



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>











BARON JOSEPH DU TEIL

UNE

# FAMILLE MILITAIRE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

DOCUMENTS INÉDITS

XV

LE RÉGIMENT ROYAL-ARTILLERIE, LA BATAILLE D'HASTENBECK

LES CAMPAGNES DES INDES

L'ÉCOLE D'ARTILLERIE D'AUXONNE ET LE SIÈGE DE TOULON

PARIS

EMILIE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

RUE BONAPARTE, 82

1896

### NOTE TO THE READER

The paper in this volume is brittle and the inner margins are extremely narrow.

We have bound or rebound the volume utilizing the best means possible.

PLEASE HANDLE WITH CARE

GENERAL BOOKBINDING CO., CHESTERLAND, OHIO



BARON JOSEPH DU TEIL

---

UNE

# FAMILLE MILITAIRE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

DOCUMENTS INÉDITS

—

LE RÉGIMENT ROYAL-ARTILLERIE, LA BATAILLE D'HASTENBECK

LES CAMPAGNES DES INDES

L'ÉCOLE D'ARTILLERIE D'AUXONNE ET LE SIÈGE DE TOULON

---

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

—  
1896



112e a 202 p. 6 h. 1/2. vs

UNE  
**FAMILLE MILITAIRE**  
AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE



JUSTIFICATION DU TIRAGE

---

2 ex. sur papier des manufact<sup>res</sup> imp<sup>les</sup> du Japon. n<sup>os</sup> 1 et 2  
200 ex. sur vélin fort..... n<sup>os</sup> 3 à 202

N<sup>o</sup> 72





JEAN-PIERRE, BARON DU TEIL  
LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI  
(1722-1794)

BARON JOSEPH DU TEIL

---

UNE

# FAMILLE MILITAIRE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

LE RÉGIMENT ROYAL-ARTILLERIE, LA BATAILLE D'HASTENBECK

LES CAMPAGNES DES INDES

L'ÉCOLE D'ARTILLERIE D'AUXONNE ET LE SIÈGE DE TOULON

---

PARIS

## NOTE TO THE READER

The paper in this volume is brittle or the inner margins are extremely narrow.

We have bound or rebound the volume utilizing the best means possible.

PLEASE HANDLE WITH CARE

GENERAL BOOKBINDING CO., CHESTERLAND, OHIO



Portrait of a man in military attire, likely a general or officer, standing outdoors. The man is wearing a dark coat with a star-shaped medal on his chest and breeches. The background shows a landscape with a building and a fence.

BARON JOSEPH DU TEIL

---

UNE

# FAMILLE MILITAIRE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

DOCUMENTS INÉDITS

sur

LE RÉGIMENT ROYAL-ARTILLERIE, LA BATAILLE D'HASTENBECK

LES CAMPAGNES DES INDES

L'ÉCOLE D'ARTILLERIE D'AUXONNE ET LE SIÈGE DE TOULON

---

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

—  
1896





## PRÉFACE

---

Dans notre pays, l'on a rendu de tout temps de pieux honneurs aux soldats tombés sur le champ de bataille : depuis la dernière guerre, nos plus petits villages ont élevé, à la mémoire de leurs enfants morts en défendant la patrie, des monuments dont la signification est d'autant plus haute que la simplicité en est plus grande. Ce culte, j'ai voulu le vouer à ceux de mes parents qui ont versé leur sang et exposé leur vie afin de contribuer, dans la mesure de leurs modestes mais courageux services, à la gloire militaire de la France.

Au cours de mes longues recherches sur la carrière des officiers de mon nom, j'ai vu que la monographie d'une famille pouvait parfois fournir à l'histoire générale une intéressante contribu-

tion : c'est ce qui m'a déterminé à faire imprimer ce travail qui, en principe, n'était destiné qu'aux miens. En écrivant ces lignes sincères, je n'ai pas obéi au désir de satisfaire un sentiment de vanité domestique : seul un devoir de piété filiale les a dictées.

C'est avec une profonde reconnaissance pour nos ascendants que j'ai reconnu au prix de quels persévérants efforts s'édifiait jadis ou se reconstituait la situation sociale d'une famille : le patrimoine de la mienne avait été si considérablement amoindri par les guerres de religion, que les honorables et incessants labeurs de tous ses membres, durant le siècle qui suivit, suffirent à peine pour le reconstituer. Après le rétablissement de leur fortune, mes parents s'attachèrent à donner à leur nom quelque éclat militaire : il leur fallut cent nouvelles années, pendant lesquelles ils portèrent constamment les armes, pour parvenir aux premiers grades de notre armée.

Enfin, lorsqu'ils eurent atteint le but glorieux si ardemment poursuivi, la révolution arriva qui pouvait tout compromettre et rejeter dans l'oubli les belliqueux services de ces nombreux officiers ; mais auprès d'eux, comme on le verra, s'était

formé le plus grand capitaine des temps modernes : à Sainte-Hélène, l'Empereur n'avait pas oublié du Teil, le vieux lieutenant général de l'armée royale qui avait été, trente ans plus tôt, l'un de ses meilleurs maîtres, et, réparant le crime des terroristes qui avaient fait fusiller ce brave soldat, il assurait à son nom une impérissable célébrité en l'inscrivant avec éloges dans son testament.

En analysant les services rendus par ces générations guerrières, on peut souvent entrevoir le développement des belles institutions militaires qui font tant d'honneur à notre pays, ainsi que les grands progrès réalisés par notre artillerie, puisque c'est dans ce corps d'élite que les miens sont entrés presque tous. C'est pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV qu'insensiblement le métier des armes est devenu une carrière, réellement ouverte à tous : si l'aristocratie y conservait une situation privilégiée, la bourgeoisie y avait accès et le peuple même en pouvait franchir le seuil. L'édit de novembre 1750 sur la création d'une noblesse militaire régularisa toutes les dispositions antérieures relatives à l'état social de l'officier en leur donnant une patriotique consécration.

Afin d'éviter dans ce récit la concision des inscriptions funéraires ou la sécheresse d'états de services, les détails curieux ont été soulignés, les anecdotes ont été rapportées avec empressement, les faits divers de la vie militaire d'autrefois ont été soigneusement insérés : j'ai poursuivi, en un mot, la reconstitution des mémoires qu'auraient pu écrire mes prédécesseurs, s'ils y avaient songé. Pour me payer largement de mes peines, il suffira que quelques lecteurs, amis de tous ces vieux souvenirs, veuillent bien ne pas trouver ce travail trop indigeste et me pardonner le soin méticuleux avec lequel j'ai recueilli toutes ces miettes de notre histoire.

---

•

•

# UNE FAMILLE MILITAIRE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

## I

### LES DU TEIL AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Les du Teil de Provence, originaires du Comtat Venaissin, qui devaient, au XVIII<sup>e</sup> siècle, fournir dans l'armée française un si grand nombre d'officiers distingués, n'en présentent qu'un seul au siècle précédent, François du Teil<sup>1</sup>, qui se retira lieutenant réformé au régiment de Picardie. Mais les du Teil d'Auvergne, que l'on rattache à ceux de Provence en raison de la similitude de leurs armes et de la présence de leur auteur, Jacques du Teil, au Pont-Saint-Esprit en 1491, contribuèrent à faire connaître le nom dans l'armée par les brillants services de deux des leurs<sup>2</sup>, fils

1. François du Teil, 1654 † 1709, auteur des du Teil de Beaumont, seconde branche.

2. Leurs services sont détaillés dans le recueil manuscrit du cabinet d'Hozier, Bibl. nat., Cab. des Titres. Pinard relate ceux de Gaspard du Teil sous le nom de N.... de la Pennide, dans sa chronologie des maréchaux de camp. (Pinard, t. VI, p. 406.)

d'Antoine, seigneur de Pradal, et d'Antoinette d'Au-  
relle.

L'un d'eux, Gaspard du Teil, seigneur de la Pennide, porta les armes pendant quarante ans : d'abord capitaine au régiment d'Annevoux, il fut nommé lieutenant-colonel du régiment de Lannoy, le 20 avril 1644 ; il servit cette même année à la prise de Gravelines, devant Cassel, Mardick, Lynck, Bourbourg et Saint-Venant en 1645, aux sièges de Courtray et de Bergues en 1646. Major de la ville de Bergues en 1649, puis sergent de bataille et capitaine au régiment de Flandres, il devint major de la ville de Montreuil<sup>1</sup> le 24 septembre 1656 et reçut le brevet de maréchal de camp le 16 décembre suivant ; il obtint une compagnie dans le régiment d'Elbeuf le 15 janvier 1657, et la commission de commandant de place à Montreuil le 12 janvier 1668 : il y mourut le 16 septembre 1686<sup>2</sup>. Son frère aîné, Pierre, seigneur du Pêcher, se retira après cinquante-quatre ans de services en qualité de premier capitaine et major des régiments d'Annevoux, de Lannoy, de Rantzau et d'Estrades et enfin d'aide-camp en Flandre sous le maréchal de Rantzau ; ils laissèrent quatre petits-neveux<sup>3</sup> qui furent officiers

1. Quittance de Gaspard du Teil de la Pennide de la somme de neuf cents livres pour six mois de ses appointements de sergent-major des ville et citadelle de Montreuil, 12 novembre 1670 ; Bibl. nat., Cab. des Titres, Pièces originales.

2. Renseignement dû à l'obligeance du comte Georges de Lhomel.

3. Gaspard, Jacques, Hilaire et Antoine du Teil, fils de Balthazar, seigneur de Chazellet, marié le 13 février 1673 à Alice Jouve, fille de Louis, du lieu de Noziers, et de Marie du Teil.

dans les régiments de Provence, infanterie, de Noailles et de Fiennes, cavalerie.

Mais au XVI<sup>e</sup> siècle trois du Teil de Provence avaient porté les armes pendant les guerres de religion : le premier en date, Antoine du Teil, troisième fils de noble Jean de Tillia et de Jeanne Aloa, paraît, à l'exemple de beaucoup de ses compatriotes, avoir embrassé la religion prétendue réformée<sup>1</sup>; une tradition de famille le disait mort à la bataille de Montcontour, le 3 octobre 1569; mais il y échappa sous le baron de Bourry<sup>2</sup>, se joignit le 6 octobre au capitaine Miquénol Belon, dut prendre part avec lui à la défense de Lignières contre La Châtre<sup>3</sup> et périt sans doute à cette opération militaire : il avait été commandant du château de Clervant.

Par contre, deux des neveux d'Antoine, Georges et Jean du Teil, fils puînés de Louis<sup>4</sup> et de Spérite de Sébastienne, furent capitaines dans les bandes catholiques provençales et l'un d'eux reçut une lettre de Catherine de Médicis; Georges mourut assassiné à

1. Trois mille protestants provençaux, comtadins et orançais, commandés par Mauvans, avaient rejoint le 1<sup>er</sup> novembre 1568 l'armée de Condé à Aubeterre.

2. Charles II du Bec-Crespin, baron de Bourry.

3. Claude, baron de La Châtre, 1526 † 1614, maréchal de France 1594.

4. Noble Louis du Teil, second fils de feu Jean de Tillia, de la ville de Manosque, et de feu Jeanne Aloa, épousa par contrat du 41 novembre 1543, notaire Beadini, à Saint-Michel, Spérite de Sébastienne, fille de Michel et d'Antoinette Raynier; de ce mariage vinrent Louis, qui continua la descendance, Georges et Jean, nommés tous trois dans le testament de leur père, du 25 août 1555, notaire Ferrand, à Manosque.



Manosque, « au devant de la petite porte de Notre-Dame », le 21 mars 1577<sup>1</sup>; Jean fournit une longue carrière au sujet de laquelle les renseignements font complètement défaut; néanmoins une quittance délivrée le 30 juin 1592 au nom de François Hotman, conseiller du roi et trésorier de son épargne, prouve qu'il fit partie de la maison du roi en qualité de gentilhomme servant; quelques années plus tard il se retira à Manosque où il fut nommé consul, en 1616 et 1623, et où il se maria, le 6 septembre 1616, avec sa cousine Louise de Baudric, fille d'Antoine et de Jeanne Agnel, et petite-fille de Claude, bailli de juge à Apt, et de Claude de Tillia; il mourut à un âge avancé, postérieurement au 8 juin 1634, laissant sa maison du quartier du Palais, à Manosque, et diverses terres sises dans le territoire de cette ville et d'une contenance totale de seize mille sept cents cannes à son neveu germain dont on va parler.

L'auteur commun de tous les officiers dont les services seront détaillés ici naquit à Manosque et fut tenu sur les fonts baptismaux dans l'église Saint-Sauveur

1. Cette mention est extraite du livre de raison de Noble Honoré du Teil, cousin germain de Georges et fils de Mathurin du Teil et de Madeleine de Tributis. De son mariage avec Louise de Monier du Castellet, cet Honoré n'eut qu'un fils, Jean-Louis, en qui s'éteignit la branche aînée de la famille du Teil, le 28 août 1623, et qui laissa pour héritière Suzanne, sa sœur, alliée à Joseph de Garidel. De cette union sont venus les Garidel du Caire qui ont donné un capitaine au régiment de Béarn, Jean-Baptiste de Garidel, cadet gentilhomme dès 1681; il fut père de Marc-Antoine, capitaine de grenadiers au régiment de Soissonnais et chevalier de Saint-Louis, et d'Ignace, capitaine au même régiment.

de cette ville, le 30 novembre 1586, par Jean Pochet et Louise de Boniface, femme de Roman de Saffalin, qui lui donnèrent les prénoms de Jean-Pierre <sup>1</sup>. Louis du Teil, son père, devait mourir quelques années plus tard : nommé premier consul de Manosque le 5 juillet 1591 <sup>2</sup>, pendant une épidémie de peste qui ravageait la ville, « il sacrifia sa vie pour la conservation des habitants » et fut emporté par le fléau avant le 25 juillet; il ne s'était fait, d'ailleurs, aucune illusion au sujet des dangers que lui réservait sa charge et, dès le 10 juillet, il avait fait son testament, et recommandé ses enfants à sa « femme bien-aimée, damoiselle Marquise de Boniface », et à son beau-père, Pierre de Boniface <sup>3</sup>, conseiller du roi et lieutenant des soumissions au siège de Forcalquier.

C'est auprès de ce magistrat que la veuve de Louis du Teil vint se réfugier : elle eût été bien isolée à Manosque où, en l'absence de son beau-frère Jean, elle n'avait que les jeunes enfants laissés par Honoré du Teil, cousin germain de son mari. Élevé par son aïeul

1. C'est ce Jean-Pierre du Teil que l'on a pris pour point de départ du tableau généalogique destiné à indiquer les liens de parenté unissant les différents officiers du nom.

2. Comme marque de leur dignité, les consuls portaient des chaperons à couleur noire et cramoisie doublés et liserés de jaune... Louis du Teil succédait à un de Brunet qui appartenait à la même famille que le général Brunet que l'on retrouve comme commandant en chef de l'armée d'Italie en 1793.

3. Pierre de Boniface, docteur de l'Université de Bordeaux, 30 avril 1550, marié le 24 janvier 1553 à Jeannette du Pont de Gault, lieutenant des soumissions le 12 avril 1555, conseiller du roi à Lyon le 21 octobre 1561; il vint reprendre son siège à Forcalquier le 9 septembre 1570 et mourut en 1596.

maternel avec Jean de Boniface, son oncle, qui, né le 4 octobre 1579, n'avait que quelques années de plus que lui. Jean-Pierre reçut une éducation exclusivement juridique. Avant d'avoir atteint sa vingtième année, il était docteur en droit, se faisait inscrire comme avocat au Parlement de Provence, et, en attendant la réalisation du vœu de Pierre de Boniface qui était de lui faire acheter un office au siège de Forcalquier, il épousait, le 2 juillet 1606, Isabeau de Guérin, fille de Joseph, deux fois consul de cette ville, en 1606 et 1612, et d'Anne de Gassaud.

Nouvellement établi à Forcalquier, Jean-Pierre du Teil se trouvait ainsi apparenté aux meilleures familles de cette ville : Spérite de Sébastienne, son aïeule paternelle, femme de Louis du Teil, premier du nom, sortait d'une fort bonne maison alliée déjà aux Bourgarel, aux Marin, aux Laugier-Porchères et aux Audiffret; Marquise de Boniface, sa mère, était d'une famille qui se distingua également dans la robe et l'épée : la branche d'Astouin et Vachères, à laquelle elle appartenait, devait donner Hyacinthe de Boniface, l'une des gloires du barreau d'Aix<sup>1</sup>; François de Boniface, lieutenant-colonel au régiment de dragons de Bouville<sup>2</sup>; Gaspard-Melchior de Boniface, capitaine dans le régiment de Noailles, infanterie; Joseph de Boniface<sup>3</sup>, ingénieur en chef de l'île d'Oléron et colo-

1. Né en 1612, mort en 1699, auteur des « Arrests notables de la Cour du Parlement de Provence ».

2. Né en 1662, fils d'Hyacinthe et de Jeanne de Chabaud, chevalier de Saint-Louis 1715.

3. Gaspard-Melchior et Joseph étaient fils de Jean et de Diane d'Eyriès; ils furent faits chevaliers de Saint-Louis en 1743 et 1742.

nel réformé à la suite du régiment de Champagne, tous les trois chevaliers de Saint-Louis, enfin Joseph-Paul de Boniface <sup>1</sup>, garde marine à Toulon, mort le dernier de sa branche, à Carthagène, en 1794. Quant aux Gassaud dont la mère de sa femme portait le nom, ils fournirent à l'armée plusieurs officiers distingués et notamment trois capitaines d'artillerie, chevaliers de Saint-Louis, qui servirent dans le Corps Royal en même temps que leurs cousins du Teil.

D'ailleurs le nom du jeune avocat en Parlement était loin d'être inconnu à Forcalquier : noble Jean de Tillia (du Teil), son bisaïeul, y avait été viguier <sup>2</sup> en 1512 et, plus récemment, Mathurin du Teil, son grand-oncle, y avait exercé intérimairement la charge de lieutenant principal. Les désirs de son aïeul maternel reposaient donc sur de sérieuses raisons et ne tardèrent pas à se réaliser. En effet le 31 décembre 1614, Jean-Pierre du Teil reçut de Louis XII, roi de France et comte de Provence, des lettres patentes par lesquelles ce prince, instruit « de ses sens, suffisance, loyauté, prudhomie, expérience et bonne diligence »,

1. Né en 1765. A la branche aînée de Boniface-Fombeton appartenait François, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, marié à Marie-Anne de Nantes et père de Charles-Joseph, né en 1766, reçu cheveu-léger de la garde du roi le 26 novembre 1781.

2. Le viguier était un officier royal de robe courte portant l'épée et un bâton morné d'ivoire, marchant avec les consuls dans les cérémonies publiques, assistant aux conseils municipaux et y ayant toujours la première place. — La famille qui avant cette époque a fourni le plus de viguiers à Forcalquier est celle de Barras avec Barras de Barras en 1311, Louis de Barras en 1369, autre Louis de Barras en 1487, et François de Barras 1489.



lui octroyait l'état et office de conseiller et juge royal en la sénéchaussée de Forcalquier. Cette charge de judicature<sup>1</sup> qui demeura dans la famille pendant un siècle fut exercée successivement par Jean-Pierre du Teil, Polydore, son fils, et Jean-Pierre du Teil, deuxième du nom, son petit-fils; tous trois se montrèrent très-jaloux des *honneurs, prérogatives et prééminences* qui y étaient attachés et soulevèrent, pour conserver ces avantages dans toute leur intégrité, des conflits dont on retrouve la trace dans les archives de Forcalquier : un arrêt du Parlement de Provence du 31 mai 1618 nous apprend que Scipion d'Arnaud, lieutenant principal, et Jean-Pierre du Teil disputèrent vainement au viguier la présidence de l'assemblée annuelle pendant laquelle on procédait à l'élection des consuls : Polydore du Teil fut plus heureux, car il se fit recon-

1. Les officiers de justice étaient très-considérés en Provence : dans le règlement contre le luxe fait par le conseil municipal d'Aix et étendu par le Parlement à toute la province, ils étaient rangés dans la première classe avec les avocats, les médecins et les nobles : l'état de juge royal n'était pas incompatible avec la noblesse et n'entraînait aucune dérogeance; bien plus les officiers des sièges présidiaux, bailliages et sénéchaussées étaient exempts de la contribution des tailles, *ensemble du guet et garde*. C'est ce qui fit qu'en 1666, Polydore et Louis du Teil négligèrent de se faire maintenir, leurs offices leur assurant toutes les prérogatives réservées à la noblesse, puisque les gentilshommes de Provence devaient la taille pour les biens roturiers, les tailles étant dans ce pays réelles et non personnelles. Pour remédier aux conséquences de cette omission, leurs descendants durent se faire délivrer, par-devant notaire, un double certificat de notoriété de noblesse signé par les principaux gentilshommes et bourgeois de Forcalquier et contresigné par Augustin de Berluç, maire de cette ville (12 septembre 1755, Chanut, notaire à Forcalquier).

naître le droit de présider le conseil municipal, en l'absence du viguier, et un arrêt du 20 décembre 1650 lui donna même le pas sur cet officier dans les assemblées publiques. Jean-Pierre du Teil tenait de ses oncles, sans doute, certaines allures militaires, aussi est-ce sans étonnement qu'on le voit figurer, en 1621, au nombre des habitants armés de Forcalquier, comme possédant une cuirasse.

Mais, malgré son caractère belliqueux, il fut un excellent magistrat, maria ses trois filles<sup>1</sup> dans de fort bonnes familles du pays et céda son office à son fils aîné, en considération du mariage contracté par celui-ci, le 2 octobre 1644, avec sa cousine Hortense de Sébastienne, fille de Michel de Sébastienne, seigneur de Porchères, et de Françoise de Perier, petite-fille de Balthazar de Périer et de Lucrèce de

1. L'aînée, Claire, épousa, le 6 juin 1634, Ambroise d'Archias et fut mère de Claude, qui servant à Messine avec son frère Jean-Joseph-Clément sous le duc de Vivonne, eut commission de lieutenant aide-major au régiment messinois nouvellement levé, le 23 juin 1675, puis fut nommé capitaine dans ce corps le 28 mai suivant; Claude d'Archias du Clos s'était marié, le 7 décembre 1670, avec Anne-Thérèse de Lieutaud, dont il laissa : 1<sup>o</sup> Joseph d'Archias de Rustrel qui servit dans le régiment de Normandie et fut premier consul d'Apt en 1722; 2<sup>o</sup> Louis d'Archias du Clos de Castillon qui comptait 26 ans de service, étant capitaine au régiment de Gensac; 3<sup>o</sup> Claude d'Archias du Clos, capitaine au régiment de Flandres en 1713, retiré chevalier de Saint-Louis en 1739 avec 38 ans de service; 4<sup>o</sup> Joseph-Elzéar d'Archias du Clos de Dauzet, cadet au même régiment en 1706, lieutenant aide-major vingt-cinq ans après. Une autre branche a donné un lieutenant de vaisseau connu sous le nom de Rustrel de La Sablière, chevalier de Saint-Louis en 1787.

Coriolis ; afin d'assurer à son second fils, Louis, une situation en rapport avec celle de son frère, Jean-Pierre du Teil acquit pour lui, au prix de dix mille livres, l'office de conseiller et avocat du roi à Forcalquier.

Polydore du Teil continua les traditions de son père et, comme lui, choisit, pour son héritier et successeur, son fils aîné, Jean-Pierre, deuxième du nom ; par son testament du 30 octobre 1685, il laissa sa terre de Saint-Martin de Beaumont, avec toutes ses dépendances, à son second fils, François ; Augustin, son troisième fils, avait pris l'habit religieux au couvent Saint-François des Frères mineurs de Forcalquier, le 16 septembre 1672.

De Jean-Pierre du Teil, qui épousa, le 16 mars 1674, Louise de Boyer, fille de François, viguier et capitaine pour le roi en la ville d'Apt, et de Catherine de Bourgarel, sont sortis les trois officiers du nom de du Teil qui servirent dans le régiment de Bourbon ; ses deux fils puînés, Joseph et Antoine, se retirèrent tous deux comme capitaines de grenadiers et chevaliers de Saint-Louis ; François du Teil, son fils aîné, marié le 8 mai 1702 avec Jeanne d'Eymar, fille de Jean-François, viguier et capitaine de Forcalquier, et de Catherine de Gassaud, n'eut que deux fils : Jean-François, consul de France à Candie, époux d'Anne de Raoul et père de trois filles <sup>1</sup>, et Antoine, deuxième du nom,

1. L'une d'elles, Anne, épousa, le 12 avril 1763, Melchior de Vaugrigneuse, alors chancelier à Candie, depuis consul à la Canée ; de ce mariage naquit en 1765 Arnaud-Alphonse-Joseph, élève au Collège de la Flèche, 16 septembre 1775, puis à l'École



lieutenant au régiment de Bourbon, blessé à Guastalla. Bien que les familles de Boyer et d'Eymar ne se soient pas particulièrement distinguées par leurs services militaires, il convient de citer André-Elzéar de Boyer, frère d'Anne, qui fut major du régiment de Vallouze, infanterie, et chevalier de Saint-Louis, et Jean-Baptiste d'Eymar de Saint-Maurin <sup>1</sup>, neveu de Jeanne, que l'on rencontre sur les contrôles du régiment de Bourbon en 1744 avec le grade de lieutenant.

Mais c'est surtout dans l'artillerie que les du Teil devaient se faire connaître; les officiers de ce nom au régiment Royal-Artillerie et dans le corps royal appartiennent à deux branches; la première qui a donné dans cette arme deux lieutenants généraux, deux chefs de bataillon, trois capitaines et deux lieutenants <sup>2</sup>, a pour tige François du Teil, fils puîné de Polydore, officier aux armées dès 1676, il avait alors vingt ans; il quitta le service avant 1684 comme lieutenant réformé au régiment de Picardie et se maria à Forcalquier, le 5 mars 1685, avec Anne-Marie de Tirany, fille de Georges et de Marguerite Borel : nous ne trouvons pas de trace de services militaires dans la famille Tirany, bien qu'elle ait fourni, en 1623, un

militaire de Paris; promu lieutenant en second au corps royal d'artillerie le 1<sup>er</sup> septembre 1784 et attaché à l'École de Valence; il faisait partie de la promotion qui précéda celle de Bonaparte.

1. Il servait au 1<sup>er</sup> bataillon et mourut en 1772; il était fils de François, conseiller et secrétaire du roi près le Parlement de Provence, et de Charlotte de Robineau.

2. Cette même branche compte aussi un capitaine dans Saintonge et un lieutenant dans Lorraine.

capitaine de la ville de Forcalquier ; les deux fils de François du Teil, François, deuxième du nom, et Jean-Pierre, servaient dans le régiment Royal-Artillerie dès les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La seconde branche de laquelle sortirent un lieutenant-colonel, un capitaine aide-major et un lieutenant d'artillerie <sup>1</sup>, est issue de Louis du Teil, avocat du roi à Forcalquier, fils puîné de Jean-Pierre, premier du nom. Louis épousa après la mort de son père, le 3 mai 1650, Isabeau de Barbeyrac, fille de Bernardin et d'Hélène de Bouliers. Jean-Joseph, leur fils aîné, allié à Hélène d'Eymar, fut maire de Forcalquier en 1701 et 1713 <sup>2</sup>; Ange, leur second fils, est le premier du Teil qui ait servi dans le régiment Royal-Artillerie : dès 1690 il entra comme cadet dans le régiment des Fusiliers du roi et de lui sont descendus les trois officiers que nous venons de citer. Les Barbeyrac, du lieu de Saint-Martin-de-Castillon, auxquels appartenait la femme de Louis du Teil, comptent parmi les leurs Jean de Barbeyrac, capitaine des gardes du maréchal de Damville et gouverneur de Viens en 1590, tué au service du roi l'année suivante, et Gaspard de Bar-

1. Ainsi qu'un lieutenant-colonel du régiment Royal, infanterie.

2. Ursule-Madeleine du Teil, sa fille, mariée le 9 avril 1731 à Jean-Baptiste Arnaud, fut mère de Pierre Arnaud, né en 1735, cadet au régiment Royal-Artillerie bataillon de Gaudechart, depuis régiment de Grenoble, 1748, sous-lieutenant 1752, lieutenant 1755, capitaine en 2<sup>e</sup> 1765, capitaine commandant une compagnie de mineurs 1772, chevalier de Saint-Louis 1777, décédé en 1779; il avait épousé Thérèse-Julie d'Eymar dont un fils, Joseph, né en 1775, qui se retira du service en 1793, étant lieutenant au régiment de Hainaut.

beyrac qui se signala à la défense d'Oléron en 1586 ; la branche des marquis de Saint-Maurice a donné, sous l'ancien régime, deux capitaines dans le régiment de Brissac, un capitaine au régiment de Flandres, un capitaine et un lieutenant au régiment de Vivarais, tous les cinq chevaliers de Saint-Louis ; un lieutenant des vaisseaux du roi et un garde marine à Rochefort.

Telles étaient au xvii<sup>e</sup> siècle la situation et les alliances de la famille du Teil : au siècle suivant, elle devait fournir à l'armée française dix-huit officiers qui donnèrent à leur pays cinq cents années de services actifs, firent cent quarante campagnes, furent blessés sur la plupart des champs de bataille de l'Europe, au siège de Landau, à la défense de Tournay, au siège de Fontarabie, à Guastalla, à la défense de Prague, aux sièges de Fribourg et de Tournay, à la bataille de Minden, devant le fort Saint-David, à l'affaire de Nancy ; trois d'entre eux furent tués en combattant à Crevelt, à Madras et à Berstheim, enfin douze reçurent la croix de Saint-Louis qui ne se donnait qu'après vingt ans de services ou une action d'éclat.

Pour être complet au sujet des services militaires des du Teil, il convient de citer les termes d'une lettre écrite par Jean-Ange du Teil <sup>1</sup> à « M. du Teil <sup>2</sup>, ancien capitaine de cavalerie, au Neuf-château en Lorraine », le 1<sup>er</sup> février 1753 :

1. Jean-Ange du Teil, 1710 † 1758, fils d'Ange et de Marie-Thérèse de La Brosse, lieutenant-colonel au corps royal.

2. Hilaire du Teil, né en 1680, ancien capitaine au régiment de Noailles, maintenu dans sa noblesse par le duc Léopold, le 10 mai 1720.

« L'intérêt que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde fait que j'ai l'honneur de vous faire part de mes découvertes dans les recherches que je fais. Je forme aujourd'hui plus que jamais le projet de ne faire qu'une seule famille de la vôtre, Monsieur, de celle de M<sup>r</sup> du Teil qui sont établis en Berry et de nous qui sommes en Provence... Il est bon que je vous prévienne, Monsieur, qu'ayant fait connaissance de deux frères du Teil de Berry dont l'un étoit capitaine et l'autre lieutenant de cavalerie dans le régiment de Lévis, nous eumes l'occasion en voyant l'uniformité de nos noms et le rapport de nos armes de nous regarder comme parens; ces M<sup>r</sup> prouvent leur noblesse depuis 1534 et elle est si bien établie qu'ils ont une reconnaissance d'extraction noble de tems immémoriaux... Ces du Teil, de Berry, donnèrent au xvii<sup>e</sup> siècle Louis du Teil pourvu en 1650, en récompense de ses longs services militaires, de la charge d'affineur général des mines et des minières de France dans laquelle Joseph, son fils, lui succéda en 1659; celui-ci avait épousé Louise d'Avesnes, sœur de Charles d'Avesnes de Noriou, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de ce nom, depuis Lévis, dont deux fils, Joseph et Charles du Teil de Noriou, nés en 1691 et en 1692, tous deux premiers capitaines au régiment de Lévis et chevaliers de Saint-Louis; l'aîné, mort en Bohême après trente ans de services, laissa un fils, Joseph-Claude, né en 1737, qui servit de 1754 à 1780 dans le régiment de Chartres, infanterie, parvint au grade de capitaine-commandant en 1777 et fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1779.



# TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

(XV)

JEAN  
Conseiller du

POLYDORF DU TEIL († 1707),  
Conseiller du roi et juge royal à Forcalquier;  
ép. Hortense de Sébastienne.

JEAN-PIERRE DU TEIL († 1709),  
Conseiller du roi et juge royal à Forcalquier;  
ép. Anne de Boyer.

FRANÇOIS DU TEIL (1678  
† 1768), avocat en parle-  
ment, maire de Forcal-  
quier 1705, 1715, 1739;  
ép. Jeanne d'Eymar.

JOSEPH DU TEIL (1680  
† 1748), capitaine au ré-  
giment de Bourbon 1709,  
capitaine de grenadiers  
1723; services 34 ans, 1699  
à 1733; 14 campagnes;  
✱; blessé à la défense de  
Tournay 1709.

ASTOINE DU TEIL (1688  
† 1754), capitaine au ré-  
giment de Bourbon 1718,  
capitaine de grenadiers  
1735; services 37 ans;  
1707 à 1744; 14 cam-  
pagnes; ✱.

JEAN-FRANÇOIS DU  
TEIL, chancelier  
à Alger, 1744 à  
1748, consul de  
France à Candie  
1751,  
ép. Anne de Bruol

ASTOINE DU TEIL,  
lieutenant au ré-  
giment de Bour-  
bon 1728, ser-  
vices 12 ans,  
1728 à 1740;  
4 campagnes;  
blessé à l'instat-  
ta 1734.

JEAN-PIERRE, baron DU TEIL  
(1722 † 1794), comman-  
dant l'École d'artillerie  
d'Auxonne 1779-91, lieu-  
tenant général des armées  
du roi 1791; services  
63 ans, 1731 à 1793;  
15 campagnes; ✱ 1753;  
blessé au siège de Tournay  
1745; fusillé comme roy-  
aliste 1794;

ép. Marie-Florie-Madeleine  
Perraud.

ALEXIS DU TEIL (1728 †  
1760), dit de Beaumont,  
capitaine au corps royal  
d'artillerie 1756; services  
23 ans, 1737 à 1760;  
12 campagnes; ✱ 1760;  
mort à Pondichéry 1760;  
blessé à la défense de  
Prague 1743, au siège de  
Gondalour 1758.

CLAUDE-JEAN-JOSEPH-PIERRE, baron  
DU TEIL (1757 † 1822), capitaine au  
corps royal d'artillerie 1787, aide-  
de-camp du lieutenant général du  
Teil 1791, aide-de-camp du com-  
mandeur de Buffevant 1792, chef  
de bataillon à la défense de Lyon  
1793; services 18 ans, 1775 à 1793;  
2 campagnes; ✱ en émigration;  
ép. : 1<sup>o</sup> Louise-Angèle de Berbis;  
2<sup>o</sup> Louise-Gabrielle-Françoise-  
Marie de Luxy-Pélassac.

JEAN-MICHEL DU TEIL (1759  
† 1793), capitaine au re-  
giment de Saintonge  
1789, aide-de-camp du  
lieutenant général du  
Teil 1792; services 18 ans,  
1775 à 1793; 6 campagnes;  
tué à Berstheim 1793.

JEAN-AUGUSTIN DU  
(1760 † 1789), lieutenant  
au régiment de Lorraine  
1787; services 13 ans  
1776 à 1789; 1 camp-

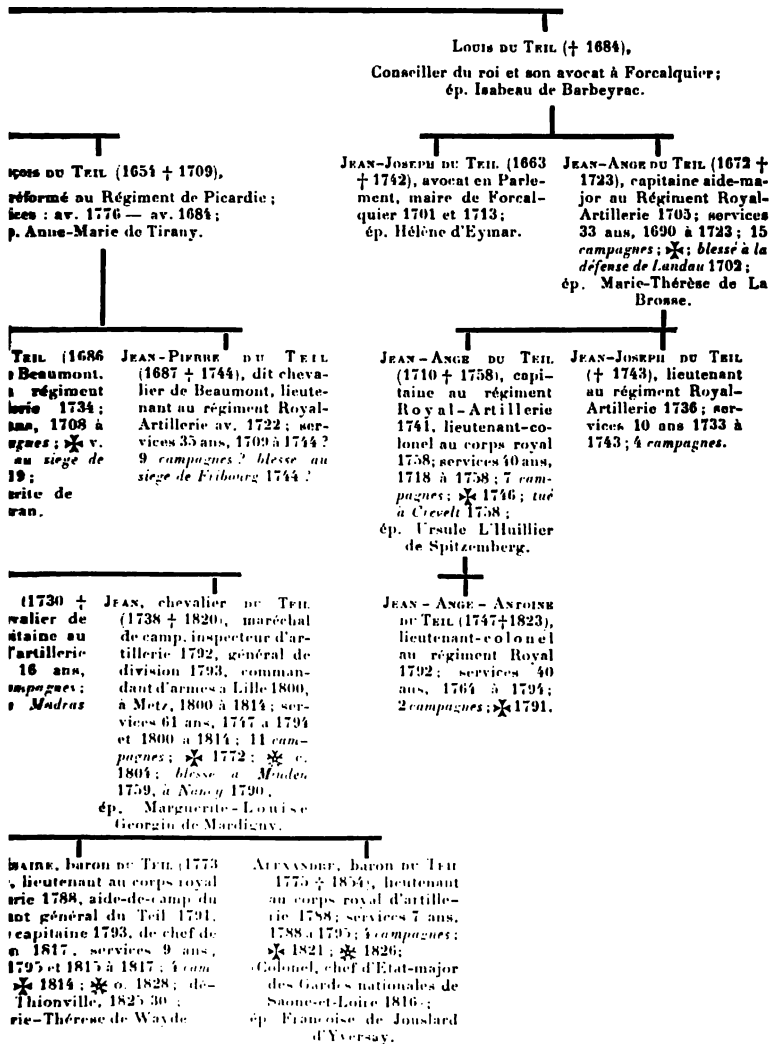
# LA FAMILLE DU TEIL

(ÉCLES)

n 1586).

Forcalquier, 1615;

in.







Services de la branche aînée,  
(éteinte).

## II

### LE RÉGIMENT DE BOURBON

(1700-1744)

Lorsqu'à l'âge de dix-neuf ans, Joseph du Teil, né en 1680 et second fils de Jean-Pierre et d'Anne de Boyer, entra comme cadet, en février 1699, dans Bourbon, ce régiment levé en 1644, licencié en 1651, rétabli en 1667 et connu sous le nom de la maison de France depuis le 28 décembre 1688<sup>1</sup>, avait pour colonel-lieutenant le marquis de Vieux-Pont<sup>2</sup>; le nouveau venu retrouva là un compatriote de sa mère, Étienne-Jean de Saporta<sup>3</sup>, né à Apt, qui parvint à la majorité en 1734. C'est sous les auspices de cet ancien camarade qu'il dut faire ses premières armes, car la guerre

1. *Essais historiques sur les régiments d'infanterie, cavalerie et dragons*, de Roussel, Paris, 1767, 1 vol. in-8.

2. Guillaume-Alexandre, marquis de Vieux-Pont, nommé à cet emploi après la mort de son frère, tué le 17 août à Saluces : brigadier 1702, maréchal de camp 1704, se démit de son régiment et fut fait lieutenant général 1710; il mourut en 1728 à 75 ans.

3. Étienne-Jean de Saporta, capitaine dès 1705, major 1733, retiré 1742.

de 1701 fournit au régiment beaucoup d'occasions de se distinguer.

Formant brigade avec Picardie, Bourbon entra dans les Pays-Bas espagnols et occupa Anvers en 1701 ; à la suite de cette campagne, le cadet gentilhomme fut promu sous-lieutenant, le 2 février 1702, et passa sur le Rhin avec le second bataillon qui, se trouvant dans Landau assiégé par le roi des Romains, fut employé au service de l'artillerie<sup>1</sup>. La marche de l'armée française en Bavière, sous le maréchal de Villars<sup>2</sup>, la première bataille d'Hochstædt à laquelle le régiment ne prit aucune part et le siège d'Augsbourg remplirent la campagne suivante à l'issue de laquelle, en novembre 1703, du Teil était nommé lieutenant. En 1704, la brigade de Bourbon, sous le maréchal de Marsin<sup>3</sup>, charge trois fois avec succès à la seconde bataille d'Hochstædt : malheureusement, la blessure et la prise du maréchal de Tallard<sup>4</sup> ayant entraîné la déroute de l'aile droite, les Français furent défaits.

Le 24 mars 1705, le comte de Montmorency-Laval<sup>5</sup> reçut commission de colonel-lieutenant de

1. Pendant ce temps le 1<sup>er</sup> bataillon était de toutes les expéditions de Nimègue puis passait en Allemagne sous le marquis de Chamarande, maréchal de camp. Louis d'Ornaison, marquis de Chamarande, † 1737, lieutenant général 1704.

2. Louis-Claude-Hector, marquis de Villars, 1653 † 1734, maréchal de France 1702, maréchal général 1733.

3. Ferdinand, comte de Marsin, 1656 † 1706, maréchal de France 1703.

4. Camille d'Hostun, duc de Tallard, 1652 † 1728, maréchal de France 1703.

5. Guy-Claude-Rolland, comte de Montmorency-Laval, 1677 † 1751, brigadier 1710, maréchal de camp 1719, se démit de

Bourbon dont il prit aussitôt le commandement : Le premier bataillon du régiment, après avoir commencé la campagne sur le Rhin et servi à l'attaque des lignes de Wissembourg<sup>1</sup>, alla retrouver le second bataillon à l'armée du Dauphiné : Bourbon participa à la prise de Soncino le 23 octobre, à celle de Montmélian le 11 décembre 1705 et au siège de Nice qui se rendit le 4 janvier 1706 ; cette même année, le régiment fournit dans le Piémont différents détachements, mais dut rentrer en Dauphiné quand les lignes de Turin furent forcées, le 11 septembre, par le prince Eugène<sup>2</sup>.

C'est sans doute à ce moment que Joseph du Teil fut rejoint par son frère cadet, Antoine, né en 1683 et âgé de vingt-cinq ans, qui figure sur les contrôles de Bourbon en juin 1707 comme sous-lieutenant et dut voir le feu pour la première fois à la levée du siège de Toulon par les ennemis le 22 août suivant.

D'abord employé sur le Rhin en 1708, le régiment fut détaché en juillet, sous les ordres du maréchal de Berwick<sup>3</sup>, pour renforcer l'armée de Flandre affaiblie par la bataille d'Oudenarde. C'est à Saint-Omer où Bourbon prit ses quartiers d'hiver que du Teil reçut sa nomination de capitaine le 5 mars 1709 : quelques

son régiment ; lieutenant général 1735, maréchal de France 1747. Étant gouverneur du pays Messin, il signa à Metz, en 1743, le contrat de mariage de Jean-Ange du Teil avec Ursule L'Huillier de Spitzemberg.

1. 3 juillet 1705.

2. François-Eugène, prince de Savoie-Carignan, 1663 † 1736, généralissime des armées impériales.

3. Jacques de Fitz-James, duc de Berwick, 1671 † 1734, maréchal de France 1706.

jours plus tard, le 21 mai, son frère cadet, connu sous le nom de chevalier du Teil, était promu lieutenant. Cette année-là le régiment concourut à la défense de Tournay<sup>1</sup> investi par Malborough<sup>2</sup> le 27 juin et fut chargé de la garde de l'ouvrage à corne des Sept-Fontaines : le comte de Laval y soutint pendant dix-huit jours tous les efforts des ennemis ; il y eut la main gauche écrasée et vit trois de ses meilleurs capitaines tomber blessés à ses côtés, MM. d'Apinac, du Bois de La Ville et du Teil<sup>3</sup>. Après un mois de résistance, Tournay se rendit le 28 juillet.

En 1710 et en 1711, Bourbon continua de servir en Flandre, formant brigade avec Nivernais, puis avec Picardie ; son colonel-lieutenant se distingua, le 11 juillet 1711, à l'attaque du fort d'Arleux où l'on fit trois mille prisonniers. Le 10 juillet 1712, sous les murs de Valenciennes, le régiment délogea trois mille hommes qui s'étaient postés dans un village pour soutenir un fourrage ; on le retrouve à la cense d'Hurtebize, près Denain, le 21 juillet, puis à la prise de Marchiennes le 30. Employé ensuite à la grande armée, sous Douai qui se rendit le 8 septembre, il s'empara de la demi-lune verte et s'y retrancha ; enfin il termina cette campagne par la prise du Quesnoy, le 15 septembre : le comte de Laval eut le commandement de cette place.

1. M. de Surville y commandait. — Louis-Charles de Hautefort, marquis de Surville, † 1721, lieutenant général 1702.

2. John Churchill, duc de Malborough, 1650 † 1722.

3. *Journal historique de Bourbon*, par de Roussel, p. 43. La citadelle ne capitula que le 31 août.

En 1713, Bourbon fit campagne sur le Rhin et contribua à la soumission de Spire, de Worms et de Kaiserslautern; il fut ensuite devant Landau qui se rendit le 20 août, prit part à l'attaque des lignes de Roscof le 20 septembre et monta quelques tranchées devant Fribourg qui capitula le 1<sup>er</sup> novembre et dont les châteaux tombèrent en nos mains seize jours plus tard. Enfin le traité d'Utrecht signé en avril 1713 vint terminer cette guerre qui durait depuis douze ans.

La paix qui suivit faillit être fatale pour Joseph du Teil qui se laissa aller à des dépenses exagérées comme le prouve une lettre que lui écrivit sa mère le 2 avril 1716, alors qu'il tenait garnison à Rocroy :

« Mon fils, lui disait-elle, je viens seulement de recevoir votre lettre du 16 mars dernier, qui m'a causé beaucoup de chagrin, comme vous pouvez croire, d'avoir appris le mauvais estat de vos affaires. Je crois que cela ne vient que de votre mauvaise conduite, soit par le jeu ou autrement; car si vous estiés bon mesnager, vous pourriés vous soutenir comme les autres capitaines du régiment. Apprès tout, il faut se cognoistre et se mesurer, comme je vous ay tousjours dict, et surtout avoir bien la creinte de Dieu, si vous voulés qu'il vous bénisse; car tout vient de là et il est seur que si vous viviés de la sorte vous ne seriés pas réduit à l'extrémité où vous estes... Pourtant, en toute manière, je ne vous conseille pas de venir et d'abandonner votre compagnie; car vous ne ferriés rien qui vaille, bien loin de là, ce seroit une honte et une



moquerie pour vous.... M. le lieutenant Eymar <sup>1</sup> à qui vous avés écrit pour cela n'a point d'argent à présent. Je luy ay parlé et il ma dict que le premier argent du siège qu'on touchera sera pour vous... Enfin, je souhaiterois avec passion que vous fissiés mieux vos affaires et que vous fussiés content. La bonne conduite ne contribue pas peu à cela. Je vous souhaite mille bénédictions et suis tousjours vostre bonne mère... »

Cette sage mercuriale qui n'était pas la première, car on avait chargé entre temps le Père Augustin du Teil, des Frères mineurs, de sermonner son neveu, produisit d'excellents effets : Joseph du Teil ne quitta pas le régiment ; la croix de Saint-Louis et une compagnie de grenadiers qu'il obtint le 10 novembre 1723 récompensèrent ses efforts ; son frère cadet, Antoine, fut promu capitaine le 8 décembre 1718.

Le comte de Laval ayant été nommé maréchal de camp le 1<sup>er</sup> février 1719, le marquis de Fimarcon <sup>2</sup> reçut le 6 mars suivant le commandement de Bourbon. En 1727, de nombreux camps rassemblèrent les

1. François d'Eymar, seigneur de Bignosc et de La Forêt, 1670 † 1738, maire perpétuel de Forcalquier 1707, lieutenant général au siège de cette ville 1708, conseiller et secrétaire du roi près le Parlement de Provence 1729. C'est le frère de Jeanne, mariée en 1702 à François du Teil, et l'aïeul d'Ange-Marie d'Eymar, 1737 † 1803, député de la noblesse de Provence aux États Généraux de 1789, ambassadeur à Turin et préfet du département du Léman, sans enfants de Catherine-Julie de Sinéty.

2. Aimeri de Cassagnet de Tilladet, marquis de Fimarcon, 1696 † 1760, brigadier 1734, maréchal de camp 1740, lieutenant général 1748.

troupes que la paix avait laissées longtemps inactives : Bourbon se rendit à celui de la Saône du 27 août au 26 septembre. Quelques années plus tard, Joseph du Teil se retirait dans ses foyers et était remplacé le 11 août 1733 : il avait servi pendant trente-quatre ans et avait fait quatorze campagnes. Il laissait au régiment, avec son frère cadet, son neveu Antoine qui était sous-lieutenant depuis le 6 juillet 1728, en sorte qu'au commencement de la guerre de la succession de Pologne deux du Teil servaient encore dans Bourbon.

Les campagnes d'Italie devaient être particulièrement meurtrières pour le régiment<sup>1</sup> ; après avoir passé les Alpes, non sans difficultés, en octobre, il se trouva devant Pizzighettone où il monta deux tranchées l'une avec Picardie, l'autre avec Dauphin. Après la prise de cette place, le 8 décembre, il y fut mis en garnison et, pendant l'hiver, fut employé aux sièges de Novare et de Tortone. Au début de la campagne suivante, Bourbon, qui faisait de grandes instances pour sortir de ses quartiers<sup>2</sup>, fut désigné par le maréchal de Villars pour l'attaque de Colonne qui eut lieu le 4 juin.

Le 29, à la bataille de Parme, formant brigade avec Dauphin, Bourbon prit place derrière la brigade de Picardie et chargea énergiquement les ennemis qui avaient passé la chaussée : un capitaine et trois lieutenants restèrent sur le champ de bataille et le

1. *Les guerres sous Louis XV*, par le comte Pajol, général de division ; Paris, Firmin-Didot, 1881-1891, 7 volumes in-8. Tome I.

2. De Belforte et de Comessaggio, Pajol, I, 387.

marquis de Fimarcon eut l'épaule traversée d'un coup de feu. Après cette action, le régiment se reforma dans Parme et en sortit en juillet pour rejoindre l'armée campée derrière la Secchia ; il couvrait avec Dauphin la cassine du maréchal de Broglie<sup>1</sup> à Gardella le 15 septembre, lorsque les ennemis, passant la rivière à l'improviste, tombèrent sur cette brigade et celle d'Orléans ; surpris dans leur sommeil, les soldats à peine vêtus allèrent aux armes, sauvèrent leurs drapeaux et durent battre en retraite dans la direction de Guastalla, abandonnant les équipages, leurs tentes, leurs havre-sacs et même une partie de leurs uniformes, en sorte qu'ils souffrirent beaucoup jusqu'à la bataille de Guastalla livrée le 19 septembre. Pendant cette action, Bourbon et Soissonnais, en brigade, avaient pris position à la droite du Pô et essayèrent pendant plus de douze heures le feu meurtrier des ennemis ; le régiment y fut très-éprouvé : neuf capitaines et nombre de lieutenants furent tués ; le lieutenant du Teil y eut la cuisse cassée et ne se remit jamais de cette blessure ; en récompense de ses services, il avait été nommé lieutenant en premier le 1<sup>er</sup> novembre : ce poste lui fut conservé pendant près de six ans ; sa mauvaise santé ne lui permit jamais de l'occuper et l'y fit remplacer le 14 mars 1740 ; mais il servit encore pendant de longues années comme officier d'Invalides.

Cette campagne avait coûté huit cents hommes à Bourbon qui fut envoyé à Modène pour se reconsti-

1. François-Marie, duc de Broglie, 1671 † 1743, maréchal de France 1734.



tuer ; mais on l'en fit sortir en octobre pour le siège de Mirandole levé le 12 ; de là, il se rendit à Crémone qu'il dut quitter le 8 décembre : sa marche rapide sur Guastalla déconcerta les ennemis, mais fatigua beaucoup le régiment à cause de la mauvaise saison ; il ne put prendre ses quartiers qu'à la fin de l'année à Plaisance, occupa pendant quelque temps certains villages sous Milan, revint à Plaisance en mars et se trouvait à Reggio au moment de l'ouverture de la campagne de 1735. Le 23 février, Antoine du Teil avait été nommé capitaine de grenadiers en place de M. de Crotta, tué à Guastalla.

Après l'affaire des retranchements de Révéré, le régiment hiverne dans le Milanais et rentre en France en septembre 1736 pour occuper les garnisons d'Alais et d'Uzès en Languedoc. En mai 1737, il part pour Landau qu'il abandonne en mai 1738 pour se rendre à Béziers, puis à Perpignan.

Il sert en Languedoc de 1741 à 1743, au commencement de la guerre, reçut ensuite l'ordre de se rendre à Nancy et de là à Haguenau qu'il quitta le 18 avril pour joindre le 14 juin à Donawert le corps du comte de Ségur<sup>1</sup>, chargé de l'arrière-garde.

Cet officier général favorisa la retraite de notre armée, passa le Rhin à Spire en juillet et campa sous Lauterbourg ; le régiment acheva en Alsace cette campagne qui fut la dernière d'Antoine du Teil : sa brigade fut de tous les mouvements exécutés pour empêcher l'ennemi de passer le Rhin et, à la dislocation,

1. Henri-François, comte de Ségur, 1689 † 1751, lieutenant général 1738.

elle se rendit à Beaune : c'est là que du Teil fut remplacé le 2 janvier 1744 ; il avait dû recevoir la croix de Saint-Louis en 1727 et comptait trente-sept ans de services et quatorze campagnes.

On s'étonnera peut-être en voyant des officiers distingués prendre leur retraite, après d'aussi longs services, comme simples capitaines de grenadiers et chevaliers de Saint-Louis ; mais il en était généralement ainsi, car les grades supérieurs étaient difficilement accessibles pour les gentilshommes de province, sans fortune et sans autre recommandation que leurs mérites personnels ; en 1733, Joseph du Teil quitta l'armée sans doute parce qu'à ce moment le capitaine de Saporta, son aîné, était tout désigné pour parvenir à la majorité qu'il obtint d'ailleurs l'année suivante, après la bataille de Parme ; son frère cadet, Antoine, se vit préférer pour ce grade, en 1742, le capitaine de Villeneuve-Maurens, moins ancien que lui, mais qui avait l'avantage d'avoir été blessé à la Secchia ; aussi se retira-t-il l'année suivante.

La considération que leur valait leur ruban couleur de feu de Saint-Louis, les avantages pécuniaires que leur procurait leur pension mettaient ces vieux officiers dans une situation à la fois aisée et honorable et leur permettaient parfois, lorsqu'ils n'étaient pas célibataires endurcis comme nos deux capitaines, de faire un bon mariage ; il en fut ainsi jusqu'à la Révolution. Les familles elles-mêmes intervenaient pour rappeler dans leurs foyers ceux de leurs membres que leur carrière militaire en avait longtemps éloignés et dont l'avenir se trouvait assuré par leurs beaux ser-

vices. En 1783, le comte d'Yversay<sup>1</sup>, depuis député de la noblesse du Poitou aux États Généraux de 1789, écrivant à son frère cadet, Joseph de Jouslard<sup>2</sup>, officier dans Navarre depuis trente-huit ans, pour lui annoncer la mort de leur tante, M<sup>me</sup> de Blacvod<sup>3</sup>, dont ils étaient les héritiers, lui disait : «... Je voudrais bien, mon cher ami, que cecy qui va te donner plus d'aisance pût t'engager décidément à quitter un métier où tu ne peux plus avoir que des désagréments en passant successivement sous les ordres de jeunes gens qu'à tous égards tu devrais commander ; c'est en vain qu'on te leûre d'espérances ! Ne vois-tu pas d'après l'ordonnance que tant que tu ne seras pas le premier capitaine on ne peut rien faire pour ton avancement ? Et, quand tu le serais et que tu obtiendrais une lieutenance-colonelle, à quoi cela te conduirait-il à présent, si ce n'est d'entrer dans un corps où tu aurais bien des peïnes et de l'ennuy et où tu ne connoistras personne ? Je conclus donc de là, cher frère, que ceux qui s'intéressent véritablement à toy, la meilleur preûve qu'ils puissent t'en donner, c'est de te faire obtennir le plus tost possible une très-bonne retraite ;... d'ailleurs, dans l'état même actuel, tes enfants, sans estre riches, sont déjà sûrs d'une for-

1. Philippe de Jouslard, comte d'Yversay, † 1805.

2. Joseph de Jouslard, chevalier, 1733 † 1808 ; son fils, Philippe-Charles-René, né en 1775, fut reçu à l'École Royale militaire en 1784 ; il était cousin de Philippe de Jouslard d'Ayron, lieutenant-colonel du régiment d'Ile-de-France en 1709.

3. Madeleine de Jouslard, veuve de Jacques de Blacvod, écuyer, seigneur de Frozes, ancien officier au régiment d'Aunis.

tune passable et ce qu'ils auront de toy sera très-honnête... » Joseph de Jouslard, marié à Marie de Verthamon <sup>1</sup>, dont le père, capitaine de grenadiers dans Navarre, avait été tué à la tête de sa compagnie à la défense de Cassel, le 22 mars 1761 <sup>2</sup>, ne suivit pas les conseils de son frère, et moins de deux ans plus tard il était promu lieutenant-colonel; colonel en 1791, il ne tarda pas à émigrer et fut retraité en 1799 avec le grade de chef de bataillon. Nous verrons que dans le régiment Royal-Artillerie l'avancement ne tarda pas à devenir plus normal grâce à la rapide extension que prit ce corps dans le courant du xviii<sup>e</sup> siècle : encouragés par ces avantages, neuf du Teil le préférèrent aux autres régiments d'infanterie de 1690 à 1747.

1. Marie de Verthamon, 1734 † 1832, mariée au chevalier, depuis comte d'Yversay, le 24 mai 1773; Françoise de Jouslard d'Yversay, leur fille, épousa le 28 juillet 1799 le baron Alexandre du Teil.

2. Jean de Verthamon, seigneur de Marillac, petit-fils de Martial, comte de Lavaud, premier chambellan de Monsieur, et d'Isabeau de Lambertye, chevalier de Saint-Louis 1750, capitaine de grenadiers 1758; Martial de Verthamon, marquis de Bussières, successivement capitaine dans les régiments de Normandie 1683 et de Picardie 1607, et Louis de Verthamon de La Robinière, capitaine dans le régiment d'Alzeau et chevalier de Saint-Louis 1707, étaient ses oncles; Martial de Verthamon de Marillac, † 1757, capitaine dans Navarre 1746, et Jean-Baptiste de Verthamon de Lavaud, 1739 † 1762, des chevau-légers 1736, étaient ses neveux.

Services de la branche de Lorraine,  
(éteinte).

### III

#### LES FUSILIERS DU ROI : ROYAL-ARTILLERIE

(1690-1720)

Le premier du Teil qui ait servi dans le régiment Royal-Artillerie est Ange, né à Forcalquier en 1671, fils de Louis du Teil, conseiller du roi et son avocat au siège de Forcalquier, et d'Isabeau de Barbeyrac. Avant d'avoir atteint sa vingtième année, il entra en 1690, comme cadet gentilhomme, au régiment des Fusiliers du roi<sup>1</sup> qui avait été créé le 4 février 1671, l'année même de sa naissance, pour la garde et le service de l'artillerie : le roi en était colonel et le duc

1. Ce régiment à quatre compagnies était destiné à la garde de l'artillerie précédemment confiée aux troupes suisses ; ses officiers n'avaient à diriger que les troupes placées sous leurs ordres ; l'exécution des feux revenait aux officiers de l'artillerie qui formaient un corps spécial : ils portaient les titres de lieutenants généraux ou provinciaux (officiers généraux), de commissaires provinciaux (lieutenants-colonels), commissaires ordinaires (capitaines), commissaires extraordinaires (lieutenants), officiers pointeurs (sous-lieutenants).



d'Humières<sup>1</sup>, grand maître de l'artillerie, colonel-lieutenant. En réalité le régiment était commandé par un lieutenant-colonel, Achille de Barville<sup>2</sup>, qui avait rang de brigadier des armées à dater du 28 février 1686.

Le cadet gentilhomme fut promu sous-lieutenant en septembre 1691 : il était alors en garnison à Besançon et, comme il avait perdu son père dès le 19 février 1684, son beau-frère, Augustin de Berluc<sup>3</sup>, qui l'avait pris en grande affection, lui procurait quelques recommandations par l'entremise de son cousin germain, Jean de Rebuty, prêtre de l'ordre de Malte et aumônier du grand maître : « Je suis ravi de pouvoir vous dire, écrivait ce dernier le 31 août 1691, que je ne souhaite rien tant que de procurer quelques lettres de recommandation à M. du Teil ; car vous ne sauriez m'obliger davantage que de me donner l'occasion de faire connoître à toute cette maison combien je l'honore et l'estime. Cependant il faut s'y prendre d'une bonne manière, car il faut que M. du Teil m'crive en droiture de Bezançon et qu'il me fasse avoir qui sont ceux qui peuvent luy rendre service pour luy procurer par ces gens-là des lettres de faveur. Je vous ay dit dans ma précédente, que je demeurais icy avec deux chevaliers de Dôle qui ont des amis et des parans à Bezançon, qui s'appellent MM. de Broissia-Froissar,

1. Louis de Crevant, duc d'Humières, † 1694, maréchal de France 1668, grand maître de l'artillerie 1685 (17 novembre), il avait remplacé Henri de Daillon, duc du Lude.

2. Capitaine aux Fusiliers dès 1671, † 1710.

3. Augustin de Berluc, avocat au Parlement, 1647 † 1730, marié le 21 novembre 1639 à Isabeau du Teil.

et dont l'aîné de la famille, qui est maintenant major de cavalerie, a esté capitaine réformé dans la compagnie de M. de Castellane <sup>1</sup> ». Le 24 février 1692 l'abbé de Rebuty disait encore à son cousin de Berluc : « Par ce mesme vaisseau part d'icy M. le chevalier de Broissia qui est actuellement général-major de nos troupes et qui va à Bezançon. Il m'a promis d'y voir M. vostre beau-frère ; je voudrois que la connoissance que je lui procure deut lui estre utile, car je vous assure que j'ay un grand respect et attachement pour toute cette famille... »

Le 17 mai du Teil étoit au camp de Givry où les quatre bataillons de Fusiliers et de Royal-Bombardiers <sup>2</sup> furent cantonnés au quartier du roi ; M. de Vigny <sup>3</sup> commanda l'artillerie pendant cette campagne qui débuta par la prise de Namur ; le jeune sous-lieutenant dut faire là un rude apprentissage de son métier, car la pluie ne discontinua pas pendant tout le siège ; les équipages du parc étoient fatigués au point que les chariots du roi et des officiers généraux transportèrent des bombes et des boulets : le 22 juin, Sa Majesté alla à la tranchée suivie du Dauphin qui visita les batteries où il distribua trois cent cinquante louis de gratification : le château de Namur ne tomba en nos mains que le 30 juin. Un mois plus tard, le

1. Extrait de la correspondance conservée au château du Plan de Porchères par M. Léon de Berluc-Perussis.

2. Créé le 28 août 1684.

3. Jean-Baptiste de Vigny, † 1707, lieutenant-colonel de Royal-Bombardiers 1685, brigadier d'infanterie 1693, maréchal de camp 1702.

5 août, le maréchal de Luxembourg <sup>1</sup>, auquel le roi avait laissé le commandement de son armée, gagnait sur le Prince d'Orange <sup>2</sup> la bataille de Steinkerque. A cette journée, notre canon qui avait été envoyé à Mons à cause du mauvais temps ne put répondre qu'assez tard à celui de l'ennemi ; dès qu'il fut arrivé sur le champ de bataille, de Vigny fit séparer les brigades et, en dirigeant la première, fut blessé au bras gauche, ce qui ne l'empêcha pas d'agir jusqu'à la fin de l'affaire : elle coûta vingt soldats au régiment des Fusiliers ; sept de ses officiers y furent blessés et quarante de ses hommes mis hors de combat.

Au début de l'année suivante, le 15 avril 1693 <sup>3</sup>, Louis XIV rendit une ordonnance relative au régiment des Fusiliers qui, définitivement organisé à dater de ce moment, prit le nom de Royal-Artillerie ; le 29 juillet, ce corps se distingua à la bataille de Neerwinden par la façon dont il servit nos soixante-dix pièces qui

1. François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de Luxembourg, 1628 † 1695, maréchal de France 1675.

2. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, 1650 † 1702, stathouder 1672, roi d'Angleterre 1689, reconnu par la France 1697.

3. Cette ordonnance portait assimilation entre les grades des officiers d'artillerie et ceux du régiment Royal-Artillerie qui était subordonné au commandant de l'artillerie de l'armée ; le lieutenant-colonel du régiment avait le grade de *lieutenant de l'artillerie* ; les six premiers capitaines étaient *commissaires provinciaux*, le major et les autres capitaines *commissaires ordinaires*, les aide-majors, lieutenants, sous-lieutenants et enseignes *commissaires extraordinaires* ; ces officiers, nommés par le roi, recevaient leurs provisions dans le corps d'artillerie par les soins du grand maître : général Suzane, p. 145.



tirèrent « avec tant de justesse que les ennemis en reçurent un très grand dommage, ce qui les obligea de changer souvent de place » : il arrivait même que les boulets qui avaient frappé la terre, sur la hauteur où les alliés avaient construit des retranchements pour poster leurs quatre-vingts canons, allaient porter le désordre dans leurs rangs de l'autre côté de cette crête<sup>1</sup>. Le siège de Charleroi termina cette seconde campagne à l'issue de laquelle du Teil était promu lieutenant en décembre 1693.

L'armée commandée en 1694 par le Dauphin en Flandre s'illustra par la marche de Vignamont durant laquelle elle fit, du 20 au 24 août, quarante lieues en quatre jours : la bonne volonté des officiers et des soldats se fit connaître dans cette occasion ; ils supportèrent avec plaisir toutes les difficultés et les fatigues de ces pénibles étapes. Ce fut le fait saillant de cette campagne comme le bombardement de Bruxelles fut celui de la campagne suivante. Certaines difficultés soulevées par des questions de service engagèrent le roi à rendre le 25 novembre une ordonnance qui n'est que le développement de celle du 15 avril 1693 : le duc du Maine<sup>2</sup> avait été nommé grand maître le 10 septembre 1694. Du Teil paraît ne pas avoir fait les dernières campagnes de la guerre qui se termina par la paix de

1. *Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, par le marquis de Quincy, Paris, 1726, 7 vol. in-4°, t. II, p. 628. — Charles Sévin, marquis de Quincy, servit dans l'artillerie et parvint au grade de brigadier 1719.

2. Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, 1670 † 1736 ; nous verrons qu'il accorda sa protection à la veuve et aux fils d'Ange du Teil.

Ryswick, mais il dut se trouver au camp de Compiègne où figurèrent, en 1697, les quatre bataillons du régiment sous les ordres du lieutenant-colonel de la Harteloire; l'année suivante, il était à Perpignan d'où il écrivait à son beau-frère de Berluc<sup>1</sup> en février.

En 1702 nous retrouvons du Teil, qui servait dans le 4<sup>e</sup> bataillon, à la défense de Landau où M. de Breuille, lieutenant de l'artillerie, commanda cette armée; Exéchiel de Melac<sup>2</sup>, lieutenant général, ne rendit cette place au roi des Romains<sup>3</sup> que le 10 septembre, après quatre jours de tranchée ouverte; « la nuit du 20 août 1701, les Ennemis... firent au fort une nouvelle batterie de six pièces qui battoient en flanc le bastion de la gauche. On tenta de brûler leurs gabions; mais s'en étant aperçus, ils firent un si grand feu que nous ne pûmes exécuter notre projet. M. de Pigar<sup>4</sup> des-

1. Bien que cette lettre n'ait aucun rapport avec la carrière militaire de du Teil, elle est intéressante à connaître en raison des sentiments qu'il y exprime à l'occasion du second mariage de son beau-frère avec M<sup>lle</sup> Marguerite de Monier: « Jay reçu, monsieur mon tres cher frere, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire. Je loue fort le choix que vous faites de ma cousine de Monier qui est une personne pour qui jay une estime très particulière et avec qui je suis très persuadé que nous pourrons toujours entretenir cette ancienne et étroite amitié que nous avons toujours eu ensemble..... De Perpignan, le 19<sup>e</sup> février 1697. » Archives de M<sup>r</sup> L. de Berluc.

2. Lieutenant général 1693, † 1704.

3. Joseph I<sup>er</sup>, empereur d'Allemagne 1705, roi de Hongrie 1680, roi des Romains 1690, † 1711. Du 22 avril au 12 septembre, la tranchée fut ouverte le 17 juin.

4. Ancien capitaine dans Navarre, brigadier 1721, † 1733.

ceudit à l'entrée de la nuit dans le fossé pour voir en quel estat estoit la brèche, il la trouva si grande qu'il y monta. Nous y fimes un fort grand feu de la mousqueterie et pierriers. M. du Teil, lieutenant de Pigar dans l'artillerie, appointa un mortier remply de balles à feu qui eut tout le succès possible, car, estant tombé dans leur magasin à poudre, il y mit le feu, et fit sauter en l'air cinq ou six hommes, mit le feu à leur batterie qui brûla les fascines et leurs gabions<sup>1</sup>. On vit dans le même temps des roues et des écouvillons. Nous fimes pendant ce temps-là beaucoup de feu de notre mousqueterie. »

Quelques jours plus tard, dans la nuit du 23 au 24, « M. Duplessis, capitaine des grenadiers du bataillon de Pigar, fut blessé au fort d'une pierre, nous y eumes un soldat tué et quatre ou cinq blessés : M. du Teil, lieutenant des grenadiers, fut blessé en escarmouchant<sup>2</sup>. » A cette défense, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons de Royal-Artillerie, commandés par MM. de Bressy<sup>3</sup> et Pijart, se signalèrent particulièrement et furent fort éprouvés<sup>4</sup>. D'ailleurs, rendant compte à la cour de la

1. *Journal du blocus et du siège de la ville et du fort de Landau*, Paris, Brunet, 1702, 1 vol. in-12, pp. 179-182. — L'auteur de ce journal serait M. de Bertrand, officier en garnison à Landau.

2. *Journal du blocus et du siège*, p. 192.

3. Chevalier de Saint-Louis de la première promotion; s'était, comme capitaine, distingué au siège de Pignerol 1693.

4. M. de Castillon, capitaine, mourut de ses blessures; MM. Pijart, commandant de bataillon, de Buade, Guillain et Duplessis, capitaines, Desbrosses et du Teil, lieutenants, furent blessés.



reddition de Landau, Mélaç disait le 11 septembre<sup>1</sup> :  
 « ... Le S<sup>r</sup> de Brécy, commandant des Fuzeliers  
 qui sont dans ceste place, en a usé de mesme et a  
 servy à la teste de son bataillon et commandé l'artil-  
 lerie pendant que le S<sup>r</sup> du Breuil a esté incommodé  
 d'une blessure qui l'a obligé de rester quelques jours  
 dans son lit ; plusieurs autres capitaines et lieutenans  
 ont esté aussi blessés et ont bien servi sa Majesté et  
 entr'autres le S<sup>r</sup> du Teil, lieutenant de canoniers, qui  
 a esté blessé dont il est encore incommodé<sup>2</sup>... »

Le 13 août 1704, du Teil fut fait prisonnier à la  
 seconde bataille d'Hochstædt où les armées des maré-  
 chaux de Tallard et de Marsin furent complètement  
 défaites malgré les bonnes dispositions prises par La

1. Le marquis de Lespérourx qui commandait en second à Landau est le troisième aïeul d'Aimée-Louise-Caroline de Gestas, marquise de Lespérourx, mariée le 24 janvier 1826 à Joseph-Henri-Césaire, baron du Teil, et décédée le 9 septembre 1879. — Cette famille a donné trois officiers généraux sous l'ancienne monarchie : Georges de Gestas, chevalier, marquis de Lespérourx, fils de Jean, ancien capitaine du régiment de Montausier et lieutenant au gouvernement des ville, château et marquisat de Nomény, et de Catherine Norroy, fut nommé brigadier des armées du roi et gouverneur de Thionville le 23 juin 1711 ; Charles-Jean-Henri (petit-fils de Georges), fils de Charles, aide-de-camp du duc de Vendôme, et de Madeleine de Choisy, ancien brigadier de cavalerie, reçut le brevet de maréchal de camp le 10 février 1759 ; enfin, Sébastien-Charles-Hubert, fils du précédent et de Marie-Marguerite de Wignacourt, ancien colonel du régiment de la marine et brigadier d'infanterie, fut promu maréchal de camp le 20 mai 1791 et fut décapité à Bordeaux le 7 nivôse an II, 27 décembre 1793.

2. Ministère de la guerre, archives historiques ; 1702, guerre d'Allemagne, fin de la campagne du maréchal de Catinat.

Frézelière<sup>1</sup> et d'Houville<sup>2</sup> qui commandaient l'artillerie. « Mon beau-frère, capitaine et aide-major au régiment des Fusiliers, écrivait le 10 août 1705 M. de Berluc au chevalier de Rebuty, s'est fort poussé et distingué par sa bravoure; on dict qu'il a mil escus d'apoinctemens. Je ne scays pas s'il en jouit pendant sa prison, mais il est seur qu'à son retour il reentrera dans sa charge, parce que M. le Marquis de Janson<sup>3</sup>, qui est son patron, l'a escrit ainsy. Il est à Eslingen dans le Virtemberg, si vous pouviés luy procurer dans ce pays là quelques amis pour luy faire avoir un passeport ou pour le faire eschanger vous me feriez plaisir et à toute la famille. »

En effet, bien qu'il fût prisonnier, du Teil avait été promu capitaine aide-major au 4<sup>e</sup> bataillon; mais on dut disposer de ce poste en faveur d'un autre, car il ne fut remis en liberté qu'au mois de juin 1706; « J'apprends avec joye que vous avéz esté eschangé, lui écrivait de Marly, le 6 juin, le duc du Maine; je ne vous feray point de réponse sur votre remplacement jusqu'à ce que j'aye vu le S<sup>r</sup> de La Deveze<sup>4</sup> qui doit venir incessamment estant prisonnier luy-même sur parole... » En l'attendant, il était prié de se rendre au

1. Jean-François-Angélique Frézeau, marquis de la Frézelière, 1672 † 1711, lieutenant général 1708.

2. Bernadin du Pré d'Houville, † 1706, brigadier d'infanterie 1703.

3. Joseph de Forbin, marquis de Janson, † 1728, maréchal de camp 1704; c'est le frère du cardinal de Janson, grand aumônier de France.

4. François de Loupiac de La Deyèze, † 1742, lieutenant-colonel de Royal-Artillerie 1704, maréchal de camp 1719.

4<sup>e</sup> bataillon pour y servir en qualité de capitaine réformé. Du Teil ne tarda, pas d'ailleurs, à retrouver sa situation d'aide-major et fit toutes les campagnes de Flandre de 1706 à 1712 ; en 1713, il servit sur le Rhin avec son bataillon qui fut au siège de Fribourg sous les ordres du marquis de Saint-Perrier<sup>1</sup>, alors brigadier des armées du roi. A la paix, le 4<sup>e</sup> bataillon vint tenir garnison à Strasbourg<sup>2</sup>.

Le 14 février 1707<sup>3</sup>, Ange du Teil avait épousé à Strasbourg Marie-Thérèse de La Brosse<sup>4</sup>, fille des défunts Charles de La Brosse, ingénieur et entrepreneur des travaux du roi en Alsace, et d'Élisabeth Gazangue ; de ce mariage sont issus deux fils, Jean-Ange et Jean-Joseph, qui tous deux servirent dans le même bataillon de Royal-Artillerie que leur père ; l'aîné qui naquit en 1710 fut même à son école pendant cinq ans, car il figura sur les contrôles du régiment dès le 15 avril 1718 : il avait à peine huit ans révolus.

Ange du Teil devait assister à la réorganisation définitive de Royal-Artillerie décrétée par l'ordonnance du 5 février 1720. Toutes les troupes du corps, les

1. César-Joachim, marquis de Saint-Perrier, † 1749, lieutenant général 1734.

2. Nous possédons deux certificats pour l'hôtel Royal des Invalides, délivrés à Strasbourg, le 26 janvier 1714, par Ange du Teil, capitaine aide-major au 4<sup>e</sup> bataillon de Royal-Artillerie, aux soldats La Bonté (Pierre Michelet) et La Fleur (Louis Dupron), des compagnies de Torpanne et Destrands.

3. Par acte sous-seing privé, déposé le 21 juin 1710 chez Didier Dutil, notaire à Strasbourg.

4. Née le 3 septembre 1686 ; elle fut ensevelie en l'église de Saint-Martin de Colmar, le 15 juillet 1762.



quatre bataillons de Royal-Artillerie, les deux de Royal-Bombardiers, les compagnies de canonniers de Warvillé, Thibaud, Lair et Courcelles, les compagnies de mineurs de Vallière, Dabin, Delorme et Voislin, la compagnie de canonniers des côtes de l'océan, rassemblées à Vienne le 24 février 1720, furent réparties par le marquis de Broglie dans les cinq bataillons de huit compagnies de cent hommes qui devaient dorénavant composer le régiment dont le roi continuait d'être colonel et le grand maître colonel-lieutenant : le commandement du corps fut donné au maréchal de camp de Vallière<sup>1</sup> avec le titre d'inspecteur.

En raison de son ancienneté, du Teil dut avoir l'aide-majorité du premier bataillon, commandé par Pijart<sup>2</sup>, et dont le major se trouvait être M. de Bréande, plus ancien de quatre ans : il mourut chevalier de Saint-Louis, en septembre 1723, et fut remplacé le 25 de ce mois ; sa veuve, pour obtenir les faveurs du roi, s'adressa au duc du Maine qui lui répondit de Sceaux le 5 octobre : « Je serois très-aise, Madame, de pouvoir vous procurer une pension..., il est réglé qu'on n'en accordera aucune avant le mois de décembre prochain ; vous pourés alors faire donner un placet au Roy ou à M. le duc d'Orléans, en y joignant des certificats des services de feu votre mary ; si je suis consulté j'en rendray tous les témoignages qu'ils méritent... »

1. Jean-Florent de Vallière, † 1759, directeur général des Écoles 1726, lieutenant général 1734.

2. Joseph-Bonaventure Villain de Bréande, † 1746, cadet dès 1686, brigadier 1734.



M<sup>me</sup> du Teil obtint certainement gain de cause bien que le résultat de ses démarches ne soit pas connu ; seule l'attestation produite en cette circonstance a été conservée : « Je, Pijarre, brigadier des armées du Roy, premier lieutenant-colonel du régiment Royal-Artillerie, certifie que M. du Teil sert de l'an 1690 dans ce bataillon en qualité de sous-lieutenant de grenadiers, de lieutenant, d'aide-major, ensuite capitaine, qu'il s'est distingué partout où le service du roy étoit intéressé. qu'il a été fait prisonnier à la bataille d'Hosteck, et qu'il a été blessé à la défense de l'ouvrage couronné de Landau, lorsque le Roy des Romains l'attaqua, *signé* : Pijarre ; fait à Paris ce ...novembre 1723. »

---

## IV

### LE 4<sup>e</sup> BATAILLON DE ROYAL-ARTILLERIE (1720-1756)

Proisy, 1720; Raganne, 1720; La Pérelle, 1725; Valenceau, 1733;  
Gaudechart, 1744; Fransure, 1752; Menonville, 1754.

Au moment de la réorganisation du régiment Royal-Artillerie, Jean-Ange du Teil, qui n'était que volontaire, continua de compter au quatrième bataillon commandé par de M. de Proisy et dont le major était M. de La Borie<sup>1</sup>; quelques jours plus tard, le 22 juin 1720, M. de Raganne, premier capitaine, prenait le commandement du bataillon et, le 20 septembre, du Teil était nommé à la place de sous-lieutenant vacante par l'abandonnement du sieur de Deppe. Le corps tenait garnison à Perpignan; quelques années plus tard, il était envoyé à Besançon; dans ces deux villes, où son mari avait séjourné, M<sup>me</sup> du Teil, née de La Brosse, put procurer à son fils quelques recommandations, car elle suivait avec sollicitude ses débuts dans le métier des armes; elle cherchait surtout à lui ména-

1. N... de La Borie, † 1743, cadet 1687, chevalier de Saint-Louis 1715, brigadier d'infanterie 1738.

ger la protection du duc du Maine qui lui écrivait de Paris le 12 janvier 1725 :

« Je serois ravi de pouvoir vous estre de quelque secours pendant cette nouvelle année pour vous marquer ma reconnaissance des vœux que vous faites pour moy ; c'est de quoi je vous prie d'être persuadée ainsi que de la considération que j'ay pour vous... »

M. de La Pérelle prit le commandement du bataillon le 6 avril 1725, mais ce ne fut pas cet officier qui eut l'honneur de conduire le corps au feu, lors de la guerre de la succession de Pologne, car il fut remplacé par M. de Valenceau<sup>1</sup>, le 20 février 1733. Le 26 août 1730, du Teil était nommé à la charge de second lieutenant dans la compagnie de Laussedat, vacante par la promotion du sieur de Santigny à la charge de premier lieutenant ; conformément aux ordonnances, le grand maître de l'artillerie lui fit délivrer le brevet de commissaire extraordinaire de l'artillerie le 22 novembre suivant. Deux ans plus tard, Jean-Ange allait servir de mentor à son frère cadet, au sujet duquel le duc du Maine avait écrit à M<sup>me</sup> du Teil le 22 octobre 1732 :

« Le S<sup>r</sup> de La Pérelle ne m'a point encore écrit, Madame, pour agréer votre second fils en qualité de surnuméraire dans son bataillon ; mais il faut pour première condition qu'il ait quinze ans faits et soit de bonnes mœurs ; je seray très-aise qu'il lui trouve toutes les qualités pour demander à le recevoir... »

1. Bernard Drohin de Valenceau, † 1758, chevalier de Saint-Louis 1715, brigadier 1740 ; il avait sous lui, en 1734, Fontange comme major et Monséjour comme aide-major.

En 1733, les deux frères firent l'apprentissage de la guerre en Allemagne sous le duc de Berwick; cette tardive campagne dut être pénible, car l'artillerie ne franchit le Rhin que le 15 octobre, sur un pont jeté près de Goldscheuer pour assiéger immédiatement Kehl; après la prise de cette place, on fit en 1734 les sièges de Traerbach et de Philippsbourg: le premier faillit nous coûter la vie du futur maréchal de Belle-Isle<sup>1</sup>, dans la nuit du 29 au 30 avril, et, le 12 juin, le maréchal de Berwick était tué au second.

Grâce à cette première campagne, Jean-Ange du Teil recevait le 19 août sa nomination de lieutenant en premier à la compagnie de sapeurs de Valenceau en la place de M. de Trossy-Fontanges, promu capitaine; son frère cadet ne fut nommé sous-lieutenant que le 1<sup>er</sup> juillet 1736<sup>2</sup>. Ils étaient alors en garnison à Grenoble.

Quelques années plus tard, Jean-Ange du Teil était envoyé à Antibes, en janvier 1738, avec un détachement, pour prendre part à l'expédition de Corse sous le comte de Boissieux<sup>3</sup> qui débarqua à Saint-Florent le 8 février: cet officier général mourut dans l'île le 2 février 1739 et fut remplacé par le marquis de Maillebois<sup>4</sup>. Ce fut évidemment par faveur que notre

1. Charles-Louis-Auguste Foucquet, duc de Belle-Isle, 1684 † 1761, maréchal de France 1741.

2. En 1736, Monséguir passe major et Santigny aide-major.

3. Louis de Fretat, comte de Boissieux, † 1739, lieutenant général 1738. — Description de la Corse... suivie d'une relation de la campagne que les troupes françaises ont fait en l'île de Corse en 1739, Paris, Vente, 1768, 1 vol. in-12.

4. Jean-Baptiste-François Desmarests, marquis de Maillebois, 1682 † 1762, maréchal de France 1741.

lieutenant fut désigné, car les détachements de Royal-Artillerie n'étaient pas considérables : le bataillon de Bréande, en garnison à Besançon, avait envoyé en Corse un capitaine, un lieutenant, deux sergents et quarante soldats et celui de Valenceau un lieutenant, un sous-lieutenant, deux sergents et trente soldats<sup>1</sup> : du Teil se trouvait donc avoir le commandement de cette petite troupe. L'artillerie fut d'abord dirigée par M. de Combes, puis par M. de Bassat<sup>2</sup> qui reçut une commission en date du 1<sup>er</sup> mars 1739 ; ce dernier avait sous lui MM. Pelletier<sup>3</sup>, commissaire provincial, et de Lucas, capitaine de canonniers. Cette expédition se termina en 1741 : Maillebois reçut le bâton de maréchal en février et rentra en France en mai : ses troupes l'y suivirent en septembre. Dès le 7 janvier, le comte d'Eu<sup>4</sup> faisait parvenir à Jean-Ange du Teil la commission de commissaire ordinaire de l'artillerie : ce grade équivalait à celui de capitaine qu'il ne put obtenir dans le régiment Royal-Artillerie que le 22 septembre, malgré les démarches du grand maître qui lui avait écrit de Versailles le 4 juillet : « N'ayant pu réussir dans la demande que j'ay faite pour vous

1. Carte militaire de la France, Lemau de La Jaisse, 1739.

2. Jean-Baptiste de Bassat, lieutenant général 1748.

3. Louis-Auguste Pelletier, alias Le Pelletier, 1696 † 1769, lieutenant général 1761. — Voir dans ses mémoires, pp. 77 à 84, quelques détails sur cette expédition où il commanda en second : Une famille d'artilleurs : Mémoires de Louis-Auguste Le Pelletier ; Paris, Hachette, 1895, 1 vol. in-8.

4. Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, 1701 † 1775, grand maître de l'artillerie en survivance 12 mai 1710, en jouissance 14 mai 1736, démissionnaire décembre 1755.



d'une commission de capitaine, quoique cette grâce ne me parust tirer à aucune conséquence parce que vous êtes le plus ancien lieutenant du bataillon de Valanceau, je ne puis que vous exhorter à attendre qu'il se présente des occasions plus favorables pour votre avancement... » En effet, quelques mois plus tard, M. de Grieu, capitaine en second de la compagnie de bombardiers de Fontanges, ayant été nommé à l'aide-majorité du bataillon, du Teil le remplaça.

A peine de retour en France à Metz où son bataillon était en garnison, Jean-Ange du Teil repartait pour faire avec son frère les campagnes de Bohême, en 1741 et 1742, puis, en 1743, celle de Bavière, à l'issue de laquelle Jean-Joseph, son cadet, était nommé lieutenant; mais ce jeune officier ne profita guère de cette promotion, car il mourut quelques jours plus tard, à l'âge de vingt-cinq ans, après avoir porté les armes pendant dix ans et avoir fait quatre campagnes. Ils avaient été longs et pénibles les services du bataillon de Valanceau pendant ces trois années : faisant partie de la seconde division de l'armée de Westphalie, commandée par le maréchal de Maillebois, il s'était concentré à Givet sous M. de Balincourt<sup>1</sup>, à la fin d'août 1741; nous trouvons cette armée appuyée sur le Rhin, de Neuss à Holzheim, un mois plus tard, et, à la fin de la campagne, elle s'établit entre la Meuse et le Weser pour protéger les défilés d'Hameln, le bataillon d'artillerie occupant Juliers vers le milieu de novembre.

1. Claude-Guillaume Testu, marquis de Balincourt, 1680 † 1770, maréchal de France 1746.

L'année suivante, M. de Maillebois reçut l'ordre de marcher sur la Bohême pour dégager les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle qui se trouvaient bloqués sous Prague ; il opérait à Amberg sa jonction avec le comte de Saxe<sup>1</sup> le 13 septembre, et le 21 novembre remettait à Dingolfing le commandement au maréchal de Broglie sans avoir pu pénétrer en Bohême : à la fin de décembre toute l'artillerie de cette armée hivernait à Ingolstadt. Le 20 mai 1743 nous retrouvons Valenceau à l'embouchure de l'Isar sous M. de Coigny<sup>2</sup> ; les dernières divisions de l'armée du maréchal de Broglie étaient de retour à Wimpfen le 8 juillet ; quant à notre bataillon de Royal-Artillerie, il passa sous les ordres du duc d'Harcourt<sup>3</sup>, chargé de couvrir la Haute-Lorraine et le pays Messin, et vint tenir garnison à Metz.

C'est là que Jean-Ange du Teil épousa, par contrat passé le 20 juillet 1743, M<sup>me</sup> Ursule L'Huillier de Castres, veuve de François-César Liégeault, commissaire ordinaire d'artillerie<sup>4</sup> ; le comte de Laval-Montmorency, commandant en chef des trois évêchés<sup>5</sup>, le

1. Arminius-Maurice, comte de Saxe, 1696 † 1750, maréchal de France 1743, maréchal général 1747.

2. François de Franquetot, duc de Coigny, 1670 † 1759, maréchal de France 1734.

3. François, duc d'Harcourt, 1689 † 1758, maréchal de France 1746.

4. Fils de Louis-Mathias, conseiller du roi assesseur civil et criminel au siège de Metz, et de Françoise d'Auburtin de Bionville ; marié en mai 1740, il était mort en revenant de Bavière, près d'Ulms, en novembre 1741.

5. Ancien colonel-lieutenant de Bourbon, infanterie.



marquis de Creil-Bournezeau<sup>1</sup>, intendant de la généralité de Metz, M. de Fontenay, lieutenant-colonel commandant du bataillon de Royal-Artillerie de son nom<sup>2</sup>, le chevalier Pelletier, commandant l'artillerie de Metz<sup>3</sup>, M. de Gassaud, ancien major au régiment Royal-Artillerie, M. du Teil de Beaumont, lieutenant dans ce régiment<sup>4</sup>, M. Baconnière de Salverte, directeur des fermes du roi de cette généralité<sup>5</sup>, M. Picard de Donjeux, conseiller au bailliage<sup>6</sup>, signèrent du côté du futur; la future était assistée de : MM. de Rostaing, commissaire provincial d'artillerie<sup>7</sup>; Jacques Michelet de Vatimont, lieutenant général au siège de Metz<sup>8</sup>; Antoine Michelet de Malvoisin, président au siège de Sarrelouis; Pierre Salomon, conseiller correc-

1. Jean-François de Creil, marquis de Bournezeau, intendant de Metz 1720-1754.

2. Jean-Louis Bondois de Fontenay, † 1755, maréchal de camp 1748. Michel-Laurent, chevalier Pelletier, 1697 † 1765, inspecteur général du Corps Royal et lieutenant général 1759.

3. Joseph de Gassaud, 1673 † 1763, ancien major au bataillon de Torpanne, retiré vers 1735, arrière-petit-fils d'Antoine et de Bernadine de Voland dont était issue la mère de M<sup>me</sup> Jean-Pierre du Teil. (Voir ci-dessus p. 6.)

4. Jean-Pierre, baron du Teil, 1722 † 1794, lieutenant général 1791.

5. Nicolas-François-Pierre, † 1766, conseiller du roi, secrétaire contrôleur en la chancellerie du parlement de Metz, 1759.

6. Etienne-François, 1718 † 1771, conseiller au parlement de Metz 1744.

7. Louis-Charles, marquis de Rostaing, né en 1705, lieutenant général 1762.

8. Jacques Michelet de Vatimont, 1711 † 1790, conseiller au parlement de Metz 1760; Antoine qui suit, son frère, était né en 1718.

teur en la chambre des Comptes<sup>1</sup>; Claude Gabriel ancien trésorier général<sup>2</sup>, etc. De ce mariage naquit, en 1747, un fils unique, Jean-Ange-Antoine, qui mourut lieutenant-colonel en retraite et chevalier de Saint-Louis.

Les L'Huillier étaient d'une excellente famille de soldats; Ursule avait pour bisaïeul Dominique L'Huillier, colonel d'un régiment de son nom au service de Lorraine, prévôt de Saint-Dié, successivement gouverneur de Hombourg et Landstul, anobli par lettres expédiées de Bruxelles le 17 janvier 1646; le duc Charles IV lui donna l'hérédité de la capitainerie de Spitzemberg parce qu'il avait été fait trois fois prisonnier au service de ce prince et s'était racheté à grands frais; Nicolas L'Huillier, son aïeul seigneur de Spitzemberg, Vauzel et Saint-Marce d'abord capitaine d'infanterie dans le régiment de son père, fut écuyer ordinaire de la princesse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, puis de la princesse Isabelle d'Orléans, duchesse de Guise; Charles-Léopold L'Huillier, son père, ancien page du roi de France, le servit longtemps en qualité de capitaine du régiment de Barrois, Infanterie; Toussaint, son frère unique, étant mort capitaine au service de l'empereur, la capitainerie de Spitzemberg passa à sa sœur aînée, Anne, qui avait épousé le 8 mars 1734 Charles-Hyacinthe Hugo, chevalier le 20 novembre 1736, dont les descendants ont porté le

1. Pierre Salomon, 1692 † 1747.

2. Claude Gabriel, 1670 † 1743, trésorier général 1694-1736.

nom de Spitzemberg : le général Hugo de Spitzemberg, grand maréchal du palais du roi de Wurtemberg, en est issu.

Le bataillon de Valenceau prit, le 3 juin 1744, le nom de Gaudechart<sup>1</sup>, son nouveau lieutenant-colonel; deux armées, commandées par les maréchaux de Noailles<sup>2</sup> et de Saxe, devaient agir en Flandre; les bataillons de Richecourt<sup>3</sup> et de Valenceau de Royal-Artillerie furent désignés pour faire partie de la première. Après les sièges de Menin, d'Ypres et de Furnes, le nouveau bataillon de Gaudechart fut détaché, le 12 juillet, pour aller rejoindre en Alsace l'armée du maréchal de Coigny; cette campagne se termina par le siège de Fribourg. L'année suivante, Gaudechart sert à l'armée de Maillebois qui s'était emparé le 7 janvier du pont de Neuwied sur le Rhin; durant cette campagne, du Teil fut chargé de garder le pont de Hördt sur ce fleuve, avec cent hommes, neuf pièces de canon et un magasin d'artillerie, et remplit ainsi simultanément les fonctions d'officier d'artillerie et de Royal-Artillerie. En 1746, sous M. de Menonville<sup>4</sup>, le bataillon étant resté à Strasbourg, il fit partie d'un détachement qui conduisit à Sedan, en septembre, dix pièces de canon destinées au siège de Namur.

1. Louis-Antoine de Gaudechart d'Hennevillé, 1688 † 1751, brigadier d'infanterie 1747.

2. Adrien-Maurice, duc de Noailles, 1678 † 1766, maréchal de France 1734.

3. Précédemment Bréande.

4. Jean-Baptiste de Wavray de Ménonville, commandant de bataillon le 12 décembre 1754.



Le 30 avril 1746, il avait reçu du ministre de la guerre la lettre suivante : « Le Roy ayant bien voulu, Monsieur, vous accorder une place de chevalier dans l'ordre militaire de Saint-Louis, je vous en donne avis avec plaisir et suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, signé : d'Argenson <sup>1</sup>. » Le 30 juin, des lettres de Louis XV commirent M. de Balincourt pour l'admettre à cette « dignité », mais la réception ne put avoir lieu à Strasbourg que le 11 novembre : dans l'intervalle, Balincourt avait été nommé maréchal de France. Quelques mois plus tard, du Teil prenait, le 12 février 1747, le commandement de la compagnie de canonniers du bataillon vacante par le décès du capitaine Molers.

En 1747, Gaudechart est à l'armée de réserve sous le comte de Clermont <sup>2</sup>; en 1748, il se rassemble à Metz avec l'équipage de campagne commandé par le maréchal de camp d'Aboville <sup>3</sup>, fournit un détachement de 50 hommes pour marcher avec la division du comte de Saint-Germain <sup>4</sup>, sous les ordres du commissaire provincial de Sancé : il concourut ainsi au siège de Maëstricht qui termina glorieusement cette guerre. A la paix, le bataillon fut envoyé à Strasbourg et passa successivement sous les ordres

1. Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson, 1696 † 1764, ministre de la guerre 1743-1757.

2. Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, 1709 † 1770, lieutenant général 1735.

3. Antoine-Julien, chevalier d'Aboville, lieutenant général 1748, inspecteur général 1759.

4. Claude-Louis, comte de Saint-Germain, 1707 † 1778, lieutenant général 1748, ministre de la guerre 1775-1777.

de MM. de Fransure<sup>1</sup> le 6 janvier 1752, et de Menonville le 12 décembre 1754.

Le 6 mars 1753, pour récompenser les longs services de du Teil, le comte d'Eu le nommait commissaire provincial : l'ordonnance du 8 décembre 1755, qui supprima la charge de grand maître, réunit en un seul corps les officiers de l'artillerie, ceux du régiment Royal-Artillerie et les ingénieurs<sup>2</sup>; aussi voyons-nous du Teil, ancien officier au régiment Royal-Artillerie, chargé de construire une batterie à l'île de Ré.

1. Pierre-René de Villers de Fransure.

2. Les ingénieurs ainsi introduits dans les corps de troupe furent de nouveau affectés au service de la fortification dans les places par l'ordonnance du 5 mai 1758.





## V

### LES BATAILLONS DE MENONVILLE ET DE COSNE A HASTENBECK ET A CREVELT

(1757-1758)

Au commencement de la guerre de Sept ans, une armée de cent mille hommes se rassembla sur le Weser sous les ordres du maréchal d'Estrées<sup>1</sup>; son artillerie comprenait les bataillons de La Motte<sup>2</sup>, de Menonville et de Cosne, les compagnies de mineurs Douville, Chateaufier et Gribbeauval, et les compagnies d'ouvriers Guille, Thomassin et La Mortière : ces neuf corps étaient destinés au service d'un équipage de campagne de cent pièces, commandé par MM. de Vallière et de Fontenay<sup>3</sup>. Cosne<sup>4</sup> venait d'être créé

1. Louis-César Le Tellier, comte d'Estrées, 1695 † 1771, maréchal de France 1757.

2. Depuis régiment de Metz (2°).

3. Louis-Charles-Claude Andrey, chevalier de Fontenay, lieutenant général 1759.

4. Depuis régiment d'Auxonne, ou 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied. — Son chef, André-Claude de Cosne fut brigadier d'infanterie en 1762. — Il y a lieu de croire que le bataillon ne fut définitivement organisé qu'à la fin de cette campagne;

par ordonnance du 1<sup>er</sup> janvier 1757 et avait été formé au moyen de détachements tirés des cinq premiers bataillons; Jean-Pierre du Teil, fils du cousin issu de germain de Jean-Ange, y servait comme capitaine en premier; Jean-Ange du Teil était premier capitaine factionnaire dans Menonville.

Le fait saillant de cette campagne fut la journée d'Hastenbeck qui eut pour résultat presque immédiat la prise d'Hameln; peu de batailles ont soulevé une polémique aussi ardente; la conduite du maréchal d'Estrées fut vivement critiquée, notamment par le comte de Maillebois<sup>1</sup>, maréchal général des logis de l'armée: de là échange entre ces généraux de brochures justificatives qui prolongèrent la querelle pendant une année entière. De toutes ces pièces il semble ressortir que le maréchal vainqueur se crut tourné à droite vers la fin de l'action, ce qui l'empêcha de poursuivre les alliés et de changer leur défaite en déroute. Mais ce qui est certain c'est que cette victoire « fut remportée par l'artillerie seule puisqu'il ne fut pas tiré un coup de fusil sur le front de bataille »; toute l'armée a fait au corps royal « l'honneur de l'affaire: M. le Maréchal le manda au Roy et ordonna qu'on le dit à l'ordre ».

La plupart des relations de la journée, écrites dans le but d'éclairer les points obscurs de l'action, insistent

pour la première fois, il entre en ligne avec Menonville et La Motte au camp d'Halberstadt, commandé par le maréchal de Richelieu, du 28 septembre au 5 novembre 1757.

1. Ives-Marie Desmarets, comte de Maillebois, né en 1715, lieutenant général 1748.

particulièrement sur l'attaque de Chevert<sup>1</sup>, dirigée sur des bois où les ennemis appuyaient leur gauche, parce qu'il y eut là quelques hésitations dans notre victoire et que les escadrons ennemis qui effrayèrent le maréchal firent leur apparition de ce côté : si l'on veut voir les opérations sous leur véritable aspect, il n'y a qu'à s'en rapporter aux récits rédigés avant l'ouverture de toute discussion ; tel est celui qui se dégage du bulletin envoyé le 28 juillet par le duc de Broglie<sup>2</sup> au marquis de Paulmy<sup>3</sup> : le rôle joué dans la bataille par Jean-Ange du Teil, simple capitaine, fut réellement prépondérant.

*Lettre du duc de Broglie au marquis de Paulmy.*

« Au camp de Kleinbarkel, le 28 juillet 1757.

« J'ay eü l'honneur de vous rendre compte, Monsieur, de tout ce qui s'est passé dans cette réserve jusqu'au 23 de ce mois, et des mouvemens des ennemis, dont la position où je me trouvois me donnoit une connoissance très-exacte, voyant leur camp dans toute son étendue, et les deux débouchés qu'ils avoient, l'un sur Hanovre et l'autre sur Hamelen ; je voyois aussy de mes fenêtres la ville d'Hamelen.

1. François de Chevert, 1695 † 1769, lieutenant général 1748.

2. Victor-François, duc de Broglie, 1718 † 1804, maréchal de France 1759.

3. Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, 1722 † 1787, ministre de la guerre 1757-1758.

« Le 24, M. le marquis de Contades<sup>1</sup> parut à 4 heures du matin sur les hauteurs de Frinx avec un détachement considérable, et les occupa ; à son arrivée les ennemis replièrent les postes de cavalerie qu'ils avoient dans la plaine en avant des bois, et les firent repasser derrière les hauteurs ; les campemens et les colonnes de M. le Maréchal parurent quelques heures après ; les ennemis battirent la générale, toute leur armée prit les armes, leur infanterie se posta dans les bois qui regardent la plaine de Frinx, et leur cavalerie vint se mettre en bataille derrière, faisant face au Wezer, ayant sa gauche vers Hozen, et sa droite près le village de Tundern.

« M. le Maréchal ne jugea pas à propos de les faire attaquer en arrivant, et sans connoître leur position, et l'intérieur des bois qui bordent ces hauteurs. Il ordonna que l'armée campât, et il vint avec très peu de suite reconnoître les derrières de ces hauteurs du lieu où je m'étois déjà porté plusieurs fois, et où je le conduisis.

« Il me chargea de faire observer exactement les mouvemens des ennemis, et je laissay pour cela M. de Béville mon ayde de camp qui y étoit déjà depuis trois jours, et m'en donnoit des nouvelles d'heure en heure.

« Ils ne parurent en faire aucun pendant la journée, mais vers les 8 heures 1/2, M. de Béville crut s'apercevoir qu'ils faisoient des dispositions pour se

1. Georges-Érasme, marquis de Contades, 1704 † 1795, maréchal de France 1758.

retirer. Il revint m'en avertir, et je l'envoyai sur le champ en rendre compte à M. le Maréchal.

« Il me manda en réponse à une heure après minuit de me porter avec ma réserve aux gués que j'avois reconnus entre Tundern et Hozen, d'y passer le Wezer et de suivre l'arrière-garde des ennemis, et il me prévint en même temps que M<sup>rs</sup> d'Armentières<sup>1</sup> et de Chevert alloient recevoir des ordres pour marcher chacun de leur côté.

« Je fis partir sur le champ M. le C<sup>te</sup> Destourmelle<sup>2</sup>, maréchal de camp, avec 8 compagnies de grenadiers, 300 volontaires de Danfernet, 300 volontaires que j'avois donnés à M. de La Chaize l'aîné, capitaine dans Poitou, excellent officier, 200 hussarts, 200 chevaux et 200 dragons avec 4 pièces de canon, pour précéder la réserve qui suivit de très près. Des qu'elle fut en marche, je suivis le détachement et je le rejoignis au gué de Tundern qu'il passa, les volontaires et les grenadiers en croupe de la cavalerie et des dragons.

« Dès qu'il y eut quelques hussarts de passés, je me portai en avant du village de Tundern et, le brouillard commençant à se dissiper, je vis toute l'armée des ennemis qui, marchant par sa droite, gagnoit le village d'Afferté, et alloit entrer dans le défilé qui conduit à Hanovre. Un autre détachement à la tête duquel étoit M. le Maréchal déboucha aussy en même temps

1. Louis de Conflans, marquis d'Armentières, 1711 † 1774, maréchal de France 1768.

2. Louis-Auguste, marquis d'Estourmel du Fretoy, maréchal de camp 1748.





de l'armée, à passer à la gauche du village d'Hastembeck, et à cotoyer l'escarpement auquel les ennemis étaient appuyés, en y plaçant ma gauche : et, comme il faut tout prévoir, en cas de retraite, j'étois chargé d'aller occuper les hauteurs au dessus du défilé d'Hozen, et de favoriser celle de toute la cavalerie de la gauche et de l'artillerie. M. le Maréchal me donna 28 pièces de canon, dont 8 de huit, pour placer sur un plateau en deçà du village d'Hastembeck très-favorable pour incommoder les ennemis. Dès qu'un brouillard très épais fut dissipé environ vers sept heures, la batterie de 8 pièces de huit commandée par M. du Teil qui étoit tout à fait à ma gauche commença à tirer, elle fut vivement attaquée par une batterie de 8 ou 9 pièces de 12, que les ennemis avoient dans la plaine, à la gauche par rapport à nous du village d'Hastembeck, et par une autre qui étoit placée à la gauche des ennemis près du bois qui prenoit la notre en rouage.

« Cela n'empêcha pas M. du Teil de faire beaucoup de mal aux ennemis, et cette batterie fut servie avec un courage, une vivacité et un succès qui a mérité l'admiration de toute l'armée. Comme elle étoit assez maltraitée, M. le Chevalier de Fontenay avança pour la soutenir M. Desgrieux avec les 10 pièces de 4 longues attachées à cette réserve, pour tirer sur la batterie du bois qui luy faisoit le plus de mal, ce dont M. Desgrieux s'acquitta avec tout le courage, et le succès possible.

« Vers les 9 heures, l'attaque de M. de Chevert commença, le feu fut pendant quelque temps assez vif, les ennemis plièrent, et l'infanterie qui devoit longer le bois, et attaquer la batterie, s'y étant portée

quelque temps après, elle fut emportée. On dirigea alors toutes les colonnes entre bois et le village dans un terrain assez serré, celle que formoit cette réserve eut ordre de passer entre celle des grenadiers de France, et celle du régiment du Roy. Toutes ces colonnes arrivèrent en bon ordre et en même temps à la droite du village d'Hastembeck, où elles essayèrent un feu assez vif de canon pendant quelque temps, dont quelques coups à cartouches des pièces de régiments hessois qui étoient au-dessus, que notre artillerie obligea de s'éloigner.

« Dans le moment on entendit dans le bois où étoit au commencement de l'affaire la gauche des ennemis, une fusillade assez vive, et on s'aperçut que les hano-vriens avoient occupé de nouveau les crêtes de la montagne. Cela engagea M. le Maréchal à faire une disposition pour les attaquer, ils se replièrent dans les bois, et le reste de l'armée des ennemis profita de ce moment pour s'éloigner.

« M. le Maréchal suivit ensuite leur arrière-garde avec plusieurs brigades d'infanterie et de cavalerie, mais il ne pût l'entamer. Il fit coucher l'armée sur le champ de bataille, et renvoya cette réserve dans son camp de Gronde, d'où il lui ordonna de partir hier pour venir où elle est campée, la gauche tirant vers le village de Gross-Barkel, et la droite à un escarpement du Wezer, au dessus du village d'Ohr. Du camp on voit Hamelen ; hier en arrivant je plaçai des postes à la demi-portée de fusil de la barrière, et qui découvroient jusqu'au pied tout ce qui est dans le chemin couvert. Cette place est mauvaise et très-dominée, et

ne pouvoit tenir longtemps ; elle a capitulé aujourd'hui.

« Je dois vous rendre compte, Monsieur, de la façon distinguée dont M<sup>rs</sup> du Teil, Desgrieux et Desaleux, officiers du Corps Royal, se sont conduits dans cette affaire, ainsi que tous les officiers de ce corps. C'est une justice que je leur rends avec bien du plaisir. Les troupes de cette réserve se sont très bien présentées, et à leur contenance il y a lieu de croire qu'elles auroient fait de bonne besogne.

« Je crois que M. d'Armentières viendra après demain prendre le commandement de cette réserve, je vous instruirai de son arrivée par une lettre particulière, à laquelle j'espère que vous trouverez bon que je joigne un mémoire de quelques graces que j'aurai l'honneur de vous demander pour des officiers que j'ay employés, et qui le méritent par la façon dont ils ont servi. J'ay celuy d'être avec un très sincère et parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le duc de BROGLIE. »

« Il y a eu à cette réserve 38 hommes tués et 36 blessés<sup>1</sup>. »

Le 7 août le ministre répondait au commandant de notre réserve : « Tout ce que vous me mandez est

1. Ministère de la guerre, volume 3436, juillet 1757, n° 157.  
— On trouvera aux pièces justificatives une lettre du chevalier de Tourny à son père sur Hastenbeck, fort élogieuse aussi pour Jean-Angé du Teil.



exposé avec beaucoup de netteté, je vous remercie d'avoir bien voulu m'en informer... » La conduite du capitaine du Teil à Hastenbeck lui valut quatre cents livres de pension et le rang de lieutenant-colonel dans son corps où il s'était créé ainsi une situation exceptionnelle; sa mort prématurée ne lui permit pas d'en profiter, mais il eut du moins la satisfaction de recevoir de tous ses chefs hiérarchiques, le duc de Broglie, le maréchal d'Estrées et le marquis de Crémilles, adjoint au ministre de la guerre, des marques personnelles d'estime les plus flatteuses dont les trois lettres qui suivent donnent un précieux témoignage :

« A Bremen, ce 31 janvier 1758.

« Vous me rendez, Monsieur, une justice qui me flate beaucoup, en comptant sur mes sentimens. Ce que je vous ay vû faire le jour d'Hasteinbeck m'a inspiré pour vous une forte estime, dont je désirerois fort de vous donner des preuves. Je vous prie de croire que j'en saisirai toutes les occasions avec empressement et que j'ay l'honneur d'être plus parfaitement que personne, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le duc de Broglie. »

« M. du Teil, lieutenant-colonel au corps royal à Saint-Diez. »

« Le 15 août à Vesel.

« Je n'ay fait que rendre justice, Monsieur, à la manière distinguée avec laquelle vous avez servi le

jour de la bataille d'Hastenbeck : tout votre corps mérite les mêmes éloges : je souhaiterois pouvoir vous prouver particulièrement le cas que je fais d'un aussi bon officier que vous ; j'ay l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« L. M. Destrées. »

« M. du Teil, lieutenant-colonel au corps royal, Bataillon de Menonville, à l'armée de Westphalie. »

« A Versailles, le 4 juillet 1758.

« La distinction avec laquelle vous vous êtes comporté, Monsieur, dans les différentes occasions où le service étoit intéressé, et entre autres à la bataille d'Hastembeck, a engagé le Roy à vous accorder une pension de 400 l. sur le trésor Royal ; je vous annonce cette grâce avec d'autant plus de plaisir que je suis persuadé qu'elle vous excitera à soutenir la bonne opinion que vous avés donnée de votre zèle jusqu'à présent.

« Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Crémilles <sup>1</sup>. »

1. Louis-Hyacinthe Boyer de Crémilles, 1700 † 1768, lieutenant général 1748, adjoint au maréchal de Belle-Isle, au ministère de la guerre, 1758-1761 ; il eut la direction générale en chef de l'artillerie, la direction et l'administration générale de l'hôtel des Invalides et la surintendance de l'École royale militaire, de 1761 à 1762.



Au 29 décembre 1757, pendant que le bataillon de Menonville prenait ses quartiers d'hiver à Kirchen, celui de Cosne se rendait à Brunswick : en avril 1758 nous les retrouvons cantonnés à Wesel avec celui de la Motte ; tous trois font partie de l'armée de Mgr le comte de Clermont ; ils marchèrent avec les compagnies de mineurs Chateaufert et Vigy, et les compagnies d'ouvriers Guille, Thomassin et la Mortière. L'équipage comprenait quatre-vingts pièces, six de 12, douze de 8, cinquante-six de 4 et six obusiers ; il était commandé par MM. de Vallière, lieutenant général, de Fontenay, maréchal de camp, et Despictières<sup>1</sup>, brigadier : ce dernier ayant été promu maréchal de camp le 1<sup>er</sup> mai fut remplacé par de Mouy<sup>2</sup>.

Cette campagne nous fut absolument contraire ; chassé de l'Electorat de Hanovre et de la rive droite du Rhin, le comte de Clermont se réfugia sur la rive gauche où le duc de Brunswick<sup>3</sup> le poursuivit avec succès. Surpris au moment où, campé dans la plaine de Crevelt, derrière une digue avec double fossé nommée landwehr, coupée par son ordre en six endroits défendus par des batteries, il s'apprêtait à faire déboucher son armée dont il comptait porter la droite à Crevelt et la gauche à la digue, en arrière de Saint-Antonius, le comte de Clermont dut se former

1. César Tachereau, chevalier Despictières, né en 1697, maréchal de camp 1758, inspecteur général 1759.

2. Pierre-François Ansard de Mouy, 1700 † 1771, inspecteur général 1761, lieutenant général 1765.

3. Ferdinand, duc de Brunswick, 1724 † 1792.

en bataille derrière cet obstacle qui paralysait nos troupes, lorsque l'armée ennemie descendit à sa rencontre des hauteurs de Tönisberg, entre Kempen et Hüls. Le duc de Brunswick sut rapidement profiter de l'avantage que lui assurait notre position : il effaça l'aile gauche de son armée à laquelle notre droite, appuyée à Fischelen, n'aurait pu s'opposer qu'en se formant en colonnes pour franchir le landwehr, mouvement impraticable sous le feu de l'ennemi ; de ce côté, tout se borna donc à un duel entre l'artillerie du général Spörcken, qui s'était avancé jusqu'à Crevelt, et les batteries que nous avions à notre droite : le feu fut assez meurtrier, car c'est là que Jean-Ange du Teil qui commandait, bien qu'il ne fût pas en tour, fut tué sur place ; le centre de l'armée alliée, qui se forma sous le général Oberg, en avant de Saint-Antonius, suivit la même tactique que l'aile gauche. Pendant ce temps une troisième division ennemie, sous le prince lui-même, tournait, en faisant un long circuit, l'obstacle derrière lequel toute notre armée était contenue et venait se former en avant d'Anrath, en arrière de notre ligne de bataille et perpendiculairement à notre front ; les brigades de la Marine, de Lochman et de Touraine se portèrent rapidement de ce côté, mais, inférieures en nombre, elles durent céder le terrain, en dépit des efforts d'une batterie de pièces de 8 que commandait sur notre flanc Jean-Pierre du Teil : elle rompit les alliés plusieurs fois et les déposta, quoique fort battue par les batteries ennemies ; après une charge héroïque, vainement dirigée de ce côté par les carabiniers, suivis mollement par

les brigades d'Aquitaine, Royal-Roussillon et Mestre-de-camp, le comte de Clermont fit prendre sur trois colonnes les dispositions de retraite et se dirigea sur Neuss sans être inquiété par le duc de Brunswick<sup>1</sup>.

Notre artillerie, moins nombreuse que l'artillerie ennemie « au point de l'attaque, fit cependant plus de désordre par la différence dont l'une et l'autre fut servie. Les Hanovriens ne réunirent jamais leurs feux<sup>2</sup>; ils ne dirigèrent leurs pièces que vis-à-vis de l'endroit où elles se trouvaient, en sorte que leurs coups étaient trop dispersés; enfin ils tirèrent à cartouches de trop loin sur nos batteries et sur nos troupes. Au contraire, M. le chevalier de Fontenay, qui commandait l'artillerie française à la gauche, ordonna que toutes les pièces se pointassent contre les plus épais bataillons et n'employa que des boulets en attendant le moment favorable pour les coups à cartouches : malheureusement on ne lui donna pas le temps d'y recourir ni de recevoir l'augmentation qu'il avait demandée, et l'on sonna la retraite lorsque la victoire allait se déclarer pour nous ».

« S. A. S. parut très contente de l'artillerie ; » nous ne perdîmes que deux bouches de 8 que l'on fut obligé d'abandonner sur le terrain, les affûts ayant été brisés. Jean-Pierre du Teil eut dans sa batterie

1. Voir principalement dans la correspondance de cette campagne les lettres écrites par Lamy du Chatel, du corps royal d'artillerie ; ministère de la guerre, Archives historiques.

2. *Essai sur l'usage de l'artillerie dans la guerre de campagne et dans celle de sièges* par un officier du corps (du Puget), Amsterdam, 1771, 1 vol. in-8, pp. 78 et 79.



un officier blessé et perdit trente-trois hommes; quarante-sept de ses chevaux furent tués et ses pièces furent en grande partie démontées; il parvint néanmoins à ramener tout son canon au parc sur la fin de l'action, quoique les ennemis fussent déjà sur le champ de bataille : le roi voulut bien reconnaître ses services dans cette journée en lui accordant une pension de deux cents livres, le 15 août suivant.

On sait qu'après cette défaite le comte de Clermont, rappelé à la cour le 8 juillet, remit le commandement de l'armée au marquis de Contades qui fut fait maréchal de France le 24 août. Le bataillon de Cosne fut fort éprouvé pendant cette campagne; le détachement qu'il avait fourni à Wesel eut, à l'affaire du 5 août, deux sous-lieutenants tués, MM. de Rostaing et de Richoufflz, et quatre lieutenants blessés, MM. de Perrot, de Villiers, de Buzelet et de Bréande; le 1<sup>er</sup> janvier 1759, le corps de nouvelle formation prendra le nom de brigade de Mouy.

Jean-Ange du Teil fut relevé sur le champ de bataille de Crevelt par deux habitants et le curé du village de Fischelen; sur leur attestation, un extrait mortuaire fut dressé par l'aumônier du corps et certifié par le major. Capitaine en premier, avec rang de lieutenant-colonel, il semblait appelé à un brillant avenir après la façon distinguée dont il s'était comporté à Hastenbeck; il comptait quarante ans de services et onze campagnes. Le bataillon de Menonville, dont il faisait partie depuis la réorganisation du régiment Royal-Artillerie, allait devenir brigade de Beausire l'année suivante pour prendre,

en 1763, le nom de régiment de Grenoble et, en 1791, celui de 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied ; c'est à cette époque qu'il aura dans ses rangs Napoléon Bonaparte comme lieutenant en premier.

M<sup>me</sup> du Teil, née L'Huillier de Spitzemberg fixée à Saint-Dié, dut être bientôt informée du nouveau malheur qui la frappait ; sans appui elle-même, bien qu'elle ne fût âgée que de quarante-cinq ans, ayant perdu un frère au service de l'empereur et ayant deux sœurs en religion, elle n'avait au monde que son aînée, M<sup>me</sup> Hugo, qui habitait Metz où son mari était maître des comptes ; aussi ne put-elle s'abandonner longtemps à sa douleur, car l'avenir de son fils lui faisait un devoir de solliciter les grâces du roi ; dans ce but elle s'adressa au maréchal de Belle-Isle qui lui fit répondre en ces termes :

« A Versailles, le 10 octobre 1758.

« M. le Maréchal m'a communiqué, Madame, la lettre que vous lui avez écrite le 22 du mois dernier. Il est très-touché et l'on ne peut l'être aussi plus que je ne le suis du détail qu'elle contient.... Vous pouvez, du reste, vous tranquilliser sur le sort de M. votre fils, on prendra surement soin de lui, mais il seroit nécessaire que vous m'informassiez de son âge et de l'état auquel vous le destinés...

« Je suis avec un respectueux attachement, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Crémilles. »

« A M<sup>me</sup> du Teil, à Saint-Diez. »



Jean-Ange-Antoine du Teil fut admis l'année suivante dans une Compagnie de cadets gentilshommes de l'École Royale militaire <sup>1</sup> ; on eut ainsi égard à sa situation d'orphelin qui ne lui permettait pas de faire son apprentissage dans un régiment, sous les yeux d'un père ou d'un parent plus âgé ; il passa sous-lieutenant dans le Régiment Royal, le 14 février 1764 ; capitaine commandant, le 1<sup>er</sup> avril 1788, et chevalier de Saint-Louis, le 20 avril 1791, il servira à l'armée des Alpes.

1. A Paris le jeune du Teil trouva l'hospitalité chez une cousine germaine de sa mère, la marquise de Braque, dont le mari, Paul-Emile, marquis de Braque, lieutenant de roi à Loches, était fils de Paul-Benoit, comte de Braque, gouverneur d'Auxerre, et d'Élisabeth-Françoise L'Huillier de Spitzemberg. Le marquis de Braque était mort en 1744, laissant une fille, Anne-Élisabeth, alliée en 1761 à François-Joseph, comte de Choiseul-Meuse.

---



Services de la branche du Dauphiné,  
(du Teil de Beaumont).

## VI

### LE 3<sup>e</sup> BATAILLON DE ROYAL-ARTILLERIE (1720-1741)

Torigny, 1720 ; Villas, 1728 ; La Borie, 1731.

François du Teil, deuxième du nom, naquit à Forcalquier, en 1686, de François du Teil, ancien lieutenant au régiment de Picardie, infanterie, et d'Anne-Marie de Tirany : il paraît ne s'être décidé à embrasser la carrière des armes qu'assez tard, sans doute en entendant faire l'éloge d'Ange du Teil, son oncle à la mode de Bretagne, dont la nomination au grade de capitaine aide-major, à l'âge de trente-trois ans, avait été accueillie avec joie dans la famille. Quoiqu'il en soit, il était sous-lieutenant au régiment Royal-Artillerie en 1708, apparemment dans le bataillon de son oncle, puisque, pour se distinguer de lui, il prit le nom de Beaumont, d'une terre que possédait son père et qui provenait de la famille de son aïeule, Hortense de Sébastienne.

Son premier désir en arrivant au régiment fut de chercher à rattraper le temps perdu et, dans ce but,

il remonta en 1679 son village dans une compagnie d'ouvriers. Il en sortit vers une par bataillon. C'est tout à peu près son sort sur ses premières années de service dans Roussillon-Artillerie, et il fut bientôt rejoint par son père, Pierre Jean-Pierre, qui, né en 1687, était aussi en âge de porter les armes; il est vraisemblable qu'ils eurent de quelques-unes les expéditions qui signifièrent la fin du règne de Louis XIV, bien qu'on n'en ait pas trouvé la trace aux Archives de la guerre.

François du Teil revint en 1701 à la campagne d'Espagne, sous le maréchal de Berwick. L'artillerie, dont la garde fut confiée à un bataillon de Royal-Artillerie et à un autre de bombardiers, était dirigée par Villerey qui avait été premier maréchal de camp le 1<sup>er</sup> février. Du Teil le Secourant était présent au siège de Fontarabie, le canon qu'on avait fait venir de Bayonne n'étant pas suffisant pour cette opération. L'on dut attendre les pièces de gros calibre expédiées de Bordeaux; la tranchée fut ouverte le 27 mai, très-près de la place, qui se trouve parallèle; n'était distant de la ligne de canon que de 150 toises; l'attaque fut dirigée contre le polygone que présentaient les bastions des Innocents et de la Reine; l'on travailla aussitôt aux batteries, mais elles ne commen-

1. Les nobles — les plus qualifiés n'eurent plus aucune réputation à devenir capitaines de forgerons, de charpentiers, etc., ce qui a coûté par conséquent l'un ou l'autre temps, faute de faire attention que tout ce qui est du métier de la guerre fait honneur à... de Guillard, Ecole de Mars.

2. Pajot, t. I, pp. 28-101.

3. Pajot, Donier, Torpanne y commandaient des compagnies.

cèrent à tirer que le 5 juin, lorsqu'elles furent toutes en état : dès le lendemain, du Teil était blessé ; dans la nuit du 15 au 16, les brèches furent rendues praticables et, au jour, l'on attaqua la demi-lune<sup>1</sup> : le 17, la garnison espagnole battit la chamade. Ce siège coûtait au bataillon Royal-Artillerie deux hommes tués et sept blessés : du Teil de Beaumont fut le seul officier du corps atteint.

Lors de la réorganisation du régiment Royal-Artillerie, du Teil fut versé dans le troisième bataillon, commandé par M. de Torigny ; ce corps avait pour major M. d'Artigues, et pour capitaines MM. de Villas, de Marsay, de Clinchamp, Miègemont, Chaumance, Gaudechart et Voislin : plusieurs devinrent d'excellents officiers.

Le nouveau bataillon fut envoyé à Grenoble où une école d'artillerie avait été établie ; les cours en étaient suivis concurremment par les officiers d'artillerie et ceux du régiment Royal-Artillerie<sup>2</sup> : « Ce qui étoit digne d'admiration, dit à ce propos un lieutenant général, c'étoit de voir que, tout-à-coup, un nombre d'officiers aussy considérable que l'étoit celui qui se trouvoit à chacune de ces cinq écoles, dont presque tous avoient fait la guerre et étoient déjà d'un certain âge, dont le plus grand nombre n'avoient point d'études et dont quelques uns portoient déjà lunettes et plusieurs chevaliers de Saint-Louis, s'appliquoient avec beaucoup plus de docilité que les enfants et

1. Mémoires du maréchal de Berwick écrits par lui-même ; Paris, Moutard, 1780, 2 vol. in-12, t. II, p. 300 et suivantes.

2. Mémoires de Le Pelletier, p. 37.



écoliers de collège. Tous zélés par l'émulation de s'avancer en tems de paix par cette voie de science en géométrie comme les ordonnances l'annonçoient... Les examens avec des notes du progrès de chacun qu'on envoïoit à la cour tous les mois étoient les grands mobiles de ce zèle. On ne s'appliquoit pas seulement aux mathématiques, mais aussy à l'artillerie, au dessin, à la physique, sur laquelle on avoit établi des espèces de conférences sous le titre d'académie, ainsi que sur l'attaque et la défense des places, à lever des plans, enfin à la construction des mines. »

C'est à Grenoble que François du Teil fut présenté à M<sup>lle</sup> Marguerite de Chambaran qu'il épousa <sup>1</sup> en 1722; elle était fille de Jean-Joseph de Chambaran et de Jeanne du Vache; si sa famille maternelle appartenait à la noblesse de robe du Dauphiné, sa famille paternelle était certainement militaire : François de Chambaran, seigneur d'Arzay, son troisième aïeul, avait été homme d'armes dans la compagnie du maréchal de Brissac; autre François de Chambaran, son aïeul, servant au ban et arrière-ban des nobles de la province du Dauphiné, avait assisté à la prise de Turin, en 1640, et semble avoir été le dernier capitaine-châtelain de Pommier; dans une autre branche

1. Le contrat de mariage n'a pu être retrouvé, mais, suivant le testament de Jean-Joseph de Chambaran, du 23 décembre 1722, M<sup>me</sup> du Teil de Beaumont avait reçu en dot la jouissance de la terre d'Arzay qui appartenait de toute ancienneté aux Chambaran; M. du Teil avait en propre la terre de Saint-Martin de Beaumont, possédée par sa famille depuis 1543, et la maison des Tirany à Forcalquier, biens qu'il aliéna lorsqu'il se fixa définitivement en Dauphiné.

on peut relever Claude de Chambaran, capitaine au régiment de La Baulme en 1635; André de Chambaran, premier capitaine, puis major au régiment de Conty, en 1658; Jean-Christophe de Chambaran, ancien capitaine au régiment de Ponthieu, chevalier de Saint-Louis; Antoine, son frère, commandant de la ville de Vienne en 1761 et chevalier de Saint-Louis; Jean-Baptiste de Chambaran, ancien lieutenant au régiment de Provence; Benoit-Charles et Étienne de Chambaran, admis à l'École royale militaire, le premier le 9 avril 1747 et le second le 12 septembre 1783. La sœur aînée de Marguerite, Antoinette de Chambaran, s'était mariée, en 1719, à Agathange de Buffévent<sup>1</sup>. Les trois fils issus de ce mariage, dont on retrouvera souvent les noms ici, fournirent une brillante carrière : Joseph-Louis-Marie, marquis de Buffévent, ancien capitaine au régiment de Chabo, cavalerie, devint lieutenant des maréchaux de France en Viennois; Jean-Pierre-Marie, chevalier de Buffévent, chevalier de Malte en 1756, ancien officier au régiment Royal-Vaisseaux, fut fait maréchal de camp en 1784 et sous-gouverneur des ducs d'Angoulême et de Berry; enfin Joseph, comte de Buffévent, lieutenant-colonel au régiment de Lorraine, eut la lieutenance de roi à Mézières.

En 1723, du Teil était nommé premier lieutenant : à quelque temps de là, il était envoyé à Perpignan avec son frère : « Nous avons beaucoup perdu en

1. Suivant contrat post-nuptial du 21 juillet, reçu par Fillion, notaire à la Côte.

quittant Grenoble, écrivait-il de la Côte-Saint-André, le 23 décembre 1724, à son cousin de Berluc, nous espérons pourtant d'y revenir... Bien des compliments à tous nos amis. N'oubliez pas le R. P. du Teil, notre oncle. Nous sommes icy depuis le mois d'aoust, nous contons de nous en retourner dans le mois d'avril à Perpignan. » En effet, depuis la mort de son beau-père<sup>1</sup>, survenue le 17 janvier 1723, François du Teil possédait, aux environs de la Côte-Saint-André, les deux domaines de Pommier, dont l'administration exigeait souvent sa présence en Dauphiné; aussi devait-il regretter doublement son éloignement. Il avait confié la gestion de ses affaires en Provence à Augustin de Berluc dès 1723 : « Je n'ay aucune nouvelle à vous apprendre de ce pays, lui mandait-il de Perpignan le 2 mai 1727; tout le monde croit qu'il ne sera point question de guerre. » C'était à l'époque où une flotte française partie de Brest, sous le marquis d'O<sup>2</sup>, était venue faire, dans la Méditerranée, une démonstration qui précéda la signature des préliminaires de paix arrêtés à Paris, le 31 mai, entre la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande.

Ce fut seulement en 1729 que François du Teil dut revenir définitivement à Grenoble; en effet, à cette date, fut supprimée l'École d'artillerie de Perpignan

1. Testament réciproque de Jean-Joseph de Chambaran et d'Anne du Vache; Fillion, notaire, 23 décembre 1722; la terre d'Arzay fut léguée à M<sup>me</sup> du Teil par sa mère, suivant un codicille du 17 septembre 1728.

2. Gabriel-Claude, marquis d'O, † 1728, lieutenant général des armées navales.

qui fut remplacée par celle de Besançon ; le bataillon de Torigny qui était sous les ordres de M. de Villas depuis le 25 septembre 1728 passa, le 10 décembre 1730, sous ceux de M. de La Borie<sup>1</sup>, précédemment major du bataillon de La Pérelle : ce fut à cet excellent officier que revint l'honneur de commander le corps en Italie pendant toute la guerre de la succession de Pologne<sup>2</sup>. Jean-Pierre du Teil, fils aîné de François, né en 1722, avait rejoint son père comme volontaire, dès le mois de mars 1731, pour briguer l'une des deux places de cadets qui existaient dans chacune des huit compagnies de tout bataillon de Royal-Artillerie.

Dès les premiers jours d'octobre 1733, quarante bataillons, soixante escadrons et quarante pièces de campagne étaient rassemblés sur les frontières du Dauphiné ; l'équipage<sup>3</sup> ne partit que le 1<sup>er</sup> novembre de Grenoble, précédé par le bataillon<sup>4</sup> qui, suivant le marquis de Maillebois<sup>5</sup>, se rendit à Briançon par la petite route « qui est si radicalement détruite en plusieurs parties, par les deux débordements de la

1. Il avait sous lui de Marsay (depuis commandant de bataillon), major, et de Morangles, aide-major.

2. Pajol, t. I, pp. 327 à 364. — Le Pelletier, pp. 45 à 72.

3. Le corps de l'artillerie était représenté par MM. de Saint-Perrier, commandant en premier, Bailly, en second ; quatre brigades d'officiers aux ordres de MM. de Montlaur, de Clugny, Pelletier et Saultrait ; M. de Saint-Perrier qui arriva devant Milan amena encore avec lui MM. de Sabrevois et Labinon. — Le Pelletier, p. 46.

4. Avec lui marchait la compagnie d'ouvriers de Guille et la compagnie de mineurs de Turmel.

5. Alors commandant en Dauphiné.



Romanche du 14 septembre et du 5 octobre, que toutes les réparations provisionnelles qu'on y a fait ne peuvent la rendre praticable pour des troupes; j'ay été trois jours et demy en chemin, disait de Maillebois, j'en ay fait une partie à pied, et, comme je m'étois embarqué sur la parole périlleuse des subdélégués de Vizille et du bourg d'Oysans à y passer et y faire passer le bataillon de Royal-Artillerie, j'ay été obligé de luy donner un séjour au susdit lieu du bourg d'Oysans sans quoy le bataillon seroit arrivé par parcelles dans cette ville<sup>1</sup>. » Malgré ces fatigues, La Borie fut à Briançon le 30 octobre.

La ville de Pavie ayant été abandonnée ce même jour par les Impériaux, on décida de faire le siège de Pizzighettone; le 16 novembre, le bataillon arriva devant cette place, fort à propos pour secourir les officiers d'artillerie du roi de Sardaigne, si peu expérimentés qu'il fallut faire détruire, paraît-il, une batterie élevée par eux; les officiers de Royal-Artillerie furent donc seuls chargés de conduire les travaux, en attendant les officiers de l'artillerie qu'on faisait venir en poste; ils mirent, par une diligence extrême, une batterie de quinze pièces, tracée le 18, en état de tirer dès le 20, puis en construisirent une seconde qui, commandée le 18 au soir, ouvrit son feu le 21. Le maréchal de Villars leur rend à tout moment justice dans sa correspondance: « J'ay piqué d'honneur MM. de Royal-Artillerie et j'en suis fort content... Je n'ay pas un seul officier d'artillerie,

1. Guerre, Correspondance.



mais il y a soixante-dix pièces de 24... Je dois me louer infiniment du bataillon dont les officiers ont fait de très-bonnes batteries... Notre canon a commencé à tirer à la pointe du jour (le 20)... Le sieur Godeschart a fait merveille pour diligenter sa batterie<sup>1</sup>... » — « MM. de Roïal-Artillerie font honneur à leur fait, » lui répondit le roi : grâce à leurs excellents services, Pizzighettone se rendit le 30 novembre ; MM. de Montalembert<sup>2</sup> et de Cosne, officiers d'artillerie, avaient été blessés à ce siège.

Le 11, Royal-Artillerie quittait le camp pour se trouver, le 14, devant Milan ; cette campagne était extrêmement pénible pour les troupes comme pour les cadres : « La situation de quelques officiers subalternes est icy à un point de misère qu'il est nécessaire que vous en soyez instruit, écrivait, le 16 décembre, l'intendant de Fontanieu<sup>3</sup> au ministre ; elle est au point qu'ils ont vendu jusques à leur épée d'argent et qu'il y en a qui ne mangent pas de viande. » Heureusement le bien-vivre accordé sur le Milanais les mit bientôt en mesure de subsister avec plus d'aisance<sup>4</sup>. Le capitaine de Gaudechart et le sous-lieutenant de la Pazade, du bataillon de La Borie, furent blessés à Milan, qui se rendit le 29 décembre : c'est sous les

1. Guerre, Correspondance, lettres de Villars au roi et au ministre, des 19, 20 et 23 novembre.

2. Marc et Paul de Montalembert, de la branche de Najejouls, furent tous deux capitaines dans Royal-Artillerie et un de leurs neveux y fut sous-lieutenant.

3. Gaspard-Moïse de Fontanieu, 1693 † 1767.

4. Guerre, Correspondance.

murs de cette place que Jean-Pierre du Teil fut nommé, le 18 décembre, cadet-gentilhomme.

Après ce second succès, on avait eu le projet de faire prendre à l'armée ses quartiers d'hiver et le bataillon était désigné pour occuper Crémone, mais, le siège de Novare ayant été résolu, il fut dirigé de ce côté, puis envoyé à « Guidoboni », sous les murs de Tortone<sup>1</sup> ; c'est seulement après la prise de ces deux places, les 7 janvier et 5 février, que Royal-Artillerie prit la route du Crémonais où il était encore à la fin de mars. Les troupes avaient eu beaucoup à souffrir de l'humidité devant Novare et du froid sous Tortone : le 3 février, au siège du château de cette dernière ville, il neigea avec une telle abondance que, l'air en étant obscurci, les canonniers ne pouvaient plus rien découvrir et que la tranchée était si remplie de boue qu'elle devenait impraticable<sup>2</sup>.

On sait qu'à l'ouverture de la campagne de 1734, le maréchal de Villars remit, le 27 mai, le commandement de l'armée à MM. de Coigny et de Broglie, et mourut à Turin le 17 juin : ses dissentiments avec le roi de Sardaigne avaient amené sa retraite et précipité sa fin : c'était, avec ses quatre-vingt-trois ans, le plus vieux soldat de l'armée, comme Jean-Pierre du Teil devait en être le plus jeune<sup>3</sup>.

1. Le lieutenant d'Artigues fut blessé à Tortone.

2. Mémoires de la guerre d'Italie depuis l'année 1733 jusqu'en 1736, par un ancien militaire (comte d'Espèès), Paris, Duchesne, 1 vol. in-12, p. 87.

3. Voir la Vie du maréchal duc de Villars, par Anquetil, Paris, Moutard, 1788, 4 vol. in-12.

Si la campagne de 1733 avait été fertile en sièges<sup>1</sup>, celle de 1734 devait compter deux grandes batailles et deux engagements sérieux. Dès le 4 juin, l'avantage resta à M. de Maillebois, au choc de Colorne qui nous coûta la vie de l'un de nos meilleurs officiers d'artillerie, M. de Montlaur : voulant charger lui-même une de ses pièces trop échauffée, il y introduisit le refouloir au moment où le coup partait, lui emportant le bras et une partie de l'épaule ; il expira une heure après<sup>2</sup>. Quelques jours plus tard il se livra sous les murs de Parme, le 27 juin, une bataille qui, au dire de tous les officiers généraux présents, fut l'une des plus meurtrières qu'on ait vue : « Jamais il n'y a eu de combat plus opiniâtre et plus long de mémoire d'homme : il s'est passé dans l'espace de 150 mètres de terrain et il a duré depuis onze heures du matin jusqu'à la nuit fermée sans discontinuation. Le maréchal de Coigny coucha sur le champ de bataille : enfin à minuit les Impériaux prirent le parti d'avouer leur défaite, en se retirant en désordre<sup>3</sup>. » Ce fut surtout un combat d'infanterie : notre feu de mousqueterie, moins méthodique que celui des ennemis, n'en fut pas moins meurtrier : « on avoit laissé à nos soldats la liberté de tirer à leur fantaisie ; après qu'ils eurent employé leurs cartouches, ils prenoient dans leurs poches de la poudre à pleines mains, la mettoient dans le canon, y intro-

1. Pajol, I, pp. 365 à 546.

2. Les Mémoires de Le Pelletier donnent une autre version p. 60.

3. Guerre, Correspondance.

duisoient une balle, amorçoient, donnoient un coup de crosse à terre et tiroient<sup>1</sup> » : telle fut la manœuvre des cinq bataillons de la brigade de Picardie<sup>2</sup>.

Le 19 septembre, nous fîmes payer cher aux ennemis le moment de panique qu'ils nous avaient causé à la Secchia le 13. Sur le champ de bataille de Guastalla, quatre brigades d'artillerie entrèrent en ligne et jouèrent un rôle important ; à cette affaire, nos ennemis se servirent de mortiers pour lancer des obus qui firent ce jour-là leur apparition ; de notre côté, une batterie de huit ou dix pièces de 4, sous les ordres de M. de Clugny<sup>3</sup>, placée à notre gauche et soutenue par le régiment de Champagne, commençait à manquer de boulets et diminuait son feu : les ennemis s'en apercevant résolurent de s'emparer des canons qui les avaient arrêtés jusque-là et de repousser les troupes qui les défendaient ; ils s'avancèrent donc en bon ordre et d'un pas précipité, presque assurés du succès : mais, à leur approche, l'un de nos officiers d'artillerie courut à la caisse de balles que l'on mettait ordinairement avec les boulets, les pièces furent promptement chargées d'une quantité suffisante de ces projectiles qui, tirés de fort près, produisirent un effet si meurtrier que les Allemands prirent la fuite<sup>4</sup>.

1. Mémoires de la guerre d'Italie, p. 166.

2. Voir pour le rôle de l'artillerie les Mémoires de Le Pelletier, p. 60 ; M. de La Borie garda pendant la bataille un pont fait à la hâte sur la « Beuratore » qui passait perpendiculairement sous la chaussée de Plaisance ; M. de Saint-Hilaire y fut blessé.

3. M. de La Salle-Desgouttes, lieutenant-colonel y servait.

4. Essai sur l'usage de l'artillerie (du Pujet), pp. 8 et 9.



La Borie continuait à se distinguer : « Nous avons icy un bataillon de Royal-Artillerie, écrivait, de Bondanello, dès le 2 septembre, le marquis de Pezé<sup>1</sup>, qui est composé et qui sert au delà de tout ce que je puis vous exprimer. » Quatre de ses officiers, MM. La Duze, Saint-Martin, Warnier et de Trèves, avaient été blessés à Guastalla; François du Teil qui s'était très-bien montré avait été nommé capitaine le 25 août. Mais notre train d'artillerie avait considérablement souffert, comme le disait, le 26 septembre, le maréchal de Coigny : « Ce qui me paroît plus pressant et sur quoi je vous ai plusieurs fois écrit est le mauvais état de notre équipage de campagne qu'il faudroit augmenter; je vous prie d'y pourvoir incessamment, c'est une partie essentielle. J'en laisse huit pièces à Guastalla, faute de chevaux et j'ajoute que pour tous ces détails M. de Saint-Perier auroit grand besoin de quelque secours actif et intelligent; j'aurois fort souhaité M. de Brocard, mais M. le duc du Mayne, auquel j'en ai écrit, ne m'en donne pas l'espérance, ne pourriez-vous point insister pour me l'envoyer<sup>2</sup>. »

En décembre, le bataillon prenait ses quartiers d'hiver à Pavie : la campagne suivante<sup>3</sup>, habilement conduite par le maréchal de Noailles<sup>4</sup>, nous rendit

1. Hubert de Courtalvert, marquis de Pezé, lieutenant général 1734, mortellement blessé à Guastalla.

2. Guerre, Correspondance.

3. Pajol, I, pp. 546 à 617.

4. Le comte de Borstel (Gabriel), maréchal de camp 1744, commandant l'artillerie.



maîtres de tout le Mantouan à l'exception de sa capitale; le 3 juillet notre parc d'artillerie était formé à Castel-Goffredo et, après la cessation des hostilités en Italie, le 15 novembre 1735, Royal-Artillerie était retourné à Pavie : le Milanais ne fut évacué qu'en août 1736<sup>1</sup>. Jean-Pierre du Teil avait été promu sous-lieutenant le 24 août 1735; lorsque son corps rentra en France il dut aller à Pommier embrasser sa mère. Quelques mois plus tard, lorsqu'il rejoignit son bataillon qui avait été envoyé à La Fère, François du Teil était accompagné de ses deux fils aînés, car François-Alexis, le second, né en 1728, compta comme surnuméraire dès 1737.

Ce fut donc à l'École de La Fère, alors commandée par le chevalier d'Aboville<sup>2</sup>, que Jean-Pierre et Alexis du Teil firent leurs études; évidemment Jean-Pierre les avait commencées antérieurement; avant la guerre d'Italie, il avait dû séjourner pendant deux ans à l'école de Grenoble et pendant ses précoces campagnes il avait reçu, en dehors des leçons pratiques de chaque jour, quelques leçons théoriques : chaque bataillon de Royal-Artillerie avait toujours à sa suite, pour instruire les officiers subalternes, un

1. Pajol, I, p. 617 et suivantes. — On peut consulter aussi sur ces campagnes : Histoire de la guerre présente et des négociations pour la paix avec la vie du prince Eugène de Savoie, Massuet; L'Honoré, Amsterdam, 1737, 5 vol. in-12, ouvrage très-peu exact.

2. La manière brillante dont il présenta au roi les officiers de son école au camp de Compiègne lui valut une pension de six cents livres; il avait servi au siège de Fontarabie et connaissait les du Teil de longue date.

maître de mathématiques qui devait être mis sur l'état de campagne afin que, dans les camps de repos, on pût continuer les exercices relatifs à l'étude de la géométrie et des fortifications. En 1739, ces deux jeunes gens trouvèrent une occasion de se signaler au camp de Compiègne où La Borie figura avec honneur <sup>1</sup>.

Le bataillon arriva dans cette ville le 29 avril et cantonna dans les faubourgs qu'il quitta le 8 juin pour occuper un camp <sup>2</sup> situé dans la plaine, entre Compiègne et Choisy, sur la gauche de l'Oise et faisant face au polygone. « L'exactitude et l'industrie d'un corps aussi bien discipliné faisait l'admiration de tous ceux qui étaient témoins de sa manière de camper. Le bataillon était, suivant sa coutume, sur la droite du parc : les mineurs et les ouvriers occupaient la gauche. Le quartier général de M. le comte d'Eu était à la droite du bataillon : il était composé de dix à douze tentes, des cuisines, des écuries, etc. — Les faisceaux d'armes étaient à la tête du camp, au nombre de quinze ; les tentes des canonniers se voyaient ensuite : les rues étaient autant de berceaux couverts de verdure, à raison de huit pieds de haut, sur vingt pieds de large : le parc d'artillerie était au centre ; il contenait quarante pièces de canon de différents calibres, vingt mortiers, vingt-et-un pontons de

1. Depuis 1737 le bataillon avait pour major Raymond de Chabrié, brigadier d'infanterie 1758, tué à Bergen 1759.

2. Journal du camp de Compiègne, de 1739, par le sieur Le Rouge, ingénieur-géographe du roi ; Paris, Duchesne, 1761, 1 vol. in-8, pp. 2 et 3, 6.

cuivre, quatre mille grenades, trois cents bombes et toutes les autres provisions nécessaires pour un préparatif de siège. Les mineurs et les ouvriers occupaient la gauche avec autant d'ordre que les canoniers : leur garde était à cinquante pas de là un peu sur la gauche. La garde du parc était au centre, près de soixante-dix pas au delà, vers le polygone. La garde du camp était entre la chapelle et le dépôt des saucissons, gabions, piquets, etc. On avait placé à quatre-vingts toises du camp le magasin à poudre : il contenait cent vingt milliers de poudre... Tous les jours on détachait 160 hommes pour travailler au front de fortification qui était d'une construction admirable. »

Ce camp fut honoré de la présence du Roi, du Dauphin, pour l'instruction duquel il avait été ordonné, de M. d'Angervilliers<sup>1</sup>, ministre de la guerre; la reine elle-même s'y rendit et y passa en revue, le 23 juin, le bataillon de La Borie : « Sa Majesté eut la bonté d'en faire publiquement l'éloge ; il fit l'exercice entier devant elle et ses évolutions furent suivies du bataillon carré : cette princesse parut très satisfaite de la manœuvre. » A plusieurs reprises l'artillerie fut servie, comme en Italie en 1733, par les officiers du bataillon qui ne quitta le camp que le 28 juillet pour rentrer à La Fère<sup>2</sup>. Alexis du Teil passa cadet le 9 août suivant. C'est sans doute à ce moment que François du Teil reçut

1. Nicolas-Prospér Bauyn d'Angervilliers, ministre du 22 mai 1728 à sa mort, le 15 février 1740.

2. Pajol, VI, pp. 400 à 404.

la croix de Saint-Louis en récompense de ses longs services.

Pendant l'automne de 1739, La Borie fut envoyé en garnison à Strasbourg<sup>1</sup>; avant de quitter La Fère il avait assisté, en octobre 1739, aux épreuves faites par M. de Bélidor<sup>2</sup> afin de déterminer les charges les plus avantageuses pour chacune de nos pièces; la conclusion en avait été que la charge des pièces de 24, 16, 12 et 8 devait être du tiers de la pesanteur du boulet et de la moitié pour la pièce de 4<sup>3</sup>; à Strasbourg, le 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre 1740, M. de Vallière fit renouveler ces expériences<sup>4</sup>. Ce fut dans cette ville et cette même année<sup>5</sup> que Jean-Pierre du Teil eut l'honneur de présenter sa compagnie au maréchal de Broglie, commandant pour le roi en Alsace, et de lui faire exécuter, sous les yeux de ce général, les nouveaux exercices prescrits par le marquis de Nangis<sup>6</sup>, directeur général de l'infanterie.

1. Avec la compagnie d'ouvriers de Lousteau.

2. Bernard de Forest de Bélidor, † 1761, brigadier 1759.

3. L'artillerie raisonnée, par M. Le Blond, maître de mathématiques des Enfants de France; Paris, Jombert, 1761, 1 vol. in-8, p. 104.

4. Observations et expériences sur l'artillerie; Alethopolis, Neumann, sans date, in-8, p. 34; dans les Mémoires de Saint-Auban, t. I.

5. En 1740, de Saint-Hilaire passe aide-major en place de Morangles.

6. Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, 1682 † 1742, directeur général de l'infanterie 1721-1741, maréchal de France 1741.





## VII

### LE 3<sup>e</sup> BATAILLON DE ROYAL-ARTILLERIE (1740-1759)

La Borie, 1731 ; Fontenay, 1743 ; Soucy, 1748.

Le bataillon de M. de La Borie fit toute la guerre de Bohême sous ce « respectable » officier, qui servait depuis cinquante-six ans dans le régiment Royal-Artillerie<sup>1</sup> ; il avait pour major M. de Chabrié ; dès le 11 août 1741, un détachement de cent hommes de ce corps escorte, de Strasbourg à Fort-Louis, les bateaux et agrès nécessaires à la construction d'un pont sur le Rhin<sup>2</sup>. Cette opération est exécutée le 14, sous les yeux du marquis de Leuville<sup>3</sup> qui commandait en l'absence du maréchal de Belle-Isle<sup>4</sup>. L'artillerie de cette armée était placée sous M. du Brocard<sup>5</sup> ; les bataillons de La Borie et de Marsay,

1. Lettre de Vallière, Guerre, Correspondance.

2. Pajol, II, pp. 57-92.

3. Louis-Thomas de Fiennes, dit du Bois, marquis de Leuville, 1668 † 1742, lieutenant général 1731, tué devant Egra.

4. Lettre du maréchal de Broglie au marquis de Breteuil.

5. Henri de Baraillon du Brocard, † 1745, maréchal de camp, 1743.

les compagnies d'ouvriers du Brocard et Chevrau, les compagnies de mineurs de Turmel et Rochefort y servaient. Des le 24 août, M. du Brocard dut se plaindre du rang assigné à l'équipage : on le faisait passer à la queue de tous les bagages de l'armée et, comme les chariots de paysans dont se servaient les troupes étaient attelés de très-petits chevaux, la colonne se trouvait souvent arrêtée, dans les défilés, et l'artillerie n'arrivait à destination que fort avant dans la nuit ; on fit droit à cette réclamation et l'ordre fut donné de faire marcher l'équipage immédiatement après les bagages du quartier général<sup>1</sup>.

Le 25 octobre, l'armée était devant Prague, dont on s'empara par escalade le 26<sup>2</sup>, alors que la nuit suivante on devait ouvrir la tranchée devant la place. « Circonstance singulière, lorsque les troupes furent entrées dans la ville, les habitants, c'est-à-dire les hommes, se retirèrent dans leurs maisons, et les femmes restèrent dans les rues et firent beaucoup de politesses aux Français<sup>3</sup>. » Nos troupes, extrêmement fatiguées, furent décimées par les épidémies pendant l'hiver et au printemps : « Les malades sont toujours en grand nombre et nous continuons à en perdre, écrit M. de Sechelles<sup>4</sup> au ministre<sup>5</sup>, le 6 avril 1742 ;

<sup>1</sup> Archives de la Guerre.

<sup>2</sup> Popul. II, pp. 234-6.

<sup>3</sup> Guerre. Correspondance.

<sup>4</sup> Jean-Marc de Sechelles, 1690 - 1760, intendant de Lorraine.

<sup>5</sup> François-Victor Le Toncheur, marquis de Breteuil, ministre pour la seconde fois du 1<sup>er</sup> février 1740 au 7 janvier 1744.

l'hôpital que j'ai établi hors de la ville nous est d'un grand secours par les commodités qu'on y trouve et le bon air, mais les chirurgiens et les infirmiers nous manquent. » Le 25 avril, François du Teil, que cette campagne avait épuisé, se retirait, laissant à l'armée ses deux jeunes fils; Alexis allait donc se trouver confié à Jean-Pierre<sup>1</sup>, son aîné de six ans, et, de cette époque, datera l'affection profonde qui a uni les deux frères. Avant de partir, leur père avait obtenu qu'on réservât, dans leur compagnie, une place de cadet pour son troisième fils, Jérôme du Teil, né en 1730, et auquel l'éloignement du bataillon ne pouvait permettre de rejoindre immédiatement.

Malgré le mauvais état sanitaire de nos troupes, les premières opérations de la campagne furent couronnées de succès<sup>2</sup>; mais la prise d'Egra par le comte de Saxe, le 19 avril, la bataille de Czaslau gagnée, le 7 mai, par Frédéric II<sup>3</sup>, la victoire de Zahaj due, le 25 mai, aux maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, furent rendues inutiles par le traité secret, conclu entre le roi de Prusse et la reine de Hongrie, qui eut immédiatement pour conséquence l'investissement et le siège de Prague par le prince Charles<sup>4</sup> et le Grand-

1. Il devait encore y avoir à l'armée Jean-Pierre, frère puîné de François et fils de François, 1<sup>er</sup> du nom, et d'Anne-Marie de Tirany, car, en l'absence de documents il faut supposer qu'il servait aussi dans le bataillon de La Borie.

2. Pajol, II, pp. 168-265.

3. Frédéric II le Grand, roi de Prusse, 1712 † 1786, roi de Prusse 1740.

4. Charles, prince de Lorraine, né en 1712, gouverneur des Pays-Bas, frère puîné de François III.

Duc<sup>1</sup>. Les réparations que l'on fit faire aux fortifications de la place, nos sorties vigoureuses et multipliées, la marche de l'armée du maréchal de Maillebois contraignirent les ennemis à lever le siège le 14 septembre. On ne sait exactement les services que rendit le bataillon de La Borie pendant cette héroïque défense, mais ils durent être considérables, car le feu fut terrible de part et d'autre; les lieutenants de La Peyrade, de Miaille, de Clinchamp, de Bourdeville et de Trèves, le sous-lieutenant Lamotte y furent blessés, ainsi que le cadet Alexis du Teil: il n'avait que treize ans.

Après le départ du maréchal de Broglie qui était allé prendre le commandement de l'armée de Maillebois, le maréchal de Belle-Isle fit ses dispositions pour assurer la retraite de ses troupes; le 16 décembre, il quitta Prague où il laissait Chevert avec dix-huit cents hommes et quatre mille malades, et entreprit de traverser, avec les ennemis sur ses talons, trente-huit lieues de pays dévasté et accidenté, par un froid rigoureux, sans cavalerie, sans magasins ni provisions<sup>2</sup>; le 27, il arriva à Egra où il séjourna jusqu'au 3 janvier et où il laissa huit cents malades: « Il y en a la moitié qui ont quelque membre gelé, et la plus grande partie les pieds qu'il faudra couper... »

1. François III de Lorraine, grand duc de Toscane 1735, marié à Marie-Thérèse 1738, empereur d'Allemagne 1745.

2. « Il fait un temps affreux, écrivait-il le 12 décembre à Breteuil, à ne pas pouvoir faire deux lieues en un jour, il neige et ne gèle point, ce qui n'arrive jamais en cette saison en ce pays-ci ». — *Œuvres, Correspondance.*

Nombre d'officiers sont dans le même cas : ce que l'armée a supporté de peines, de fatigues et de froid ne se peut comprendre... Ceux qui ont eu la force de résister jusqu'ici vont présentement tomber chaque jour. Il résulte de ce détail que cette armée est absolument à bout de forces et que ce seroit tromper le roi et se tromper soi-même de croire qu'on en puisse attendre aucun service d'icy à la campagne prochaine<sup>1</sup> »

Le 6 janvier, Royal-Artillerie cantonnait à Amberg ; le maréchal était le 28 à Schwandorf, le 29 à Hersbruck, le 30 à Nuremberg, le 1<sup>er</sup> février à Wurtzbourg. La gelée, qui favorisait notre marche, ne permit pas de jeter un pont à Wimpfen, sur le Neckar, ce qui obligea nos premières divisions à passer par Heilbronn ; seule, la cinquième n'eut pas ce détour à faire, en raison du dégel qui survint beaucoup trop tôt et nous causa quantité de malades ; toute l'armée rentra en France par Spire où elle passa le Rhin. Le bataillon était, depuis le 11 février, sous les ordres de M. de Fontenay<sup>2</sup>.

Alexis du Teil eut beaucoup à souffrir pendant cette retraite ; il eut le talon droit gelé dans sa botte, mais sa bonne constitution lui permit de triompher de cet accident<sup>3</sup> : le 9 avril 1743, il recevait l'épaulette de sous-lieutenant.

1. Lettres de Belle-Isle à Breteuil, notamment celle du 2 janvier. — Guerre, Correspondance.

2. Jean-Louis Bondonis de Fontenay, maréchal de camp 1748.

3. Le lieutenant général de Saint-Auban, alors aide-major de l'équipage, eut à supporter la même épreuve ; « Il se trans-



En mai 1743, les troupes qui revenaient de Bohême firent des efforts surprenants pour se reconstituer et entrer en ligne durant la campagne qui allait s'ouvrir. Marchant avec le bataillon de Bréande, celui de Fontenay fit toute la campagne de 1743 sur le Main; l'équipage était commandé par M. de Vallière qui avait sous lui MM. de La Roche-Aymon, Bailly, du Gravier et de Vallière fils<sup>1</sup>. A la bataille de Dettingen, Fontenay servit les quarante pièces de canon, placées sur la rive gauche du Main<sup>2</sup>, qui prirent en flanc les Anglo-Autrichiens et faillirent nous assurer la victoire<sup>3</sup>. Jean-Pierre du Teil, qui avait la charge de son frère Alexis, encore souffrant des suites de la retraite de Prague, et de son frère Jérôme, arrivé au

porta à Metz pour se faire traiter de son pied gelé qui exigeoit les plus prompts secours : en effet, pour peu qu'ils eussent été différés, l'amputation devenoit indispensable; il n'échappa même à cette cruelle extrémité que par l'habileté du chirurgien-major de l'hôpital de cette ville, et en souffrant constamment la douloureuse opération de se voir décharner à diverses reprises tous les nerfs et les muscles du pied. » — Mémoire de Saint-Auban, t. II.

1. Campagne de M. le maréchal de Noailles en l'année 1743; Journal du chevalier de Malbez, commissaire d'artillerie, publié par Joseph du Teil, Paris, Picard, 1892, 1 vol. in-12, p. 57.

2. Le bataillon de Bréande qui prit part à l'action de l'autre côté du Main eut un lieutenant blessé, deux soldats tués, trente blessés; Campagne de M. le maréchal de Noailles, en Allemagne l'an 1743, Amsterdam, Rey 1760; 2 vol. in-12, t. I, p. 258.

3. « Notre artillerie... a été très-bien servie, les ordres et les soins de M. de Vallière ayant été extrêmement bien secondés »; de Noailles au roi, 29 juin; Campagne de Noailles, I, 240.

corps le 1<sup>er</sup> mai, avait obtenu l'autorisation de rester à Metz et ne rejoignit l'armée qu'après cette affaire ; ce fut d'ailleurs dans cette ville que le bataillon vint prendre ses quartiers d'hiver<sup>1</sup> avec le bataillon de Valenceau : le 9 novembre, du Teil était nommé lieutenant en second de canonniers.

Le 13 mars 1741, on retrouve Fontenay en garnison à Metz : il était destiné à l'armée de la Moselle que devait commander le duc d'Harcourt. Ce général emmena avec lui un gros détachement du bataillon ; le reste fournit aux besoins de toutes les places de la Meuse, de la Chiers, de la Moselle, de la Sarre et de la Lorraine, dans toute l'étendue du commandement du maréchal de Belle-Isle. Au commencement d'août, Fontenay était de retour sur le Rhin, après avoir contribué à la défense des hauteurs de Saverne, du 30 au 31 juillet, puis à la prise de cette place, aussitôt abandonnée, le 13 août ; le 23 et le 24 août, il participait à l'attaque des retranchements de Sufflenheim, sous le chevalier de Belle-Isle<sup>2</sup>, et d'Auenheim, avec M. de Lowendal<sup>3</sup>. Ces deux actions permirent aux

1. Campagne de M. le maréchal duc de Coigny en Allemagne l'an 1743 ; Amsterdam, Rey, 1768, 3 vol, in-12, t. III, p. 107.

2. Louis-Charles-Armand Fouquet, chevalier, puis comte de Belle-Isle, 1693 † 1747, lieutenant général 1742.

3. Woldemar, comte de Lowendal, 1700 † 1755, maréchal de France 1746. Elisabeth-Constance-Marie, comtesse de Lowendal, sa fille, mariée à Lancelot, comte de Turpin-Crissé, lieutenant général, fut mère d'Angélique-Rose-Madeleine-Adélaïde ; cette dernière épousa, le 4 octobre 1784, François-Marie-Joseph, vicomte de Carondelet, cousin issu de germain du comte Eugène de Buisseret, fils d'Anne-Marie-Louise-Josèphe de Carondelet, allié à Clémence du Teil.

maréchaux de Noailles et de Coigny d'occuper Fort-Louis où les ennemis avaient repassé le Rhin. Alexis et Jérôme du Teil furent à toutes ces affaires.

Quant à Jean-Pierre du Teil, il reçut commission du maréchal de Belle-Isle « de s'aller jeter avec vingt-cinq canonniers dans le château de Bitche investi par les ennemis ». En effet, au commencement de mai, le maréchal de Coigny demandait qu'on envoyât une garnison dans cette place pour qu'il pût en retirer les deux bataillons de Brancas qui s'y trouvaient et faisaient partie de son armée; le 10 mai, il réclamait pour Bitche un détachement d'artillerie, afin de faire passer ailleurs les hommes du bataillon de Pumbecque<sup>1</sup> qu'il y avait : c'est à ce moment que du Teil fut chargé de les aller remplacer. Dès le 18 mai, M. de Bombelles<sup>2</sup> qui commandait à Bitche s'inquiétait de voir l'Orne, la Bleis et la Sarre complètement dégarnies et craignait que les partisans qu'on signalait dans le voisinage de Heidelberg ne passassent le Rhin pour soumettre tout ce pays à une honteuse contribution. Il vint même à Metz pour s'entendre avec le maréchal de Belle-Isle au sujet des précautions à prendre<sup>3</sup> : on fit rompre tous les gués de la

1. Alexandre-Eugène de l'Echaute de Pumbecque, maréchal de camp, 1748.

2. Henri-François, comte de Bombelles, † 1760, lieutenant général 1744; commandant à Bitche le 11 juin 1740.

3. Le 18 mai Antoine-Martin de Chaumont, marquis de la Galaisière, garde des sceaux et intendant de Lorraine et Barrois, assurait les communications entre Metz et Bitche, le long de la Sarre, en y établissant quatre chevaux d'ordonnance et deux guides : les Étangs, Boulay, Forbach, Sarreguemines



haute Sarre, jusqu'à Sarrelouis, et l'on mit aux trois principales portes de la ville des consignes « pour se rendre compte de tout ce qui entrait et sortait dans une place qui méritait plus d'attention que jamais ».

L'éventualité qu'on prévoyait ne tarda pas à se présenter : le 1<sup>er</sup> juillet, l'armée ennemie franchit le Rhin ; le 9 et le 10, Belle-Isle écrivait à Coigny : « Je ne doute pas que vous n'ayez donné des ordres pour jeter quelques troupes du côté de Bitche<sup>1</sup>, car, outre que ce poste couvre toute la gauche de la Moutre, il ouvrirait en même temps la porte de toutes les Vosges et de la Lorraine allemande jusqu'à Sarrebourg : j'ai eu l'honneur de vous représenter par mes dernières lettres qu'il n'y avoit dans Bitche que 18 compagnies de milice. ... Comme Bitche est la clef également de l'Alsace, comme de la Lorraine, et qu'il est bien important de maintenir ce poste jusqu'à ce que nous redevenions les maîtres de la campagne, M. de Bombelles me mande que les miliciens qu'il a sont si effarés qu'il lui faudroit au moins 200 grenadiers ou bons soldats avec quoy il seroit content pour tenir ses postes avancés et donner l'exemple aux autres. »

C'est dans ces conditions que du Teil entra dans la

et Grossrheindürkheim ; au-delà de Bitche, Metz se reliait à Phalsbourg par Étain, Conflans et Château-Salins. L'une des filles du marquis de la Galaisière épousa le comte de Buffévent ; ses sœurs s'allièrent dans les maisons d'Escayrac-Lauture et de Beaumont d'Autichamp.

1. Tout danger ne cessa pour cette place que par l'arrivée du régiment de Saintonge ainsi que le mandait M. de Bombelles au maréchal de Belle-Isle le 31 juillet ; Campagne de Coigny, p. 174, III, 130.

place dont il mit l'artillerie en état de défense et cela sans perdre un homme.

Louis XV était venu à Metz, le 4 août, pour aller de là prendre le commandement de ses troupes en Alsace; on sait qu'il tomba malade dans cette ville le 8 et qu'il faillit y mourir : il ne fut considéré comme sauvé que le 19. Pendant la convalescence, on fit, dès le 1<sup>er</sup> septembre, des préparatifs pour le siège de Fribourg où M. de Vallière commanda l'artillerie, ayant sous ses ordres MM. de la Roche-Aymon et de Malézieux; le 22 septembre, les bataillons de Pumbecque et de Gaudechart étaient avec le parc d'artillerie<sup>1</sup> près de Saint-Georges; ils ne furent rejoints qu'au commencement d'octobre par le bataillon de Fontenay qui avait été employé à Metz à la garde du roi. Le feu s'ouvrit devant la place le 6 octobre et bientôt quarante-deux canons et vingt-cinq mortiers étaient en batterie; le corps de l'artillerie et le régiment Royal-Artillerie furent fort éprouvés pendant cette opération; leurs pertes qu'on ne connaît que du 22 septembre au 9 octobre s'élevèrent à cinq officiers tués : MM. de Beauvincourt et de Meslée, du corps, et de Cosne, de Cassan, Raymond et de la Peyrade, du régiment, et à trois blessés : MM. de Rochefort, Gilbert et Ducrot. Suivant les registres domestiques de la famille du Teil, c'est à ce siège que Jean-Pierre, frère puîné de François et oncle des trois officiers du bataillon de Fontenay,

1. Avec 86 pièces, les compagnies de mineurs de Lorme et d'ouvriers de Saint-Vallier.



aurait été mortellement blessé. Après la prise de Fribourg et de ses châteaux<sup>1</sup>, les trois bataillons de Royal-Artillerie restèrent pendant l'hiver aux ordres du maréchal de Coigny.

En 1743, les bataillons de Richecourt<sup>2</sup>, de Fontenay et de Pumbecque passèrent à l'armée que le roi devait commander en Flandre ; la campagne s'ouvrit, le 26 avril, par l'investissement de Tournay, sous le duc d'Harcourt : la tranchée fut ouverte, le 30, sous les yeux du maréchal de Saxe ; dès le 4 mai, soixante pièces étaient en batterie. Mais une armée, aux ordres du duc de Cumberland, marchait au secours de la place : le roi arriva, le 8, devant Tournay pour prendre le commandement de ses troupes. Le maréchal de Saxe avait déjà donné des ordres pour le lendemain ; soixante bouches à feu devaient être réparties sur notre ligne comme il suit :

Dans les deux redoutes du bois de Bary <sup>3</sup> .....	8	pièces
Aux fours à chaux <sup>4</sup> .....	8	»
Au centre, première division.....	4	»
A la butte sablonneuse.....	4	»
A la cense des Mottes.....	6	»
Au château de Rumilly.....	4	»
A la tête de Normandie.....	4	»
Aux ordres de M. de Lowendal.....	8	»

1. 4<sup>or</sup> et 25 novembre.

2. François-Raymond de Ronty, vicomte de Richecourt, † 1748, brigadier 1743.

3. Ou redoute d'Eu.

4. Sur la chaussée de Leuze à Tournay.

1. — DE TULL. — Une famille militaire.

A Notre-Dame des Bois.....	2 pièces
Aux redoutes entre Notre-Dame des Bois et le four à chaux <sup>1</sup> .....	4 »
Une pièce à chaque tête de pont <sup>2</sup> .....	8 »

Pendant la bataille, qui eut lieu le 11 mai, Sa Majesté observa ses troupes du poste de Notre-Dame des Bois ; voyant que les efforts des ennemis se portaient sur Fontenoy et Antoing, il se rendit dans ce dernier endroit avec le Dauphin : les boulets de canon tombant à ses pieds, « il disait à M. de Chabrier, major d'artillerie, de les renvoyer aux ennemis et qu'il ne voulait rien à eux<sup>3</sup>. » Le gain de la journée fut assuré par quatre pièces de canon, laissées en réserve près de Notre-Dame des Bois, que le maréchal de Saxe, sur le conseil du duc de Richelieu<sup>4</sup>, fit venir à la gauche de la maison du roi : leur feu, habilement dirigé par M. de Saisseval, prit en écharpe le front et l'angle gauche de la colonne ennemie et contribua à la mettre en déroute<sup>5</sup>. Le maréchal de camp du Brocard fut tué par un boulet à la tête du régiment de Courten, au moment où il y faisait placer six pièces ; le bataillon de Fontenay perdit un capitaine, M. de La Salle, et treize canon-

1. Ou redoutes de Bettens.

2. Dispositions pour le champ de bataille à prendre en avant du camp, Arch. Guerre.

3. Histoire de Maurice, comte de Saxe, par le baron d'Espagnac, Paris, Pierres, 3 vol. in-4, t. II, p. 65.

4. Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, 1696 † 1788, maréchal de France 1748.

5. Histoire du comte de Saxe, II, 76.

niers ; MM. Godart, capitaine, Warnier et Darnac, lieutenants, furent blessés ainsi que deux sergents et vingt-sept hommes.

Le 22 mai, Tournay capitula et l'on fit le siège de la citadelle, qui ne se rendit que le 19 juin ; du Teil y fut grièvement blessé d'un éclat de bombe à l'épaule. Il fut détaché, deux mois plus tard, pour le siège de la citadelle de Gand, et vint reprendre son rang dans le bataillon pour faire les sièges d'Oudenarde et de Dendermonde ; le 26 octobre, il eut la satisfaction de voir passer sous-lieutenant son second frère, le chevalier de Beaumont. Cette campagne se termina au commencement de 1746 par le siège de Bruxelles à la suite duquel il fut promu, le 29 mars, lieutenant en premier.

À l'ouverture de la campagne suivante, l'équipage d'artillerie de cent quarante pièces fut placé sous les ordres de M. de Malézieux<sup>1</sup> qui avait auprès de lui MM. Pelletier, Vallière, Fontenay et Richécourt, tous brigadiers, les deux derniers ayant avec eux leurs bataillons et cinquante hommes de celui de Pumbecque<sup>2</sup>.

En mai, du Teil fit partie, sous le marquis de Thiboutot<sup>3</sup>, d'un détachement formé pour le siège de la citadelle d'Anvers ; il fut ensuite avec son corps aux sièges de Mons, de Charleroy, de Namur

1. Pierre de Malézieux, † 1756, lieutenant général 1743.

2. Ordre de bataille du 1<sup>er</sup> mai.

3. Louis-François, marquis de Thiboutot, maréchal de camp 1744.



et de ses châteaux<sup>1</sup>. A la journée de Rocour, la disposition d'attaque, simple et bonne, fut exécutée avec beaucoup de régularité. Au centre et à droite, notre artillerie ne cessa de faire un feu continu sur la cavalerie ennemie qui, à la fin, ne put le soutenir et fut obligée de se retirer en désordre, écrasée par notre canon<sup>2</sup>, mais sans avoir été abordée par la nôtre, à cause des ravins qui coupaient le champ de bataille : la nuit nous empêcha de donner sur cette armée en confusion que cent pièces avaient accablée; seule l'attaque de gauche, dirigée sur les villages de Liers et de Fexhe, fut plus languissante. « Cette affaire n'a été qu'un combat d'artillerie, et la manière dont notre canon a été servi a principalement décidé du succès<sup>3</sup>. » Le bataillon de Fontenay alla prendre ses quartiers d'hiver à Bruxelles, le 25 octobre.

L'ordre de bataille de l'armée du roi, en 1747, comportait un équipage de cent cinquante pièces de canon, aux ordres du lieutenant général de la Roche-Aymon et servi par les bataillons de Fontenay, de Richécourt et de Pumbecque, les compagnies de mineurs de Boule, d'Antoniazzi et de l'Épinoy et les compagnies d'ouvriers de Saint-Vallier, de Balmier

1. Beaumont du Teil y servit comme officier de sapeurs.

2. L'ordre de bataille du 16 août accuse 160 pièces sous MM. de la Roche-Aymon et de Malézieux, lieutenants généraux; de Thiboutot, maréchal de camp; de Fontenay, Pelletier, le chevalier Pelletier, Vallière, Labinon, Pumbecque, le chevalier de Fontenay et Richécourt, brigadiers. — Paul de la Roche-Aymon, 1683 † 1759, lieutenant général 1743.

3. Relation du 13 octobre, reçue le 16, 1746, Flandre, derniers mois, Arch. Guerre.

et de Thomassin. Avec le corps détaché du comte de Clermont marchaient vingt pièces, le bataillon de Gaudechart et les mineurs de Lorme, sous le maréchal de camp d'Aboville. Dès le mois d'avril, du Teil fut détaché pour les sièges des forts La Perle et Liefkenshoek<sup>1</sup> puis, au mois de mai, il fit partie de l'équipage de siège envoyé sous les murs d'Hulste dont le maréchal de Saxe s'empara en présence de l'armée ennemie.

Le roi arriva à Bruxelles le 31 mai et, le 2 juillet, il gagnait la bataille de Lawfeld : malgré les efforts de l'infanterie française, la prise de ce village ne fut bien assurée que quand on eut remarqué le chemin creux par où les Anglais faisaient continuellement arriver de nouvelles troupes et que le feu de dix pièces de gros calibre, dirigées sous les yeux de M. d'Aboville, commandant de l'artillerie dans cette partie, eut rompu la colonne qui remplissait le ravin<sup>2</sup>. Le régiment Royal-Artillerie fit des pertes sérieuses à cette journée : les chevaliers Figeac et d'Ostalis y furent tués ainsi que dix-sept soldats ; le chevalier de Novion et M. de La Borde, capitaines ; M. de la

1. La construction des batteries y fut fort difficile à cause du terrain marécageux des environs de ce fort ; pour cette raison on dut avoir recours à des expédients. Après avoir découvert un endroit où se trouvait de la terre, on partagea les travailleurs de manière qu'il y en eût pour remplir des paniers portatifs qu'on faisait passer de main en main jusqu'à la batterie pour former le parapet et qui revenaient une fois vides ; Essai sur l'usage de l'artillerie (du Puget), p. 173.

2. Du Puget, pp. 103 et 104 ; voir aussi maréchal de Saxe, p. 329.



Branette, lieutenant, et treize soldats y furent blessés. Du Teil de Beaumont, envoyé sous les murs de Berg-op-Zoom, fut promu lieutenant en second le 1<sup>er</sup> août. Le 11 octobre, le plus jeune des fils de François du Teil, Jean, né en 1738, vint rejoindre à l'armée de Flandre le bataillon de Fontenay et fut nommé cadet gentilhomme le 9 novembre suivant. A la fin de la campagne, du Teil, l'aîné, fut placé par le maréchal de Saxe major d'Anvers où commandait M. de Salières <sup>1</sup>.

Le 30 mars 1748 M. de Soucy <sup>2</sup> remplaça à la tête du bataillon le chevalier de Fontenay nommé maréchal de camp le 1<sup>er</sup> janvier précédent. Le 14 avril les quatre du Teil qui servaient en Flandre furent l'objet d'une distinction flatteuse de la part du roi et du grand maître de l'artillerie ; du Teil de Beaumont, l'aîné, fut promu capitaine en second de sapeurs ; de Beaumont du Teil, le second, passa lieutenant en premier ; le chevalier de Beaumont, le troisième, fut nommé lieutenant en second ; enfin le chevalier du Teil <sup>3</sup>, le quatrième, à peine âgé de dix ans, reçut l'épaulette de sous-lieutenant. Les bataillons de Soucy et de Pumbecque s'étaient rassemblés à Louvain dans les premiers jours d'avril : le 4, ils se portèrent à Tirlemont, le 5 à Saint-Trond, le 6 à Tongres où l'on

1. Antoine-Alexis de Chastelar, marquis de Salières, 1687  
† 1756, lieutenant général 1744.

2. Jean-François de Fitte de Soucy.

3. Il fit ses premières armes sous Maëstricht ; il avait passé l'hiver précédent à Anvers avec son frère qu'il rejoignit à Namur à la fin de la guerre ; Guerre, archives administratives.

séjournait le 7 ; le 8, les divisions de MM. de Maubourg<sup>1</sup> et de Lautrec<sup>2</sup> campaient de Smeermaas à Lanaeken, pendant que l'on jetait un pont sur la Meuse, en aval de Maëstricht ; le 9, elles étaient sous les murs de cette ville. Le marquis de la Roche-Aymon devait commander l'artillerie avec le chevalier d'Aboville, MM. de Bassat et de Vallière, les chevaliers Pelletier et de Fontenay, maréchaux de camp ; le chevalier de la Guette<sup>3</sup>, MM. Esmonin, Labinon et Ansard de Mouy<sup>4</sup>, brigadiers. M. de Rostaing avait été chargé de disposer à Namur un équipage de siège, rassemblé dès l'année précédente, et de faire construire soixante-quatre bateaux pour le transport des canons et des munitions. Le bataillon de Gaudechart qui, avec celui de Richecourt, devait faire partie de l'artillerie des Pays-Bas, quittait Mézières le 14 avec vingt pièces et un équipage de pont.

Le 21 avril, cent quatre pièces couvraient la ville de leur feu : elles produisirent un grand effet, malgré le mauvais temps qui causait aux troupes une fatigue excessive et qui détériorait les batteries ; on dut les réparer dès le 23. Une vigoureuse sortie de mille hommes et deux cents chevaux se fit dans la nuit du

1. Jean-Hector de Fay de La Tour, marquis de Maubourg, 1684 † 1764, maréchal de France 1757.

2. Daniel-François de Gelas, vicomte de Lautrec, 1686 † 1762, maréchal de France 1757.

3. Pierre Testart, depuis comte de la Guette, né en 1687, Antoine Esmonin, 1684 † 1758, et Louis-Joseph Labinon † 1752, créés tous trois maréchaux de camp le 10 mai 1748.

4. Pierre-François Ansard de Mouy, 1700 † 1771, maréchal de camp 1761.

27 au 28, à trois heures du matin; les ennemis enclouèrent plusieurs bouches à feu et firent sauter un magasin à poudre. La garnison arbora le drapeau blanc le 6 mai, et le 8 la capitulation fut signée: le maréchal de Lowendal fit, le 10 mai, son entrée dans la ville; le bataillon de Gaudechart y fut mis en garnison avec le détachement d'artillerie de campagne du chevalier d'Aboville.

Le bataillon de Soucy avait perdu sous Maëstricht onze soldats et avait compté parmi les blessés les capitaines de Cosne et d'Artigues, le lieutenant de sapeurs de Saisseval et quarante-deux canonniers: il fut envoyé à Louvain où commandait le duc d'Havrech<sup>1</sup>; en conséquence du traité d'Aix-la-Chapelle, cette ville fut évacuée le 25 janvier 1749. Du Teil l'aîné, qui avait été mis dans l'état-major de Namur, ne quitta cette place que le 23 février; il rejoignit alors son corps qui avait été désigné pour tenir garnison à Metz, où sa famille était très-avantageusement connue.

L'école d'artillerie de cette ville était commandée depuis 1743 par le chevalier Pelletier qui fut remplacé, en 1750, par le marquis de Rostaing; Lombard<sup>2</sup> y enseignait les mathématiques depuis un an, car il avait succédé, en 1748, à son beau-père Robillard; il perfectionna donc l'éducation scientifique des deux frères aînés, Jean-Pierre<sup>3</sup> et Alexis, et commença

1. Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, duc d'Havrech, 1713  
† 1761, lieutenant général 1748.

2. Voir plus loin la notice sur le professeur Lombard.

3. A partir de 1749 Jean-Pierre du Teil et Jean-Louis Lom-



celle de leurs cadets, Jérôme et Jean. C'est à cette époque que se nouèrent les liens qui unirent le futur commandant de l'école d'Auxonne à son professeur : tous deux devaient, pendant douze ans, donner un éclat particulier à cet établissement resté célèbre. Ce fut la solidité de l'instruction acquise par tous les officiers pendant cette paix qui, jointe aux connaissances pratiques dont la guerre de la succession d'Autriche, si fertile en sièges, avait fourni les inappréciables éléments, prépara et permit la fusion du corps de l'artillerie, du régiment Royal-Artillerie et des ingénieurs, sous la dénomination de Corps Royal de l'artillerie et du génie : de cette ordonnance du 8 décembre 1753, date l'unification de notre artillerie désormais militairement organisée.

Le 30 mars 1753, Jean-Pierre du Teil de Beaumont reçut la croix de Saint-Louis. En 1756, étant en semestre à la Côte-Saint-André, il y épousa, le 24 janvier, Marie-Florie-Madeleine Perraud, fille de feu M. Maître Joseph Perraud, vivant conseiller du roi et lieutenant général de police à la Côte, et de Marie-Florie-Madeleine Colin de La Marche. Le contrat, reçu par Salomon, notaire du marquisat d'Ornacieux, fut signé dans le grand parloir de la noble abbaye de Laval, à la Côte-Saint-André, où la fiancée était en pension, par Agathange de Buffévent, seigneur de Mirebois et Vatilieu, Louis-Joseph-Marie de

bard passèrent la moitié de leur existence ensemble : de 1749 à 1757 à Metz, puis de 1779 à 1791 à Auxonne; tous deux moururent en 1794.

Buffévent. Abel-François de Colomb de Batines<sup>1</sup>, Louis de Mons de Savasse, Pierre de Bocsozel de Montgontier, oncle, cousin germain, parent et amis du futur ; Jean Perraud du Nant<sup>2</sup>, Jean-Joseph Perraud et Jean-Baptiste Cordier de Lacombe<sup>3</sup>, oncle, frère et cousin de l'épousée. M<sup>lle</sup> Perraud, née en 1740, appartenait à l'une des meilleures familles municipales de La Côte, alliée aux Bérard, d'Avaux, Simond de Sismondi. Son frère, bachelier en droit de l'Université de Paris, fut maire de la Côte-Saint-André de 1771 à 1775 ; Marie-Anne, sa sœur, épousa en 1759 noble André d'Huet, avocat au sénat de Chambéry<sup>4</sup> qui, n'ayant pas eu d'enfants, laissa pour héritier, en 1786, Joseph de Belle, père des généraux de ce nom ; les Colin de La Marche étaient apparentés aux Janon du Contant, Veyron, Nicolas de Soizons, Bérard de Goutefrey, de Sigaud du Palais, de Barbier et ont possédé pendant trois générations, de 1656 à 1733, l'office de conseiller du roi et secrétaire du mandement de Bressieux.

1. Jeanne du Vache, mère de Marguerite de Chambaran, était fille d'Aymon et de Claudine de Simiane et petite-fille de Joachim et de Sébastienne de Colomb de Batines.

2. Mort en 1767 ; avait épousé en 1736 Madeleine d'Avaux, tante de l'abbé Guillaume d'Avaux (1740 † 1822), instituteur des Enfants de France, en survivance dès 1784 et en titre de 1786 à 1792, chanoine honoraire de Saint-Denis et vicaire général du diocèse de Soissons sous la Restauration.

3. Fils d'Edmond et de Marianne Bérard dont la sœur avait épousé Joseph Perraud, 1<sup>er</sup> du nom, père d'autre Joseph et de Jean.

4. Fils de Pierre d'Huet, ancien capitaine au régiment d'Enghien, et de Marie d'Allegret.



L'année suivante les quatre frères se trouvèrent dispersés : du Teil, promu capitaine en premier, passa au bataillon de Cosne, de nouvelle formation, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1757 ; il fit en Allemagne les deux premières campagnes de la guerre de Sept ans, dans les mêmes armées que son parent, Jean-Ange du Teil, et se distingua à Crevelt ; de Beaumont du Teil, capitaine en second le 1<sup>er</sup> mai 1756, et le chevalier de Beaumont, lieutenant en premier depuis le 21 octobre 1754, demandèrent à faire partie du détachement du corps royal envoyé aux Indes sous Lally ; enfin le chevalier du Teil, qui avait été nommé lieutenant en second de bombardiers le 20 février 1756 resta au troisième bataillon jusqu'en 1759.

Au début de la guerre de Sept ans M. de Soucy conduisit le corps qu'il commandait au Havre<sup>1</sup> : M. Pelletier, aîné<sup>2</sup>, était alors directeur de l'artillerie de Normandie. Un camp avait été rassemblé à proximité de ce port<sup>3</sup> dès le mois de juillet 1756, sous le duc d'Harcourt qui faisait faire aux troupes de nombreux exercices d'embarquement. Le bataillon avait été fort éprouvé à l'incendie du Havre le 2 avril précédent : trois lieutenants, MM. Pecquet, Deschamps et Ansard de Mouy y périrent dans les flammes.

En 1758, le 5 juin, un premier débarquement de troupes anglaises eut lieu dans la baie de Cancale, sous le duc de Malborough ; mais le duc d'Aiguillon<sup>4</sup>

1. Général Suzane, p. 303.

2. Le Pelletier, p. 419.

3. Général Pajol, VI, pp. 323 à 326.

4. Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, 1720 † 1780, lieutenant général 1758.

fit échouer cette expédition, dirigée contre Saint-Malo, en pénétrant dans cette ville avec du secours. Le 28 juin la flotte anglaise entra en rade de Cherbourg : les dispositions prises par le duc d'Harcourt et M. de Raymond<sup>1</sup> la forcèrent heureusement à reprendre le large ; elle revint le 7 juillet. Cette fois, les troupes ennemies occupèrent la ville et le port qu'elles saccagèrent et ne se retirèrent que le 16 août, après avoir encloué tous les canons et mortiers de la place ; c'était pour opérer une seconde tentative contre Saint-Malo : le 6 septembre elles étaient campées entre Saint-Briac et Dinan ; mais le 11, elles furent complètement défaites par le duc d'Aiguillon : une batterie placée par M. de Villepatour<sup>2</sup> en avant du moulin de Saint-Cast contribua beaucoup à ce succès. Cette première campagne des Côtes de Bretagne, malheureuse dans ses débuts, se termina donc par un succès décisif.

Le chevalier du Teil qui avait poussé jusqu'à Brest revint, après la campagne, au Havre d'où il alla rejoindre, au printemps suivant, la brigade de Mouy à Neuss.

1. Jean-Louis, comte de Raymond de Villognon, † 1771, maréchal de camp 1751.

2. Louis-Philippe Taboureau de Villepatour, 1720 † 1781, lieutenant général 1780 ; il fut nommé brigadier d'infanterie le 20 février 1759. — A la suite de la journée de Saint-Cast il obtint une pension de six cents livres ; le capitaine de Kervasegan qui s'était distingué eut une gratification de quatre cents livres.

## VIII

### LE CORPS ROYAL D'ARTILLERIE AUX INDES

(1756-1760)

Depuis le renvoi de Dupleix<sup>1</sup>, en 1754, et le départ de M. Godeheu<sup>2</sup>, en 1755, nos possessions dans l'Inde étaient gouvernées par M. de Leyrit<sup>3</sup> et nos troupes commandées par le marquis de Bussy<sup>4</sup>. Lorsqu'en 1756 il fallut désigner un général en chef pour l'expédition, la Compagnie des Indes demanda le comte de Lally<sup>5</sup> et maintint ce choix, malgré les avertissements de d'Argenson qui disait de lui dès cette époque : « C'est du feu que son activité..... il a en horreur tout ce qui ne marche pas droit, se dépite contre tout ce qui ne va pas vite et l'exprime en des termes qui ne s'oublent pas.... »

1. Joseph Dupleix, 1697 † 1763, gouverneur général 1742.

2. Charles-Robert Godeheu, directeur de la Compagnie.

3. Georges Duval de Leyrit, 1715 † 1764.

4. Charles-Joseph Patissier, marquis de Bussy-Castelnau, † 1785, lieutenant général 1781.

5. Thomas-Arthur, comte de Lally, baron de Tollendal, 1702 † 1766, lieutenant général 1756.

Trois divisions s'organisèrent pour passer aux Indes ; elles comprenaient les trois régiments de Lorraine, de Berry et de Lally ; l'artillerie du corps expéditionnaire, sous les ordres de M. d'Urre, lieutenant-colonel, se composait d'un détachement de cent cinquante hommes du corps : il devait former à son arrivée trois compagnies de cent hommes, commandées par un capitaine, un capitaine en second, un lieutenant en premier et un lieutenant en second et composées de trois sergents, quatre caporaux, quatre anspessades, quatre-vingt-huit canonniers ou artificiers-bombardiers et un tambour ; au lieutenant-colonel était adjoint un aide-major<sup>1</sup>.

La première division, aux ordres du chevalier de Soupire<sup>2</sup>, commandant en second de l'expédition et maréchal de camp, et comprenant Lorraine<sup>3</sup> avec quatre officiers et trente hommes du corps royal, partit de Lorient, le 30 décembre 1756, montée sur les vaisseaux du roi : *le Comte de Provence*, la frégate *la Sylphide*, *le Duc de Bourgogne*, *le Saint-Louis*, *la Reine*, et sur les bâtiments de la Compagnie ; elle arriva, le 12 avril, à l'île de France où le détachement du corps royal fut mis à couvert, sous des hangars, à la batterie royale ; elle reprit la mer, le 2 juillet, pour mouiller deux jours plus tard à l'île Bourbon, où les troupes campèrent « dans une situa-

1. Fontainebleau, 10 novembre 1756.

2. Antoine-Séraphin de Baudoin, chevalier de Soupire, né en 1697, lieutenant général 1762.

3. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons ; M. de Tillecourt, major, qui mourut aux Indes.



tion charmante, sous des barraques en mansardes couvertes de feuilles de latanier » ; on partit de Saint-Paul, le 12 juillet, afin de relâcher, le 16, à Madagascar ; le 1<sup>er</sup> août l'on quitta cette île pour prendre la route de l'Inde : le 2 septembre, l'on eut connaissance de l'île de Ceylan et, le 8, l'on arriva à Pondichéry où l'on débarqua le 9<sup>1</sup> ; dès le 11 l'escadre quitta la rade pour aller attendre, à l'Île de France, M. d'Aché<sup>2</sup>, commandant des forces navales, qui devait y arriver avec les deux divisions suivantes. Cette traversée de notre première division semble avoir été heureuse ; M. de Soupire en avait donné de l'Île de France d'excellentes nouvelles :

« Nous passons le temps le plus joyeusement qu'il nous est possible ; la société est douce et agréable ; il n'a pas régné un moment d'inquiétude dans l'officier ni dans le soldat, même dans le gros tems ; nous ne faisons pas usage des cartes : le tric-trac, les échecs, la lecture, la musique pour ceux qui l'aiment font nos amusements..... le soldat paroît d'une grande volonté et d'une grande gaité, la prière se fait régulièrement matin et soir et se termine par un vive le roy général..... Le 11 janvier, un coup de vent brise le grand perroquet au dessus du grand mât et les marins s'amuse à faire croire que c'est le tropique du Cancer qui l'a cassé. »

1. A l'arrivée de ce renfort, les Anglais suspendirent leurs opérations, rassemblant leurs troupes dans leurs garnisons. Mémoires du colonel Lawrence (1750-1761) par Richard Owen Cambridge, traduits de l'anglais ; Amsterdam et Paris, 1766, 2 vol. in-12. t. I, p. 207.

2. Comte d'Aché, 1700 † 1780, vice-amiral 1770.

La première opération conduite par M. de Soupire fut le siège de Schetoupet<sup>1</sup>, emporté par une brèche et trois escalades, après dix-sept jours de tranchée ouverte, le 14 octobre ; le sieur Blanche, capitaine en second au corps royal, y fut blessé et son détachement de vingt hommes eut un sergent tué et quatre canonniers mis hors de combat. Puis le commandant en second disposa à Pondichéry un parc de vingt-quatre pièces de 24, douze de 12 et douze de 8 ; il fit préparer un train d'artillerie, des gabions, des fascines et des claies ; enfin il dirigea des écoles à feu, en janvier 1758.

Pendant ce temps, les deux autres divisions du corps expéditionnaire s'organisaient en France et prenaient la mer. La deuxième qui était aux ordres du comte d'Estaing<sup>2</sup> s'était rassemblée à Lorient où elle devait s'embarquer sur des bâtiments de la Compagnie ; elle comprenait quarante hommes du corps royal ; enfin la troisième division, commandée par le comte de Lally, était à Brest où trois vaisseaux du roi et des navires de la Compagnie devaient assurer son transport.

Les deux frères puînés de Jean-Pierre du Teil, Alexis et Jérôme, furent au nombre des officiers du corps royal qui demandèrent à faire partie de cette expédition : tous deux, après s'être très-bien montrés, moururent, le second d'une blessure qu'il avait reçue

1. Chetteput, Lawrence, I, 278 ; Tschittapet.

2. Charles-Théodat, comte d'Estaing, 1729 † 1794, lieutenant général 1762. Il venait d'être créé brigadier le 18 novembre 1756.

à Madras, et le premier des fatigues de cette interminable campagne, à Pondichéry. Alexis de Beaumont du Teil dont le journal ne nous est malheureusement pas parvenu donnait souvent de ses nouvelles soit à son frère aîné, soit à son père ; on va lire de nombreux extraits de sa correspondance qui relate souvent des détails intéressants sur cette guerre peu connue <sup>1</sup>.

« Du Havre, ce 27 octobre 1756.

« ... Je viens de recevoir une gratification de 1.200 livres ainsi que Jérôme une de 800... Il est dans l'incertitude de savoir sur quel pied il passera dans le pays ; pour moy j'y passe à bon marché ; si j'en reviens, j'espère que le roy me récompensera ; faites-moy le plaisir de m'avoir quelque lettre de recommandation par ceux que vous connaisés, par exemple M. de Vallière, M. de Rouville <sup>2</sup> et autres, cela ne peut que m'être utile ; je voudrès bien avoir deux domestiques, l'un pour moy et l'autre pour Jérôme, habillés de la livrée de la maison. Il faudroit,

1. Voir Pajol, les guerres de Louis XV, t. VI, 1888, pp. 242 à 286 ; les mémoires de Lawrence déjà cités ; Histoire des Français dans l'Inde (1674-1761), par le lieutenant-colonel Malleson, traduits par M<sup>me</sup> Le Page, Paris, Société bibliographique, 1874, 1 vol. in-8, pp. 418 à 483 ; Affaires de l'Inde, depuis le commencement de la guerre avec la France en 1756, jusqu'à la conclusion de la paix en 1783, traduit de l'anglais, Londres et Paris, 1788, 2 vol in-8.

2. Jacques-Antoine de Ricouart, marquis d'Hérouville, 1682 - † 1760, lieutenant général 1738, gouverneur du fort Barraux en Dauphiné 1744.



je vous prie, vous dépêcher ; mandès-moy quels sont les bons livres sur notre métier, mandès-moy aussy quels sont les mémoires qu'il faut que j'achète, enfin tout ce qui peut m'être utile. Je ne sçais pas si je me ferai faire une tente, je vais commencer à me faire faire beaucoup de chemises, bas, et cœtera. Si vous pouviès me faire faire un bon fusil à deux coups, vous me feriez grand plaisir, vous me l'enverriès par les valets ; au sujet des domestiques, prenès les fort robustes, promettès leur de bon gage ; je ne sçais comment faire pour annoncer à nos parents mon départ, touchès leur en quelque chose... Adieu, cher frère, portès-vous bien, mille compliments à ma belle-sœur ; souvenès-vous que vous ne pouvès accorder votre amitié à personne qui la mérite mieux que moy qui vous aime infiniment. »

« De la rade de Brest <sup>1</sup>, ce 22 février 1757.

« Je vous avès promis, mon cher frère, de vous donner de mes nouvelles avant mon départ, je l'eusse fait plus tôt si M. d'Urre ne m'avoit dit qu'il vous avoit écrit et vous mandoit toutes les nouvelles ; il me dit d'attendre l'arrivée de M. de Lally pour vous mander les grâces qu'il nous apportoit : comme il n'a point fait de jaloux, il n'en a apporté à personne, pas même à notre arrivée à Pondichéry. Il nous surprit fort quand il nous dit cette nouvelle, il

1. La 3<sup>e</sup> division, commandée par Lally, devait être embarquée à Brest sur trois vaisseaux du roi et des bâtiments de la compagnie.



nous dit beaucoup de choses flatteuses pour nous consoler. M. d'Urre le pria de vouloir bien envoyer un mémoire en Cour de la part du corps pour faire nos représentations, ce qu'il accepta avec plaisir; il nous dit qu'il y joindroit une lettre pour le ministre pour appuyer notre demande qui lui paroissoit si juste; il fit mon mémoire en particulier que M. d'Urre lui remit, avec celui de tout le détachement, présens comme absens; je suis pour le moins piqué, attendu qu'on m'avoit promis la croix faiblement avant mon passage, mais, pour mon arrivée à destination, elle m'étoit assurée et cela par M. de Vallière à qui j'avois écrit à ce sujet... La Combe est dans ce cas : M. de Vallière lui avoit promis une compagnie et la croix de Saint-Louis, il n'a rien eu du tout; il est capitaine en second avec 333 livres par mois<sup>1</sup>; je ne sais si l'avenir ne sera pas plus heureux, mais je le souhaite...

« Nous sommes enfin embarqués depuis le 15 de ce mois; nous attendons un bon vent pour nous échapper à douze vaisseaux anglois qui nous attendent; je ne sçais comment feront nos marins pour esquiver la balle; nous ne sommes en tout que cinq vaisseaux de guerre et trois bâtimens marchands. Les vaisseaux du roy ne sont pas en état de se battre, attendu que leur première batterie est toute dans l'eau à cause des charges énormes qu'ils portent; je suis

1. Par trimestre. — Traitement par 3 mois de 30 jours : lieutenant-colonel : 764 l. 13 s. 4 d.; capitaine aide-major : 582 l. 6 s. 8 d.; capitaine en pied : 382 l. 6 s. 8 d.; capitaine en second : 334 l. 6 s. 8 d.; lieutenant : 233 l. 6 s. 8 d.

sur le *Superbe*, commandé par M. de Choiseul<sup>1</sup>; nous sommes sur ces vaisseaux comme les ancres sont dans les barriques; ceux de Lorient<sup>2</sup> doivent partir incessamment; vous m'avez demandé un état de notre traitement, je vous l'envoie ainsi qu'un mémoire de mes services que je vous prie de faire valoir en Cour pour me faire avoir ce qu'on m'avoit promis, j'espère tout de votre complaisance: je me flatte que vous voudrès bien ne pas m'oublier dans mon absence, vous ressouvenir quelquefois de moi... adieu, mon frère, je vous embrasse mille fois en vous faisant mille adieux; prenez soin de mon père, que je puisse le voir à mon retour; adieu encore une fois.

« Le hasard me fait naviguer avec un de nos pays, le chevalier du Poët<sup>3</sup>, chevalier de Malte; il connoit beaucoup mon oncle<sup>4</sup>... il est entré dans la marine il y a peu de temps. »

« De la rade de Brest, ce 14 mars 1757.

« Vous serez surpris, mon cher frère, de recevoir de mes nouvelles attendu que nous étions partis, comme je vous l'avois marqué; les malheurs que nous avons essayés le premier jour ont été cause de notre retour dans ce port. Toute l'escadre se mit à la voile, le 5 mars, sous le commandement de

1. Antoine-Nicolas, marquis de Choiseul, 1716 † 1760.

2. La 2<sup>e</sup> division, sous le comte d'Estaing, devait s'embarquer à Lorient sur des vaisseaux de la compagnie.

3. Blessé et fait prisonnier à la bataille de Wandewash, il mourut de ses blessures.

4. Le chevalier de Buffévent.

M. d'Aché; le vent étoit bon et nous promettoit de nous faire faire bien du chemin en peu de temps, quand, tout à coup, il vint un ouragan si terrible qu'il ne nous donna pas le temps de serrer nos voiles; l'escadre fut un peu dispersée; le *Belliqueux*, vaisseau de 64 canons, ne fut pas si heureux, il fut démâté de son petit hunier et de son grand perroquet, par conséquent hors d'état de bien manœuvrer; il fit signal d'incommodité, en mettant le pavillon rouge au mât de misaine et tirant un coup de canon tous les demi-quarts d'heure; le commandant nous fit mettre en panne pour l'attendre. Comme il n'arrivoit point, l'on fit signal à toute l'escadre de revirer de bord, ce que nous fîmes; le *Zodiaque* sur lequel est monté le commandant revira plus tôt que nous et alla au plus près du vent, il reçut un second coup de vent qui le démâta de son grand hunier et de son petit hunier; il fut en danger de périr: le prompt secours que nous lui donnâmes le sauva; les secours que l'on donne dans ces occasions ce sont force ancre quand on est près de terre; il ventait si fort que son ancre cassa, la seconde le retint, sans cela il alloit périr sur des roches qui étoient à une portée de fusil. M. de Choiseul, qui commande le *Superbe* de 74 canons, sur lequel je suis, fit signal, comme le plus ancien de l'escadre, de mouiller, ce que l'on fit: nous restâmes tous. Le dimanche la mer étoit un peu plus calme; je voulus aller voir M. d'Urre qui étoit dans le *Zodiaque*, j'étois si malade de la mer que je ne pus le faire. Le lundi nous reçûmes ordre de rentrer dans le port; il n'y eut que le vaisseau du commandant qui

resta : le mardi il nous rejoignit : l'on travailla dans le même moment à le remâter, ce qui fut fait deux jour après. Les autres vaisseaux furent assez heureux ; i n'y eut qu'une frégate qui a été abordée du *Belli queux* qui lui a enfoncé toute la poupe et la mit en danger de couler à fond : voilà, mon cher frère, quelle a été notre première journée : nous attendons à cette heure un bon vent pour continuer notre route. L'on a donné mille louanges à nos canonniers pour la bonne contenance qu'ils ont eue et la bonne volonté où ils étoient. Ces deux vaisseaux ont perdu environ douze ou treize hommes, tant tués que de noyés ; nous avons perdu deux hommes de notre bord : ils ont été enlevés du vent comme une mouche. Voilà quelle a été notre relâche, je souhaite qu'il ne nous arrive plus rien.

« La Combe vient de recevoir sa croix, ainsi que deux ingénieurs moins anciens que moi ; trois commissions de capitaine, l'une pour Blanche, pour Conty et l'autre pour Triève ; ce dernier est le moins ancien de tous les lieutenants ; Jérôme<sup>2</sup> est son ancien de cinq ou six ans ; voilà comme nous sommes traités.. Adieu, cher frère, souvenez-vous de moi parce que jamais je ne vous oublierai. Adieu. »

« De l'Isle de France, ce 10 janvier 1758.

« J'ai reçu, cher frère, la lettre que tu m'as écrit

1. Gabriel Auxcousteaux de Conty, † 1757, 2 décembre, à bord du *Centaure*.

2. Jérôme du Teil fut fait capitaine en second le 25 février, sans doute à la réception du mémoire envoyé en cour.



de Metz, datée du premier may; l'on me l'a remise le jour de notre arrivée dans cette île<sup>1</sup>. Tu dois juger le plaisir qu'elle me fit d'apprendre de tes nouvelles; tu ne saurois m'en donner assez souvent, quoique la distance qui nous sépare soit immense, cela ne doit pas t'empêcher de penser quelquefois à un frère qui t'aime sincèrement. J'étais dans un état des plus tristes quand j'ai débarqué, les jambes et les cuisses enflées; ce mal provenoit du scorbut que j'avois pris dans la traversée de la Côte du Brésil à l'Isle de France, par les misères que nous avons essayées; il fallait absolument le remède que tu m'as envoyé pour me donner un bien-être dont je ne jouissois plus depuis longtemps; je me porte mieux, mes jambes ne sont plus si enflées, je n'ai point de douleurs, ce qui est un grand point; M. d'Urre ne veut pas que je me rembarque que je ne sois parfaitement guéry; comme je ne souffre point, je me trouve très en état de partir; si je me sens incommodé, j'aurai recours à ta lettre que je lirai souvent... Jérôme m'a dit qu'il t'avoit écrit de Rio Janeiro par la flotte portugaise qui va à Lisbonne; il te mandoit que le vaisseau *le Vengeur*, sur lequel je suis party de France, ne les avoit point joints encore et qu'il étoit inquiet de nous... Nous partîmes de Lorient<sup>2</sup> comme tu l'as su, le 3 mai, à quatre heures du matin; toute l'escadre étoit sous voile avec un bon vent frais

1. Le 16 décembre.

2. Le 3<sup>e</sup> division ne quitta définitivement Brest que le 22 avril 1757; elle fut à Lorient le 24 et quitta la rade de l'île de Groix le 2 mai avec la 2<sup>e</sup> division.

qui nous faisoit espérer de doubler le cap Finistère en très peu de temps et de laisser par ce moyen les Anglois derrière nous. Le cinquième jour de notre navigation, nous découvrîmes 12 vaisseaux ; le commandant fit le signal de nous mettre sur trois lignes, comme étoit notre ordre de bataille : tous les vaisseaux se rapprochèrent ; comme nous commençons à nous approcher, il survint un orage qui nous mit en danger de périr, voici comment : le vent sauta de l'ouest au sud-ouest, toutes les voiles des vaisseaux furent coiffées, nous fûmes au point de nous entrechoquer ; *le Moras*, vaisseau de 64 canons, vint nous aborder avec une impétuosité si forte que le péril parut évident, toute ressource nous étoit interdite à cause de la position de nos voiles ainsi que de celles de ce vaisseau qu'un vent fort pousoit contre notre bord ; la bonne manœuvre que firent nos officiers marins nous fit éviter un furieux choc ; notre compagnon d'infortune ne s'en retira pas avec le même avantage ; il brisa toute sa bouline, ses basses vergues furent emportées par notre bossoir, il nous emporta avec son beaupré toutes les manœuvres et passa de l'avant à l'arrière ; ce n'est pas tout, nous ne fûmes pas plutôt débarrassés de ce premier que nous retombâmes dans un autre embarras ; *le Dauphin*, vaisseau de même force, qui étoit poussé par les vents et par les vagues et qui ne gouvernoit point, venoit sur nous comme un torrent ; ayant eu un instant pour nous reconnaître, nous orientâmes nos voiles pour nous éloigner, la manœuvre ne put être exécutée assez tôt : le vaisseau nous a atteint et nous

emporta la moitié de notre galerie avec son beaupré ; beau début pour nous autres, pauvres terrestres... Nos canonniers se distinguèrent par le service qu'ils rendirent pour la manœuvre des vaisseaux ; j'en avois 30 avec moi et tous très-brave homme, malgré l'envie de M. de Saint-Hilaire à nous donner ce qu'il y avoit de plus mauvais. Revenons à nos moutons ; sur les six heures du soir de la même journée, notre grand' vergue se rompit en deux : il fallut la dévoiler pour la raccommoder ; comme nous avions diminué de voile, nous restâmes derrière ; le commandant s'aperçut que nous lui manquions, il vint nous demander ce que nous avions ; on lui rendit compte, le capitaine le pria de ne le point abandonner, ce qu'il nous promit ; on travailla toute la nuit à notre vergue, mais, à deux heures du matin, comme la mer étoit très-grosse, il vint un mouvement de tangage si violent qu'il nous entraîna notre petit hunier et notre grand perroquet sans qu'un matelot fût écrasé ; nous fîmes signal d'incommodité par un coup de canon, nous réitérâmes, mais il n'eut pas plus d'effet que le premier : personne ne vint à notre secours ; nous attendîmes le jour avec impatience ; il ne tarda pas à paroître ; le capitaine fit monter au haut des échelles pour voir si l'on ne découvroit notre escadre ; l'on ne put voir de quel côté elle avoit gagné ; il fallut nous remâter sans autre secours que notre équipage qui étoit déjà extrêmement fatigué ; sur les midi l'on aperçut cinq vaisseaux de guerre ; nous les jugeâmes anglais : nous nous préparâmes au combat ; il survint heureusement une brume qui nous cacha sans doute

aux yeux de l'ennemi, il nous eût pris dès notre première bordée, car qu'eussions-nous fait contre cinq, nous étions sans voiles, sans mâts... Nous avons resté dans ce triste état neuf jours; nous avons recontinué notre route le dixième; nous n'avons pu rejoindre notre escadre; nous avons passé à une demi-portée des isles Canaries, nous avons vu le fameux pic de Ténérif... nous avons dépassé les isles du Cap Vert; le capitaine changea de route, il porta au sud pour gagner la côte du Brésil où est notre relâche.

« Je ne te marque point les chaleurs excessives que nous avons essayées en passant la ligne où nous avons resté trois jours en calme. Nous avons eu des tems horribles en approchant du Brésil, de la pluie et des orages. Les courants qui sont dans ce continent nous ont jetés dessus, heureusement que le jour nous tira d'un danger évident: nous n'en étions éloignés que de la portée du fusil; on revira de bord au plus vite, pour fuir un endroit si dangereux... Nous avons couru la même bordée l'espace de six jours, de là nous avons remis le cap sur le sud; trois jours après nous reçûmes un coup de vent qui nous a emporté notre petit hunier et notre grand perroquet. Tu vois, mon cher frère, que le chapitre des accidents est fréquent; ce n'est pas tout, nous nous remâtâmes de nos mâts de rechange.... Toujours des mauvais tems, nous avons retombé au même endroit de la côte, cinq lieues au dessous... Nous fîmes la même manœuvre pour nous relever, ce qui nous fit perdre un tems infini, et nous nous sommes tirés très-heu-



reusement de ces courants; mais notre équipage excédé de fatigue, scorbutique, ne pouvoit plus manœuvrer; les officiers marins étoient pour ainsi dire tous malades, nous n'étions pas mieux portans. Les dieux prirent pitié de nos misères et nous donnèrent un bon vent qui nous conduisit dans cette terre promise qui étoit Rio Janeiro : nous découvrîmes nos heureux confrères (?) qui étoient arrivés un mois et demi avant nous ; nous fîmes les signes de reconnoissance, tous les vaisseaux de l'escadre nous répondirent... jamais joie ne fut égale à la nôtre !...

« Nous ne fûmes pas plutôt à une petite portée de canon du fort Sainte-Croix qui ferme l'entrée de cette rade qu'il nous tira dessus ; l'on ne sut trop ce que l'on nous vouloit ; nous allions notre petit train, mais ils redoublèrent de deux autres coups de canon dont les boulets passèrent dans nos manœuvres ; le capitaine fit carguer les voiles pour attendre des ordres ; les Portugais s'aperçurent que nous n'avions pas mouillé, ils nous retirèrent dessus ; pour lors l'on jeta l'ancre..... enfin nous apprîmes par le canot du commandant que les Portugais s'imaginoient que nous venions les prendre ; ils se ressouviennent encore du bal que leur avoit donné M. Duguay ; le canot nous apportoit beaucoup de rafraîchissemens ; l'on nous exhorta de prendre patience, que M. de Lally allait parler pour nous faire entrer ; mais les Portugais furent inexorables ; nous étions trop gros, disoient-ils, nous n'avions cependant que 74 canons... nous avons resté, cher frère, trois jours dans cette incertitude ; enfin ce perfide gouverneur nous renvoya

à trente lieues de là, dans une isle où nous sommes allés nous refaire des fatigues de la mer ; nous y avons resté près de deux mois ; nous sommes repartis le 17 septembre et avons joint l'escadre ; comme nous eûmes besoin de prendre quelque chose de M. d'Aché, tous les vaisseaux mirent en panne : Jérôme profita de ce moment pour me venir voir ; nous restâmes peu ensemble, il fallut se rembarquer ; tous les vaisseaux remirent à la voile<sup>1</sup> et nous fîmes route pour l'Isle de France.

« Les pertes que nous avons faites dans cette seconde traversée sont étonnantes ; la peste s'étoit mise sur les vaisseaux, il n'y a eu que *le Vengeur* qui n'a point eu de malades : le grand soin du capitaine à faire laver l'entre-pont nous a conservés. *Le Zodiaque*, vaisseau du commandant, a perdu 107 hommes et 3 officiers ; *Le Bien-Aimé*, sur lequel est Jérôme et La Combe a perdu 85 hommes et 8 officiers ; le pauvre Jérôme a failli périr ; *le Centaure* a perdu 62 hommes et 4 officiers dans lequel nombre est le pauvre Conty ; *le Moras* 32 hommes et 2 officiers... l'on compte la perte, tant des troupes que celle des matelots, à 307 hommes et 19 officiers...

« Quinze jours avant d'arriver ici, j'attrapai le scorbut, comme je te l'ai déjà dit ; comme c'est une maladie qui s'accroît en mer, huit jours de plus et il n'auroit plus été question de moi ; M. d'Urre en avoit un peu aussi... Ressouviens-toi, cher frère, de ce que je te dis... sur toute chose refuse toute proposition

1. Le 25 septembre.

pour les voyages d'outre-mer... Voilà quelle est notre situation : nous avions à l'Isle de France pour nous nourrir deux piastres par jour qui font 10 francs 12 sous par jour ; nous n'avons pu trouver une auberge pour ce prix, nous avons été obligés de rester au gouvernement en abandonnant les deux piastres : tu vois que, si nous étions forcés de nous nourrir, il ne nous resteroit rien ; c'est assez t'ennuyer de nos misères, je veux te parler d'autre chose. J'écris à M. de Clinchamp<sup>1</sup> et lui mande toutes les nouvelles ; je le remercie de m'avoir donné l'idée de faire un journal, cela me donne de l'amusement et un passe-temps agréable, je le fais très exact, je dessine toutes les vues des isles que nous voyons ; les poissons extraordinaires n'y sont pas oubliés, j'en ai d'une beauté extraordinaire que j'ai empaillés... mais, cher frère, que de tems va s'écouler avant que tu puisses les voir ; j'ai quelques coquilles et quelques fruits curieux, pour des armes, je n'en ai point encore... Jérôme a gagné sur ses pacotilles 63 louis ; je n'ai pas été si heureux ; le peu que j'ay s'est trouvé perdu, et, pour comble de disgrâce, j'ai acheté un noir qui me coûta 700 francs : il est mort dans la traversée de

1. Joseph-Albert, marquis de Clinchamp de Bellegarde, brigadier 1767, mort le 22 décembre 1774, à Grenoble dont il commandait l'école ; il avait constamment servi sous les mêmes chefs que MM. du Teil (Torigny, La Borie, Soucy, Cosne, Mouy, Loyauté et Saint-Auban) ; Jacques-François-Théodore, son père, mort capitaine du régiment Royal-Artillerie, bataillon de Torigny à Perpignan en 1724, était le contemporain d'Ange du Teil.



l'isle de Grande à l'Isle de France ; je ne doublerai pas mon argent, si je continue... »

« De Pondichéry, le 12 juin 1758.

« Mon très cher père,

« Nous mîmes à la voile le 26 de janvier 1758 ; je ne vous mande point tous les accidents qui nous sont arrivés, ni les vents contraires que nous avons trouvés <sup>1</sup> ; enfin après bien des allées et des venues, nous avons découvert la côte d'Asie qu'on nomme Coromandel, il nous fallut nous mettre en ordre de bataille ; nous avons navigué près de huit à dix jours ainsi, ce qui nous a retardés beaucoup ; M. d'Aché reçut des nouvelles d'un petit bâtiment hollandois par lequel on lui apprenoit qu'il n'y avoit aucun anglois sur la côte ; cela fit que nous marchions plus librement ; à 15 lieues de Pondichéry, nous rencontrâmes deux frégates angloises <sup>2</sup> que nous obligeâmes d'échouer : les ennemis y mirent le feu dans le même moment de crainte que l'on ne s'en emparât ; après l'expédition, nous nous remîmes en route pour Pondichéry ; M. de Lally, notre général, d'accord avec M. d'Aché, résolut de bloquer Gondelour, forteresse <sup>3</sup> appartenant aux Anglais, située sur la côte de Coromandel, au sud de Pondichéry ; en conséquence l'on fit descendre les 2 compagnies de grenadiers du régiment de Lally, M. d'Urre, notre

1. On toucha à l'île Bourbon que l'on quitta le 6 février.

2. Le *Brigdewater* et le *Triton* ; Lawrence, I, 298.

3. Ou *Cuddalore*, défendue par le fort Saint-David.



commandant, et 4 ou 5 de nous avec leur troupe. M. de Lally les mena avec lui ; l'on détacha les vaisseaux *le Comte de Provence* et *la Diligente*<sup>1</sup>, frégate, pour porter toutes les troupes à terre ; nous restâmes quatre dont Jérôme en est un. L'escadre mouilla, c'est-à-dire jeta l'ancre devant ce fort<sup>2</sup> ; sur les huit heures du matin, l'on découvrit du haut des mâts neuf vaisseaux<sup>3</sup> de guerre qui faisoient vent arrière sur nous.

« M. d'Aché, trop peu méfiant, s'embarraça peu du vent, il leva l'ancre et fit signal de se ranger en bataille, ce que nous fîmes. Nous doutions que ce fussent les Anglois ; nous envoyâmes *la Sylphide* à la

1. Venus de Pondichéry rejoindre l'escadre à l'Île de France.

2. On mouilla devant Goudalour le 28 avril, dans la nuit. Chef d'escadre : comte d'Aché ; adjudant général : chevalier de Monteil ; vaisseaux du roi : *le Zodiaque*, 74 canons, capitaine de Gotho ; *le Bien-Aimé*, 68 canons, capitaine Bouvet cadet ; *le Vengeur*, 54 canons, capitaine de Pallière-Christy ; *le Duc d'Orléans*, 54 canons, capitaine de Surville cadet ; *le Condé*, 44 canons, capitaine de Kerléro de Rosbo ; à la Compagnie : *le Saint-Louis*, 54 canons, capitaine de Surville ; *le Duc de Bourgogne*, 50 canons, capitaine d'Après de Manevillette ; *le Moras*, 44 canons, capitaine de Becdelièvre ; *le Comte de Provence*, 74 canons, détaché, capitaine de La Chaise.

3. Amiral Pocock, chef d'escadre Stevens ; vaisseaux : *le Yarmouth*, 64 canons, 540 hommes d'équipage, capitaine Harrison ; *l'Élisabeth*, 64 canons, 490 hommes, capitaine Kempenfelt ; *le Cumberland*, 56 canons, 520 hommes, capitaine Brereton ; *le Weymouth*, 60 canons, 420 hommes, capitaine Vincent ; *le Tigre*, 50 canons, 400 hommes, capitaine Latham ; *le Newcastle*, 50 canons, 380 hommes, capitaine Leppe, et *le Salisbury*, 50 canons, 300 hommes, capitaine Somerset ; deux transports *le Quensborough* et *le Protecteur*. — Lawrence, I, 299.

découverte ; les vaisseaux ne la virent pas plus tôt à portée qu'ils la saluèrent de dix coups de canon et arborèrent leur pavillon à poupe de leurs vaisseaux. Le commandant de notre escadre voulut serrer le vent, mais il n'étoit plus temps, il fallut en découdre. Les Anglois se présentèrent au mieux, nous les reçûmes de même ; le combat fut vif, les deux commandants faillirent s'aborder, mais l'Anglois voyoit sortir un feu de mousqueterie si considérable qu'il ne voulut point mordre ; il fit tomber toute sa mauvaise humeur sur le vaisseau suivant, il faillit le couler bas ; c'est celui où Jérôme étoit. Le combat dura trois grandes heures, M. d'Aché avira un peu ; les ennemis, qui en avoient leur compte ainsi que nous, ne demandèrent pas mieux, ils restèrent ferme sur le champ de bataille ; ils s'attribuent, avec quelque espèce de raison, le gain de la journée. Nous jetâmes nos morts à la mer : ils se montent à 25 hommes et 35 blessés ; nous avons reçu dans la mâture du *duc d'Orléans* sur lequel j'étois 9 coups de canon, dans le corps du vaisseau 97 et 4 à l'eau<sup>1</sup> ; ce vaisseau a tiré dans le combat 651 coups de canon et a été très-endommagé ; il a eu à faire tout le tems de l'action à un vaisseau de 64 canons portant du 36, lui n'en portait que 54 et de 24<sup>2</sup>. Pendant la nuit

1. Les Anglais s'étaient attachés au corps des navires, Lawrence, 303.

2. « A six heures... les mâts, les vergues, les voiles et les agrès de l'*Yarmouth*, de l'*Élisabeth*, du *Tigre* et du *Salisbury*, étoient si fort endommagés qu'ils ne purent se conserver en ligne avec les autres qui étaient à l'arrière-garde durant l'action...

nous perdîmes *le Bien-Aimé*, vaisseau de 68 ; il s'est par mégarde échoué<sup>1</sup> : il fit signal de secours toute la nuit, comme on étoit près de l'ennemi, on n'osa le secourir ; il se noya beaucoup de monde et les autres se sauvèrent comme ils purent. Nous nous étions préparés à une seconde reprise pendant la nuit, l'on avoit changé de voiles qui étoient criblées de coups ; nous eûmes nos peines de reste : ils ne parurent plus, nous avons ignoré quelle route ils ont tenu<sup>2</sup>.

« Nous sommes arrivés à Pondichéry le 8 mai<sup>3</sup> ; j'espérois qu'au bout de 100 jours et plus de navigation, je trouverois du repos : je me flattois mal à propos. Je n'eus pas le pied à terre qu'il fallut partir pour le siège de Goudalour<sup>4</sup> que nous avons pris au bout de 17 jours de tranchée<sup>5</sup> ouverte ; nous avons

ce que nous attribuâmes aux efforts que l'ennemi avoit faits pour nous démâter... Nous n'eûmes de notre côté que 29 hommes de tués et 30 blessés »... Lawrence, 301-303.

1. Un peu au midi d'Alamparvey. Lawrence, p. 302.

2. Ils vinrent ancrer à trois lieues au nord de Sadras ; Lawrence, 302.

3. Le 7 mai, suivant Lally.

4. Le détachement français sous d'Estaing avoit paru le 29 avril devant cette place qui se rendit le 3 mai ; on fit ensuite le siège du fort voisin de Saint-David.

5. Pour avoir des détails sur l'établissement de nos batteries devant Saint-David, il faut avoir recours aux mémoires du colonel Lawrence qui dit que la place fut battue le 16 par 2 canons postés à Goudalour, et le 17 par 6 mortiers établis à la Ville-Neuve ; le 26 une batterie de 7 canons et 5 mortiers ouvrit le feu à l'ouest à la distance de huit ou neuf cents verges ; le 30 une au nord de 9 canons et 3 mortiers à sept ou huit cents verges et une au nord-est de 4 pièces à la même distance forcèrent le fort à capituler le 2 juin. — Alexandre Wynch y commandait. — Lawrence 307-13.

failli périr de chaud, plusieurs soldats sont morts subitement, ainsi que deux officiers du régiment de Lorraine; plusieurs canonniers ont été tués; j'ai été légèrement blessé à l'épaule: j'en ai été quitte pour une saignée. L'on déblaie à force cette place pour la faire sauter<sup>1</sup>: c'est un petit Berg-op-Som dans le pays, les Anglois sont consternés. Nous allons faire incessamment le siège de Madras; c'est la seule place qui leur reste: il vient à leur secours trente-cinq mille marattes: nous ne sommes pas quatre mille au plus, avec cela l'on ne les craint point.... Jérôme se porte bien, mais moi je ne puis supporter la chaleur qu'il fait, je ne suis pas connaissable, je suis obligé de changer cinq chemises par jour à cause de la sueur: voilà ce pays charmant que l'on nous disoit. Nous n'avons pas de cuisine, l'on a été obligé de nous doubler nos appointemens... Si vous avez quelque difficulté, écrivez au comte de Montmorency<sup>2</sup>; il a beaucoup d'amitié pour moi, il se fera un plaisir de vous obliger: je lui ai recommandé mes petites entrées auprès de M. de Paulmy: il a eu bien soin de moi du temps que j'avois le scorbut; il est colonel de dragons; c'est lui qui porte les nouvelles des conquêtes que nous avons faites aux Indes.

« Je crains, mon très cher père, de vous ennuyer par la longueur de ma lettre, j'ay encore une grâce à vous demander et à ma chère Bonne, c'est celle de vous ressouvenir de moy, je suis et seray toujours

1. L'on a fait sauter les ouvrages de sorte que la place n'est plus qu'un monceau de décombres; Lawrence, 317.

2. Joseph-Auguste, comte de Montmorency-Laval.



avec un très profond respect, mon très cher Père et ma très chère Mère, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Mes compliments à mon oncle et au cousin, à M. de Montgontier et à M. de Mons, aux cousins Rivery que j'aime toujours... La religion du pays est l'idolâtrie; les femmes y sont belles par rapport à leurs traits mais noires comme de l'ébène; à la première occasion, je vous parlerai des mœurs du pays. »

« De Pondichéry, ce 20 août 1758.

« Cher frère,

« Nous avons été à Tanjour<sup>1</sup> pour demander à ce roi maure<sup>2</sup> l'argent qu'il devait à la Compagnie du temps de M. Dupleix; il a su si bien nous amuser que nous avons resté devant sa capitale durant deux mois, nous promettant de jour en jour 150 mille roupies; notre général... pensait peu à nous faire avoir des vivres; les soldats étoient sans riz qui est la denrée principale du pays. Enfin M. de Lally, voyant que tout le monde mourait de faim, fit ordonner d'envoyer les soldats chercher des vivres: le roi informé fit sortir deux mille marates qui sabrèrent une grande partie de ces malheureux qui étoient sans armes: M. de Lally, irrité de ce procédé, nous fit appeler pour nous

1. En séjournant à Karikal du 25 au 27 juin, après avoir pris Dévikota aux Anglais et être passé à Tranquebar, comptoir Danois. Lawrence, 327.

2. Il était soutenu par le capitaine anglais Caillaud qui commandait à Trichinopoly, à l'ouest de Tanjour. Lawrence 331.

ordonner d'ouvrir la tranchée ; on lui représenta que nous n'avions pas dix fascines de faites, il s'emporta contre nous, nous lui dimes qu'il n'avoit donné aucun ordre pour en faire faire : en conséquence il remit au lendemain ; toute l'armée travailla à en faire ; sur les midi il vint un député de la ville qui venoit parlementer, il apportait 50 mille roupies<sup>1</sup> ; à la vue de cet argent, on se radoucit, l'on demanda des bœufs, de la poudre et des boulets ; ce député fit dire par son interprète qu'il le demanderoit au roy son maître ; l'envoyé s'en retourna. Il y eut des serments, des paris qu'il se laisseroit assiéger à cause de la demande de la poudre et des boulets : l'on dit vrai ; malgré les otages que l'on s'étoit donnés de part et d'autre, trois jours après on ouvrit la tranchée<sup>2</sup> ; la nuit d'ensuite il fallut faire une batterie de brèche ; ordre à celui qui la traçoit de la faire tirer le lendemain ; on eut beau dire que nous étions trop loin pour battre le corps de la place, que dans douze heures de tems une batterie de cinq pièces de 24<sup>3</sup> ne se pouvoit pas faire, celui qui faisoit ces représentations fut traité d'ignorant... ; nous fîmes donc cette batterie de brèche à deux cents toises ; le coffre ne fut composé que de fascines, par ce moyen elle tira le lendemain : tu dois juger comme elle fut criblée de boulets,

1. Lawrence, p. 332.

2. L'artillerie que nous avons emmenée se composait, suivant Lawrence, p. 330, de 14 pièces de campagne et de 3 pièces de batterie, indépendamment de 14 autres laissées à Trivellur (Tiru-Walur) pour assurer notre communication avec Karikal.

3. On avoit fait venir le gros canon de Trivellur pendant les négociations.

percée jusqu'au cinquième saucisson : sur les huit heures, Fontenay eut la cuisse emportée dont il est mort, trois servants et deux canonniers furent tués raide.

« Je fus relever Gibert, le lieutenant de mineurs ; j'avois fait apporter tout ce qui m'étoit nécessaire pour ma batterie, je retravaillai à y jeter des terres..., j'eus le déplaisir de voir emporté le bras de mon sergent ; je fis la brèche, c'est-à-dire je la perfectionnai ; l'on me battoit en brèche d'un autre côté, je n'osai jamais tirer un coup de canon sur la batterie qui me battoit : on nous avoit fait dire que celui qui ne suivroit pas les ordres, on en feroit un exemple en lui faisant couper la tête. La Combe me releva : il m'apprit qu'un de ces messieurs <sup>1</sup> qui nous commandoit avoit été arrêté par douze hommes et un officier pour le garder ; ce procédé nous surprit tous d'autant que c'est le meilleur officier ingénieur que l'on puisse trouver : tous les généraux le vinrent voir... — Enfin, la brèche praticable <sup>2</sup>, nous n'avions plus de poudre, plus de boulets. Sur les six heures le lendemain, deux mille Mahrattes <sup>3</sup> tombèrent dans le camp, allèrent aux canonniers qui étoient aux pièces, en emmenèrent deux <sup>4</sup> et prirent deux éléphants à côté de la tente du général : nouvelle scène pour nous ; il nous

1. « Il s'appelle de Lille. »

2. On avoit fait à la ville une brèche considérable lorsque, le 9 août, se fit cette sortie. Lawrence, 333.

3. Tous ces détails, absolument exacts, sont aussi rapportés par le colonel Lawrence.

4. « On nous faisoit mettre des pièces de campagne à une grande demy-lieue soutenues de rien. »



mit tous aux arrêts, chacun à une pièce de campagne, pour nous apprendre, dit-il, à ne jamais abandonner nos pièces..... Enfin il y avoit trois jours que je ne mangeois qu'un peu de biscuit trempé dans de l'araque qui est une espèce de boisson; le soldat ne mangeoit que le cœur des cocotiers, il n'avoit ni riz, ni pain, ni viande, tous ces malheureux murmuroient de faim <sup>1</sup>. L'on tint conseil de guerre, voyant que les vivres manquoient, on donna ordre de lever le siège; nous abandonnâmes cinq pièces de 24, quatre de 12, quatre triqueballes, dix caissons avec des boulets; pour de la poudre nous n'en avons pas: nous partimes... Les soldats désertoient par bandes: l'on compte tués, blessés ou désertés 500 hommes. Nous sommes venus... jusqu'à Pondichéry. J'ai perdu dans cette belle retraite tout ce que j'avois, nous n'avons pas un sol, l'on ne nous paie point: la bouteille de vin vaut 18 livres <sup>2</sup>..... Tout est dans le désordre, les soldats sont pieds nus et point habillés, on dit pour raison qu'il fait trop chaud, qu'ils étoufferoient.....

« Fais je te prie mille compliments à ma belle-sœur, à nos amis... Ton arsenal sera brillant si je puis te revoir: j'ay un sabre garni en diamant qui m'a été donné, il est estimé cinquante louis, la lame est cour-

1. Le dégât que Lally avait fait faire aux environs du fort Saint-David « nous aliéna le cœur des habitants au point qu'ils interceptèrent nos convois et nous réduisirent presque à mourir de faim devant Tanjaour ». Lawrence, 317.

2. « L'officier ne peut vivre avec la paye qui a été réglée en France; il est réduit à boire de l'eau avec de la limonade. » Correspondance, Archives de la guerre.



bée et coupante en dedans, ce doit être la coupe de nos sabres de grenadiers. »

Quelques mois plus tard, Lally, ne voulant pas se rendre aux objections du marquis de Bussy qui s'élevait contre ses projets, se mettait en marche pour faire le siège de Madras, avec trois mille cinq cents hommes ; son parc de siège ne comprenait que vingt-deux canons et douze mortiers : vainement M. d'Urre, commandant de l'artillerie, avait-il demandé qu'on prît trente-six pièces et dix-huit mortiers. Nous nous emparâmes d'Arcot et de Tirupassur<sup>1</sup> puis, revenant sur nos pas, nous attendîmes à Conjéveram le corps que M. de Bussy nous amenait de Golconde ; nous nous rendîmes maîtres de Tirnimalli<sup>2</sup> et eûmes l'imprudence de renoncer à nous saisir de Chingleput dont la garnison anglaise fut considérablement renforcée<sup>3</sup>.

Le 9 décembre, Lally parut en vue de la montagne Saint-Thomas où se trouvait l'armée anglaise qui se retira devant lui dans la plaine de Choultri ; il campa sur la hauteur et en descendit le 12 : après l'avoir canonné pendant quelques heures, les ennemis se replièrent dans la ville blanche ou fort Saint-Georges. Le 14 décembre, la ville noire fut attaquée par nous et prise malgré les efforts des Anglais qui firent une vigoureuse sortie. C'est ainsi que commença le siège de Madras.

« Cette entreprise étoit hardie et difficile, mais non

1. Ou Tripassoor.

2. Trinomalay.

3. Lawrence, 334, 335.

pas impossible si on avoit voulu suivre les règles de l'art, à quoi M. de Lally s'est toujours opposé prétendant que ce chemin-là étoit trop long... ; ses ordres réitérés et positifs nous ont forcés à tirer avant que les munitions et les pièces nécessaires fussent arrivées... ; malgré toutes ces difficultés et le peu de troupes que nous avions..., nous n'avons pas laissé que d'arriver au chemin-couvert, de le prendre par sappe, de le couronner, d'y établir une batterie de brèche, de rendre cette brèche très praticable et de renverser la contrescarpe dans le fossé !...»

Mais les feux de la place que l'on n'avait pu éteindre rendirent impossible l'accès de la brèche et nous empêchèrent de donner l'assaut : il fallut enfin se résoudre à lever le siège le 17 février 1759<sup>2</sup>. Le 13 mars suivant le lieutenant-colonel d'Urre écrivait au ministre pour lui rendre compte de son détachement :

« Les officiers du corps royal dont vous connaissez la façon distinguée de servir se sont surpassés dans ce siège n'étant que neuf de ce corps et dix-

1. Il y avait eu, le 2 janvier, un commencement de bombardement ; les bombes « partoient de quatre en quatre et étoient si bien pointées sur la maison du fort qu'il y en eut deux qui, étant tombées sur le comble, percèrent le premier et le second étages ; quelques autres tombèrent dans le quarré et ruinèrent plusieurs appartemens ; il y eut aussi quantité de maisons endommagées » ; cinq gros mortiers de douze avaient été placés à l'extrémité occidentale de la batterie Nord.

2. Voir dans les Mémoires du colonel Lawrence le Journal du siège du fort Saint-Georges, du 12 décembre 1758 au 17 février 1759, par Jean Call, ingénieur en chef de la place, t. 1, pp. 364 à 466.

sept de l'artillerie de l'Inde... Le corps royal a payé fort cher tant d'ouvrage puisqu'il a eu un capitaine de blessé, 3 de tués et moy blessé de sorte qu'ils ont presque tous été mis hors de combat. De ceux de l'Inde il y en a eu un de tué et 3 de blessés. Vous voyez par là, Monseigneur, que le peu d'officiers qui restent du corps royal, n'étant plus que six de quatorze qu'ils étoient en partant de France, méritent bien les grâces du roy... M. Leveux qui est le plus ancien, faisant fonction de major du corps, a recours à vos bontés ordinaires pour obtenir le brevet de lieutenant-colonel ; M. de Reveux<sup>1</sup> demande la croix de Saint-Louis ainsy que M. de Beaumont<sup>2</sup> ; ils ont tous les deux au delà des services requis pour obtenir cette grâce. M. de Gibert, capitaine de mineurs, et M. de Romainville, qui faisait les fonctions de commissaire du parc..., méritent bien tous les deux quelques grâces du roy..... »

En effet, les capitaines La Combe, Blanche et Beaumont étoient morts de leurs blessures, les sous-lieutenants Mandelot, Vignol et Kerali avoient été tués ; le lieutenant-colonel d'Urre, le capitaine de Romainville, le lieutenant du Siney et le sous-lieutenant Girardon avoient été blessés.

Quelques jours plus tard, Alexis de Beaumont du

1. Ingénieur ordinaire.

2. Cette nomination fut signée le 5 mai 1760 : Alexis du Teil de Beaumont n'eut donc jamais le plaisir de porter cette croix qu'il avoit si bien méritée.

Teil annonçait à son frère aîné la mort de leur cadet, Jérôme :

« A Pondichéry, ce 28 mars 1759.

« Te donner de mes nouvelles, cher frère, ce sera sans doute t'affliger ; les maux que nous ressentons ici sont inexprimables.... Nous avons été obligés de lever le siège de devant Madras après deux mois de tranchée ouverte ; nous y avons souffert le chaud, la faim et la soif et des travaux inouïs ; tout cela ne seroit rien si nous n'y avions pas perdu notre pauvre frère, Lacombe et Blanche ; ces pauvres malheureux ont été la victime de tout ce siège mal combiné ; ceste mort m'a accablé de chagrin si fortement que j'ay été obligé de venir à Pondichéry où je suis tombé dangereusement malade, mon mal a empiré à cause d'un abcès que j'avois dans le corps ; me sentant plus mal, je reçus tous mes sacremens, j'attendis la volonté de Dieu et je l'attends encore, étendu dans mon lit sans force, c'est pourquoy j'ai recours à une main étrangère pour t'écrire et t'annoncer la triste nouvelle de la mort de notre frère ; annonce ce malheur avec modération à mon père et à ma mère, ils seront touchés de ce malheur, surtout ma mère.... Il a eu le temps de mettre ordre à sa conscience et à ses affaires... Le pauvre malheureux a été blessé le 13 janvier <sup>1</sup> au soir et est mort le 17 au matin d'un

1. Ce fut sans doute dans une sortie commandée par le major Brereton et le capitaine Campbell du côté de la maison de plaisance du gouverneur : « Nos gens, dit Jean Call, rencontrèrent dans une petite rue ou sentier qui est au midi, l'en-



coup de fusil à la tempe ; je ne l'ai point quitté du moment de sa blessure, il me dit, se sentant mourir, qu'il souffroit beaucoup, il me pria de faire prier Dieu pour luy. Le pauvre La Combe avoit été blessé trois jours avant d'un coup de fusil qui lui cassa le menton, sa blessure ne paroissoit rien, mais il est survenu une petite fièvre qui l'a emporté en moins de dix jours. Blanche a le moins souffert, il a été emporté d'un coup de canon, trois officiers de l'artillerie de l'Inde aussi ; M. d'Urre a reçu une terrible contusion. Toute l'armée s'est retirée entre Madras et Pondichéry où elle est campée. Tous nos soldats nous désertent et tous les noirs nous abandonnent. Les officiers sont sans le sol ainsi que le pauvre soldat, on nous paie en billets et personne ne veut les changer..... J'ay été fait capitaine en premier du 1<sup>er</sup> octobre 1758 par la mort du major Précourt, je me trouve maintenant le second capitaine en premier. Je n'ay aucunes vues pour ce pays-ci, je veux m'en retourner..... Après m'être trouvé dans un combat naval, trois sièges et

nemi sous les armes au nombre de cinquante hommes avec deux petites pièces de campagne qu'on avoit amenées la veille près de la barre, pour tirer quelques coups sur les gens et les bœufs qui s'étoient mis à couvert au midi du fort. Les Français firent sur nous deux décharges à grappes de raisins, environ à la distance de cinquante pas ; mais les canonniers ayant été tués, leurs canons leur devinrent inutiles. Le piquet rompit ses rangs et chacun s'enfuit à vau-de-route. Nous lui primes ses canons, nous lui fimes un officier et six soldats prisonniers et lui tuâmes ou blessâmes dix ou quinze hommes. Nous eûmes de notre côté un homme de tué et neuf de blessés desquels fut le lieutenant Robinson qui mourut quelques jours après. » Lawrence, pp. 410 et 41.

dans les sables brûlants de l'Asie, tu dois t'imaginer combien je désire de revoir ma patrie et ma famille. Tous les trésors du Mogol et de l'Indoustan ne me retiendroient pas..., juge du plaisir que j'aurai de te revoir et de t'embrasser ainsi que ma belle-sœur avec qui je désire de faire connoissance. »

« De Pondichéry, ce premier juillet 1759.

« Je t'envoie, cher frère, cette seconde lettre de change de crainte que la première ne soit perdue...; cette lettre-ci est portée par M. de La Tour du Pin<sup>1</sup>, colonel, qui s'en va par la caravane, la première est portée par M. le chevalier de Crillon<sup>2</sup>, colonel aussi, qui s'en va par un petit bateau qu'il a frété lui-même..... Notre général Lally est parti<sup>3</sup>..., il nous laisse dans une situation terrible : il a remis le commandement à M. de Soupire, maréchal de camp : il le laisse sans un sol ; les troupes murmurent et désertent à force. Nous avons l'escadre anglaise<sup>4</sup> qui nous menace d'une descente : il y a trois jours qu'elle est à portée de Pondichéry. Les ennemis qui sont à

1. Jean-Frédéric, chevalier de la Tour-du-Pin, chevalier de Malte, colonel de Beauce, infanterie.

2. Louis-Sébastien de Crillon, chevalier de Malte et colonel de dragons.

3. C'est au moment où Lally malade voulut remettre le commandement à Bussy qui le refusa.

4. La flotte anglaise, composée des vaisseaux *le Yarmouth*, *le Grafton*, *l'Élisabeth*, *le Tigre*, *le Sunderland*, *le Weymouth*, *le Cumberland*, *le Newcastle* et *le Salisbury*, croisait devant Pondichéry, venant de Bombay, pour attendre l'escadre française.

Madras au nombre de deux mille hommes blancs ou Européens, avec vingt mille noirs, font un mouvement; ils nous menacent d'un siège. Si cela est, cher frère, nous sommes pris, n'ayant pas pour six mois de vivres dans la place; nous ne savons comme tout ceci finira... Nous avons le pauvre Saint-Martin de la Colonelle qui a été tué au Tiagar<sup>1</sup> d'un coup de canon; ne t'imagines pas que ce soit grand'chose que ce fort qu'on a pris: ce n'est qu'une enceinte bastionnée au haut d'une montagne, il s'est rendu sans tirer un coup de fusil, il y a eu peut-être une dizaine de coups de canon de tirés. Nous avons un de nous à toute extrémité, c'est l'aide-major, s'il meurt je suis le premier à le remplacer, nous ne serons plus ainsi que quatre..... Adieu, cher frère, je t'aime toujours infiniment, fais-en de même. »

« De Pondichéry, ce 20 septembre 1759.

« Pour la première lettre que je reçois de toi, cher frère, tu me donnes le plus terrible chagrin que de mes jours je puisse avoir, tu m'apprends la mort de mon pauvre père et de ma mère que tous deux j'aimois infiniment; je ressens dans ce moment toute la tendresse que j'avois pour eux, j'ignorois le prix qu'il y avoit d'avoir père et mère, j'en fais la rude épreuve.... Ce souvenir m'est affreux; si quelque chose doit me consoler, ce sont les offres obligeantes

1. Tiagarh, attaqué le 15 juin 1759 par M. Mariol, après un combat heureux pour nous, se rendit le 4 juillet aux mains du vicomte Georges de Fumel, aide-major général.



que tu me fais ; c'est bien digne de toi, je t'en fais mille remerciements ; je ne doute nullement des bontés que tu auras pour moy... mon but sera de te plaire et à ma belle-sœur, je serai trop heureux si je puis y réussir. Pardonne, cher frère, si je ne te marque pas plus au long toute ma reconnoissance, mais mon cœur dit mille fois plus que ma plume, je te prie d'en être persuadé.

« Nous avons un de nous qui a été assassiné par les ordres d'un nabab, reste à trois, adieu. »

L'émotion qu'avait causée à Alexis du Teil la nouvelle de la mort de son père et de sa mère ne lui permit pas de faire part à son frère des événements qui s'étaient passés dans l'Inde depuis sa dernière lettre : Une nouvelle bataille navale avait été livrée dans les eaux de Pondichéry le 10 septembre. Notre escadre, forte de onze vaisseaux <sup>1</sup>, fut assez malmenée par la flotte anglaise, mais parvint à lui échapper et à gagner cette ville pour y débarquer quatre cents Européens.

Cependant Lally, qui avait repris le commandement de son armée à la fin de cette année, s'empara de

1. *Le Zodiaque, le Minotaure, le Comte de Provence, le Centaure, l'Actif, l'Illustre, la Fortune, le Vengeur, le Duc d'Orléans, le Duc de Bourgogne*, deux frégates et deux transports. — On sait que l'escadre française avait quitté Pondichéry le 27 juillet 1758 « et avait engagé contre la flotte anglaise, le 3 août, un combat qui serait resté à notre avantage sans un accident survenu au vaisseau amiral *Le comte de Provence* », elle retourna mouiller à Pondichéry qu'elle quitta de nouveau le 3 septembre pour arriver à l'Île de France le 13 novembre.



Seringham ; ce succès engagea les Anglais à tenter une diversion au nord : sortis de Conjéveram, qu'ils occupaient depuis le 13 avril, ils se présentèrent successivement le 19 novembre et le 6 décembre devant Wandewash et Carangoly qui se rendirent. C'est alors que Lally vint à Arcot d'où il partit le 10 janvier 1760, fit pousser une pointe jusqu'à Conjéveram et livra contre le colonel Coote <sup>1</sup>, la bataille de Wandewash qu'il perdit le 21 janvier ; il fit retraite sur Schetoupet, Gingee et Pondichéry dont les Anglais ruinèrent les environs : Schetoupet fut pris le 29 janvier et le fort d'Arcot le 10 février, Lally dut rappeler les troupes qu'il avait à Seringham et, après avoir vainement cherché à secourir Karikal, se trouva réduit à se laisser bloquer dans Pondichéry par l'armée du colonel Coote et la flotte de l'amiral Cornish <sup>2</sup>.

C'est en ces moments si tristes pour l'honneur de nos armes que mourut, le 4 février 1760, Alexis du Teil : il n'eut pas ainsi la douleur de voir capituler, le 16 janvier 1761, cette ville dans laquelle il avait débarqué le 8 mai 1758. Le lieutenant-colonel d'Urre ne put faire part de ce douloureux événement à Jean-Pierre du Teil que le 23 août 1760 :

« Vous éprouvez dans ce moment, mon cher du Teil, tout ce qu'il y a de plus affreux, de plus affligeant et de plus triste ; votre second frère est mort icy d'un flux de sang dont il avoit d'abord été guéri en

1. Sir Eyre Coote, 1726 † 1783, général.

2. Sir Samuel Cornish, † 1770.

apparence, mais il a eu de si fréquentes rechutes qu'à la fin il y a succombé et est décédé le 4 février dernier, après avoir remply tous les devoirs d'un bon chrétien et fait un testament qui a été reçu par le notaire et le greffier de la compagnie, par lequel il vous institue son légataire universel à condition que vous ferez 1200 francs de pension viagère à votre frère le chevalier du Teil. Sa succession se montera à peu près à 15000 roupies<sup>1</sup>... Vous ne doutez pas de la part que je prends à la perte de vos deux frères qui étoient deux bons sujets... Jamais corps n'a été plus malheureux que le nôtre, puisque de quatorze officiers que nous étions en partant de France et un que nous avons pris à l'Île-de-France, nous ne restons plus que trois qui sont M. Leveux, sortant du génie; de Romainville, de l'artillerie, et moy; tout le reste a été tué ou est mort de maladie, excepté deux qui ont repassé en Europe qui sont MM. Delisle, ingénieur, et Gibert, mineur.

« Notre situation est icy des plus tristes : n'ayant reçu aucun secours de France depuis notre départ, le trésor est épuisé et les vivres sont en très petite quantité. De 150 canonniers que j'avois en partant de France il ne m'en reste que 57 ou 58 en état de faire le service. Vous voyez par là que nous sommes fort à plaindre : je souhaite que votre situation soit plus heureuse et que vous soyez bien persuadé des sentiments d'attachement et de la parfaite considération avec laquelle je ne cesserai d'être, monsieur et cher

1. 36,000 francs.

du Teil, votre très humble et très obéissant serviteur.

« D'Urre. »

Mais Jean-Pierre du Teil, sans nouvelles de son frère, car la lettre du 17 septembre 1759 ne lui parvint qu'avec un retard considérable, apprenait indirectement le nouveau deuil qui le frappait encore et s'en plaignait à d'Urre :

« De la Coste-Saint-André, en Dauphiné,  
ce 25 février 1761.

« Me voilà réduit, mon cher d'Urre, à l'affreux malheur d'avoir perdu l'autre de mes frères qui me restoit, c'est le bruit qui s'est répandu par plusieurs personnes qui venoient des Indes, car je n'ay eu de nouvelles directes de nulle part. Mais il faut bien que ce malheur me soit arrivé, n'ayant reçu aucune nouvelle de mon pauvre frère depuis le mois d'août 1759. Tout est à désespérer, j'ay perdu deux frères que j'aimois tendrement, que j'avois élevés, c'est un malheur affreux pour moy et pour mes enfans. Mais j'avois assez compté sur notre amitié, pourquoi ne m'avez-vous pas fait celle de me donner avis de ce qui s'étoit passé ?... »

On ne lira pas sans intérêt quelques extraits du testament d'Alexis du Teil qui, dicté à Pondichéry le 30 janvier 1760, dut être présenté à la compagnie des Indes par son légataire universel afin d'obtenir la liquidation de cette succession ; cette pièce porte l'empreinte d'un sentiment religieux et d'un esprit de

famille qui font le plus grand honneur à ce malheureux officier :

« Par devant le greffier en chef du conseil supérieur de Pondichéry, seul notaire audit lieu, fut présent messire François-Alexis du Teil de Beaumont, écuyer, capitaine au corps royal d'artillerie et du génie, trouvé dans une chambre de la maison de M. Porcher, donnant sur la rue des Capucins, gissant au lit malade de corps, toutes fois sain d'esprit, mémoire et entendement, ainsy qu'il est apparu au notaire soussigné, par ses discours et entretiens, lequel dans la vue de la mort et craignant d'en être prévenu sans avoir disposé du bien qu'il a acquis et qu'il a plu au seigneur de lui donner, a fait dicté et nommé son testament ainsy qu'il suit.

« Premièrement comme bon chrétien, catholique apostholique et romain a reCOMMANDÉ son âme à Dieu, le priant, par les mérites de Jésus-Christ son fils bien-aimé, de le recevoir au sortir de son corps et de l'admettre au nombre des bien heureux.

« Item ledit sieur testateur prie M. Durre de vouloir se charger de remettre ou faire remettre audit sieur son frère aîné une garniture de boutons de grenat montés en or, une bague et une chappe gravée en caractères maures.....

« Item ledit sieur testateur prie ledit sieur légataire universel susdésigné de faire célébrer en Dauphiné une grande messe pour le repos de l'âme dudit sieur testateur chaque année, pendant cinq ans consécutifs.

« Item ledit sieur testateur donne et lègue à

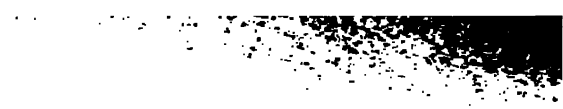


M. Durre un petit caffre nommé Canerala, sous les mêmes conditions qu'il a été donné audit sieur testateur, c'est-à-dire qu'il soit libre en arrivant en France.

« Item ledit sieur testateur prie M. Durre de vouloir bien remettre au frère aîné du testateur son autre esclave nommé Antoine, dont il fait don et legs audit sieur son frère aîné, déclarant mondit sieur testateur, que ny Antoine, ny Canerala n'ont point encore été baptisés..... »

---

Vertical text on the left margin, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



## IX

### LA BRIGADE DE MOUY

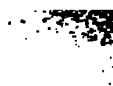
(1759 et 1760)

### LA BRIGADE DE SAINT-AUBAN

(1761 et 1762)

En 1758, l'ordonnance du 5 mai sépara de nouveau le génie de l'artillerie et transforma les bataillons du corps royal en brigades, commandées par un brigadier des armées du roi qui avait aussi la direction de l'école d'artillerie correspondante ; un colonel, placé sous ses ordres, assisté d'un major, d'un aide-major et d'un sous-aide-major, s'occupait plus spécialement des compagnies. Le sixième bataillon, qui avait eu précédemment pour chef M. de Cosne, prit le premier rang des brigades en raison de l'ancienneté de son brigadier, M. de Mouy, qui eut pour seconds MM. de Saint-Auban <sup>1</sup>, colonel, et de Clinchamp, lieutenant-colonel. Du Teil qui comptait à ce corps depuis deux ans en fut détaché pour être employé à Schelestadt.

1. Antoine Baratier de Saint-Auban, 1713 † 1783, lieutenant général 1780.





1871  
1872  
1873  
1874  
1875  
1876  
1877  
1878  
1879  
1880  
1881  
1882  
1883  
1884  
1885  
1886  
1887  
1888  
1889  
1890  
1891  
1892  
1893  
1894  
1895  
1896  
1897  
1898  
1899  
1900

Le 21 décembre 1870  
Monsieur le Ministre  
J'ai l'honneur de vous adresser  
ci-joint le rapport que vous m'avez  
demandé par votre lettre du 15  
dernier. Je prie de croire, Monsieur  
le Ministre, que je suis avec toute  
respectueuse attention,  
Monsieur le Ministre,  
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'assurance de ma haute et dévouée  
collaboration.  
Le Ministre  
Léon Pichon

Le 21 décembre 1870  
Monsieur le Ministre  
Léon Pichon

le 1<sup>er</sup> janvier 1759 ; mais le chevalier du Teil y vint à cette même date prendre rang comme lieutenant en second de canonniers.

L'équipage d'artillerie du maréchal de Contades en Allemagne, pendant la campagne de 1759, comprit cent dix-huit pièces et soixante-cinq pontons ; il fut commandé par le lieutenant général chevalier Pelletier, le maréchal de camp de Fontenay et le brigadier de Mouy ; son service fut assuré par les brigades de Mouy et de Chabrié ; la brigade La Dauphine leur fut adjointe <sup>1</sup>.

La brigade de Mouy se battit admirablement à Minden, le 1<sup>er</sup> août ; les lieutenants d'Hangest, La Coste, de Nison et de Tascher furent couverts de blessures dans une charge de cavalerie dirigée contre leurs batteries <sup>2</sup> ; on eut dix-huit hommes tués et trente-sept blessés. Le chevalier du Teil trouva dans cette journée une excellente occasion de se distinguer ; voici dans quelles circonstances :

« Lors de la retraite des Français à la bataille de Minden, en 1759, dit-il lui-même, n'ayant reçu aucun ordre de me retirer avec deux pièces de 8 que je

1. La brigade d'Invilliers et les sapeurs de Saint-Auban marchaient avec la réserve du marquis d'Armentières. Raymond de Chabrié fut tué à la bataille de Bergen le 13 avril ainsi que MM. Lamy, commissaire du parc, et de Maras ; trois autres officiers du corps y furent blessés ; tous faisaient partie d'un détachement de quatre compagnies fourni à la réserve du duc de Broglie. Ladonchamp fut du nombre des blessés.

2. La brigade de Chabrié, devenue Villepatour le 8 mai, perdit le capitaine de Cirfontaine et le lieutenant Gillot ; Le Duchat d'Ouderne, lieutenant-colonel ; d'Indreville, aide-major, et Baroille, lieutenant, furent blessés.

commandois, je continuay à faire feu sur l'ennemy. J'étois posté sur la lisière d'un bois que l'ennemy crut que nous occupions ce qui l'obligea de s'arrêter. Je ne me retiray qu'après avoir consommé toutes mes munitions et perdu la plus grande partie de mes canonniers. M. le maréchal de Contades loua ma conduite et me fit obtenir une gratification de 300 livres. C'est alors que je fus blessé légèrement d'un éclat d'obus. J'ai continué d'être employé à la retraite pendant laquelle nous avons combattu tous les jours<sup>1</sup>. »

M. de Mouy rendit lui-même justice au mérite de son jeune lieutenant en disant, dans un mémoire du 4 septembre, qu'il était d'autant plus digne de la faveur du roi que c'était « un sujet qui donnait les plus grandes espérances d'être un jour un officier de distinction ». Quelques jours plus tôt, le 21 mai, le chevalier du Teil avait déjà obtenu une pension de 260 livres sur le trésor, en considération des services de son père, décédé le 4 février 1758 : l'avenir s'ouvrait donc engageant pour lui, lorsqu'à l'issue de la campagne il alla hiverner à Offenbach, tandis que notre artillerie cantonnait entre le Rhin et le Main.

L'année suivante, l'ordre de bataille de l'armée du maréchal de Broglie<sup>2</sup>, en date du 23 mai, mit en ligne les brigades de Mouy et de Villepatour, assistées d'un bataillon de milice de Laon<sup>3</sup>. Pendant cette

1. Archives administratives, Guerre.

2. Maréchal de France depuis le 19 décembre 1759.

3. Compagnies d'ouvriers des Almons, le Roy du Gué et de Brou; génie, MM. de Filley et Lambert; mineurs, MM. de Boisognorel et Roger.

campagne la brigade se distingua à Cassel, à Corbach<sup>1</sup>, à Warbourg; au 30 décembre, l'artillerie avait repris ses quartiers d'hiver de l'année précédente.

Du Teil, l'aîné, avait reçu, le 27 mars 1760, l'ordre d'aller prendre à l'armée le commandement d'une compagnie de la brigade de Mouy; à ce moment sa santé était chancelante et il se trouvait particulièrement affligé de tous les deuils qui venaient de le frapper: le décès de sa mère et celui de son père, emportés à quelques jours de distance, les 31 janvier et 4 février 1758, la mort de son frère, le chevalier de Beaumont, le 14 janvier 1759, sous les murs de Madras, les mauvaises nouvelles qu'il avait reçues de la santé de son second frère, de Beaumont du Teil, malade à Pondichéry, tout contribuait à le jeter dans un profond découragement qui l'engagea à demander, le 25 avril 1760, sa mise à la retraite ou une résidence; malheureusement il n'y avait, dans les directions d'artillerie, aucune place de capitaine en premier disponible; le ministre fut donc obligé de proposer, le 3 mai, sa retraite, qui lui fut accordée, le 26 mai, avec une pension de 600 livres. Mais, dans l'inter-

1. Le 14 juillet, quatre jours après Corbach, l'état du Grand équipage fut envoyé par le chevalier Pelletier :

Grand équipage et réserve de droite	existans	Brigades	Mouy.....	700	1800	) aux dra- peaux 40
			Villepatour..	700		
		Bataillon de Laon.....	400			
	126 bouches à feu, à 12 hommes par pièce.....			1512		
			Garde du parc du grand équipage..	120		
		et supplément de la réserve.....	50	1760		
	détachemens	Rhinfels....	8			
		Hanau.....	20	78		
		Giessen....	50			



valle, ses intentions s'étaient modifiées : il avait sans doute songé à l'avenir de ses fils, car il avait déjà deux enfants et en attendait un troisième ; il fit donc ses équipages et rejoignit volontairement l'armée.

On avait déjà disposé de la compagnie qu'il devait commander, mais on manquait d'un officier de valeur pour diriger l'artillerie à Marbourg, et le chevalier Pelletier qui avait, le 21 juillet, averti le ministre de l'arrivée de du Teil, le désigna immédiatement pour occuper ce poste. L'investissement de cette place, dirigé par le comte de Chabo<sup>1</sup>, avait été opéré le 26 juin ; « mais le maréchal ne voulait pas, pour la gloire de nos armes, que l'on fit un siège en règle et qu'on levât de la terre autrement que pour les batteries, » aussi fallut-il attendre l'artillerie qui n'arriva que le 29 pour commencer les approches ; on travailla toute la nuit aux batteries et les mortiers ouvrirent le feu, le 30, à neuf heures du matin : le peu de garnison empêcha le major de Puffendorf, qui commandait là, de défendre l'ouvrage à corne et, comme la petitesse du donjon permettait facilement de l'incendier, la capitulation fut signée aussitôt.

On trouva dans la ville beaucoup de provisions de guerre et de bouche, onze pièces de canon et quantité d'effets que les ennemis y abandonnèrent<sup>2</sup> ; on fit aussitôt l'impossible pour réparer les trente-trois fours qui existaient là et pour en construire dix-sept nouveaux dont on dut faire les briques, en sorte

1. Charles-Louis, comte de Chabo de la Serre, 1715 † 1780, lieutenant général 1762.

2. L'inventaire en fut fait par M. de Guibert.

qu'ils ne purent être prêts avant le 10 juillet<sup>1</sup>. Marbourg fut ainsi en état de pourvoir à la consommation de pain de toute l'armée et d'une partie de la réserve. Le maréchal de Broglie fit choix du marquis d'Espies<sup>2</sup>, capitaine aux gardes, comme commandant de place, et du chevalier de Kéralio, capitaine aux grenadiers de France, comme major : du Teil leur fut adjoint pour l'artillerie ; un bataillon irlandais y fut mis en garnison avec quelques hussards de Bercheny. Quelques jours plus tard, « le 10 juillet, à Corbach, notre artillerie fit des merveilles et le feu de l'infanterie fut très bien dirigé ; Villepatour et Mouy, qui prirent part à l'action, complétèrent un mort et sept blessés dont M. de la Molinière, lieutenant, atteint par des caissons qui sautèrent ; M. de Cosne, colonel au corps royal, commandait les 25 pièces qui tirèrent pendant l'action et le maréchal de Broglie demanda de l'avancement pour ce bon et ancien officier couvert de blessures. »

Le 14 juillet, le comte de Stainville<sup>3</sup> fut désigné pour prendre le commandement de toutes nos troupes, du côté de Frankenberg et de Marbourg, et d'assurer nos communications avec cette seconde ville « qui, étant notre entrepôt, devait être bien gardée ». Mais, le 16, le prince de Brunswick, apprenant que le baron de Glaubitz, qui couvrait Marbourg, devait marcher sur

1. Ces travaux furent dirigés par M. de Peyre.

2. Louis-Vespasien de Cossart, marquis d'Espies, maréchal de camp 1761.

3. Jacques de Choiseul, comte de Stainville, lieutenant général 1760.

Emsdorf, tomba sur lui et le fit prisonnier avec les colonels d'Anhalt et de Royal-Bavière ; seuls les hussards de Bercheny s'échappèrent et allèrent avertir d'Espiès de ce qui se passait.

Le commandant de Marbourg, comprenant la nécessité de sauver à tout prix les fours, les chevaux et les chariots de vivres, augmenta la garde des fours et y envoya les deux cents hussards de Bercheny avec ordre de mettre pied à terre la nuit et de joindre, en cas d'alerte, leur feu à celui de l'infanterie ; il ordonna des patrouilles fréquentes de l'autre côté de la rivière, et, pour éviter toute surprise, tint sa garnison sous les armes et renforça tous ses postes. « Ces précautions prises, il ordonna aux chevaux des vivres de monter, en cas d'attaque, par un chemin qu'il avoit reconnu sous le feu du château, à un plateau où ils pouvaient s'assembler ainsi que cinq cents bœufs, et se trouver sous la protection de vingt pièces de canon que M. du Teil avoit dirigées en conséquence et du feu de mousqueterie... M. d'Espiès passa la nuit du 16 au 17 allant de tout côté pour surveiller ses postes et aperçut entre 4 et 5 heures du matin environ deux cents chasseurs qu'il fit observer par ses hussards. On sut par des déserteurs que Luckner <sup>1</sup> étoit venu observer la position... »

Rendant compte au maréchal de tout ce qui avoit été fait à Marbourg, le marquis d'Espiès lui disoit, le 19 : « Je ne puis trop me louer de ma garnison

1. Nicolas, baron de Luckner, 1722 † 1794, passé au service de la France 1763, maréchal de France 1791.



qui a montré dans cette occasion toute espèce de bonne volonté : M. du Teil, officier d'artillerie, s'étoit mis dans le meilleur état pour recevoir l'ennemy et je suis assuré qu'il auroit été bien chauffé. »

Dès le 17, le Régiment O'Gilvy fut envoyé à Marbourg par M. de Filley<sup>1</sup>, qui assiégeait Dillenburg : toutes les dispositions avaient été parfaitement prises pour conserver notre entrepôt où rien ne fut laissé en souffrance : c'est à peine si nos boulangers perdirent quelques heures par suite de la peur que leur causa l'apparition des chasseurs ennemis. « Vous me demandez si mon frère a été content de vous, écrivait quelques jours plus tard le comte de Broglie<sup>2</sup> à d'Espiès : vous n'en devés pas douter et il le mande aujourd'hui à la cour ; pour moy je vous ay bien plaint dans cette bagarre dont on s'est encore mieux tiré qu'on ne pouvoit l'espérer. »

Au commencement de septembre, le commandement<sup>3</sup> de la place était entre les mains de M. de Kennedy<sup>4</sup> : il demanda deux mortiers le 6 septembre. Du 9 au 13 septembre, les communications de Marbourg furent coupées : dans la nuit du 9 au 10, à

1. Pierre de Filley, † 1779, lieutenant général 1762.

2. Charles-Louis, comte de Broglie, né en 1719, lieutenant-général 1760.

3. MM. Sicard et Gouguet, aides-majors ; de Laurière et Saint-Louis, capitaines des portes. — Dans l'intervalle, M. de Narbonne avait commandé par intérim. — M. d'Espiès était passé à Ziegenhain.

4. Jean-Théodore de Kennedy, né en 1714, capitaine de grenadiers au régiment de Dillon 1740, chevalier de Saint-Louis 1747, retiré à Dunkerque 1763.



dix heures du soir, bien que la veille nos patrouilles de hussards fussent allées à trois lieues sans rien apprendre, un corps ennemi s'introduisit dans différents enclos et surprit, à deux heures du matin, sans tirer un coup de fusil, quelques postes d'une trentaine d'hommes laissés dans la ville afin de prévenir le château de l'approche d'un danger : averti par le bruit, M. de Kennedy fit tirer un coup de canon, signal convenu pour les faire replier ; ne les voyant pas revenir, il supposa que la ville était occupée et le jour confirma ses craintes. Bientôt un officier ennemi parut à la dernière barrière, disant que le prince héréditaire était à une demi-lieue et sommant le gouverneur de se rendre : on le renvoya et chacun prit son poste ; second parlementaire, même réponse ; enfin le général de Bulow vint en personne : Kennedy lui enjoignit de retirer ses troupes de la ville, le prévenant de son intention de faire feu sur tout ce qui se présenterait ; Bulow menaça de faire pendre le commissaire des guerres, si cette promesse s'exécutait <sup>1</sup>, à quoi Kennedy répondit qu'il avait soixante blessés ennemis dans l'hôpital du château et qu'il enverrait leurs têtes, en guise de boulets, sur la ville, si on touchait au commissaire : on se sépara et le château fit aussi-

1. Le maréchal de Belle-Isle écrivit à Kennedy le 25 septembre : « J'ai lu avec plaisir, Monsieur, le détail... de ce qui s'est passé à Marbourg lorsque M. de Bulow vous a sommé de lui rendre le château que vous commandez et S. M. m'a chargé de vous témoigner sa satisfaction sur la conduite que vous avez tenue en cette occasion..... » Archives historiques de la guerre, correspondance.

tôt feu de son canon et de sa mousqueterie ; les ennemis répondirent par une fusillade sans recourir aux cinq grosses pièces qu'ils avaient avec eux ; puis, jugeant imprudent de rester dans la ville, ils opérèrent leur retraite en laissant un certain nombre de blessés : nous leur fîmes même quelques prisonniers. Quelques jours plus tard, le 13 septembre, Stainville rencontra ce corps près du lieu de Neukirchen, l'attaqua et le poussa jusqu'à Sachsenberg, lui enlevant ses équipages, huit pièces de canon et beaucoup d'hommes.

Malheureusement pour du Teil, la demande qu'il avait formée en arrivant à l'armée, dans le but de rentrer dans le corps royal, fut rejetée ; mais le chevalier Pelletier, représentant que cet officier avait fait toute la campagne de 1760 avec la plus grande distinction, demanda pour lui au maréchal de Belle-Isle une gratification proportionnée aux dépenses de son voyage et de son séjour à l'armée et à la perte de ses chevaux et équipages enlevés à Marbourg par les ennemis : il obtint, pour ce service extraordinaire, mille francs qui furent offerts au postulant, le 21 octobre, avant son départ. Encouragé par ce demi-succès, du Teil introduisit une nouvelle demande, au printemps suivant ; cette fois elle fut approuvée par le ministre, le 8 avril, et admise par le roi, le 20 juin, en raison des témoignages flatteurs que le maréchal de Broglie rendit de la supériorité avec laquelle il avait commandé l'artillerie à Marbourg dont la conservation lui fut attribuée. Le 25 novembre suivant il prenait rang, comme capitaine de Bombar-

diers<sup>1</sup>, dans la brigade de Saint-Auban qui venait de se distinguer à l'affaire de Unna et au siège de Meppen<sup>2</sup>.

En 1760, le chevalier du Teil fut détaché de sa brigade commandée par d'Invilliers<sup>3</sup>; servant à la réserve de gauche sous M. du Muy<sup>4</sup>, il assista, le 31 juillet, au combat de Warbourg; l'année suivante il prit part, les 15 et 16 juillet, aux combats de Willingshausen où Villepatour eut un bras emporté; il fut ensuite de l'expédition contre Brunswick, sous le comte de Lusace<sup>5</sup> qui s'empara de Wolfenbüttel, le 10 octobre; quelques jours plus tard, le 25 novembre, Jean du Teil était nommé lieutenant en premier.

Tout l'honneur de la campagne de 1762 revint à l'armée de réserve commandée par le prince de Condé<sup>6</sup>; son artillerie, servie par les brigades de Saint-Auban<sup>7</sup> et de Loyauté<sup>8</sup>, était le 19 mai à

1. En remplacement de M. de Bonneval de Galligny, que ses infirmités mettaient hors d'état de continuer son service à la guerre.

2. Armée du Bas-Rhin, commandée par le prince de Soubise.

3. Louis-Henri Ballard d'Invilliers, né en 1705, lieutenant général 1780, avait succédé à Arnould de Loyauté qui avait remplacé de Mouy, du 20 février au 7 mars 1761.

4. Louis-Nicolas-Victor de Félix, chevalier du Muy, lieutenant général 1748.

5. Xavier-Auguste de Saxe, comte de Lusace, né en 1720, lieutenant général au service de France 1758.

6. Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, 1736 † 1818, lieutenant général 1758.

7. Saint-Auban avait sous lui le marquis de Thiboutot, colonel du régiment de la Fère avant le baron du Teil.

8. La brigade d'Invilliers servait avec celle de Villepatour à l'armée du Haut-Rhin.



Neuss qu'elle quitta, le 19 juin<sup>1</sup>, pour venir jouer, le 25 août, un rôle décisif à la journée de Johannisberg. Le 24, Mgr le prince de Condé, s'étant décidé à attendre le prince héréditaire sur le plateau de Grüningen, employa toute la nuit à faire des arrangements dans sa position et mit devant lui un landwehr qu'il avait derrière; il s'attendait à être attaqué au point du jour, mais ce ne fut que sur les neuf heures que le prince héréditaire marcha vers lui sur trois colonnes très-bien fournies, dont deux se dirigèrent sur sa gauche et son front : bien que le prince de Condé eût peu d'artillerie, il foudroya de canon son adversaire au point de l'empêcher de se former et de l'obliger à faire rétrograder ces deux colonnes; une tentative sur la droite ne réussit pas mieux au prince héréditaire qui, au bout de deux heures de combat, fit sa retraite, abandonnant trois pièces de canon de parc et la plus grande partie de ses blessés. On fit suivre son arrière-garde par nos troupes légères, les dragons et deux bataillons d'infanterie qui ne le quittèrent qu'au pont de la Wetter : le prince héréditaire avait trente mille hommes avec lui. « Ce choc, poursuit le prince de Condé dans sa lettre au maréchal de Soubise, datée du jour même, 25 août, n'a presque été qu'une affaire d'artillerie. Je ne saurois donner trop d'éloges à la façon dont la mienne a été servie et je n'ai jamais vu de canonnade plus vive et mieux dirigée que celle de ce matin; M. de Saint-Auban y a très

1. Lettre du prince de Condé à M. de Saint-Auban, transmise par ce dernier au marquis de Thiboutot, datée de Düsseldorf, 17 juin 1762. — Papiers de famille.



bien soutenu la réputation dont il jouit, et il a été secondé parfaitement par M. de Loyauté et par tous les officiers et canoniers de l'Artillerie..... c'est un corps qui sert avec la plus grande distinction et je ne saurais trop répéter combien j'ai sujet de m'en louer dans cette occasion-ci. » Il semble que le prince de Condé se souvint de l'affaire de Johannisberg <sup>1</sup> quand il témoigna une si grande bienveillance à Auxonne, en 1784 notamment, au baron du Teil devenu commandant d'école.

A la paix, la brigade d'Invilliers fut dirigée sur Auxonne avec le colonel de Richeval <sup>2</sup>; le chevalier du Teil, qui en avait été nommé sous-aide-major, le 11 juin 1762, y obtint le rang de capitaine, le 15 août 1765 <sup>3</sup>. Quant à son frère aîné, il eut la satisfaction d'aller en garnison à Grenoble où fut envoyée la brigade de Saint-Auban, sous le colonel de Saint-Michel <sup>4</sup>.

1. Le lieutenant Grosbois y fut grièvement blessé.

2. Philippe-Louis de Verton de Richeval.

3. Commission vacante par la promotion du sieur Friac.

4. Marc-Antoine Pluviers, baron de Saint-Michel; 1<sup>er</sup> janvier 1763.



1875

1875



JEAN, CHEVALIER DU TEIL

LIEUTENANT GÉNÉRAL

(1738-1820)



## X

SERVICES DE JEAN-PIERRE ET DE JEAN DU TEIL.  
DE 1763 A 1779

### LES SYSTÈMES VALLIÈRE ET GRIBEAUVAL

Le 13 août 1765 parut une nouvelle ordonnance sur le corps royal d'artillerie qui se composa, à dater de ce jour, de sept régiments formés par les sept brigades d'alors et désignés sous le nom de leurs villes de garnison : La Fère, Metz, Besançon, Grenoble, Strasbourg, Auxonne et Toul ; le dernier régiment provenait de la transformation de la brigade créée le 5 novembre 1762 pour le service des colonies, organisée à La Rochelle en 1763 et passée à Toul en 1765.

Le 13 août, Jean-Pierre du Teil quitta la brigade de Saint-Auban qui, en garnison à La Fère depuis mars 1763, y devint le régiment de ce nom, pour se rendre à La Rochelle où il fut employé d'août 1765 à août 1766, avec rang de chef de brigade à partir du 15 octobre 1765.

Le 25 août 1766, du Teil prit le commandement d'une brigade dans le régiment de Toul qui, sous le colonel de Courcy de Lestang<sup>1</sup> depuis le 19 février

1. Jean-Alexandre Bigeon de Courcy de Lestang.

précédent, changea de garnison et se rendit à Strasbourg, en septembre 1768 ; il eut rang de lieutenant-colonel le 29 février et fut chargé, en 1769, d'assister aux expériences faites en cette ville le 11 juillet dans la plaine des Bouchers, sous le marquis de Vogué<sup>1</sup>, pour déterminer la vitesse avec laquelle un régiment de cavalerie parcourt, aux trois allures, la distance de deux cents toises ; on se servit pour cette appréciation des régiments Royal-Étranger et Commissaire-Général et la moyenne des résultats obtenus donna les durées suivantes : 4 minutes 30 secondes au pas, 2 minutes 3 secondes au trot et 1 minute au galop<sup>2</sup>. L'importance de ces évaluations pour le tir du canon engagea à faire suivre attentivement ces épreuves par une commission du régiment de Toul dont du Teil l'aîné était alors le premier chef de brigade.

Le corps venait de se transporter à Grenoble en 1769 lorsque du Teil fut nommé sous-directeur à Collioure le 11 avril 1770. Quelques mois plus tard, il recevait du roi une faveur dont le ministre de la guerre lui faisait part en ces termes :

« A Versailles, le 17 juin 1770.

« Je viens, Monsieur, de rendre compte au roi de vos services et de votre zèle. Sa Majesté a bien voulu, pour vous en marquer sa satisfaction, vous accorder

1. Inspecteur général de la cavalerie et des dragons le 18 janvier 1760.

2. De l'usage de l'artillerie nouvelle, par le chevalier du Teil, p. 49 ; Manœuvres d'infanterie, même auteur, p. 60.

une gratification de 600 livres sur les fonds de l'artillerie, je vous en donne avis avec plaisir.

« Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Le duc de Choiseul. »

En 1773, du Teil demanda une gratification annuelle sur les fonds de l'artillerie, afin d'être mieux en mesure d'élever sa famille déjà nombreuse; un mémoire en ce sens fut adressé au marquis de Monteynard<sup>1</sup>, alors ministre de la guerre, et appuyé par le comte de Mailly<sup>2</sup>, lieutenant général pour le roi en Roussillon. Cette requête n'eut pas le succès qu'on en pouvait attendre, mais le roi accorda au postulant une nouvelle gratification de cinq cents livres le 21 juillet, et le nomma bientôt après, le 27 novembre, lieutenant-colonel du régiment de Toul, toujours en garnison à Grenoble.

Ce corps avait encore pour colonel M. de Malavillers<sup>3</sup> qui fut remplacé, le 1<sup>er</sup> novembre 1774, par M. Bouchard<sup>4</sup>; quelques jours plus tard du Teil recevait du roi, le 22 novembre, une pension de quatre

1. Louis-François, marquis de Monteynard, né en 1716, ministre 1771-1773, petit-neveu de Gasparde de Monteynard mariée en 1663 à Jean du Vache, président en la chambre des comptes du Dauphiné, oncle de M<sup>me</sup> de Chambaran, p. 106, note 1.

2. Joseph-Augustin, comte de Mailly, né en 1708, commandant en chef du Roussillon depuis le 8 août 1749.

3. Jean-Georges de Hault de Malavillers, colonel depuis le 16 avril 1767, brigadier 1770.

4. Louis-François Bouchard, maréchal de camp 1784.







pourvu d'une lettre de lieutenant à la suite de ce corps, venait se mettre sous les ordres de son père dont le vœu le plus cher se trouvait ainsi réalisé.

L'école de Metz était alors sous les ordres du brigadier Perrin des Almons <sup>1</sup> et le département avait pour inspecteur général le maréchal de camp de Loyauté <sup>2</sup>. L'État-major du régiment de La Fère se composait de MM. :

du Teil, colonel ;  
 de Cirfontaine, lieutenant-colonel ;  
 le chevalier du Teil, major <sup>3</sup> ;  
 de Guille,  
 Ganot,  
 d'Aboville,  
 Richoufflz,  
 du Coudray, chefs de brigade ;  
 Croyer, aide-major ;  
 Vignon, trésorier.

Bientôt l'intérêt du commandement qui était confié à du Teil fut considérablement diminué par l'envoi du premier bataillon à Dunkerque <sup>4</sup>, au commencement de la guerre d'Amérique, en avril 1778. L'année

1. Joseph Perrin des Almons, lieutenant général 1791.

2. Arnould de Loyauté, maréchal de camp depuis 1768.

3. Cette mutation du chevalier du Teil n'est pas notée dans ses états de service ; mais il figure au régiment de Metz dans l'état militaire de 1778 et fit imprimer en cette qualité son premier ouvrage sur l'artillerie, cette même année, ainsi qu'on le verra plus loin.

4. Pour faire partie du corps d'observation des côtes septentrionales, sous le comte de Chabo.

suivante le second bataillon quitta Metz pour La Fère et, après avoir passé à Strasbourg en 1781 et à La Rochelle<sup>1</sup> en 1782, ne se trouva réuni au 1<sup>er</sup> bataillon, envoyé à Metz en 1781, que le 1<sup>er</sup> janvier 1784, quand le corps entier vint occuper la garnison de Valence<sup>2</sup>.

Mais du Teil qui avait pris le commandement de l'école d'Auxonne le 3 juin 1779 était remplacé par le colonel d'Hélyot<sup>3</sup> qui accompagna le régiment dans tous ses déplacements et eut pour successeur, le 5 juin 1784, le chevalier de La Lance<sup>4</sup>.

Pendant ce temps, Jean du Teil qui avait rang de capitaine depuis le 15 août 1763 fut nommé<sup>5</sup> aide-major du régiment de Grenoble, anciennement brigade de Beausire et bataillon de Menonville : son cousin Jean-Ange du Teil y avait laissé des souvenirs glorieux encore récents. Il ne tarda pas à s'y faire lui-même une excellente réputation, comme le prouve le mémoire suivant rédigé le 10 mai 1767 par son inspecteur :

« M. de Villepatour, maréchal de camp, inspecteur au corps royal d'artillerie, représente que le cheva-

1. D'où l'on envoya quatre compagnies en Amérique, sous le chef de brigade Durand.

2. Avec deux compagnies détachées en Corse; général Suzane, pp. 277 et 278.

3. Jacques-Antoine Chénard d'Hélyot, maréchal de camp 1788.

4. Louis-César de Cheverzy, chevalier de la Lance, maréchal de camp 1788.

5. La brigade d'Invilliers qu'il quittait forma le régiment d'Auxonne.

lier du Teil, ayde-major du régiment de Grenoble, a rempli les fonctions de cet employ depuis qu'il en est chargé avec tout le zèle et toute l'intelligence possibles et que le bon état dans lequel se trouve ce regiment, tant du côté de la discipline que du côté de l'instruction, est dû en grande partie aux soins et à l'attention de cet officier.

« Il demande en conséquence pour lui une gratification <sup>1</sup>. »

Le ministre fit droit à cette requête et porta Jean du Teil sur l'état pour une somme de trois cents livres, il convient d'ajouter qu'il joignit à cette proposition cette apostille :

« Cette marque de satisfaction, paroissant si bien meritée de la part du chevalier du Teil, ne pourra que produire un bon effet et exciter de plus en plus l'émulation des États-majors des régiments du corps royal <sup>2</sup>. »

Deux ans plus tard, le 26 février 1769, Jean du Teil fut promu capitaine de sapeurs au régiment de Metzbourg qui, commandé par le chevalier de Saint-Mars, était en garnison à La Fère depuis octobre 1768 et passa à Metz en septembre 1769. Il y fut successivement capitaine de bombardiers, le 7 février 1771 et de canonniers, le 28 juin 1775. Les excellentes relations que sa famille avait en Lorraine, depuis qu'une branche s'y était établie et y avait

<sup>1</sup> Archives administratives, Guerre.

<sup>2</sup> Archives administratives, Guerre.

<sup>3</sup> François de Fortmanour, chevalier de Saint-Mars, colonel le 19 février 1768, maréchal de camp 1780.



renoué des liens avec les derniers du Teil d'Auvergne, permirent au jeune capitaine de faire un bon établissement en épousant, par contrat du 9 novembre 1771<sup>1</sup>, Marguerite-Louise Georgin de Mardigny<sup>2</sup>; née en 1752, elle appartenait à une excellente famille du parlement de Metz, qui a donné deux capitaines au régiment de Rozières, François et Louis-Joseph Georgin de Mardigny, et un capitaine au régiment de Saintonge, Pierre-Joseph, neveu des précédents; les frères de M<sup>lle</sup> de Mardigny servirent aussi, l'aîné, Nicolas-Marie, dans le régiment de Saintonge, et le cadet, Jean-Paul, dans celui d'Anhalt, depuis Salm-Salm, que commanda Christophe de Müller, son oncle par alliance; sa sœur aînée, Marie-Philippe, avait épousé Charles-Adrien de Buzelet, depuis colonel d'artillerie.

Le 15 décembre 1772, Jean du Teil avait été nommé chevalier de Saint-Louis et, se trouvant à Metz dans un centre intellectuel important, il avait pris goût aux études militaires; il commença à cette époque un ouvrage de tactique dont la première partie, relative à un nouveau port d'armes et aux mouvements qui en dépendaient, fut soumise par lui à l'un de ses supérieurs dès le 14 octobre 1773<sup>3</sup>. Mais son départ de Metz, en septembre 1775, quand son corps

1. Vernier, notaire à Metz.

2. Fille de feu François-Étienne, conseiller en Parlement 1740, décédé en 1756, et de Barbe-Lucie Besser de Charly, remariée le 7 janvier 1772 à Laurent de Chazelles, président à mortier au Parlement.

3. Lettre autographe du chevalier du Teil, papiers de famille.

quitta cette ville pour Auxonne, sa nomination de major au régiment de Toul, le 14 septembre 1776<sup>1</sup>, ne lui permirent pas de terminer ce travail<sup>2</sup>.

Dans ces dispositions d'esprit, le chevalier du Teil, revenu à Metz en 1778, au régiment de La Fère<sup>3</sup>, ne pouvait se désintéresser de la célèbre lutte des partisans de Gribeauval contre ceux de Vallière, lutte qui divisa le corps de l'artillerie pendant de si longues années, survécut au chef de l'ancien système et se perpétua jusqu'à la mort de Saint-Auban, survenue en 1783.

Les premières tentatives d'allègement du matériel de l'artillerie remontaient à 1740 et étaient dues à M. du Brocard qui avait fait adopter par le maréchal de Belle-Isle de nouvelles pièces dites suédoises, généralisées dès 1741 et attachées au service des bataillons d'infanterie, par opposition au canon de parc réglementé par l'ordonnance de 1732<sup>4</sup>. A la suite des progrès réalisés

1. Les changements continuels de garnison de ce corps qui, à Grenoble depuis 1769, se rendit à Valence en 1777 pour passer à Besançon en 1778, en détachant son premier bataillon au Havre, durent donner un surcroît d'occupation à son major.

2. Néanmoins il collabora « à un livre sur les feux de l'infanterie » et présenta à l'Académie de Metz dont il était membre « plusieurs mémoires relatifs à la science des armes ». Bégin, Biographie de la Moselle.

3. Il retourna dans le régiment de Toul dès l'année suivante, sans doute parce que celui de La Fère quitta Metz; en tout cas il est détaché à l'armée des côtes le 1<sup>er</sup> août 1779.

4. Cette ordonnance du 7 octobre 1732 avait réduit à cinq les types des canons réglementaires 24, 16, 12, 8 et 4, sans distinction entre les pièces de place de siège et de bataille; ces canons, avec deux mortiers de 12 et 8 pouces, un pierrier

en Prusse et en Autriche et des réformes opérées sur la longueur et l'épaisseur des pièces, le maréchal de Broglie était entré dans cette voie de transformations : c'est ainsi que furent forées pour le calibre de 16, par exemple, des pièces coulées pour celui de 12.

Tel était, en deux mots, l'état de la question lorsque M. de Gribeauval revint à Paris : lieutenant-colonel au service de France dès 1757, il était passé en Autriche où il fit toutes les guerres de 1758 à 1762, avait voyagé en Prusse et avait obtenu de Louis XV, en mai 1763, le brevet de maréchal de camp avec rang du 25 juillet de l'année précédente ; ses projets plurent au duc de Choiseul<sup>1</sup>, alors ministre de la guerre, qui le nomma inspecteur général d'artillerie en 1764 et fit commencer, dès cette année, des expériences sur son système : elles eurent lieu à Strasbourg sous le maréchal de Contades, avec la collaboration de M. de Mouy, primitivement hostile à ces changements, et furent suivies par tous les officiers du régiment de Strasbourg et notamment par MM. de Beauvoir, le Duc, de Brou, des Almons, de la Mortière, de Châteaufort, de Manson, de Colonges, Pillon, de Champagné, etc.<sup>2</sup>. La conséquence de ces

de 15 et un obusier de 8, formaient tout notre matériel. Ainsi disparut la confusion qui régnait dans l'artillerie par suite de la multiplicité des types en usage.

1. Étienne-François, duc de Choiseul, précédemment comte de Stainville, 1719 † 1785, ministre de la guerre 1764-1770.

2. Tous officiers de la plus grande distinction : Denis-Nicolas Varel de Beauvoir et Joseph Perrin des Almons furent nommés lieutenants généraux en 1791 ; Claude-Marie Valenciennes Le Duc et Jean-Marie-Antoine de Verdon de la Mortière pas-



essais fut l'adoption provisoire du nouveau système et l'établissement d'un projet d'ordonnance qui porta la date de 1763.

Le premier officier général qui ait attaqué les réformes est M. de Saint-Auban qui fut aussi le dernier à défendre l'ancienne artillerie; un mémoire qu'il présenta au duc de Choiseul étant demeuré sans résultat, MM. de Vallière fils entrèrent dans la lice en publiant, en 1768, un traité de la défense des places, avec des réflexions sur les principes de l'artillerie, qui reçut l'approbation de M. Le Blond, censeur royal. L'ouvrage écrit dans le même sens quelques années plus tard<sup>1</sup>, par un très-remarquable officier du corps, M. du Puget<sup>2</sup>, sous le titre d'*Essai sur l'usage de l'artillerie*, et la chute de M. de Choiseul qui avait précédé de quelques jours l'apparition de ce traité marquèrent un revirement en faveur du système de Vallière.

Le marquis de Monteynard, parvenu au ministère le 6 janvier 1771, ordonna, dès le 12 juillet suivant, que l'on fit à Douai des expériences comparatives sur

sèrent maréchaux de camp en 1780; Jean-Alexandre Espiard de Colonges, François Pillon d'Arquebouville et Jacques-Charles de Manson parvinrent au même grade en 1788; Jean-Baptiste-Gabriel de Champagné et Charles Robin de Coulonges de Châteaufort étaient promus brigadiers en 1767; enfin Jean-Pierre-François Ciret de Brou le devint en 1770.

1. Nous passons sous silence deux petites brochures, la première intitulée : *Observations sur un ouvrage attribué à feu M. de Vallière*, pour le nouveau système, auquel on répondit par la *Lettre d'un des plus anciens lieutenants d'un régiment du corps royal de l'artillerie*, contre.

2. Joseph-Étienne du Puget.



des pièces de 4 anciennes et nouvelles. Décisifs au dire des partisans de l'ancienne artillerie, ces essais ne parurent pas sullisamment probants au ministre pour qu'il les fit continuer; néanmoins l'ordonnance du 23 août 1772, qui revenait sur certains points de celle du 12 août 1763, était certainement contraire à l'esprit du système de Gribeauval.

Pendant les quatre mois de son séjour au ministère de la guerre, le duc d'Aiguillon se signala par une mesure impartiale en proposant au roi de faire assembler les maréchaux de France, de Richelieu, de Soubise, de Contades et de Broglie pour examiner les opinions contradictoires de MM. de Gribeauval et de Saint-Auban sur l'artillerie et pour demander au directeur général du corps, M. de Vallière, des mémoires sur cet objet.

Le marquis du Muy, qui prit le portefeuille de la guerre le 5 juin 1774, revint à l'idée du marquis de Monteynard qui était de renouveler les expériences comparatives<sup>1</sup>. Bien que M. de Saint-Auban ait prétendu que le nouveau ministre était favorable à l'ancien système, il est permis d'en douter puisque l'ordonnance du 3 octobre 1774 semble inspirée par Gribeauval.

Le maréchal du Muy mourut le 10 octobre 1775; dix-sept jours plus tard, le comte de Saint-Germain était appelé à lui succéder. C'était un partisan déclaré

1. Elles eurent lieu à Douai en 1775; le duc d'Artois y assista; les deux partis ne manquèrent pas d'en revendiquer l'un et l'autre les avantages.

de toutes les réformes ; aussi, lorsque le marquis de Vallière disparut, en 1776, le remplaça-t-il par Gribeauval, le préférant à son ancien, de Saint-Auban, « qui avoit le défaut de tous les vieux officiers, c'est d'être trop servilement attaché aux anciens usages, sans examiner les progrès qu'un art peut avoir fait pour se perfectionner <sup>1</sup> ». Ainsi se termina officiellement la lutte de l'ancienne artillerie contre la nouvelle ; parmi les partisans du système Vallière se distinguaient MM. de Fontenay, Despictières et de Gréaulme, inspecteurs généraux du corps ; le professeur Lombard, le comte de Tressan, le célèbre Buffon ; le système de Gribeauval comptait dans ses rangs les inspecteurs généraux d'Invilliers, de Villepatour et de Loyauté, le professeur Bézout <sup>2</sup> et l'élite des jeunes officiers. Parmi les écrivains militaires qui tenaient pour Vallière, il convient de citer avec du Puget, mort prématurément, MM. Potot de Montbelliard, de Maizeroy <sup>3</sup> et de Mesnil-Durand ; du côté de Gribeauval, on ne rencontre guère, avec Pillon d'Arquebouville, auteur d'une lettre sur la question, que Tronson du Coudray <sup>4</sup> qui soutint à lui seul le choc des adversaires des réformes. Après sa mort, en Amérique où il se noya en 1777, le chevalier du Teil

1. Mémoires du comte de Saint-Germain.

2. Étienne Bézout 1730 † 1783, de l'Académie des Sciences 1758, examinateur de l'artillerie 1768.

3. Paul-Gédéon Joly de Maizeroy, 1719 † 1780, lieutenant-colonel d'infanterie, de l'Académie des Inscriptions 1776.

4. Philippe-Charles-Jean-Baptiste Tronson du Coudray, 1738 † 1777, chef de brigade d'artillerie, général-major aux États-Unis.

crut utile de résumer en une petite brochure de 128 pages les ouvrages du plus fécond défenseur de l'artillerie nouvelle ; il fit suivre ce précis d'une étude sur l'exécution de l'artillerie qu'il définit ainsi : « L'exécution de l'artillerie est l'art de l'*emplacer*, de diriger son feu, de faire le plus de mal possible à l'ennemi et de donner la plus grande protection aux troupes qu'elle soutient. » Certains chapitres, notamment ceux où il est question « Des descentes ou débarquemens, relativement à l'artillerie » et du « Rapport de la connoissance des terrains et de l'estimation des distances avec l'exécution de l'artillerie », sont particulièrement intéressants.

En tout cas, ces idées, souvent empruntées, comme le chevalier du Teil l'indique, à l'*Artillerie nouvelle*, de Tronson du Coudray, et à l'*Essai général de tactique*, de Guibert, formaient un ensemble de connaissances évidemment utiles aux officiers de toutes les armes auxquels l'auteur s'adressait ; aussi son ouvrage, examiné le 2 mars 1778 par une commission<sup>1</sup> de la Société royale des sciences et arts de Metz dont il était membre, fut jugé digne de l'impression et publié sous le privilège de cette académie<sup>2</sup>.

1. Gardeur, Le Brun, Gourdain et Le Payen fils ; Dupré de Geneste, secrétaire perpétuel. M. Le Brun était professeur à l'Ecole d'artillerie de Metz.

2. « La Société Royale, suivant l'extrait de ses registres, sans prétendre porter aucun jugement sur des opinions controversées parmi les militaires et qui sont étrangères aux objets dont elle s'occupe, a jugé que les vues et observations utiles contenues dans cet ouvrage le rendoient digne de l'impression. »



La recommandation de cette compagnie savante attira sur le chevalier du Teil l'attention et l'animosité de M. de Saint-Auban, ancien inspecteur général, qui se répandit aussitôt en critiques acerbes contre cette publication nouvelle dans le *Journal Encyclopédique ou Universel*<sup>1</sup> d'août 1778, et dans le *Journal des Sçavans* de novembre suivant.

Mais M. de Saint-Auban ne s'en tint pas là : il adressa à « Messieurs de la Société Royale de Metz », 1<sup>er</sup> août, une lettre qui fut, paraît-il, déposée sur le bureau de la Compagnie, mais resta sans réponse ; aussi, le 12 mars 1779, leur écrivit-il une seconde épître qu'il publia dans le *Journal militaire et politique* du 1<sup>er</sup> mai 1779 : à la demande des rédacteurs de ce périodique, il y donna, le 4<sup>er</sup> juin suivant, ce que lui répondit, le 26 avril 1779, M. Dupré de

1. Qui avait publié un article élogieux pour du Teil le 13 juin précédent : « Cet ouvrage n'étoit point destiné à l'impression ; des circonstances particulières et l'apparence d'une guerre prochaine y ont déterminé l'auteur. Son but est d'appliquer l'artillerie nouvelle aux opérations de la guerre de campagne, objet important sur lequel on manquoit de principes. M. le chevalier du Teil présente simplement aux officiers le résultat de ses méditations ; par ce moyen il leur facilite l'étude d'un art qui vient d'être régénéré avec le plus grand succès par M. de Gribeauval : les travaux pénibles de cet officier général, qui a supporté seul tout le poids de la nouvelle administration, n'ont pas pu lui permettre de se livrer entièrement à l'instruction du militaire qu'il a sous ses ordres. En attendant qu'il ait répandu des lumières sur cette branche importante de l'art militaire, l'auteur a cru pouvoir consigner son opinion dans cet essai. » — Année 1778, t. IV, 3<sup>e</sup> partie, p. 535 ; ce périodique s'imprimait à Bouillon.



Geneste<sup>1</sup>, secrétaire perpétuel : « La Société Royale, disait très spirituellement l'académicien messin, en portant ce jugement, a eu soin de marquer son respect pour les décisions du gouvernement et en même temps son éloignement pour les disputes qui semblent tenir plus à l'ordre politique qu'aux sciences. Les opinions qui divisent aujourd'hui les militaires sur l'usage de l'ancienne et de la nouvelle artillerie sont fondées à la vérité, de part et d'autre, sur des épreuves ou des expériences qui sont du ressort de la physique. Mais vous avez, Monsieur, trop de lumières pour ne pas convenir de l'incertitude que l'interprétation de la nature n'offre que trop souvent à ceux qui veulent la scruter, surtout quand l'esprit de parti veut tenter de faire servir aux vues de l'ambition les spéculations du philosophe..... »

C'était en somme prendre fait et cause pour le chevalier du Teil dont un second ouvrage sur les « Manœuvres d'infanterie pour résister à la cavalerie et l'attaquer avec succès » fut trouvé digne de l'impression le 31 décembre 1781 par une commission<sup>2</sup> nommée dans le sein de la Société et parut sous son privilège. Le major du régiment de Toul reçut même, en 1782, le titre d'académicien titulaire.

Il convient de dire un mot de ces fameuses réformes du matériel de notre artillerie d'après

1. Henri-Marie Dupré de Geneste, 1707-1801, avocat en Parlement 1761 ; il a laissé de nombreux travaux manuscrits déposés à la Bibliothèque de Metz.

2. Elle était composée de MM. Gardeur, Le Brun, La Condamine et Blouet.

Tronson du Coudray et du Teil. Le canon de 12 devait être à l'avenir le plus fort calibre de campagne, la longueur des pièces fut réduite à dix-huit calibres et leur poids à cent cinquante livres de matière par livre de balle; le vent ne fut plus que d'une ligne, ce qui augmentait la portée en assurant plus de justesse au tir et en donnant moins de fatigue à l'âme. Ainsi allégée, la pièce de 4 arrivait à ne peser sur son avant-train que treize quintaux au lieu de vingt et un; elle pouvait rouler sur tous les chemins avec quatre chevaux et se déplaçait en bataille au moyen de huit hommes munis de bretelles et de leviers : c'était le calibre le plus usité. La pièce de 8 pouvait se mouvoir à peu près dans les mêmes conditions, mais il fallait onze hommes pour la manœuvrer en bataille dans un terrain difficile; celle de 12 demandait six chevaux et de onze à quinze hommes, suivant la nature du sol. La mobilité des pièces permettait soit d'abriter les attelages, soit d'exécuter des feux en battant en retraite au moyen de la prolonge, invention de Gribeauval.

On avait également allégé l'avant-train dont les roues qui pouvaient autrefois passer sous la crosse avaient été exhaussées, ce qui les empêchait de s'embourber et rendait le tirage moins oblique : l'encastrement de route faisait en marche reposer la pièce sur les quatre roues; les essieux furent construits en fer et les boîtes des roues en cuivre. Enfin l'on supprima absolument l'attelage par file, les limons et les limonnières, d'où une diminution notable dans la longueur des colonnes et une répartition plus

égale du travail entre les chevaux d'une même voiture.

L'obusier de huit pouces fut réformé et l'affût de celui de six fut rendu très-mobile. L'on releva les roues des pontons et l'on abaissa le corps des haquets. Les caissons ne donnèrent lieu qu'à des changements insignifiants, parce qu'on avait insensiblement adopté, pendant la guerre de Sept Ans, le modèle proposé par Gribeauval dès 1754 : tout se réduisit à quelques modifications tendant surtout à l'allègement du caisson de 4. Les grandes voitures de parc conservèrent les proportions fixées par M. de Manson pendant les deux campagnes précédentes.

L'on insista pour que l'uniformité fût parfaite dans les différents arsenaux pour les constructions nouvelles, ce qui facilita extrêmement les rechanges en donnant, bien entendu, la même voie à toutes les voitures. Dans ce but, chaque arsenal reçut une table des dimensions de toutes les parties, déterminées à un quart de ligne près, et des patrons et calibres furent mis à la disposition des ouvriers dont le travail ne donna lieu ainsi à aucun tâtonnement.

Dans l'artillerie de siège et de place les changements furent beaucoup moins considérables ; tout se borna à de simples corrections, si l'on excepte la création des gros mortiers et de l'affût de place. Les pièces de 24 et de 16 formèrent le fond de l'équipage de siège, et les pièces de 16 furent destinées à jouer le principal rôle dans la défense des places : celles de 24 ne furent pas supprimées et l'on n'exclut pas davantage celles de 12 et de 8, reconnues nécessaires



pour protéger les ouvrages trop avancés ou trop menacés pour qu'on y mit de gros canons. Comme toutes ces pièces devaient servir par embrasure, on leur laissa la longueur et par suite l'épaisseur prescrites par l'ordonnance de 1732. Seules les pièces de 4 longues furent supprimées, ce calibre ne devant être employé que pour soutenir les sorties.

Les affûts pour l'attaque des places furent maintenus ; pour la défense, on adopta l'affût proposé dès 1749 par Gribeauval au ministre d'alors, d'Argenson, et agréé sur l'avis de Vallière : il avait été depuis expérimenté à la défense de Schweidnitz ; les flasques en étaient élevés et assez semblables à ceux de l'affût marin ; il était supporté par trois roues, mobiles dans les coulisses d'un cadre maintenu en place par une cheville ouvrière autour de laquelle on pouvait le faire tourner.

Les mortiers de huit pouces furent conservés ; les différents mortiers de douze furent réformés après expérience, soit parce qu'ils étaient trop rapidement mis hors d'usage dans le tir, soit parce qu'ils cassaient le tiers ou la moitié des bombes lancées par eux : ils furent cependant maintenus provisoirement pour consommer les projectiles de ce calibre, à la portée moyenne de huit cents toises. Après des tâtonnements sur les alliages et les dimensions, on finit par adopter un mortier de dix pouces, lançant la bombe à douze cents toises.

Les fontes antérieurement abandonnées aux fondeurs furent désormais suivies par les officiers qui jadis n'intervenaient qu'à la réception. On fit usage



d'instruments de vérification d'une extrême sensibilité et les variations furent notablement diminuées ; on n'accordait plus que trois points pour les diamètres ordinaires, deux pour l'emplacement des tourillons et une demi-ligne pour les longueurs. L'axe des tourillons devait se trouver à deux ou trois lignes au-dessous de l'axe de la pièce ; on leur donna des embases à cause de leur fatigue. Les ressauts furent supprimés et le métal devait être uniformément distribué de la plus grande épaisseur à la plus petite ; les armoiries et autres ornements dispendieux disparurent. Ces pièces furent toutes tournées extérieurement, et les masses de lumière disposées avant la fonte furent remplacées par des grains de lumière mis à froid, excepté dans les mortiers qui étaient coulés à noyau.

L'exactitude mise dans la réception des pièces était aussi apportée dans celle des boulets et des bombes : après avoir passé dans la lunette du calibre, les boulets devaient traverser un cylindre d'un diamètre inférieur ; une seconde lunette moindre servait à l'élimination des boulets trop petits.

Une véritable révolution fut opérée dans le pointage : on sait que le bouton de mire et la visière, placés respectivement sur la volée et la culasse de la pièce, avaient été supprimés en 1732 ; le pointeur devait donc saisir la partie la plus élevée, ou génératrice, de la culasse et de la tulipe de la pièce pour la diriger vers le but. On décida le rétablissement du bouton et de la visière, mais, comme ils ne pouvaient rendre de réels services que dans le tir de but en

blanc, Gribeauval fit adopter un verrou, mobile dans un encastrement derrière la culasse, haut d'un pouce et demi et portant la visière sur sa tête : c'était une hausse véritable, divisée en lignes nommées crans. Cette innovation fut complétée par la suppression des coins de pointage auxquels on faisait jadis des entailles et leur remplacement par une vis de pointage dans l'entretoise, sous la culasse.

Pour assurer le chargement des pièces, on disposait primitivement à proximité les boulets nécessaires et des tonneaux de poudre où l'on puisait avec une lanterne ; les premières gargousses, dues à du Brocard, apparurent en 1748 ; elles étaient en toile peinte ; depuis on les fit en serge enduite de colle de poisson, enfin en gros camelot ; elles portaient à leur partie antérieure un sabot auquel s'adaptait le boulet. Pour le tir à cartouches, les grappes de raisin et boîtes à balles de fusil furent remplacées par des cartouches à balles de fer battu de différentes grosseurs.

Telles étaient dans leur ensemble les réformes qui soulevèrent tant de tempêtes et divisèrent pendant si longtemps notre corps d'artillerie. Certes le matériel adopté n'était pas sans défauts ; sur certains points il pouvait même paraître inférieur à celui de l'ordonnance de 1732, mais ses quelques inconvénients étaient compensés par la légèreté<sup>1</sup> qui le rendait infiniment plus mobile que le précédent.

1. Nous avons eu récemment sous les yeux la collection des mémoires examinés en 1774 par les maréchaux de France et conservés à la Bibliothèque nationale dans le portefeuille de

Jadis il avait été question d'employer des bœufs pour la traction des équipages : l'on en usait ainsi aux Indes ; mais, en 1769, on soumit à des épreuves une machine à feu, mise en mouvement par des pompes et pistons, et l'essai en fut tenté plusieurs fois « dans la vue et l'espérance d'en faire un emploi utile pour le transport de l'artillerie » ; c'était une espèce de grand haquet qui, avec ses fourneaux et sa chaudière, pesait environ cinq milliers ; dix ans plus tard elle était encore conservée dans l'un des ateliers de l'arsenal de Paris <sup>1</sup>.

Broglie (fonds français n° 11) ; de la décision prise par eux le 26 mars est extrait ce qui suit (fol. 190) :

« Ainsy les pièces courtes réunissant la célérité du service, la légèreté, et par conséquent l'économie dans les attelages, à une justesse de tir, une longueur de portée et une durée suffisantes, nous pensons que les pièces de 12, de 8 et de 4 courtes, du modèle approuvé en 1765, méritent la préférence pour les équipages de campagne. »

1. Extrait du Journal politique et militaire, 1<sup>er</sup> mai 1779, communication de M. de Berluc-Perussis.

---





XI

PREMIÈRES ÉCOLES D'ARTILLERIE  
FONDATION DE L'ÉCOLE D'AUXONNE

La première école d'instruction d'artillerie qui ait existé est celle de Douai qui fut créée par ordonnance royale du 1<sup>er</sup> mai 1679 : elle devait suivre le régiment des Fusiliers du roi ; aussi fut-elle transférée à Lille dès le 1<sup>er</sup> novembre suivant, lorsque le corps changea de garnison ; postérieurement elle se transporta à Metz et à Strasbourg. Quant au premier règlement pour l'exercice des cadets de l'artillerie, il est dû à Surirey de Saint-Remy<sup>1</sup>.

Un commissaire provincial était généralement à la tête de ces écoles : les officiers et cadets « avoient leur logement chez les Bourgeois dans les villes où ils estoient en garnison. Ils estoient exercez à toutes les fonctions qui pouvoient faire de bons officiers de l'artillerie »..... Leur instruction portait sur les pièces de

1. Pierre de Surirey de Saint-Remy, † 1716, lieutenant du grand maître 1703. Voir ses « Mémoires d'artillerie », Paris, Anisson, 1697, 2 vol. in-4, t. I, p. 30 et suivantes.

canon, leurs calibres, leurs dimensions, leur service; les armes des pièces, les boulets, les boulets creux et rouges, les cartouches, les affûts, les avant-trains; les chariots à canon, trique-balles et traîneaux, les batteries et plates-formes; les pierriers, les mortiers, les bombes, les batteries de mortiers, les pétards, les affûts des mortiers; les armes de guerre, les arquebuses, les grenades, les carcasses, petits canons et petites grenades, les artifices; les chèvres et crics, les balances, les clous, les outils des pionniers et des ouvriers; les cordages, sacs à terre, hottes et paniers; les moulins, les bois en usage dans l'artillerie; les fontes et fonderies, la poudre, le plomb, les mèches, les tonnes et barils; les ponts et pontons; les mines; les chariots à munitions; les chevaux de frise; les ustensiles et l'entretien des magasins, les parcs d'artillerie; les fonctions des officiers et leur subordination; la marche et la formation des équipages, les détachements et les convois, enfin les inventaires à dresser et les états à remettre.

Les leçons étaient données par écrit; les interrogations alternaient avec les exercices; on rendait compte tous les quinze jours de la conduite des officiers au grand maître qui recevait, au commencement de chaque mois, une copie des leçons du mois précédent.

Les commissaires qui savaient les mathématiques, les fortifications et le dessin, donnaient des leçons les jours non consacrés aux exercices; certains jours étaient réservés aux leçons particulières d'équitation, d'escrime, de danse, d'écriture et d'arithmétique.

Enfin les cadets étaient obligés « à entendre tous les jours la Messe à une certaine heure et de fréquenter les sacremens ».

Une école fixe venait d'être fondée à La Fère, en 1719, quand parut l'ordonnance du 5 février 1720, dictée par l'intention qu'avait le roi d'unir les officiers de l'artillerie et le Régiment Royal-Artillerie en un seul corps. Il y eut dorénavant autant d'écoles d'artillerie que de bataillons du régiment; elles furent établies dans les cinq villes où ces bataillons furent mis en garnison : La Fère, Metz, Strasbourg, Grenoble et Perpignan, mais eurent une existence distincte de celle de ces corps de troupe qui changeaient entre eux de résidence, sans que les écoles d'instruction fussent déplacées. L'école de Perpignan fut transférée à Besançon en 1729, et celle de Grenoble à Valence en 1777; deux écoles nouvelles furent créées, l'une à Auxonne en 1756, l'autre à Douai en 1767.

La réunion momentanée des corps de l'artillerie et du génie apporta des changements dans cette organisation par l'établissement, en date du 8 avril 1756, d'une école spéciale à La Fère, pour la préparation des futurs officiers de l'arme : cinquante places d'élèves furent mises au concours entre tous les cadets et volontaires du corps, sur le pied de dix places pour ceux de chacune des anciennes écoles : les élèves reçus à La Fère avaient rang de sous-lieutenant, avec quarante livres d'appointements par mois, et étaient annuellement interrogés par un examinateur qui devait s'attacher « à discerner les genres auxquels chacun d'eux montrait le plus de disposition ». Sui-



vant le rapport que le roi recevait de ces examens, il désignait ces jeunes officiers, soit pour entrer dans les bataillons et y remplir les places vacantes, soit pour passer à l'école de Mézières, fondée en 1748, et destinée à la formation des ingénieurs militaires : c'était en somme l'embryon de notre École polytechnique. En 1765, cette école, commandée par Gomer<sup>1</sup>, se transporta à Bapaume et se composa de soixante élèves ; lorsqu'elle fut définitivement supprimée, en 1772, elle en comptait quatre-vingts depuis 1768<sup>2</sup>.

Les anciennes écoles d'artillerie qui avaient été maintenues comme écoles d'application reprirent, par l'ordonnance du 15 décembre 1772<sup>3</sup>, toute leur importance et la conservèrent jusqu'au rétablissement de l'école des Élèves, à Châlons-sur-Marne, le 1<sup>er</sup> janvier 1791<sup>4</sup>. On revenait au système des volontaires et cadets, attachés à chacun des bataillons des régiments d'artillerie et suivant les cours des écoles de leur gar-

1. Louis-Gabriel, comte de Gomer, 1748 † 1798, maréchal de camp 1780. Anatole de Guillebon, fils de Claude-Antoine, des cheveu-légers 1761, et de Gabrielle-Marie-Ursule de Gomer, marié en 1824 à Eulalie du Teil, était arrière-petit-neveu de cet officier général.

2. Esquisse historique sur les écoles d'artillerie, pour servir à l'histoire de l'école d'application de l'artillerie et du génie, général Le Puillon de la Boblaye, Metz et Paris, sans date, in-8°.

3. A noter ici l'avis des maréchaux de France (page 175) qui, le 26 mars 1774, avaient dit : « Nous regardons aussi comme nécessaire de rétablir l'instruction des écoles d'artillerie sur le pied où elles étoient avant 1772. »

4. La première promotion comprit un maréchal de France, Marmont, entré 20<sup>e</sup> et sorti 26<sup>e</sup>.



nison ; un pas fut fait néanmoins, le 8 avril 1779, vers le système d'une école unique d'instruction : six places d'élèves furent créées, dans chacune des écoles d'artillerie, et l'examen de ces jeunes officiers était passé tous les ans, par un membre de l'Académie des sciences, dans l'une des écoles où tous se transportaient momentanément. Ce fut donc, en somme, le régime établi par l'ordonnance de 1720 qui persista jusqu'en 1791.

Au sujet de la manière dont l'instruction était donnée, la méthode, indiquée dans ses grandes lignes par l'ordonnance du roi et commentée par le duc de Maine, fut développée dans un très-remarquable règlement, en date du 23 juin 1720, et dû à la collaboration de Camus-Destouches<sup>1</sup> et de Vallière, le premier directeur général au département de Flandre, Hainaut, Picardie, Artois, Champagne, les Trois-Évêchés et Alsace, le second inspecteur général au département de Franche-Comté, Dauphiné, Provence, Roussillon et les côtes de l'Océan jusqu'en Bretagne.

Dès le début du règlement, on marque l'intention bien arrêtée de faire marcher « d'un pas égal et uniforme » les cinq écoles nouvelles. Antérieurement, bien que le but fût le même, l'instruction était donnée d'une manière différente dans les divers bataillons, ce qui pouvait « embrouiller l'esprit d'un officier et le rebuter quand il passait d'une école dans une autre ». Une discipline rigoureuse devait être observée dans

1. Louis Camus, chevalier Destouches, † 1726, maréchal de camp 1718, directeur général des écoles d'artillerie, 14 février 1720.

ces établissements car, dans le service de l'artillerie, « la moindre faute peut être de la dernière importance et traverser quelquefois de grands desseins ; » les jeunes officiers indociles devaient être sévèrement punis et l'on espérait que les anciens, « bien loin de tomber en faute, donneraient l'exemple aux nouveaux. » Les commandants rendaient compte au directeur ou à l'inspecteur du département de l'application et des progrès de chaque officier : « Ceux qui auront l'ambition, disaient en terminant les auteurs du règlement (et tous doivent en avoir), ne se contenteront pas de ce qu'ils auront vu et entendu aux écoles ; ils étudieront chez eux, ils prendront des leçons particulières, et il arrivera souvent que, par leurs méditations et leur application, ils iront au delà des instructions qu'on leur aura données. Le progrès de leur étude les encouragera ; ils acquerront tous les jours de nouvelles lumières, ils parviendront au premier mérite de leur profession, et c'est l'unique objet que doit avoir un officier. » On ne saurait mieux dire en vérité : les artilleurs étaient, comme l'on voit, à bonne école.

L'instruction durait toute l'année et se donnait alternativement chaque matin à l'école de théorie qui durait trois heures ou à l'école de pratique dont les séances étaient de cinq heures : chaque école se tenait ainsi trois fois par semaine. L'école de théorie ou de mathématiques était à l'usage des officiers<sup>1</sup> et des cadets appelés à le devenir ; mais les simples soldats

1. Capitaines en second, lieutenants et sous-lieutenants.

qui avaient de l'intelligence et de l'émulation pouvaient être autorisés par le commandant à y assister<sup>1</sup>. L'école était présidée par un capitaine en premier; les leçons du maître de mathématiques roulaient sur l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie, la planimétrie et la stéréométrie; l'on devait y enseigner aussi les fortifications, la mécanique et l'hydraulique. Le maître devait se porter de temps en temps sur le terrain, avec les officiers suffisamment instruits, pour leur montrer l'application de ces sciences à la pratique et les mettre à même non seulement d'exécuter avec sûreté les ordres qu'ils pourraient recevoir, mais encore d'enseigner aux autres et de les commander.

Tous les éléments de l'école de pratique étaient rassemblés à proximité d'un terrain propre aux exercices et ouvrages auxquels les officiers devaient présider et les soldats travailler. Le parc y était formé et, dans le voisinage, s'élevait un corps de garde pour une quarantaine d'hommes; l'équipage de l'école se composait de vingt pièces de canon<sup>2</sup>, six mortiers<sup>3</sup> et deux pierriers; l'on devait parquer les munitions pour quinze jours. Un couvert était édifié pour loger tout ce qui pouvait se détériorer à l'air et pour établir les ateliers des artificiers et ouvriers en fer et en bois.

1. L'on eut au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'artillerie, le très-remarquable exemple donné par Jean Guille, 1689 † 1758, qui, simple « charpentier ordinaire » dans une compagnie d'ouvriers, en 1706, parvint, par son travail et son intelligence, au grade de brigadier des armées du roi en 1748.

2. Quatre de chacun des calibres, 24, 16, 12, 8 et 4.

3. Quatre de 12 pouces et deux de 8.



Les écoles recevaient une grande extension : indépendamment des instructions ordinaires, relatives au service des bouches à feu et aux simples détails de l'artillerie, il en fallait donner sur l'attaque et la défense, sur les sapes et les mines, de manière à former des officiers également propres à faire la guerre de campagne et de siège, à attaquer comme à défendre des places ; à cet effet, les pièces étaient réparties entre des batteries d'exercice où le service du canon devait se faire suivant un règlement unique, et le parc où avaient lieu les manœuvres de force : nomenclature des bouches à feu et de tous les agrès, composition de la poudre, des artifices et des fontes, ordre et arrangement des munitions dans les magasins, tenue des arsenaux, rien n'était oublié <sup>1</sup>.

L'on devait enseigner aux officiers la progression à suivre dans l'exécution d'un projet de siège, la composition et le maniement d'un équipage de campagne, les mouvements dans les marches de l'armée, pour l'attaque d'un poste et sur le champ de bataille ; ils apprenaient à se servir des pontons ou à construire des ponts sans leur secours ; on les familiarisait avec les difficultés que présente le passage des rivières et des montagnes ; on s'attachait aussi à l'étude des terrains et des positions avantageuses que l'on y peut prendre : c'est ainsi que « par une gradation conciliée

1. Des mémoires devaient être établis sur toutes les parties et mis entre les mains des officiers qui étaient invités à aller dans l'après-dîné voir travailler à l'arsenal ; « ce sera une espèce d'amusement pour eux, mais qui leur tournera un jour merveilleusement à profit. »



de théorie et de pratique on préparait les officiers à toutes les dispositions et opérations de l'artillerie ».

Les détachements destinés à l'école de pratique se rassemblaient en armes et marchaient en ordre de guerre ; ils étaient régulièrement composés de deux cents hommes : deux escouades de canonniers-bombardiers, deux escouades de sapeurs-mineurs et deux escouades d'ouvriers, conduites par deux capitaines en pied, deux capitaines en second, quatre lieutenants, huit sous-lieutenants et huit cadets. Lorsque le commandant le jugeait à propos, il pouvait faire marcher le bataillon entier « pour concilier ensemble tous les officiers et tous les soldats sur le service de l'artillerie et sur ses mouvemens ».

Tel est, dans ses lignes principales, ce beau règlement qui, pendant soixante-dix ans, fut le pivot de l'instruction de tous nos corps de troupe de l'artillerie. A côté des officiers qui commandaient les écoles, les maîtres qui y donnaient leur enseignement surent se faire un nom, et il est indiscutable que la science comme l'armée sont tributaires des Béliador, des Deidier, des Camus, des Bézout, des Robillard, des Dupuis et des Lombard.

Béliador est le premier professeur d'artillerie dont les ouvrages aient reçu, en quelque sorte, une sanction classique. Quand il commença à enseigner à l'école de La Fère, il savait peu de chose, paraît-il, et étudiait les propositions qu'il montrait le lendemain ; son défaut a été de n'avoir pas assez travaillé ses livres, surtout les premiers, et d'avoir voulu être trop tôt auteur : « Comme personne alors ne sçavoit rien et que luy en

çavoit un peu plus, on le croit le plus grand mathématicien de l'univers lorsqu'il ne faisoit que commencer, et les commandans le gâtoient un peu <sup>1</sup>. » L'abbé Deidier, son successeur, hérita de sa vogue, et c'est à peine si quelques ouvrages d'Ozanam, de l'Académie des sciences <sup>2</sup>, et de Leblond, le maître de mathématiques des pages du roi, étaient admis dans les bibliothèques des écoles d'artillerie <sup>3</sup>.

En 1755, on songea à refondre l'enseignement donné dans ces établissements et l'on jeta, dans ce but, les yeux sur Lombard et Brackenhoffer, professeurs à Metz et à Strasbourg <sup>4</sup>; mais la création de l'école des cadets de La Fère, en 1756, fit prévaloir pendant une dizaine d'années la méthode de Camus <sup>5</sup> qui était leur examinateur. On revint, en 1766, à l'idée d'une commission qui se réunit à Strasbourg sous MM. de Mouy et de Gribeauval, avec Lombard et Brackenhoffer <sup>6</sup>. Ces derniers proposèrent de renoncer au cours de Camus pour adopter celui que Bézout <sup>7</sup> venait de publier pour les gardes de la marine, en y introduisant les modifications nécessitées

1. Mémoires de Le Pelletier, p. 36.

2. Jacques Ozanam, 1640 † 1717.

3. En matière de dessin, la méthode de La Bossière fils et de Laury était en vigueur. Buchotte donna, en 1743, « Les règles du dessin et du lavis », 1 vol. in-8 avec planches.

4. Ils avaient déjà préparé, Lombard un traité de géométrie, et Brackenhoffer un traité du calcul.

5. Charles-Etienne-Louis Camus, 1699 † 1768, de l'Académie des sciences, secrétaire perpétuel de l'Académie d'architecture.

6. Lettre du duc de Choiseul à Lombard, 10 juillet 1766.

7. Étienne Bézout, 1730 † 1783.

par cette nouvelle destination. En fin de compte, après entente entre du Puget et Lombard, d'une part, et Bézout, d'autre part<sup>1</sup>, ce dernier fut chargé de transformer lui-même son ouvrage pour l'appropriier à l'enseignement des écoles d'artillerie où il resta en vigueur jusqu'à la fin de l'ancien régime<sup>2</sup>.

Ce fut la création d'un nouveau bataillon de Royal-Artillerie, par ordonnance du 1<sup>er</sup> janvier 1757, qui rendit nécessaire la fondation d'une sixième école de l'artillerie et du génie : le projet de l'établissement de cette école à Auxonne, en date du 21 avril 1757, est dû au marquis de Paulmy et fut appuyé, le 23 mai suivant, par le prince de Condé. Mais il était question depuis plusieurs années déjà de l'intention qu'avait le roi de former ce bataillon et de le mettre en garnison dans cette ville avec les nouvelles compagnies de mineurs et d'ouvriers : aussi les premiers devis relatifs à la construction des casernes d'Auxonne, dressés par M. Joblot, ingénieur des fortifications et directeur de la Franche-Comté, datent-ils du mois de mars 1753 ; mais l'adjudication des travaux ne fut prononcée, en faveur du sieur Jean Caristie, que le 2 janvier 1759, sur un devis de 343.000 francs ; différents changements, suppléments et augmentations,

1. Recherches biographiques sur le professeur d'artillerie Lombard, par Amanton, Dijon, Frantin, 1802, 1 vol. in-8.

2. Un volume du cours de Bézout, édition 1781, un exemplaire du tome I<sup>er</sup>, qui avait appartenu à M. de Vaugrigneuse, passa à Valence entre les mains de Bonaparte qui le possédait encore en 1791 ; il est aujourd'hui la propriété du comte Biadelli. Masson, Napoléon inconnu, II, 530.



apportés par procès-verbaux des 4 août 1762 et 27 avril 1763, portèrent les dépenses au chiffre total de 435.000 francs, qui ne put être entièrement couvert par la vente, faite par la ville, de la forêt des Crochères et de sa haute futaie.

La première pierre des casernes nouvelles avait été posée, le 29 octobre 1759, au nom de Mgr le prince de Condé, par le comte de Tavannes, lieutenant général pour le roi en Bourgogne ; la haute direction des travaux fut confiée à Jean-Baptiste Montin de Saint-André, ingénieur du roi. Claude-Joseph de la Ramisse était alors maire d'Auxonne depuis le 15 juillet 1758 ; le corps des casernes de soldats fut livré dès le 11 mai 1763, mais la réception des pavillons d'officiers qui le flanquaient n'eut lieu que le 15 décembre 1764. La sixième brigade de Royal-Artillerie, successivement commandée pendant la guerre de Sept Ans par MM. de Cosne, de Mouy et de Loyauté, vint tenir garnison à Auxonne après la paix, le 29 mars 1763, sous les ordres de d'Invilliers ; c'est là que, par ordonnance du 13 août 1763, elle devint le régiment d'Auxonne et passa sous les ordres du colonel de Richeval le 15 octobre suivant.

De 1767 à 1780, on voit se succéder à Auxonne les régiments de Metz, d'octobre 1766 à septembre 1769, aux ordres du colonel Le Duchat d'Ouderne<sup>19</sup> ; de Grenoble, de septembre 1769 à 1773, sous le comte de Rostaing<sup>2</sup> ; de Strasbourg, de septembre 1773 à

1. Gédéon Le Duchat d'Ouderne, colonel le 15 octobre 1765.

2. Philippe-Joseph, comte de Rostaing, colonel le 15 octobre 1765, lieutenant général 1791.



avril 1782, sous les colonels de Saint-Mars <sup>1</sup> et de La Roche-Girault <sup>2</sup>.

Quant à l'École d'Auxonne, elle fut en premier lieu dirigée par M. de Montesquiou, lieutenant-colonel, sous-directeur au département des Trois-Évêchés, commandant par intérim à dater de 1759, puis par les commandants d'Invilliers, maréchal de camp, de 1763 à 1765 ; de la Pelouse <sup>3</sup>, colonel puis brigadier, de 1765 à 1777 ; enfin par le comte de Rostaing, alors brigadier, qui précéda immédiatement le baron du Teil.

Les maîtres de dessin furent successivement MM. Pierre Bauden, de 1766 à 1782, et Bastien Colombier, en 1783. Comme professeur de mathématiques, on voit paraître, dès le 15 novembre 1759, Jean-Louis Lombard dont la curieuse physionomie mérite une mention toute spéciale. Né à Strasbourg le 23 août 1723, docteur de la Faculté de philosophie de l'Université épiscopale à dix-huit ans, licencié ès lois en 1743, il se fit recevoir avocat au conseil souverain d'Alsace, mais telle n'était pas sa vocation, car, après avoir passé quatre ans à Paris, sans doute pour y étudier les mathématiques, il se rend à Metz en 1747, se fait inscrire comme avocat au Parlement de cette ville, sans suivre le Palais, épouse la fille du professeur de mathématiques de l'école d'artillerie,

1. Colonel le 19 février 1766, maréchal de camp 1780.

2. Jacques-François de La Roche-Girault, colonel le 5 avril 1780, maréchal de camp 1788.

3. Abraham Carrefour de la Pelouse, maréchal de camp 1778.

Robillard, et remplace bientôt son beau-père. Après dix ans d'enseignement à Metz, il fut envoyé à Auxonne, lors de la création de cette école d'artillerie; c'est là qu'il mourut, le 1<sup>er</sup> avril 1793, après avoir eu comme collaborateurs Miquel, nommé répétiteur en juillet 1763 et décédé le 5 septembre 1783, et Jean-Antoine-Marie Lombard fils, successeur de Miquel, le 29 novembre 1783.

Lombard publia quatre ouvrages ayant trait à l'artillerie; le premier en date est une traduction des nouveaux principes d'artillerie de Benjamin Robins<sup>1</sup>, commentés par Léonard Euler<sup>2</sup>; l'œuvre de Robins avait paru en 1742 et avait été traduite par Euler en 1745; Lombard eut connaissance du commentaire du savant allemand en 1747 et en fit la version en trois ans<sup>3</sup>, mais il ne la donna au public qu'en 1783, en la faisant suivre du résumé des expériences, faites à Woolwich en 1775<sup>4</sup> pour connaître les vitesses initiales des boulets, et de l'extrait d'une dissertation d'Euler sur les phénomènes de l'air<sup>5</sup>. Cet ouvrage,

1. Benjamin Robins, 1707 † 1751, ingénieur général de la Compagnie des Indes orientales.

2. Léonard Euler, 1707 † 1783.

3. M. de Kéralio avait également préparé une traduction de Robins commenté par Euler: Lombard voulait s'effacer devant lui, mais ce dernier lui envoya son manuscrit dont le professeur d'Auxonne tira, de son aveu, le meilleur parti.

4. Pour Charles Hutton, 1737 † 1823, professeur à l'Académie militaire de Woolwich 1772, de la Société royale de Londres 1776: ces expériences furent reprises en 1783, 84 et 85, et Villantroys a donné la traduction de leur compte-rendu.

5. Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg, 1727, tome II.

particulièrement destiné aux officiers du corps royal, vint prendre place dans toutes les bibliothèques militaire auprès du cours de Bézout.

En 1787, Lombard donna ses tables du tir des canons et des obusiers, avec une instruction sur la manière de s'en servir<sup>1</sup> : celles que Bélidor avait publiées dans le *Bombardier français* étaient universellement reconnues défectueuses déjà depuis nombre d'années, en sorte que l'œuvre de Lombard fut accueillie avec empressement et fit longtemps autorité ; les écrivains militaires Gassendi et Villantroys<sup>2</sup> en faisaient encore le plus grand éloge au commencement de ce siècle. Ces tables étaient suivies de deux opuscules relatifs au tir des bombes avec le canon et à la portée des mortiers.

Le dernier ouvrage<sup>3</sup> de Lombard ne parut qu'après sa mort et fut édité par son fils en l'an V : c'est un traité du mouvement des projectiles appliqué au tir des bouches à feu ; l'on y rencontre de précieuses tables sur les vitesses initiales résultant des différentes charges pour les pièces de siège et de campagne et pour les bombes de 12, 10 et 8 pouces<sup>4</sup> ;

1. Gassendi, dans son aide mémoire (1<sup>re</sup> édition, Metz, Devilly, 1789, 1 vol. petit in-8), donne en quelques pages (443-450) le résumé pour les cas ordinaires de ces tables de tir auxquelles il renvoie pour les cas compliqués.

2. Directeur général des forges de l'artillerie.

3. Quelque temps avant sa mort Lombard avait publié une plaquette intitulée « Instruction sur la manœuvre et le tir du canon de bataille », destinée aux canonniers volontaires et extraite du traité de Demeuve ; la préface est datée du 15 septembre 1792 ; Joly, à Dôle, 1792, 1 vol. in-8.

4. P. 146 et 147.

deux chapitres spéciaux concernent le tir du fusil d'infanterie modèle 1777 et du fusil d'artillerie 1784<sup>1</sup>.

Si l'on ajoute aux connaissances si extraordinairement étendues de Lombard l'expérience qu'il avait acquise pendant ses longues années d'enseignement, et la patience qu'il manifestait pour se mettre à la portée des jeunes gens dont l'instruction lui incombait, si l'on songe à l'entente parfaite qui dut régner immédiatement entre le baron du Teil, devenu commandant d'école, et son ancien maître, on aura une idée exacte du soin avec lequel l'étude des mathématiques était poussée à Auxonne. Si ce n'était pas, comme l'a dit Bonaparte, la seule école d'artillerie où les officiers fussent à même de s'instruire, c'était certainement l'un des meilleurs, sinon le premier établissement de ce genre.

1. P. 246-38.

---



## XII

### LE COMMANDEMENT DE LA VILLE D'AUXONNE

(1779-1789)

Quand le colonel du Teil vint prendre le commandement de l'École d'Auxonne, en juin 1779, les rapports étaient déjà très-tendus entre l'école d'artillerie et la municipalité de la ville : plusieurs causes avaient amené une crise qui se prolongea jusqu'en 1783, sous l'administration du maire, M. Claude Mol, avocat en la cour.

Le premier motif de cette lutte intestine consistait en la préséance que le vicomte-maieur disputait au commandant de l'école, en l'absence presque continue du gouverneur de la ville. La lettre suivante, tirée de la correspondance du secrétaire du prince de Condé, indiquera en deux mots l'état de la question :

« A M. Descharolles <sup>1</sup>, à Paris, le 11 octobre 1778.

« Je vous envoie, Monsieur, la copie d'une lettre

1. A M. Descharolles, en l'absence de M. de Montigny, trésorier général des États de Bourgogne ; Archives nationales, K. 387.590, fol. 87.

que M. le prince de Monbarey<sup>1</sup> a écrite à Mgr le prince de Condé, sur la demande du commandement de la ville d'Auxonne que font M<sup>rs</sup> les Officiers du corps Royal-Artillerie qui y sont établis. S. A. S. n'a pas voulu répondre au ministre sans faire part de cette demande à M. le comte de Bissy<sup>2</sup>, gouverneur d'Auxonne, et je joins ici une copie de sa réponse. Avant de répondre au ministre sur cette affaire, S. A. S. a voulu vous en donner connaissance pour savoir votre sentiment<sup>3</sup>. Elle est persuadée que si ce commandement est donné à M<sup>rs</sup> les Officiers d'artillerie, il y aura des réclamations et des représentations, de la part des officiers municipaux; c'est pourquoi je crois nécessaire que vous en écriviez au maire, pour savoir ce qu'il y a à objecter à la demande en question. Je suis persuadé que vous voudrez bien ne pas perdre de temps à donner à S. A. S. les éclaircissemens qu'elle désire pour être en état de décider sur la réponse qu'elle fera à M. le prince de Monbarey<sup>4</sup>..... »

1. Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Mauris, prince de Montbarey, 1732 † 1796, lieutenant général 1780, ministre de la guerre 1777-1780.

2. Claude de Thiard, comte de Bissy, né en 1721, lieutenant général 1762, gouverneur d'Auxonne dès le 25 août 1753.

3. Il avait sous lui le comte de la Touraille, commandant du château, et M. de La Martinière, major.

4. La seconde lettre qui suit (*ibid.* fol. 91) prouve que l'affaire avait paru épineuse à M. Descharolles, auquel l'on répondait :

« A Paris, 18 octobre 1778.

« Je n'ai reçu, Monsieur, qu'aujourd'hui, à dix heures du matin, la lettre que je devais recevoir hier, au sujet du commandement de la ville d'Auxonne. Je ne prendrai pas sur moi,

L'affaire du commandement pour le roi à Auxonne resta en suspens; aussi, à peine arrivé dans la ville, du Teil se trouva-t-il aux prises avec le corps municipal sur la question de savoir à qui devait revenir, le 25 août 1779, l'honneur de tirer le premier coup à l'assemblée annuelle du « noble et hardi jeu de l'arquebuse », dont les statuts remontaient au 15 juillet 1620; le nouveau commandant n'ayant pas encore fait registrer sa commission au bailliage d'Auxonne, les officiers municipaux prétendaient ne pouvoir le reconnaître. En réalité, ils voulaient prendre le pas sur lui, disant que seuls les gouverneurs de place ou commandants revêtus de provisions du roi avaient le droit, dans une cérémonie publique, de précéder le corps municipal, et ne consentaient pas à assimiler à ces officiers le commandant d'une école royale d'artillerie.

Le conflit s'éleva en réalité entre la municipalité et la Compagnie de l'Arquebuse qui, présidée par Joseph Lagrange, négociant, son capitaine, prit fait et cause pour l'élément militaire et refusa de promettre la première place au député du magistrat.

Monsieur, de vous engager d'écrire à M. Mol, quoique je croye être bien certain que Monseigneur le Prince de Condé m'a dit, quand il m'a chargé de vous donner connoissance de cette affaire, qu'il fallait la communiquer au maire, et c'est pourquoi je vous disais, dans ma lettre du 11, que je croyois nécessaire que vous lui écrivissiez. S. A. S. est à Versailles, à demeure, j'y ai été avant-hier, mais je ne puis y faire que des courses, parce que j'ai bien plus d'affaires icy. Je vais écrire à S. A. S. pour lui demander ses ordres, et je pourrai vous les faire passer par la poste de lundi prochain..... »

Aussi, le 24, la chambre municipale fit-elle savoir qu'elle ne serait pas représentée à l'exercice. On dut en conséquence en ajourner la tenue, car la présence d'un délégué du maire était indispensable pour constater le nom du chevalier qui, en abattant l'oiseau, devait jouir l'année suivante des privilèges spéciaux réservés au nouveau roi. La Compagnie de l'Arquebuse présenta ses excuses à du Teil, qui avait été déjà invité, et lui fit savoir que l'exercice était suspendu jusqu'à décision de S. A. S. le prince de Condé auquel une pétition fut adressée, dès le 25 août. Le 5 septembre, Louis-Joseph de Bourbon écrivait aux chevaliers de l'Arquebuse pour approuver leur conduite et blâmer celle du corps municipal; il les pria de vouloir bien choisir un nouveau jour pour le tir de l'oiseau de privilège, en se conformant aux usages, et les chargeait de l'informer de la bonne exécution des ordres qu'il donna simultanément aux officiers municipaux; cette lettre fut expédiée le lendemain de Paris à la Compagnie par Roullin, secrétaire: « Lorsque le jour aura été fixé, vous ferez, disait-il, votre députation ordinaire à M. le baron du Teil, qui doit tirer le premier coup d'honneur..... »

Mais, lorsque les chevaliers se présentèrent à l'hôtel du commandant, du Teil était à Besançon où il avait à régler des affaires urgentes; dès qu'il fut informé de l'invitation, il partit sur le champ pour Auxonne, où il fut le 14 septembre, afin de « remercier lui-même les chevaliers de leurs honnêtetés et conférer avec eux sur l'expédition de l'oiseau. » Le commissaire des guerres Legrand, en personne, annonça



l'arrivée prochaine du colonel à la Compagnie, ajoutant : « Je vous félicite de tout mon cœur du gain de la bataille avec les officiers municipaux. Elle me fait assurément le plus grand plaisir à plusieurs égards, ne fût-ce que par le relief militaire que donne à votre compagnie un commandant au corps royal et que vous ne trouveriez pas dans le maire<sup>1</sup>,.... »

Un procès pendant entre la chambre municipale et Jean-Baptiste Germain, adjudicataire de l'entretien des lits et ameublements des casernes en 1779, d'une part, et Jean Moreau, ancien adjudicataire, d'autre part, venait encore aggraver cette situation, la municipalité ne consentant jamais à donner aucune satisfaction aux demandes présentées par l'autorité militaire au sujet des fournitures de couchage. Dès le mois d'août 1779, quatre cents couvertures manquaient pour la troupe ; un an plus tard, du Teil<sup>2</sup> se trouvait dans la nécessité d'exposer au prince de Montbarey que « les couvertures fournies aux soldats de ce corps étoient tellement usées qu'ils avoient éprouvé, pendant l'hiver dernier, toute la rigueur du froid, que les draps, les matelats, les bois de lits et autres ustensiles étoient dans le plus mauvais état, n'ayant pu parvenir à faire remonter ce service, vu la désunion qui règne entre les officiers municipaux... »

A l'occasion d'une visite du commissaire ordonnateur des guerres, en novembre 1782, M. Le Grand,

1. Archives d'Auxonne.

2. Lettre du prince de Montbarey à l'intendant Feydeau de Brou, 29 août 1780. Archives d'Auxonne.

après avoir inséré dans son procès-verbal que la laine des matelas des officiers était mal cardée, crut devoir substituer à ces derniers mots ceux de « non cardée » et énoncer ailleurs que la majeure partie des draps était « rapetassée », d'où, de la part des députés du corps municipal, refus de signer la pièce et protestation parce que, sans titre, on avait fait éventrer quatre matelas<sup>1</sup>. Aussi quelques jours plus tard, le 30 novembre, le magistrat d'Auxonne ne voulut-il pas accorder à M. Molard d'Aley trois chambres que cet officier demandait, au rez-de-chaussée du corps des casernes, l'une pour l'exercice du canon et deux autres pour l'exercice d'infanterie « tant aux officiers nouvellement arrivés qu'aux soldats et recrues<sup>2</sup> ».

En juillet 1783, la crise atteignait son maximum d'intensité; la municipalité envoyait mémoire sur mémoire au prince de Condé, au ministre, au comte de la Tour du Pin, aux élus de Bourgogne, à l'intendant et au comte de Bissy; elle allait même jusqu'à députer « M. Mol, maire, pour porter les justes plaintes du corps et de la commune aux pieds du ministre pour qu'il daigne supplier très-humblement et très-respectueusement S. M. de donner ses ordres pour conserver le corps municipal dans ses droits de police et ordonner à M. du Teil, ainsi qu'à tous ceux qui commanderont par la suite l'école de l'artillerie, de se conformer strictement à ses ordonnances militaires, sans troubler les citoyens dans la jouissance

1. Registre aux délibérations municipales d'Auxonne, 1781-85, fol. 87 et 79.

2. *Ibid.*, p. 80.

de leurs lois civiles à l'abri desquelles ils existent<sup>1</sup> ». Mais, en attendant le résultat de cette requête, le maire créait au baron du Teil toutes les difficultés imaginables au sujet du logement du second bataillon du régiment d'Auxonne, qui devait arriver d'Amérique le 2 septembre.

Le prince de Condé, informé des ennuis suscités constamment au commandant de l'École, comprit qu'il ne pourrait les faire cesser qu'en régularisant la situation de du Teil, puisque les ménagements dont il avait usé jusque-là envers les officiers municipaux n'avaient fait qu'accroître leur mauvaise volonté. Le 12 décembre 1783, le chef de brigade de Madaillan se présenta devant le conseil de l'hôtel de ville d'Auxonne, porteur du brevet suivant auquel étaient jointes des lettres d'assentement de S. A. S. le prince de Condé, en date du 22 novembre, et mit le maire en demeure de faire enregistrer ces pièces sur le champ<sup>2</sup> :

« De par le Roy.

« Sa Majesté jugeant nécessaire au bien de son service d'établir un officier sage, intelligent et expérimenté pour commander Auxonne, elle a commis, ordonné et établi le sieur Baron du Teil, Brigadier de son infanterie, commandant de l'École d'artillerie de cette ville, pour, sous l'autorité du gouverneur, lieutenant général ou commandant pour elle au duché de

1. Registre 1783-85, fol. 1.

2. III<sup>e</sup> Reg., 1783-85, fol. 18.



Bourgogne, commander tant aux habitans qu'aux gens de guerre qui y sont et seront et après en garnison ou quartier, et leur ordonner seulement ce qu'ils auront à faire pour le service de Sa Majesté, la deffense et la conservation de cette ville. Mandé et ordonne Sa Majesté auxdits habitans et gens de guerre de reconnaître ledit sieur Baron du Teil en ladite qualité de commandant et de lui obéir et entendre en tout ce qu'il leur ordonnera pour le service de Sa Majesté, à peine de désobéissance. Fait à Fontainebleau le vingt quatre octobre mil sept cens quatre vingt trois. *Signé* : Louis, *et plus bas* : le maréchal de Ségur<sup>1</sup>. »

1. On comprendra l'importance du titre de baron accordé par le roi à du Teil dans ce brevet en jetant les yeux sur ces lettres, relatives à l'obtention du titre de comte par son cousin germain, le colonel de Buffévent, et adressées toutes deux au généalogiste Chérin, la première par le frère aîné de l'impétrant, la seconde par un commis des Bureaux de la guerre :

« Paris, ce 20 mai 1777.

« On va vous écrire des Bureaux de la guerre, Monsieur, pour vous demander si mon frère, lieutenant-colonel au régiment de Lorraine, est fait pour obtenir du Roy le titre de Comte; je vous prie instamment de ne pas tarder à donner votre avis sur cet objet parce qu'on va très-incessamment luy expédier un brevet et qu'on attend votre réponse.....

« Je sçai qu'en ne vous demandant que des choses justes et vrayes on est sûr de les obtenir de vous. Vous connoissez tout le cas que je fais de vos lumières et de votre intégrité. Soyez également persuadé du très-parfait attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le marquis de Buffévent. »

« A Versailles, ce 20 may 1777.

« M. de Buffévent, Monsieur, nommé lieutenant-colonel du



Le commandant de l'École sortait définitivement vainqueur de la lutte et était promu quelques jours plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 1784, maréchal de camp ; le maire voulut se retirer du moins avec les honneurs de la guerre et donna sa démission.

Pendant tout le temps de son administration, sous le commandement du baron du Teil, M. Mol semble ne s'être départi de son animosité envers le chef militaire de la ville dont il était le premier magistrat, qu'en une seule circonstance, la visite de Mgr Raymond de Durfort <sup>1</sup>, archevêque de Besançon. En raison de l'arrivée de ce prélat, fixée au 11 août 1781, le corps municipal s'assembla dès le 27 pour délibérer sur le cérémonial à observer en cette occasion et prit les décisions suivantes qui accusent une trêve entre le maieur et les échevins d'une part, le commandant et les chevaliers de l'Arquebuse d'autre part :

« 1<sup>o</sup> Attendu que le révérendissime archevêque arrivera en cette ville par la porte royale, Monsieur Dumay demeure prié de faire placer une tente entre les deux ponts afin que Monseigneur puisse y descendre et s'y habiller pontificalement.

régiment d'infanterie de Lorraine, demande d'être traité de comte dans la commission qui doit lui être expédiée ; il dit que vous avez connoissance de ses titres ; je vous prie de vouloir bien me marquer si cette qualification lui est due afin qu'en ce cas je propose au ministre de la lui donner.

« J'ai l'honneur d'être avec un très-parfait attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« De Saint-Paul. »

1. Raymond de Durfort, né en 1725, archevêque de Besançon 1774.

« 2° Le dit jour 31 août MM. Dumay, 1<sup>er</sup> échevin, et Brunet, fabricien, iront à sa rencontre en voiture jusqu'au village de Flamerans, où, lors de la rencontre, M. Dumay complimentera au nom du corps municipal Monseigneur et lui témoignera la satisfaction que la ville d'Auxonne aura de recevoir Sa Grandeur.

« 3° Le corps de la ville se trouvera à la porte royale avec le clergé et MM. L'Houet, Raffin, Gairoird et Royer porteront le poêle sous lequel devra marcher Sa Grandeur jusqu'à l'église.

« 4° Il sera fait, à son de trompette, le jour de demain, commandement à tous les bourgeois et habitants de cette ville de se trouver à la porte royale pour suivre processionnellement Monseigneur l'archevêque jusqu'à l'église paroissiale.

« 5° Il sera enjoint à tous propriétaires et locataires des maisons de la rue des Capucins et sur la place de balayer et nettoyer devant chez eux et de tenir leurs boutiques fermées, depuis les quatre heures après midy jusqu'après le passage dudit seigneur archevêque.

« 6° Monsieur le Maire demeure prié d'inviter Monsieur du Teil, commandant pour le roy en cette ville, d'ordonner un détachement de cinquante hommes pour accompagner le seigneur archevêque lors de son entrée jusqu'à l'église et le conduire jusqu'à son logement.

« 7° MM. les chevaliers du jeu de l'arquebuse seront invités de la part de la chambre d'envoyer un détachement à cheval au-devant de Sa Grandeur

jusqu'à Flamerans, auquel effet ils seront précédés par le trompette de la ville qui sonnera la marche, si ils le désirent.....

« 9° Le corps municipal accompagnera ledit seigneur archevêque lorsqu'il sortira de l'église jusque chez Monsieur le Curé, là il sera complimenté par Monsieur le maire, après quoy le procureur syndic lui présentera les vins d'honneur en la manière accoutumée..... »

M. Mol fut remplacé, le 14 février, par Augustin de la Ramisse, conseiller maître en la Chambre des comptes, nommé par les élus généraux des États de Bourgogne<sup>1</sup>. Aussitôt les relations les plus courtoises et les plus cordiales s'établirent entre l'École et l'hôtel de ville et se manifestèrent immédiatement en deux occasions, le baptême de la cloche<sup>2</sup> de la paroisse et le mariage du fils aîné du baron du Teil. Le com-

1. Reg. 1783-85, fol. 48.

2. Voici le relevé des dépenses faites par la ville en cette occasion :

Au s <sup>r</sup> Comte, épiciier, pour fournitures.....	231 <sup>1</sup> 40
Chemise de la cloche.....	61 10
Un portefeuille à M. du Teil.....	64 »
Aux domestiques de M. du Teil.....	18 »
Au fondeur.....	36 »
Au marguillier.....	6 »
Aux bedauts.....	6 »
A l'organiste.....	6 »
Aux valets de ville.....	12 »
Aux sonneurs.....	6 »
A la guette ou veilleuse.....	3 »
Aux pauvres de la paroisse.....	24 »
Pour rubans fil et façon de la chemise.....	25 7
	<hr/>
	502 7



mandant en chef pour le roi à Auxonne, prié d'être parrain de sa grosse cloche, fit choix, pour marraine, de M<sup>me</sup> de La Ramisse, née Courtot de Montbreuil ; elle n'accepta que sous la condition que ce serait au nom de la ville qu'elle se ferait un véritable plaisir de représenter : la cérémonie eut lieu le 21 août. A quelque temps de là, le 30 décembre, le maire représenta à la chambre commune que M. du Teil, qui avait donné dans toutes les occasions des marques de bonté aux citoyens, étant sur le point de marier son fils, « il convenait que, dans cette circonstance, la ville présentât un bouquet à Mademoiselle de Berbis, pour engager cet officier supérieur à continuer ses mêmes bontés et lui témoigner la part qu'elle prenait à cet événement <sup>1</sup>. »

En effet, le 12 janvier 1785 fut signé à Auxonne, en l'hôtel de Berbis, le contrat du mariage <sup>2</sup> de Claude-Jean-Joseph-Pierre du Teil, lieutenant au

1. En communiquant la note de fournitures à l'intendant, le 4 janvier 1785, M. de La Ramisse ajoutait : « Monsieur Duteille a été plus généreux et a traité la chose avec plus de magnificence, je crois aussi que la ville luy doit une petite reconnaissance que je traiteré, si vous le jugez à propos, avec la plus grande économie. La délibération cy jointe vous instruira du projet de MM. les officiers municipaux. Comme la chose est un peu pressée, je vous supplie, Monseigneur, de me faire savoir vos intentions..... Permettez-moi, Monseigneur, de vous faire observer que depuis que je suis en place ce commandant n'a cessé de donner à la ville des marques de la plus grande honnêteté et de complaisance. »

L'altération des revenus communs d'Auxonne était si grande alors qu'on ne put subvenir à cette dépense. Archives de la Côte-d'Or, C. 710.

2. Serdet, notaire.



corps royal d'artillerie, avec Louise-Angèle de Berbis, fille de Louis de Berbis, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine<sup>1</sup>, et de Marguerite-Françoise de la Loge. Le marquis de Buffévent, le chevalier du Teil, lieutenant-colonel au corps royal, messire Joseph Perraud, M<sup>me</sup> Perraud d'Huet, oncle à la mode de Bretagne, oncle paternel, oncle et tante maternels du futur; Jules-Henri de Berbis, comte de Corcelles<sup>2</sup>, ancien capitaine au régiment de Navarre, et Nicolas-Philippe de Berbis, marquis de Longecourt<sup>3</sup>, ancien capitaine au régiment de Grammont, cavalerie, tous deux chevaliers de Saint-Louis et cousins de la future, donnèrent leur agrément à ces conventions matrimoniales. Les autres signataires étaient : Michel et Augustin du Teil, lieutenants aux régiments de Saintonge et de Lorraine, frères du fiancé, et François-Xavier David de la Martinière, major et commandant du château d'Auxonne, son ami; Pierre de Berbis des Maillys, ancien capitaine au régiment

1. Père de Claude, né en 1759, lieutenant dans Navarre 1783.

2. Jacques-Élisabeth, son frère, né en 1732, fut cheveu-léger 1748, sous-lieutenant aux gardes 1761 et chevalier de Saint-Louis; Jacques son aïeul, né en 1664, avait été cadet gentilhomme 1668, lieutenant 1689, puis capitaine 1692 dans Dauphin, infanterie.

3. Bénigne-Marie-Philippe, son fils, né en 1767, fut reçu à l'École militaire 1783; Pierre de Berbis de Dracy, son grand-oncle, ancien capitaine au régiment Colonel-Général, fut nommé Grand Bailli d'épée de l'Autunois. Ce Pierre de Berbis, qui épousa en 1683 Charlotte Cléron de Moisy, eut une fille, Barbe-Maurice, alliée à Michel-Dorothé, marquis de Grammont, † 1740, lieutenant général des armées du roi 1702.

de Quercy<sup>1</sup>, et Claude de La Loge de La Fontenelle, conseiller au Parlement de Bourgogne, oncles de la fiancée, François-Bénigne Cœurderoy de Moussy et Joseph de La Bayette, chef de brigade au corps royal, ses cousins.

Les Berbis, issus d'un maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, anobli par Philippe le Bon en 1435, se sont surtout illustrés au Parlement de Dijon auquel ils ont fourni six conseillers ; ils servirent aussi dans les armées ; Charles Berbis, capitaine de cent hommes d'armes, fut tué devant Nancy en 1477. La branche des seigneurs des Maillys a donné Jean-Baptiste de Berbis de la Serve, ancien capitaine au régiment d'Huxelles, major d'Auxonne, reçu à la chambre de noblesse de Bourgogne en 1682 ; Nicolas et Edme de Berbis, ses neveux, furent capitaines aux régiments de Picardie et de Normandie ; Guillaume, leur plus jeune frère, lieutenant-colonel d'infanterie et gouverneur de Fort-Louis, reçut la croix de Saint-Louis en 1715. Il convient de citer encore, dans une autre branche, Claude de Berbis, marquis de Rancy, capitaine au régiment de Maugiron, mort des blessures qu'il avait reçues à Crevelt : c'était l'arrière-petit-fils de Pierre de Berbis d'Esbarres, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans en 1636.

Claude du Teil, lieutenant en second au régiment

1. De Geneviève-Antoinette Le Verrier, il laissa Théodore-Charles, né en 1761, lieutenant dans Navarre 1783, et Jules-Henri, 1773 † 1852, ancien cadet au corps royal d'artillerie, vice-président de la Chambre des députés et commandeur de la Légion d'honneur 1829.

de La Fère le 3 juin 1779, avait été promu en premier dans la compagnie d'ouvriers de La Cor, en garnison à Nantes, le 19 avril 1782; il comptait alors à la compagnie du Buisson, à Strasbourg<sup>1</sup>.

Malheureusement la seconde administration de M. de La Ramisse ne fut pas de longue durée: le 26 décembre 1785, M. Pierre Petit, avocat en la cour, nommé maire d'Auxonne par les élus de Bourgogne le 17, était installé en cette qualité. M. du Teil n'eut d'ailleurs de difficultés avec ce nouveau magistrat qu'au sujet de l'admission des soldats de la garnison dans l'hôpital de la ville et il en sut sortir à son avantage, sans s'aliéner l'esprit des officiers municipaux.

Le 14 juillet 1788, Louis XVI, dans un but économique, décida « qu'à l'avenir on n'admettrait dans les hôpitaux que les soldats atteints de maladies graves et que les autres seraient traités dans leurs quartiers<sup>2</sup>. » Cette mesure porta un rude coup à l'hôpital d'Auxonne, car, sans que ses dépenses générales changeassent, ses recettes étaient diminuées des cinq sixièmes; aussi ses directeurs, pour sauvegarder le droit des pauvres, déclarèrent-ils à l'autorité militaire que ses malades ne seraient plus admis.

1. En 1787 il passera à Metz et viendra à Auxonne l'année suivante avec la compagnie de Puyveran; la commission de capitaine lui sera donnée le 21 janvier 1787.

2. De plus la subvention à allouer aux hôpitaux par les autorités militaires, par soldat et par jour, était abaissée de 17 à 14 sols.



Quand il apprit la résolution des membres du bureau de l'hôpital, le baron du Teil pria la direction de recevoir les soldats gravement malades : elle fit la sourde oreille ; mais le commandant de l'école d'artillerie ne se tint pas pour battu et députa au maire, M. Petit, un capitaine commandant, M. de La Goshyère, pour l'inviter à réunir les administrateurs et à lui rendre réponse : la commission s'assembla en effet le 23 septembre et l'on y lut un mémoire de M. l'abbé Robert<sup>1</sup> tendant à l'exclusion des malades de la garnison qui avaient fini par occuper la presque totalité des salles de l'hôpital, au détriment des habitants de la ville en traitement : cette décision fut adoptée et le baron du Teil en fut informé<sup>2</sup>.

Mais le ministre de la guerre, que le commandant tenait au courant, ordonna à l'intendant de Bourgogne de revenir à la charge et la commission se réunit de nouveau. Vainement M. du Teil annonça-t-il que le ministre renonçait aux salles inférieures et promit-il de porter la journée à dix-sept sols, les malades du régiment de La Fère furent écartés pour la seconde fois. Le ministre cette fois porta plainte au roi et le

1. L'abbé Robert, né à Auxonne en 1741, décédé le 6 mars 1820.

2. Les lettres de confirmation octroyées par Louis XIV, en janvier 1702, et relatives à l'hôpital d'Auxonne donnaient cependant raison à l'autorité militaire : l'hôpital avait été fondé « tant pour le soulagement des pauvres malades de ladite ville et des soldats qui y sont en garnison ou qui y passent... » De plus Louis XVI avait payé, en 1784, les frais nécessités par l'aménagement dans les greniers des salles supérieures : les prétentions de l'autorité militaire étaient donc parfaitement fondées. Bizouard, p. 79 et 151.



baron du Teil finit par passer un contrat, avec M. Petit et ses collègues <sup>1</sup>, à la condition que les salles du bas demeureraient fermées à toute réquisition des chirurgiens militaires <sup>2</sup>.

Ainsi qu'on le verra, les fonctions de commandant pour le roi à Auxonne devinrent plus délicates encore lors des premiers troubles qui précédèrent, dans cette ville, la révolution.

1. MM. Serdet, Larue, Radepont et Opinel.

2. Histoire de l'hôpital d'Auxonne, 1374-1884; Abbé Bizouard, Lyon, Grigne, 1884, 1 vol. in-8; pp. 158 et ss. Ajoutons que le commandant d'Auxonne avait le plus grand soin des soldats qui lui étaient confiés; ainsi il interdisait aux sergents l'accès des cabarets de la ville et les faisait jouir dans les casernes des privilèges de franchise des droits d'entrée et de consommation de vin, à raison de dix pièces par mois et par compagnie. En 1787 le sieur Nubla, adjudicataire des octrois de la ville, demanda pour ce chef une exonération de 1792 livres.

---

17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

1

101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150

### XIII

#### RÉGIMENTS EN GARNISON A AUXONNE RÉCEPTIONS PRINCIPALES

Du Teil avait été nommé commandant de l'École d'Auxonne le 3 juin 1779. A cette époque, l'inspecteur d'artillerie du département était le comte Desmazis<sup>1</sup>; les capitaines en second Desmazis de Fontenailles et Bonnay<sup>2</sup> étaient attachés au service de l'École. La direction d'artillerie de la ville était placée sous les ordres de Pillon d'Arquebouville, qui avait comme adjoint le capitaine en second Charles de Sermage<sup>3</sup>. La compagnie d'ouvriers de Croyé de

1. Alexandre-Nicolas Desmazis de Brière, maréchal de camp 1770.

2. Ce dernier fut sous-directeur intérimaire en l'absence de Desmazis, détaché à Malte.

3. Furent successivement employés dans ce poste MM. Joseph-François-Jean d'Orival de Menotay, Augustin-François Prouvensal de Saint-Hilaire, François-Charles-Nicolas de La Chaussée, Louis-Marc-Antoine Masson d'Altecan, Jean-Baptiste-Antoine-Louis de Florinier, Jean-Antoine, chevalier de Fisson, Alexandre-César Gennevey de Puisignan, Jean-François-Joseph

Reville<sup>1</sup>, avec le chevalier Dufort comme capitaine en second, et la compagnie d'ouvriers d'état, avec Jean-Baptiste Bauffre pour chef, travaillaient à l'arsenal.

L'État-major du régiment de Strasbourg, en garnison à Auxonne, se composait de :

- MM. le chevalier de Saint-Mars, colonel ;
- Faure de Gière, lieutenant-colonel ;
- de Saint-Perrier, major ;
- de Pupil, chef de brigade ;
- Goirand, »
- Bonnafoux, »
- Gromard, »
- Capriol, »
- Fleurival, aide-major ;
- Léglise, quartier-maître trésorier ;
- L'abbé Duborgia, aumônier ;
- Le Blanc, chirurgien-major.

Le nommé François, tambour-major.

Place d'armurier vacante.

En septembre 1779, le commandant d'école demanda un semestre qu'il alla passer en Dauphiné : sa femme venait de mettre au monde son dernier enfant, une fille, Alexandrine du Teil, plus tard M<sup>me</sup> de Patris, et

Guiot de Vercia, Pierre-Gabriel Chervin de Rivière, Jean-François-Emmanuel, chevalier de Thieulin, Louis-Léger-Hospin de Buchet, etc. Archives de la Côte-d'Or, C. 145 et 146.

1. Elle remplaçait la compagnie La Tour de Lisle (de Neyremand, en second), partie pour Douai le 5 juillet.



elle était fort souffrante ; il eut la douleur de la quitter le 1<sup>er</sup> mars 1780 pour aller reprendre son poste ; elle mourut le 20 avril <sup>1</sup>. A la suite de ce deuil, du Teil dut obtenir un nouveau congé, car il faisait ses dispositions testamentaires, le 1<sup>er</sup> juin, devant Faure, notaire à la Côte-Saint-André, et choisissait pour exécuteurs de ses volontés le marquis de Buffévent, son cousin germain, et M. Perraud, ancien maire de la ville, son beau-frère.

Le 1<sup>er</sup> mars 1780, il était promu brigadier des armées du roi <sup>2</sup> et, quelques jours plus tard, d'importants changements se produisaient dans l'État-major du régiment de Strasbourg. Le 5 avril, le chevalier de Saint-Mars était nommé inspecteur et était remplacé par M. de La Roche-Girault <sup>3</sup>, M. Goirand passait lieutenant-colonel, et MM. Despinais et de Saint-Wulfrand devenaient chefs de brigade <sup>4</sup>. L'an-

1. « Dans la communion des fidèles, » dit son extrait mortuaire ; le service funèbre eut lieu le lendemain, le curé de la Côte-Saint-André officiant, et l'inhumation fut faite à Pommier, en la chapelle des seigneurs, en présence de MM. le curés de Pommier, Pisieu, Saint-Julien-de-l'Herms et Bossieu.

2. N'ayant pas été compris dans la promotion du 1<sup>er</sup> janvier, il avait adressé à M. d'Angenoust une réclamation appuyée par Desmazis : « On regarde donc, y disait-il avec beaucoup de justesse, la place des commandants d'école comme bien subalterne puisque tous les colonels passent avant eux ; on veut cependant qu'ils les commandent, quel ressort, quelle influence veut-on qu'ils aient sur ceux qui sont à leurs ordres... » Ce mémoire eut tout le succès possible. Archives administratives, Guerre.

3. Jacques-François de La Roche-Girault, maréchal de camp 1788.

4. M. de Garren était directeur du parc en 1780.

née suivante<sup>1</sup>, M. de Rochemur était attaché, comme capitaine en second, à l'État-major de l'école où se trouvaient comme élèves, à quarante livres d'appointements par mois, MM. Gérard de Saint-Gérand, Montanier de Genisias, Morel, Labbé de la Genardière, de Fardel, de Suremain et de Vente. Le chevalier de Gomer inspecta l'artillerie d'Auxonne en 1781 et 1782.

Le 1<sup>er</sup> avril 1782, le régiment de Strasbourg quitta Auxonne pour le Havre et fut remplacé, le 20 mai, par le régiment d'Auxonne dont voici l'État-major :

## MM.

Amour-Constant, chevalier de Cirfontaine, colonel ;  
 Jean-Pierre Goulet de la Tour, lieutenant-colonel ;  
 Jean-Baptiste Denison, major ;  
 Charles-Adrien de Buzolet<sup>2</sup>, chef de brigade ;  
 Claude-Étienne Molard d'Aley, »  
 Marc-Gaspard, chevalier de Capriol, »  
 Théodore de Madaillan, »  
 Joseph de Lagrée<sup>3</sup>, »  
 Pierre Laprun, aide-major ;  
 Jean-Baptiste Gentillon, quartier-maître trésorier ;  
 Claude-Martin Herbinot, aumônier ;  
 Charles Vergès, chirurgien-major ;  
 Le nommé : Roman, tambour-major.  
 Place d'armurier vacante.

1. Du Teil obtint en 1781 un congé de trois mois à dater du 16 janvier.

2. Beau-frère du chevalier du Teil, voir page 171.

3. Plus tard directeur à Grenoble.

A cette date, la compagnie d'ouvriers de Guériot complétait la garnison de la ville ; elle était commandée par Jean-Baptiste-Louis de Guériot, en premier, et François-Jean-Baptiste de Montille, en second. Le capitaine de Rochemure, sous-directeur du parc en 1781, passa au régiment d'Auxonne et eut pour successeur M. Monnin de Montfort, le 19 avril ; en novembre, on trouve à la suite de l'école, MM. Claude-Hubert Roussel d'Hurbal et François de Tisseuil, lieutenants en second surnuméraires, avec 480 livres d'appointements par an ; les élèves étaient MM. Dardenne, Dutheil de Puisbert et de Mabile. A la fin de cette année, l'inspection générale du département dans lequel l'école d'Auxonne était comprise passa, pour deux ans, entre les mains du chevalier de Saint-Mars, précédemment colonel du régiment de Strasbourg.

Le 13 juin 1782, le baron du Teil recevait une gratification de huit cents livres : il semble vraisemblable que cette grâce lui fut accordée en raison du voyage du comte du Nord<sup>1</sup> qui arriva à Dijon par la porte d'Ouche, le 15 mai, accompagné de sa femme, de la princesse de Wurtemberg, sa belle-mère, et de l'une de ses belles-sœurs : il avait dû passer par Auxonne et y avait été sans doute traité par le commandant de l'École.

1. Paul Petrovitch, grand-duc de Russie, depuis empereur, 1754 † 1801, marié en secondes noces, en 1716, à Marie Fedorowna de Wurtemberg, fille du prince Frédéric-Eugène et de Frédérique-Dorothee-Sophie de Brandebourg-Schwedt. Le prince et la princesse de Wurtemberg résidaient à Montbéliard.



On a vu qu'en raison de l'absence continuelle du gouverneur d'Auxonne, du Teil se trouvait être commandant pour le roi dans cette place. Le 10 février 1783, à cause de la double fonction qu'il remplissait ainsi d'une manière constante sans appointements spéciaux, on le proposa pour un supplément de traitement de deux mille livres : « il est dans le cas, disait-on, de recevoir beaucoup d'officiers généraux et autres personnes de considération qui viennent voir les opérations de l'École, surtout lors de la tenue des États pendant lesquels il est obligé d'aller faire sa cour au Prince... » Le chevalier de Saint-Mars transmitt cette proposition à Gribeauval qui la prit en mains et y joignit « les témoignages les plus favorables, tant sur le mérite de M. du Teil que sur la réalité des dépenses extraordinaires auxquelles sa position l'obligeait » ; mais le ministre répondit, le 4 avril, au premier inspecteur : « Sa Majesté m'a paru très-satisfaite des témoignages avantageux dont vous avés appuyé cette demande, mais, quelque intéressans que soient les titres de M. du Teil, l'économie qu'exige la situation des finances n'a pas permis d'y avoir égard <sup>1</sup>. »

Le 24 octobre, Sa Majesté lui délivra un brevet spécial de commandant pour le roi à Auxonne : il était alors dans un assez mauvais état de santé et avait été obligé de demander, le 13 octobre, l'autorisation de s'absenter quatre mois à différents intervalles, ayant « souffert de l'épidémie dont presque toute la garni-

1. Archives administratives, Guerre.



son avait été attaquée depuis deux mois ». La facilité qu'il sollicitait lui fut accordée le 15 novembre, car on pouvait, disait-on, « compter sur le zèle et l'exactitude plus que sévère de ce commandant pour tout ce qui intéresse le service <sup>1</sup>. »

En 1783 également, il faut noter l'arrivée à Auxonne de deux officiers dont les noms auront quelque célébrité. Le 25 mai, le capitaine de Gouvion <sup>2</sup> était attaché à l'École en place du chevalier de Basignan : le commandant le distingua aussitôt et chercha à le conserver le plus longtemps possible ; bien qu'on lui eût envoyé, dans le courant de 1784, deux autres capitaines en second, MM. Florans de Mollière et de Thiballier, il demanda à la cour de maintenir Gouvion qui revint en effet à Auxonne, par ordre du maréchal de Ségur, le 27 août 1784, pour continuer à y remplir les fonctions de directeur du parc de l'École ; il eut pour successeur, en 1785, le capitaine de Thiballier <sup>3</sup>. Cette même année, on établit, à la résidence d'Auxonne, un commissaire des guerres et de l'artillerie dont les attributions avaient été exercées jusque-là par le commissaire ordonnateur de Besançon. Le titulaire de ce poste fut, à dater du 4 novembre 1783 <sup>4</sup>, M. Naudin <sup>5</sup>, précédemment employé en

1. Arch. adm., Guerre.

2. Louis-Jean-Baptiste de Gouvion, 1752 † 1823, général de division 1799, grand-croix de la Légion d'honneur, comte et sénateur de l'Empire, pair de France.

3. Philippe de Thiballier.

4. Registre aux délibérations, 1783-85, fol. 19.

5. Jean-Marie Naudin.

Corse; les fonctions antérieures remplies par Naudin semblent expliquer l'accueil que reçut dans sa maison Bonaparte, en arrivant à Auxonne.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1784, le baron du Teil était promu maréchal de camp; le 18 juillet suivant, sa pension sur l'ordre de Saint-Louis était portée à six cents livres. L'année fut brillante pour le nouveau maréchal de camp; il travailla « considérablement pour se préparer, conformément aux ordres de Monseigneur<sup>1</sup>, à faire voir son école au roi de Suède<sup>2</sup> que l'on présuinoit devoir passer par Auxonne à son arrivée en France<sup>3</sup> ». En effet, « on attendoit à Dijon le roy de Suède pour le 7 ou le 8 de juin; M. de Gouvernet luy avait préparé une fête chez luy; il étoit venu des étrangers pour le voir à son passage..., mais l'empressement qu'avoit le roy d'arriver à Paris dérangoit toutes ces mesures. M. de Gouvernet<sup>4</sup> qui avoit été au-devant de luy jusqu'à Lyon arriva à midy et apprit au public que le roy passeroit debout; en effet il passa à une heure après minuit et ne s'arrêta point<sup>5</sup>. » Mais le baron du Teil fut dédommagé de ce contre-temps par les visites de deux autres princes, qu'il reçut dignement avec tout l'appareil nécessaire.

1. Le prince de Condé.

2. Gustave d'Holstein-Eutin, 1746 † 1792, roi de Suède 1771, marié à Sophie-Madeleine de Danemark.

3. Archives administratives, Guerre.

4. Philippe-Antoine-Gabriel-Victor-Charles de La Tour-du-Pin, marquis de Gouvernet, † 1794, lieutenant général 1780.

5. Gabriel Dumay : Le Mercure Dijonnais, Dijon, 1887, 1 vol. in-8, p. 513.

Le 24 juillet, le prince de Condé se rendit à Dijon pour la tenue des États des trois ordres de la province de Bourgogne; après la séance solennelle de l'Académie de cette ville, tenue en son honneur, le 2 août, et au cours de laquelle M. de Carnot<sup>1</sup>, officier au corps royal du génie, lut un éloge du maréchal de Vauban, Son Altesse Seigneuriale s'annonça à Auxonne où de grands préparatifs avaient été faits pour la recevoir. Dans une séance du corps municipal, le 6 août 1784, il fut « unanimement délibéré que, pour parvenir dignement à la réception et entrée de S. A. S. Mgr le prince de Condé (le dimanche huit de ce mois), il sera publié ce présent jour à la diligence du procureur syndic, à son de trompe, par toutes les rues, places et carrefours tant de cette ville que des Granges, une ordonnance par laquelle il sera enjoint à tous les habitans, tant de cette ville que des Granges, à peine de désobéissance, d'amende et de plus grande peine, s'il y échet, de se préparer pour se mettre sous les armes dimanche huit de ce mois à sept heures du matin, de s'assembler pour cet effet

1. Cet officier « reçut une médaille d'or de la main du prince qui le gracia beaucoup. — Monseigneur, répondit Carnot, il est doux d'être couronné par un héros du nom de Condé; vos lauriers sont d'une espèce qui ne se flétrit jamais. » Dans l'après-midi de ce même jour, le prince était entré au palais et y avait entendu parler MM. Daubenthon et Carnot : « ce dernier fit, paraît-il, un joli compliment. » Il s'agit ici des deux fils aînés de cette famille : François-Joseph-Claude Carnot, 1732 † 1835, conseiller à la cour de cassation, et Lazare-Hippolyte-Marguerite, 1753 † 1823, lieutenant général. — Affiches de Dijon, 31 août 1784.



sur la place d'armes pour y recevoir les ordres qui leur seront donnés, et que cette ordonnance soit pareillement publiée le samedi sept. — Que Monsieur le Maire demeure prié de se transporter auprès de M. du Teil pour exhiber des ordres de M. de Gouvernet et lui annoncer l'arrivée de Son Altesse, lui demander la permission de faire battre la caisse et de faire mettre lesdits habitants en armes pour l'arrivée et pendant tout le temps que Son Altesse restera en cette ville et partira pour aller à Besançon. — Que le sieur procureur syndic invitera MM. les officiers et chevaliers de l'arquebuse de prendre aussi les armes s'en rapportant à l'inclination qu'ils leur connoissent de se distinguer et signaler par leur zèle en ces sortes d'occasions. — Que les clefs seront présentées à Son Altesse par M. du Teil, commandant de la ville, conjointement avec M. le Maire, à la tête du corps municipal, qui fera son compliment. — Qu'il sera construit un arc-de-triomphe<sup>1</sup> au milieu du grand pont qui règne sur la rivière de Saône. — Que Son Altesse sera priée d'accepter les vins d'honneur qui lui seront présentés par ledit corps municipal. — Qu'il y aura en cet hôtel-de-ville une garde de vingt hommes commandée par un officier<sup>2</sup>... » La ville conserva longtemps le souvenir de la fête qui fut donnée, le 8 août, au prince, dans le polygone, par les soins du commandant pour le roi.

1. Cet arc de triomphe coûta, fournitures comprises, 36 livres 4 sols.

2. Registre 1783-86, fol. 47. — D'Auxonne, le prince se rendit à Besançon.



Quelques jours plus tard, le 14 août, le baron du Teil reçut le prince Henri de Prusse qui, accompagné de M. de la Tour du Pin, vint visiter l'École<sup>1</sup>; venant de Suisse, le prince se rendait à Paris, sous le nom de comte d'Oëls. Il y fit « fureur »; ainsi que de raison les vers lui pleuvaient de toutes parts et les métaphores n'y manquaient pas. Son séjour fut une sorte de triomphe; sa modestie, son amabilité lui gagnèrent tous les cœurs et excitèrent l'enthousiasme. Au moment de son départ, il dit au duc de Nivernais, qui l'accompagnait de la part du roi : « J'ai passé la moitié de ma vie à désirer voir la France; je vais passer l'autre moitié à la regretter. » Le frère du grand Frédéric dut beaucoup goûter les manœuvres et exercices auxquels on le pria d'assister à Auxonne : « Il est petit de taille, disait de lui la baronne d'Oberkirch qui l'avait vu quelques jours plus tôt à Montbéliard, il est laid, il louche d'une manière désagréable, mais il est plein d'esprit, mais il a la plus charmante conversation. Je n'ai jamais connu un homme d'un esprit plus sûr et plus délicat; c'est un vrai héros en toutes choses. Le souvenir de ses exploits comme soldat, de son génie comme général, de ses talents comme homme politique pénètre d'ad-

1. Cette excursion mit le prince sur les dents. Suivant le Mercure Dijonnais, il alla à Auxonne « et revint dîner chez M. de Gouvernet; il alla à l'Académie au sortir de laquelle il alla se coucher parce qu'il était fatigué du voyage d'Auxonne; il devait aller à la Comédie, souper chez M. l'Intendant, et de là au Wauxhall; mais tous ces arrangements manquèrent. » — Mercure Dijonnais, pp. 318 et 319.

miration. On peut bien dire que chez lui l'âme ennoblit le corps<sup>1</sup>. »

Le ministre de la guerre fit accorder au commandant de l'École, en date du 21 octobre, une gratification de deux mille quatre cents livres pour l'indemniser d'une partie des dépenses personnelles qu'il avait faites. Lui écrivant pour le remercier, du Teil ajoutait, le 1<sup>er</sup> novembre : « Je m'estime heureux si l'on a été content de la réception que vous désiriez qui fût telle. » Le double commandement exercé par lui à Auxonne était d'autant plus onéreux que cette ville était nécessairement sur le passage de tous les voyageurs se rendant de Franche-Comté en Bourgogne<sup>2</sup>.

Deux ans plus tard, le 28 juillet, du Teil, absent depuis le 1<sup>er</sup> janvier et rentré le 10 juin, écrivait au ministre : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que les princes de Wurtemberg<sup>3</sup> m'envoyèrent un courrier pour me demander si je leur accorderais de voir les instructions de pratique de mon école ; j'ai cru, Monseigneur, remplir vos intentions en leur faisant tout voir avec l'appareil qu'ils méritaient ; ils en ont été satisfaits et étonnés. Je les ai reçus d'ailleurs du mieux qu'il m'a été possible. » Sans doute les princes, partis de Montbéliard, avaient entendu parler de l'accueil que deux ans auparavant le prince Henri de

1. Mémoires de la baronne d'Oberkirch, Paris, Charpentier, 1853, 2 vol. in-8 ; t. II, pp. 147, 136 et 137.

2. Du Teil fut promu à une pension de huit cents livres sur l'ordre de Saint-Louis, le 14 août 1785.

3. Ce sont les fils du prince Frédéric-Eugène.

Prusse, leur cousin, avait reçu à Auxonne. L'éclat de cette nouvelle réception dut être particulièrement agréable à la cour <sup>1</sup> car, le 21 mai, un traité <sup>2</sup> venait d'être signé, au sujet des limites du comté de Montbéliard, entre le roi de France et le duc de Wurtemberg.

Parlant de cet événement à ses parents, le 28 juillet, un jeune officier du régiment d'Auxonne le leur racontait ainsi : « M. de Lamortière <sup>3</sup>, notre inspecteur, ... vient de passer près d'un mois par ici. Hier on nous a commandé un polygone de parade pour le prince souverain de Wurtemberg et son frère qui viennent de prendre les eaux à Luxeuil. Nous étions sous les armes dès sept heures du matin, sans avoir déjeuné, croyant que le régiment reviendrait comme de coutume à neuf heures ; point du tout ; les princes ne sont venus qu'à midi et nous ne sommes rentrés en ville qu'à quatre heures, mourant de faim et de soif, car c'était la journée la plus chaude qu'il y ait eu <sup>4</sup>. »

1. Cette satisfaction se traduit, suivant l'usage du temps, par une gratification s'élevant à 2.400 livres, en date du 18 août. « Le roy à qui j'en ay rendu compte, écrivit le ministre à du Teil, approuve que vous ne leur ayés rien laissé à désirer à cet égard. »

2. Le baron de Riéger et M. Gérard, préteur royal de Strasbourg, eurent l'honneur de terminer cette affaire. Baronne d'Oberkirch, t. II, p. 306.

3. Jean-Marie-Antoine de Verton de La Mortière, maréchal de camp 1780. — Il avait remplacé, comme inspecteur, le chevalier de Saint-Mars, depuis 1785.

4. Un officier royaliste au service de la république, d'après les lettres inédites du général de Dommartin, de Bezancenet, Paris, librairie générale, 1 vol. in-8, p. 12.

100  
The first part of the book is devoted to a general introduction to the subject of the history of the English language. It deals with the various stages of the language from Old English to Modern English, and with the influence of other languages on the English vocabulary.

101  
The second part of the book is devoted to a detailed study of the English vocabulary. It deals with the various sources of the English vocabulary, such as Old English, French, Latin, and Greek, and with the various processes of word-formation, such as derivation and compounding.

102  
The third part of the book is devoted to a study of the English syntax. It deals with the various parts of speech, such as nouns, verbs, and adjectives, and with the various sentence-structures, such as simple, compound, and complex sentences.

103  
The fourth part of the book is devoted to a study of the English phonology. It deals with the various sounds of the English language, such as vowels and consonants, and with the various processes of sound-change, such as the Great Vowel Shift.

104  
The fifth part of the book is devoted to a study of the English orthography. It deals with the various letters and digraphs of the English language, and with the various processes of spelling-change, such as the Great Spelling Shift.



8 octobre, la compagnie d'ouvriers de Puyvéran était en garnison dans cette ville sous les capitaines Joseph-Ferdinand de Puyvéran, en premier, et Joseph Aubri d'Arrancy, en second. A dater du 1<sup>er</sup> janvier 1787, Claude du Teil de Beaumont, fils aîné du commandant du Teil, y comptait comme lieutenant en premier.

En janvier 1787 arrivèrent à l'École d'Auxonne les capitaines en second Toytot et de Barthelats. Le 20 octobre 1787, le régiment de Besançon fut envoyé à Douai et remplacé immédiatement par le régiment de Metz <sup>1</sup> qui ne devait séjourner que deux mois dans la ville ; son État-major était composé de :

## MM.

Bernard Riverieulx de Jarlay, colonel ;  
 Jean, chevalier du Teil, lieutenant-colonel ;  
 Pierre-Alexis de Rotalier, major ;  
 Ignace-Gabriel Durand, chef de brigade ;  
 Pierre Morand Dupuch de Grangeneuve, »  
 Antoine de la Jaille, »  
 Jacques-François de Maigret, »  
 Vincent de la Haye de Mandenaville, »  
 Jean-Nicolas Bousserin, aide-major ;  
 Robert Chapelle, quartier-maître trésorier ;  
 Le Père Vallages, aumônier ;  
 Le sieur Tauchard, chirurgien-major ;  
 Les nommés : Dauder, tambour-major ;  
 Desmarteaux, armurier.

1. Il venait de Besançon et semble y être retourné en décembre.

Le 19 décembre 1787, le dernier des régiments dont le baron du Teil fut appelé à diriger l'instruction comme commandant d'école faisait son entrée à Auxonne. C'était le régiment de La Fère<sup>1</sup> qui était commandé par le chevalier de La Lance<sup>2</sup>; il fut rejoint dans cette ville, le 25 décembre, par la compagnie de bombardiers de la Goshyère<sup>3</sup> qui venait du Havre et dans laquelle comptait, comme lieutenant en second, « Napolionne de Buonaparte. » Le nou-

1. Pour compléter la liste des corps dont du Teil dut éventuellement s'occuper, il faut citer le régiment provincial d'artillerie d'Auxonne dont l'État-major comprenait en 1779 :

Louis-Joseph comte d'Ailly, colonel ;

Gaspard-Jean-Baptiste de Brunet, lieutenant-colonel ;

Jean-Louis Belond de Coges, major.

A partir de juillet 1788, l'emploi de colonel est vacant; le marquis de Pressac est major le 25 avril 1786, et Anne-Pierre-Basile Chevalier, comte de Saint-Maime, lui succède le 7 juin 1789.

2. Voir la composition complète de ses cadres d'officiers aux pièces justificatives.

3. Nous avons laissé le régiment de La Fère en garnison à Valence, sous les ordres du chevalier de La Lance, en 1784 (p. 169); c'est là que Bonaparte, nommé lieutenant le 1<sup>er</sup> septembre 1785, fit ses débuts; il quitta le régiment pour la Corse, avec un semestre, le 1<sup>er</sup> septembre de l'année suivante et revint en France, en octobre 1787, après avoir obtenu une prolongation, solliciter un nouveau congé et s'occuper de ses affaires. Peut-être fit-il acte de présence à la dernière revue, passée le 17 octobre 1787, par son régiment, à Douai où ce corps s'était rendu en octobre 1786; en tout cas il obtint un dernier congé de six mois le 1<sup>er</sup> décembre 1787, ce qui le menait au 1<sup>er</sup> juin 1788. Dans l'intervalle, le régiment destiné à l'armée des côtes de Normandie et de Bretagne avait quitté Douai le 18 octobre 1787; on ne sait si l'État-major se rendit à Fougères, mais bientôt après la majeure partie du régiment se trouvait réunie à Saint-Denis d'où elle se rendit à Auxonne.

veau corps fut aussitôt passé en revue par le commissaire des guerres Naudin qui constata l'absence de Bonaparte « du 1<sup>er</sup> octobre 1786 ayant joui du semestre de ladite année avec prolongation jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1787 ».

On n'avait donc pas encore eu connaissance, officiellement du moins, du dernier congé semestriel tardivement demandé pour le lieutenant en second, le 7 décembre seulement. La note de la revue suivante, passée le 24 février 1788, dit, avec plus d'exactitude, que Napoléon était absent « sur un congé de la cour pour six mois sans appointemens, à compter du 1<sup>er</sup> décembre dernier, à la suite du semestre de 1786 à 1787, de congé et prolongation de congé avec appointemens jusqu'au dit jour 1<sup>er</sup> décembre » ; les revues du 27 avril et du 31 mai<sup>1</sup> donnent les mêmes motifs à l'absence de Bonaparte qui ne rejoignit que dans les premiers jours de juin.

En arrivant, il fut logé, comme la plupart de ses camarades, dans les pavillons d'officiers qui flanquaient les casernes ; il y avait là trois appartemens pour officiers supérieurs et cinquante et un logements à l'usage d'officiers subalternes<sup>2</sup>. Les chambres résér-

1. Dans ces deux dernières revues, le mot *absent* est suivi de ceux-ci : « Sur un congé de la cour pour six mois sans appointemens à compter du 1<sup>er</sup> décembre dernier à la suite de semestre de 1786 à 1787, et de *congés* de la cour avec appointemens jusqu'au dit jour 1<sup>er</sup> décembre. » Archives de la Côte-d'Or, série C, 153.

2. En sorte que, suivant l'état du 13 mai 1789, 3 chefs de brigade, 4 capitaines et 23 lieutenants recevaient de la ville un logement en argent, s'il n'y avait pas de congés de semestre.



vées aux lieutenants avaient uniformément 15 pieds 9 pouces de long sur 15 pieds 3 pouces de large et étaient aérées par une fenêtre unique; elles étaient précédées d'un petit vestibule obscur, de 4 pieds 3 pouces de large, qui commandait une chambre de domestique de 11 pieds sur 11 pieds 6 pouces, prenant jour du côté du corridor; ce dernier, sur lequel s'ouvrait la porte de l'entrée, avait 6 pieds de large.

Ces logements étaient pauvrement meublés; ainsi la chambre n° 10 du Pavillon de la ville, desservie par l'escalier n° 3 et occupée momentanément, dit-on, par le futur empereur, était garnie comme il suit<sup>1</sup>:

Une platine de fonte.....	9 <sup>l</sup>	}	24 <sup>l</sup> 12
Deux chenets id. pesle et pincette ..	4 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup>		
Un chandelier de cuivre et sa mouchette.	18 <sup>s</sup>		
Une cuvette et son pot à eau.....	14 <sup>s</sup>		
Un pot de chambre.....	6 <sup>s</sup>		
Six chaises en paille.....	3 <sup>l</sup> 12 <sup>s</sup>		
Un fauteuil id. ....	12 <sup>s</sup>		
Une chaise en bois.....	1 <sup>l</sup>		
Deux portes manteaux.....	1 <sup>l</sup>		
Six serviettes.....	3 <sup>l</sup>		
Un chalit à colonne, sa paillasse et ses tringles.....	11 <sup>l</sup>	}	113 <sup>l</sup>
Deux matelas laine et crin.....	16 <sup>l</sup>		
Un oreiller de plumes.....	6 <sup>l</sup>		
Deux paires de draps.....	14 <sup>l</sup>		
Une couverture 3 points.....	6 <sup>l</sup>		
Une id. 5 points.....	13 <sup>l</sup>		
Un tour de lit de cotonne flamée.....	17 <sup>l</sup>		
Une couchette et une paillasse de domes- tique <sup>2</sup> .....	7 <sup>l</sup>		

1. Plans des casernes d'Auxonne. Côte-d'Or, C, 203.

2. Inventaire du mobilier des casernes, février 1779. Côte-d'Or, C, 205.



La chambre 16, à laquelle on montait par l'escalier n° 3 et que Bonaparte aurait postérieurement habitée, possédait une table à tiroirs tournée et une seconde platine, mais en revanche on n'y trouvait que quatre chaises, deux serviettes et une seule paire de draps<sup>1</sup>.

L'empereur n'avait pas conservé un trop mauvais souvenir de cette modeste vie : à Sainte-Hélène il n'avait pas de plus grand plaisir que de raconter les espiègleries de son école d'artillerie ; il semblait oublier alors momentanément les malheurs qui l'enchaînaient quand il s'abandonnait « aux détails de ces temps heureux de sa première jeunesse<sup>2</sup> ». Il « revenait souvent sur le corps de l'artillerie au temps de son enfance : c'était le meilleur, le mieux composé

1. Que dire de la simplicité des lieux d'aisance ! Le baron du Teil dut demander au maire d'y faire établir des séparations entre chaque lunette de siège : « J'ay remarqué, dit le voyer dans un rapport, que chaque siège est percé de quatre lunettes qui peuvent être souvent occupées dans le même instant, ce qui devient une gêne eu égard à l'infériorité ou supériorité du rang de Messieurs les officiers qui occupent les deux pavillons, notamment ceux logés *dans le pavillon du côté de la ville* : la décence qui paroît être le motif de la demande de séparation suffit seule pour en démontrer l'utilité. »

2. Mémorial de Sainte-Hélène, p. 69-70. — Pour donner une idée de la gaieté des officiers d'alors, citons ce trait rapporté dans le *Mercure Dijonnais* : « Le dimanche 3 août 1788, sur l'heure de midy, on vit un spectacle peu connu à Dijon. MM. les officiers d'artillerie du régiment provincial d'Auxonne s'étant mis à danser en rond, l'un d'eux entra dans le milieu de la danse monté sur les épaules d'un tambour et reçut sur son derrière un coup de la main de chaque officier. Il remercia le tambour et luy donna douze sous. C'est là une punition en forme de jeu nommée fonte de la cloche : l'officier mis ainsi sur la sellette avait manqué à une dame. »

de l'Europe, disait-il; c'était un service tout de famille, des chefs entièrement paternels, les plus braves, les plus dignes gens du monde, purs comme de l'or; trop vieux parce que la paix avait été longue. Les jeunes gens..... les adoraient et ne faisaient que leur rendre justice<sup>1</sup> ».

1. Mémorial, p. 744.

---

## XIV

### UNE ÉCOLE D'ARTILLERIE

EN 1780

### EXPÉRIENCES FAITES A AUXONNE

1781-1788

De 1720 à 1780, des changements avaient été apportés nécessairement au programme des Écoles d'artillerie; les derniers dataient de la suppression de l'école préparatoire de La Fère et avaient été indiqués sommairement par l'ordonnance du 15 décembre 1772; d'autres avaient été nécessités par le développement et l'extension du corps, instruit dans chaque école d'artillerie, qui, simple bataillon d'abord, avait postérieurement formé une brigade pour devenir, en 1765, un régiment entier. Sans avoir recours pour l'ordonnance de 1772, comme pour celle de 1720, au corollaire officiel publié sous forme de règlement afin de se rendre compte des progrès faits et des réformes réalisées, on peut consulter avec fruit les dispositions prises dans chacune des écoles par leurs chefs : l'un d'eux, Lamy du Chatel<sup>1</sup>, com-

1. Pierre-Bernard Lamy du Chatel, maréchal de camp 1780.

J. DU TEST. — *Une famille militaire.*

mandant de l'École de Metz, où se trouvait en garnison le régiment de Strasbourg, rendit, en novembre 1773 et en mai 1774, deux intéressantes décisions relatives, la première aux écoles de théorie, la seconde aux écoles de pratique : elles semblent donner une idée très-exacte des méthodes d'enseignement en usage alors, notamment à Auxonne, à la fin de l'ancien régime, puisque cet officier fut, quelques années plus tard, inspecteur général du département dans lequel cette école était comprise et dut, par conséquent, y faire appliquer les principes édictés par lui antérieurement.

Dans chaque école le roi entretenait un professeur de mathématiques, un aide ou répétiteur, et un maître de dessin. L'école de théorie avait lieu toute l'année trois fois par semaine, de neuf heures du matin à midi, sous la présidence d'un capitaine en premier et la haute surveillance de l'officier major de semaine. La salle de mathématiques des mardis était entièrement consacrée à l'instruction des lieutenants et aspirants et divisée en deux leçons, la première de deux heures, la seconde d'une heure ; les salles des jeudis et samedis se subdivisaient en deux séances : la première de deux heures, pour les lieutenants et aspirants instruits qui devaient y étudier pendant une heure la première section de l'algèbre et pendant l'heure suivante les développements pratiques de géométrie et de mécanique relatifs au service du corps ; la seconde d'une heure, pour les capitaines en second et consacrée à l'application de la géométrie aux travaux de la guerre et à l'étude de la construction des bâti-



ments de l'artillerie et de la fortification. A la fin de chaque séance, le professeur indiquait l'objet de la salle suivante et le capitaine chargé du cours désignait les officiers ou aspirants qui tiendraient les séances de chacune des leçons de cette salle.

La salle de dessin avait lieu les mêmes jours, de deux à quatre heures : tous les lieutenants devaient s'y trouver ; ils commençaient par dessiner la carte, puis passaient aux modèles d'attirails et d'affûts d'artillerie, aux profils de bâtiments et de fortification<sup>1</sup> : tous leurs dessins étaient conservés pour être présentés au commandant de l'École lors des examens et à l'inspecteur général à l'époque de sa tournée.

La salle du répétiteur, consacrée aux aspirants, se tenait aux mêmes heures que celle du maître, sous la surveillance des officiers chargés de ces élèves qui devaient y revoir la géométrie, avec toutes les applications de calcul relatives à cette science, la trigonométrie et la mécanique.

La salle de conférence des capitaines avait lieu tous les lundis, de dix heures et demie à midi : elle avait pour objet l'examen des mémoires présentés par ces officiers, en même temps que l'attaque et la défense des places, les uns étant chargés du projet d'attaque et les autres de celui de défense.

Une fois par semaine, on rassemblait, pendant deux

1. Bonaparte s'occupa un peu de dessin à Auxonne : à la suite d'extraits sur les mémoires du baron de Tott, on voit, dans l'un de ses cahiers, le croquis « informe » d'une maison ; ailleurs, sur la couverture d'un autre cahier, il esquisse le plan d'une redoute. Masson, I, 441, note 1 ; 445, note 1.

heures, les lieutenants pour les instruire dans l'exécution des manœuvres d'artillerie, dans la méthode de faire tous les nœuds en usage, dans la connaissance de toutes les parties et proportions des bouches à feu et de leurs attirails. Le commandant les exemptait de cette école au fur et à mesure de leur instruction.

Les officiers de l'État-major du régiment étaient chargés de la surveillance de la salle d'arithmétique des sergents et des salles de théorie et d'artifice.

Quant aux écoles de pratique, elles se tenaient seulement pendant la belle saison, de mai à octobre; elles avaient lieu trois fois par semaine dans la matinée, les lundis, mercredis et vendredis; le contrôle du détachement commandé était remis la veille par le commandant d'école au major du régiment, chargé du rassemblement. Le détachement, rendu au parc à quatre heures du matin, était conduit avec les outils nécessaires sur l'emplacement du polygone où il était employé à sa construction par le directeur jusqu'à six heures et demie, puis passait, jusqu'à huit heures, aux différents exercices prescrits. Chaque soldat devait travailler suivant sa destination; les aspirants étaient attachés aux compagnies pour être exercés comme la troupe au service de l'infanterie et de l'artillerie.

La direction du parc était composée d'un capitaine en premier, directeur, assisté d'un lieutenant en premier; d'un capitaine en second, sous-directeur, qui avait sous lui un lieutenant en second, et d'un conducteur des charrois: le directeur et le sous-directeur,

chacun avec son aide, alternaient pour les jours d'exercice.

Pendant la campagne, on procédait d'abord au rétablissement de toutes les batteries ordonnées, à la mise en état de tous les agrès dépendant de l'école de pratique, à l'approvisionnement de toutes les bouches à feu ; on passait ensuite au tir des batteries de siège, au jet des bombes, au service des obusiers et des pierriers, et à l'école de pratique de l'artifice ; on ne négligeait aucune des manœuvres de l'artillerie : l'équipement et l'emploi de la chèvre et du triqueballe, le relèvement d'une pièce versée, tombée dans un fossé ou enfoncée dans un bourbier.

Sous un officier et un sergent de sapeur on établissait des ateliers de saucissons, claies, gabions de tranchée et fagots de sape pour servir aux constructions de batteries et à la conduite de la sape. Cette dernière école, dirigée par un capitaine, était conduite par les officiers de sapeurs et tous les officiers du régiment successivement. Les travaux du polygone, exécutés d'après un plan remis par le commandant de l'école, étaient surveillés alternativement par un capitaine en premier, directeur, et un capitaine en second, sous-directeur ; les travailleurs étaient divisés en deux escouades, placées chacune sous un lieutenant en premier et un lieutenant en second, assistés de deux sergents et de deux caporaux intelligents, pour permettre aux officiers d'alterner entre eux. Après l'achèvement du polygone, on s'occupait de l'objet de sa défense. L'instruction de la compagnie de mineurs commençait par une galerie à ciel découvert.



On commandait un certain nombre de lieutenants ou aspirants pour suivre les différents travaux; les moins instruits servaient à chaque école, jusqu'à parfaite instruction, un mortier de huit pouces et une pièce de quatre. Les recrues et les soldats dont l'instruction était insuffisante étaient exercés au service en blanc des différentes bouches à feu. Les exercices de tir étaient dirigés par un officier major; le capitaine faisait de temps en temps commander les lieutenants placés sous lui.

Le commandant d'école et le professeur faisaient passer tous les six mois des examens aux lieutenants, surnuméraires ou aspirants; lors de sa revue, l'inspecteur général les examinait également et rendait compte au secrétaire d'État du département de la guerre; les jeunes officiers, quelle que fût leur ancienneté, ne pouvaient monter aux emplois vacants qu'en raison de leurs capacités, et ils ne jouissaient de semestres ou de congés qu'en récompense de leur application et de leurs progrès.

Malgré l'uniformité qui devait régner dans les sept écoles, chaque commandant avait certaines latitudes lui permettant de faire faire quelques expériences spéciales dans le but d'éclaircir des points douteux ou de satisfaire la curiosité des officiers du régiment dont l'instruction lui incombait.

Les principales expériences que le baron du Teil fit faire à Auxonne portèrent sur les vitesses initiales résultant des différentes charges, la portée des quatre espèces de mortiers, les portées des poudres en grain et pulvérin, l'usage du canon pour le tir des bombes.



Les premières, relatives aux vitesses initiales, furent faites en 1781, en présence des officiers du régiment de Strasbourg, et répétées en 1783 devant ceux du régiment d'Auxonne. Les pièces mises en expérience furent des canons de siège et de place des cinq calibres de 24, 16, 12, 8 et 4; des canons de bataille des calibres de 12, 8 et 4, et des obusiers de 8 et 6 pouces; les charges éprouvées varièrent de 12 onces à 12 livres avec la pièce de 24, de 8 onces à 8 livres avec celle de 16, de 8 onces à 4 livres avec celle de 12 longue, de 8 onces à 3 livres avec celle de 8, de 8 onces à 1 livre 1/2 pour celle de 4; pour les pièces courtes ou de bataille, on employa la charge de 4 livres pour le 12, de 2 livres 1/2 pour le 8, et de 1 livre 1/2 pour le 4; pour les obusiers, les charges vérifiées furent de 12, 14, 16, 20, 24 et 28 onces. Les boulets employés furent pesés afin de les choisir d'un poids à peu près égal. Les tables de ces vitesses initiales <sup>1</sup> furent relevées par le professeur Lombard.

La répétition de ces expériences en 1783 <sup>2</sup> permit de faire une curieuse remarque : on trouva la seconde fois une vitesse beaucoup moindre pour les boulets de 8 et de 4 des pièces de campagne, et l'on ne put s'expliquer cette différence qu'en se rappelant la

1. Lombard, *Traité du mouvement des projectiles*, Dijon, Frantin, an V, 1 vol. in-8; pp. 146 et 147.

2. Il faut noter pendant cette même année plusieurs expériences sur l'enclouage faites sur une pièce de 24 qui servit, en 1786, au tir des bombes. — Lombard, *Tables du canon et des obusiers*, 1787, 1 vol. in-8, p. 163.

visite générale de toutes les bouches à feu de l'école, ordonnée précédemment par le baron du Teil, dans le but de constater l'état des pièces et d'apprendre aux officiers l'usage des instruments nécessaires à cette vérification. Depuis deux ans qu'on n'avait fait pareille visite, le diamètre de l'âme avait considérablement augmenté dans la plupart des bouches à feu visitées, et l'on attribua à cet évasement la diminution de vitesse observée aux dernières épreuves<sup>1</sup>. Ceci conduisit Lombard à dresser une table relative à l'évasement des pièces de campagne, variant de 4 à 18 points; ce maximum, qui donnait au boulet un vent de 2 lignes 6 points, fut choisi parce qu'un évasement supérieur mettait la pièce hors de service.

Les expériences sur les portées des mortiers viennent naturellement en leur place après celles des vitesses initiales; elles eurent lieu en août 1786<sup>2</sup> et furent dirigées par M. Tardy de la Brosse<sup>3</sup>, capitaine de bombardiers au régiment d'Auxonne. Déjà des épreuves similaires avaient été faites en 1771, à La Fère, mais le tableau dressé dans cette école était sans valeur, car on avait négligé d'indiquer la qualité de la poudre employée, aussi vit-on sans étonnement que les effets obtenus en 1786 étaient sensiblement différents. Ces expériences s'imposaient d'ailleurs pour les mortiers de 10 pouces dont on n'avait pas encore fait usage et n'étaient pas sans utilité pour les autres. Les mortiers employés furent des mortiers

1. Mouvement des projectiles, pp. 159, 160 et 162.

2. Jean-Philippe Tardy de La Brosse.

3. Les 10, 11, 14, 16, 19, 24 et 26 août 1786. P. 170 et suivantes.

n'ayant pas encore servi, de 10, à grande et à petite portée, de 12 et de 8 pouces; les bombes furent choisies de diamètre moyen et réduites au même poids au moyen de terre que l'on y introduisit : elles furent placées concentriquement dans le mortier et assujetties au moyen de quatre éclisses; les charges de poudre<sup>1</sup> avaient été soigneusement pesées et renfermées dans des gargousses de papier moulées sur un mandrin, de manière à avoir exactement la forme de la chambre du mortier<sup>2</sup>.

Sur ces expériences se greffèrent des observations relatives aux fusées dont on fit usage à deux séances : on remarqua que la durée de ces fusées, de 35 secondes au repos, était diminuée d'un tiers par le mouvement de la bombe, lequel, d'ailleurs, ne les empêcha pas de prendre feu et de brûler.

Une troisième série d'expériences fut faite en septembre 1785 sur les portées des poudres en grains et en pulvérin. L'on avait déjà remarqué que la rapidité de l'inflammation de la poudre dépendait beaucoup de la forme de ses grains. Le comte de Rostaing avait fait faire à Auxonne, en 1777, des épreuves comparatives de la meilleure poudre « grenée » de Suisse et de la poudre de France : la première porta le globe à 122 toises, la seconde à 101; réduites en pulvérin, la poudre de Suisse ne porta plus qu'à 95 toises et celle

1. Poudre de 104 toises, c'est-à-dire portant à cette distance, au moyen du mortier d'épreuve, le globe de 60 livres avec 3 onces de charge.

2. Tables du tir des canons et des obusiers, page 170 et suivantes.



de France conserva sa portée. La supériorité de la poudre de Berne, dans la première expérience, avait donc été attribuée à la sphéricité et à l'égalité de ses grains puisqu'elle était inférieure à la poudre française, très-irrégulière de forme, par la qualité des matières<sup>1</sup>.

Les épreuves de 1785 faites avec l'éprouvette portèrent sur des charges de trois onces de poudre brute, tamisée ou pulvérisée, refoulées ou non refoulées; les meilleurs résultats furent obtenus par les charges de poudre brute, c'est-à-dire en grains, refoulées au moyen d'un maillet et d'un chassoir, et par les charges de poudre tamisée, ce qui concorde bien avec les observations faites en 1777. Le feu fut commandé à ces épreuves par M. de Josserand, capitaine, en présence de MM. de Madaillan, chef de brigade; Dauger, Jumécourt et Tardy, capitaines<sup>2</sup>.

La dernière série d'expériences sur laquelle on possède de nombreux détails et deux rapports originaux de Bonaparte est relative au jet des bombes avec le canon; cette idée n'était point nouvelle et l'attention du baron du Teil avait sans doute été attirée sur elle par ses souvenirs personnels sur la prise de Marbourg en 1760 : on sait que le comte de

1. Nouveaux principes d'artillerie de M. Benjamin Robins, commentés par M. Léonard Euler, traduits par Lombard, Dijon, Frantin, 1783, 1 vol. in-8, pp. 272 et 273 et note 18.

2. Procès-verbal original donnant la composition de la commission et signé par ses membres ainsi que par MM. de Cirfontaine, colonel; de La Tour, lieutenant-colonel; Molard d'Aley et de Capriol, chefs de brigades, et Lombard, professeur. Papiers de famille.



Chabo ne put rien entreprendre de définitif contre cette place avant l'arrivée des mortiers qu'on avait demandés et qui se firent attendre deux jours; déjà, dans les écoles, on s'était préoccupé de cette question, M. le Duc<sup>1</sup> avait même fait faire à Strasbourg des expériences qui furent postérieurement répétées à La Fère, mais qu'on ne connaissait que par ouï-dire, en l'absence de tout procès-verbal relatif aux résultats obtenus. Les épreuves d'Auxonne furent reprises pendant trois campagnes, en 1784, 1786 et 1788, avec des variantes importantes destinées à en augmenter l'intérêt.

Les premières eurent lieu en septembre 1784<sup>2</sup>, avec une pièce entière de 24, *le Sage*, longue de 6 pieds 9 pouces, et en se servant de poudre portant le globe à 112 toises : la principale préoccupation fut de placer le canon dans une situation ferme et inébranlable. Après plusieurs tentatives, on trouva qu'il suffisait « d'enfoncer la culasse dans une cavité creusée en terre environ 30 pouces en quarré et d'une profondeur telle que la lumière fût un peu au-dessus de la surface du terrain; le bouton appuyé contre une forte pièce de bois ou heurtoir, et la volée soutenue par un ou plusieurs chantiers, selon la longueur du canon, arrêtés par quatre piquets, deux en avant et deux en arrière. Ces chantiers et heurtoir étant placés perpendiculairement à la ligne de tir, la pièce conserve sa

1. Claude-Marie-Valenciennes Le Duc, maréchal de camp 1780.

2. Les 2, 9 et 10 septembre. — Table du tir des canons et des obusiers, pp. 167 et 168; 166.

direction et son inclinaison<sup>1</sup>... Deux bouts de ficelle, attachée d'une part aux anses de la bombe et de l'autre à une ceinture de corde arrêtée par la saillie de la moulure la plus prochaine, ont suffi pour assujettir la bombe sur la bouche du canon ».

Les secondes épreuves furent faites en août 1786<sup>2</sup>, mais cette fois avec un tronçon de canon; une pièce de 24 défectueuse qui avait été soumise à des expériences d'enclouage, fut percée à la volée par un boulet de 16, tiré avec une charge de 4 livres de poudre, à une distance de 12 pieds; la partie endommagée ayant été enlevée par un trait de scie, la longueur d'âme fut réduite à 6 pieds 4 pouces; postérieurement la même pièce fut coupée sur le tour par une section faite contre la doucine de la volée, ce qui lui donna une longueur d'âme de 4 pieds, 9 lignes, 10 points, amenée enfin à 2 pieds, 5 pouces, 10 lignes, 3 points par une dernière section pratiquée contre la doucine du second renfort. On se servit successivement de bombes de 8 pouces, du poids de 44 livres, et de bombes de 10, pesant 104 livres; enfin, avec le plus petit tronçon, on jeta des projectiles de 11 pouces 10 lignes, de 145 livres; les charges de poudre, portant le globe de 68 livres à 104 toises, étaient enfermées dans des gargousses de papier mises au fond de l'âme, sans être refoulées, et recouvertes d'un bouchon de paille refoulé d'un seul coup.

On reconnut que la direction des coups était bonne,

1. A environ 40 degrés. P. 166.

2. Les 10, 17, 18, 24 et 26 août.

que les portées étaient suffisantes et d'autant plus longues que le tronçon du canon était plus court, mais qu'il fallait beaucoup plus de poudre qu'avec un mortier, considération d'ailleurs sans importance réelle puisque cette méthode ne devait être mise en usage que dans les cas où l'on se trouverait dans la nécessité de jeter des bombes sans avoir de mortiers; on remarqua en outre qu'il fallait beaucoup moins de temps pour disposer un tronçon de canon dans ce genre de tir que pour construire une plate-forme de mortiers et que la manœuvre de chargement et de pointage était aussi plus expéditive. En un mot, tout concourut à démontrer l'utilité de cette manière de tirer les bombes et les services que peut rendre une pièce dont la volée est dégradée, mais dont la lumière et la chambre sont intactes.

Les dernières épreuves sur cet objet semblent avoir eu lieu en 1788, en présence des officiers du régiment de La Fère. Cette fois on étudia simultanément la question du tir des bombes avec des pièces de siège, sans affût, de 16, 12 et 8, et un tronçon de canon de 24, et on les compliqua par l'essai qu'on fit de tirer des bombes de calibre inférieur avec des mortiers de 12, 10 et 8 pouces, avec ou sans affût<sup>1</sup>. La commission choisie par le baron du Teil fut composée de MM. de Quentin, chef de brigade; Lombard, professeur; du

1. Dans son aide-mémoire de 1789, Gassendi résume les résultats de ces expériences en deux pages consacrées la première (451) au tir des bombes avec les canons, la seconde (452) au même tir avec des mortiers de calibre supérieur à celui des bombes.



Hamel, de Menibus et Gassendi, capitaines; Hennet, Rulhière, du Vaizeau et Bonaparte, lieutenants; ce dernier, comme le plus jeune, fut chargé de présider à la mise en batterie des pièces et mortiers sans affût et de rédiger le rapport que tous signèrent : l'ordre du commandant était du 8 août, les séances eurent lieu les 12, 13, 18 et 19 de ce mois<sup>1</sup>. Les épreuves réussirent, mais on remarqua que la tranche de la bouche des pièces se détériorait en tirant des bombes de 10 pouces avec de fortes charges : le désir de connaître la plus grande quantité de poudre qu'il serait possible d'employer sans tomber dans cet inconvénient et de déterminer la portée que l'on obtiendrait avec des pièces de campagne de 12, de 8 et de 4, dicta à Bonaparte un mémoire<sup>2</sup> qu'il présenta ou qu'il eut

1. Les dates de ces épreuves donnent une très-grande vraisemblance à la lettre de Bonaparte à Fesch, en date du 22 août, publiée dans les œuvres littéraires de Napoléon Bonaparte :

« ... Je suis indisposé; les grands travaux que j'ai dirigés ces jours derniers en sont cause. Vous saurez, mon cher oncle, que le général d'ici m'a pris en grande considération, au point de me charger de construire au polygone plusieurs ouvrages qui exigeaient de grands calculs et, pendant dix jours, matin et soir, à la tête de deux cents hommes, j'ai été occupé. Cette marque inouïe de faveur a un peu irrité contre moi les capitaines qui prétendent que c'est leur faire tort que de charger un lieutenant d'une besogne si essentielle et que, lorsqu'il y a plus de trente travailleurs, il doit y avoir un d'eux. Mes camarades aussi montrent un peu de jalousie; mais tout cela se dissipe. Ce qui m'inquiète le plus, c'est ma santé qui ne me paraît pas trop bonne..... »

2. Ce mémoire a la très-grande importance de permettre de distinguer dans le procès-verbal de 1788 les idées personnelles de Bonaparte de celles des autres membres de la commission. Ces expériences et la visite du prince de Condé, en 1784, ont



tout au moins l'intention de soumettre au baron du Teil le 30 mars 1789, pour lui demander de renouveler les expériences dans ce sens nouveau, pendant la campagne qui allait commencer<sup>1</sup>. L'allusion faite par M. de La Mortière, dans son rapport d'inspection en 1789, à la variété des manœuvres prescrites par le commandant d'école et au degré d'instruction des officiers et soldats du régiment relativement au service de toutes les bouches à feu, « même dans le

sans doute donné naissance à la légende suivante : « Le prince de Condé s'annonça un jour à l'école d'artillerie d'Auxonne; c'était un grand honneur et une grande affaire que de se trouver inspecté par ce prince militaire. Le commandant, en dépit de la hiérarchie, mit le jeune Napoléon à la tête du polygone, de préférence à d'autres d'un rang supérieur. Or il arriva que la veille de l'inspection tous les canons du polygone furent encloués; mais Napoléon était trop alerte, avait l'œil trop vif pour se laisser prendre à ce mauvais tour de ses camarades ou peut-être même au piège de l'illustre voyageur. » Ces faits supposés, rapportés dans le *Mémorial*, p. 69, ont trouvé aussi un écho dans les *Mémoires* du comte Horace de Viel-Castel, t. II, p. 73.

1. Le sérieux avec lequel Napoléon suivit ces expériences rend assez invraisemblable la plaisanterie d'un goût douteux dont le baron du Teil aurait failli être victime et que rapporte ainsi le *Mémorial* : « C'était un vieux commandant de plus de quatre-vingts ans qu'ils vénéraient fort du reste, lequel, venant un jour leur faire faire l'exercice du canon, suivait chaque coup avec sa lorgnette, assurait qu'on devait avoir été bien loin du but, s'inquiétait, s'informait à ses voisins si quelqu'un avait vu porter le coup : personne n'avait garde, les jeunes gens escamotant le boulet toutes les fois qu'ils chargeaient. Le vieux général avait de l'esprit : au bout de cinq à six coups, il lui prit fantaisie de faire compter les boulets; il n'y eut pas moyen de s'en dédire, il trouva le tour fort gai, mais n'en ordonna pas moins les arrêts. »

cas où on manquerait d'affûts ou machines » pour en faciliter l'emploi semblerait indiquer que la curiosité du jeune lieutenant en second fut satisfaite au moins en partie.

Les premiers travaux de Bonaparte sur l'artillerie remontent au mois de janvier 1789; il n'est rien resté des notes qu'il a pu prendre à l'école de Valence, ce qui permet de supposer que le goût des choses de son métier ne lui vint qu'assez tard, à Auxonne, et lui fut inspiré par les attentions de son commandant d'école pour lui et par les savantes leçons de son professeur. Le cours qu'il suivit dut commencer par l'examen de la discussion des systèmes Vallière et Gribeauval : en tout cas, treize pages in-folio, datées de janvier 1789, qui ont été conservées et portent le titre de « 1<sup>er</sup> cahier sur l'artillerie », résument le mémoire du marquis de Vallière sur les questions controversées entre MM. de Gribeauval et de Saint-Auban, inséré en 1772 dans les mémoires de l'Académie <sup>1</sup>. Après l'étude de l'artillerie en usage au XVIII<sup>e</sup> siècle, on dut passer à un enseignement rétrospectif concernant le matériel employé sous Louis XIV : ces dernières leçons roulèrent sur les mémoires de Surirey de Saint-Remy dont la dernière édition devait être consultée à l'école d'Auxonne; de cette partie du cours, il reste douze pages in-folio, de Bonaparte, écrites en février 1789 <sup>2</sup>. Enfin un troisième fragment, également de douze pages, porte ce titre : « Principes d'artillerie » et se

1. Masson, t. I, pp. 244 à 248.

2. Masson, t. I, pp. 262 à 271.

termine par cette mention : « Fin du 5<sup>e</sup> cahier » ; il semble avoir été écrit d'après le cours spécial fait par Lombard à ses élèves ; il y est question de l'inflammation de la charge de poudre, du mouvement qu'elle donne au boulet ainsi que la résistance de l'air et de l'emploi raisonné des fortes ou petites charges, suivant l'effet à produire : Robins est souvent invoqué par le professeur d'Auxonne à l'appui de ses propositions ; cette dissertation est suivie d'une description de canon rayé, de son chargement et de ses avantages : ces dernières pages paraissent avoir été prises pendant les conférences spéciales auxquelles Lombard convoquait quelques officiers pour revoir avec eux certaine parties de son cours, puisqu'elles sont relatives aux différentes vitesses que peuvent imprimer à un même boulet des charges plus ou moins fortes et des pièces plus ou moins longues : le nom de Robins revient ici encore sous la plume de l'élève <sup>1</sup>.

1. Masson, t. I, pp. 249 à 261. — En dehors de ces cahiers d'artillerie et d'un projet de constitution de la calotte du régiment, Napoléon a laissé de cette époque des notes prises sur la république de Platon, des extraits de l'histoire ancienne de Rollin, datés de 1788 et concernant la Perse, la Grèce, l'Égypte, Carthage, l'Assyrie ; des notes tirées des œuvres de l'abbé Raynal sur l'établissement et le commerce des Européens dans les deux Indes, des extraits de l'histoire de l'Angleterre de Barrow, commencés en juillet 1788 ; une nouvelle : le comte d'Essex ; un résumé de l'histoire de Frédéric II de Prusse, écrit en décembre 1788 ; des notes prises dans les mémoires de l'abbé Terray, des extraits des mémoires du baron de Tott sur les Turcs et les Tartares, datés de janvier 1789 ; des notes tirées des lettres de cachet du comte de Mirabeau et de l'Espion anglais, de nombreux extraits de Buffon relatifs à l'histoire naturelle, pris en mars 1789 ; diverses notes relatives à l'his-



Il est bien regrettable que ces fragments ne soient pas plus nombreux ; néanmoins tels qu'ils existent, ils suffisent pour établir qu'à ce moment, Napoléon Bonaparte fut séduit dans une certaine mesure, par son métier <sup>1</sup>. Le souvenir qu'il conservait de l'école d'Auxonne et de son commandant en est la preuve ; ne dit-il pas, dans ses œuvres, que le général du Teil, l'aîné, « était un excellent officier d'artillerie » et que « son école était la seule où les officiers fussent à même de s'instruire. »

Une pièce authentique, d'ailleurs, le rapport de La Mortière sur son inspection générale à Auxonne en 1789, permet de se rendre un compte parfaitement exact de l'enseignement que reçurent dans cet établissement les officiers du régiment de La Fère.

« Tableau des instructions que l'on suit à cette école, sous le commandement de M. le baron du Teil, savoir :

#### *École de pratique.*

Le terrain sur lequel on a établi le polygone est sujet fréquemment à de grandes inondations ; il est

toire des Arabes de l'abbé Marigny, au gouvernement de Venise par Amelot de la Houssaye, aux observations sur l'histoire de France de l'abbé Mably (avril, mai et août 1789), à la géographie moderne de l'abbé Lacroix, au rapport de Necker du 5 mai 1789, différents extraits de gazettes (juin 1789), enfin des lettres sur la Corse. Masson, t. I et II.

1. M. Frédéric Masson, que je ne saurais trop remercier de l'échange d'idées qui s'est établi entre nous au cours de nos longues conversations sur les débuts de Bonaparte dans la carrière des armes, dit en effet qu'en 1788 Napoléon voulait être *un bon artilleur*.



très-rétréssi et ne consiste qu'en un polygone de cinq Bastions tracés sur une échelle de la petite fortification. On ne peut y établir de tranchées, ni instruire les sapeurs, parce qu'on ne peut creuser au-dessous d'un pied et demi dans les tems de basses eaux. Le terrain entre la batterie et la butte est une commune où les bestiaux de plusieurs communautés paissent toute l'année, de sorte qu'elles sont obligées de les mener plus loin les jours que l'on fait école. Le reste du terrain entourant ce Polygone est une prairie dont on ne peut disposer pour aucunes manœuvres qu'après que les foins sont faits ; encore, lorsqu'on veut y établir le canon de bataille, les particuliers à qui appartient le terrain demandent des dédommagemens. La butte pour le canon et le terrain pour le jet des bombes n'ont d'espace exactement que l'étendue de celui nécessaire pour leur établissement et sont entourés de terres labourées qui sont souvent maltraitées par les ricochets ou par les bombes qui s'écartent de la perche qui sert de but aux bombardiers. — J'ai depuis plusieurs années demandé une augmentation de terrain et notamment sous le ministère de M. le maréchal de Ségur, qui avoit promis d'avoir égard à ma demande, en sentant la nécessité, mais qui n'a pas eu le tems de remplir ses vues, quoique je me sois borné alors à ne demander que l'espace de terrain nécessaire pour y établir un simple front de polygone sur une élévation au-dessus du niveau de la prairie, non sujette à inondation, afin d'y conduire facilement une sappe et établir des batteries d'instructions de toutes les espèces.

Pour appuyer ma demande j'avois adressé au ministre un plan du terrain avec un mémoire y relatif que je n'ai pas eu le tems de me procurer à cette inspection et que j'adresserai de nouveau à M. le Comte de La Tour du Pin, pendant le courant de l'hiver.

*Batterie de siége.* — Cette batterie est établie sur une courtine d'un des fronts du polygone ci-dessus cité et qui fait face à un coteau assez élevé qui règne depuis la chaussée de Dijon jusqu'au village de Tillenaye, et comme cette courtine n'est pas suffisante pour contenir toutes les bouches à feu indiquées par l'ordonnance pour servir d'instruction aux canonniers et bombardiers, on a placé les mortiers dans le bastion de la droite et les obuziers et pierriers dans le bastion de la gauche. Cette batterie n'est éloignée du but que de 215 toises et l'on ne peut porter plus en arrière les dites pièces pour obtenir des portées plus longues à moins de les sortir du polygone et de les placer dans la prairie dont j'ai parlé plus haut pour tirer sans épaulement.

*Batterie de mortiers.* — On a vu par ce qui est dit à l'article précédent que l'emplacement de ces bouches à feu n'est distant du but que de 240 toises et si, pour instruire les bombardiers à tirer avec justesse à des distances plus longues, on veut se porter en arrière, il faut également sortir les mortiers du polygone pour les porter dans la prairie sur des terrains appartenans à des particuliers avec lesquels il faut prendre des arrangemens pour éviter leur mécontentement.

*Pièces de campagne.* — On est obligé pour ce service de porter ces pièces dans la prairie que je viens de citer et on est sujet aux mêmes incommodités relativement aux particuliers à qui appartient cette prairie.

Malgré tous ces inconvéniens *le Régiment de la Fère est très instruit* sur le tir de toutes ces bouches à feu *par les soins du commandant de l'école qui varie ses instructions de toutes les manières pour ne rien laisser ignorer ni à l'officier, ni aux canoniers, ni aux bombardiers* sur les ressources à employer pour se servir de toutes les bouches à feu, même dans le cas où on manquerait d'affûts ou machines pour en faciliter la manœuvre.

*Artifice.* — Cette partie du service est très bien montée ici et l'artificier qui la dirige est un homme très instruit et très zélé.

*Manœuvres de force.* — Il n'en est aucunes auxquelles on ne donne des instructions aux canoniers, et le professeur de mathématiques en démontre la théorie à tous les officiers.

#### *École de Théorie.*

*Salle de mathématiques.* — Je viens de citer à l'instant le professeur de mathématiques chargé de l'instruction théorique. *Il en est peu qui possède autant de talents* pour conduire les jeunes gens aux connoissances sublimes des mathématiques, il ne se borne pas aux démonstrations publiques des salles; *il tient chez lui des conférences auxquelles les jeunes gens qui*



*veulent acquérir des connoissances plus étendues se rendent* et beaucoup en savent profiter. Il les conduit souvent sur le terrain pour y faire l'application des principes de géométrie à la levée des plans et aux tracés des fortifications de campagne.

*École de dessin.* — Elle est montée de manière que les jeunes officiers peuvent, en moins d'une année, acquérir les connoissances des systèmes des fortifications, de leurs plans, profils, élévations et coupes de différentes espèces d'architectures, de la levée des plans, du lavis, et de tout ce qui a trait à la perspective. Ceux qui ont des dispositions peuvent, après ces premiers principes, se perfectionner à l'aide du professeur de dessin qui entend parfaitement cette partie.

*Salle de conférences.* — On y traite deux fois par semaine de tout ce qui a rapport à l'attaque et à la deffence des places, à la construction des tranchées, sappes, descentes de fossés et tout ce qui a rapport à la théorie des mines; on y traite aussi souvent des manœuvres de l'infanterie mêlée avec du canon de bataille <sup>1</sup>. »

---

1. Archives de la guerre, Écoles d'artillerie, Auxonne.



## XV

### PREMIERS MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES A AUXONNE

1789-1791

Mais des événements graves se passaient en France et la Bourgogne était particulièrement troublée; une émeute venait d'éclater à Seurre, à propos d'un important achat de blé fait à Gray par deux négociants lyonnais, MM. Gayet et Morlot, qui, accusés d'accaparement, furent massacrés par la population; le marquis de Gouvernet, commandant pour le roi en Bourgogne, ordonna qu'on fit passer dans cette ville un détachement de cent hommes du régiment de La Fère<sup>1</sup>; c'était au tour de la compagnie de La Goshyère, alors commandée par Coquebert, de marcher; en l'absence du capitaine, les lieutenants Hennet du Vigneux et

1. Le 23 mars 1789 la commission d'examen du régiment de La Fère, composée de MM. d'Aux, Quiefdeville, Montperreux, Lagrange et Ménoir, demanda au roi d'accorder la première place de lieutenant en second vacante dans le corps au chevalier Marie-Césaire du Teil, né en 1772, qui fut promu le 26 septembre suivant. Il avait été refusé en 1786 « pour trois mois d'âge qui lui manquaient »; depuis, il n'y avait pas eu d'examen.

Bonaparte se mirent à la tête de leurs soldats et partirent le 2 avril ; leur séjour dans Seurre fut de vingt-cinq jours<sup>1</sup>. Dès que les troubles furent apaisés, Pierre Millot, maire perpétuel de la ville, donna sa démission le 15 août.

Le 14 juillet et la prise de la Bastille trouvèrent un écho en province ; à Dijon « Le mercredi 15 juillet, sur les deux heures après midy, le tocsin ayant sonné sur Saint-Philibert, toute la bourgeoisie s'assembla et on peut mettre à cette époque le commencement des troubles de Dijon qui peuvent durer longtemps. Dès le soir on prit les armes ; M. de Gouvernet fut insulté par la canaille et les bons bourgeois eurent bien de la peine à le sauver de la fureur de quelques mutins ; on le ramena chez luy et on luy donna une garde bourgeoise de trente hommes et il est comme prisonnier dans son hôtel. »

La petite ville d'Auxonne devait malheureusement suivre cet exemple : le dimanche 19 juillet, un factieux, Biautte, sonna le tocsin et se porta avec la populace aux bureaux des préposés aux octrois dont on brisa les barrières ; le lendemain, un sieur Prudhomme prit la direction du mouvement et fit piller la maison du receveur des gabelles<sup>2</sup> ; le 21, le désordre recommença et quelques familles furent rançonnées ; mais cette fois l'artillerie prêta main-forte aux compagnies des gardes civiques et sauva l'hôpital qui était menacé : grâce à cette intervention, le calme revint peu à peu et le 24

1. Masson, I, 216 ; Jung, I, 194 ; d'après Coston, I, 130, le détachement était commandé par de Ménoir.

2. De Coston, I, 135 ; Jung, I, 203 ; Masson, I, 224.

juillet la sécurité publique n'était plus menacée : treize séditeux étaient dirigés sur Dijon avec quatre individus qui s'en étaient pris au château de Flammerans<sup>1</sup> : il ne s'agissait plus que de rétablir les octrois ; à la suite d'une assemblée des notables de la ville, réunie le 26 et qui s'était montrée favorable à cette mesure, le corps municipal s'entendit avec le baron du Teil au sujet des dispositions à prendre pour assurer la perception des droits<sup>2</sup>.

Le 28 juillet, le commandant, à la tête la municipalité, accompagné de MM. le chevalier de La Lance, colonel du régiment de La Fère artillerie ; de Sappel, lieutenant-colonel, et de Quintin, major, ayant à sa suite un détachement du corps royal d'artillerie et un autre de la milice bourgeoise, se rendit à onze heures du matin devant le bureau des traites foraines, et là « Monsieur le Commandant a proclamé à haute et intelligible voix : De par le roi et les représentants de la nation, il vous est ordonné (parlant aux receveurs, commis et employés des fermes) de reprendre vos fonctions accoutumées et de percevoir les droits ordinaires comme ci-devant et ce, sous la protection du commandant de cette ville, des officiers municipaux et des habitants ». La même proclamation fut faite devant les domiciles du receveur, de l'adjudicataire et des commis des octrois et aux portes du Comté et de France<sup>3</sup>.

1. Archives de la Côte-d'Or, C. 728.

2. Registre aux délibérations, 1785-1791, fol. 101.

3. Registre 1785-1791, fol. 102.

A la fin de juillet, on organisa à Auxonne un régiment de milice nationale dont le service devait être dirigé, « de concert avec M. le baron du Teil, commandant en cette ville ». Mais les troubles n'étaient pas terminés : l'esprit révolutionnaire s'était glissé dans le régiment de La Fère ; le 16 août, les canonniers, en revenant du polygone, se présentèrent devant la maison du colonel pour réclamer la masse noire du corps ; cinquante hommes d'un détachement commandé pour résister à cette sédition restèrent l'arme au bras pendant que leur capitaine<sup>1</sup>, le chevalier de Boubers<sup>2</sup>, qui avait voulu payer de sa personne et arrêter un perturbateur, était poursuivi par la populace et ne parvenait à s'échapper que grâce à un déguisement. En présence de cette attitude, le chevalier de La Lance crut devoir céder.

A quelques jours de là eut lieu la prestation de serment du régiment de La Fère ; le procès-verbal en est conservé aux archives d'Auxonne :

« Ce jour'hui 23 août 1789, nous officiers municipaux de la ville d'Auxonne, en conséquence de la lettre qui nous a été adressée le 20 du présent mois par Mgr le marquis de la Tour du Pin de Gouvernet, commandant en chef dans la province de Bourgogne,

1. Il avait avec lui trois officiers, notamment MM. de Roqueferre, lieutenant en premier, depuis chef de bataillon en retraite à Carcassonne, et Bouvier de Cachard, lieutenant en second, depuis maréchal de camp en retraite à Saint-Peray (Ardèche) ; le dernier était sans doute un lieutenant en troisième. Coston, I, 137.

2. Depuis maréchal de camp.



et à la réquisition de M. le baron du Teil, maréchal de camp, commandant en chef de l'artillerie et pour le roy en cette ville, nous nous sommes transportés sur la place des casernes pour y entendre la lecture d'une ordonnance du roy du 14 dudit mois d'août, conforme aux décrets des États Généraux, où étant, nous avons trouvé sur ladite place le régiment de La Fère commandé par le chevalier de Lance, maréchal de camp, colonel, MM. de Sappel, lieutenant-colonel, de Quintin, major, et vicomte d'Aux, chef de brigade, les autres officiers supérieurs étant en détachement avec une partie du régiment, et la compagnie d'ouvriers de Puyveran dudit corps royal d'artillerie, mondit sieur Baron du Teil, M. Pillon d'Arquebouville, maréchal de camp, directeur d'artillerie dans la Bourgogne et le Lyonnais, et M. Naudin, commissaire des guerres. La troupe ayant pris les armes sous les drapeaux et dans la plus grande tenue, il a été battu un premier ban après lequel ledit commissaire des guerres a lu à haute voix l'ordonnance du 14 dudit mois d'août concernant la main forte à donner par les troupes et le serment à prêter par elles jusqu'à l'article V inclusivement. Alors mondit sieur Baron du Teil a continué lui-même la proclamation des articles V et VI de ladite ordonnance décrétée par l'assemblée nationale, après laquelle proclamation, tous les soldats en levant la main ont prêté le serment requis; après quoi il a été battu un second ban, et tous les officiers s'étant rangés sous les drapeaux ont prêté ensemble le serment renfermé dans l'article V de ladite ordonnance.

## « Article V.

« Le serment des officiers sera : Nous jurons de rester fidèles à la nation, au roy et à la loy, et de ne jamais employer ceux qui seront à nos ordres contre les citoyens si nous n'en sommes requis par les officiers civils ou officiers municipaux.

## « Article VI.

« Le serment des soldats sera : Nous jurons de ne jamais abandonner nos drapeaux et d'être fidèles à la nation, au roy et à la loy, et de nous conformer aux règles de la discipline militaire <sup>1</sup> »

Vers la fin de cette année, qui avait été désastreuse pour Auxonne comme pour la France, le maire, M. Petit, donna sa démission le 10 décembre ; il fut remplacé, le 28 janvier, par M. de Suremain qui, nommé administrateur du district, eut pour successeur, le 14 juin, M. Claude Bertrand.

En septembre 1789, le baron du Teil et Bonaparte quittèrent Auxonne, le premier pour trois semaines, le second avec un semestre qu'il trouva moyen de prolonger jusqu'en février 1791.

S'il est exact, comme le veut la tradition, que le commandant d'École ait pris, pendant les troubles, le futur empereur comme aide-de-camp, il est vraisemblable qu'ils partirent ensemble et firent route commune jusqu'à Lyon ; peut-être même, Bonaparte fit-il

1. Registre aux délibérations, 1785-91, fol. 103 v<sup>o</sup> et 106.

un crochet pour passer par Pommier<sup>1</sup>; de là il aurait gagné Valence, où l'on croit avoir trouvé des traces de son passage.

En effet, le 21 août, le ministre de la guerre avait répondu favorablement à la demande de semestre formulée par Bonaparte et apostillée par l'inspecteur général de La Mortière qui venait de faire sa tournée à Auxonne et avait été on ne peut plus satisfait de l'instruction du régiment de La Fère : cette requête avait été présentée en ces termes : « J'ai l'honneur de prévenir M. le Comte de La Tour du Pin que M. de Buonaparte, lieutenant en second au régiment de la Fère-Artillerie, est dans le cas de profiter cette année d'un semestre d'hiver, et, comme cet officier est originaire de la Corse et qu'il doit se rendre dans cette île, que d'ailleurs il n'y a qu'une saison favorable pour faire la traversée, je supplie M. le Comte de vouloir bien m'autoriser à lui permettre de partir dans le courant du mois de septembre prochain. »

Le départ du baron du Teil était motivé par les scènes de désordre qui avaient eu Pommier pour théâtre les 27, 28, 29, 30 et 31 juillet; M. Gras, notaire, ne put préserver le château du pillage et de l'incendie que grâce à sa présence d'esprit et à l'appui que lui prêtèrent M. Chenavas, son beau-frère, et le curé de la paroisse; mais, pour calmer les mutins, il s'était trouvé dans la nécessité de délivrer deux barils de poudre et cinquante-six fusils, pris dans la collec-

1. Ceci expliquerait la facilité avec laquelle il sut se rendre à Pommier en 1794, afin d'obtenir de son inspecteur son troisième semestre.



tion d'armes qui avait été réunie à Pommier<sup>1</sup> : les paysans des environs étaient venus là s'armer et s'approvisionner afin de résister à une armée imaginaire de mille Savoyards, qui devait, suivant eux, mettre incessamment le siège devant la Côte Saint-André, sous les ordres du comte d'Artois. Informé de ce qui venait de se passer chez lui, du Teil avait immédiatement écrit au ministre pour lui demander l'autorisation de se rendre en Dauphiné : « J'ai reçu, Monsieur, lui répondit La Tour-du-Pin, le 21 août, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14

1. Du Teil fut très-affligé de la perte d'une partie de cette collection ; il en prévint le comte Louis-Philippe de Durfort, lieutenant général et commandant en second en Dauphiné, et reçut la réponse suivante :

« Grenoble, le 3 novembre 1789.

« Rien n'est plus affligeant, Monsieur, que les détails dont vous m'avez honoré le 29 du mois dernier, sur les vols qui ont été faits chez vous pendant que vous défendiez le reste de la province. — La collection des armes précieuses dont vous êtes privé mérite bien justement vos regrets. Votre idée pour parvenir à désarmer le peuple, par sa propre volonté et par les remords, pourra avoir du succès un jour, s'il plaît à l'Assemblée nationale de l'employer. Mais je crois qu'actuellement il réussiroit mal. Autant j'aurois de zèle à concourir à des vues si utiles pour le bien public et qui auroient des avantages particuliers pour vous, autant je m'afflige de voir la chose impossible. Si cependant j'apprens (et je m'en informerai) qu'il paroisse en Dauphiné quelques armes précieuses, je croirai qu'elles vous appartiennent, et je mettrai tout mon zèle à vous les procurer.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Durfort.

A M<sup>r</sup> le B<sup>on</sup> du Teil. » — Papiers de famille.



de ce mois; d'après le compte que j'ai rendu au Roy de la circonstance fâcheuse qui exige votre présence chez vous, Sa Majesté veut bien vous permettre de vous y rendre et de faire, en conséquence, l'absence d'environ trois semaines que vous estimez vous être nécessaire. »

Il n'est pas sans intérêt de dire ici un mot des idées politiques du baron du Teil; il semble n'avoir pas cru à la Révolution et avoir espéré que cette crise passagère disparaîtrait d'elle-même; le temps et des ménagements devaient, d'après lui, avoir raison de ces mouvements; il voulait, dès 1789, prendre le peuple par les sentiments, et cette manière de voir ne s'était pas modifiée en 1790, si l'on en juge par la lettre suivante, empreinte d'une calme dignité, qu'il écrivit au maire de Pommier :

« Paris, le 24 mai 1790.

« J'ai appris dans son temps, Monsieur, par mes enfans, l'acte d'ingratitude qu'ont exercé envers moi les habitants de Pommier, en enlevant mes bancs de l'Église; ils auraient dû tout au moins en prévenir, et sûrement je les eusse fait oter de bonne volonté. J'apprends de même que l'on en a remplacé un; mais je mande à mes enfans de l'enlever, je n'en veux point.

« Cette privation ne change rien à mes sentimens pour les habitants de Pommier, et ne m'empêchera pas de leur être utile en tout ce qui dépendra de moi dans toute occasion; je veux même leur en donner des preuves dans ce moment, où je viens d'être informé par mes enfans que la Municipalité lève une Compa-

gnie Nationale. J'applaudis à cette résolution, et la seule objection que je crois devoir y faire, c'est d'observer qu'il serait sage de ne composer cette Compagnie que de l'élite des Citoyens propriétaires. J'y demande une place de fusilier pour mon fils Alexandre <sup>1</sup> qui surement y fera son devoir.

« Je donne ordre en conséquence par ce courier, qu'on vous délivre tous mes fusils qui pourront être propres à armer partie de la compagnie. Quant aux armes qui ne sont point de service et qui ne sont que des antiques curieux, je vous prie de vouloir bien en être le défenseur en empêchant qu'on en prenne.

« Vous aurez sûrement la bonté, Monsieur, de passer un chargé du nombre et de la qualité des armes qui vous seront remises; je ferai ensuite ce qui dépendra de moi pour tacher de vous en procurer des magasins du Roi pour armer la totalité de la compagnie, dont le nombre, je crois, n'est pas aussi nécessaire que le choix.

« Je dois encore vous prévenir, Monsieur, que, flatté de pouvoir seconder vos desseins et par là vous prouver que je ne méritois pas ce que l'on m'a fait, je porterai incessamment un drapeau pour votre troupe et donnerai une caisse.

« Voilà, Monsieur, quelles sont mes dispositions envers la communauté; je vous prie instamment,

1. Né en 1775; lieutenant en second à la suite du régiment de La Fère, 1788-1792; servit à l'armée des princes et à l'armée de Condé, 1792-1795; colonel, chef d'Etat-major des gardes nationales de Saône-et-Loire 1816; chevalier de Saint-Louis 1821, de la Légion d'honneur 1826; décédé 1834.

Monsieur, de les faire connaître en voulant bien lire ma lettre à l'issù de la messe paroissiale; j'y suis d'autant plus intéressé qu'en lui manifestant mes intentions, elle sera à même de juger de la pureté de mes sentiments pour elle et pour le bien général de la nation ! »

Le 14 juillet 1790 eut lieu une nouvelle prestation de serment exigée des gardes nationales et troupes de ligne<sup>2</sup> : M. du Teil, « maréchal des camps et armées du roy, commandant pour sa majesté en cette place, a fait faire un cercle par MM. les officiers » et, en la présence des officiers municipaux, « des notables et autres citoyens de ladite ville, ce commandant a prononcé le serment fédératif, et à la fin d'icelui chaque officier a répété ces mots : Je le jure<sup>3</sup>. » C'est à la suite de cette cérémonie que des cocardes aux trois couleurs furent distribuées à tous les gardes nationaux.

Quelques jours plus tard, du Teil se rendait à Pommier où il fit, en août, une chute sur les reins assez grave pour qu'il demandât l'autorisation de prolonger son séjour chez lui jusqu'au mois d'octobre 1790 d'abord, puis jusqu'en mai 1791 ensuite. Pendant cette absence, pour un motif dont la trace n'a pu être retrouvée, l'on arrêtait à Auxonne, le 7 septembre, le secrétaire du commandant en vertu d'un mandat d'amener enregistré dans cette ville et portant que :

« Le Comité des recherches de l'assemblée nationale requiert la municipalité d'Aussone de faire arrêter

1. Papiers de famille.

2. Décret du 28 février.

3. Registre aux délibérations, 1785-91, p. 156 v<sup>o</sup>.



avec le plus grand secret et toutes les précautions que sa sagesse pourra lui suggérer le S<sup>r</sup> Pinot, secrétaire de M. du Teil, maréchal de camp, commandant à Aussonne, et de le remettre avec les mêmes précautions aux porteurs de la présente réquisition. Paris, le 2 septembre 1790. »

Charles COCHON,  
Secrétaire.

Félix DE PARDIEU,  
Président.

Charles VOIDEL,  
Vice-Président.

Dans la réorganisation du corps en date du 1<sup>er</sup> avril 1791, du Teil fut compris comme inspecteur général; le 10 juin, il était à Paris, mandé sans doute pour y recevoir des instructions; dans l'intervalle, il avait dû certainement passer par Auxonne.

Pendant ce temps Bonaparte prolongeait son séjour en Corse: son semestre devait expirer en avril 1790; mais, suivant la marche qui lui avait déjà réussi en 1787, il s'adressa, le 16 avril, à son colonel pour le prier de demander pour lui un congé de quatre mois et demi, afin de lui permettre de faire une seconde saison aux eaux d'Orezza<sup>1</sup>; le chevalier de La Lance eut la bonté de transmettre cette requête en l'appuyant et, le 29 mai, un congé de quatre mois et demi avec appointements, à dater du 15 juin, était accordé au lieutenant en second; après avoir songé un instant à quitter l'île, au commencement de la seconde quin-

1. Masson, II, 404.



zaine de novembre, pour rejoindre son régiment à l'expiration de ce délai, Napoléon ajourna son retour, grisé sans doute par les succès qu'il remportait dans son pays <sup>1</sup>. Ce ne fut donc que vers la fin de la première quinzaine de février qu'il arriva à Auxonne, accompagné de son frère Louis : les attestations qu'il produisit, la physionomie intéressante de cet enfant dont il allait entreprendre l'éducation servirent Bonaparte auprès de son colonel qui, ayant égard aux charges qui allaient peser lourdement sur son jeune subordonné, eut même la bonté de solliciter pour lui, le 10 mars, le rappel de ses appointements pour trois mois et demi, en antidatant de quelques jours son retour au régiment : c'était une somme de deux cent trente-trois livres dont le ministre consentit à gratifier le futur empereur <sup>2</sup>. Aussi, quand Bonaparte apprit que la réorganisation du corps de l'artillerie le ferait changer de corps, écrivit-il, le 3 juin, à M. Le Sancquer, premier commis aux bureaux de la guerre, pour lui demander son maintien dans le régiment de La Fère. Cette supplique arriva trop tard, sa nomination de lieutenant en premier au 4<sup>e</sup> régiment (Grenoble) était signée, mais il dut se consoler en quittant Auxonne <sup>3</sup>, car il se rendait en garnison à Valence dont

1. Comme le prouvent deux certificats de civisme délivrés le 16 novembre 1790 par les administrateurs composant le directoire du district d'Ajaccio et par les maire et officiers municipaux de cette ville. Masson, II, pp. 123, 124.

2. Masson, II, 197; Jung, II, 72.

3. Il s'était remis au travail en arrivant à Auxonne et, pendant ce séjour, il prit des notes sur l'histoire de la Sor-

il avait conservé le meilleur souvenir, et un heureux hasard lui donnait pour inspecteur le baron du Teil, son ancien commandant d'école, qui était placé à la tête du département de Grenoble.

Quant au régiment de La Fère, devenu le 1<sup>er</sup>, qui demeura à Auxonne, il commençait à se laisser pénétrer par les idées nouvelles : le 1<sup>er</sup> janvier 1791, un de ses canonniers, Girard, « de la compagnie d'Issautier, fait hommage à la municipalité de la ville d'une pièce mécanique dont le sujet est la liberté florissante contrastant avec l'esclavage anéanti. On lui vote sur le champ des remerciements sur un ouvrage qui fait tout à la fois l'éloge de son génie, de son patriotisme et de ses talents et on délibère que cette pièce sera conservée précieusement à l'hôtel commun. »

En mai 1790, les bas officiers et soldats avaient adressé une lettre aux officiers et soldats de la garde nationale de la ville pour les prier d'être leur interprète à la confédération des gardes nationales des quatre départements de la province de Bourgogne qui eut lieu à Dijon le 18 mai; cette épître se termi-

bonne, par l'abbé Duvernet (28 mars-14 avril); le voyage en Suisse de William Coxe (20 avril); les mémoires secrets sur Louis XIV et Louis XV de Duclos (11 mai); l'esprit de Gerson, par Le Noble (12 mai); l'histoire critique de la noblesse par Dulaure (19 mai); enfin l'essai sur l'histoire générale et sur les mœurs de Voltaire (22 mai); il poursuivit ses études en arrivant à Valence : dès le 24 juin il tire des extraits de l'histoire de Florence de Machiavel, traduite par Barrett. Il y a lieu de penser que Bonaparte trouvait dans la bibliothèque de l'École certains ouvrages historiques. — Masson, II, 218-274.

nait par cette phrase menaçante : « Nous vous jurons d'exposer mille fois notre vie pour écraser et anéantir cette foule d'aristocrates que l'enfer n'a pu vomir qu'à de longs intervalles! <sup>1</sup> »

1. Procès-verbal de la confédération qui donne cette lettre in-extenso.

---

1875  
1876  
1877  
1878  
1879  
1880  
1881  
1882  
1883  
1884  
1885  
1886  
1887  
1888  
1889  
1890  
1891  
1892  
1893  
1894  
1895  
1896  
1897  
1898  
1899  
1900



XVI

LE RÉGIMENT D'AUXONNE ARTILLERIE

ET

LA GARDE NATIONALE DE METZ

(1790)

Tandis que son frère aîné était nommé commandant de l'école d'Auxonne, le chevalier du Teil était détaché le 1<sup>er</sup> août 1779, comme aide-major de l'équipage d'artillerie de l'armée rassemblée sur les côtes de Bretagne et de Normandie : il connaissait déjà ce service puisqu'il avait fait campagne, en 1758, sur les côtes de Bretagne et que, dans son ouvrage sur l'usage de l'artillerie nouvelle, il avait récemment exposé des idées intéressantes sur les dispositions à prendre pour s'opposer à des débarquements et protéger les frontières maritimes de la France. Afin de concentrer les forces britanniques en Europe, nous faisons alors dans nos ports des armements considérables : le 17 juillet, le prince de Montbarey, secrétaire d'État au département de la guerre, était parti pour visiter les villes du Havre, de Honfleur et de Saint-Malo, désignées pour l'embarquement de nos troupes ; l'armée était sous les

ordres<sup>1</sup> du comte de Vaux<sup>2</sup>; Villepatour, le héros de Saint-Cast, y était employé comme maréchal de camp et La Mortière, alors brigadier d'infanterie, y commandait l'artillerie.

Dès la fin de juin, le régiment d'Auxonne avait à Saint-Servan son second bataillon qui comptait dans la division du marquis de Langeron<sup>3</sup>; le premier bataillon de Besançon était au Havre avec le premier bataillon de Toul : ils y servaient sous le duc d'Harcourt<sup>4</sup>. Le second bataillon d'Auxonne s'embarqua pour l'Amérique, à Brest, sous Rochambeau : le régiment de Saintonge dans lequel Jean-Michel du Teil venait d'être nommé, le 13 avril, lieutenant en second, fit partie de cette expédition. Le premier bataillon d'Auxonne vint alors remplacer le second à Saint-Servan; le premier de Toul était passé à Rouen et le premier de Besançon était resté au Havre. Telles étaient les garnisons de l'artillerie sur les côtes, le 1<sup>er</sup> janvier 1780; du Teil avait été conservé à l'équipage à l'époque du premier licenciement, datant du 1<sup>er</sup> novembre précédent, mais il ne fut pas porté sur l'état de campagne du 1<sup>er</sup> juin 1780.

1. Le marquis de La Fayette était aide-major général; le chevalier de Buffévent servait comme aide-maréchal général des logis sous le marquis de Jaucourt, maréchal général.

2. Noël Jourda, comte de Vaux, 1703 † 1788, maréchal de France 1785.

3. Charles-Claude Andrault de Maulevrier, marquis de Langeron, né en 1720, lieutenant général 1762.

4. Anne-Pierre, duc d'Harcourt, 1701 † 1784, maréchal de France 1775; François-Henri, son fils, 1726 † 1802, lieutenant général 1762, servait auprès de lui.

Sur ces entrefaites le bataillon de Toul se transportait à Saint-Lô<sup>1</sup> et détachait quatre compagnies au camp de Valognes. En 1781, tandis que le premier bataillon, sous les ordres du colonel de Bellegarde<sup>2</sup>, servait à Brest et sur les côtes de Bretagne, le second qui avait quitté Besançon était venu occuper les batteries de la Basse-Normandie avec le lieutenant-colonel de Malseigne. A la paix, le régiment entier se trouva réuni à Metz dont l'école était alors commandée par le brigadier des armées, Faultrier de Corvol<sup>3</sup>.

Le 4 juillet 1784, les services que Jean du Teil avait rendus sur les côtes furent récompensés par le brevet de lieutenant-colonel; il prit, en second, le commandement du régiment de Metz<sup>4</sup> qui, en garnison à Strasbourg, avait pour colonel le chevalier d'Aboville<sup>5</sup> remplacé, le 19 juin 1785, par M. de Jarlay<sup>6</sup>; ce corps se transporta à Besançon en octobre 1786<sup>7</sup>. Le chevalier du Teil obtint de passer avec son grade, le 4 octobre 1788, dans le régiment d'Auxonne qui,

1. Il y avait, à Brest, les compagnies d'ouvriers de la Cour et de Croyé et de mineurs de Catelan.

2. Alexandre-Louis Cassière de Bellegarde, colonel 9 mai 1778.

3. Jean-Claude-Joachim de Faultrier de Corvol, maréchal de camp 1788.

4. En place du chevalier Pierre de Gimel, promu directeur; maréchal de camp en 1792.

5. François-Marie, chevalier d'Aboville, brigadier depuis le 5 décembre 1781; maréchal de camp 1788, lieutenant général 1792, premier inspecteur général 1800.

6. Bernard de Rivériculx de Jarlay, maréchal de camp 1791.

7. Le régiment vint passer deux mois à Auxonne, d'octobre à décembre 1787; voir plus haut p. 235.

commandé par le chevalier de Cirfontaine<sup>1</sup>, venait de quitter le camp de Montigny-lès-Metz où toute une armée s'était rassemblée en septembre, sous les ordres du marquis de Bouillé<sup>2</sup>.

L'année suivante s'organisa la garde nationale de Metz qui prêta serment le 26 novembre 1789 : elle avait alors pour colonel-général le marquis de Chérisey<sup>3</sup> et était commandée en premier par M. Goussaud d'Antilly<sup>4</sup> et en second par le chevalier de Fabert<sup>5</sup>. Le 14 mars 1790, le chevalier du Teil fut nommé, à l'unanimité, colonel de cette milice ; sa réception en cette qualité<sup>6</sup> eut lieu le 28 avril suivant, en présence des vingt-cinq compagnies du corps ; il prononça en cette occasion un discours auquel répondit le baron de Poutet<sup>7</sup>, maire de la ville.

Une lettre que le régiment d'Auxonne avait écrite entre temps au marquis de Bouillé, sans doute à l'oc-

1. Amour-Constant de Germy, chevalier de Cirfontaine, colonel le 5 avril 1780, brigadier 1784, maréchal de camp 1788.

2. François-Claude-Amour, marquis de Bouillé, lieutenant général 1782, depuis commandant en chef de l'armée sur le Rhin.

3. Louis-Jean-François, marquis de Chérisey, né en 1722, lieutenant général 1784.

4. Jean-François Goussaud d'Antilly, alias de Montigny, 1753 † 1807, ancien capitaine de dragons, depuis maire de Metz ; il était neveu du président de Chazelles (voir p. 171, note 2).

5. Abraham-Alexandre-François-Maximien de Fabert, ancien capitaine au régiment des recrues de Metz.

6. Il eut pour le seconder le chevalier de Fabert ; M. Allard, ancien volontaire de la légion corse, fut nommé major.

7. Henri-Jacques, baron de Poutet, né en 1738, exécuté à Paris le 9 mai 1793.



casion de la publication des décrets de l'Assemblée nationale pour le rétablissement de la discipline dans l'armée<sup>1</sup>, fut, paraît-il, mal interprétée : le lieutenant-colonel qui, par intérim, commandait le régiment, crut devoir protester en ces termes contre les sentiments qu'on lui prêtait.

*Profession de foi de Monsieur le chevalier Duteil.*

« Le chevalier Duteil ose affirmer, aux yeux de l'univers, que ses sentiments de patriotisme n'ont jamais varié, et qu'ils ne varieront jamais ; qu'il renouvellera sans cesse le serment qu'il a prêté en présence de cette brave garnison, de ses sages et braves canoniers qu'il ose appeler ses enfants. Il atteste le serment qu'il vient de renouveler au milieu des bataillons de cette généreuse et brave Garde Nationale, dont il s'honore d'être le Chef.

« Le chevalier Duteil proteste qu'il n'a jamais eu intention d'inculper l'armée dans aucun écrit ; qu'il en reconnoît une bonne, bien existante et bien formidable, quand on ne voudra l'employer que contre les ennemis de l'État.

« Il proteste de même qu'il n'a jamais voulu inculper aucun corps en général, ni aucun citoyen en particulier, dans la lettre que le régiment d'Auxonne, artillerie, a écrite à M. le marquis de Bouillé.

« Il déclare aussi, avec le caractère de franchise qui

1. Voir le discours du marquis de Bouillé sur ce sujet, adressé aux grenadiers de la garnison de Metz le 19 avril ; il en rédigea un autre pour les troupes.

ne l'abandonnera jamais, que ce Général a des ennemis, que c'est un grand officier, qu'on ne peut dissimuler les services qu'il a rendus en Amérique et que ses nombreuses victoires lui ont mérité une haute réputation.

« Le chevalier du Teil déclare enfin avec l'énergie qui caractérise ses sentiments et son patriotisme qu'il est pénétré d'amour et de respect pour son Roi; de vénération et de reconnaissance pour l'auguste Assemblée Nationale, et de la soumission la plus entière à ses sages Decrets.

« Le chevalier Duteil.

« Metz, ce 30 avril 1790.

« Nous soussignés, adhérons à la présente protestation.

« Deydier, Chef de brigade,

« Grandchamp, Capitaine,

« Laprun, aide-major<sup>1</sup>. »

Cette proclamation, dont les mots sonnent bien creux aujourd'hui, eut à Metz un grand retentissement : le 3 mai suivant, son auteur fut élu à l'unanimité, par tous les détachements des gardes nationales de la province, général de l'armée civique pour les trois jours que devait durer la fête<sup>2</sup> de la fédération de ces milices : « Il a reçu cette faveur avec recon-

1. Bibl. Nat., Imprimés, L B 39 11472, 1 page in-4°.

2. Fête organisée sur l'initiative des Gardes citoyennes de Metz et autorisée par délibération municipale du 7 avril.

noissance et a mis dans ses remerciements la modestie qui est le sceau du vrai mérite <sup>1</sup>. »

A cette Assemblée, l'on prit pour cri de ralliement « L'union et la France » et l'on adopta la formule de serment présentée par le maire de Metz : les détachements prêtèrent ce serment, le 4 mai, au Champ de Mars; les départements de la Meuse, du Bas-Rhin, de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges étaient représentés par cinq mille sept cent sept hommes; tous les régiments de la garnison <sup>2</sup> députèrent chacun trois cents soldats à cette cérémonie.

Dans le polygone, on avait élevé, sur une plate-forme, un autel monumental derrière lequel se dressait un trophée d'armes qui avait été exécuté sur les dessins de Lebrun, professeur à l'école d'artillerie, par un lieutenant de la garde, M. Pioche, de l'Académie de peinture. Après l'arrivée du corps municipal qui prit place au pied de l'autel et celle du marquis de Bouillé qui, avec son État-major passa l'armée en revue, la messe, annoncée par vingt-quatre coups de canon, fut célébrée par M. l'abbé Nioche <sup>3</sup>, chanoine de la cathédrale, officier municipal et premier aumônier de la Garde nationale de Metz; à l'issue du service religieux, soixante-cinq drapeaux furent bénis par le célébrant

1. Fédération de la ville de Metz du 4 mai 1790; Metz, Lamort, 1 vol. in-8; (Bibl. Nat. L B 39 8750); p. 4.

2. Auxonne, artillerie, Picardie, Bourbonnais, Salm-Salm, Saintonge et Nassau, infanterie; la Reine, cavalerie, Colonel Général, hussards, Condé, dragons; dix cavaliers de Maréchaussée.

3. Jean-François Nioche, de Paris, avocat au parlement de Metz 1766, chanoine de la cathédrale 1781.



qui prononça un discours ; « M. le Colonel-général, M. le Procureur de la Commune et M. le Maire ont successivement exprimé les sentiments dont ils étaient pénétrés. »

Puis les gardes nationales rompirent l'ordre de bataille et se formèrent en pelotons qui, en défilant devant l'autel, prêtèrent serment entre les mains de la municipalité.

Le lendemain, 5 mai, après un repas donné par le marquis de Bouillé aux principaux chefs de la fédération, il y eut au polygone « une école d'artillerie où le régiment d'Auxonne se signala, autant par le zèle et la célérité avec laquelle tout fut disposé pour les différentes manœuvres du canon et du mortier, que par l'adresse et la promptitude étonnante avec laquelle elles furent exécutées... »

Le dernier jour de la fête, le 6 mai, les commissaires des départements et de la municipalité se rassemblèrent pour dresser le procès-verbal et signer les adresses au roi et à l'Assemblée nationale, afin de leur exprimer « leurs sentiments d'amour et de reconnaissance ». Le discours prononcé le 4 mai par le colonel-général fut imprimé à la suite du procès-verbal ; le voici dans son entier :

« Illustres confédérés,

« Qu'il est glorieux pour celui que vous avez élevé à l'honneur de commander vos illustres phalanges, dans ce jour à jamais mémorable, de pouvoir le premier, manifester les sentiments dont son âme est embrasée !



« La France, ce superbe empire, naguère couvert de tyrans et d'esclaves, est aujourd'hui peuplé d'hommes qui, rendus à leur première dignité, vont pratiquer toutes les vertus que produit la liberté ; mais les fruits de cette conquête précieuse seroient perdus pour nous, si nos forces isolées, nos intérêts épars, ne se réunissaient et ne se confondaient dans un centre commun, la Patrie.

« C'est ce beau motif qui nous rassemble, citoyens ! rapprochons donc nos forces, resserrons les liens qui déjà unissoient nos cœurs et confondons nos intérêts pour ne former qu'une même famille et d'amis et de frères !

« Donnons à l'Europe étonnée l'exemple sublime de la force armée se prosternant devant le livre sacré des lois, et prête à terrasser quiconque oseroit y porter une main sacrilège.

« Que notre Roi, l'idole de son peuple, le roi des François, le restaurateur de notre liberté, reçoive du concert unanime de nos cœurs, un témoignage éclatant de notre respect !

« Que nos augustes Représentants reçoivent aussi la récompense de leurs grands et pénibles travaux, en apprenant que des milliers de frères se sont rassemblés pour jurer d'en assurer le succès au péril de leur vie !

« Formons une sainte ligue pour la prospérité de l'empire, amis et concitoyens ! Vouons nos bras armés à la défense de la commune Patrie, et nos cœurs au maintien de la paix. Faisons aimer la vérité, la vertu, la liberté ! La vérité, afin de dissiper les noirs prestiges

enfantés par les ennemis du bien public, pour effrayer les âmes timides ; la vertu, montrons en l'exemple, et nos mœurs épurées nous en feront goûter les charmes ; la liberté, enfin, par notre modération, en fuyant également l'esclavage et la licence, sources des plus grands malheurs.

« Et vous, braves soldats citoyens, défenseurs de la patrie, soyez témoins de notre alliance et recevez, par mon organe, l'assurance du sincère attachement de vos nouveaux frères d'armes !

« Génie tutélaire de la France, préside au pacte inviolable que nous allons former. »

Pour se rendre un compte exact des idées qui animaient alors le chevalier du Teil, idées partagées du reste par presque tous les officiers qui consentirent à continuer leurs services dans les armées républicaines, il n'est pas sans intérêt de jeter les yeux sur une lettre qu'il écrivait, quelques jours après les fêtes, à l'un de ses compatriotes du Dauphiné :

« Metz, ce 27 mai 1790.

« Monsieur,

« Si la confiance dont m'ont honoré mes concitoyens est la plus douce récompense de mon amour pour la chose publique, les reproches que vous semblez faire à ma négligence d'accepter l'honorable poste de commandant de la garde nationale de Metz me sont d'autant plus sensibles que ce n'est pas avec un compatriote et sûr de mon innocence que je craindrai de me justifier.....

« Entouré d'ennemis du bien public qui étoient devenus les miens, ne devois-je pas attendre pour accepter un commandement aussi flatteur que le Roi et que le Ministre se fussent expliqués avec une précision qui ne put laisser aucun doute sur leur assentiment. Aujourd'hui qu'on ne peut plus prétendre d'incertitude, j'accepte avec le profond sentiment de ma gratitude et la ferme résolution de ne rien négliger pour affermir et défendre la constitution et surtout pour maintenir, dans le corps qui a mis en moi sa confiance, l'ordre, l'exactitude et enfin toute la conduite qui doit caractériser les braves citoyens qui se sont voués à l'établissement de notre liberté et s'opposer aux anciens esclaves qui voudroient nous replonger dans les fers et aux nouveaux licenciés qui nous feroient perdre tous les fruits de cette précieuse conquête. Veuillez donc bien rendre justice à un citoyen qui ne cessera d'aimer et de défendre sa patrie qu'en cessant de vivre. Je suis avec respect, monsieur et cher compatriote, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Le chevalier du Teil. »

« P.-S. Vous savez sans doute, Monsieur, la tranquillité avec laquelle s'est faite notre fédération ; trois jours auparavant on ne savoit si ce ne seroit pas le signal d'un carnage, les gardes nationales fédérées n'ont pu échapper à leurs foyers qu'avec les plus vives alarmes de leurs concitoyens et beaucoup de femmes ont voulu suivre leurs maris. Le calme qui a régné a engagé divers corps fédérés à faire partir des

courriers pour rassurer leurs départemens, tels que ceux de la Meuse, du Bas-Rhin et des Vosges, sans ceux que j'ignore. — Avant ma réception on avoit débité dans les sociétés que si l'on donnoit un chef à la Garde nationale de Metz, il y auroit une guerre civile; j'ay fait ce que j'ai pu pour l'éviter et je sais que l'on me blâme. Je me flatte d'être aussi bon patriote qu'un autre; mais mon sentiment est de marcher à la révolution d'une manière douce et tranquille, s'il est possible, en imitant la sagesse de l'assemblée nationale; les patriotes outrés comme nous en avons quelques-uns semblent ne vouloir que désordres et convulsion<sup>1</sup>. »

On peut ne pas partager les opinions émises ici par Jean du Teil qui, d'ailleurs, dans sa famille, étoit seul à en professer de semblables; mais il est indiscutable qu'il y a dans cette lettre bien des mots qui portent, bien des idées qui étonnent. L'on n'étoit pas sans inquiétude, comme il le disoit fort bien, au sujet de la façon dont se passerait cette fédération; le calme qui ne cessa de régner<sup>2</sup> fit tomber absolument les préventions du commandant en second de la province envers le colonel-général qui reçut, quelques jours plus tard, les félicitations du ministre de la guerre :

1. Bibliothèque de Grenoble, manuscrits, N. 419.

2. Du Teil avoit rédigé pour ces fêtes un règlement de police qui fut rigoureusement appliqué et avoit demandé au marquis de Bouillé un service extraordinaire pour assurer la tranquillité et maintenir l'ordre; *Fédération de la ville de Metz*, p. 3.



« Paris, 11 mai 1790.

« Mon premier soin, Monsieur, lorsque j'ay reçu les détails donnés par le M. le marquis de Bouillé de la fédération des gardes nationales qui ont eu lieu à Metz le 4 de ce moy, a été d'en rendre compte à Sa Majesté; si elle a remarqué avec plaisir que tout s'étoit passé dans le plus grand ordre, tant de la part des troupes de la garnison que des milices citoyennes, elle n'a pas vu avec moins de satisfaction toute la justice que vous rend M. le marquis de Bouillé et que c'est à vos soins, votre intelligence, votre zèle et votre fermeté que l'on est redevable de l'ordre et de la tranquillité admirable qui ont régné parmi les gardes nationales de la ville et celles de la province. Le Roy m'a ordonné, Monsieur, de vous marquer de sa part le contentement particulier qu'il a de votre conduite et c'est avec autant de plaisir que d'empressement que j'exécute les ordres de Sa Majesté.

« La Tour du Pin<sup>1</sup>. »

Malheureusement les succès du lieutenant-colonel du Teil avaient grisé les bas officiers et soldats du régiment d'Auxonne; peut-être aussi l'exemple de ces milices citoyennes dont les chefs étaient électifs faussa-t-il les traditions militaires de ces hommes: quoi qu'il en soit, le 26 juin, inquiets des nouvelles qui couraient sur la réorganisation du corps de l'ar-

1. Archives administratives, Guerre. — Jean-Frédéric de la Tour du Pin, comte de Paulin, 1727 † 1794, lieutenant général; ministre de la guerre, du 4 août 1789 au 13 novembre 1790.

tillerie, ils adressèrent une double pétition au roi et l'Assemblée nationale pour leur demander, « puisque, selon le bruit de la nouvelle promotion, M. Germain<sup>1</sup> leur colonel actuel (qu'ils regretteront toutefois) doit les quitter », de nommer à sa place M. du Teil, dans le régiment « qu'il a si sagement conduit pendant l'hyver », ajoutant qu'ils attribuaient aux soins de cet officier « la tranquillité dont ils ont joui depuis ces malheureuses dissensions<sup>2</sup> ». Ce qui est plus singulier encore que cette démarche, c'est l'accueil qu'elle reçut, le 20 juillet, au ministère de la guerre où l'on décida de tenir compte, dans la mesure du possible, des vœux exprimés par Auxonne-Artillerie.

Bien que la conduite du chevalier du Teil, pendant les sept premiers mois de cette année, ait été vivement critiquée, il est incontestable qu'il réussit à tenir en main à la fois le régiment qu'il commandait, en l'absence du colonel<sup>3</sup>, et la garde nationale qui l'avait choisi pour chef : toutes les autres troupes de la garnison de Metz se mutinèrent, seuls ces deux corps restèrent dans le devoir et contribuèrent au rétablissement de l'ordre.

Le régiment de Salm-Salm fut le premier à faire, les armes à la main, des réclamations au sujet de sa solde ; sur ces entrefaites le baron de Poutet, univer-

1. Le chevalier de Cirfontaine.

2. L'adresse au roi est dans le dossier du général du Teil, aux archives administratives de la guerre ; l'adresse à l'Assemblée a été retrouvée et est conservée dans les papiers de la famille.

3. Celui-ci ne rentra qu'en août.

sellement respecté, était nommé procureur général syndic du département et était remplacé, comme maire de Metz, le 31 juillet, par M. Pacquin<sup>1</sup>, qui ne jouissait pas encore de la même autorité.

Le 4 août, cinq ou six cents soldats de la garnison se livrèrent à des manifestations hostiles devant l'hôtel de l'Intendance, en forcèrent les portes, enlevèrent M. de Pont<sup>2</sup>, « en l'abreuvant d'outrages, » et se préparaient à le pendre à un réverbère quand la garde nationale le délivra et le reconduisit chez lui. Sauvé par la courageuse intervention du chevalier du Teil, l'intendant écrivit au roi : « M. le colonel-général est accouru avec cet empressement qui ne peut être que l'inspiration d'une âme passionnée pour l'humanité et pour les lois qui doivent assurer la liberté des citoyens. »

Presque simultanément des troubles de ce genre se produisaient à Nancy, mais sans être réprimés au début avec la même énergie ; les régiments d'infanterie Lullin-Châteauvieux et du Roi donnèrent un exemple fâcheux qui fut bientôt suivi par le régiment de cavalerie Mestre-de-Camp Général ; le 28 août, les rebelles arrêtaient M. de Noüe<sup>3</sup>, commandant pour le roi, et voulurent se saisir de M. de Malseigne<sup>4</sup>, commissaire du gouvernement, qui parvint à s'échap-

1. Jean-Baptiste-Nicolas Pacquin de Rupigny, 1719 † 1806, démissionnaire 1792.

2. Jean de Pont qui avait succédé à M. de Calonne en 1779.

3. Maréchal de camp, inspecteur extraordinaire délégué par l'Assemblée nationale.

4. Commandant à Nancy.



per et à gagner Lunéville : mais il y fut livré aux rebelles.

Le 30, le comte de Bouillé marcha sur Nancy avec les troupes qu'il avait pu rassembler, quatre bataillons, vingt et un escadrons, la garde nationale disponible, sous les ordres de du Teil<sup>1</sup> et huit pièces conduites par le capitaine d'Orival de Menotay<sup>2</sup>; le 31, il établissait son quartier général à Champigneules<sup>3</sup>, sommait la ville de se rendre et, comme les choses traînaient en longueur, faisait enfoncer deux portes<sup>4</sup> à coups de canon. Après un combat qui dura de quatre à sept heures du soir, le général était maître de Nancy.

Le 1<sup>er</sup> septembre, à midi, la garde nationale de Metz, qui avait formé le gros de la colonne<sup>5</sup> chargée d'attaquer la porte Stainville, « se réunit à Champigneules<sup>6</sup>, emmenant avec elle ceux de ses blessés qui

1. Le colonel de Cirfontaine était rentré à Metz à cette époque, en sorte que du Teil put exercer sur la garde nationale une autorité plus active encore.

2. D'Escriennes, lieutenant en premier; de Nacquard et de Flavigny, lieutenants en second; Bellemontre et Grigny, en troisième.

3. En arrivant à cet endroit le 30, à six heures du soir, le détachement de 450 hommes de la garde nationale de Metz apprit l'arrestation par les rebelles du capitaine de grenadiers Dièche, du régiment de Piémont, aide-de-camp de du Teil qui l'avait envoyé à Toul pour y prendre les ordres du marquis de Bouillé. — Antoine-Claude Dièche, 1753 † 1811, ancien gendarme de la garde du roi, depuis commandant de la place de Strasbourg et général de division le 23 août 1793.

4. Les portes Stainville et Stanislas.

5. Avec le régiment de Vigier.

6. Pour se rendre à Pont-à-Mousson.



pouvaient supporter le transport<sup>1</sup> et deux petites pièces de canon<sup>2</sup> comme trophées. » Une réaction complète eut lieu à Nancy, M. de Noüe fut proclamé commandant de la garde nationale ; on le vint complimenter ainsi que MM. de Malseigne et de Bouillé<sup>3</sup>.

Le 2 mai, le détachement de la garde nationale revint à Metz avec les grenadiers et chasseurs d'Auvergne, de Hainaut et d'Auxerrois : « tous ont été reçus avec des sentiments mêlés de joie et de tristesse, mais aussi avec la profonde vénération que doivent inspirer à des citoyens de braves défenseurs de la loi<sup>4</sup>. »

Le chevalier du Teil s'était signalé dans cette affaire par son sang-froid : il ôta « à un Garde national de Nancy, qui venoit de tirer un coup de fusil, une giberne pleine de cartouches à balles » ; dans l'échauffourée, il fut fortement contusionné ; on sait que cette courte expédition compta comme campagne pour les officiers qui y prirent part, d'après les décrets de l'Assemblée nationale elle-même.

Le 15 décembre 1790, à la dernière séance du conseil d'administration de la Garde nationale, du Teil résigna ses fonctions et prononça, pour prendre congé de ce corps, les paroles suivantes :

1. Les autres restèrent dans les hôpitaux de Nancy.

2. Elles étaient aux armes de Stainville ; deux autres furent remises au régiment de Vigier.

3. Histoire de l'affaire de Nancy 1790, X. Mairé ; Nancy, 1861, 1 vol. in-8, pp. 170 et 171.

4. Récit des principaux faits arrivés à Nancy le 31 août et auxquels la garde nationale a pris part (Bibl. nat., L B 39, 9299).

« Messieurs,

« L'ancienneté de mes services, me portant incessamment au commandement d'un régiment ou d'une direction, me prive de l'honneur d'être plus longtemps colonel-général de la garde nationale <sup>1</sup>.

« Dignes représentans de mes braves camarades, témoignez-leur mes regrets de les quitter et ma vive reconnaissance de toute la confiance qu'ils m'ont accordée; heureux, MM. et chers frères d'armes, si mes services vous ont été utiles et agréables! et surtout s'ils ont contribué à vous procurer, dans ces momens d'agitation, quelque tranquillité.

« Si la garde nationale, par sa conduite modérée et soutenue, par sa fidélité à ses sermens, par les preuves qu'elle a données de sa valeur, a fixé sur elle les yeux de la nation et du Roi, si sa réputation s'est portée au-delà des limites de ce vaste empire, elle sera sûre d'un succès aussi constant que glorieux, tant qu'elle persistera dans ses sages principes et qu'elle mettra sa confiance dans notre respectable et courageuse municipalité, qu'elle convaincra de son dévouement respectueux les corps administratifs et tous ceux enfin que les loix ont revêtus de l'autorité.

« Qu'il soit permis au doux penchant qui m'anime pour le bonheur d'une cité que je chéris d'inviter mes frères d'armes à repousser les calomnies des malveil-

1. Imprimée à Metz, chez Lamort, imprimeur de la garde nationale, sous ce titre : Discours prononcé par M. Duteil, lieutenant-colonel au régiment d'Auxonne, artillerie, et colonel général de la garde nationale de Metz, à la séance du conseil général d'administration de ladite garde, le 15 décembre 1790.

lans qui ne se plaisent que dans le désordre et les calamités publiques ! Honorez donc, chers amis, des citoyens que vous avez choisis en votre âme et conscience, qui s'occupent sans cesse de vos intérêts, de ceux d'une ville dont les revenus, depuis si longtemps, étaient mal administrés ; faites enfin respecter des hommes aussi zélés que désintéressés, et aussi dévoués au bien public qu'à la cause des malheureux.

« Peut-il être une administration plus éclairée, plus régulière, plus surveillante et plus satisfaisante pour le peuple ? Ses séances sont publiques, on y accueille tous les mémoires, toutes les représentations, et on y fait droit, lorsqu'elles renferment des vues judicieuses et utiles.

« Je reviens à vous, MM. ; lorsque le conseil d'administration fut orageux et ses délibérations hardies, il parut dangereux et l'on se prévint contre lui ; mais depuis que le calme règne dans ses séances, que la modération est devenue la base de ses arrêtés, il s'est justement acquis les suffrages universels. Puissent les sentimens qui l'animent aujourd'hui ne l'abandonner jamais ! Alors ce conseil sera un vrai tribunal de paix, ses membres seront les organes et les dignes interprètes des sentimens d'un corps respectable et, pour tout dire enfin, l'âme de la garde nationale.

« Vous allez, MM. et très-chers frères d'armes, réélire des officiers de tous grades ; n'oubliez pas que le serpent de l'envie, l'intrigue et la cabale peuvent vous environner. Votre premier choix a fait honneur à votre discernement ; puisse celui que vous allez faire l'honorer encore !



« Chers concitoyens, pères de famille, et vous fidèles ouvriers, artistes et citoyens inactifs, qui vous êtes si généreusement armés pour défendre notre liberté, et maintenir la tranquillité de cette ville intéressante, persistez dans votre courageuse et rare conduite; souvenez-vous que, dans cette heureuse révolution, on ne pouvoit renverser le colosse des abus qu'en entraînant tous ceux qui y participoient. Mais, chers camarades, donnons un grand exemple de notre civisme; plaignons les malheureux qui perdent leur état; fussent-ils même ennemis de la révolution, faisons-les jouir de la tranquillité que les forcenés de leur secte tentent journellement de nous ravir; apprenons à l'univers entier que les bons français sont dignes, par leurs vertus, leur constance et leur courage, d'une constitution qui fera l'envie de tous les peuples de la terre; instruisons-les de notre respect, de notre reconnoissance pour l'auguste assemblée nationale et de notre amour pour le plus grand et le meilleur des rois. »

M. Fischer de Dicourt <sup>1</sup>, lieutenant-colonel en pied, lui répondit en quelques mots :

« Monsieur,

« Vos vertus civiques et militaires nous sont connues depuis long temps, vous en avez donné des

1. Pierre-Alexandre-Aurélien Fischer de Dicourt, né en 1755, lieutenant-colonel d'un régiment provincial, premier président du bureau des finances de Metz 1780-1787; il avait remplacé le chevalier de Fabert.



preuves éclatantes ; et, si quelque chose peut adoucir, pour la garde nationale dont je vous exprime les sentiments, l'amertume de votre perte, c'est la nouvelle récompense militaire, accordée à vos vertus et à vos talens. »

Le lendemain, le corps municipal de Metz se réunissait pour prendre en considération « les services rendus par M. du Teil dans ces tems de crise et de malheur, le zèle infatigable avec lequel il a secondé conjointement avec la garde nationale les efforts de la municipalité pour maintenir dans la cité la paix et la tranquillité ». Cette délibération est un précieux hommage, car l'hôtel de ville de Metz professait encore des idées modérées.

Le 1<sup>er</sup> avril 1791, Jean du Teil fut compris, dans le mouvement déterminé par la réorganisation de l'artillerie, comme colonel, directeur à Mézières ; son premier soin fut de passer en revue les places de sa direction et, dès le 15 août, il envoyait à Vauchelle<sup>1</sup>, adjoint au ministre, un état des effets d'approvisionnement qui manquaient, tant à Givet qu'à Charlemont ; il avait donné sa démission le 11 août, mais continua sans doute son service jusqu'à la liquidation de la pension de retraite qui lui fut accordée le 9 octobre suivant. Les motifs qui engagèrent le chevalier du Teil à rentrer dans la vie privée sont difficilement saisissables et n'étaient certainement pas d'ordre politique ; il n'y a pas lieu de penser non plus qu'il quitta l'armée parce que son désir de com-

1. Ancien commissaire général des poudres et salpêtres.

mander un régiment ne fut pas réalisé : en effet, le 8 février 1792, on lui offrit inutilement le poste d'adjudant-général-colonel, vacant par la démission de M. de la Pelouse; l'ambition fut donc étrangère à sa retraite qu'il prit vraisemblablement pour des raisons de santé<sup>1</sup>.

1. Dans le carnet de la Sabretache (juillet 1896, p. 389) vient de paraître un curieux mémoire rédigé par un officier autrichien, au camp de Montigny, du 4 au 23 septembre 1788; il convient d'en extraire ce qui suit :

« Le 13, j'ai été voir l'école d'artillerie à Metz, laquelle a lieu pendant tout l'été, savoir : les lundis, mercredis et vendredis. On a tiré au but et jeté des bombes; mais comme ce n'étoient que des recrues ils ont très-mal dirigé leurs coups.

« On a fait ensuite l'essai d'un fourneau en terre glaise pour chauffer les boulets sans grils et seulement au moyen de quelques petites barres de fer, ce qui a assez bien réussi, les boulets étant rouges en 3/4 d'heure.

« Le roi passe 3.500 livres par an pour les frais extraordinaires de cette école, mais fournit la poudre, bombes et boulets, etc.... » Voir page 282.

---







## XVII

### L'ARTILLERIE DU SIXIÈME DÉPARTEMENT MILITAIRE (GRENOBLE)

1791

Un décret de l'Assemblée nationale, en date du 2 décembre 1790, avait fixé la composition des troupes du corps de l'artillerie à sept régiments de canonniers, six compagnies de mineurs et dix compagnies d'ouvriers. Le 1<sup>er</sup> janvier 1791 les régiments d'artillerie cessèrent de porter le nom des écoles et de rouler entre eux suivant l'ancienneté de leur colonel <sup>1</sup>.

Le 1<sup>er</sup> avril 1791, le baron du Teil était nommé inspecteur général d'artillerie du sixième département, qui comprenait la place et direction de Grenoble, l'école de Valence et la manufacture d'armes de Saint-Étienne <sup>2</sup>. Les premières inspections générales régulières dataient du 13 août 1765 : « En parcourant les rapports et livrets des inspecteurs généraux de ce temps, on est surpris de reconnaître combien nos pré-

1. Général Susane, pp. 221 et suivantes.

2. États des services de Jean-Pierre du Teil de Beaumont.

décèsseurs nous ont laissé peu à faire. Marche des opérations de l'inspecteur général, livrets, états, comptes-rendus, tout avait été réglé d'emblée. L'examen des officiers au point de vue de l'instruction et de la conduite était beaucoup plus sévère qu'il ne l'est aujourd'hui. L'inspection avait lieu aux mois d'août et de septembre; immédiatement après sa clôture, des semestres étaient accordés dans une large proportion, et les régiments, réduits par le départ des semestriers, changeaient de garnison, s'il y avait lieu<sup>1</sup>. »

Le rapport de M. de la Mortière sur l'école d'Auxonne, en 1789, a pu donner une idée de l'inspection de ces établissements d'artillerie à cette époque; mais les opérations de l'inspecteur général ne se bornaient pas là, comme on en jugera d'après le mémoire suivant, conservé aux Archives historiques du ministère de la guerre<sup>2</sup>:

*Mémoire pour la disposition du travail  
d'un inspecteur du Corps Royal de l'artillerie.*

Il est nécessaire qu'un directeur en chef de l'artillerie remette à l'inspecteur, au moment de son arrivée dans la direction, des mémoires et des états sur les articles cy-après :

1. Général Susane, Histoire de l'artillerie, p. 490.
2. Carton « Artillerie, xviii<sup>e</sup> siècle ».

*Sur les choses qui auront été exécutées pendant l'année ;*

L'inspecteur doit, avec ces états examiner dans sa tournée si ces approvisionnements, radoubs et réparations ont été bien et solidement exécutées et dans le cas qu'il y ait quelque chose à dire il doit sans complaisance relever les fautes, donner ses ordres et en faire mention dans son travail pour la Cour, comme aussi si tout est bien et conforme exactement aux états de dépenses il doit de même lui en rendre compte.

Les états d'approvisionnements dans les places ; les états des radoubs qui auront été exécutés ; les états des toizés des constructions et réparations de bâtiments.

*Sur les choses à faire ;*

S'il y a à dire sur ce mémoire et sur l'état d'approvisionnements, l'inspecteur l'observera dans sa tournée et il pourra corriger ce qu'il y aura de defectueux ; au surplus ce mémoire lui servira sur ce qu'il y a à dire sur chaque place.

Un mémoire sur la force de la défense des places ; le tems qu'elles peuvent tenir contre un siège et la garnison qu'elles peuvent contenir.

Un état de l'approvisionnement qu'il serait nécessaire de faire dans ces places, en augmentation de ce qu'il y a, en cas de siège.

L'inspecteur jugera de la nécessité de ces approvisionnements pour le service actuel ; il doit en conséquence donner ses ordres au directeur et en faire mention dans son travail pour le ministre.

Un état des effets à remettre dans les places pour le service actuel en distinguant ceux de ces effets qu'il seroit nécessaire de faire construire et les places où on pourroit prendre le surplus.

*Les inventaires des gardes ;*

L'inspecteur doit examiner ces changements proposés et donner ses ordres aux gardes sur ceux qu'il approuvera devoir être faits.

L'inspecteur doit prendre connaissance des radoubs surtout de ceux qui sont nécessaires et pressants et il doit en rendre compte à la Cour pour qu'elle puisse donner ses ordres au directeur sur l'exécution.

Un mémoire sur les changements à faire sur ces inventaires (soit sur la quantité d'effets ou sur la qualité.)

Un état assez détaillé pour connoître en quoi consistent les radoubs à faire aux effets à réparer de la seconde colonne des inventaires.

*Sur les logements et bâtiments ;*

Il verra dans sa tournée si cet état est exact.

Un état des logements et magasins, leurs proportions, leur état actuel et les munitions qu'ils peuvent contenir.



L'inspecteur doit examiner si ces projets sont exactement conformes aux réparations et dans le cas qu'il y ait à dire il doit donner des ordres pour augmenter ou diminuer et en faire mention dans son travail attendu que la Cour doit partir de là pour ses ordres à ce sujet.

Les projets détaillés des constructions et réparations pressantes à faire à ceux de ces magasins qui se trouveront en avoir besoin et un état des réparations qui pourront être différées à une autre année.

Lorsque le maréchal de camp du Teil vint prendre possession de son nouveau poste, on s'inquiétait déjà à Grenoble des mouvements de troupes faits dans le duché de Savoie et l'on s'occupait de la défense du fort Barraux ; les administrateurs composant le Directoire de l'Isère demandèrent qu'on y mît un bataillon sans affaiblir la garnison du chef-lieu. M. du Chilleau <sup>1</sup>, commandant les troupes de ligne du département, y fit partir, le 13 mai, cent Chasseurs Royaux Corses, pour donner satisfaction aux habitants de Barraux et des environs qui lui avaient envoyé une députation ; plus tard, le 27 juin, le maréchal de Luckner, qui commandait en chef les septième et huitième divisions militaires, faisait renforcer les garnisons des villes frontières des Hautes-Alpes.

Toute la région voisine du Comtat Venaissin était profondément troublée et, dès le 19 mai, un détachement d'artillerie, avec pièces de campagne, marchait

1. Marie-Charles, marquis du Chilleau, maréchal de camp 1781.

de Valence sur les frontières de Vaucluse<sup>1</sup>. Le quatrième régiment d'artillerie, anciennement Grenoble, en garnison à Valence, était commandé par le colonel de Lard de Campagnol<sup>2</sup>; neuf compagnies de ce corps étaient détachées au mois de juillet : trois en Corse, trois dans le Comtat, deux à Grenoble, une au fort Barraux, aussi Luckner refusa-t-il, le 5 juillet, de satisfaire à une réquisition du directoire des Pyrénées-Orientales, qui demandait une brigade d'artillerie : les troupes réclamées furent fournies par le premier régiment, en garnison à Auxonne, qui reçut l'ordre de faire passer, le 27 juillet, une compagnie à Perpignan<sup>3</sup>.

L'esprit public était d'ailleurs déplorable à Valence depuis le commencement de la Révolution : le 10 mai 1790, le vicomte de Voisins<sup>4</sup>, maréchal de camp, commandant de l'école d'artillerie, y avait été massacré par la populace. Le régiment de Grenoble, qui était en garnison dans cette ville depuis octobre 1786, n'avait pas échappé à la funeste influence d'un semblable milieu ; il était devenu « assez mauvais, disait dans ses notes le maréchal de camp inspecteur du Teil, les soldats y ont contracté un air de scélératesse<sup>5</sup>. » Il est curieux de rapprocher cette opinion

1. Archives historiques du ministère de la guerre, correspondance générale, 1791.

2. Isaac-Jacques de Lard de Campagnol, services de 1746, colonel le 4<sup>er</sup> avril 1791, général de brigade 1794.

3. Archives de la guerre et général Susane, pp. 311 et suivantes.

4. Jacques Rose, vicomte de Voisins, servait depuis 1739, maréchal de camp 1788.

5. Iung, t. II, p. 96 ; général Susane, p. 312.

de celle qu'exprimait, au sujet du même corps de troupes, Napoléon Bonaparte dans une lettre écrite de Serve, le 8 février 1791, à son oncle l'abbé Fesch : « J'ai vu à Valence, y disait-il, un peuple résolu, des soldats patriotes et des officiers aristocrates <sup>1</sup>... » Quelques jours plus tard, le 1<sup>er</sup> avril 1791, le futur empereur était précisément nommé lieutenant en premier dans ce régiment devenu le quatrième : ce corps comptait alors dans ses rangs une pléiade de jeunes officiers que l'émigration et plus tard le souvenir de Napoléon devaient porter aux premiers rangs de l'artillerie <sup>2</sup>.

En dehors du lieutenant-colonel Dujard que l'on retrouvera à Nice en 1793 et du lieutenant-colonel Lagrange, qui commandera l'artillerie au siège de Lyon, il convient de citer les capitaines commandants Blanc-Molines, qui se distinguera dans la campagne de Savoie en 1793 ; Gouvion <sup>3</sup>, que l'on a déjà remarqué à Auxonne ; Belgrand-Vaubois, général de division en 1796 ; François-Claude-Joachim de Faultrier, directeur des parcs des armées d'Italie et d'Égypte, général de brigade en 1799 ; Villantroys, futur directeur général des forges ; Bonnay de Sugny, plus tard premier inspecteur général de l'artillerie de marine ; Nicolas-Marie de Songis d'Escourbons, mort en 1810 premier inspecteur général de l'artillerie ; Ducos de La Hitte

1. Masson, II, 195 et 6 ; Iung, t. II, p. 66.

2. Général Susane, p. 312.

3. « Mes compliments à Gouvion, Berthon et Vaubois », écrit Napoléon, de Corte, en février 1792, à Suzy, commissaire des guerres à Valence ; Masson, II, 339 ; Coston, I, 198.



et Ducos de Revignan qui illustrèrent encore un nom déjà célèbre dans le corps ; Pernetty et Taviel, promus tous deux généraux de division, le premier en 1807, le second en 1811 ; Borthon, général de brigade dès 1794, enfin les lieutenants en premier Charles-Nicolas d'Anthouard, général de division en 1810, devenu président du comité de l'artillerie, et de Hédouville, camarade de promotion de Bonaparte, plus tard chargé d'affaires à Francfort-sur-le-Main.

Tandis que le baron du Teil allait prendre possession de son commandement vers le milieu de juin <sup>1</sup>, Bonaparte rejoignait son nouveau régiment et, tout en se remettant courageusement au travail <sup>2</sup>, ne manquait pas de se faire remarquer par ses idées politiques : « Ce régiment-ci, écrivait-il, dès le 27 juillet, à Naudin, son ancien commissaire des guerres, est très-sûr : les soldats, sergents et la moitié des officiers <sup>3</sup>. » On voit encore une fois combien les appréciations du lieutenant en premier différaient des notes de l'inspecteur général ; cette divergence dans leur manière de voir, qui devait s'accroître chaque jour, rend plus singulière l'influence que Napoléon avait su conserver sur son ancien commandant et qui ne peut évidemment s'expliquer que par les pressentiments

1. C'est le 10 seulement qu'il eut connaissance de sa nomination : du moins une lettre de remerciements écrite par lui à Paris, en cette occasion, porte cette date.

2. Dès le 24 juin il prend à Valence des notes d'après l'His-toire de Florence par Machiavel, traduite par Barrett ; Masson, II, 233.

3. Masson, II, 209 ; Jung, II, 88 et 79.



du génie militaire de Bonaparte conçus depuis longtemps par le baron du Teil <sup>1</sup>.

Le nouvel inspecteur général avait eu la bonne chance de pouvoir attacher à sa personne, comme aides-de-camp, deux de ses fils qui servaient dans l'artillerie, Claude <sup>2</sup>, qui avait sa commission de capitaine depuis le 21 janvier 1787, et Césaire, promu lieutenant en second au régiment de La Fère, le 26 septembre 1789; Michel, son second fils, comptait comme capitaine en second dans Saintonge depuis le 11 mai 1789; Augustin, le troisième, était mort à Bayeux, le 18 février 1789, lieutenant en second au régiment de Lorraine; enfin Alexandre, le cinquième, était lieutenant à la suite du corps royal d'artillerie. Dans les moments de loisir que lui laissaient ses tournées d'inspection, le maréchal de camp pouvait aller se reposer au milieu de ses enfants dans sa terre de Pommier <sup>3</sup> où s'était fixée sa belle-fille, née de Berbis,

1. « En 1788 il y distingua (à Auxonne) Napoléon, alors lieutenant d'artillerie, et *pressentit ses talents militaires.* »

2. Il venait, en attendant une place vacante dans ce grade au régiment de La Fère, de prendre dans ce corps le premier rang de lieutenant en premier.

3. Par des acquisitions successives cette terre était devenue relativement considérable et rapportait plus de douze mille livres; elle comprenait de nombreux prés et cent vingt-deux fosserées de vignes, les domaines des Arcquettes, de la Sicardière, de La Biessera, l'étang Gaston, l'étang et les serves de Grandbois, l'étang du Fay, de moitié avec le marquis d'Ornacieux; tous ces biens, situés à Pommier et à Faramans, provenaient de nobles François et Claude de Chambaran; quelques parcelles avaient été acquises sur noble Claude de Chapuis; plus récemment les du Teil avaient acheté des Fassion l'importante terre de Chars en la commune de Pisieux.

qui lui avait déjà donné trois petits-fils<sup>1</sup> ; elle avait retrouvé là ses deux belles-sœurs, Eulalie et Clotilde du Teil, élevées comme elle dans la maison des Ursulines de Dijon<sup>2</sup>. Ces dernières s'occupaient elles-mêmes de l'éducation de leur plus jeune sœur, Alexandrine : « Je suis bien content, ma chère petite, de ton écriture, lui écrivait son père, tes lettres sont nettes, bien liées... il faut bien caresser tes sœurs pour qu'elles t'apprennent bien tes leçons... »

Tout contribuait à faire de Pommier un séjour

1. L'aîné, Pierre-Parfait, né 1786, mourut jeune ; Joseph-Henri-Louis, le second, né en 1788, fut tué à Leipsick en 1813, étant lieutenant de dragons et chevalier de la Légion d'honneur ; Hugues, baron du Teil, le troisième, naquit en 1790 et se maria à Valence, le 24 décembre 1823, à Antoinette-Charlotte-Eugénie Desjaques de Renneville, fille d'un ancien capitaine du régiment d'Aquitaine, infanterie, chevalier de Saint-Louis : de ce mariage sont venus Jules-Henri, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, en qui s'éteignit la descendance masculine de la branche aînée, Anne et Marie du Teil.

2. Le baron du Teil s'occupait beaucoup de l'éducation de ses filles comme l'indique la lettre que voici, écrite par la supérieure du couvent Saint-François : « Je me bornerai au plan que vous m'avez tracé en cultivant les talents que vous désirez d'elles ; j'ai conçu un préjugé favorable d'elles et suis assurée de trouver en elles tous les ressorts nécessaires pour seconder mon zèle ; je les attends avec autant d'empressement que j'aurai de satisfaction à les recevoir. Mesdemoiselles des Mailly se font un plaisir de penser qu'elles touchent au moment de les posséder et de former avec elles les liens de l'amitié. » — La fille aînée de du Teil, Jeanne, née en 1762, mourut prématurément, ce qui empêcha de donner suite à un projet de présentation à Saint-Cyr formé en 1769 : les documents réunis dans ce but et portant le cachet du cabinet de d'Hozier sont conservés dans les archives de la famille.

agréable et, si l'avenir n'avait pas été aussi sombre, le général du Teil se serait trouvé à cette époque parfaitement heureux : la collection d'armes qu'il avait réunie dans son château, bien appauvrie par le pillage de 1789 et la générosité de son propriétaire en 1790, renfermait encore des pièces intéressantes, et la bibliothèque militaire <sup>1</sup> qu'il avait rassemblée pendant sa longue carrière permettait au vieux soldat de compléter l'éducation spéciale de ses fils lorsqu'ils séjournaient auprès de lui.

Dans la seconde quinzaine d'août, Bonaparte, devant jouir d'un semestre d'hiver, demanda à son colonel l'autorisation de partir avant l'équinoxe, attendu qu'il devait passer en Corse <sup>2</sup>, et essuya un refus. Pour obtenir cette faveur il se rendit alors à Pommier, chez son inspecteur qu'il surprit un soir à dix heures. Il resta quatre jours au château, travaillant constamment avec le général, causant avec lui d'art militaire ou étudiant des cartes disposées sur de grandes tables <sup>3</sup>. Est-ce à cette époque qu'il soumit à son chef le plan d'une vaste route qui devait conduire de France en Italie en traversant la plaine de la Valloire,

1. Il la légua à son fils Césaire, suivant son dernier testament reçu à Lyon par Durand, notaire, le 27 mai 1789.

2. Mémoire du comité de l'artillerie du 21 juin 1792, en faveur de Bonaparte; Masson, II, 399.

3. Ces détails sont tirés d'une lettre écrite à Metz, le 17 novembre 1863, par M. Albert Lanty, depuis général de division et gouverneur de Toul, à la suite d'une longue conversation qu'il avait eue à ce sujet avec M<sup>me</sup> de Patris, née Alexandrine du Teil; le général Lanty est par sa mère, Eulalie du Teil, petit-neveu de M<sup>me</sup> de Patris.



dominée par la colline de Pommier<sup>1</sup>? En tout cas les bruits de guerre qui couraient en France et la concentration des forces militaires de la Savoie donnaient alors à ce tracé un intérêt tout particulier. Quels qu'aient été les moyens employés par Bonaparte pour séduire le baron du Teil, il obtint assurément gain de cause et quitta Pommier emportant l'autorisation de partir dès le commencement de septembre<sup>2</sup> : « C'est un homme de grands moyens, disait l'inspecteur général en le voyant s'éloigner, il fera parler de lui ...<sup>3</sup> »

Mais à peine Bonaparte avait-il quitté Valence avec cette permission verbale que le ministre du Portail<sup>4</sup> adressait, en date du 8 septembre, à tous les commandants de corps, une circulaire pour leur prescrire de suspendre le tirage des semestres et leur enjoindre de compléter le plus promptement possible, sur le pied de guerre, les troupes à leurs ordres<sup>5</sup>. Aussi, lorsqu'il arriva en Corse, Napoléon n'avait-il aucun titre régulier de permission : prévenu de sa situation,

1. Détails dus à l'obligeance de M. Berthin, de Beaurepaire (Isère); ce plan aurait été retrouvé en 1813 dans le château par M. Joseph Monnet et confié en 1840 à un employé des ponts et chaussées dont on n'a pu retrouver la trace.

2. Mémoire du comité de l'artillerie. — En effet, Bonaparte, qui avait déjà demandé 90 livres au trésorier du régiment, le 26 août, se fit donner, le 29, pour acquit du 1<sup>er</sup> octobre, 106 livres 3 sols 2 deniers : c'était sa bourse de voyage.

3. Lettre du général Lanty.

4. Louis le Bègue de Presle du Portail, né en 1743, lieutenant général 1792; il avait remplacé à la guerre, le 16 novembre 1790, le comte de la Tour du Pin et resta en fonctions jusqu'au 2 décembre 1791.

5. De Coston, I, 178.



il se disposait à repasser en France <sup>1</sup>, lorsque le maréchal de camp de Rossi <sup>2</sup> le retint et écrivit, le 1<sup>er</sup> novembre, à du Portail pour lui demander l'autorisation de nommer Bonaparte adjudant-major d'un bataillon de volontaires corses de nouvelle formation. Les changements de ministère firent traîner les choses en longueur; le nouveau ministre, M. de Narbonne <sup>3</sup>, n'envoya son assentiment que le 14 janvier <sup>4</sup> et c'est seulement le 22 février <sup>5</sup> que Rossi put, en connaissance de cause, avertir le commandant du quatrième régiment des motifs réguliers qui avaient empêché Bonaparte de rejoindre: en France, absent illégalement à la revue de rigueur de décembre 1791, il avait été rayé sur les contrôles du corps de l'artillerie; mais, le 21 juin 1792, il obtenait <sup>6</sup> du Comité un avis favorable à sa réintégration qu'un troisième ministre lui annonçait <sup>7</sup>, dès le 10 juillet, en l'invitant à regagner

1. Mémoire du Comité de l'artillerie.

2. Antoine-François de Rossi, maréchal de camp 1788, alors employé dans la 23<sup>e</sup> division militaire, depuis lieutenant général 1792.

3. Louis, comte de Narbonne-Lara, 1753 † 1814, ministre du 7 décembre 1791 au 9 mars 1792.

4. Lettre de Narbonne à Rossi; de Coston, II, 173.

5. Certificat du maréchal de camp Rossi en faveur de Bonaparte; Masson, II, 345.

6. A la suite des émeutes d'Ajaccio survenues en avril 1792, Bonaparte était rentré en France pour se justifier, bien que sa nomination au grade de lieutenant-colonel de volontaires, en date du 2 avril, le dispensât de rejoindre son régiment le 1<sup>er</sup> avril (décret du 18 décembre 1791, loi du 3 février 1792): dès le 28 mai, il était à Paris.

7. Lettre de Lajard à Bonaparte; Masson, II, 400. — Pierre-Auguste de Lajard, 1757 † 1837, ministre du 16 juin au 24 juillet 1792.

son régiment <sup>1</sup> : son brevet de capitaine, à compter du 6 février, lui fut délivré le 30 août, par un quatrième ministre, Joseph Servan <sup>2</sup>.

Le 30 novembre 1791, le baron du Teil était nommé lieutenant général des armées du roi et il semble avoir conservé, avec ce grade, l'inspection du département de Grenoble jusqu'au moment où il fut désigné pour prendre le commandement en chef de l'équipage d'artillerie de l'armée du Rhin.

1. Mais la suppression de la maison de Saint-Cyr lui fit solliciter, le 1<sup>er</sup> septembre, l'autorisation de reconduire en Corse sa sœur qui était élevée dans cet établissement ; ce voyage ne semble pas s'être accompli très-rapidement, car Bonaparte paraît avoir séjourné à Marseille peut-être jusqu'en octobre ; il touchera de nouveau le sol français à Toulon, le 13 juin 1793, après l'échec de l'expédition de la Magdelaine. Peut-être est-ce à Marseille, en septembre ou octobre 1792, qu'il écrivit la lettre sans date rapportée par M. Masson, I, 280 et 281.

2. Joseph Servan de Gerbay, 1741  $\frac{1}{2}$  1808, maréchal de camp 1792, ministre 9 mai-11 juin et 14 août-7 octobre 1792.

---

## XVIII

### L'ÉQUIPAGE D'ARTILLERIE DE L'ARMÉE DU RHIN

(1792)

Le 20 avril 1792 fut déclarée la guerre que l'on prévoyait depuis un an déjà. Dans la région du nord-est trois armées couvraient nos frontières, celles du Nord, du Centre et du Rhin. Comme l'on avait d'abord pensé que cette dernière serait appelée à jouer le rôle le plus important pendant la campagne de 1792, son commandement avait été remis, dès le 14 décembre 1791, au maréchal de Luckner, considéré comme le meilleur général français d'alors.

Dès le 19 avril une circulaire enjoignit aux officiers généraux, destinés par le roi à l'armée qui allait s'assembler, de former leurs équipages<sup>1</sup> : le baron du Teil venait d'être nommé commandant en chef de l'artillerie de l'armée du Rhin<sup>2</sup>, sans doute sur la demande de Luckner, qui le connaissait pour l'avoir

1. Archives historiques du ministère de la guerre, armée du Rhin, correspondance.

2. États des services de Jean-Pierre du Teil de Beaumont.

eu déjà sous ses ordres, l'année précédente, à Grenoble; il se mit donc en demeure de se rendre à son poste, fit ses équipages et retint un logement à Strasbourg; mais, au moment de partir, une indisposition assez grave, suite de la chute qu'il avait faite à Pommier et dont il ne s'était jamais complètement rétabli, l'empêcha de mettre son projet à exécution; il en informa aussitôt le maréchal de camp de Manson<sup>1</sup>, du comité central du ministère de la guerre<sup>2</sup>.

Nous touchons ici à une période douloureuse de notre histoire nationale et à un moment critique pour notre aristocratie militaire: l'émigration qui décimait nos armées allait diviser la famille du Teil. Aux souffrances physiques dont se plaignait le baron du Teil venaient encore se joindre des inquiétudes morales. On connaît le respect qu'il professait pour le prince de Condé: ce général, organisant alors sur la frontière un corps de troupe auquel il devait donner son nom, tenta de vives démarches pour s'attacher un ancien officier auquel il avait toujours témoigné beaucoup d'estime; une vieille amitié unissait le lieutenant général à son cousin germain le commandeur de Buffévent, maréchal de camp<sup>3</sup>; celui-ci, sous-gou-

1. Jacques-Charles de Manson, services de 1741, maréchal de camp 9 mars 1788.

2. Mémoire rédigé au bureau de l'artillerie sur le lieutenant général du Teil et considéré depuis comme non avenu; il porte les signatures de Vauchelle, Manson, d'Arçon et d'Abancourt.

3. Cet officier général était très-attaché au comte d'Artois; le 14 avril 1787 il avait eu l'honneur de tenir, avec le marquis de Sérent, la sainte nappe quand le duc d'Angoulême fit, en l'église Notre-Dame à Versailles, sa première communion;



verneur des ducs d'Angoulême et de Berry, avait quitté la France avec le comte d'Artois dès le mois de juillet 1789; enfin les trois fils de du Teil, qui servaient dans l'artillerie, suivant l'exemple d'un grand nombre de jeunes et brillants officiers, leurs contemporains, avaient émigré dès le commencement de 1792; les deux plus jeunes, Césaire et Alexandre, s'étaient enrôlés dans l'armée des princes comme simples volontaires, sacrifiant sans regrets leurs épau-lettes d'officiers; Claude, l'aîné, ancien aide-de-camp de son père, remplissait les mêmes fonctions auprès du commandeur de Buffévent. Le second fils du baron du Teil, Michel, capitaine au régiment de Saintonge<sup>1</sup> depuis le 11 mai 1789, restait donc seul en France au moment de l'ouverture de la campagne; son régiment venait précisément de quitter Belfort pour aller prendre ses cantonnements à Landau et Lauterbourg, lorsque, le 7 avril, il fut désigné pour remplir auprès du général les fonctions d'aide-de-

des relations affectueuses se continuèrent entre l'ancien sous-gouverneur et l'aîné de ses élèves qui, sur le point d'épouser la fille de Louis XVI, lui écrivit de Mittau, le 22 février 1799 : « Vous pouvez facilement vous imaginer, mon cher commandeur, avec quelle impatience j'attends le mois de mai! J'espère que mon mariage aura lieu vers cette époque!... »

1. Le régiment de Saintonge s'était illustré en Amérique : il avait fait son entrée à Philadelphie le 15 août 1780, avait pris part en 1781 au siège de Yorktown et à la capitulation du général Cornwallis, s'était transporté aux Antilles en 1782 et était revenu à Brest en juillet 1783; du Teil avait été nommé lieutenant en second le 14 avril 1780 et en premier le 29 novembre 1782; son régiment fut au camp de Metz en 1788 et sous les murs de Paris en 1789.

camp; mais l'inactivité momentanée à laquelle le réduisit l'indisposition de son père lui laissa le temps de la réflexion : il donna sa démission, passa le Rhin et fut remplacé le 27 mai suivant. Du Teil eut sans doute imité ses fils, s'il n'avait été retenu en France par ses trois filles dont l'avenir le préoccupait vivement depuis le commencement de la Révolution et aussi par son âge, il avait soixante-dix ans : un vieillard craint toujours en quittant son pays de n'y jamais revenir. Il finit par se résoudre au parti de ne pas s'éloigner, mais en renonçant à tout service actif.

Cependant l'armée du Rhin s'organisait lentement sous la direction de Luckner et du maréchal de camp de Broglie<sup>1</sup>, chef de l'État-major; l'on manquait d'officiers généraux et l'on n'avait que quatorze mille hommes : il en eût fallu cinquante mille pour couvrir la frontière<sup>2</sup>. Tous les jours des officiers émigraient, des relations journalières existaient entre ceux qui avaient quitté la France et les « nobles » de l'armée<sup>3</sup>; des régiments entiers allaient passer le Rhin, d'abord Saxe le 11 mai, puis Royal-Allemand le 22 mai.

Dès le 26 avril le marquis de Grave<sup>4</sup>, ministre de

1. Charles-Louis-Victor de Broglie, 1755 † 1794, maréchal de camp 1791, chef d'état-major général de l'armée du Rhin 28 janvier 1792; condamné à mort le 26 juin 1794. Il avait été député aux États Généraux en 1789 et président de l'Assemblée nationale en 1791.

2. Lettres de Luckner au ministre, 21 et 24 avril.

3. Rapport de M. de Cussy, chargé des affaires de France à Deux-Ponts, 25 avril.

4. Pierre-Marie, marquis de Grave, 1755 † 1823, maréchal de camp, ministre du 8 mars au 9 mai 1792.

la guerre, avait envoyé à Luckner un projet d'équipage d'artillerie. Le colonel de Nadal<sup>1</sup> était directeur du parc et le colonel Houzé de Saint-Paul<sup>2</sup> commandait l'État-major de l'artillerie de l'armée.

Le 7 mai, le lieutenant général de La Morlière<sup>3</sup> était nommé commandant, par intérim, de l'armée du Rhin, à la place de Luckner qui passait à l'armée du Nord<sup>4</sup>; le 14, il arrivait à Strasbourg; le 15, le lieutenant général de Custine<sup>5</sup> se plaignait déjà des hésitations du nouveau commandant en chef qui reçut l'ordre de se rendre dans le Nord, mais d'attendre, avant de partir, l'arrivée de son remplaçant; le 26, Custine était désigné pour occuper ce poste qu'il ambitionnait depuis longtemps et le 28 il était à Strasbourg; mais sa nomination était immédiatement annulée et La Morlière conservait le commandement qu'il ne remit que le 20 juillet au général de Biron.

La Morlière, désirant compléter les cadres de son armée, écrivit au lieutenant général du Teil pour insister sur la nécessité de sa présence à Strasbourg; celui-ci lui répondit en juin que bien qu'il allât mieux et recommença à monter à cheval, sa santé ne lui

1. Ancien sous-directeur à Strasbourg, créé maréchal de camp en émigration.

2. François Houzé de Saint-Paul, anciennement directeur à Caen, maréchal de camp 16 mai 1792.

3. Alexis de La Morlière, né en 1707, lieutenant général le 25 juillet 1762.

4. Luckner partit le 15 mai pour Valenciennes.

5. Adam-Philippe, comte de Custine, 1740 † 1793, services de 1747, brigadier 8 mars 1780, maréchal de camp 19 avril 1782, lieutenant général 6 octobre 1791.



permettait pas encore de se rendre à son poste; puis le 5 juillet, il adressa au ministre une lettre afin de l'informer de l'impossibilité où il se trouvait de faire un service actif pour le moment et joignit à son envoi des certificats de chirurgiens qui firent considérer sa nomination comme non avenue <sup>1</sup>.

Le 20 juillet, le duc de Biron <sup>2</sup> venait prendre à Strasbourg le commandement de l'armée dont il était investi depuis le 9 : il devait être subordonné à Luckner qui joignait au commandement en chef de l'armée du Centre la direction supérieure de celle du Rhin. Le 1<sup>er</sup> août, le colonel Nadal émigrant; aussi, le 12, le chef d'État-major de Broglie insistait-il auprès du ministre sur les postes vacants dans l'artillerie de l'armée et demandait-il de Gromard <sup>3</sup> comme commandant et Josserand <sup>4</sup> comme directeur du parc. Pour retarder encore la lente organisation de l'armée on vit arriver le 16 août, au quartier général de Wissembourg, les commissaires de l'Assemblée nationale, Coustard, Carnot, Ritter et Prieur <sup>5</sup>, dont le

1. Second mémoire concernant le lieutenant général du Teil, rédigé le 20 juillet et expédié le 31; il porte les signatures de Vauchelle, Saint-Honoré et d'Abancourt.

2. Armand-Louis de Gontaut-Biron, duc de Lauzun puis de Biron, 1747 † 1793, maréchal de camp 1788, lieutenant général 1792, destitué le 11 juillet 1793.

3. Jean-Gaston de Gromard, né en 1731, services de 1747, maréchal de camp le 7 septembre 1792, général de division le 18 mars 1793.

4. François-Justin de Josserand, né en 1736, anciennement capitaine au 1<sup>er</sup> régiment, Auxonne.

5. Anne-Pierre Coustard, 1734 † 1793, député de la Loire-Inférieure; Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, 1753 † 1823,



premier soin fut, le 17 août, de destituer provisoirement de Broglie qui avait rendu de si grands services sur le Rhin depuis le commencement de l'année : il leur répondit en allant s'engager dans un bataillon de la garde nationale citoyenne, comme simple volontaire; Biron le remplaça provisoirement par Vanhelden <sup>1</sup> et réclama, pour remplir ses fonctions, Alexandre de Beauharnais <sup>2</sup>. A un moment où le général en chef se plaignait au ministre de manquer absolument d'officiers d'artillerie et du génie, l'émigration se continuant, dans ces deux corps, de la manière la plus affligeante <sup>3</sup>, les commissaires jugèrent opportun de frapper à Strasbourg les lieutenants-colonels Neyremand <sup>4</sup>, Gromard de Quentin, le cadet <sup>5</sup>, et Villaret <sup>6</sup>; à Huningue, ils destituèrent, le 26 août, Rouget de Lisle <sup>7</sup>, qui avait improvisé en une nuit l'hymne natio-

ancien capitaine du génie, député du Pas-de-Calais; François-Joseph Ritter, 1758 † 1809, député du Haut-Rhin; Claude-Antoine Prieur, 1763 † 1832, aussi ancien capitaine du génie, député de la Côte-d'Or.

1. Adrien Vanhelden, maréchal de camp le 20 septembre 1792.

2. Alexandre, vicomte de Beauharnais, 1760 † 1794, général de division le 8 mars 1793, ancien député de la noblesse aux États Généraux; il avait épousé Joséphine Tascher de la Pagerie, depuis impératrice des Français.

3. Lettre de Biron au ministre, 21 août.

4. Charles-Pierre de Neyremand, né en 1743, ancien capitaine d'une compagnie d'ouvriers à Strasbourg.

5. Précédemment capitaine au 5<sup>e</sup> régiment.

6. Jean de Villaret, né en 1744, lieutenant-colonel au régiment de Strasbourg.

7. Joseph Rouget de Lisle, 1760 † 1836, aspirant à Mont-Dauphin en 1788. — Il fut remplacé par Boisgérard.

nal et l'avait chanté pour la première fois en Alsace chez le baron de Dietrich <sup>1</sup>, préfet du Bas-Rhin. Le 25 août, il n'y avait plus à l'armée, après cette épuration, qu'un seul officier supérieur d'artillerie, de Gromard, l'ainé, qu'on dut renvoyer du quartier général à Strasbourg pour y prendre la direction de l'arsenal.

C'est dans ces circonstances que l'on songea au chevalier du Teil pour lui confier le commandement en chef de l'équipage d'artillerie de l'armée du Rhin. Dès le lendemain de la déclaration de la guerre, il avait regretté sa récente mise à la retraite et, le 12 mai, il avait adressé au ministre, pour être remis en activité, un mémoire que Dumouriez apostilla en ces termes : « M. du Teil est un excellent citoyen, fort bon officier et qui mérite de l'avancement. » On lui expédia, le 25 août <sup>2</sup>, le brevet de maréchal de camp inspecteur d'artillerie, commandant l'artillerie du Rhin; dès le 28 août, il répondait d'Ancy-sur-Moselle : « J'ai reçu aujourd'hui 28<sup>e</sup> août 92, à 8 heures du soir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je pars demain pour me rendre à Metz et le plus tôt qu'il me sera possible à Strasbourg <sup>3</sup> ». Biron y attendait impatiemment son arrivée pour commencer sa tournée <sup>4</sup>.

1. Frédéric-Philippe, baron de Dietrich, 1748 † 1793.

2. États des services de Jean du Teil de Beaumont.

3. Archives administratives, guerre. En même temps, du Teil demanda comme aide-de-camp Serviez, capitaine au 54<sup>e</sup> régiment de ligne (Roussillon).

4. Lettre de Biron au ministre, 29 août.

Le 20 août, La Fayette <sup>1</sup> avait émigré; le 6 septembre, Richelieu d'Aiguillon <sup>2</sup>, lieutenant général employé à l'armée du Rhin, l'imitait et Martignac <sup>3</sup> était arrêté. Un remaniement nouveau s'opérait dans le commandement des armées du Nord-Est; le maréchal de Luckner était nommé généralissime ayant sous ses ordres Dumouriez <sup>4</sup> au nord, Kellermann <sup>5</sup> au centre et Biron sur le Rhin; le 19 septembre, on allait créer avec la gauche de l'armée du Rhin une nouvelle armée, dite des Vosges : Custine fut appelé à la diriger sous les ordres supérieurs de Biron.

L'armée eut enfin, le 5 septembre, un nouveau chef d'État-major capable dans la personne d'Alexandre de Beauharnais; on manquait d'un commandant d'armes à Strasbourg : Biron, après avoir vainement demandé <sup>6</sup> le duc de Chartres <sup>7</sup> pour remplir ce poste, finit par obtenir Coustard <sup>8</sup> qui venait d'être promu maréchal de camp. Sur ces entrefaites, du Teil était

1. Gilbert Motier, marquis de La Fayette, 1757 † 1834, commandant de la Garde nationale 15 juillet 1789.

2. Armand-Désiré de Vignerot, duc d'Aiguillon, 1761 † 1800, maréchal de camp 7 mai 1792.

3. Charles-Pascal de Martignac, né en 1732, lieutenant général le 22 mai 1792.

4. Charles-François Dumouriez du Périer, 1739 † 1823, maréchal de camp 1788, lieutenant général 1792.

5. François-Christophe Kellermann, duc de Valmy, 1733 † 1820, maréchal de camp le 9 mars 1788, lieutenant général le 19 mars 1792, maréchal de France le 19 mai 1804.

6. Lettres de Biron au ministre, 7 et 19 septembre.

7. Louis-Philippe, duc de Chartres puis d'Orléans, roi des Français 1830.

8. Guy de Coustard de Saint-Lô, 1748 † 1825, maréchal de camp le 15 septembre 1792, lieutenant général le 15 mai 1793.



arrivé et, après avoir pris connaissance de la situation de l'armée, il adressait, dès le 17 septembre, des demandes au ministre <sup>1</sup> : il restait à ce moment seul à l'équipage d'artillerie par suite du départ des capitaines de Montfort <sup>2</sup> et de Corbeau <sup>3</sup>, mandés à Paris.

C'est alors que l'armée des Vosges fut créée et que l'expédition sur Spire fut résolue ; dès le 21, un important convoi d'artillerie partait de Strasbourg pour Landau, un autre prenait, le 24, la route de Rheinau. Laissant à Strasbourg de Ravel <sup>4</sup>, qui commandait l'arsenal, du Teil rejoignit, le 22, le comte de Custine à Wissembourg et lui exprima le désir de le suivre ; mais le nouveau général de l'armée des Vosges, obéissant à un sentiment de méfiance vis-à-vis d'un officier presque aussi ancien que lui <sup>5</sup>, écrivit au général en chef, le 22 septembre : « M. du Teil veut venir avec moi et je voudrais bien que vous le reteniez, car je crois qu'il vous sera utile ; dans ce cas, adressez-lui l'ordre de retourner ; il me serait peut-être utile aussi mais je peux m'en passer <sup>6</sup>. » Biron se conforma au désir de Custine, mais lui manda le 25 : « Je vous

1. Lettre de Biron au ministre, 17 septembre.

2. Maurice de Montfort, né en 1750, capitaine au 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie, depuis chef de bataillon le 8 mars 1793.

3. Pierre-Laurent-Antoine Corbeau, né en 1750, premier capitaine 1791.

4. Jean-François de Ravel de Puycomtal, services de 1745, général de brigade 8 mars 1793.

5. Jean du Teil était sous-lieutenant depuis 1748.

6. Lettre de Custine à Biron ; on verra plus loin que l'inimitié qui existait déjà entre Custine et du Teil ne fit que s'accroître.



envoie M. de la Mogère <sup>1</sup>, capitaine d'artillerie, que M. du Teil <sup>2</sup> m'assure être un officier de distinction de la plus grande intelligence : les bons officiers d'artillerie sont rares et je crois bien faire de vous en donner un de plus <sup>3</sup>. » On sait que le 30 septembre, devant Spire, l'artillerie française fut servie avec hésitation : de Gromard, commandant de l'équipage, et de La Riboisière <sup>4</sup>, directeur du parc, étaient insuffisamment secondés <sup>5</sup>. Néanmoins, Custine faisait pousser de Spire une pointe jusqu'à Philippsbourg et Worms, mais reculait bientôt devant des ennemis imaginaires. Quelques jours plus tard il s'arrêtait, sans consulter Biron, au parti de reprendre sa marche en avant dans la direction de Mayence où il entra le 22 octobre.

Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans le détail des nombreux convois qu'exigeait le service de ces deux armées <sup>6</sup> en munitions, pièces de canon ou ponts de bateaux, mais il fallut, pour pourvoir à tout, une bien grande activité au commandant en chef de l'équipage, qui était d'ailleurs secondé par un personnel d'officiers absolument insuffisant : le 20 octobre, le colonel

1. Du 5<sup>e</sup> régiment.

2. Dans l'intervalle, du Teil avait fait partager à Biron ses craintes relativement au petit nombre d'officiers d'artillerie attachés au corps expéditionnaire.

3. Lettre de Biron à Custine.

4. Jean-Ambroise Baston, comte de La Riboisière, services de 1781, général de brigade 1803, de division 1807, premier inspecteur d'artillerie 1811.

5. Arthur Chuquet, l'expédition de Custine; Paris, 1892, 4 vol. in-8, pp. 53 et suivantes.

6. Un convoi fut dirigé sur l'armée du Centre, le 4 octobre.

Ravel <sup>1</sup> prenait le commandement de l'artillerie du camp de Saint-Louis, et le colonel Lépine <sup>2</sup>, désigné pour le remplacer à l'arsenal de Strasbourg, était retenu jusqu'au 27 novembre à Huningue par le général en chef qui se méfiait de lui. Les ministres qui se succédaient au département de la guerre ne prenaient pas garde aux demandes pressantes formulées, dès le 17 septembre, par le maréchal de camp du Teil : Biron se trouvait dans la nécessité de les renouveler dans une lettre <sup>3</sup> adressée à Pache <sup>4</sup> le 26 octobre. Le général de Biron ne pouvait disposer d'un seul cheval d'artillerie au commencement de novembre <sup>5</sup> : le 17, le parc, à cause de la pénurie de chevaux, n'était plus en mesure de donner une pleine satisfaction aux réquisitions de Custine <sup>6</sup> qui, chaque jour, renforçait son corps expéditionnaire en affaiblissant les places du Rhin. Biron, dénoncé, offrait sa démission le 11 novembre : la veille, il avait reçu une lettre d'un sieur Odiot, demeurant à Paris, 35, rue de Bourbon, qui menaçait de le faire insérer dans les

1. On lui donna, le 4<sup>er</sup> novembre, le capitaine Montfort comme adjudant général d'artillerie.

2. François-Joseph de Lépine, services de 1749, général de brigade 1793.

3. Archives de la guerre, correspondance du ministre, registre n° 17, fol. 40.

4. Jean-Nicolas Pache, † 1823, depuis maire de Paris, avait succédé à Pierre-Henri Tondu-Lebrun, 1763 † 1793, qui avait été ministre du 7 au 18 octobre 1792 ; il conserva le portefeuille du 18 octobre 1792 au 4 février 1793 et fut remplacé par Pierre Riel de Beurnonville, qui se maintint jusqu'au 30 mars 1793.

5. Biron au ministre, 1<sup>er</sup> novembre.

6. Beauharnais à Custine, 17 novembre.

petites affiches, en ces termes : « On a perdu un général nommé Biron à la tête d'une armée de trente à quarante mille hommes ; on prie ceux qui en auront des nouvelles de les adresser à l'Assemblée nationale ; ils auront une récompense honnête <sup>1</sup>. »

Enfin, le 24 novembre, la venue du représentant Carnot le jeune <sup>2</sup> à Strasbourg devait finir par attirer l'attention du ministre sur les besoins de l'équipage d'artillerie qui, tant de fois déjà, lui avaient été exposés. Dans son rapport <sup>3</sup>, le représentant insistait sur la nécessité d'acheter des chevaux d'artillerie ; il louait l'activité déployée dans les arsenaux tout en demandant qu'on augmentât le nombre des ouvriers ; il passait en revue les magasins qu'il trouvait dégarnis et dont il faisait dresser l'état, la fonderie où le besoin de matières nouvelles <sup>4</sup> se faisait sentir, enfin le tour et « la forerie », qui étaient en retard, mais où l'on allait travailler jour et nuit. Le 4 décembre, le maréchal de camp du Teil envoyait au ministre les états annoncés par Carnot et y joignait la lettre suivante : « Empressé d'exécuter vos ordres vous trouverez ci-joint six états de situation concernant l'équipage d'artillerie tant de

1. Correspondance de l'armée du Rhin.

2. Claude-Marie Carnot de Feulins, né en 1755, alors chef de bataillon du génie, secrétaire du dépôt des fortifications ; général de brigade 1796, lieutenant général 1817.

3. Correspondance de l'armée du Rhin. — En dehors du commandement en chef de l'équipage de l'armée du Rhin, du Teil était inspecteur des places et directions de Strasbourg et Neuf-Brisach, de l'école, l'arsenal et fonderie de Strasbourg et de la manufacture de Klingenthal.

4. Dartein, commissaire général des fontes, envoyait de Mayence, le 30 octobre, 900.000 quintaux de métal.



l'armée du Rhin que de celle de Custine et autres détachemens ; il résulte de tous ces états qu'il nous manque des canonniers pour servir les bouches-à-feu et des auxiliaires, du canon de 4 pour les bataillons et pour les réserves de l'équipage ; nous avons encore un assez grand nombre de pièces, mais point d'affûts. Vous verrez, citoyen ministre, qu'il nous manque 556 chevaux au moins pour atteler les voitures de l'équipage indiquées par l'état qui en fait mention : il n'est pas étonnant que nous éprouvions ce déficit par l'augmentation des bataillons volontaires qui a eu lieu successivement, l'augmentation et la formation de deux équipages d'artillerie, l'un pour l'armée de Biron, et l'autre celle de Custine, de même que trois compagnies d'artillerie à cheval qui se sont formées à Strasbourg, dont l'une est passée à l'armée du Centre : les approvisionnement et effets de munitions à tous autres égards ne manquent pas dans nos armées. Citoyen ministre, permettez-moi de le répéter, il faut augmenter nos régimens d'artillerie, approvisionner la fonderie et l'arsenal de Strasbourg et nous serons bientôt en mesure <sup>1</sup>. »

Maître de Mayence, Custine avait rançonné la Wetteravie <sup>2</sup> et demandé à Kellermann, vainqueur à Valmy le 20 septembre, d'adosser l'armée du Centre à celle des Vosges et de marcher sur Coblentz, mais,

1. Au verso de la lettre et en haut du feuillet se trouve l'annotation suivante : « Demander un pareil état à chaque commandant général d'artillerie, » ce qui semble indiquer que les collègues de du Teil étaient assez peu expérimentés.

2. Chuquet (la Wetteravie), pp. 109 et suivantes.



ne le trouvant pas disposé à le seconder à cause de l'épuisement de ses hommes, il réclamait sa destitution et obtenait gain de cause : le 5 novembre, Beurnonville <sup>1</sup> remplaçait Kellermann qu'on envoyait dans les Alpes succéder à Montesquiou-Fézensac <sup>2</sup>.

Pendant ce temps Dumouriez remportait, le 6 novembre, la victoire de Jemmapes et commençait la conquête des Pays-Bas autrichiens. Le ministre se chargea de faire entendre au général en chef de l'armée du Rhin d'avoir, à l'avenir, à se conformer aux ordres de Custine qui, jusque-là avait été son subordonné : Biron se résigna, tout en demandant son remplacement ; laissant quatre mille hommes sous le lieutenant général de Harembures <sup>3</sup> et le maréchal de camp Mieskowski <sup>4</sup>, il partit, le 13, avec cinq mille hommes, son chef d'État-major Beauharnais et l'adjudant général Viusseux <sup>5</sup>. Il fut à Spire le 16 et de là écrivit à Custine qu'il attendait « de moment à moment le général du Teil, occupé à mettre en état et à faire partir toute l'artillerie disponible, mais que le mauvais état des chemins et *le manque absolu* de chevaux

1. Pierre de Riel, marquis de Beurnonville, 1752 † 1821, maréchal de camp puis lieutenant général 1792, ministre de la guerre 4 février 1793, maréchal de France 3 juillet 1816.

2. Anne-Pierre, marquis de Montesquiou-Fézensac, 1741 † 1798, maréchal de camp 1780, lieutenant général 1791, commandant en chef 13 avril 1792.

3. Louis-François-Alexandre, baron de Harembures, 1742 † 1828, lieutenant général 20 mars 1792.

4. Quirin-Jean Mieskowski, maréchal de camp le 20 septembre 1792.

5. Biron au ministre, 11 décembre. — Jean-Louis Viusseux, né en 1754, général de brigade 1<sup>er</sup> septembre 1792.

retarderait de quelques jours les convois <sup>1</sup> ». Le 20, il quittait l'armée du Rhin pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie <sup>2</sup>, après avoir prévenu le nouveau généralissime qu'il lui envoyait les pièces de campagne, mais laissait à Spire l'équipage de siège : Beauharnais et du Teil <sup>3</sup> restaient à la tête du détachement et demandaient à Custine, le 24, des instructions que le départ de Biron rendait nécessaires.

Le commandant en chef de l'équipage se trouvait alors en présence des plus grandes difficultés : toute l'artillerie, à l'exception de six pièces de bataille, *était attelée de chevaux de pays* qui désertaient faute de fourrages <sup>4</sup>; il envoyait à Custine l'état des chevaux à demander au ministre : « Je n'ai pas cessé, écrivait-il, de le presser et jamais je n'ai obtenu de réponse sur cet objet non plus que sur d'autres également intéressant au service : on peut faire faire des convois par les chevaux du pays mais non les faire marcher à la guerre ; il faut 444 chevaux et 222 charretiers sans lesquels l'artillerie restera dans ses cantonne-

1. Néanmoins presque tous les ordres de du Teil purent être exécutés : huit pièces de 12 seulement partirent au lieu de dix-huit ; Lépine, de Strasbourg, à du Teil, à Wissembourg, 17 décembre.

2. Il succédait au général Jacques-Bernard-Modeste d'Anselme, 1740 † 1810.

3. Le 21 et le 22, Beauharnais, de Spire et de Schifferstadt, écrivit à du Teil pour le prévenir de changements dans les cantonnements et lui envoyer la nouvelle répartition des troupes soumises à sa surveillance.

4. Ravel au ministre, 26 décembre. — Le maire de Spire renvoyait les chevaux faute de subsistances ; Ravel à Custine, 28 décembre.

ments <sup>1</sup>. » De guerre lasse, il finit par partir en poste pour Strasbourg afin d'assurer l'exécution des ordres qu'il recevait et, le 29, il adressait au ministère un rapport sur les demandes d'artillerie faites par le général en chef.

Pendant ce temps, Custine, qui avait été autorisé à commencer le bombardement de Mannheim <sup>2</sup>, s'impatientait de ces lenteurs, ne se rendant pas compte des obstacles que rencontrait la marche de l'équipage d'artillerie; le désordre avec lequel il avait formulé ses demandes, faites par lettres adressées tantôt à Biron, tantôt à du Teil, avait souvent occasionné des retards : pour prévenir ces inconvénients, du Teil insista auprès de lui pour qu'il les lui fît parvenir dans des états dressés par son commandant d'artillerie <sup>3</sup>; presque en même temps, le ministre réclamait au généralissime les états mensuels de son équipage <sup>4</sup>. Peu au courant du système de notre artillerie, Custine aurait voulu recevoir des pièces de 12 sur affûts de siège, alors que, destinées non à l'attaque mais à la défense, ces bouches à feu étaient montées sur affûts de place <sup>5</sup>; enfin il prétendait faire faire des canons d'un modèle nouveau à un moment où les ateliers, tout en travaillant jour et nuit, ne pourraient être en mesure de

1. Du Teil à Custine, 24 décembre; le 25, il n'y avait plus un cheval d'artillerie à l'arsenal : le département refusait d'envoyer les chevaux au delà de Landau et le Palatinat ne consentait pas à en fournir; du Teil à Custine, 31 décembre.

2. Chuquet (Francfort), pp. 173 et suivantes.

3. Du Teil à Custine, 24 et 31 décembre.

4. Le ministre à Custine, 11 janvier 1793.

5. Du Teil à Custine, 31 décembre.



suffire aux besoins de la prochaine campagne<sup>1</sup>. L'armée des Vosges avait pris à l'armée du Rhin deux mille chevaux sur deux mille six cent soixante-quinze et lui avait enlevé toutes ses pièces de 4 et de 12 montées : « J'ai prévenu le ministre dix fois de cette disette effrayante, disait du Teil le 7 janvier 1793, sans en avoir jamais obtenu de réponse<sup>2</sup> » ; on venait, il est vrai, de diriger de Versailles vers le Rhin un convoi de cinq cent douze chevaux d'artillerie, mais c'est là le seul point sur lequel se porta l'attention du ministre.

Le général Desprez de Crassier<sup>3</sup>, qui était venu remplacer Biron à l'armée du Rhin, était parti, le 11 février, pour une tournée d'inspection à Porrentruy ; pendant son absence, qui se prolongea jusqu'au 19, le maréchal de camp du Teil prit le commandement ; le 14, il manda à Beauharnais d'envoyer l'adjudant général Vaufreland<sup>4</sup> à Entzheim pour y faire une enquête sur les désordres commis par les compagnies de grenadiers et les chasseurs du Calvados ; ces derniers furent envoyés à Condé le 16<sup>5</sup>. Le commandement provisoire qu'avait exercé du Teil pendant ces huit jours souleva un incident entre lui et le maréchal

1. Du Teil à Custine, 14 janvier.

2. Du Teil à Custine, 7 janvier.

3. Étienne Desprez de Crassier, né en 1733, lieutenant général août 1792 ; il avait été nommé, le 15 décembre, commandant de la 5<sup>e</sup> division militaire (armée du Rhin), sous les ordres de Custine.

4. Achille-Victor-Fortuné Piscatory, vicomte de Vaufreland, général de brigade 1795, de division 1826.

5. Archives de la guerre, du Teil à Beauharnais, 14 février ; Beauharnais à du Teil, 16 février.



de camp Coustard, commandant à Strasbourg, qui prétendit remplacer Desprez-Crassier. Ces deux officiers généraux s'en remirent à la décision des représentants du peuple qui donnèrent gain de cause à du Teil : Coustard blessé envoya sa démission, mais reçut l'ordre de rester à son poste jusqu'à plus ample examen<sup>1</sup>; enfin le général en chef sut, à son retour, faire entendre raison au commandant de place.

Mais, presque en même temps, un conflit beaucoup plus grave s'était élevé entre Custine, d'une part, et du Teil, soutenu par Desprez-Crassier, d'autre part. Avant le 18 février, le commandant en chef de l'artillerie, répondant à une question des commissaires de la Convention, signalait au ministre de la guerre le dénûment des places frontières, dénûment tel qu'il faisait naître de grandes craintes : cette lettre fut communiquée à la Convention<sup>2</sup>. Dès le 20 janvier, les généraux du Teil et Desprez-Crassier avaient en effet demandé aux représentants du peuple de mettre fin, par un arrêté, aux réquisitions de Custine qui dépouillaient la place de Strasbourg de son matériel et de ses munitions; en même temps, les corps administratifs de Strasbourg avaient agi dans le même sens : ces pièces avaient été publiées dans le *Moniteur*. Sur ces entrefaites, le généralissime, laissant Wimpffen<sup>3</sup> à Mayence, venait à Strasbourg le 26 et de là adressait un mémoire justificatif au président de

1. Lettres du représentant Couturier, 20 et 21 février.

2. Desprez-Crassier au ministre, 18 février.

3. François-Louis, Baron de Wimpffen, 1732 † 1800, lieutenant général le 14 septembre 1792.

la Convention. Aussi, quelques jours après, mandé à Paris pour arrêter un plan de campagne, Custine insistait-il auprès du ministre pour faire mettre, le 8 mars, le maréchal de camp du Teil « au nombre des généraux de brigade à tirer de l'armée du Rhin pour les employer ailleurs <sup>1</sup> ».

Malgré cette proposition, dès son retour, le 23 mars, le général en chef trouvait bon de donner à du Teil l'ordre de se rendre à Mayence pour y remplacer Gromard, nommé commandant de place à Huningue <sup>2</sup>. Cette fois, le chef de l'équipage d'artillerie, souffrant depuis longtemps et surmené par une campagne de sept mois, crut pouvoir prendre le congé qui lui était accordé depuis le 31 décembre par le conseil exécutif provisoire et dont il n'avait pas voulu se servir jusque-là <sup>3</sup>; mais il n'en profita guère et, avant qu'un mois ne se fût écoulé, il se mettait en route pour se rendre d'Ancy à Nice où l'appelaient ses fonctions nouvelles à l'armée d'Italie.

Le meilleur éloge qu'on puisse faire de la distinction avec laquelle du Teil avait servi sur le Rhin, c'est de rappeler que, dès qu'on le sut disponible, deux généraux en chef le demandèrent auprès d'eux, Servan <sup>4</sup> et Biron : ce fut ce dernier qui obtint gain de cause.

1. Décision du 8 mars.

2. Custine à du Teil, 23 mars.

3. Pache à Custine, 28 février : « Le conseil (exécutif provisoire) ne s'est décidé à accorder un congé au maréchal de camp du Teil que sur le certificat du chirurgien-major de l'armée du Rhin visé et appuyé par le général Biron ; ce n'est que sur des raisons très-fortes qu'il accorde des congés parce qu'il sent toute la nécessité de la présence des officiers aux armées. »

4. Commandant en chef de l'armée des Pyrénées.

## XIX

### LES ARMÉES D'ITALIE ET DES ALPES

(1793)

#### CAMPAGNE DU MONT-BLANC

Au printemps de 1793, sur la demande du général en chef de Biron, le général de brigade du Teil était désigné pour prendre le commandement de l'artillerie de l'armée d'Italie <sup>1</sup>. Il arriva à Nice le 3 mai ; le lendemain Biron était nommé à l'armée des Côtes et remplacé à l'armée d'Italie par Brunet <sup>2</sup> ; du Teil exprima aussitôt au ministre le désir de suivre le nouveau commandant de l'armée des Côtes ; Dujard <sup>3</sup>, chef de brigade, pouvait suffire à la direction de l'ar-

1. Tous les documents cités, sans renvoi spécial, ont été consultés dans les Archives du ministère de la guerre, où ils sont classés à leur date dans la correspondance des armées d'Italie, du siège de Lyon, des Alpes et du siège de Toulon.

2. Gaspard-Jean-Baptiste de Brunet, né à Manosque, maréchal de camp 1791, commandant en chef l'armée d'Italie 20 mars 1793, destitué le 8 août et remplacé par Dumerbion, condamné à mort le 6 novembre.

3. Jean-Lambert Marchal Dujard, chef de brigade 8 mars 1793, général de brigade 24 février 1794.

tillerie de l'armée d'Italie sous la surveillance du général de brigade Sénarmont<sup>1</sup> qui sortait du corps. De son côté, pour appuyer cette requête, Biron écrivait à Bouchotte<sup>2</sup>, le 4 mai : « le brigadier général du Teil demande à me suivre à l'armée des Côtes, je ne le crois pas indispensable ici et je crois qu'il pourrait être employé très utilement sur les côtes<sup>3</sup>. » Le 23 mai, le ministre répondit à du Teil<sup>4</sup> : « J'aurais bien voulu, général, correspondre au désir que vous témoignez de suivre le général Biron à sa nouvelle destination ; mais, au moment de la réception de votre lettre, le conseil exécutif, de concert avec le Comité de Salut public, avoit déjà arrêté la formation de l'État-major de l'armée destinée à combattre les rebelles, et il ne dépend pas de moi de rien changer à ces dispositions ; l'activité de celle d'Italie vous rendra sans doute cette privation d'autant moins pénible qu'elle tournera au profit de la chose publique par les occasions fréquentes qu'elle vous procurera de faire servir au succès de ses armes, dans la partie intéressante qui vous est confiée, *vos talents et votre expérience*. »

Le général du Teil n'attendit pas la réponse de Bouchotte pour se mettre à l'œuvre ; le 11 mai, il avait

1. Alexandre-François Hureau de Sénarmont, maréchal de camp 18 juillet 1792, général de division 8 mars 1793.

2. Jean-Baptiste-Noël Bouchotte, 1754 † 1840, ancien colonel, ministre de la guerre du 4 avril 1793 au 18 avril 1794.

3. En marge de cette pièce existe cette annotation : « Ne se peut. »

4. Arch. de la guerre, cahier de correspondance du ministre, arrêté le 26 décembre 93, n° 2, registre 5.



déjà parcouru les bords de la Méditerranée, de Nice aux Bouches-du-Rhône<sup>1</sup>, et il était en mesure d'envoyer au ministre un rapport sur la défense de la côte : « Puissent les idées succinctes que je présente ici, écrivait-il en terminant, être utiles à ma patrie et convaincre les corps administratifs et le général en chef du désir que j'ai de la servir ! » Cette pièce fut postérieurement communiquée au Comité de Salut public<sup>2</sup>. Parmi les remarques du rapporteur qui dénotent en lui un observateur intelligent et entendu, il n'est pas sans intérêt de relever celle-ci : « L'artillerie m'a paru trop multipliée dans les forts et batteries de la rade de Toulon<sup>3</sup>, particulièrement celle de Lamalgue dont on pourrait retrancher un quart, sans nuire à sa défense ; la situation imposante et formidable des fortifications rend cette ville imprenable. » Le général du Teil était loin de se douter alors de la mission qui allait lui être donnée, quelques mois plus tard, à l'armée du siège de Toulon. Le rapport était suivi d'un curieux projet d'*artillerie volante*<sup>4</sup>, servie par les compagnies des départements nouvellement

1. Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution, Léonce Krebs et Henri Moris, 1792-93, Paris, Plon, 4 vol. in-8, p. 371 ; les auteurs disent mars au lieu de mai.

2. Registre B, Comité de Salut public, p. 253.

3. Voir un état de l'armement de Toulon, 3 mars 1793, signé : Barras (Rhodes de) ; Krebs et Moris, p. cxxxvi.

4. L'utilité de ce projet est démontrée par ce fait que « depuis la tour Saint-Louis jusqu'au fort carré d'Antibes il y a 864 bouches à feu ; ne fussent-elles servies que par six canonniers chacune, cela ferait 5.184 ; partout, continue du Teil, on m'a assuré que ce service serait rempli, il me reste cependant beaucoup d'inquiétudes à cet égard... »

décrétées ; elles devaient être exercées par des instructeurs du corps de l'artillerie, et du Teil se chargeait, un mois après leur organisation, de les mettre en état d'entrer en ligne à Arles, Marseille, Toulon, Fréjus, Cannes, Antibes et dans l'île Sainte-Marguerite.

Ce qui est plus notable encore que ce projet d'artillerie volante, c'est l'insistance avec laquelle le général du Teil parle au ministre des batteries de côte en général et des batteries à boulets rouges en particulier : la disposition souvent vicieuse des bouches à feu dans l'intérieur des batteries, l'emplacement des fourneaux et des magasins à poudre, la qualité des plates-formes ont particulièrement attiré son attention ; il signale spécialement la nécessité de fermer les batteries « soit par des murs crénelés, soit par des parapets revêtus et entourés de fossés bien palissadés..., l'ennemi pouvant mettre à terre une centaine d'hommes pendant la nuit qui prendront ces batteries de revers... si les ennemis extérieurs peuvent nous occasionner ces ravages, poursuit-il, ne les craignons-nous pas également de ceux de l'intérieur » ; mais, effrayé par les travaux nécessaires à ces perfectionnements, il se hâte d'ajouter : « Les Batteries qui sont dans les bourgs ou à portée des villages, non plus que celles qui se trouveroient entre deux batteries fermées, n'auroient pas besoin de l'être. »

Mais le commandant de l'artillerie de l'armée d'Italie allait bientôt trouver, pour quelques jours, un actif collaborateur dans la personne de Bonaparte qu'il connaissait depuis longtemps de réputation puisque son frère aîné l'avait eu sous ses ordres, du

1<sup>er</sup> juin 1788 au 30 août 1791. Napoléon, qui était en Corse depuis l'automne de 1792, arriva à Nice <sup>1</sup> vers la fin de juin 1793 <sup>2</sup> et fut aussitôt attaché par le général du Teil au service le plus important de sa direction, celui des batteries de côte, ainsi que l'établissent deux lettres écrites le 3 juillet, pour le même objet, et adressées l'une à Rhodes de Barras <sup>3</sup>, directeur de l'arsenal de Toulon, et l'autre à Bouchotte, ministre de la guerre : elles ont trait également à une question qui inquiétait du Teil dès le 11 mai <sup>4</sup> et sont curieuses à mettre en regard, car celle qui fut expédiée à Paris est d'un style plus républicain :

« Le général du Teil,                    « Citoyen ministre,  
citoyen et cher camarade,           nous n'avions pas encore  
me charge de vous écrire           l'usage dans l'artillerie

1. Cinq compagnies du 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie, en garnison à Nice dès le 5 mars, s'y trouvaient encore le 8 juillet; Krebs et Moris, I, LXXIX et XCI. Suivant de Coston, I, 245, trois étaient aux ordres de *Sugny*, *Songis* et *Pernelty*; Jung, II, 324, en indique quatre commandées par Sugny, *Deguers*, Songis et *Ducos de Revignan*; cependant *Deguers* semble avoir émigré.

2. Le 26, suivant Jung, t. II, pp. 208 et 324.

3. Jacques-Nicolas Rhodes de Barras, né à Aiglun près Digne le 18 janvier 1737, colonel le 8 mars 1793; il avait épousé Aldegonde-Josèphe de Carondelet-Thumeries, sœur d'Anne-Marie-Louise-Josèphe, mariée à Philippe-Adrien-Louis de Buisseret d'Helfaut, dont le fils, le comte Eugène de Buisseret, a épousé Clémence du Teil.

4. Si l'on songe au rôle que Napoléon allait jouer quelques mois plus tard sous Toulon, l'importance de la mission dont le chargea le général du Teil, le 3 juillet, n'échappera à personne, et l'on y trouvera le germe de la construction de la fameuse batterie des Sans-Culottes.



pour vous demander les profiles de la construction d'un four à reverbère, comme l'on commence à en pratiquer pour les boulets rouges. Vous devez avoir reçu sur cet objet une instruction du ministre de la Guerre, je vous prirai de me les faire passer le plus tôt possible <sup>2</sup>. »

d'établir des fours à reverbère près des batteries de côte; nous nous contentions d'une simple grille<sup>1</sup> avec un soufflet de forge, le général Duteil me charge de vous en demander un modèle avec les profiles afin que nous soyons dans le cas d'en faire construire sur notre côte et de brûler les navires des despotes <sup>3</sup>. »

En attendant la réponse du ministère <sup>4</sup>, qui ne fut

1. Voir page 300, note 1.

2. Cette lettre, qui faisait partie de la collection d'un amateur anglais décédé, a été adjugée à Londres, le 18 juillet 1892, pour la somme de 21 livres st., chez Sotheby, Wilkinson et Hodge; le catalogue de cette vente a été imprimé chez J. Davy et sons, in-8; voir pages 19 et 20. — Elle était naguère la propriété du comte Jules de Villeneuve-Esclapon; il la tenait de sa mère la marquise de Villeneuve, née Rhodes de Barras. Cette particularité m'a été révélée par le marquis de Villeneuve, ancien député de la Corse, fils du comte Jules et de la comtesse, née de Fresse de Monval, et marié à la princesse Jeanne Bonaparte.

3. Cette seconde lettre se trouve au ministère de la guerre, à sa date, armée d'Italie; elle a été publiée dans la correspondance de l'empereur, I, 17, note 1. En 1794, Napoléon, utilisera ces connaissances pour la défense de la côte.

4. Voici cette réponse (inédite) :

ARTILLERIE  
3<sup>e</sup> division

Paris, le 15 juillet 1793, l'an 2<sup>e</sup> de la  
République une et indivisible.

*Dupin, adjoint au ministre de la guerre,  
au citoyen Buonaparte, capitaine d'artillerie, à Nice.*

Je vous fais passer, Citoyen, les modèles des fourneaux à



expédiée que le 15 juillet, du Teil, pour utiliser Bonaparte, le chargea, le 8 de ce mois, d'aller organiser à Avignon <sup>1</sup> un convoi de poudre.

L'ancienne capitale du Comtat était alors en pleine insurrection <sup>2</sup>; le 15 juillet Napoléon devait se trouver au Pontet où campait l'armée du Midi, qui venait de se constituer sur l'ordre du représentant Dubois de Crancé <sup>3</sup> et sous la direction du général Carteaux <sup>4</sup>; il paraît vraisemblable que le futur empereur fut immédiatement utilisé et attaché à la colonne volante, commandée par l'adjudant-général Dours <sup>5</sup>, et destinée à opérer sur la rive droite du Rhône.

Dommartin <sup>6</sup>, commandant de l'artillerie de cette armée qui n'avait qu'un petit équipage de campagne, se souvint, devant Avignon, des expériences que le baron du Teil avait fait exécuter à Auxonne, en 1784 et en 1786, sous ses yeux, lorsqu'il n'était que

rougir les boulets avec toutes les instructions nécessaires à cet égard.

(Bureau des Lois et Archives.) — Ministère de la guerre, collection Napoléon.

1. Iung, t. II, p. 346; de Coston indique la « poudrerie » de Vonges, près Auxonne, comme but de la mission de Bonaparte, t. I, p. 247. Suivant Marmont, I, 35, l'ordre aurait été donné par le commandant de Faultrier.

2. Iung, t. II, pp. 346 à 376.

3. Edmond-Louis-Alexis Dubois de Crancé, 1747 † 1814, ministre de la guerre sous le Directoire.

4. Jean-François Carteaux, 1751 † 1813, peintre, général de brigade 17 juillet 1793, de division 19 août.

5. Joseph-François Dours, général de brigade 26 septembre, de division 10 octobre 1793.

6. Elzéar-Auguste Cousin de Dommartin, 1767 † 1799, général de brigade 1793.

lieutenant au régiment de ce nom; ne dit-il pas à sa mère, dans une lettre datée du 28 août : « Nous n'en avons pas moins attaqué (Avignon) le 25 à deux heures du matin. Je leur envoyai quelques bombes avec une pièce de canon démontée et qui ne pouvait servir qu'à cela »... Dans le cas où le capitaine de la 17<sup>e</sup> compagnie légère aurait eu, au sujet de ces épreuves d'artillerie, la mémoire trop courte, Bonaparte était là qui pouvait lui donner d'utiles indications, car ses souvenirs étaient de deux ans plus récents. Quoi qu'il en soit, ce procédé de tir frappa le général Carteaux qui écrivit à Kellermann le jour même : « J'avais ordonné au capitaine Dommartin, commandant de l'artillerie, de l'intelligence duquel j'ai singulièrement à me louer, de commencer l'attaque en faisant jeter dans la ville des obus avec une pièce de huit, démontée et disposée pour ce<sup>1</sup> »...

En tout cas, Bonaparte reprit sa mission dès que la réduction d'Avignon le lui permit, comme le prouve l'ordre de réquisition<sup>2</sup> que voici :

« Tarascon, 29 juillet 1793<sup>3</sup>.

« Le citoyen Buonaparte, capitaine-commandant

1. Carteaux à Kellermann, 25 juillet 93, Archives historiques de la guerre.

2. Inédit; ministère de la guerre, collection Napoléon, avec cette indication de source : Archives des Bouches-du-Rhône, A, 309.

3. Cette mention est fort curieuse, car le fameux *Souper de Beaucaire* est aussi daté du 29 juillet. Bonaparte, après avoir donné ses ordres à Tarascon, a pu arriver à Beaucaire le 29 dans la soirée : la colonne Dours fut en effet le 28 à Tarascon et le 29 à Beaucaire; Masson, II, 475.

d'artillerie, chargé de l'approvisionnement de l'armée d'Italie

« Aux citoyens administrateurs du district de Tarascon.

« Je vous requiers, citoyen, de me fournir six voitures attelés de trois collier chacune pour le transport d'un convoi de poudre à l'armée d'Italie... les voitures devront se rendre mercredi dans la journée à Avignon. Elles s'adresseront au citoyen Buonaparte, au Palais-Royal.

« Buonaparte. »

Le 31 juillet, le jeune capitaine était de retour<sup>1</sup> dans la cité des papes et, au milieu des occupations que lui créait l'organisation de son convoi, trouvait les loisirs nécessaires à la correction de ses premières épreuves du *Souper de Beaucaire*<sup>2</sup>. Ne prévoyant pas alors que la fortune le guettait sur les bords de la Méditerranée, il sollicitait du ministre une place de lieutenant-colonel à l'armée du Rhin<sup>3</sup>. Cette démarche

1. Cette marche rétrograde de Bonaparte a été parfaitement entrevue et expliquée par M. Masson, II, 476.

2. « Vous avez, y disait Napoléon, des pièces de 24 et 18 et vous vous croyez inexpugnables ; vous suivez l'opinion vulgaire, mais les gens du métier vous diront, et une fatale expérience va vous le démontrer, que de bonnes pièces de 4 et de 8 font autant d'effet pour la guerre de campagne et sont préférables sous bien des rapports. Vous avez des canonniers de nouvelle levée et vos adversaires ont des artilleurs de ligne qui sont, dans leur art, les maîtres de l'Europe. »

3. Sans doute parce que le général du Teil lui avait parlé de cette armée et de son intention d'y retourner ; voir plus loin la lettre de du Teil à Bouchotte.



lui valut, le 28 août, une précieuse recommandation de Bouchotte : « Voyez le citoyen Bonaparte, sa proposition est celle d'un patriote. S'il a des moyens, profitez-en pour l'avancer <sup>1</sup>. » Avec ses voitures, il chercha naturellement à se mettre plus ou moins à la remorque de l'armée de Carteaux, et le désir de rejoindre la première division de l'armée d'Italie qu'il pourrait rencontrer le conduisit, sur les talons de ce général, sous les murs de Toulon.

Pendant ce temps, Kellermann, général en chef de l'armée des Alpes, avait reçu la direction supérieure de l'armée d'Italie, commandée par Brunet et était venu à Nice le 17 juin pour arrêter avec lui un plan de campagne. Le 25 juillet, les représentants du peuple <sup>2</sup> nommaient du Teil général de division et le 26, de concert avec les généraux Kellermann et Brunet, ils l'envoyaient à l'armée des Alpes pour diriger toute la grosse artillerie de siège qui se trouvait dans les arsenaux de Grenoble, Mont-Lyon, Briançon, etc. <sup>3</sup>

On sait que Kellermann fut subitement rappelé à l'armée des Alpes par l'insurrection lyonnaise. Ce fut en effet le 8 août que le représentant Dubois de Crancé, accompagné de cinq mille hommes de troupes réglées et de sept à huit mille réquisitionnaires, somma vainement Lyon de se rendre; aussitôt com-

1. Guerre, collection Napoléon; la dépêche de Bonaparte avait été enregistrée sur un cahier aujourd'hui introuvable.

2. Barras, Beauvais, Despinassy et Baile; cette promotion fut confirmée au ministère le 11 août.

3. Rapport de Brunet au ministre.



mença le siège de cette place dont on ne s'empara que le 9 octobre. Le 14 août un conseil de guerre fut tenu sous les murs de la ville; le chef de brigade Lagrange<sup>1</sup> y assista comme *commandant de l'artillerie*.

Après avoir rassemblé les troupes destinées au siège de Lyon et avoir organisé les réquisitions qui devaient leur fournir chevaux, bouches à feu et munitions, le général en chef Kellermann<sup>2</sup>, laissant définitivement la direction de cette opération au général du Muy<sup>3</sup>, alla se mettre à la tête de son armée afin de repousser les troupes sardes qui, pour tendre la main aux Lyonnais, menaçaient notre frontière des Alpes. Le 1<sup>er</sup> septembre, il était à Grenoble et y donnait des ordres afin que l'on pourvût « avec chaleur » aux approvisionnements pour le bombardement de Lyon et la défense du Mont-Blanc. Précédemment le général en chef, quittant momentanément l'armée du siège, était allé relever le courage des divisions de Tarentaise et de Maurienne, alors campées l'une à l'Hôpital-sous-Conflans, l'autre à La Chapelle; le 12 août, ces troupes, attaquées simultanément par vingt-cinq mille Piémontais, avaient dû battre en retraite, la division de Tarentaise sur Conflans et celle de Maurienne sur Aiguebelle.

1. Charles-François Lagrange, né en 1733, chef de brigade 1793.

2. Voir un article du général Thoumas, journal le Temps, 29 novembre 1892.

3. Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix, comte du Muy, né en 1731, général de division le 6 février 1793.

Bientôt Kellermann passait par Chambéry et se rendait à Grésy où il réunissait, le 10 septembre, un conseil de guerre <sup>1</sup>; le général de division du Teil, le jeune, y assista comme général d'artillerie <sup>2</sup>; l'on y prit les résolutions suivantes : repousser l'ennemi par la Tarentaise et le Faucigny; l'attaquer par trois colonnes, le faire harceler en Maurienne par la seconde division; se retirer vers le point de départ, si l'on se trouvait en présence de forces supérieures. Singulière coïncidence : le même jour, à Paris, le conseil exécutif, sur le rapport du ministre de la guerre, signait la destitution du général en chef qui, profondément attristé par toutes les dénonciations dirigées contre lui, avait offert sa démission dès le 5 septembre; le 13 septembre, un ancien médecin, François-Amédée Doppet <sup>3</sup>, qui s'était distingué à l'armée du Midi à la tête de la légion Allobroge, était désigné pour remplacer Kellermann et, le 26, se rendait heureusement sous les murs de Lyon <sup>4</sup>, laissant à son prédécesseur le soin périlleux de ter-

1. Archives de la guerre, armée des Alpes, à sa date.

2. Les chefs de bataillon Molines et Lecomte commandaient le premier l'artillerie et le second le génie.

3. François-Amédée Doppet, 1753 † 1800, avait servi dans sa jeunesse dans les gardes françaises, et repris du service en 1792, général de brigade 21 août 1793, de division 11 septembre. On a de lui un « Traité du fouet et de ses effets sur le physique de l'amour, ou aphrodisiaque externe. Ouvrage médico-philosophique, suivi d'une dissertation sur tous les moyens capables d'exciter aux plaisirs de l'amour », par D..., médecin, S. L., 1788, in-16.

4. Jung, t. II, p. 388.

miner la campagne entreprise dans le Mont-Blanc <sup>1</sup>.

Les troupes françaises reprirent bientôt l'offensive; Kellermann « marcha le 4, à la pointe du jour, sur le Bourg-Saint-Maurice; l'ennemi était en bataille sur le plateau du village de Saint-Germain; il y avait une batterie de deux pièces du calibre de huit, avec lesquelles il nous tira, disait le général en chef dans un mémoire écrit en 1795 <sup>2</sup>, depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures, que la colonne arriva avec l'artillerie qui fit bientôt taire le feu de l'ennemi. J'ordonnai à un bataillon de grenadiers et un de chasseurs de tourner l'ennemi par sa gauche. Le feu fut très-vif pendant trois heures. Enfin l'ennemi fut chassé du plateau de Saint-Germain sur les deux heures après-midi et gagna le Saint-Bernard. Cette

1. Signalons la pièce suivante, conservée à la Bibliothèque de Grenoble :

« A Aiguebelle, le 27 septembre 1793, l'an 2<sup>e</sup> de la République française une et indivisible.

« Le général divisionnaire commandant l'artillerie de l'armée des Alpes, au citoyen Bresges, adjudan général de ladite armée.

« Le commandant de l'artillerie de Grenoble m'a fait part de vos demandes ne pouvant les satisfaire, il faut vous adresser à Briançon ou à Moutiers pour des garcouses du calibre de deux, à Briançon pour les 4 canonniers et quant aux mulets le général Kellermann m'a dit de vous dire de vous les procurer dans le pays à quelque pris que ce soit, on fera cependant ce que l'on pourra pour vous en procurer. Le général me charge de vous dire encore de ne pas vous laisser prévenir par les besoins et de les prévoir d'avance pour qu'on puisse les satisfaire.

« Duteil, cadet. »

2. Mémoire publié par M. Duval dans « L'Invasion de la Savoie par l'armée Sarde en 1793 », Saint-Julien, 1892, 1 vol. in-8, pp. 19 à 39, spécialement 35 et 36,



journée qui, au rapport d'un grand nombre de prisonniers et de déserteurs, coûta beaucoup à l'ennemi ne nous laissa à regretter que très peu de républicains. Le représentant du peuple Dumaz <sup>1</sup>, toujours à mes côtés, se trouva partout où il y avait du danger; enfin cette expédition, d'une fatigue excessive, prouva de quelle valeur sont capables les soldats de la république. Je ne finirai point *sans faire le plus grand éloge du général Saint-Remy <sup>2</sup> et des généraux du Teil et Badelone <sup>3</sup> qui me secondèrent parfaitement* ».

Kellermann, accompagné de Dumaz, passa alors dans la Maurienne où l'attaque avait été dirigée par le général Dornac <sup>4</sup> : « L'ennemi fuyait devant nous, sans connaître d'autre moyen d'arrêter nos braves soldats que de fermer le passage à l'artillerie, continue le général en chef, en rompant sept ponts; nuls obstacles ne pouvaient arrêter notre infanterie, les chemins les plus affreux furent franchis. J'arrivai, le 8 octobre, avec l'avant-garde à Thermignon au pied du Mont-Cenis. C'est ainsi que se termina cette fameuse expédition <sup>5</sup> ».

1. Jacques-Marie Dumaz, 1762 † 1839, député suppléant du Mont-Blanc à la Convention.

2. Charles-Alexandre-Louis Roussel Saint-Remy, général de division 15 mai 1793.

3. Nicolas Debas, dit Badelaune, né en 1756, général de brigade le 21 juin 1793.

4. Jean-Jacques La Roque d'Olès d'Ornac, lieutenant général le 7 septembre 1792.

5. Mémoire de Kellermann; Duval, p. 36. « Les généraux de division Dornac, Carcaradec (qui commandait le camp de Tournoux), et du Teil, le chef de l'état-major, le général Saint-



Le résultat de cette courte mais glorieuse campagne ne se fit pas longtemps attendre : le 9 octobre Lyon se rendait, « n'ayant plus d'espoir d'être secouru ». Le général du Teil, cadet, revenu à Grenoble aussitôt après le combat du 4 octobre, recevait, le 10, l'ordre de se tenir prêt à marcher, avec toute l'artillerie de campagne qu'il pouvait recueillir, contre les troupes sorties de Commune-Affranchie<sup>1</sup>. Quant au vainqueur de Valmy, il apprenait à Chambéry, le 18 octobre, sa destitution et était arrêté à Aix-les-Bains ; le 26 octobre ses papiers étaient transmis au Comité de Salut public par le suppléant du procureur général de Grenoble. Il convient de noter ici l'hommage que Kellermann rendit personnellement à du Teil dans la lettre<sup>2</sup> suivante adressée au ministre :

« Le 18 septembre, l'an 2<sup>e</sup> de la République.

« Le général d'armée des Alpes et d'Italie au citoyen  
Bouchotte, ministre de la guerre.

« Les talens, le zèle et le civisme le plus soutenu  
du général de brigade du Teil, cadet, m'ont déterminé,

Remy, dit encore (p. 38) l'auteur du mémoire, me rendirent les plus grands services... ». — Louis-Joseph-Marie Royon de Carcaradec, maréchal de camp le 12 juillet 1792.

1. Lettre du général de Lajolais aux administrateurs du directoire de l'Isère. — Frédéric-Michel de Lajolais, général de brigade 21 juin 1793.

2. Kellermann ignorait alors que du Teil eût été nommé par le ministre général de division, aussi en marge de cette lettre lit-on ces mots : « Il est général de division ». — Archives administratives de la guerre.

citoyen, à demander aux représentans du peuple de l'armée d'Italie qu'il soit élevé au grade de général de division, ce qu'ils lui ont accordé par un brevet provisoire; j'espère que vous confirmerés d'autant plus volontiers cette nomination que c'est une justice rendue à un des plus anciens officiers généraux des armées de la République.

« Kellermann. »

Le baron du Teil, après avoir décliné le commandement en chef de l'artillerie de l'armée du Rhin, par une lettre du 5 juillet 1792<sup>1</sup>, avait été mis en disponibilité, puis envoyé à Metz<sup>2</sup>, sous les ordres de Beurnonville qui commandait l'armée de la Moselle, formée par les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions militaires. Postérieurement, on le trouve classé comme inspecteur général<sup>3</sup> de l'artillerie du 6<sup>e</sup> département (Grenoble), puis, au moment de la constitution de l'armée de réserve que devait commander le général Berruyer<sup>4</sup>, il est porté sur la liste des lieutenants généraux d'artillerie<sup>5</sup> qui allaient y être employés, avec MM. de Rostaing, de Beauvoir et des Almons; mais cette armée n'eut qu'une durée éphémère; créée le 1<sup>er</sup> avril 1793, elle fut supprimée le 30.

1. Voir ci-dessus, page 316.

2. Etat militaire pour 1793, p. 49.

3. Almanach national, année 1793.

4. Jean-François Berruyer, 1737 † 1804, général de division, depuis commandant des Invalides 1796.

5. Journal militaire, t. VI, p. 232. Philippe-Joseph, comte de Rostaing; Denis-Nicolas Varel de Beauvoir et Joseph Perrin des Almons, promu le 20 mai 1791.

En juillet de cette même année, du Teil fut de nouveau chargé de l'inspection générale du département de Grenoble; c'est à ce moment que son attention fut attirée par les événements qui venaient de se passer à Saint-Étienne: la commission populaire républicaine et de salut public de Rhône-et-Loire, qui siégeait à Lyon et se trouvait depuis la fin de mai en lutte plus ou moins ouverte contre la Convention, avait envoyé, par arrêté du 8 juillet, une armée départementale à la manufacture d'armes de Saint-Étienne, où Rousseau, député de cette commission, se fit délivrer six caisses contenant cent fusils et cent pistolets neufs. Les commissaires chargés de la vérification des armes de la manufacture en avertirent, le 17 juillet, le ministre de la guerre qui transmit leur lettre<sup>1</sup> au Comité de Salut public.

Du Teil l'aîné se transporta donc à Lyon où tout semblait alors devoir rentrer dans l'ordre; le 24 juillet, le conseil général du département de Rhône-et-Loire avait pris un arrêté de soumission à la Convention « comme le seul point central et le raliement de tous les citoyens » et avait autorisé le départ de la compagnie de Salva<sup>2</sup> du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie, mandée à l'armée des Alpes. Gassendi, qui avait été accusé d'avoir fait sortir deux mille sabres de l'arsenal de Lyon<sup>3</sup>, était remis en liberté et pouvait se rendre à

1. Archives de la Guerre, siège de Lyon, Correspondance.

2. Antoine Salva, né en 1744, services de 1759, capitaine 1792. — Cette compagnie coopéra au siège avec la compagnie Monestrolles et la compagnie légère d'Anthouard.

3. Journal de Lyon ou moniteur du département de Rhône-



l'armée d'Italie où l'appelaient des ordres. Le 27 juillet, du Teil, que ses deux fils Claude et Césaire<sup>1</sup> étaient venus rejoindre, donnait à l'aîné, redevenu son premier aide-de-camp, l'ordre « de se transporter à Saint-Étienne-en-Forêt, de s'adresser au citoyen Colomb, inspecteur de la manufacture d'armes de Saint-Étienne, qui lui remettra les états, mémoires et observations concernant ses fonctions, à commencer de l'année dernière jusqu'au jour de la susdite remise, fera voir audit Duteil tout ce qu'il croira nécessaire pour que ledit puisse m'en rendre compte<sup>2</sup> », etc... Puis, après avoir écrit au ministre, le 28 juillet, pour lui demander un brevet d'aide-de-camp pour son troisième fils<sup>3</sup>, il quittait Lyon, le lendemain sans doute du jour où les Assemblées primaires de cette ville acceptèrent à l'unanimité l'acte constitutionnel.

et-Loire; Gassendi, qui était sous-directeur à Lyon, avait été nommé par la Commission gouverneur de l'arsenal et commandant des canonniers de ligne; c'est entre lui et la municipalité que s'était élevé le premier conflit, le 29 mai, à l'occasion de l'organisation et du départ d'un convoi d'artillerie destiné à l'armée des Pyrénées-Orientales.

1. Ils avaient servi en 1792 dans l'armée des princes; l'aîné comme aide-de-camp du commandeur de Buffévent, le second dans les Gardes d'Artois, cavalerie; après la campagne, ils avaient été licenciés et étaient, pendant l'hiver, venus à Pommier revoir leur père: Claude du Teil avait retrouvé là sa femme; la mort du roi modifia sans doute leurs opinions au point de vue de l'émigration et ils durent exprimer au lieutenant général le désir de rester dorénavant auprès de lui: malheureusement, le désastreux siège de Lyon ne tarda pas à les séparer de leur père.

2. Archives départementales du Rhône.

3. Archives administratives de la Guerre; le brevet fut expédié le 26 octobre.



Mais, peu de temps après, la ville refusait de se soumettre aux conditions excessives formulées par les représentants du peuple à l'armée des Alpes et présentées, avec regret, par Kellermann qui ne put jouer le rôle de pacificateur qu'il ambitionnait : à la veille du siège, le fils du baron du Teil se vit refuser, le 5 août, par Coindre, maire provisoire, le passeport<sup>1</sup> qu'il avait demandé pour être en mesure d'accomplir la mission dont son père l'avait chargé. Il se trouva donc dans l'impossibilité de quitter Lyon et partagea, ainsi que son frère qui était resté auprès de lui, avec les Chapuis de Maubou et les Chênelette le soin de sa défense. Claude du Teil fut, dès le 14 août, requis par Précý<sup>2</sup> « de se transporter dans le quartier de Saint-Iréné, Trion, Saint-Just et Sainte-Foi afin d'y faire exécuter les ouvrages par nous ordonnez et arrêtez<sup>3</sup> ». Mais cet officier, qui n'était pas Lyonnais et ne voyait pas dans cette réaction républicaine en apparence une tentative sincère de restauration monarchique, n'embrassa pas avec empressement, du moins au début du siège, la cause de Précý qui dut lui envoyer de nouveaux ordres à Saint-Just le 1<sup>er</sup> septembre.

Le général du Teil l'aîné revint donc à Grenoble où sa présence était nécessaire par suite du départ de

1. Archives départementales du Rhône.

2. Louis-François Perrin, comte de Précý, 1742 † 1820, lieutenant-colonel commandant le bataillon de Chasseurs des Vosges 1788; général des forces du département de Rhône-et-Loire 1793.

3. Archives départementales du Rhône.

J. DU TEIL. — Une famille militaire.

son frère cadet pour le Mont-Blanc. Il travailla immédiatement à la rédaction d'un état général des bouches à feu, poudres et munitions qui existaient dans les places de sa direction<sup>1</sup>. Après avoir remis cette pièce à Kellermann le 19 septembre, il s'occupa de l'établissement d'un état particulier du matériel de guerre qu'il était instant d'envoyer dans ces différentes places pour les mettre à même « de soutenir la défense dont leurs fortifications les rendaient susceptibles et de fournir aux besoins des armées qui devaient agir sur les frontières<sup>2</sup> ». Quelques jours plus tard, en transmettant ces pièces importantes au Comité de Salut public, le général en chef insista sur la pressante nécessité de pourvoir à l'approvisionnement de la direction, « surtout, disait-il, parce qu'il est très-difficile et souvent impossible, pendant deux ou trois mois, de faire arriver des charrois tels que ceux de l'artillerie dans les places des Hautes-Alpes<sup>3</sup> ».

A quelques temps de là, Doppet qui était entré dans Lyon, le 9 octobre, avec l'armée républicaine, était désigné pour aller remplacer Carteaux sous Toulon, livré aux Anglais le 28 août; le nouveau général en

1. Il est absolument inexact que le baron du Teil ait commandé l'artillerie sous les murs de Lyon; il n'a jamais repris de service de guerre sous la Révolution et s'est contenté de remplir ses fonctions d'inspecteur général.

2. Krebs et Moris, Pièces justificatives, n° 100, p. CXXIX, d'après les Archives de la Guerre.

3. Lettre de Kellermann au ministre, 25 septembre. — Il y a lieu de noter ici l'établissement d'un arsenal de construction à Grenoble obtenu le 22 septembre 1793 par Hyacinthe-Camille Tesseire (1764 † 1842), qui avait été député dans ce but par la municipalité de cette ville auprès du Comité de Salut public.

chef de l'armée des Alpes venait précisément de quitter « Ville-Affranchie », le 30 octobre, pour un voyage d'inspection dans les départements du Mont-Blanc et de l'Isère; le lendemain, informé de sa nouvelle destination, il écrivait de Chambéry au ministre qu'il allait passer par Grenoble afin « d'y arrêter, avec le chef de l'artillerie, des arrangements pour faire partir des canonniers pour Toulon<sup>1</sup> ».

Le 1<sup>er</sup> novembre, 11 brumaire 1793, Gassendi, devenu directeur de l'équipage d'artillerie de l'armée d'Italie et député par les représentants du peuple sous Toulon pour explorer les places des Alpes et y prendre le matériel nécessaire, arrivait à Grenoble avec l'état détaillé des objets qui manquaient à l'équipage de siège. Le lendemain, du Teil l'ainé, « vu l'urgence du siège et les réquisitions des représentants », examinait, avec cet officier, la situation de toutes les places de son département afin d'en tirer ce qui pourrait l'être pour le moment<sup>2</sup>, tout en prévenant qu'il serait indispensable d'opérer le remplacement de ces objets pour que la frontière fût en état de défense au printemps suivant<sup>3</sup>.

1. Archives historiques de la Guerre.

2. Armée des Alpes, Correspondance.

3. Voici d'après les archives de la Guerre l'état arrêté entre du Teil et Gassendi :

Effets tirés des places de la direction de Grenoble :

		Demandés	Existants	
Grenoble	{	Affûts de 24.....	42	42
		Avant-trains, id..	42	79
		Pierriers.....	7	7
		Affûts à pierriers.....	4	4



Le général Doppet, qui venait d'arriver à Grenoble avec Albitte, obtint des représentants près l'armée des Alpes, Dumaz et Simond<sup>1</sup>, les autorisations nécessaires à la formation et au départ de ces convois : aussi du Teil fit-il passer, dès le 3 novembre, 13 brumaire, à l'arsenal de Grenoble avec un état des objets à envoyer, la note suivante : « Le chef de brigade Lagrée, directeur d'artillerie à Grenoble, fera partir en

		Demandés	Existants	
Grenoble (suite)	}	Affûts à mortiers de 12 pouces....	4	4
		Bombes de 8... ..	5000	5986
		Id. de 12... ..	486	486
		Pics à hoyaux... ..	600	1500
		Outils à mineurs... ..	178	178
		Forge complète sans soufflet... .. (Il existe dans cette place 44.289 mèches; on ignore la quantité qu'on en a prise).	1	3
Querras :	Avant-trains pour affûts d'obusiers de 6... ..	3	3	
Barrault	}	Canons } de 24... ..	2	6
		} de 16... ..	3	5
		Affûts de 24... ..	4	6
Briançon	}	Avant-trains... ..	4	18
		Canons de 24... ..	5	9
		Affûts, id... ..	12	28
		Avant-trains... ..	12	59
		Poudres... ..	10000	294000
Montlyon	}	Canons de 24... ..	22	28
		Affûts, id... ..	7	16
		Boulets, id... ..	4198	12498
		Poudres... ..	20000	121831
		Haches... ..	2000	2673
		Serpes... ..	4000	5749
		Outils à mineurs... ..	200	403
		Pics hoyaux... ..	2157	3490
Pics à rocs... ..	1737	2070		
	Pelles quarrées... ..	4500	5180	

1. Philibert Simond, † 1794, savoyard, ancien vicaire général à Strasbourg.



diligence les ordres nécessaires pour que dans chaque place, sans perdre de temps, on fasse partir les choses indiquées au présent état, par la voie des transports militaires <sup>1</sup>, dont lettres de voiture en forme seront données aux conducteurs à jour d'arrivée fixé et dont le moindre retard, par négligence de leur part, sera puni par la retenue d'un tiers du prix du port; le citoyen Lagrée s'exécutera à tous égards pour l'accélération du présent ». Lagrée donna ses ordres « tout de suite, recommandant la plus grande célérité pour les transports; j'ai aussi recommandé ici, écrivit-il de Grenoble à l'adjoint au ministre, le 15 brumaire <sup>2</sup>, au citoyen Prié, chargé des transports militaires, pour qu'il s'entende avec les autres préposés afin que chacun, dans son canton, emploie tous les moyens possibles pour la plus prompte exécution ».

Toutes les pièces relatives à l'organisation et à la mise en route de ces convois furent donc placées sous les yeux du ministre par Dupin, son adjoint; Bouchotte reçut directement des renseignements sur cette opération par l'entremise « du républicain Prière <sup>3</sup> » qui

1. On avait dû recourir à ce mode de transport pour les convois d'artillerie en raison du manque de chevaux à l'armée des Alpes; le ministre, qui en avait promis 4.000 pour l'artillerie de cette armée, n'en avait pas encore envoyé un seul en juin 1793; les derniers avaient été envoyés à Lyon et n'en étaient pas revenus.

2. Lagrée rendit compte, comme on le voit, en haut lieu; ainsi le ministre et son adjoint, régulièrement informés, trouvèrent les mesures prises en cette occasion parfaitement normales puisqu'ils les approuvèrent tacitement, en ne faisant à leur sujet aucune observation.

3. Il portait le titre de commissaire du pouvoir exécutif; c'était un ancien marchand de vin; on peut juger par l'ortho-

lui écrivit le 14 brumaire : « Tu trouvera cy-joint un État que ma remis le général duteil insepeteur de l'artillerie. Les transport ver la rébelle Toulon ce font avec beaucoup de selerité ».

Malgré les difficultés qu'accumulaient le mauvais état des chemins, les longues distances à franchir et le manque absolu de chevaux d'artillerie, le matériel de guerre tiré des places de la direction de Grenoble parvint en temps utile sous les murs de Toulon, ainsi que l'établit l'état du grand équipage de siège conservé aux archives historiques du ministère de la guerre<sup>1</sup>; la bonne exécution des ordres donnés simultanément à Grenoble par du Teil l'ainé et Doppet est également avérée par une lettre de Bonaparte adressée à Dupin, adjoint au ministre, en date du 4 nivôse, 24 décembre, et annonçant le renvoi de l'artillerie de Briançon et de Mont-Dauphin<sup>2</sup>. Un témoignage, encore moins suspect, est celui qui fut donné par les administrateurs des Hautes-Alpes à Claude du Teil; échappé aux massacres après le siège de Lyon, il était venu chercher un refuge chez son père qui, pour lui sauver la vie, le reprit comme aide-de-camp et fit demander

graphe de cet homme du degré d'instruction des envoyés chargés de surveiller nos meilleurs généraux!

1. Ce grand état à colonnes, quoique postérieur, est classé au 27 vendémiaire, 18 octobre, parce qu'il indique dans une première colonne les effets existants sous Toulon à cette date; les autres colonnes sont consacrées aux effets demandés par Gassendi au cours de sa mission: celle qui contient les réquisitions pratiquées dans les places de la direction de Grenoble porte de la main de du Teil cadet, commandant en chef de l'artillerie, cette mention: « arrivés à Toulon ».

2. Siège de Toulon, Correspondance.

pour lui un nouveau brevet le 3 frimaire, 23 novembre<sup>1</sup> : tout le monde comprendra que le vieux lieutenant général ait recueilli auprès de lui un fils fugitif qui, d'ailleurs, ne s'était trouvé mêlé que par surprise à l'insurrection lyonnaise et ne l'avait servie qu'après bien des hésitations. Le baron du Teil, déjà étroitement surveillé, comme tous les officiers de l'ancien régime, n'avait pas le choix des moyens pour préserver les jours de son aîné qui paya consciencieusement sa dette en s'acquittant avec courage et ponctualité des devoirs de sa nouvelle mission : les administrateurs des Hautes-Alpes et le représentant du peuple chargé de la levée des chevaux dans ce département ont attesté eux-mêmes à Gap, le 13 frimaire, 3 décembre<sup>2</sup>, « que le citoyen Claude-Jean-Joseph-Pierre Duteil, capitaine d'artillerie, aide de camp chargé d'ordre pour accélérer un convoi d'artillerie imposante aux camps devant Toulon, a mis dans cette expédition toute l'activité dont est susceptible une mission aussi importante en y apportant tout le zèle et ses connaissances de l'art<sup>3</sup> ».

1. Archives administratives. — Quarante-cinq fugitifs, enrôlés dans les bataillons qui marchaient vers Toulon, furent reconnus, ramenés à Lyon et fusillés. Histoire du siège de Lyon; Lyon et Paris, 1797, an 5.

2. Archives du Rhône; signé : Lachau, Richard, Metzot, Bonardelar, Genty, Champsaur; contresigné : Beauchamp.

3. Les transports étaient extrêmement pénibles dans les Alpes en cette saison; Marmont ne dit-il pas : « Je reçus la mission de reconduire à Mont-Dauphin toute l'artillerie et déjà la neige fermait les passages; de grandes difficultés m'arrêtèrent au col de Vars, mais je parvins cependant à les surmonter : revenu à Tournoux, je fus envoyé avec deux compagnies au siège de Toulon ». — Mémoires du duc de Raguse, I, p. 33.





## L'ARTILLERIE AU SIÈGE DE TOULON

(1793)

Avant de quitter le chef-lieu de l'Isère, Doppet écrivait au ministre, le 14 brumaire (4 novembre) : « J'ai emmené avec moi le citoyen du Teil, cadet, général d'artillerie : ses talents et son civisme nous seront bien utiles vis-à-vis de Toulon ». En effet, la prise de Lyon et la présence de son frère aîné à Grenoble rendaient les services du chevalier du Teil superflus à l'armée des Alpes, aussi avait-il été nommé, le 31 octobre <sup>1</sup>, commandant de l'artillerie de l'armée devant Toulon. Bonaparte, provisoirement chargé de ces fonctions, avait d'ailleurs démontré lui-même au Comité de Salut public la nécessité d'envoyer sous les

1. États des services de Jean du Teil : comme on va le voir par la lettre de du Teil à Bouchotte, le ministre et les représentants du peuple pensèrent simultanément à Jean du Teil pour commander l'artillerie sous Toulon. Ce fait, joint à l'opinion avantageuse que Barras avait de ce général, prouve qu'il jouissait alors d'une grande réputation.

murs de cette place un général appartenant à la même arme que lui<sup>1</sup>.

Deux jours plus tard, Jean du Teil était à Avignon d'où il écrivait le 16 Brumaire, 6 novembre, la lettre suivante à Bouchotte :

« J'attendois vos ordres pour aller prendre le commandement de l'artillerie de l'armée de la Moselle que vous m'avez déféré, lorsque les représentants du peuple et le général Doppet<sup>2</sup> m'ont donné une marque de confiance que mon zèle justifiera sûrement, si ma trop faible santé n'y met pas d'obstacles. Ils ont désiré me voir à la tête de l'artillerie qui doit réduire les rebelles de Toulon; cette importante mission avait bien de quoi séduire un républicain qui a à cœur la gloire de nos armes et le salut de la patrie. Ma vie, leur ay-je dit, est à la République, elle ne peut plus l'ignorer, disposez de ses restes. Je suis parti de Grenoble le 10 du deuxième mois<sup>3</sup> et je marche avec le représentant Albitte<sup>4</sup> et le général Doppet<sup>5</sup> sur

1. « La première mesure que je vous proposerai sera de faire venir à l'armée, *pour commander l'artillerie*, un général de l'artillerie qui puisse, même par son grade, contribuer à la considération et imposer à un tas d'ignorants de l'État-major avec lesquels il faut toujours capituler et dogmatiser pour détruire leurs préjugés et mettre à exécution ce que la théorie et l'expérience ont démontré comme des axiômes à tout officier éclairé du corps ». — Bonaparte au Comité de Salut public, 25 octobre 93, 4 brumaire an II; correspondance de l'empereur, t. I, p. 2.

2. Du Teil, au dire de Doppet, était un *excellent* et ancien officier.

3. 10 brumaire, 31 octobre.

4. Louis-Antoine Albitte, 1750 † 1812, conventionnel.

5. Ils avaient visité ensemble la fonderie de Valence où du Teil les avait sans doute précédés.

cette infâme cité que j'espère avoir la gloire de rendre à la République, si mes plans sont suivis<sup>1</sup>. Mais, si je survis à cette opération, je mettrai un plus grand intérêt encore à aller prendre le commandement et l'inspection que vous m'avez déférés sur la Moselle et particulièrement ce dernier qui est analogue à mes forces. J'ai lieu d'espérer, citoyen ministre, que vous n'en disposerez point et que vous me renouvellez l'ordre d'y rejoindre lorsque je pourrai vous le demander<sup>2</sup> ».

Mais, le 5 novembre, un remaniement se produisit dans les commandements supérieurs de nos armées du sud-est : Carteaux était nommé à l'armée des Alpes, Doppet devait passer à celle des Pyrénées-Orientales et Dugommier<sup>3</sup> était désigné pour diriger celle du siège de Toulon. Quand il arriva devant cette place, pour succéder à Carteaux<sup>4</sup>, Doppet fut donc informé de sa nouvelle destination<sup>5</sup>, avec ordre d'at-

1. Ces mots sont intéressants à souligner : du Teil connaissait la position de Toulon et on se rappelle le rapport rédigé par lui le 11 mai sur la défense de la côte, de Nice aux Bouches-du-Rhône; de plus il n'avait pas manqué, à Grenoble, de s'entretenir avec Gassendi de la situation de l'armée républicaine sous les murs de la place; personne n'était plus en mesure de le renseigner que cet officier qui avait vu Bonaparte avant de partir en mission.

2. Archives administratives de la guerre.

3. Jean-François Coquille Dugommier, 1736 † 1794; ancien lieutenant-colonel; maréchal de camp 10 octobre 1792, général de division 3 novembre 1793.

4. Parti le 9 novembre, 19 brumaire, pour Nice, où l'appelaient un ordre du 24 octobre, 3 brumaire.

5. Doppet, dans ses Mémoires, explique ainsi sa situation : « J'arrivai entre le 19 et le 20 brumaire au quartier général de



tendre, pour s'y rendre, la venue de Dugommier qui ne prit la direction du siège que le 17 novembre, 27 brumaire.

La veille, du Teil qui avait été retenu à Marseille pour affaires de service, était venu rejoindre Doppet qui en profita pour faire avec lui la visite des batteries établies avant leur arrivée : « Je vis avec autant de satisfaction que d'étonnement, dit Doppet dans ses mémoires, que cet ancien artilleur applaudit à toutes les mesures qu'avait prises le jeune Bonaparte, alors lieutenant-colonel d'artillerie. Je me fais un plaisir de dire que ce jeune officier, devenu depuis le héros de l'Italie, joignait à beaucoup de talents une intrépidité rare et la plus infatigable activité; dans toutes les visites de postes que j'ai faites à cette armée..., je l'ai toujours trouvé à son poste; s'il avait besoin d'un moment de repos, il le prenait sur terre et enveloppé dans son manteau; il ne quittait jamais les batteries ».

Tout le monde, il est vrai, ne partageait pas l'optimisme de Doppet; ainsi Barras<sup>1</sup> écrivait de Marseille au comité du salut public le 1<sup>er</sup> Frimaire, 21 novembre : « Je ne connais qu'imparfaitement les positions de Toulon; je compte beaucoup sur les généraux

l'armée qui se trouvait à Olioulles... En attendant donc l'arrivée du général en chef Dugommier qui se trouvait à l'armée d'Italie, je m'occupai à faire le placement des troupes et de l'artillerie qui chaque jour arrivaient de Lyon, d'après les ordres que j'avais donnés après la reddition de cette ville... » — Mémoires politiques et militaires du général Doppet; Paris, Baudoin, 1824, 1 vol. in-8, p. 205-207.

1. Paul-Jean-François-Nicolas, comte de Barras, 1757 † 1829, ancien capitaine d'infanterie, depuis Directeur.



Dugommier et Duteil; quoique je ne connaisse pas le premier, sa correspondance m'annonce un homme de guerre qui a de grandes vues militaires... J'ajouterai avec la franchise que je professe qu'il a été commis de grandes fautes dans les différentes divisions de cette armée<sup>1</sup> ». Au sujet de la situation de l'artillerie, Marescot<sup>2</sup> adressait d'Ollioules à Carnot une lettre, datée du 5 Frimaire, 25 novembre, et commençant par ces mots : « Je suis arrivé ici hier, mon cher Carnot, j'ai été ce matin visiter les attaques qui ne sont autre chose que quelques batteries provisoires dressées par les officiers d'artillerie, destinées à combattre les batteries avancées des rebelles et à favoriser les premières opérations qui doivent avoir lieu le plus tôt possible<sup>3</sup> ». Mais on sait à quel point sont suspects les témoignages du futur Directeur; quant à Marescot, il ne tarda pas à porter, sur les premières opérations du siège de Toulon, un jugement plus exact : « Dans les premiers jours de Frimaire, dit-il dans une relation contemporaine imprimée depuis<sup>4</sup>, nos dispositifs d'attaque n'étaient autre chose que des batteries provisoires placées avantageusement par le chef de bataillon Bonaparte<sup>5</sup>, commandant en second de l'artillerie,

1. Recueil Aulard, VIII, p. 615.

2. Armand-Samuel, marquis de Marescot, 1758 † 1832, inspecteur général du Génie 1799.

3. Archives historiques de la guerre; voir aussi dans le *Spectateur militaire*, année 1844, un article du colonel du génie Augoyat, t. XXXVII, p. 71.

4. Relation des principaux sièges faits en Europe par les armées françaises depuis 1790; Paris, 1806, in-4.

5. Néanmoins cet éloge parut insuffisant, en 1806, à l'éditeur de la relation qui crut devoir le rectifier par la note sui-

destinées à combattre les batteries avancées des ennemis et à en préparer les attaques. L'une d'elles, établie sur la hauteur de Brégaillon, avait nettoyé une partie de la petite rade et obligeait les vaisseaux ennemis à se tenir éloignés ». Telle est évidemment l'expression de la vérité.

Pour l'intelligence des opérations définitives qui donnèrent Toulon à l'armée française, il est nécessaire de résumer les premières dispositions prises sous les murs de cette ville. Après son entrée dans Avignon, le général Carteaux avait reçu de Kellermann l'ordre de se porter sur la Durance <sup>1</sup>, pour observer simultanément Marseille et Toulon, et d'y attendre de nouvelles instructions : une division, détachée le 24 août de l'armée du midi, s'acheminait vers Toulon et allait permettre de faire marcher contre Marseille la petite armée du Midi. Mais le représentant Albitte poussa Carteaux à transgresser les instructions du général en chef : le passage précipité de la Durance, la victoire de Salon, l'occupation de Marseille devaient avoir pour conséquence de laisser l'amiral Hood <sup>2</sup> s'emparer de Toulon le 28 août.

vante : « C'est à ce siège que le général Bonaparte, alors chef de bataillon, préludait aux exploits immortels qui ont rempli l'univers de son nom. Il entraînait les chefs de l'armée par l'ascendant de son génie ; non seulement il dirigeait l'artillerie dont il n'était que commandant en second, mais encore il dirigeait toutes les armes. En un mot, il était l'âme de ce siège important ».

1. Général Thoumas.

2. Samuel Hood, baron de Catherington, depuis vicomte de Hood, 1724 † 1816.

Cet évènement nécessita, le 4 septembre, la création d'une armée nouvelle destinée au siège de la place : elle fut formée au moyen de l'armée du Midi <sup>1</sup> à laquelle se joignit la division de l'armée d'Italie qui, dès le 6 septembre, avait pris position à Hyères et Solliès. Bien qu'on manquât d'un équipage d'artillerie <sup>2</sup>, on entreprit sur le champ l'investissement de la ville avec les ressources dont on pouvait disposer : le 7 septembre, les gorges d'Ollioules étaient occupées par Carteaux après un combat de quatre heures : c'est dans cet engagement que le chef de brigade de Dommartin qui commandait la 17<sup>e</sup> compagnie volante du 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie <sup>3</sup>, fut gravement blessé à l'épaule gauche « au moment où il pointait une pièce de 8 qui faisait un grand ravage parmi les ennemis <sup>4</sup> ».

Tandis que Carteaux, après avoir placé son canon

1. Le 7 juillet, à Valence, cette armée ne comptait que 4.754 hommes, dont 145 artilleurs (compagnies d'artillerie de la Lozère, partie de Grenoble le 4 juillet, et d'artillerie légère de Dommartin, en formation à Valence); elle reçut des renforts à Montélimart le 11, au Pont-Saint-Esprit le 19 et à Avignon le 29 (84 hommes d'artillerie dont les canonniers allobroges et du Pont-Saint-Esprit); elle comptait ainsi, au commencement d'août, 3.830 soldats.

2. Le matériel d'artillerie de Carteaux comprenait, d'après un état du 8 août, 31 pièces : une de siège, deux de 16, deux de 14, deux de 12, deux de 8 long, deux de 8 court, sept de 4 long, treize de 4 court; Krebs et Moris, pièces justificatives, pp. cxxxii et cxxxv.

3. Formée par décret du 15 avril 1793; Perrier, capitaine en second, détaché à Marseille; Muiron, lieutenant en premier; Duroc, en second.

4. Lettre des représentants Gasparin, Saliceti et Albitte à la Convention, du Beausset 7 septembre; de Coston, II, 223.



en batterie à une demi-lieue de Toulon, prenait ses mesures pour assurer la défense des côtes, couronnait toutes les hauteurs situées à l'ouest de Toulon, la Ciotat, Bandol, Saint-Nazaire, la rade de Brusq, Six-Fours et songeait à s'emparer des eaux au pied du fort Pomets pour communiquer avec l'armée d'Italie<sup>1</sup>, le général Lapoype<sup>2</sup>, qui commandait cette division, s'établissait à l'est, à Tourris, La Valette et La Garde, s'avancant jusqu'au cap Brun pour battre le fort La Malgue<sup>3</sup>. Le 13 septembre, les représentants du peuple écrivaient du Beausset : « Nous n'attendons que de la grosse artillerie qui est à Marseille et qui nous arrive journellement pour prendre une position d'où nous pourrions atteindre les vaisseaux avec des boulets rouges<sup>4</sup>.... Nous disposerons sur la côte des

1. Lettre de Carteaux au ministre, du 24 fructidor, 10 septembre : « Lorsque vous vous serez emparé des forts supérieurs, lui répondit Bouchotte le 19 septembre, *ainsi que des batteries de la rade*, vous parviendrez facilement à détruire les rebelles de Toulon ». — Archives historiques.

2. Jean-François, comte de Lapoype, 1765 † 1851, général de division le 15 mai 1793.

3. Archives historiques de la guerre ; registre de l'État-major de l'armée, n° 1.

4. Les vaisseaux anglais ont été de suite l'objectif de l'armée ; ces mêmes représentants parlent, dès le 7 septembre, de *brûler l'escadre* ; ils diront le 18 : « Les deux généraux sont d'accord sur le plan : les mesures sont prises pour brûler l'escadre anglaise ou la forcer à la retraite... » De Coston, II, 224. — « Il n'est personne, suivant Dugommier, qui, connaissant Toulon et ses défenses, ne vit que son côté faible était celui d'où l'on pouvait approcher les escadres combinées et diriger sur elle des bombes et des boulets rouges.... » Mémoire sur la prise de Toulon ; de Coston, II, 246.



forges et des grils, disent-ils ailleurs, pour brûler l'escadre anglaise ou du moins la forcer à la retraite<sup>1</sup> ».

Aux demandes d'artillerie formulées par Lapoype, Carteaux répondait<sup>2</sup> le 16 : « Envoyez-moi sur le champ le citoyen Sugny<sup>3</sup>, lieutenant-colonel commandant votre artillerie, pour se concerter avec le citoyen Dommartin, colonel commandant l'artillerie qui est sous mes ordres ; ils se concerteront et ils verront ce qu'il y a à faire pour vous procurer des secours ».

La première batterie fut construite sur la hauteur de la Garenne : « Nous avons essuyé toute la journée (du 18 septembre), écrivait le lendemain<sup>4</sup> Carteaux à

1. Lettre de Gasparin et Saliceti du 10 septembre. — Archives historiques.

2. Il lui conseillait de réserver pour le cap Brun ses deux pièces de 12 et ses deux pièces de 8 et de répartir ses dix pièces de 4 entre les autres postes, en en plaçant deux à Tourris, quatre à La Valette et quatre à La Garde. — Registre n° 1.

3. Jean-Marie-Vital Bonnay, comte de Sugny, général de brigade 1797, de division 1799.

4. Ce même jour Carteaux écrivait de « Souliers » à Bonaparte : « Je viens de recevoir votre lettre et je vous envoie à la municipalité pour vous procurer tous les objets que vous me demandez. Je vous conseille de bien placer vos Batteries, de les fortifier avec deux pièces de vingt quatre, et d'attendre pour les faire jouer que le vent soit bon, car ce seroit perdre votre temps ; tant qu'à l'autre mortier je viens de le faire partir du Bausset et vous les faires placer tous les deux dans la nuit prochaine. Faites bien rougir et établir votre forge pour que les boulets soient bien chauffés. L'Allobroge vient de me dire que leur Batterie a tiré sur nos pièces qui sont sur le grand chemin, il faut prévenir le danger qu'elles courent d'être démontées et leur faire des épaulements ». On voit que la lettre à la Convention n'est que le résumé de celle-

la Convention, le feu de deux vaisseaux de guerre, de deux frégates et d'un ponton et de plus le feu croisé d'une redoute qu'ils ont établie sur l'ancienne poudrière, entre la rivière et Toulon. Nous avons répondu d'une redoute que j'ai établie entre la chapelle et la route avec deux pièces de 24 et deux de 16... . La nuit nous avons établi deux forges, fait placer deux pièces de 24 de plus et travaillé aux épaulements<sup>1</sup> ». Une lettre plus explicite des représentants Gasparin<sup>2</sup> et Saliceti<sup>3</sup> au Comité de Salut public donne le nom du remplaçant de Dommartin à cette date : « Vous verrez, disent-ils le 20 septembre, par la lettre que nous écrivoit hier le citoyen Buonaparte, capitaine d'artillerie qui étoit destiné à l'armée de Nice, mais que la blessure de Dommartin nous a obligé de retenir ici pour commander, la situation d'hier et les dispositions pour aujourd'hui<sup>4</sup> »...

Depuis la réduction d'Avignon, Napoléon avait toujours conservé son contact avec l'armée du Midi ; on a une preuve évidente de ce fait dans l'approbation

ci : si Carteaux taisait dans l'une le nom de Bonaparte, c'était sans doute pour laisser aux représentants la responsabilité du choix qu'ils venaient de faire. — Registre n° 2.

1. Archives historiques de la guerre.

2. Thomas-Auguste de Gasparin, 1758 † 1793, ancien capitaine d'infanterie ; ses fils furent légataires de Napoléon I<sup>er</sup>.

3. Christophe Saliceti, 1757 † 1809, originaire de Bastia, conventionnel.

4. Archives historiques ; ce ne furent donc pas, (comme on le dit dans le Mémorial de Sainte-Hélène p. 80), les notes que les comités de Paris trouvèrent aux bureaux de la Guerre sur le compte de Napoléon qui le firent choisir pour commander l'artillerie sous Toulon.

donnée le 18 août par les représentants Albitte et Nioche<sup>1</sup> aux mesures prises par Carteaux « pour ouvrir à main armée, à cause des rebelles qui infestent les chemins, une route<sup>2</sup> par laquelle il répond de faire parvenir à leur destination les convois de l'armée d'Italie ».

C'est vraisemblablement le 17 septembre que Bonaparte entra officiellement en fonctions<sup>3</sup>; dès le lendemain, il envoyait ses instructions :

« *Au citoyen Gassendi, lieutenant-colonel  
d'artillerie à Nice*<sup>4</sup>.

« Ollioules, près du Beausset, le 18 septembre 1793.

« Le général vient de donner les ordres, mon cher camarade, pour que vous vous portiez en toute dili-

1. Pierre-Claude Nioche, 1751 † 1828, conventionnel.

2. Cette route ne serait-elle pas celle suivie par la 3<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie qui, partie d'Avignon, fut le 8 septembre à Orgon, le 9 à Lambesc, le 10 à Aix et le 11 à Trets, où elle séjourna le 12? Elle devait arriver le 21 à Antibes. Comment ne pas remarquer la coïncidence qui existe entre la date du séjour à Trets et celle de l'arrivée présumée de Bonaparte sous Toulon?

3. Bonaparte a dû arriver sous Toulon avant cette date; il y fut le 12, d'après M. Masson, II 478, (Mémoire pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, I, II); de Coston commet une erreur manifeste quand il fixe cette date au 22; I, 263. — Très certainement il s'entendit avec Dommartin qui ne quitta le Beausset que le 21, d'après une lettre écrite par ce dernier à sa mère le 23 : « Le quartier général ayant été transporté à Ollioules même, village sans ressources, j'ai pris le parti, le 21, de me faire ramener à Marseille ».

4. Cette lettre, capitale pour fixer la date où Bonaparte prit le commandement de l'artillerie sous Toulon, avait été com-



gence à Marseille afin de travailler à la formation de l'équipage de siège.

« Notre camarade Muiron<sup>1</sup>, qui y est, me fait des envois si mal réglés que je n'y puis mettre ordre dès qu'ils sont arrivés.

« Je vous prie de m'apporter tous les effets que j'ai laissés à Nice, ce ne doit pas être grand chose, je serai bien aise de vous voir et d'avoir occasion de travailler avec vous.

« Pellegrin<sup>2</sup> doit aussi venir, vous pourrez prendre la poste ensemble.

« Si vous pouvez me procurer un bon garde magasin et un bon conducteur de charroi, faites leur prendre la poste, qu'ils viennent ici, ils seront employés avantageusement.

« Je vous prie de ne pas m'oublier auprès de Dujard<sup>3</sup>; dites-lui que j'ai écrit à Paris par un courrier

muniquée par M<sup>me</sup> Marey, née Gassendi, à la commission chargée de la publication de la correspondance de l'Empereur; elle fut supprimée par ordre de Napoléon III en juin 1857. La copie authentique en est conservée aux archives de la Guerre, collection Napoléon.

1. Jean-Baptiste Muiron, 1774 † 1796, lieutenant le 1<sup>er</sup> septembre 1792; tué à Arcole, colonel, aide-de-camp de Bonaparte.

2. Joseph Pellegrin, né en 1762, lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie le 11 septembre 1793; général de brigade 1813.

3. Il est vraisemblable que cette lettre était relative aux besoins du siège, car on trouve dans la correspondance de l'Empereur, I, 11, un état signé Dujard relatif à des bouches à feu et munitions de guerre fournies par Nice et Antibes. Un maréchal de France dira de Dujard, à propos du rôle joué par cet officier en 1794 : « Un vieux général d'artillerie, nommé Dujard, était en possession du commandement en chef; malgré son peu de capacité, on ne voulut pas lui enlever le poste qu'il



que les représentans ont envoyé, afin d'avoir l'état qu'il désire ; je lui ai écrit longuement il y a deux jours.

« Mes compliments à Feutrier <sup>1</sup>.

« Buonaparte ».

« P.-S. Ma compagnie doit être partie. »

Mais laissons la parole au représentant Saliceti qui disait, dans une lettre du 26 septembre <sup>2</sup>, au Comité du Salut public : « Dommartin blessé nous avait laissé sans chef d'artillerie. Le hasard nous servit à merveille : nous arrêtâmes le citoyen Buonaparte, capitaine instruit qui allait à l'armée d'Italie, et nous lui ordonnâmes de remplacer Dommartin. Tout était prêt le mardi soir (17 septembre). Pendant la nuit de mardi à mercredi, le capitaine Buonaparte établit sa batterie à la Guarène au-dessus des Poudrières... » — Ici il faut ouvrir une parenthèse, car le nouveau commandant de l'artillerie n'avait pas dû tracer la batterie *de la Montagne* : une réquisition adressée le 16 septembre à la municipalité de Six-Fours lui enjoit de fournir sur le champ trente travailleurs, munis de pelles et de pioches, « pour être employés par le citoyen Mathieu, capitaine d'artillerie à la

occupait... » Cette citation n'est rapportée ici que pour établir le parti pris de traiter tous les supérieurs de Napoléon à cette époque de vieillards incapables ; voir ci-dessous, p. 411.

1. François-Claude-Joachim de Faultrier, depuis directeur général des parcs des armées d'Italie et d'Égypte, général de brigade 1799.

2. Recueil des actes du Comité de Salut public, F.-A. Aulard, t. VII, p. 79 et 80.

redoute construite près la Côte<sup>1</sup>. — « Dans la nuit de jeudi au vendredi, poursuit Saliceti, il établit une nouvelle batterie à Brégaillon, tout à fait sous la chapelle, au bord de la mer, pour écarter tout à fait les vaisseaux de cette partie de la rade : il y réussit parfaitement malgré le feu terrible de toute l'escadre... » En effet, l'axe de la première redoute de la Montagne était dirigé vers Toulon; Bonaparte reconnut aussitôt la nécessité de lui adosser une seconde batterie, dite des *Sans-Culottes*, orientée vers la redoute anglaise et le fort de l'Aiguillette; elle fut construite entre la chapelle et la mer, par la 17<sup>e</sup> compagnie volante, alors commandée par Desprès<sup>2</sup>, capitaine en second<sup>3</sup>.

Nous eûmes bientôt en batterie de ce côté<sup>4</sup> deux pièces de 24 à la Montagne et aux Sans-Culottes la fameuse coulevrine de 44, trois pièces de 24 et deux mortiers marins; on y ajouta plus tard deux pièces de 36<sup>5</sup>. Le reste de notre canon était en batterie sur le grand chemin où dès le 19 septembre l'on construisait des épaulements<sup>6</sup> qu'il fallait réparer le 1<sup>er</sup> octobre :

1. Archives historiques, registre n<sup>o</sup> 2; Guerre.

2. Claude-Etienne Desprès, né en 1745, lieutenant le 8 juin 1792.

3. En l'absence du capitaine commandant Perrier, retenu à Marseille d'abord par une indisposition, puis par ses fonctions à l'arsenal. — Certificat publié par de Coston, II, 253.

4. Le feu des ennemis sur ce point dut être vif car nous eûmes, avant le 27 septembre, le lieutenant en premier François tué à la Montagne et le lieutenant en second Echelain blessé aux Sans-Culottes; de Coston, I, 272.

5. L'Etat envoyé par Bonaparte au ministre le 24 brumaire, 14 novembre. Guerre, cahier d'extraits, 2 frimaire.

6. Lettre de Carteaux à Bonaparte.

Ginet, capitaine des Allobroges, commandait sur ce point. L'opinion du général sur ces travaux est intéressante : « La Batterie des Sans-Culottes..., disait Carteaux le 27 vendémiaire, 18 octobre, se trouve au milieu de la petite rade, avançant directement dans la mer, en face de la grosse tour, elle coupe de tems en tems quelques mâts et maltraite les frégates <sup>1</sup> ». Ce à quoi Michaud d'Arçon <sup>2</sup> répondit le 6 brumaire, 27 octobre : « Nos batteries placées entre la chapelle et la route et surtout celle des sans-culottes sont bonnes et bien placées pour empêcher le mouillage des vaisseaux ennemis dans l'étendue de huit à neuf cents toises seulement, à l'ouest de la petite rade... Il est dit dans la lettre de Carteaux que ces batteries ont coupé des mâts et maltraité des vaisseaux... sur quoy l'on observe que ce n'est pas seulement à maltraiter que nous devons prétendre, mais bien à brûler les vaisseaux <sup>3</sup> ».

Bonaparte ne méritait pas cette critique, car il vit aussitôt que, pour se rendre maître de la Petite-Rade, il fallait s'établir sur le promontoire du Caire qui s'avance dans la mer entre les deux rades et les domine comme le mont Faron menace la ville : « Tout allait selon nos vœux..., poursuit Saliceti dans son rapport du 26 septembre ; rien n'empêchait notre pas-

1. Archives historiques, Guerre.

2. Jean-Claude Le Michaud d'Arçon, 1733 † 1800, maréchal de camp 13 juillet 1791, général de division 2 mars 1793 ; il s'était distingué à Gibraltar en 1780 ; méconnu à l'armée des Princes en 1792, il rentra en France et devint le principal collaborateur de Carnot.

3. Archives historiques, Guerre.



sage par La Seyne pour aller occuper les hauteurs de la pointe des Vallons et y établir une batterie d'où nous aurions foudroyé toute la rade, sans prendre même d'abord les forts de l'Eguillette et de Balaguier »...

Dans la correspondance du représentant du peuple, nous voyons ainsi se dessiner une opération militaire, dont la conception fait le plus grand honneur à Bonaparte <sup>1</sup> ; cette tentative ne put réussir, il est vrai, mais pourquoi, dira Saliceti <sup>2</sup> : « Parce que le général, que nous avions cru comprendre et adopter notre plan, n'y avait aucune confiance, quoique celui que vous aviez envoyé de Paris fût exactement le même... Mais, si notre général n'a pas saisi le seul plan praticable devant Toulon, les Anglais en ont saisi le danger pour eux et, le samedi soir (21 septembre), ils ont débarqué du monde et se sont emparés des hauteurs et ont placé des pontons dans la grande rade pour s'appuyer. Il était encore temps ce soir-là de les débusquer... c'était une affaire de poste qu'il fallait brusquer et enlever de vive force coûte que coûte... Cela ne fut senti ni du général, ni du colonel qui commandait l'expédition ; on mena peu de monde qui se rebuta bientôt ; l'Anglais résista. Le lendemain, il a formé des batteries, y a monté des pièces de 24... nous regardons donc notre plan comme manqué <sup>3</sup> et

1. M. George Duruy a publié en tête du premier volume des Mémoires de Barras une éloquente préface sur le rôle de Bonaparte sous Toulon, pp. LII à LXXXI.

2. Lettre précitée.

3. Dans son rapport au ministre en date du 24 brumaire, 14 novembre, Bonaparte dira presque dans les mêmes termes :



l'expédition de Toulon... devient une affaire de longueur qui ne réussira plus que par le temps et par le nombre ». Telles sont les conditions dans lesquelles les Anglais construisirent dans le promontoire du Caire la fameuse redoute qu'ils appelleront *Fort Mulgrave* et que les Français nommeront *Petit-Gibraltar*.

Parlant de l'insuccès de cette opération, Bonaparte écrira au ministre le 24 brumaire, 14 novembre, avec une simplicité qui fait son éloge plus encore que la lettre de Saliceti : « Les ennemis risquèrent le tout pour le tout et débarquèrent à l'Éguillette; ils eussent dû être écrasés dans leur descente; la fatalité ou notre ineptie voulut qu'elle leur réussit <sup>1</sup> »... A partir de cette date du 22 septembre, quel sera le but du commandant provisoire de l'artillerie sous Toulon? Lui-même l'expliquera en quelques mots : « Je n'épargnai rien pour pousser de front les préparatifs pour l'attaque de l'Éguillette et la formation du grand équipage ».

Il semble qu'il y ait eu alors quelque divergence dans les vues de Bonaparte, d'une part, de Gasparin et de Saliceti, d'autre part, au sujet de la conduite des travaux. Le premier songe à s'emparer avant tout du promontoire du Caire, comme préliminaire, puis, dans le cas où le succès de cette opération ne donnerait pas la ville, ainsi qu'il l'espérait, à tourner ses batteries contre Toulon même. Les représentants

« Je compris que l'affaire de Toulon était manquée et qu'il fallait se résoudre à un siège ».

1. Correspondance de l'Empereur, I, 9.

du peuple paraissent désirer entreprendre immédiatement un siège régulier; c'est ainsi qu'ils diront au Comité de Salut public le 9 vendémiaire, 30 septembre : « Bonna-Parte le seul capitaine d'artillerie qui soit en état de concevoir ces opérations a déjà trop d'ouvrage de la conduite de toutes les parties de l'artillerie, occupés-vous donc de nous envoyer incessamment un ingénieur en état de soumettre une place de la première importance et de faire comprendre, s'il est possible, son projet au général <sup>1</sup> ».

— « Nous vous renouvelons avec instance, répétera Gasparin le 9 octobre, la demande d'un ingénieur en état de conduire le siège de Toulon, car il n'est plus douteux que nous serons obligés de l'entreprendre dans toutes les règles <sup>2</sup> ». — Bientôt, le 12, ils réclameront un véritable général en chef, ajoutant : « Nous sommes donc dans la plus mortelle inquiétude et nous craignons que le palliatif que nous vous avons proposé d'envoyer un bon ingénieur pour conduire Carteaux ne soit insuffisant <sup>3</sup> ». On sait que ces vœux ne furent réalisés que le 16 novembre : en attendant il fallut, pendant un mois et demi, poursuivre les travaux sans que le personnel fût augmenté et en se contentant des convois qui arrivaient lentement sous les murs de la place.

1. Archives de la guerre.

2. Gasparin au Comité, Aulard, VII, 338.

3. Gasparin et Saliceti au Comité, Aulard, VII, 392. — On voit que Napoléon, dont l'énergique élan vers le promontoire du Caïre aurait dû nous assurer Toulon, ne possédait pas encore, au dire des représentants, toute l'érudition technique nécessaire pour un siège aussi important.

A l'est, pendant ce temps, Lapoype resserrait l'investissement en portant des troupes et de l'artillerie au Revest. N'ignorant pas qu'une surprise avait failli donner la rade à la division de l'ouest, si elle avait pu s'établir sur le promontoire du Caire, il tenta, de son côté, un coup de main qui pouvait nous livrer la ville : le 10 vendémiaire, 1<sup>er</sup> octobre, il s'emparait de la hauteur du Faron, mais se trouvait dans la nécessité d'évacuer cette position le soir même. Aussitôt il était mandé au quartier général par Carteaux qui lui donnait l'ordre de remettre le commandement au général La Barre<sup>1</sup>. Il fut reconnu qu'on avait manqué d'un bon corps de troupe pour soutenir cette opération et négligé l'établissement d'une batterie afin d'appuyer l'infanterie<sup>2</sup>.

Quelques indications géographiques s'imposent au moment où commencent les grandes opérations du siège de Toulon : on connaît la situation exceptionnelle de ce port, tout environné de hauteurs et dissimulé au fond d'une vaste baie que limitent la pointe de Carqueyranne à l'est, et le cap Sicié à l'ouest ; à l'intérieur de ce golfe, une presqu'île et un promontoire viennent former deux rades, comme pour mieux défendre l'entrée du port et abriter les vaisseaux qui s'y trouvent. La première ou Grande-Rade est bornée par la presqu'île Cepet, dominée par la hauteur de

1. André La Barre, général de brigade 22 août 1793.

2. Gasparin et Saliceti au Comité le 4 octobre ; Aulard, VII, 226. — C'est à cette affaire que se distingua le chef de bataillon Victor Perrin, depuis duc de Bellune, 1766 † 1841, maréchal de France.



la Croix des Signaux et reliée, à l'ouest, à la terre ferme par l'isthme des Sablettes ; cette rade est largement ouverte à l'est, mais au nord, vis-à-vis de la presqu'île, le cap Brun avec sa batterie en protège l'entrée.

Au nord-ouest de la Grande-Rade, un détroit, nommé le Goulet, donne accès dans la Petite-Rade : celle-ci est limitée, à l'est, par la croupe du Mourillon au pied de laquelle, du côté des terres, s'assied le fort La Malgue et dont les pointes méridionales sont occupées par la Grosse Tour et le fort Saint-Louis, construits de chaque côté de l'embouchure de l'Éygoutier. En face et au sud, s'avance le promontoire du Caire avec la hauteur de Grasse dont les angles extrêmes, vers l'est, sont défendus par le fort de l'Aiguillette et la tour de Balaguier ; de ce côté une grande redoute manquait pour servir, en quelque sorte, de contre-poids au fort La Malgue ; les Anglais y ont pourvu en élevant le fort Mulgrave. C'est autour de cette rade et sur les hauteurs qui l'environnent que viendront converger les principales opérations.

En face du Goulet, au milieu et au fond de la Petite-Rade, un plateau, compris dans le delta que forment le Las et la Rivière-Neuve, vient la rétrécir : il est occupé par les forts Malbousquet et Missiessy à proximité desquels se trouvent les poudrières de Millaud et de la Goubbran. A la droite du delta, Toulon apparaît avec ses deux ports, plus loin et vers la gauche, on aperçoit La Seyne et sa baie.

Derrière Toulon se dresse le terrible contrefort du



Faron, tout hérissé de redoutes ; à sa base, près de la ville, vient prendre place le camp retranché de Sainte-Anne, flanqué à droite des forts l'Artigues et Sainte-Catherine, à gauche des deux forts Saint-Antoine. A l'ouest du Faron, le Bau des Quatre-Heures s'élève avec le fort des Pomets, s'appuyant au massif de Croupatier. Pour arriver à proximité de Toulon, sans franchir, au nord, entre le Faron et Croupatier, le défilé de Saint-Antoine où coule le Las, il faut descendre la route de Solliès dans la direction de La Valette ou de La Garde, séparées par le Thouars : c'est le chemin du nord-est qui servit à la division Lapoype, ou bien il faut passer par les gorges d'Ollioules en venant du Beausset : tel a été l'itinéraire de l'armée de Carteaux.

Le 16 vendémiaire, 7 octobre, le poste des Sablettes était enlevé par les Anglais, puis aussitôt repris <sup>1</sup>. Cette tentative eut pour résultat de démontrer la nécessité de fortifier cette position qui commandait l'isthme de la presqu'île Cepet, en y établissant deux batteries, la première à l'est de la plage de *Faubrégas* à laquelle on travaillait dès le 21 vendémiaire, 12 octobre <sup>2</sup>, la seconde sur la hauteur, vis-à-vis du Petit-Gibraltar, au nord de la précédente ; cette seconde batterie conserva le nom *des Sablettes* : le citoyen Pachtodt, chef du 2<sup>e</sup> bataillon du Mont-

1. Archives historiques, Aulard, VII, 294, 337.

2. Date d'un ordre à une compagnie de marins de se transporter au *Bréga* (ou Bréguart) pour y défendre les travailleurs contre une descente.

Blanc, y commandait<sup>1</sup> ; dans la nuit du 22 au 23 brumaire, 12 et 13 novembre, la batterie des Sablettes fera un feu terrible sur la redoute anglaise<sup>2</sup>, y fera sauter un magasin et favorisera la construction de la fameuse batterie des Hommes-sans-peur.

En même temps, pour que ces deux positions ne se trouvassent pas trop isolées par rapport au groupe de Brégaillon, on élevait une cinquième batterie en seconde ligne, *aux Quatre-Moulins*, derrière La Seyne et à sept cents toises de la redoute : elle balayait toute la plaine, au dire de Carteaux<sup>3</sup>. Ce nouveau groupe de batteries recevra le canon suivant : Faubrégas, une pièce de 36, deux de 24 et un mortier marin ; les Sablettes quatre pièces de 24 et les Quatre-Moulins deux pièces de ce dernier calibre<sup>4</sup>. Tous ces travaux ne purent être menés à bien que grâce à l'établissement, par voie de réquisition, d'un atelier de fascines au Beausset : « Je vous prie, écrivait Bonaparte le 23 vendémiaire, 14 octobre, aux officiers municipaux de cette localité, de prendre en considération cet objet qui, s'il était négligé, arrêterait nos travaux<sup>5</sup> ». Quelques jours plus tard, le 1<sup>er</sup> brumaire, 22 octobre, deux pièces de 24 étaient prêtes à être mises en batterie dans une sixième redoute, dite de la

1. Le 28 vendémiaire, 19 octobre, il adressa au général des réclamations au sujet de changements ordonnés par Bonaparte dans l'armement de ce poste et obtint 8 pièces de 4 en plus.

2. Lettre de Saliceti.

3. Lettre du « 18 octobre, vieux style ».

4. État du 24 brumaire.

5. Archives de la Guerre, collection Napoléon.

*Grande-Rade*, située entre Faubrégas et les Sablottes<sup>1</sup>.

L'ensemble imposant que présentait ce groupe de batteries permit d'établir une première redoute de seconde position, devant le Petit-Gibraltar, sur un mamelon dominé par le camp anglais : elle devait recevoir trois pièces de 16 et trois mortiers de 12 pouces; les travaux en furent terminés, mais les pièces n'y furent pas amenées sur l'ordre du général « parce qu'il croyait l'infanterie trop faible pour s'y soutenir<sup>2</sup> »; on l'avait appelée batterie des *Hommes-sans-peur*. Dans ces conditions Bonaparte ne put poursuivre son projet de construire deux autres batteries de seconde position dont l'une, déjà baptisée sous le nom des *Républicains-du-Midi*, devait battre les communications avec l'escadre et dont l'autre qui s'élèvera à la droite des Hommes-sans-peur, sera dénommée batterie des *Chasse-Coquins*.

Ainsi à la veille, pour ainsi dire, de l'arrivée des généraux Dugommier et du Teil, l'attaque de la grande

1. Il y avait devant Toulon le 27 vendémiaire, 18 octobre :

Canons de	{	24 p.	14	}	24
		18	4		
		16	3		
		12	3		
Mortiers de	{	12 p.	3	}	4
		8	1		
Total des bouches à feu : 28.					

2. État du 24 brumaire; correspondance de l'Empereur, I, pp. 6 et 7. — Cet ordre de Carteaux dut être donné au dernier moment, car une lettre de Saliceti, datée du 23 brumaire, annonce pour le lendemain l'ouverture du feu aux Hommes-sans-peur.



redoute que les Anglais avaient construite à l'ouest du fort de l'Aiguillette et de la tour de Balaguier entrain dans sa seconde phase et les travaux qui préludèrent à l'attaque définitive étaient commencés. On verra plus loin comment ils furent poursuivis sous la direction de du Teil. Tous les efforts ont été concentrés sur la rade et la redoute anglaise, « préliminaire du siège qui, au dire de Bonaparte, pouvait donner la ville »<sup>1</sup>.

Mais du côté occidental de Toulon, défendu par le fort de Malbousquet, nous n'avions encore que les premières batteries établies sur le chemin<sup>2</sup> et la batterie de la Montagne construite le 18 septembre sur la hauteur de la Garenne<sup>3</sup>. Dans son projet d'opérations du 24 brumaire, 14 novembre, Napoléon parle de bombarder Toulon de la hauteur des *Arènes*, en approchant à huit cents toises de la ville, sans passer la rivière Neuve : de ce côté les travaux avaient été commencés avant la fin de vendémiaire, ou plus exactement, vers le milieu d'octobre : « J'annonce au comité du salut public, dit Carteaux au ministre le 29 vendémiaire, que je suis à établir une superbe batterie entre le fort Saint-Antoine et la batterie des Malesques (?) qui se trouve proche de l'ancienne poudrière, je ne suis pas à cinq cent toises de ces deux batteries ennemies et à plus de 800 de la ville, je

1. Plan d'attaque de Bonaparte joint à l'état du 24 brumaire.

2. Dites batteries du Laure.

3. Elle avait été abandonnée, car elle n'est pas citée dans l'état du 24 brumaire.



l'ai batisé batterie de la Convention nationale par ce qu'elle fout le tour aux ennemis <sup>1</sup> ».

Quand cette batterie ouvrit-elle son feu? Ce ne fut pas le 21 octobre, 30 vendémiaire <sup>2</sup>, comme le veut l'état des batteries établies devant Toulon conservé à la section technique du génie; car, quelque temps après, le 15 brumaire, 5 novembre, les représentants du peuple diront vaguement un mot d'une redoute à établir « à 600 toises de la ville qui dominera le fort Malbousquet et nous mettra à même de jeter des bombes dans la place »; quatre jours plus tard, ils préciseront : « Nous sommes maîtres d'une position où nous sommes occupés à nous fortifier et d'où nous pourrions incendier les édifices de l'infâme Toulon en les désignant aux doits <sup>3</sup> ». En réalité, le chemin fut tracé et l'emplacement préparé; on transporta même les matériaux sur les lieux; mais les pièces destinées à l'armement de cette redoute restèrent au parc <sup>4</sup> : Bonaparte, on l'a vu, ne voulait ouvrir le feu contre

1. Lettre sans date classée au 29 septembre; mais il faut la reporter au 29 vendémiaire, 20 octobre, car, d'une part Carteaux ne cite pas cette batterie parmi celles qui existaient le 18 octobre et, d'autre part, dans une lettre du 30 vendémiaire, 21 octobre, il parlera au Comité de Salut public de la construction d'une batterie de vingt pièces à huit cents toises de la ville.

2. Cette date a pu être choisie parce que Carteaux parlait de ces travaux dans une lettre adressée ce jour-là au Comité de Salut public.

3. Archives de la Guerre.

4. Cahier d'extraits de la correspondance militaire, 2 frimaire. — Plan du 24 brumaire. — Il y a dans la collection Napoléon un billet adressé de ce poste au général par Bonaparte, mais non daté malheureusement.

Malbousquet et Toulon qu'après la prise du promontoire du Caire. L'antagonisme qui existait sur ce point entre le général et le commandant d'artillerie amena « un état de stagnation » dont se plaignaient les représentants le 15 brumaire <sup>1</sup> et qui durait depuis une quinzaine de jours. C'est ce qui explique pourquoi vingt-trois pièces seulement avaient été mises en batterie alors qu'on aurait pu disposer, dès le 24 brumaire, de cinquante-trois bouches à feu <sup>2</sup>.

Aussi Carteaux, particulièrement suspect d'avoir voulu diminuer le mérite de son État-major, avait-il cru devoir dire à Jourdeuil <sup>3</sup> le 6 brumaire, 27 octobre : « Je vous envoie sous ce pli l'état des officiers qui composent l'armée que j'ai l'honneur de commander devant Toulon, je vous prévient en même tems qu'ils sont tous bien neufs pour les places qu'ils occupent, mais la bonne volonté qu'ils montrent nous tient à peu près lieu de talens »... Ces reproches étaient vrais

1. Aulard, VIII, 249.

2. En voici l'énumération :

Bouches à feu	en batterie	existantes
Coulevrine de 44.....	1	1
Canons de 36.....	3	3
— de 24.....	13	19
— de 16.....	0	12
Mortiers marins.....	3	3
— de 12 p.....	3	12
— de 8 p.....	0	3
	23	53

(D'après l'état du 24 brumaire, puisque les pièces des Hommes-sans-peur étaient encore au parc à cette date.)

3. Adjoint au ministre.

surtout pour le général en chef; certainement ils étaient immérités pour l'État-major particulier de l'artillerie, composé comme il suit<sup>1</sup> :

Adjudant général, chef de brigade : Bonaparte;

Chef d'État-major : Muiron, capitaine commandant ;

Conducteur en chef des charrois, Dintroz<sup>2</sup>, 1<sup>er</sup> lieutenant ;

Adjudants majors : Talin<sup>3</sup>, capitaine,

Junot<sup>4</sup>, sous-lieutenant ;

Adjudant-major du chef de l'État-major : Favas, lieutenant.

Durant tout le siège de Toulon, l'arsenal de Marseille rendit des services considérables au parc de l'armée. L'on trouve d'abord pour diriger cet important établissement le capitaine Perrier<sup>5</sup> qui commandait en second la 17<sup>e</sup> compagnie et auquel Dommartin avait dû assigner ce poste de confiance; mais, pendant une indisposition de ce capitaine, on le remplaça un instant par Muiron, premier lieutenant au même

1. Archives historiques de la Guerre, correspondance.

2. Ancien sergent au 4<sup>e</sup> régiment, depuis capitaine et conducteur général des charrois à l'armée d'Italie.

3. Il avait servi au régiment de Strasbourg et était alors capitaine d'une compagnie de canonniers de la garde nationale de Romans.

4. Jean-Andoche Junot, depuis duc d'Abrantès, général de division 1801.

5. Le 27 vendémiaire, 40.000 livres, remises à Gassendi pour les besoins de l'arsenal, étaient épuisées; le 12 brumaire, pareille somme fut de nouveau comptée au capitaine Périer, sur l'ordre des représentants, à charge de rendre, à la fin du mois, un compte général de ces 80.000 livres; archives nationales, AF, II, 253.



corps ; ces fonctions convenaient peu à ce jeune officier que Bonaparte rappela bientôt sous Toulon où il rendit de sérieux services. Gassendi, mandé en toute hâte de Nice, vint remettre de l'ordre dans les convois et rendre à l'arsenal toute son activité. Entre temps Perrier s'était rétabli ce qui permit au commandant d'appeler, sous les murs de Toulon, Gassendi auquel il allait donner une mission importante :

« Au citoyen Gassendi <sup>1</sup>

« Ollioules, 27 vendémiaire an II <sup>2</sup>, 10 heures du soir.

«... J'ai laissé Perrier à la tête de l'arsenal de Marseille... Si vous voulez venir à Ollioules, il faut que nous travaillions tout un jour ensemble. Si vous aviez de la répugnance à y venir, vous pourriez m'indiquer un endroit intermédiaire. Mais vous savez combien je suis nécessaire ici.

« ... Ne perdez pas un quart d'heure : envoyez-moi votre conducteur de charrois <sup>3</sup>. Je suis content de votre garde magasin, mais j'en voudrais encore un autre. Envoyez-moi votre conducteur à moins que vous ne veuillez l'amener avec vous. Les choses sont ici dans le même état.... »

C'est donc Gassendi <sup>4</sup> qui, avec Bonaparte, collabora

1. Lettre communiquée par M<sup>me</sup> Marey à la commission dont il a été question p. 371, note 4, et supprimée par Napoléon III, 2. 18 octobre.

3. Une pièce portant « Organisation et règlement pour l'attelage des parcs d'artillerie attachés à l'armée dirigée contre Toulon » à Marseille, le Beausset, Ollioules et Solliès fut approuvée par Saliceti ; archives nationales, AF, II, 253.

4. Peu d'officiers auraient été aussi bien préparés que Gassendi à ce genre de travail ; dans son aide-mémoire paru en



à l'établissement du projet de grand équipage pour le siège : le 23 octobre, 2 brumaire, il part en mission, sur un ordre des représentants du peuple, pour activer l'organisation et la mise en route des convois d'artillerie destinés à l'armée sous Toulon; on a vu plus haut qu'il était à Grenoble dès le 1<sup>er</sup> novembre. A la suite de cette journée de travail passée avec Gassendi suivant la lettre du 27 vendémiaire, Bonaparte put informer avec certitude les représentants du peuple des besoins du siège :

« L'armée ne tardera pas à être composée de 30 mille hommes en comptant les deux divisions; à 200 cartouches<sup>1</sup> par homme, cela n'est pas trop, et cela fait cependant 150 milliers de poudre, c'est-à-dire 38 milliers de plus que nous n'en possédons, et si l'on continue à gaspiller les cartouches, à ne pas vouloir suivre les règles prescrites par la loi, à crier plus fort que les soldats du moment que l'on retardera la livraison ou qu'on la refusera parce que les différends corps ne seront pas en règle, si j'ai à la fois à combattre

1789, il avait rédigé des projets d'équipage d'armée et de siège d'après les meilleures données : c'est un dictionnaire vivant que Bonaparte put ainsi consulter; les deux pièces du 22 octobre émanées du futur empereur prouvent quel parti il sut tirer de Gassendi avant son départ. — L'arrêté des représentants en faveur de Gassendi est du 27 vendémiaire, mais le droit de réquisition lui fut donné seulement le 2 brumaire : il en usait, dès le 9, à Valence où il requérait trois affûts de 24, trois affûts de 16 et dix milliers de poudre; des mesures furent prises aussi pour qu'il ne manquât pas d'argent au cours de sa mission; archives nationales, AF, II, 253.

1. Dès le 1<sup>er</sup> octobre, 10 vendémiaire, Bonaparte avait demandé deux artificiers pour fabriquer des cartouches.

les officiers, les commandants des ailes et encore le grand État-major de l'armée, si tous ceux qui sont d'un grade supérieur peuvent me dire « je veux » concevez qu'il faudra 400 cartouches par tête, c'est-à-dire 180 milliers de plus que nous n'avons. Vous voyez d'après ceci, citoyens représentants, les sollicitudes que vous devez vous donner pour organiser cette armée et pour maintenir toutes leurs armes dans leurs fonctions...

« Je vous le répète, l'on ne peut pas commencer la première batterie devant Toulon qu'il n'y ait 600 milliers de poudre et l'espérance d'en avoir plus <sup>1</sup> ».

Le jour même où il écrivait cette lettre, le 22 octobre, 1<sup>er</sup> brumaire, pour être exactement renseigné sur l'état de son petit équipage, Bonaparte avait donné à Talin, son premier adjudant-major, l'ordre de passer une revue du matériel existant dans chacune des batteries établies :

« Il est ordonné au citoyen Talin de se transporter aux différentes batteries, de prendre la note des objets inutiles qui s'y trouveraient.

« De prendre la note des charriots cassés, débris de timons, de roues, etc.

« De voir combien il y a à la *Sans-Culotte* de boulets inutiles.

« De demander à chaque batterie combien d'aunes de toile cirée ils ont besoin pour garantir de la pluie le magasin à poudre.

1. Musée des archives nationales, Paris, Plon, 1872, 1 vol. in-4 ; p. 785.

« Le commandant de chaque batterie fera faire des magasins capables de contenir cent coups par pièce, et fera en sorte de le mettre à l'abri de l'humidité.

« Il s'informera au *Brigat* si les canonniers marins de Saint-Nazaire s'y sont portés et qu'est-ce qui s'oppose à ce que leurs pièces soient en batterie à la batterie de la *Grande-Rade*.

« Buonaparte »,

« Il prendra l'état des approvisionnements des pièces de  $\frac{4}{4}$  en fer.

« Il prendra une note du nombre d'hommes qui existe à chaque batterie <sup>1</sup> ».

Le 17 novembre, 27 brumaire, Doppet partait pour l'armée des Pyrénées Orientales; Dugommier prenait la direction supérieure du siège, et du Teil était investi du commandement de l'artillerie. Dès le lendemain, le nouveau général en chef faisait demander à ce dernier de lui envoyer dans la journée l'état des munitions et des artilleurs <sup>2</sup>; les représentants du peuple s'abou-

1. De Coston, I, 282 et 283.

2. « 28<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois (18 novembre).

« Au citoyen Dutheil, général divisionnaire de l'artillerie.

« Vous voudrez bien, citoyen général, faire passer dans la journée au général en chef l'état des munitions de guerre existant dans cette armée. Vous voudrez bien aussi y joindre l'état des artilleurs qui sont à votre disposition ». (Archives historiques, Guerre). — Ainsi tombe, en face d'une pièce officielle l'assertion de M. de Coston (I, 293) qui prétend n'avoir trouvé de trace du commandement de du Teil qu'à partir du 26 novembre. On verra plus loin que ce commandement ne fut pas exercé d'une manière problématique, comme il le pense.



chaient aussi avec lui ; en effet Saliceti écrivait au Comité de Salut public le 27 brumaire : « Les artilleurs qui auraient dû être les premiers ne sont pas encore arrivés. J'ai pris, *d'après la demande du général Du Teil*<sup>1</sup>, le parti d'envoyer un courrier extraordinaire à Grenoble pour presser leur départ ». Mais, reconnaissant la distinction avec laquelle Bonaparte avait dirigé jusque là les opérations du siège, du Teil le conserva auprès de lui comme commandant en second<sup>2</sup> : d'ailleurs, il n'avait pas amené d'État-major et était simplement accompagné de ses deux aides-de-camp, MM. Noirot<sup>3</sup>.

1. Cette pièce a été souvent reproduite en substituant au nom de du Teil la lettre D, suivie de plusieurs points : cette initiale se rapportant plus naturellement à Dugommier qu'à du Teil, on faisait ainsi disparaître une des preuves du commandement de ce dernier général ; comme ce sont les représentants du peuple qui, sur les conseils de ce même Saliceti, avaient confié provisoirement la direction de l'artillerie à Bonaparte, le membre de phrase que nous avons souligné est particulièrement significatif.

2. Le fait est positif ; en dehors du témoignage de Marescot dans la relation imprimée du siège, il y a lieu d'invoquer l'aveu même de Napoléon qui, sur neuf bulletins journaliers des batteries conservés à la guerre, en signe sept avec la qualification de : « Commandant en second de l'artillerie ». — On n'a reproduit dans la correspondance de l'Empereur qu'un seul bulletin, en choisissant l'un de ceux ne portant que la signature de Bonaparte.

3. L'un d'eux, Jean-Baptiste, baron Noirot, 1768 † 1826, garde du corps du comte d'Artois, compagnie de Crussol 1788-1791, avait été nommé sous-lieutenant au 19<sup>e</sup> régiment de cavalerie le 25 janvier 1792 et avait épousé, le 17 février 1793, à Strasbourg, Marguerite du Teil, fille du général dont il fut nommé aide-de-camp le 4 mars 1793. Il fut promu capitaine le 10 nivôse an II, 30 décembre 1793.



Dès que le général Dugommier eût reconnu en détail la position de son armée sous les murs de la ville, il réunit, le 25 novembre, un conseil de guerre pendant lequel le plan définitif du siège fut arrêté: «le général d'artillerie du Teil, les généraux divisionnaires Lapoype et Mouret<sup>1</sup>, les généraux de brigade Labarre et Garnier<sup>2</sup>, les citoyens Buonaparte, Sugny et Brûlé, chefs de bataillon, et les citoyens Flayelle et la Mothe, capitaines du génie », étaient présents : le commandant du génie de Marescot, arrivé la veille seulement, n'avait pu y assister, mais prit néanmoins la direction immédiate des travaux.

Jusqu'à l'arrivée de Dugommier, il y avait eu, sous Toulon, deux armées pour ainsi dire: la première, l'ancienne armée du Midi, commandée successivement par Carteaux et par Doppet; la seconde, formée par une division de l'armée d'Italie, aux ordres de Lapoype; le lien qui les unissait était bien mince et ne consistait guère qu'en la hiérarchie qui subordonna un officier de carrière à ces généraux de rencontre<sup>3</sup>: la quasi-indépendance de Lapoype, à l'est, et le peu de détails que l'on possède sur les mouvements de ses troupes, d'une part, et, d'autre part, la présence du

1. André Mouret, général de brigade 19 août 1793, de division 13 octobre.

2. Pierre-Dominique, baron Garnier, général de brigade 12 septembre 1793, de division 20 décembre.

3. On a vu page 346, note 18, les antécédents de Doppet: à propos des premières études de Carteaux, il n'est pas sans intérêt de noter que, le 2 juin 1791, Louis XVI donna l'ordre de payer la somme de 6,000 livres « au peintre Cartault pour le tableau qu'il a fait représentant le roi à cheval ».

futur empereur, à l'ouest, comme commandant en second de l'artillerie du siège, font que l'on n'a vu souvent, dans cette opération militaire, que l'œuvre de l'armée du Midi. Le plan élaboré dans la séance du 25 novembre établit clairement cependant qu'une rude besogne fut réservée à la division d'Italie, chargée de s'emparer du mont Faron : cette position nous ouvrait les portes de Toulon, comme la prise du fort Mulgrave dont la gloire revient entièrement à l'armée du Midi, nous rendait maîtres de la rade : c'est en menaçant à la fois la ville et la flotte que le triomphe nous fut assuré.

Le plan que Bonaparte<sup>1</sup> avait envoyé au ministre le 24 brumaire, 15 novembre, sur la manière de conduire les opérations du siège à l'armée du Midi et qu'il dut développer devant le conseil de guerre, fut modifié en ce sens qu'on décida de mener simultanément les deux attaques des forts Mulgrave et Malbousquet qui, dans la pensée de l'auteur du projet, devaient être successives : l'attaque de la redoute anglaise demeurerait, il est vrai, la principale opération ; néanmoins, la fausse attaque contre Malbousquet pouvait éventuellement se transformer en une attaque véritable, dans le cas où les événements permettraient de s'emparer de ce fort. A l'est, on adopta la manière de voir de Lapoype qui, dès l'ouverture du siège, avait le Faron pour objectif ; mais on décida de masquer cette intention en établissant une redoute chargée

1. Son premier plan du 25 octobre proposait aux représentants l'attaque simultanée de l'Aiguillette et du cap Cepet.

de battre simultanément le cap Brun et le fort La Malgue<sup>1</sup>. Les deux dernières résolutions prises par le conseil semblent avoir été inspirées par l'hypothèse plus que vraisemblable de la transformation de l'attaque de Malbousquet : elles visaient l'établissement d'une redoute de protection pour la batterie de la Convention, dirigée contre ce fort, et la construction d'une batterie de mortiers du même côté pour bombarder Toulon au moment considéré comme opportun<sup>2</sup>.

L'attention du nouveau commandant en chef de l'artillerie se porta immédiatement sur l'attaque de Malbousquet, absolument négligée jusque-là, puisque la seule batterie qui existât de ce côté, celle de la Montagne, n'était devenue, pour ainsi dire, qu'une annexe de la batterie des Sans-Culottes. Du Teil fit reprendre, pour l'achèvement de la batterie de la Convention, les travaux commencés sur le plateau des Arènes et qui avaient été suspendus, il fit tracer simultanément sur le plateau de la Goubran une seconde redoute qu'on dénommera batterie *de la*

1. Dugommier dans son mémoire sur la prise de Toulon résume ainsi le plan : le conseil de guerre « décida qu'on attaquerait la redoute anglaise, comme la clef du promontoire ; qu'en même temps on se porterait sur Faron, et que, dans tous les autres postes de la république, on simulerait à la fois des attaques qui présenteraient le plan d'une attaque générale » ; de Coston, II, 246 et 247.

2. Le procès-verbal de la séance se termine par une approbation complète donnée à toutes les batteries construites antérieurement : « 8°. Les membres du conseil approuvent l'établissement des batteries qui ont été faites ». Correspondance de l'Empereur, I, 14. Le général Lung a supprimé ce dernier paragraphe, II, 391.



*Poudrière*; les travailleurs furent protégés, du côté de Malbousquet, par un poste important établi sur la hauteur des Gaux, entre les plateaux des Arènes et de la Goubran; afin d'éloigner les vaisseaux de cette partie de la Petite-Rade que la batterie de la Montagne ne pouvait balayer, il fallut construire une troisième batterie, dite *de la Petite-Rade*<sup>1</sup>, entre le plateau de la Goubran et la hauteur de Brégaillon; c'est ce que Saliceti annonçait au Comité de Salut public dès le 30 brumaire, 20 novembre: « On travaille à force à des nouvelles batteries contre Malbousquet; elles vont être achevées dans trois jours<sup>2</sup> ». Mais, en réalité, la batterie de la Convention, la première prête, sans doute parce qu'on utilisa les travaux déjà entrepris de ce côté, ne put ouvrir le feu que le 28 novembre, 8 frimaire<sup>3</sup>: elle était armée de sept pièces de 24, qui tirèrent de quart d'heure en quart d'heure un coup contre Malbosquet<sup>4</sup>.

Ce même jour on commença un retranchement pour relier au poste de la Farinière cette importante position: immédiatement, des bâtiments, que les deux pièces de 24 de la Petite-Rade, en batterie le lendemain

1. Le 12 frimaire, 2 décembre, « un ponton jette dessus quelques obus, fait sauter un caisson et se retire après huit coups de canon »; Bulletin des Batteries du 12 au 13 frimaire.

2. Archives historiques.

3. Relation de Marescot, 30 frimaire, succession Frosté; Lettre de Dugommier au ministre, 30 novembre: « Depuis deux jours, une batterie *essentielle* faisait feu sur Malbosquet et inquiétait beaucoup vraisemblablement ce poste et ses environs ».

4. Bulletin des Batteries du 8 au 9 frimaire.



seulement, ne purent tenir à distance, tirèrent contre la Convention cinq cents coups de canon, soixante bombes et quatre-vingts obus, heureusement sans effet<sup>1</sup>. Les travaux de la batterie de la Poudrière, destinée à recevoir quatre pièces de 16 et trois mortiers, furent très-vivement menés, de manière à être terminés le surlendemain 10 frimaire. Le 9, on attendait à la Petite-Rade une manœuvre des bâtiments ennemis « pour profiter de l'occasion<sup>2</sup> ».

Il convient de faire remarquer ici que les travaux de l'attaque de Malbousquet semblent avoir été poussés avec plus de vigueur que ne le comportait le plan du conseil de guerre : faut-il voir dans l'activité qu'on déploya de ce côté le contre-coup des observations de Barras<sup>3</sup> sur la conception du siège ou simplement le résultat des réflexions du général du Teil ? En tout cas, Saliceti lui-même ne tarda pas à abonder dans ce sens : « L'ennemi commence à sentir qu'il lui sera difficile de tenir dans Toulon, écrivait-il le 10 frimaire, 30 novembre, au Comité du Salut public, aussitôt que nos batteries dirigées contre Malbousquet joueront ; aussi a-t-il fait ce matin un grand effort pour s'en emparer<sup>4</sup> »...

Cette sortie, organisée le 10 frimaire par la garnison de Toulon, est connue ; l'ennemi, maître des avant-

1. Bulletin des Batteries, archives historiques.

2. Bulletin du 8 au 9 frimaire.

3. Lettre écrite de Marseille au Comité le 9 frimaire, 29 novembre ; il y est question d'un plan de Barras ; Aulard, IX, 56 et 57.

4. Aulard, IX, 73.

postes de la gauche et de cette batterie dont il enclous les pièces, fut vigoureusement repoussé par Dugommier et le général Garnier, qui allèrent, sous le canon de Malbousquet, enlever les tentes d'un camp évacué à leur approche<sup>1</sup>; mais ce qu'on ignore généralement, c'est que le feu de la batterie de la Petite-Rade empêcha, pendant l'action, des pontons soutenus par des bombardes de débarquer des troupes à la Poudrière et que le canon de celle de la Montagne écarta des chaloupes qui portaient du renfort de l'Aiguillette à Malbousquet<sup>2</sup>. Rendant compte de cette journée au ministre, le général en chef disait en terminant : « Parmi ceux qui se sont le plus distingués et qui m'ont le plus aidé à rallier et à poursuivre en avant, ce sont les citoyens Buonaparte, commandant d'artillerie<sup>3</sup>; Aréna<sup>4</sup> et Cervoni<sup>5</sup>, adjudants-généraux ».

L'achèvement de la batterie de la Poudrière, contre laquelle l'ennemi fit un feu très-vif pendant la nuit du 9 au 10 frimaire, en fut retardé d'un jour; l'importance de cette redoute fut telle qu'on dut bientôt,

1. Voir notamment la lettre de Dugommier au ministre, en date du 10 frimaire, 30 novembre (Archives historiques), reproduite par de Coston, II, 235-237.

2. Bulletin des Batteries du 9 au 10 frimaire.

3. Cette phrase a été souvent reproduite en attribuant à Bonaparte la qualification de « Commandant l'artillerie », au lieu de celle de « Commandant d'artillerie », notamment par le *Moniteur* du 17 frimaire, 7 décembre.

4. Joseph Aréna, 1772 † 1801.

5. Jean-Baptiste Cervoni, général de brigade 14 janvier 1794; général de division 1798.

le 13 frimaire, augmenter son armement de six pièces<sup>1</sup>. On reconnut aussi la nécessité d'établir une batterie au poste de *la Farinière*; le chemin qui devait le relier à la Convention et consistait en une gabionnade en ligne droite, à trois cents toises de Malbousquet, fut, sur la demande du commandant de l'artillerie, construit sous la direction de Marescot<sup>2</sup>; faute de travailleurs pour la batterie elle-même, les quatre mortiers qui devaient l'armer ne furent mis en place que le 18 frimaire<sup>3</sup>. Ainsi fut terminé l'ensemble des opérations qui, entièrement conduites sous le commandement de du Teil, devaient compléter l'exécution du plan du 25 novembre; les efforts acharnés dirigés par l'ennemi contre ces travaux pendant cette période donnèrent à cette fausse attaque plus d'importance qu'à l'attaque principale du promontoire du *Caire*; certainement, les batteries formidables qui existaient contre Malbousquet furent la cause déterminante qui engagea les Anglais à évacuer rapidement la ville, aussitôt après la prise du fort *Mulgrave*.

Mais les travaux importants de Malbousquet ne faisaient pas perdre de vue l'attaque de la redoute anglaise; on sait qu'un point faible dans la ceinture des batteries de première position avait suspendu l'armement de la redoute des *Hommes-sans-peur*. Une nouvelle batterie, dite *des Jacobins*, fut donc tracée le 30 brumaire: trois mortiers et trois pièces y furent

1. Bulletins du 9 au 10 et du 12 au 13 frimaire.

2. Lettre de Marescot à Carnot, en date du 13 frimaire, et Bulletin du 12 au 13.

3. Bulletin du 17 au 18.



placés le 9 frimaire <sup>1</sup>, les mortiers furent tirés de la batterie des Sablettes qui avait besoin de réparations, mais ne cessa pas son feu contre la redoute; les redoutes de la Grande-Rade et de Faubrégas furent augmentées de deux pièces de 24 <sup>2</sup>, et du Teil prit des mesures pour mettre les batteries des Hommes-sans-peur et des Jacobins à l'abri d'un coup de main <sup>3</sup>.

Le 10 frimaire, 30 novembre, les batteries des Quatre-Moulins et des Sablettes firent un feu très-vif contre le Petit-Gibraltar; les redoutes de Faubrégas et de la Grande-Rade tirèrent quelques coups de canon contre des bombardes et des bâtiments; enfin le canon des Hommes-sans-peur démonta une pièce sur le cavalier; c'est ainsi que l'attaque principale participa dans une certaine mesure à la fameuse journée du 10 frimaire <sup>4</sup>.

Mais le général du Teil n'avait pas uniquement à se préoccuper de la construction des ouvrages offensifs; il dut voir à tout: le 6 frimaire, 26 novembre, il adresse au capitaine Perrier, à Marseille, des instructions relatives à des convois d'artillerie <sup>5</sup>; il signale

1. Lettre de Saliceti, en date du 30 brumaire, 20 novembre; Bulletin du 8 au 9 frimaire.

2. Même Bulletin; deux bombardes s'étaient approchées du dernier poste et avaient jeté des bombes dans la plaine.

3. Comme le prouve un mot de Dugommier au général Victor: « Tu voudras bien faire rapprocher la ligne des Batteries des Hommes-sans-peur et des Jacobins. *Le général d'artillerie se plaint que ces mêmes batteries ne sont point assez gardées* »; 7 frimaire, 27 novembre; Registre de correspondance C. E.

4. Bulletin du 9 au 10; le citoyen Pétaud, sergent, commandait aux Hommes-sans-peur depuis la veille.

5. De Coston, I, 292.



au général en chef l'abus de consommation des cartouches qu'on ne pouvait parvenir à arrêter et dont les conséquences étaient d'autant plus fâcheuses que l'on négligeait à Marseille la confection des munitions, faute d'officiers pour la surveiller<sup>1</sup> ; le 15 frimaire, il réclame un dessinateur pour établir un grand plan de Toulon<sup>2</sup> ; il revient sur cette demande le 18 frimaire et c'est seulement alors qu'on envoie un extrait de sa note au bureau des fortifications du ministère<sup>3</sup>.

Dès le 12 frimaire, il avait dressé un état détaillé des besoins de son arme et l'avait transmis hiérarchiquement<sup>4</sup> : ne recevant pas de réponse, il dut revenir constamment sur les mêmes questions ; il avait insisté auprès de Dugommier sur le petit nombre de soldats d'artillerie présents à l'armée : ils étaient exactement 1.656 le 21 frimaire, 11 décembre. « Je ne puis trop, citoyen ministre, écrire-il à Paris le 18 frimaire, te réitérer le besoin où nous sommes d'officiers supérieurs, mon camarade *Bonaparte* et moy succombons d'autant plus facilement que je ne puis presque

1. Lettres de Dugommier des 14 et 17 frimaire, 4 et 7 décembre, Archives historiques.

2. Bulletin du 14 au 15.

3. Bulletin du 17 au 18.

4. Lettre de Dugommier du 14 frimaire, 4 décembre. Du Teil disait dans cet état : « Personnel de l'artillerie : Grand Etat-Major... Dans ce moment nous ne sommes que deux ; qu'il nous arrive quelqu'accident, personne ne peut nous remplacer, le siège est suspendu, on languit... Il faudrait donc six officiers supérieurs, autant d'adjudants-majors, un directeur du parc, un sous-directeur, un commissaire des guerres, un préposé du payeur général, vingt conducteurs des charroix... »

plus marché, ny monter à cheval. Je n'ay plus que la ressource de me faire porter dans les Batteries. Jusqu'à présent tout va bien <sup>1</sup> «... Deux jours plus tard il dira encore : « Citoyen ministre, je te rapelle le besoin où nous sommes d'une augmentation de chevaux d'artillerie »... On songea cette fois à lui donner satisfaction, à en juger par l'apostille que voici : « Écrire aux dépôts de cette armée de leur faire passer des chevaux <sup>2</sup> ». Mais ce n'est pas tout : « Les fourrages manquent d'une manière allarmante, mande-t-il ailleurs,... Nous en avons même manqué pour l'approvisionnement des bouchons nécessaires à la charge de nos pièces <sup>3</sup>... »

Le 14 frimaire <sup>4</sup> on s'attendait à être attaqué; dans la nuit du 14 au 15, Malbousquet fit un feu violent contre nos ouvrages : le jour permit de se rendre compte que l'ennemi travaillait à une redoute sur les hauteurs de Missiessy; il fut empêché de mener à bien cette entreprise par les canons de 24 des batteries de la Convention et de la Poudrière. Comme la fausse attaque semblait alors inquiéter suffisamment les Anglais, on reprit, contre le Petit-Gibraltar, une canonnade assez vive aux batteries des Quatre-Moulins, des Jacobins et des Sablettes : des Hommes-sans-peur on parvint à jeter quelques bombes dans la redoute.

1. Annexé au Bulletin du 17 au 18 frimaire; le nom de *Bonaparte* a été souligné parce que c'est la première fois qu'il paraît ainsi orthographié.

2. Bulletin du 19 au 20.

3. Annexe du Bulletin du 17 au 18.

4. 5 décembre; Bulletin du 14 au 15 frimaire.

Du 16 au 17, l'ennemi tira très-vivement sur la Convention, et dans la matinée tourna son feu contre la Poudrière; du côté du promontoire du Caire, des obus vinrent tuer un homme aux Hommes-sans-peur et démonter une pièce aux Jacobins : dès le lendemain, ces deux redoutes recevaient chacune deux nouveaux mortiers de 12 à grande portée pour pouvoir répondre plus efficacement au feu du fort; à la presque île Cepet, les Anglais construisaient au delà de l'Isthme une nouvelle batterie dont les travailleurs devinrent l'objectif du canon de Faubrégas<sup>1</sup>.

On crut pouvoir commencer alors la construction, auprès de la Convention, de la dernière batterie d'obusiers prévue dans le plan du 25 novembre; l'achèvement en fut retardé faute de bras; néanmoins les pièces y furent mises en place le 19 frimaire<sup>2</sup>; la veille, les quatre mortiers de la redoute de la Farinière avaient été amenés en batterie. Ces travaux avaient été aperçus de Malbousquet où l'on forma le projet d'élever un ouvrage avancé de ce côté; mais cette intention parut abandonnée après deux coups de canon qui, tirés de la batterie de la Convention, tuèrent l'un des deux ingénieurs envoyés pour tracer cette nouvelle redoute<sup>3</sup>.

Les journées des 20, 21 et 22 frimaire furent assez calmes: la batterie de la Farinière ayant reçu un certain nombre de bombes le 19 et le 20, l'on y mit trois pièces de plus; aux Hommes-sans-peur et aux Jacobins

1. Bulletins du 16 au 17 et du 17 au 18 frimaire.

2. Bulletin du 17 au 18.

3. Bulletin du 17 au 18.



l'on ajouta deux nouveaux mortiers de 12 pouces dans chaque redoute : soixante et une bouches à feu étaient ainsi en batterie le 22 frimaire<sup>1</sup> et l'on commençait du côté du promontoire du Caire la construction des deux dernières batteries : « Elles seront bientôt prettes », au dire de du Teil<sup>2</sup>; sur cette affirmation, Dugommier dressa le 23 frimaire un ordre général<sup>3</sup> pour l'attaque des postes extérieurs :

« Le commandant de l'artillerie, y était-il dit, aura également à sa portée un dépôt de toutes les munitions et approvisionnement relatifs à sa partie, soit pour le

1. Rapprocher ce chiffre de celui de l'état du 24 brumaire.

2. Apostille au Bulletin du 21 au 22 frimaire.

3. Voici, d'après les Archives de la guerre, l'état des forces sous Toulon le 20 frimaire, 10 décembre.

Division	Généraux	Soldats	
La Droite	La Borde*	8479	} 22607
Le Centre	Mouret	7154	
La Gauche	Garnier	6969	
L'Est	Lapoype	12347	
		34952 hommes	

Artillerie	Officiers	Hommes		
Artillerie de la marine.....	4	73	} sans désignation.	
Canonniers de la Côte-d'Or.....	1	17		
— de la Lozère.....	1	18		
Artillerie de ligne.....	15	413	} en divers lieux. division de gauche.	
— de la marine.....	16	279		
— volontaire.....	27	418		
— de ligne.....	»	117		
— marine.....	»	39		
— volontaire.....	»	218		
		64	1592	

1656

\* Claude Hue, dit La Borde, général de brigade 8 mars 1793.





Alpes.

Artillerie

Artillerie

Le 14 Fev. 1793.

Ordonnance du 26 Janvier l'an 2<sup>e</sup> m. 25

Dalle

Diction des Batteries

Convention

De quel bois paill. de 23 ou 24.  
Et de trois quinquet corps de canon.

Carrière

En a mis une 7<sup>e</sup> sur le lieu en Batterie.  
Son a mis 2 files de vingt quatre en Batterie.

Boisier

Les emmenés ont été tout le nuit au Crasillon et à la hie.

Petit Arde

Son a mis une Batterie sur en Batterie.

Montagne

Les emmenés hors de la porte.

Sauv entêté

Arme Nouveau  
des emmenés hors de la porte.

Le Sene

Le on repare la Batterie.  
Son a construit cette Batterie. Son y met cette nuit  
trois files de 24. et trois mortiers.

Le Montagne Le bois de Crasillon et Crasillon

50 Doubles qui ont précédé le grand effet

grand effet

Jacobine 60 Doubles

Tablettes 96 Coqs d'Espagne

D'Orpèdre Am & Monnaie

G. A. Les Vaillances sont hors de la portée?

Mes lettres sont toujours la même  
vous m'avez écrit de la même  
de la même manière d'attention et de respect  
à l'Armée et au Roi



Bartholomée

Vertical line of text or markings on the left side of the page.



jour de l'attaque, soit pour l'exécution rapide des mesures provoquées par le succès de l'action et dirigés tout de suite sur les vaisseaux. Ainsi il veillera à pourvoir son dépôt de tous les moyens qu'exige la prompte confection des Batteries à mortier et à boulets rouges qu'exige le plan de l'attaque. Le corps du génie se partagera, le commandant avec la plus grande partie se tiendront à la droite et les autres au centre. Tous les bataillons non armés seront rassemblés et on y réunira les citoyens qui se vouent aux travaux. Le commandant du génie et celui de l'artillerie en disposeront, selon qu'ils le jugeront le plus à propos, soit à porter des fascines, des sacs à terre, des échelles, approcher des munitions, ou enfin à coopérer à la confection des Batteries et retranchemens nécessaires... » Ainsi, à la veille de l'affaire, du Teil devait répéter au ministre, le 24 frimaire : « Nos besoins sont toujours les mêmes, nous manquons de canonniers, de commandans d'artillerie et de chevaux<sup>1</sup> ».

Il est extrêmement difficile, sinon impossible, de se rendre compte des mouvements de la division de Lapoye et de l'établissement des batteries de l'est sous la direction de Sugny : tout ce que l'on sait c'est que le général s'était emparé le 13 octobre des hauteurs du cap Brun, sans pouvoir s'y maintenir<sup>2</sup>, et que le commandant de l'artillerie de cette aile disposait à Sainte-Marguerite le 21 frimaire, 11 décembre,

1. Apostille au dernier Bulletin du 23 au 24 frimaire.

2. Aulard, VII, 460.

de deux pièces de 24 et de deux de 16 et, pour battre le cap Brun, de deux pièces de ce dernier calibre, avec deux pièces de 12 et deux mortiers de 12 pouces. Cet unique renseignement, dû à Bonaparte<sup>1</sup>, semble indiquer que les deux principales redoutes de Lapoype avaient été élevées au-dessus du fort Sainte-Marguerite et à l'extrémité méridionale du Thouars, près du Collet de Gipon, au-dessus de la rivière de l'Eygoutier afin de pouvoir battre simultanément le cap Brun et le fort La Malue; en dehors de Sainte-Marguerite, les premières positions occupées se trouvaient sur le Thouars, près et à l'ouest de La Garde; à Baudouvin, derrière La Valette et sur les premiers escarpements de la montagne de Coudon, dans la direction des forts du Faron; dans le voisinage et à l'ouest du château de Tourris, de manière à enfile le Pas de la Masque par lequel le Faron était accessible du côté septentrional; depuis, un poste avait été établi près du Las, en amont de Dardenne, pour ruiner sans doute le retranchement qui descendait du Faron dans la direction du fort Pomets, sur la rive gauche du Las. Deux dernières positions avaient été prises enfin de l'autre côté de ce cours d'eau, pour battre le fort Pomets et la redoute d'André, sur le revers oriental du val des Gonds, à Monvallon, et auprès du Cap Gros, à l'ouest du hameau des Pomets<sup>2</sup>. Sugny rendit de ce

1. État envoyé par Bonaparte à Dupin le 21 frimaire, 11 décembre; c'est la seule trace saisissable d'un rapport entre les commandants en second de l'artillerie des deux divisions.

2. Voir la carte anglaise: Geometrical survey of the environs of Toulon, William Faden, geograph to the king may 1794; le

côté de réels services ; aussi, nommé chef de bataillon par les représentants du peuple à l'armée d'Italie le 15 juin 1793, fut-il élevé au grade de chef de brigade par Barras dès le 28 frimaire an II <sup>1</sup>.

Cependant, du côté de la division principale, les travaux étaient poussés avec la plus grande activité : les batteries de la Convention, de la Farinière <sup>2</sup> et de la Poudrière recevaient de nouvelles pièces, on réparait celle des Sans-Culottes ; les quatre principales batteries, dirigées contre la grande redoute du Caire, faisaient par leur feu taire celui de l'ennemi ; aux Quatre-Moulins et aux Sablettes, on avait tiré, d'une part, cinquante coups et, de l'autre, quatre-vingt-seize ; des Jacobins, soixante bombes avaient été lancées ; en deuxième position, la canonnade avait été plus violente encore : des Hommes-sans-peur, le plus grand effet avait été produit par cinquante coups de canon et cinquante bombes ; enfin la batterie nouvelle, voisine de La Seyne, qui reprendra le nom de Républicains-du-Midi, était construite et allait commencer à recevoir ses armements : dans la nuit du 24 au 25 <sup>3</sup>, on dépêcha l'ordre suivant au lieutenant d'artillerie Vermot qui y commandait :

plan en français intitulé : Plan et carte des environs de Toulon dans l'état où tout se trouvait avant la reprise par les Français, à l'époque du 16 au 17 décembre 1793 ; ce document semble d'origine étrangère, car il porte une fleur de lys comme rose des vents.

1. Lettre de Barras au Comité de Salut public, 28 frimaire ; Aulard, IX, 309.

2. Un travailleur fut tué dans la nuit du 23 au 24 à la Farinière.

3. Bulletin du 23 au 24 ; voir le fac-similé.



« 25 frimaire an 2.

« Le commandant de la batterie des Républicains est prévenu que ce soir à 4 heures après midi l'on commencera à canonner et que cela ne doit point empêcher les travailleurs de continuer leur ouvrage.

« A neuf heures, le feu aura cessé et l'on mènera les pièces en Batterie.

« Buonaparte,  
« Duteil cadet<sup>1</sup>. »

La canonnade reprit donc le 25, à quatre heures du soir, favorisant l'achèvement de la dernière batterie, dite des Chasse-coquins, qu'attendait sans doute la batterie des Républicains pour commencer son tir; le 26, à deux heures et demie, ces deux redoutes ouvrirent leur feu contre le fort Mulgrave et le continuèrent jusqu'au lendemain matin; de l'aveu même des Anglais, « les ouvrages souffrirent beaucoup<sup>2</sup>, le nombre d'hommes tués et mis hors de combat était considérable, le tems était pluvieux et la fatigue qui en résultait grande ».

Le 27 à deux heures du matin, le fort lui-même

1. Au bas : « Batterie des Républicains ».

Au dos : « Au commandant de la Batterie des Républicains ». Archives du canton de Neuchâtel, B 1451. — Copie en avait été communiquée à la commission; on crut devoir faire disparaître au cours de l'impression le nom du général du Teil. La lettre entière fut supprimée par ordre de Napoléon III.

2. « La redoute anglaise, ... pendant la journée, avait été très-maltraitée par nos batteries »; Mémoire de Dugommier; de Coston, II, 247.



était attaqué et emporté par l'armée française; la garnison se retira à Balaguier où il y eut environ trois mille six cents hommes; à peine le feu avait-il cessé de ce côté que le mont Faron était assailli à une hauteur de dix-huit cents pieds, par le revers de la montagne, considéré comme inaccessible<sup>1</sup>. Ces deux échecs provoquèrent à Toulon la réunion d'un conseil de guerre qui résolut d'évacuer la ville; les troupes qui étaient à Balaguier<sup>2</sup> furent embarquées et, dans la soirée, les postes qui dépendaient du Faron se replièrent. Pendant la nuit du 27 au 28, Missiessy fut abandonné sans ordres par les Napolitains qui l'occupaient, ce qui nécessita l'évacuation de Malbosquet<sup>3</sup> par les Espagnols; dans la journée du 28, le poste du cap Brun se retira sur le fort La Malgue et le poste de la presqu'île Cepet fut embarqué. A ce moment, l'artillerie française ouvrit son feu contre Toulon des batteries abandonnées à Missiessy et à Malbosquet<sup>4</sup>.

1. Copie d'une lettre du général David Dundas, datée du Victory, en la baie d'Hyères, 21 décembre 1793; Archives de la Guerre.

2. Marmont fut aussitôt désigné pour commander l'artillerie du promontoire du Caire ainsi évacué: « 28 frimaire an II. Il est ordonné au citoyen Vermot et à tous les canonniers qui sont aux républicains de se porter sur le champ au fort de l'Aiguillette où ils recevront les ordres du citoyen Marmont. Signé: Buonaparte »; Archives de Neufchâtel, B. 1452.

3. « Le 27, la redoute de la Convention détruisit en majeure partie la grande batterie du fort Malbosquet, malgré les bordées que nous tirait le vaisseau le Puissant »; Général Garnier, Archives historiques de la guerre.

4. « La place a été bombardée depuis hier midi jusqu'à dix heures, ce qui a précipité la fuite des ennemis et des habitants criminels ». — Les représentants du peuple au comité de Salut public, 29 frimaire; de Coston, II, 241.

A dix heures du soir, les Anglais incendièrent les vaisseaux et l'arsenal; comme le fort Sainte-Catherine avait été évacué sans ordres, ils durent quitter la ville par la partie avancée de la rade et se rendre sous le canon du fort La Malgue où l'embarquement, commencé à onze heures du soir le 28, fut terminé le lendemain à la pointe du jour; cette dernière position effectua alors sa retraite et la flotte mit à la voile.

Le jour même, le général du Teil annonçait en ces termes l'événement au ministre<sup>1</sup> :

« Toulon, le 29 frimaire au matin (19 décembre 1793).

« Toulon est au pouvoir de la République; la lâcheté et la perfidie de ses ennemis est à son comble. La voix publique t'apprendra de l'artillerie ce que je dois te taire, mais il faut te dire qu'il n'est aucun soldat qui ne fut un héros : les officiers leur en donnèrent l'exemple. Je manque d'expressions pour te peindre le mérite de Buonaparte : beaucoup de science, autant d'intelligence et trop de bravoure, voilà une foible esquisse des vertus de ce rare officier. C'est à toi, ministre, de les consacrer à la gloire de la République.

« Je vais contremander tous les convois que la sagesse exigeoit et que la victoire rend inutiles; je travaille à donner à la côte une tournure respectable afin de prévenir par la suite les maux qui nous ont menacé et je m'occupe enfin d'un état inventorié de ce qui nous reste dans cette ville infâme pour t'en adresser copie<sup>2</sup> ».

1. Archives de la Guerre, siège de Toulon; voir le fac-similé.

2. On verra que cet état fut envoyé par Bonaparte à Dupin.

12

.

.

.

---

200

N<sup>o</sup> 20 octobre le 23 Janvier en vertu de

(A) Le Général Dutilleul le Vice  
des Citoyens membres de la Commune à Paris.

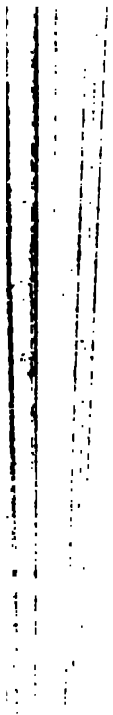
Le citoyen au Boursois de la République, la bonté et la  
sagesse de sa manière ont à peu près épuisé de votre puissance  
l'apprendre de l'artillerie (ce que j'ai tant aimé) pour l'écrire  
le dire qu'il n'est aucun soldat qui ne face un héros, l'expérience  
leur en donne un exemple, je pense que l'expérience pour  
le premier est un acte de Bravoure, je pense que l'expérience pour  
l'artillerie est trop de Bravoure, soit que vous soyez en mesure de  
vous en servir, ou non, je pense que l'expérience est de l'expérience.



et que la victoire rend inutile le travail à l'ennemi & le vote  
une victoire respectable après la Brixen par la suite  
les vaincus qui sont mes ennemis et je m'engage à les faire  
construire de ce qui sera voté pour cette ville à l'instar pour  
d'un simple Copie.

Le General Desjardins





Pour être rigoureusement impartial, il est indispensable de rapprocher cette lettre du jugement porté par Napoléon I<sup>er</sup> dans ses Mémoires sur le général du Teil cadet<sup>1</sup> : « Doppet avait amené avec lui de Lyon le vieux général de division du Teil pour commander l'artillerie du siège ; mais Napoléon avait une mission *ad hoc* du gouvernement ; il fut maintenu dans le commandement... Le général du Teil cadet était un bon homme<sup>2</sup>... n'entendant rien à l'artillerie ; arrivé devant Toulon, il fut fort aise de se trouver débarrassé d'une fonction *qu'il était incapable de remplir*<sup>3</sup> et que les circonstances rendaient bien chanceuse ». Il faut avouer que la comparaison des textes dénote quelque ingratitude de la part de l'empereur vis-à-vis de son ancien supérieur ; il est nécessaire aussi de faire remarquer que le général du Teil n'avait que cinquante-cinq ans ; il servait dans le corps royal depuis quarante-six ans, il avait commandé en chef l'artillerie de l'armée du Rhin en 1792 et celle de l'armée des Alpes pendant l'expédition du Mont-Blanc en 1793 ; Bonaparte n'avait qu'une mission provisoire et dut remettre le commandement à du Teil

1. Correspondance de l'Empereur, Œuvres de Napoléon, t. XXIX, p. 13. — Comme on le voit, il n'y a eu dans l'esprit de Napoléon, au moment où il dicta son testament, aucune confusion entre les deux généraux du Teil ; on lira plus loin, p. 433, l'éloge qu'il fait de son ancien commandant d'École.

2. Le duc de Bellune qui, dans ses Mémoires, admet l'hypothèse d'un effacement plein d'abnégation de la part de du Teil, dit du moins de ce général que c'était un officier de mérite.

3. Ou *qui lui était à charge* ; Commentaires, I, 22 (1867).

dès l'arrivée de Dugommier le 17 novembre : ce passage des Œuvres de Napoléon contient, on le voit, bien des inexactitudes ; il ne le dicta, il est vrai, que le 9 septembre 1815, vingt-deux ans après le siège de Toulon<sup>1</sup>, à une époque où, dans ses souvenirs, l'éclat de l'épopée impériale devait rejaillir jusque sur ses débuts. Ces phrases, prononcées sans doute au cours d'une improvisation rapide, n'étaient peut-être pas destinées à être recueillies, encore moins publiées. N'oublions pas de signaler avec quelle noble modestie, bien rare à son âge et à un moment où les phrases sonores étaient à l'ordre du jour, Bonaparte disait, dans une pièce officielle, le 27 thermidor an II : « J'ai servi sous Toulon avec quelque distinction<sup>2</sup> » !

Quant au rôle de l'artillerie dans le succès, Dugommier l'expliquera en deux mots : « Enfin le 26 du même mois (frimaire), nous crûmes être en état d'attaquer ; l'ordre fut donné et le feu de toutes nos batteries<sup>3</sup>, *dirigé par le plus grand talent*, annonça à l'ennemi sa destinée ». Le général en chef avait suivi avec la plus grande attention les opérations de l'artillerie ; dès le 14 frimaire, il avait écrit au ministre : « L'ennemi travaille à l'entour de ses postes et nous nous *perfectionnons* les nôtres. Les batteries nécessaires à l'exécution du dernier plan d'attaque que je t'ai envoyé par un courrier extraordinaire sont presque entièrement achevées » ; il lui disait encore le 20 fri-

1. Mémoires de Sainte-Hélène, p. 94.

2. Requête du général Bonaparte.

3. Mémoire de Dugommier, envoyé le 8 nivôse, 28 décembre ; de Coston, II, 247.



naire : « Chaque jour, *notre position s'améliore* par la perfection des batteries nécessaires à l'attaque des postes extérieurs ». Aussi peut-il être ajouté une foi entière à ses affirmations lorsque, sur le vu d'un arrêté des représentants du peuple, il délivrera au général du Teil le certificat suivant dont une copie authentique est conservée aux archives administratives du ministère de la Guerre :

« Vu l'arrêté ci-dessus<sup>1</sup> qui permet au général divisionnaire Duteil cadet, commandant en chef l'artillerie de l'armée dirigée contre Toulon, d'aller passer dans ses foyers le tems nécessaire à rétablir sa santé : convaincu moi-même que cette mesure est la seule

1. Voici cet arrêté (24 décembre) :

« Au nom du peuple français,

« Les représentants du Peuple envoyés par la Convention nationale près l'armée dirigée contre Toulon.

« Déclarent que le citoyen Duteil cadet, général divisionnaire d'artillerie, a bien servi au siège de Toulon et a mérité l'estime et l'attachement des vrais républicains et, vu que sa santé a besoin d'être soignée, l'autorisation de se rendre à Metz son pays natal pour y rester jusqu'à ce que le ministre lui donne une destination compatible avec sa santé, son âge et la brûlante envie qu'il a de servir la République.

« Fait au quartier général de Toulon le 4 nivôse an 2 de la République une et indivisible.

« Saliceti, Ricord ».

Il est curieux de mettre cette pièce en regard du décret rendu le 2 nivôse, 22 décembre, en faveur de Napoléon :

« Les représentants du peuple présents au siège de Toulon, satisfaits du zèle et de l'intelligence dont le citoyen Bonaparte, chef de bataillon au deuxième régiment d'artillerie, a donné des preuves en contribuant à la reddition de cette ville rebelle, l'en ont récompensé en le nommant général de brigade... »  
Iung, II, 395.

qui puisse nous conserver un officier précieux dont les services distingués au siège de Toulon méritent la reconnaissance nationale, j'autorise ledit général et même l'engage à faire usage de cette permission jusqu'à ce que le conseil exécutif lui détermine un poste analogue à son état fâcheux et au désir qu'il a de mourir au service de la République.

« Déclare que ce général n'a cessé pendant le temps qu'il a demeuré à cette armée de donner des preuves de civisme, qu'il a parfaitement rempli ses fonctions, dans son commandement en chef d'artillerie, et qu'il a démontré dans toutes ses dispositions beaucoup d'intelligence et de talents militaires.

« Au quartier général du Fort de la Montagne le dixième nivos (30 décembre), l'an deux de la République.

« Le général en chef : Dugommier <sup>1</sup> ».

Cette pièce est définitive et établit clairement que le général du Teil ne s'est condamné, sous Toulon, ni à la nullité, ni même à l'effacement dont on a parlé à propos de la façon dont il a joué son rôle de commandant en chef de l'artillerie de l'armée du siège. Si, du côté de l'attaque principale, on ne peut lui attribuer que l'idée de la construction de la batterie des Jacobins, il a eu l'honneur de faire établir sous ses ordres toutes les batteries de l'attaque de Malbousquet; en effet, de ce côté, l'on n'avait exécuté avant le 29 brumaire que

1. « Pour copie conforme aux originaux restés au pouvoir du général Duteil; le commissaire ordonnateur : Aubernon ».

les travaux préliminaires de la batterie de la Convention, en faisant les premiers terrassements et en préparant les matériaux nécessaires<sup>1</sup>.

Certainement l'on ne voudra voir dans cette revendication aucune intention d'amoindrir la gloire que Bonaparte a acquise sur les bords de la Méditerranée : les services de guerre rendus par les membres d'une famille constituent pour elle un patrimoine d'honneur inestimable qu'elle a le devoir de conserver dans toute son intégrité. Le général du Teil fit d'ailleurs approuver sans réserves par le conseil toutes les batteries établies par son prédécesseur devenu son collaborateur : on a lu l'éloquent éloge qu'il lui décerna à ce dernier titre. Rabaisser le mérite militaire du général, contester la réalité du commandement exercé par lui, ce serait singulièrement diminuer la valeur du premier témoignage contemporain exceptionnel donné officiellement au génie naissant de Napoléon par un homme qui pouvait avoir intérêt à le dissimuler afin d'en confisquer à son profit, au moins dans une certaine mesure, les premières manifestations.

1. J'ai longtemps partagé moi-même l'opinion du duc de Bellune sur le rôle de du Teil sous Toulon ; c'est ainsi que dans un article sur Napoléon I<sup>er</sup> et le général Gassendi, publié dans les *Annales des Basses-Alpes*, t. V, p. 356, je disais : « Le général du Teil, cadet, qui arriva à Ollioules le 16 novembre, pour diriger l'artillerie du siège, s'effaça, lui aussi, avec une rare abnégation, devant le futur empereur dont il connaissait les aptitudes remarquables ». Mais l'examen approfondi de toutes les pièces que j'ai consultées aux archives de la Guerre a entièrement modifié ma manière de voir.



Suivant l'avis qu'il en avait donné au ministre le 29 frimaire, du Teil écrivit le 2 nivôse, 22 décembre, au capitaine Perrier, commandant l'arsenal à Marseille, pour faire cesser la confection et l'envoi de divers objets d'artillerie qui lui avaient été demandés pour le siège<sup>1</sup>. Dès le 28 frimaire il « a envoyé un officier de son corps pour visiter les pièces d'artillerie laissées dans les différentes redoutes par les ennemis, voir l'état des munitions et assurer le service en y prenant la note de tout ce qui est nécessaire<sup>2</sup> » ; l'état inventorié définitif, annoncé dans la lettre de du Teil, fut envoyé par Bonaparte à Dupin, adjoint au ministre, le 4 nivôse, 24 décembre : à cette date, le général songeait à rentrer dans ses foyers, ainsi que l'établit le certificat qui lui fut délivré par les représentants du peuple<sup>3</sup>; d'ailleurs, l'armée allait être dissoute par arrêtés des 5 et 8 nivôse. Quant à « l'inspection des côtes, depuis les Bouches-du-Rhône jusqu'à celles du Var », elle fut confiée à Bonaparte, le 6 nivôse, par les représentants; le nouvel inspecteur se souvint des projets que du Teil et lui avaient formés en juillet, car « il fera établir des fours à reverbère, est-il dit dans l'arrêté de Saliceti, Barras et Fréron, partout où il en sera besoin » !

En attendant l'autorisation de rentrer à Metz, du

1. Notamment par du Teil, le 28 frimaire, 18 décembre, dans une lettre où il était dit que les Anglais commençaient à s'embarquer; de Coston, I, 297, 299.

2. Archives de la Guerre. — Cette pièce, comme la lettre à Perrier dont il est question dans la note précédente, prouve que du Teil attendait des Anglais une plus longue résistance.

3. Ci-dessus, p. 413, note 1.



Teil fut envoyé dans les Alpes, sans doute pour y exercer les fonctions d'inspecteur général, ainsi que l'établit cette lettre du ministre :

« Paris, le 30 nivôse (19 janvier),

« An 2 de la République française une et indivisible.

« Le ministre de la guerre au citoyen Duteil cadet, général de division, inspecteur d'artillerie à Barcelonnette.

« Le conseil exécutif provisoire, ayant jugé à propos, citoyen, de te suspendre provisoirement des fonctions que tu exerces en qualité de général de division inspecteur d'artillerie tu voudras bien les cesser à l'époque de la réception de cette lettre et te conformer aux dispositions des décrets de la convention nationale des 5, 6, 11 et 20 du mois de septembre dernier en t'éloignant immédiatement des armées de la République et des frontières <sup>1</sup> ».

C'était « l'épuration parmi les nobles qui composaient l'armée » qui commençait. Quelques jours plus tôt cette mesure avait donné lieu, dans cette même armée, à un bien fâcheux incident dont fut victime Jean-Ange-Antoine du Teil <sup>2</sup>, promu lieutenant-colonel du régiment royal, devenu le 23<sup>e</sup> d'infanterie, le 29 juin 1792.

1. Archives administratives.

2. Voir page 67; du Teil ne s'était pas marié : sa mère, née l'Huillier de Spitzemberg, « veuve de messire Ange du Teil, lieutenant-colonel, commandant de bataillon d'artillerie », mourut à Saint-Dié le 20 janvier 1783.

Ce corps avait été, en 1791, en garnison à Strasbourg et Huningue; revenu dans cette première ville en 1792, il ne tarda pas à être envoyé dans le Midi lorsque des troubles y éclatèrent. Là, il contribua à la conquête de la Savoie sous Montesquiou et occupa Saint-Jean-de-Maurienne; en 1793, il fut de toutes les expéditions de l'armée des Alpes sous Kellermann.

A la fin de cette campagne, le premier bataillon retourna à Modane; du Teil qui le commandait, demanda vainement à rejoindre avec ses hommes le second bataillon : le général Dours<sup>1</sup>, tout en lui promettant d'acquiescer à cette démarche, si les circonstances venaient à le permettre ultérieurement, lui disait le 24 brumaire an II, 14 novembre 1793, que la situation actuelle l'obligeait « de partager les bonnes troupes et de les mettre sur différens points pour former comme autant de noyaux par le contact desquels se disciplineront les bataillons de nouvelle levée<sup>2</sup> ».

Le 27 frimaire, 7 décembre, Dours transmettait à Carteaux, devenu général en chef de l'armée des Alpes, une lettre « du commandant du 1<sup>er</sup> bataillon du 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Modane par laquelle il demande une autorisation pour envoyer à Grenoble ou à Chambéry un officier à l'effet de prendre où il en trouvera des marchandises pour la troupe au prix fixé<sup>3</sup> ».

1. Joseph-François Dours, général de division, 10 octobre 1793.

2. Communication due à l'obligeance de M. Paul de Faucher.

3. Même source.

Malgré la sollicitude qu'il avait pour les soldats placés sous ses ordres, quelques jours plus tard, le 17 nivôse, 6 janvier 1794, du Teil était destitué de son emploi, « comme cy-devant », et sommé de s'éloigner à vingt lieues des frontières<sup>1</sup>. Une lettre de Dours au général en chef Dumas<sup>2</sup> indique dans quelles circonstances :

« De Chambéry, 12 pluviôse an II,  
(31 janvier 1794).

« Par ma lettre du 19 nivôse, général, j'ai instruit le général en chef provisoire Pellapra<sup>3</sup> de l'insurrection qui s'était manifestée à Modane dans le 1<sup>er</sup> bataillon du 23<sup>e</sup> régiment et je lui envoyais en même temps copie de la lettre du général Walther<sup>4</sup>. Ce dernier ayant pris connaissance des faits m'a écrit que les soldats du 23<sup>e</sup> régiment s'étaient formés en assemblée délibérante présidée par le citoyen *Sans-Chagrin*, sergent du même bataillon, qui, de son autorité privée, avait fait assembler les officiers, sous-officiers et soldats pour délibérer sur l'exclusion des cy-devant nobles, sur l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures, de se retirer à vingt lieues des frontières et de procéder de suite au remplacement. Les soldats se sont en effet présentés chez le chef de bataillon pour

1. Procès-verbal conservé dans les papiers de famille.

2. Thomas-Alexandre Dumas-Davy de la Pailletterie, général de division 1793.

3. Jean-Louis Pellapra, 1759 † 1798, général de brigade 1793.

4. Frédéric-Henri, comte Walther, général de brigade 1793, de division 1803.



s'emparer de la caisse et du drapeau, et plusieurs officiers ont été renvoyés.

« Par une seconde lettre du 21 nivôse, le général Walther m'écrit encore qu'il n'a vu dans la conduite du 1<sup>er</sup> bataillon du 23<sup>e</sup> régiment que la suite d'une intrigue menée par des sous-officiers intéressés à l'expulsion des cy-devant nobles et trouvant dans le vide que laisserait leur départ de quoi rassasier leur égoïsme, en occupant des places qui leur tenaient tant à cœur.

« Je l'observerai, général, qu'on n'a pris aucune mesure à cet égard. Il faut ou rétablir les officiers renvoyés par les soldats, dans le cas seulement où il n'y aurait contre eux aucune preuve d'incivisme et de mauvaise conduite, et, dans cette hypothèse, punir les auteurs et instigateurs de cette insurrection, ou que la Convention nationale rende un décret général sur l'exclusion des nobles ; car, sans ce décret, la conduite du bataillon du 23<sup>e</sup> régiment serait coupable et pourrait offrir à toute cette armée un exemple dangereux par l'indiscipline qui en résulterait <sup>1</sup>... »

Dans l'intervalle, du Teil avait reçu, le 19 nivôse, l'ordre <sup>2</sup> de se rendre auprès du général en chef qui ne put que confirmer tacitement les décisions de l'assemblée présidée par *Sans-Chagrin*. La Convention n'aurait pas dû oublier si vite que ses premières vic-

1. Communication de M. de Faucher qui possède la correspondance du général Dours qu'il se propose de publier incessamment en la faisant précéder d'une notice biographique et en l'enrichissant de notes nombreuses.

2. Papiers de famille.



toires avaient été remportées par des généraux sortis de cette classe dont le principal privilège avait été de verser si généreusement son sang sur tous les champs de bataille du monde, depuis l'origine de la monarchie française.

---



1. The first part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

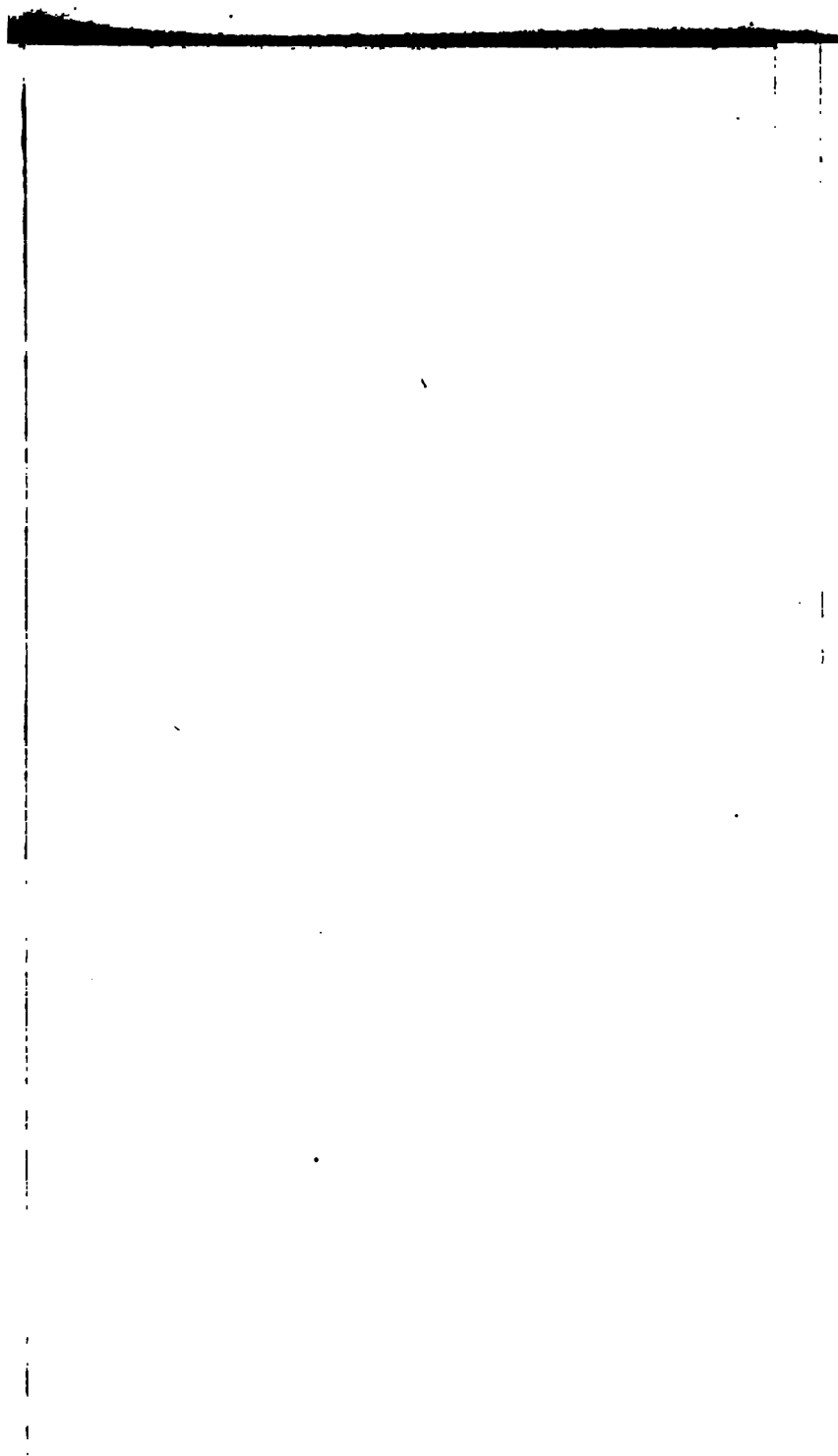


A vertical line of text, possibly a page number or a column header, running down the left side of the page. The text is extremely faint and illegible.

A vertical line of text on the right side of the page, possibly a page number or a column header. The text is extremely faint and illegible.







une haine spéciale pour le corps de l'artillerie. Dès le 15 septembre, il affirmait que les chefs de cette arme pactisaient, sous les murs de Lyon, avec les assiégés; le 27 octobre, 6 brumaire, il dénonçait l'état-major de l'artillerie comme ayant trahi dans le Mont-Blanc; le 11 octobre, il s'imaginait déjà que « les grosses épaulettes » de ce corps allaient faire « bien des efforts » pour retarder le siège de Toulon<sup>1</sup>.

Le lieutenant général du Teil lui semblait particulièrement suspect : « Les officiers supérieurs de génie et d'artillerie sont ici détestables, comme partout ailleurs, écrit-il le 6 brumaire, 27 octobre. Du Teil, l'aîné, et Lagrée passent pour très-mauvais ». Le 12 novembre, cependant, on lui soumettait un état du mouvement de l'artillerie de l'armée des Alpes pour le siège de Toulon : « Le directeur en me le remettant, observe-t-il, a eu, je crois, pour but de couvrir sa responsabilité, parce qu'il prétend qu'on dégarnit trop notre partie<sup>2</sup> ». Mais ces dénonciations, envoyées au ministre des Affaires étrangères, ne suffisaient pas à Chépy; il crut devoir adresser « directement au Comité de Salut public des notes importantes sur la traîtresse aristocratie des chefs de l'artillerie<sup>3</sup> »; sui-

1. Un agent politique à l'armée des Alpes, correspondance de Pierre Chépy avec le ministre des affaires étrangères, mai 1793-janvier 1794; R. Delachenal, Grenoble 1894, 4 vol. in-8; pp. 243, 294, 262.

2. Correspondance de Pierre Chépy, p. 316.

3. *Ibid.*, p. 336; lettre du 3 frimaire, 23 novembre; il dit ailleurs, le 13 frimaire, qu'il a appelé l'attention du comité sur « la malveillance coalisée des chefs de l'artillerie ».

vant lui les principaux officiers de cette arme étaient dans les Alpes « *gangrenés d'aristocratie*<sup>1</sup> ».

Enfin le 15 frimaire, 5 décembre, il annonce triomphalement « qu'il a été décacheté à la poste une lettre qui rend suspects le secrétaire de l'arsenal et le général du Teil l'ainé », déjà dénoncé plusieurs fois par lui. Une perquisition est faite chez l'inspecteur général et l'on découvre dans son cabinet les deux ordres adressés à son fils aîné par Précý, lors du siège de Lyon, les 14 août et 1<sup>er</sup> septembre<sup>2</sup>; l'aveugle haine de ces révolutionnaires ne leur permet pas de s'apercevoir de la méprise, bien facile à reconnaître cependant, puisqu'en septembre le général du Teil était à Grenoble et y travaillait sous Kellermann : « On a trouvé dans les papiers du général Du Teil plusieurs lettres du chef de brigands Précý. Le Comité de surveillance va en envoyer des copies certifiées au Comité de Salut public. C'est ainsi que le chef de notre artillerie correspondait avec le chef des rebelles, c'est ainsi que le siège de Lyon n'a été qu'une longue trahison<sup>3</sup> ».

Cette erreur, fortuite ou volontaire, eut malheureusement pour résultat de prévenir le ministre contre le général du Teil et de l'empêcher de donner une suite utile aux démarches qu'il avait entreprises pour

1. Archives historiques de la guerre; feuillet d'extraits de la correspondance parvenue au Comité de Salut public le 7 frimaire.

2. Voir ci-dessus, page 353.

3. Correspondance de Pierre Chépy, p. 355; lettre du 17 frimaire, 7 décembre.

le sauver ; l'on a néanmoins la preuve des bonnes intentions de Bouchotte dans cette lettre <sup>1</sup> du 25 janvier 1794 :

« Grenoble 6 Pluvios, de l'an 2<sup>e</sup>.

« Citoyen ministre, je n'ay pas perdu un instant à faire les informations prescrites par la lettre du citoyen Dupin, ton adjoint, en date du 25 nivos <sup>2</sup> et qui m'est parvenue le 3 de ce mois après midy.

« Je me suis présenté deux fois le 4 au comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Grenoble que je n'ay point trouvé ; je luy ay écrit le 5 et m'a répondu le 6 la lettre cy-jointe que je t'adresse en original dont j'ay seulement pris copie, elle t'informera des causes de l'arrestation du Citoyen Duteil..

« Salut et fraternité.

« Charles Ladonchamps ».

Voici l'exposé des motifs <sup>3</sup> de l'arrestation du général :

« Quant à Duteil il a été arrêté à l'occasion de deux lettres à son adresse trouvées et signées préci commandant les rebelles Lyonnais par lesquelles il luy ordonnoit de faire accélérer les travaux de plusieurs redoutes faites à Lyon contre les républicains. Duteil a été envoyé à Lyon avec les pièces qui étoient

1. Archives administratives de la Guerre.

2. 14 janvier.

3. Archives administratives.



à sa charge d'après un ordre qui nous a été donné par le représentant Petit Jean...

« Gardon, président ; Giroud, secrétaire ».

Du Teil semble avoir comparu devant la commission militaire de Lyon<sup>1</sup> le 29 nivôse, 18 janvier 1794<sup>2</sup>; on reconnut immédiatement que l'on avait fait fausse route en l'accusant d'avoir commandé l'artillerie à la défense de Lyon et l'on signala aussitôt son fils aîné à la commission révolutionnaire :

« On avoit pensé jusqu'à présent que le général étoit celui qui avoit demeuré dans ci-devant Lion pendant son infâme rébellion, mais la suite des interrogatoires et l'inspection des pièces que vous trouverez cy-jointes avec l'inventaire prouvent au contraire que c'est du Teil fils. Nous avons cru devoir prévenir la commission temporaire pour qu'elle prit les mesures qu'elle croiroit convenables pour s'assurer du coupable ; son père vient de nous dire que depuis deux mois qu'il l'avoit expédié pour l'escorte du convoi sous Toulon, il n'en avoit reçu aucune nouvelle ; cependant par une des pièces vous verrez que le 12 frimaire il étoit à Gap<sup>3</sup> ».

1. Du Teil ne fut pas incarcéré ; dans cette ville où il s'était rendu dans sa voiture il descendit « à l'hôtel du ci-devant Palais-Royal, proche de la place de la Charité ».

2. Archives départementales du Rhône ; L R, 32 ; Commission militaire, registre n° 3, 2 janvier-25 mars 1794.

3. La Commission eut donc sous les yeux la pièce que nous avons reproduite p. 359 ; les motifs donnés pour la condamnation du général du Teil en sont d'autant plus odieux, p. 432.

Peut-être s'était-on aperçu après coup à Grenoble de la méprise commise, aussi avait-on impliqué l'inspecteur général dans une autre affaire, celle de l'entrepreneur des transports militaires. On sait que le général Carteaux était arrivé, dans les premiers jours de frimaire à Grenoble : c'est là que Lagrée, directeur de l'arsenal, lui apporta une lettre <sup>1</sup> de Prié <sup>2</sup>, chargé par lui de l'organisation du convoi ordonné le 13 brumaire : ce fonctionnaire demandait à être déchargé de sa responsabilité, n'ayant pu trouver de mulets pour transporter sous Toulon le matériel tiré de Grenoble.

Carteaux fit arrêter Prié le 17 frimaire, 7 décembre, et donna l'ordre d'écrouer ses deux aides Auréas <sup>3</sup> et Mathieu <sup>4</sup>; simultanément il ouvrit une enquête contre Lagrée dont il s'était assuré dès le 15 frimaire <sup>5</sup> « pour avoir entravé une grande opération par ses lenteurs » : vainement les ouvriers de l'arsenal protestèrent-ils « avec acharnement » contre l'arrestation de leur chef <sup>6</sup>. Tous quatre furent traduits devant la commission militaire de Commune-affranchie, qui joignit de suite cette affaire à celle de du Teil. Mais,

1. Interrogatoire de Carteaux, le 5 nivôse, 25 décembre; ce général entra à la Conciergerie le 13, 2 janvier 1794.

2. Jean Prié, directeur des étapes à Grenoble.

3. Joseph-Dominique Auréas, voiturier à Savine.

4. Jean-Pierre Mathieu, voiturier à Embrun.

5. On remarquera le temps qui s'écoula entre la visite de Lagrée à Carteaux, 1<sup>er</sup> frimaire, et son arrestation en date du 15 : il semble que cette mesure ait été motivée beaucoup plus par les renseignements fournis par le Comité de Salut public sur cet officier et sur beaucoup de ses confrères que par la question du convoi. — Chépy, p. 340.

6. Correspondance de Pierre Chépy, pp. 352 et 353.

sur ce chef encore, le général répondit victorieusement aux accusations dont il était l'objet en s'appuyant sur l'interdiction qui lui avait été signifiée de n'employer pour les convois d'artillerie aucun cheval des vivres et fourrages; dans ces conditions, comme l'armée des Alpes manquait depuis longtemps de chevaux d'artillerie<sup>1</sup>, il s'était trouvé dans la nécessité d'avoir recours à des entrepreneurs de transports. Copie de cette défense fut aussitôt demandée à la commission des vingt et un de Grenoble et au ministère de la guerre; en même temps, pour bien témoigner de ses intentions hostiles, le tribunal exprimait à Paris le désir de se procurer « une fonte des lois pénales révolutionnaires, ne possédant que le code pénal militaire du 12 may 1793<sup>2</sup> », et mandait à

1. Kellermann avait écrit au Comité de Salut public dès le 13 juillet 1793 :

« Quant à l'artillerie je dois déclarer que malgré les promesses du ministre de la guerre d'envoyer six cents chevaux de plus à l'armée des Alpes, il n'en est arrivé aucun de cette augmentation. Le marché proposé de mulets pour y suppléer est inexécutable puisque l'entrepreneur, malgré ses ressources, n'en a pu encore assembler que soixante... Les chevaux de luxe ont bien peu produit et ce qu'on en a obtenu a été donné indispensablement aux gendarmes nationaux et à la cavalerie. Les réquisitions aux départemens pour en obtenir seraient infructueuses à cause des moissons... » Archives de la Guerre. Le 30 octobre. 9 brumaire an II, la levée des chevaux s'opérait difficilement dans le Mont-Blanc, et le représentant chargé de cette mission proposait d'en acheter en Suisse; Aulard, t. VIII, p. 140.

2. On alla même jusqu'à réclamer, le 3 février, ce recueil des lois militaires au ministère de la justice : ainsi ce singulier tribunal jugeait sans texte précis!



Grenoble que, « sans des incidens <sup>1</sup> survenus dans ce procès, déjà la loi serait satisfaite ainsi que les incorruptibles amis de notre impérissable république ».

Enfin, le 11 février, la commission de Lyon communiquait à Dupin, adjoint au ministre de la guerre, un arrêté des représentants du peuple, pris à La Pape le 18 septembre 1793 et interdisant aux généraux d'artillerie d'employer pour les convois les voitures affectées au service des subsistances, et lui demandait de mettre cet arrêté sous les yeux du ministre et de voir s'il ne pouvait pas être une arme offensive entre les mains des aristocrates alors qu'il se trouvait en contradiction avec la loi du 25 juillet précédent : « Quoiqu'il en soit de cet arrêté et de ses suites, disait en terminant la commission, *il couvre toujours dans ce moment-ci du Teil et Lagrée*; sous peu tu recevras un exemplaire du jugement que nous allons rendre; il seroit bon de voir à Paris Gauthier <sup>2</sup> et Dubois-Crancé sur cette affaire, s'ils y sont ». C'était nécessairement l'acquittement du général : les entrepreneurs de transports se trouvaient seuls respon-

1. Le terme est singulier : la vérité est que les loyales explications du général avaient déconcerté le tribunal. Sentant sa victime lui échapper, la Commission fit demander, le 1<sup>er</sup> pluviôse, 20 janvier, « aux représentants du peuple, de se prononcer sur la question de savoir si le code pénal militaire est le seul qui puisse être invoqué dans l'affaire du Teil »; dès le 19 nivôse on avait reconnu que le délit reproché au général, son aristocratie sans doute, n'avait aucun caractère militaire mais se trouvait « rangé dans la classe proprement contre-révolutionnaire ».

2. Antoine-François Gauthier des Orcières, 1752 † 1838, député de l'Ain.



sables et la commission l'avait si bien compris que, depuis le 2 pluviôse, 21 janvier, elle faisait garder à vue Auréas à l'hôtel du Parc ; mais suivre cette ligne de conduite, c'était aussi découvrir les représentants du peuple, auteurs de l'arrêté, ainsi qu'on l'avait insinué à l'adjoint Dupin. Il fallait une victime et du Teil était celle qu'on préférait à toute autre ; aussi remettait-on bientôt en avant la question des chevaux d'artillerie : « Il s'agit encore de savoir bien précisément et très-précisément la quantité de chevaux d'artillerie *seulement* qui existoient soit à Grenoble, soit dans les environs, depuis l'époque du 13 brumaire jusqu'au 1<sup>er</sup> frimaire <sup>1</sup> suivant et cela même jour par jour s'il était possible, ce point est essentiel et concluant ».

Cette question avait été tranchée et il eût été bien facile de vérifier l'exactitude des renseignements déjà reçus, puisque le 29 nivôse, 18 janvier, le général de brigade Richon <sup>2</sup> avait passé en revue tous les corps d'artillerie présents à Grenoble, pour en vérifier l'effectif, l'habillement et l'équipement : le 10 ventôse, 28 février, le général en chef Dumas, arrivé depuis sept jours, fera savoir au ministre que sur 2.900 chevaux qui lui seraient nécessaires à l'armée des Alpes, il n'en possède que 800. Évidemment la commission attendait un mot d'ordre ; pour gagner du temps, elle réclamait à du Teil, le 27 pluviôse, 15 février, l'original des instructions à lui données par Doppet ; le

1. 3 novembre-21 novembre 1793.

2. Henri Richon, général de brigade 1793.

3 ventôse 21 février, elle faisait solliciter pour son président une audience des représentants du peuple : était-ce uniquement pour leur faire demander si son greffier, Coulon, qui avait rédigé, sur l'affaire du Teil et Lagrée, « un rapport très-étendu et très-motivé », un réquisitoire, en un mot, pourrait « dans cette affaire et dans les suivantes donner son opinion par écrit, bien que n'étant pas accusateur public » ?

A quelques jours d'intervalle, la commission militaire se déjugea donc et, le 26 février, à cinq heures du soir, elle prononça la peine de mort<sup>1</sup> contre du Teil : « considérant qu'il était atteint et convaincu, par suite de son aristocratie, de sa haine pour la révolution et de sa communication et liaison avec un fils rebelle et fugitif, d'avoir donné, le 13 brumaire dernier (3 novembre) un ordre contre-révolutionnaire<sup>2</sup> ». Il fut sur-le-champ conduit à la prison des Carmélites, et le tribunal fit savoir au général Declaye<sup>3</sup>, commandant à Lyon, qu'il laissait « à son

1. Claude-François Lagrée, chef de brigade, et Pierre Magnier, garde d'artillerie, furent condamnés à la réclusion jusqu'à la paix ; Jean Prié, Dominique Auréas et Pierre Mathieu furent acquittés. Magnier avait été arrêté à Grenoble sur l'ordre donné par la commission militaire de Lyon le 3 pluviôse, 22 janvier. Ajoutons que le chef de brigade de La Catonne, qui commandait à Grenoble le dépôt du 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie, se brûla la cervelle au moment où on venait l'arrêter le 12 frimaire, 2 décembre, pour avoir fait acquitter le général Camille de Rossi, « suppôt de Paoli », frère du lieutenant général Antoine de Rossi, dont il a été question p. 313.

2. Lombard, président ; Huel, Miquel, Domerc et Willot, juges ; Coulon (alias Cotilon), greffier.

3. Nicolas Declaye, général de brigade le 30 juillet 1793.

amour pour la discipline et le bon exemple le soin de donner à ce jugement tout l'appareil et la publicité capables d'imprimer la soumission aux lois et l'horreur du Crime ». Ces recommandations furent ponctuellement suivies car, dès le lendemain, à midi, il était fusillé « en grand appareil, afin de mieux épouvanter ceux qui seraient tentés de l'imiter ».

Il est curieux de rapprocher le jugement de la commission militaire de celui de Napoléon sur son ancien commandant d'École<sup>1</sup> :

Le général du Teil, l'ainé, dit-il, « ne partagea pas l'opinion nationale ; il était déjà fort âgé, mais bon français. Il refusa cependant d'émigrer et resta à son poste ;... il ne put échapper au comité de surveillance de Collot d'Herbois et de Fouché<sup>2</sup> ; il fut traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort. Son jugement était motivé sur les retards qu'il avait mis à envoyer l'artillerie pour le siège de Toulon. C'est en vain qu'il produisit les lettres de remerciements que lui écrivait Napoléon pour le bon ordre et l'activité qu'il avait mis dans l'envoi de ces convois ». Bonaparte, qui commanda l'artillerie du siège jusqu'au 17 novembre, était mieux renseigné sur ces faits que la commission militaire de Lyon.

Ainsi mourut ce soldat septuagénaire qui comptait soixante-trois ans de services et quinze campagnes ; blessé fort jeune au siège de Tournay, il s'était trouvé à vingt-deux sièges, avait assisté à sept batailles ou

1. Correspondance de l'Empereur, t. XXIX, p. 43.

2. Fouché, Laporte et Méaulle, représentants du peuple.

J. DE TEIL. — *Une famille militaire.*



affaires et pris part à cinq expéditions; simple lieutenant, il avait contribué à la défense de Bitche en 1744; plus tard, pendant la campagne de 1760, il avait sauvé Marbourg; commandant de l'école d'Auxonne pendant onze ans, il y avait instruit successivement quatre régiments d'artillerie, ceux de Strasbourg, d'Auxonne, de Besançon et de La Fère; comme il avait été quatre ans lieutenant-colonel du régiment de Toul et qu'après, inspecteur général du sixième département, il eut sous ses ordres le régiment de Grenoble, devenu le quatrième régiment d'artillerie, les jeunes officiers de son arme qui allaient faire toutes les campagnes de la Révolution avaient, pour la plupart, servi sous lui; le plus illustre de tous, l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>, se souvenait encore à Sainte-Hélène, le 24 avril 1821, de la sollicitude dont l'avait entouré, de 1788 à 1792, cet excellent et ancien officier, lorsqu'il dicta ce codicille : « Nous léguons aux fils ou petits-fils du Baron du Theil, lieutenant général d'artillerie, ancien seigneur de Saint-André, qui a commandé l'école d'Auxonne avant la révolution, la somme de cent mille francs, comme souvenir de reconnaissance pour les soins que ce brave général a pris de nous lorsque nous étions comme lieutenant et capitaine sous ses ordres <sup>1</sup> ».

Le jour même du transfert du lieutenant général du Theil aux Carmélites, le gendarme de garde auprès de lui, nommé Corsin, reçut l'ordre « de se transporter

1. Enregistré à Paris le 31 janvier 1822, folio 96, 2<sup>o</sup>, C 6, par Courapied, et déposé pour minute chez M<sup>e</sup> Jean Bertrand, suivant acte du 4 avril suivant.



au domicile du condamné pour garder tous ses effets, et d'empêcher que rien ne soit enlevé et que personne ne touche aux papiers qui peuvent être renfermés chez lui ». Le 12 ventôse, 2 mars, la commission militaire écrivait au ministre de la justice pour l'aviser de la confiscation des biens de du Teil, quoiqu'on n'eût « point trouvé mention de cette peine dans le code pénal militaire et la collection des lois envoyées par le ministre de la guerre ». Cette disposition arbitraire fut prise simplement « en vertu du décret qui soumet à cette mesure tous les contre-révolutionnaires ». Le général avait en sa possession deux chevaux de selle et deux chevaux de carrosse : « comme ces animaux mangeaient chaque jour des rations sans rien rapporter », on les fit vendre promptement dans l'intérêt du bien public.

Le 8 ventôse, l'on avait fait arrêter<sup>1</sup> le troisième fils de du Teil<sup>2</sup> qui avait accompagné son père à Lyon ; après interrogatoire, on le fit conduire au général Declaye pour qu'il lui donnât l'ordre de rejoindre le quartier général<sup>3</sup> : c'est ainsi que Césaire du Teil eut le douloureux honneur d'accompagner son père au supplice, sous un déguisement.

La mort tragique du général du Teil enleva à ses deux fils, Claude et Césaire, qui étaient venus le rejoindre

1. On arrêta simultanément les deux domestiques du général qui, vraisemblablement, furent relâchés.

2. Comme son frère aîné, il était accouru à Pommier aussitôt après le siège de Lyon ; voir plus haut, p. 358.

3. Tous ces détails, comme ceux qui précèdent, sont tirés du registre n° 3 de la commission militaire. Archives du Rhône, LR, 52.

dans l'intention de reprendre leur place auprès de lui, l'idée qu'ils avaient eue de porter les armes dans les troupes françaises; ils ne songèrent plus qu'à venger leur père, et rejoignirent leur dernier frère à l'armée de Condé où ils servirent en 1794; ils rentrèrent en France, l'année suivante, pour coopérer au rassemblement armé dans le Forez et dans le Vivarais; cette attitude leur valut des mandats d'amener du Directoire auxquels ils échappèrent grâce au général Montchoisy<sup>1</sup>.

Le baron Claude du Teil, qui avait été nommé chevalier de Saint-Louis en 1791, comme aide-de-camp du commandeur de Buffévent, reçut la retraite de chef de bataillon le 16 mars 1816; il fut un instant question de le nommer au grade honorifique de maréchal de camp que sa mort prématurée, survenue le 9 novembre 1822, l'empêcha peut-être d'obtenir<sup>2</sup>.

Césaire du Teil reçut la croix de Saint-Louis dès le 5 octobre 1814; le 25 septembre 1815, il fut mis à la suite du corps royal d'artillerie, avec le grade de capitaine, à dater du 28 mars 1793; affecté, comme capitaine en premier, au régiment de Valence, le 25 avril 1816, il donna sa démission le 6 février 1817 et reçut l'épaulette de chef de bataillon le 6 mars

1. Louis-Antoine, baron de Montchoisy, lieutenant général; il commanda à Lyon jusqu'au 18 fructidor an V, 4 septembre 1797, et fut accusé devant le Conseil des Cinq-Cents, par le député Chabert, d'avoir, dans la pacification de la région, favorisé les royalistes.

2. On a parlé de sa postérité, p. 310, note 1.

suisant. Il entra dans l'administration des forêts où il parvint au grade d'Inspecteur général : ses services distingués lui valurent le brevet de chevalier de la Légion d'honneur le 31 juillet 1823 (rang du 28 avril 1821), et celui d'officier, le 5 avril 1828 (rang du 6 décembre 1827). A la mort de M. de Wendel<sup>1</sup>, il fut élu, le 1<sup>er</sup> juin 1825, député de Thionville; réélu le 17 novembre 1827, il siégea jusqu'en 1830. Par lettres patentes des 14 avril et 24 octobre 1820, le roi Louis XVIII lui avait accordé le titre héréditaire de baron. Il mourut le 28 décembre 1842<sup>2</sup>, et sa postérité masculine est aujourd'hui représentée par le baron Xavier du Teil et ses deux neveux.

Lorsque Claude et Césaire du Teil vinrent prendre rang dans l'armée de Condé, ils n'y trouvèrent plus

1. François-Charles de Wendel, député de Thionville, décédé le 11 mars 1825; il avait épousé, le 6 février 1804, Marie-Françoise-Joséphine Fischer de Dicourt, fille du lieutenant-colonel de la garde nationale de Metz, voir p. 298.

2. Il avait épousé, le 23 septembre 1797, Marie-Thérèse de Wayde, qui lui donna : 1<sup>o</sup> un fils qui suit, et trois filles : 2<sup>o</sup> Anne-Henriette-Aimée, alliée à Charles-César du Teil, son cousin germain (p. 440, note 2); 3<sup>o</sup> Eulalie-Victorine, mariée à Antoine-Dominique-Eugène Lanty dont, entre autres enfants, MM. Albert et Ernest Lanty, généraux de division et gouverneurs de Toul et de Verdun, aujourd'hui en retraite, et enfin 4<sup>o</sup> Louise, décédée sans alliance le 10 octobre 1876. — Joseph-Henri-Césaire, baron du Teil, se maria, le 24 janvier 1826, à Aimée-Louise-Caroline, marquise de Gestas de Lesproux, et mourut, le 20 juin 1858, laissant deux fils : 1<sup>o</sup> Oscar, baron du Teil, décédé le 2 mai 1879, ayant épousé, le 12 août 1867, Anne-Marie Palomo de Rivera y Batrès dont Louis, Jean et Marguerite du Teil; 2<sup>o</sup> Xavier, baron du Teil. Voir sur les Gestas, p. 34, note 1.



que leur plus jeune frère, Alexandre; Michel, le second fils du lieutenant général, avait été blessé mortellement à Berstheim, le 2 décembre 1793, dans les rangs du premier bataillon noble<sup>1</sup>; relevé sur le champ de bataille par son frère puîné, il le conjura de l'y abandonner pour « aller à son devoir ». Alexandre du Teil continua de servir dans l'armée de Condé jusqu'au 27 avril 1795. Sous la Restauration il fut nommé, le 20 octobre 1816, chef d'État-major des gardes nationales de Saône-et-Loire et eut rang de colonel le 1<sup>er</sup> avril 1817; il reçut la croix de Saint-Louis le 25 avril 1821, et fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 22 juin 1826; il mourut à Paris, le 20 août 1854<sup>2</sup>. A l'occasion de ce triste événement, son fils unique, James, eut l'honneur de recevoir de M. le comte de Chambord la belle lettre<sup>3</sup> que voici :

1. Voir notamment l'Histoire de l'armée de Condé par Bittard des Portes; Paris, Dentu, 1 vol. in-8, p. 145. Un Narbonne-Lara fut tué au même bataillon: parmi les blessés figurèrent entre autres des représentants des familles de Maistre, de Barras, de Bon, d'Hédouville, des Cars, de Bonnet, etc.

2. Il avait épousé, ainsi qu'on l'a vu p. 26, n. 1, Françoise de Jouslard d'Yversay dont: 1<sup>o</sup> Pierre-Alexandre-James; 2<sup>o</sup> Eulalie-Aglé-Lydie, mariée, le 19 mai 1824, à Anatole-Jean-Baptiste-Augustin de Guillebon, alors lieutenant au 30<sup>e</sup> régiment de ligne; 3<sup>o</sup> Joséphine-Clémence, alliée, le 3 juin 1830, à Eugène-Louis-Joseph, comte de Buisseret, décédé colonel du 1<sup>er</sup> régiment de Chasseurs à cheval et commandeur de la Légion d'honneur; 4<sup>o</sup> Charlotte-Clotilde-Flavie, qui épousa, le 24 novembre 1830, Rieul Godart de Bellengreville.

3. Elle fut transmise à M. du Teil, le 3 octobre, par le duc de Lévis.







*Portrait of Baron Alexandre du Teil, engraved by G. B. de la Roche, Paris, 1854.*

LE BARON ALEXANDRE DU TEIL  
(1775-1854)

« A Monsieur le baron James du Teil.

« Frohsdorf, le 1<sup>er</sup> octobre 1834.

« Ne doutez pas, mon cher du Teil, de la part bien vive que je prends à votre affliction filiale. Je perds moi-même dans celui que vous pleurez un de mes meilleurs amis et la cause que nous servons un de ses plus loyaux et de ses plus constants défenseurs. A ce double titre je ne puis que m'associer bien sincèrement à vos profonds et si justes regrets. Héritier de tous les sentiments de votre noble père, et comme lui gardien fidèle des saintes traditions du dévouement et de l'honneur, vous vous ferez gloire à votre tour de les transmettre religieusement à vos enfants. Soyez dans cette triste circonstance, auprès de tous les vôtres, l'interprète de mes douloureuses sympathies, et recevez la nouvelle assurance de toute mon affection.

« Henry. »

Le baron James du Teil<sup>1</sup> a laissé trois fils, Raymond, Georges et Joseph du Teil, qui aujourd'hui représentent cette branche.

Maintenant qu'il a été dit un mot des trois fils du

1. Le baron James du Teil, chevalier de Malte de minorité, ancien membre du conseil de l'ordre du Barreau de Paris, est mort le 24 mai 1875 ; il avait épousé, le 4 juin 1834, Joséphine-Maria Charles de Nonjon, décédée le 10 février 1894, et mère des trois fils cités et d'une fille, Marie-Thérèse du Teil, aujourd'hui M<sup>me</sup> Henry de Maynard de la Claye.

lieutenant général du Teil qui lui ont survécu, il convient de parler ici de la seconde victime que la Terreur devait faire dans la famille, en la personne de la baronne Claude du Teil, née de Berbis. Nous l'avons laissée au château de Pommier, au moment où Claude du Teil se rendait à Lyon, en juillet 1793, dans le but d'aller à Saint-Étienne remplir la mission dont son père l'avait chargée. Dès que Lyon fut pris, M<sup>me</sup> du Teil s'y précipita, à la recherche de son mari qui, proscrit, se rendait de son côté chez son père afin d'y chercher un refuge : il ne tarda pas sans doute à apprendre que sa femme était dans cette ville, mais il ne put l'y rejoindre, car c'eût été se perdre avec elle : ils auraient été immédiatement trahis et seraient devenus la proie de la vengeance terroriste ; elle-même se trouva bientôt dans l'impossibilité de revenir sur ses pas.

Deux mois plus tard, après avoir escorté un convoi sous Toulon et s'être fait délivrer à Gap, le 12 frimaire, un certificat de civisme<sup>1</sup>, il accourut auprès de sa femme et eut la consolation de recevoir dans ses bras le quatrième fils<sup>2</sup> qu'elle lui donna le 21 frimaire, 11 décembre ; se croyant dorénavant à l'abri de tout soupçon, il commit même l'imprudenc d'aller décla-

1. Voir page 359.

2. Charles-César, ancien garde du corps de S. M. Louis XVIII, fut capitaine de dragons et reçut la croix de la Légion d'honneur après la campagne d'Espagne ; il épousa sa cousine germaine, Anne-Henriette-Aimée ; leur postérité masculine est actuellement éteinte ; deux de leurs fils, Maurice et Albin, engagés l'un au 1<sup>er</sup> régiment de Spahis, l'autre au 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs indigènes, moururent en Afrique.



rer à la mairie de Lyon la naissance de son enfant. Mais bientôt, contrairement à ses prévisions, l'attention était attirée sur lui et il se trouvait dans la cruelle nécessité de s'éloigner de sa femme.

Dès qu'elle fut remise, après avoir fait porter son enfant à Pommier, M<sup>me</sup> du Teil se dirigea vers la Suisse, dans la pensée que son mari avait dû s'y retirer : quelques jours plus tard elle était arrêtée à Pontarlier avec sa femme de chambre, Catherine Zola <sup>1</sup>, qui ne consentit jamais à se séparer d'elle. Prévenues toutes deux « d'avoir conspiré contre la liberté et la souveraineté du peuple français », elles furent traînées, de prétoire en prétoire, jusqu'à Paris où elles furent traduites devant le tribunal révolutionnaire.

« La femme Duteil, dit dans son rapport le trop célèbre Fouquier <sup>2</sup>, accusateur public, cherchait à émigrer lorsqu'elle fut arrêtée à Pontarlier ; bien qu'il fût défendu à tout noble d'approcher de la frontière, elle fut trouvée dans cette ville sans passe-port, avec une somme considérable d'assignats, des bijoux et diamants d'un grand prix, preuve qu'elle cherchait à passer à l'ennemi pour aider de sa fortune ses complots criminels ; Zola, arrêtée avec elle, avait un passe-port lui permettant d'aller à Salin, prétendait qu'elle allait voir une parente qui ne demeurait plus à Salin, mais à Pontarlier, et n'a pu dire le nom de cette parente.

1. Née à Neuville-l'Ain, alors âgée de vingt-trois ans.

2. Antoine-Quentin Fouquier de Tinville, 1747 † 1795, ancien procureur au Châtelet.

« Dupuy, leur voiturier, raconte qu'il rencontra ces femmes sur la route par hasard, qu'elles lui demandèrent à monter dans sa voiture et qu'il y consentit sans convenir de prix; il n'avait un passe-port que pour Salin et fut trouvé nanti de deux autres passe-ports l'un de Bayonne, l'autre d'Espagne ».

Tel fut le réquisitoire prononcé le 2 thermidor an II, 20 juillet 1794, devant le tribunal révolutionnaire de Paris contre la baronne Claude du Teil et sa femme de chambre, qui avaient été renvoyées devant cette juridiction par le tribunal criminel du Doubs : « Les nommées femme du Teil, fille Zola, poursuivit l'accusateur, furent convaincues de s'être rendues les ennemies du peuple en employant toutes espèces de manœuvres pour empêcher le recrutement, en profitant de l'époque du recrutement pour exciter des troubles dans plusieurs communes afin d'armer les citoyens les uns contre les autres, par suite desquels l'arbre de la liberté a été insulté et profané et les cris infâmes de *Vive Louis* ont été prononcés<sup>1</sup>, en entretenant des intelligences avec les ennemis extérieurs de la république, en ouvrant aux émigrés, ennemis intérieurs, les lignes des frontières pour favoriser leur émigration, en fournissant des secours en argent aux ennemis de l'intérieur, en propageant par leur action et leurs propos l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté en France, enfin en recélant et cachant les

1. Ces faits, s'ils se sont passés, eurent lieu sans doute à Pommier.

ennemis de la république et leurs effets ». Les deux prévenues furent condamnées à mort<sup>1</sup>, exécutées le jour même et enterrées dans le cimetière de Picpus<sup>2</sup> où reposent tant de victimes illustres ou intéressantes<sup>3</sup>.

1. Pierre-André Coffinhal, président; Étienne Faucaut, Philippe-Jean-Marie Sorbier et François-Pierre Garnier-Launay, juges.

2. Ce cimetière, propriété privée, fait aujourd'hui partie du couvent des religieuses « du Sacré-Cœur et de l'Adoration », 35, rue de Picpus : il fut acquis par la princesse de Hohenzollern parce que son frère, le prince de Salm, victime de la Terreur, y avait été inhumé.

3. Le baron Claude du Teil épousa en secondes noces Louise-Gabrielle-Françoise-Marie de Luzy de Pélissac, dont Caroline, alliée, le 29 septembre 1826, à Alphonse-Charles-César de Lombard, comte de Montchalin, officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur.

---





## XXII

### LE GÉNÉRAL DE DIVISION DU TEIL

COMMANDANT DE PLACE A METZ

(1800-1814)

Le général de division du Teil cadet, suspendu provisoirement de ses fonctions, ainsi qu'on l'a vu, le 19 janvier 1794, 30 nivôse an II, fut néanmoins autorisé à prendre sa retraite le 4 avril, 15 germinal suivant, et obtint une pension le 16 novembre, 26 brumaire an III; il fut admis au traitement de réforme le 7 fructidor an VI, 24 août 1798.

Mais sa mise en non-activité lui pesait lourdement, car il n'avait encore qu'une soixantaine d'années; l'avancement de son gendre, le baron Noiroi<sup>1</sup>, qui

1. Chef d'escadron le 20 nivôse an IV, 10 janvier 1796; chef de brigade le 25 thermidor an VII, 12 août 1799; général de brigade le 21 décembre 1806; il fut commandant du département de la Meuse-Inférieure le 12 avril 1808, gouverneur de Saint-Andréo le 24 avril 1809, commandant du département de Seine-et-Oise le 13 février 1812 et du dépôt de cavalerie à Erfurth le 9 mai 1813, inspecteur général de gendarmerie le 18 juillet 1814; compris dans le cadre de l'État-major général le 30 décembre 1816, il fut retraité comme maréchal de camp le 1<sup>er</sup> janvier 1825 et

avait fait son chemin depuis le siège de Toulon et avait été nommé, le 23 floréal an VI, 12 mai 1798, commandant en second de l'École d'instruction des troupes à cheval à Versailles, l'encouragea dans son idée de reprendre du service et, dès le 23 brumaire an VII, 13 novembre 1798, il demanda une affectation.

Le 9 nivôse suivant, 30 décembre, il adressait un mémoire dans le même sens aux Directeurs : « J'ay été employé en 1792, disait-il, commandant en chef l'artillerie du Rhin et des Vosges, à la fois ; en 1793, celles des armées d'Italie et des Alpes, également à la fois... Le directeur Barras m'a fait faire général de division et, bientôt après, j'ay commandé en chef l'artillerie qui a soumis Toulon, époque glorieuse de tous nos succès. Partout où j'ay servi nos armées ont vaincu et j'ay la gloire d'y avoir contribué<sup>1</sup>,.... » Barras transmit cette requête, le 11 nivôse, au ministre de la guerre qui, le 16 thermidor, 2 août 1799, chargea du Teil, comme inspecteur général<sup>2</sup>, de l'organisation des bataillons auxiliaires de la 3<sup>e</sup> division militaire à Metz.

mourut le 18 septembre 1826. Il avait fait dix-huit campagnes, avait obtenu la croix de commandeur de la Légion d'honneur le 25 décembre 1805 et celle de chevalier de Saint-Louis le 29 juillet 1814. Il avait reçu le titre de baron et une donation de 2.000 francs de revenu sur le Trasimène, par décret impérial du 22 mars 1813.

1. Bibliothèque de Grenoble, manuscrits, N. 361.

2. En cette qualité il demanda comme aides-de-camp Césaire-Marie du Teil, ancien lieutenant d'artillerie, et Louis-Charles Boizot, ancien officier au 27<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le général du Teil se mit aussitôt à l'œuvre et, dès le 24 fructidor, 10 septembre, il prononçait, lors de la formation de ces bataillons, les paroles suivantes <sup>1</sup> :

« Citoyens soldats,

« C'est au moment de votre réunion en bataillons que vous avez acquis le titre honorable de défenseurs de la patrie ; c'est maintenant que vous êtes redoutables à vos ennemis, hâtez-vous d'acquérir de l'instruction, obéissez à vos chefs ; ne perdez jamais de vue vos généraux et souvenez vous que c'est aux champs de l'honneur et de la victoire qu'ils vous conduiront. C'est de votre courage et de votre intrépidité que nous obtiendrons une paix glorieuse et si longtemps désirée : et c'est elle enfin qui vous ramènera au sein de vos familles.

« Et vous, braves chefs de bataillons, officiers, sous-officiers, accueillez fraternellement ces jeunes soldats, familiarisez-les sans rigueur aux lois de la discipline ; répétez-leur sans cesse qu'elle a été dans tous les tems l'âme des armées et le seul moyen de vaincre ».

Le 2 vendémiaire, second jour de l'an VIII (24 septembre 1799), « les autorités constituées ont assisté à la réception du drapeau qui a été donné par le département, avec un appareil auguste, au bataillon de conscrits, caserné au quartier de Coislin... » Le

1. Journal des départements de la Moselle et de la Meurthe, an VII, n° 79.



général Châteauneuf-Randon<sup>1</sup> fit prêter serment à ces jeunes soldats, « le président du département et le général du Teil ont prononcé des discours éloquents et analogues à la circonstance<sup>2</sup> ». Voici celui de l'inspecteur général<sup>3</sup> :

« Bataillons de la Moselle, vous venez de recevoir des mains de la patrie, dont les administrateurs sont les interprètes, ce drapeau, gage assuré de la victoire. C'est aux soins et à l'activité des généraux commandant cette division que vous devez votre prompt organisation : elle fera la terreur de l'ennemi, comme l'espoir de vos concitoyens. Grenadiers, chasseurs, soldats, le champ de la gloire et de l'honneur vous est ouvert. Vous aurez une grande tâche à remplir ; mais est-il des difficultés que ne puissent vaincre des Français ? Si l'Europe, étonnée de nos succès, l'est aussi de nos revers momentanés, le pas de charge et la baïonnette ramèneront la victoire. Quel motif plus puissant pourrait vous animer ? Vous combattrez pour votre liberté, la conservation de vos propriétés, l'existence et le bonheur de vos familles. Enfants de la Moselle et de la Sarre, habitans de cette antique cité, qui fut de tous les tems le boulevard de la France, vous ne dégénérerez point de la vertu de vos ancêtres. Souvenez vous que la renommée de votre valeur, la fierté de votre attitude, arrêtèrent le successeur du grand Frédéric : lorsqu'il menaçait d'inonder de ses

1. Alexandre-Paul Guérin, marquis de Châteauneuf-Randon-Joyeuse, général de division 1795.

2. Journal de la Moselle, an VIII, n° 1.

3. D'après Bégin, Biographie de la Moselle.



phalanges jusqu'alors invincibles le sol sacré de la liberté, il contempla vos murs et n'osa les attaquer. Soldats républicains, marchez à la victoire, ne quittez point ces armes et ne rentrez dans vos foyers que couverts de nouveaux lauriers, qu'après avoir cimenté par votre courage une paix solide et glorieuse. Vous jouirez alors, au sein de vos familles, qui s'enorgueilleront de vous avoir donné le jour, de la gloire inappréciable d'être les sauveurs de la patrie ».

On lit dans le Journal des départements de la Moselle et de la Meurthe<sup>1</sup> que : « tous ces hommes qui formaient un bataillon et plusieurs compagnies supplémentaires avaient commencé à rejoindre les armées le 27 fructidor<sup>2</sup>... Les généraux de la 3<sup>e</sup> division, le général du Teil, inspecteur de cette brave et intéressante jeunesse, les commissaires des guerres et les administrateurs ont concouru tous, avec le plus grand zèle à activer le départ de ces guerriers »...

A quelque temps de là, le 11 brumaire, 2 novembre, « le général du Teil s'est transporté à Luxembourg où il a fait l'inspection du bataillon auxiliaire du département de la Moselle. Il l'a trouvé dans le meilleur état possible, tant pour sa tenue, sa discipline que pour son instruction. Le général Dorié<sup>3</sup>, qui commande à Luxembourg, a rendu le compte le plus favorable du service de ce bataillon.

1. An VIII, n° 2.

2. 13 septembre.

3. François-Ignace Doyré, maréchal de camp 1792.

« Le général du Teil a observé que la route de Metz à Thionville était presque impraticable et exigeait les plus promptes réparations tant pour la facilité du transport des convois militaires que pour le commerce <sup>1</sup> ».

La durée de cette inspection ne fut que de quelques mois : elle prit fin vers la fin de pluviôse an VIII, février 1800. Mais le 19 ventôse suivant, 10 mars, le général du Teil se présenta aux bureaux du ministère de la guerre porteur de cette lettre <sup>2</sup> qui établit clairement qu'alors Napoléon lui conservait un reconnaissant souvenir :

ÉTAT-MAJOR  
DE LA PLACE DE PARIS

Du 19 ventôse an 8 de la République  
française une et indivisible.

« *Le Général de Brigade commandant la place de Paris au citoyen Daru, chef de la 1<sup>re</sup> division de la guerre.*

« Le général du Teil qui vous remettra la présente, mon cher Daru <sup>3</sup>, a servi d'une manière distinguée aux armées, il a présenté à la dernière audience du consul Bonaparte une pétition tendante à obtenir sa mise en activité laquelle a été parfaitement accueillie. Je vous invite donc, mon cher Daru, à hâter le rapport de cet officier général auquel je m'intéresse

1. Journal de la Moselle, an VIII, n° 40.

2. Archives administratives de la Guerre.

3. Pierre-Antoine-Noël-Bruno, comte Daru, né en 1767.

vivement et *qui a des droits à la reconnaissance nationale* <sup>1</sup>.

« Salut amical.

« Morand <sup>2</sup> ».

Que s'était-il passé à cette entrevue entre Bonaparte et du Teil qui certainement ne s'étaient pas rencontrés depuis Toulon. Il serait intéressant de le savoir, mais assurément Napoléon fit un excellent accueil à son ancien commandant en chef; dès le 12 ventôse, le vieil artilleur était porté sur une liste d'officiers généraux proposés pour commander à Lille, place de première ligne; enfin, le 21 ventôse, 12 mars, Bonaparte le choisissait de préférence aux généraux de Tholosé, Picot-Bazus, Grandjean et Chastanier de Burac, bien qu'il figurât le dernier sur l'état de proposition.

Le premier consul dut encore recommander du Teil au ministre qui, le 15 germinal, 5 avril, écrivait au général Pille <sup>3</sup>, commandant les 1<sup>re</sup> et 16<sup>e</sup> divisions militaires :

« Je vous prévien, citoyen, que le premier consul a décidé que le général Drut <sup>4</sup> servira à l'armée d'Italie et sera remplacé dans le commandement de

1. Ces mots sont soulignés, car ils établissent clairement qu'en 1800 Napoléon n'estimait pas que du Teil n'entendait rien à l'artillerie. Il est à remarquer que ce sont les expressions employées par Dugommier dans l'attestation qu'il donna à du Teil; voir p. 111.

2. Joseph, baron Morand, général de brigade 13 juin 1795, de division 27 avril 1800.

3. Louis-Antoine, comte Pille, général de division 1795.

4. André, baron Drut, général de division 1793.



la place de Lille par le général de division d'artillerie du Teil, officier recommandable par ses services, sa moralité et *ses talents militaires*<sup>1</sup>,.... » On peut juger de l'accueil que du Teil avait reçu à la fois aux Tuileries et à la Guerre par la lettre<sup>2</sup> suivante qu'il adressa bientôt au ministre :

« 25 thermidor an 8<sup>3</sup>.

« Citoyen ministre,

« Le travail des commandants d'arme étant au moment d'être terminé, si je pouvois être employé à Metz au lieu de Lille, cela me feroit un sensible plaisir...

« Je vous prie, citoyen ministre, d'avoir égard à ma sollicitation et d'être persuadé que ce que vous ferès pour moi sera agréable au premier consul qui, en me plaçant à Lille, a voulu me donner un témoignage de son souvenir et de sa bienveillance, croyant en ce moment ne pouvoir mieux faire.

« Agrèès je vous prie l'assurance de mon respectueux dévouement.

« Du Teil »,

Deux mois plus tard, le 21 vendémiaire an IX, 13 octobre 1800, du Teil était promu commandant de place à Metz. Le 9 ventôse suivant, 27 février 1801, il adressait au ministre de la guerre un intéressant

1. Archives administratives.

2. Archives administratives.

3. 13 août 1800.



mémoire, conservé dans une riche collection anglaise<sup>1</sup>, dans lequel il insistait sur la nécessité d'établir en double les plans des principales places fortes de la France, le premier levé devant être descriptif des fortifications et ouvrages intérieurs, le second relatif au pays environnant.

Au commencement de l'an X, en vendémiaire, une fête militaire eut lieu à Metz, et le Journal<sup>2</sup> des départements de la Moselle et de la Meurthe la raconte en ces termes : « Le 20 de ce mois, il y a eu en cette ville une grande parade à laquelle ont assisté le citoyen Rœderer<sup>3</sup>, conseiller d'État, les préfets du département de la Moselle et des Forêts, un chambellan russe et beaucoup d'étrangers, ainsi qu'un grand nombre de citoyens. Le général Du Teil, commandant d'armes de la place, en avait fait les dispositions et a commandé en personne... Les spectateurs ont paru très satisfaits de la beauté des troupes et de leur tenue ».

L'année suivante<sup>4</sup>, du Teil adressa au général de Marescot cette lettre<sup>5</sup> qui dénote en lui un officier de l'ancien régime, fort attaché aux anciens règlements :

1. John Sainsbury, the Napoleon Museum (London, 1843), t. I, p. 326.

2. An X, n° 5.

3. Pierre-Louis, comte Rœderer, 1754 † 1836, sénateur de l'Empire.

4. Le 15 janvier 1803.

5. Carnet de la Sabretache, général V..., année 1893, juin, pp. 177 à 181.

5<sup>e</sup> DIVISION MILITAIRE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

PLACE DE METZ

Metz, le 25 nivôse an XI de la République  
française une et indivisible.

« *Le général de division, commandant d'armes de la place, au général Marescot, premier inspecteur général du génie.*

« Citoyen général,

« D'après l'arrêté des consuls sur la réunion des écoles d'artillerie et du génie, il va y avoir dans cette place un nombre assez considérable de jeunes officiers, et quoique leur instruction soit spécialement confiée au chef de brigade commandant l'École, il entre dans nos devoirs de veiller à ce que ces jeunes élèves soient, comme tous les officiers de la garnison, soumis aux règles de la police et discipline militaire. Jusqu'ici je n'ai que des éloges à donner à la conduite de ceux de l'ancienne école, ainsi qu'au petit nombre déjà arrivé à la nouvelle ; j'espère que ceux qui y viendront successivement suivront le bon exemple des autres et je suis sur cet objet dans la plus parfaite sécurité ; mais il est un point que je crois devoir soumettre à vos lumières, celui de la tenue.

« Les officiers de l'école portent leurs cheveux coupés à la mode dite à la Titus, et j'ai imposé à ceux des troupes de la garnison de se conformer ponctuellement aux dispositions de l'article 2, titre 5,

Règlement du 24 juin 1792, qui leur prescrit de porter leurs cheveux liés en queue et frisés en une seule boucle<sup>1</sup>..., etc. Ce règlement, qu'aucun acte du Gouvernement n'abroge, a pour but de régulariser la tenue des corps, où tout doit être uniforme : il est vrai qu'il ne dit rien concernant les officiers sans troupe, mais ces jeunes élèves ne doivent-ils pas, pendant le cours de leur instruction, être attachés aux compagnies employées près l'École, y faire pendant un mois le service de chaque grade, en porter la marque distinctive et, par une conséquence naturelle, la tenue.

« Je dois d'ailleurs vous instruire que ce corps d'officiers est, en quelque sorte, jalosé par ceux des autres armes, soit à cause de la bonne société que les uns fréquentent et que les autres semblent fuir, soit à cause de l'instruction plus soignée des premiers, ou, enfin, cette différence de tenue ; ils semblent faire un corps particulier qui n'a aucun rapport avec les autres armes.

« C'est dans les vues d'écarter tout prétexte de mésintelligence que j'ai cru devoir, citoyen général, vous soumettre mes observations et me concerter avec vous, avant d'en écrire au ministre, vous priant de

1. « Les cheveux des officiers seront attachés près de la tête et liés en queue couverte d'un ruban de soie noire qui sera simplement arrêté par une épingle et sans rosette : les cheveux des faces ne formeront qu'une seule boucle qui descendra à hauteur du milieu de l'oreille ; la queue ne pourra excéder la longueur de huit pouces et le bout des cheveux ne pourra dépasser le ruban de plus d'un pouce... » ; (Note de M. le général Vanson.)



faire décider si les officiers de l'École seront ou non assujettis pour ce qui concerne la tenue au règlement précité; quelle que soit la décision qui interviendra, je ne doute pas qu'elle n'ait l'effet que je dois en attendre, c'est-à-dire une pleine et entière exécution.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« Du Teil ».

Pas plus que du Teil, Marescot ne prit sur lui de trancher cette question; il en référa au ministre qui rendit la décision suivante: « Les officiers doivent suivre les ordres de leurs chefs. *Les coiffures sont admissibles avec ou sans poudre* ».

Membre de la Légion d'honneur le 11 décembre 1803, le général fut nommé commandant de cet ordre le 14 juin 1804.

Deux ans plus tard, en septembre 1806, une circonstance solennelle devait remettre Napoléon et du Teil en présence: l'empereur ne manqua pas de traiter encore avec une grande bienveillance le vétéran de l'armée de Toulon: « Depuis quelque temps, dit le Journal de la Moselle<sup>1</sup>, le bruit s'était répandu que bientôt nous aurions le bonheur de posséder dans nos murs S. M. l'Empereur et Roi. Tous les citoyens se faisaient une fête de voir le héros de la France.....

« C'est le 26 de ce mois, à midi que S. M. I. et R. a fait son entrée dans nos murs par la porte de France. M. le préfet avait été attendre S. M. sur la limite de

1. Année 1806, n° 53.



son département et M. le général Gobert<sup>1</sup>, commandant la 3<sup>e</sup> division militaire, avait été à quelque distance au devant d'Elle.

« M. le maire et le corps municipal ont été à 500 pas de la ville présenter les clefs de la ville<sup>2</sup>.....

« Le général du Teil, commandant d'armes, a présenté les clefs de la place à S. M. à la première barrière, et lui a adressé un compliment.

« S. M. a daigné lui répondre que les clefs étaient en de bonnes mains et qu'il ne fallait les rendre qu'à Elle.

« Lorsque S. M. a fait son entrée dans la ville, le salut de trois salves d'artillerie de la place, le son de toutes les cloches, les acclamations d'un peuple immense qui s'était précipité au devant d'Elle, les cris de vive l'Empereur, vive l'Impératrice, répétés à chaque instant, formaient un spectacle touchant, dont il serait difficile de se former une idée. L'Empereur était accompagné de son frère, le prince Jérôme Bonaparte et de son auguste épouse, sur les traits de laquelle se peignaient l'affabilité et la bienfaisance qui la rendent si digne de l'amour des Français. Toutes les troupes de la garnison garnissaient les places par où LL. MM. ont passé... »

1. Jacques-Nicolas Gobert, général de division 1803.

2. Cette clef appartenant à M<sup>me</sup> de Beccary porte la date de « 1805 » et la signature de « Hissette fils ». Ce ciseleur avait exécuté pour l'appartement de S. M., à Metz, un vase fumigatoire en fer battu, d'une forme élégante, un vrai chef-d'œuvre pour l'exécution du poli et du mat, suivant le Journal du département.

Quelques mois plus tard, le Journal officiel rendait hommage en ces termes à l'activité du général <sup>1</sup> : « Metz, le 14 décembre. De nombreuses colonnes de prisonniers prussiens ont traversé le département de la Moselle : aucun de ces prisonniers ne s'est écarté de sa route. M. de Vaublanc <sup>2</sup>, préfet du département, avait pris toutes les précautions possibles..... Le commandant d'armes, M. du Teil, M. le général Rousseau <sup>3</sup>, commandant par intérim la division, et M. Marchand <sup>4</sup>, maire, n'ont cessé de s'occuper de tout ce qui était relatif à la marche, au logement et à la nourriture des prisonniers ».

La situation dont jouissait à Metz le général du Teil était évidemment considérable : l'académie de cette ville se faisait un honneur de le compter depuis longtemps au nombre de ses membres car, écrivain militaire distingué, ses ouvrages avaient eu un légitime succès et l'un d'eux avait même été traduit en allemand <sup>5</sup> ; si l'on avait pu oublier les services qu'il avait rendus à la population en 1790, comme com-

1. D'après le Journal de Moselle, 1807, n° 1.

2. Vincent-Marie, comte de Vaublanc-Viennot, né en 1756, préfet de la Moselle le 1<sup>er</sup> février 1805, depuis ministre de l'intérieur.

3. Antoine-Alexandre, baron Rousseau, général de brigade 1803, de division 1811.

4. Nicolas-Damase, baron Marchand, maire le 1<sup>er</sup> novembre 1805.

5. Il s'agit de l'*Artillerie nouvelle*, si vivement critiquée par Saint-Auban, traduite par J. H. Malherbe, Dresde, 1783, 1 vol. in-8. Nous ignorons ce détail lorsqu'ont été imprimées les pages relatives aux travaux du chevalier du Teil sur les réformes de Gribeauval.

mandant de la garde nationale, les deux pièces de canon<sup>1</sup> enlevées par lui à Nancy, lors de l'insurrection, et placées dans l'escalier de l'hôtel de ville de Metz, les auraient rappelés. L'empereur lui témoignait une estime particulière; aussi du Teil pouvait-il écrire, le 30 septembre 1811, au duc de Feltre<sup>2</sup>, ministre de la guerre :

« Depuis dix ans que je commande dans la place de Metz, il ne s'y est rien passé qui ait pu donner la moindre inquiétude et cette ville jouit de la plus parfaite tranquillité. Le service, la discipline, l'instruction et la tenue font le plus grand honneur au zèle et aux talents des chefs..... Je sers depuis 55 ans..., l'état de mes services est dans les Bureaux de votre Excellence et ils me font honneur... Sa Majesté qui a passé deux fois<sup>3</sup> par Metz m'a toujours honoré de sa bienveillance. Veuillez, Monsieur le Duc, y joindre la vôtre, pour moi et les chefs de la garnison que j'ai l'honneur de commander, et soyez bien persuadé de notre zèle à la mériter... »

C'est qu'il avait été question de proposer cet ancien général pour la retraite dès le 20 janvier 1811; mais

1. Les deux autres sont conservées à Zurich où les avait déposées le baron Pallavicini, colonel du régiment suisse de Vigier.

2. Henri-Jacques-Guillaume Clarke, duc de Feltre, né en 1765, maréchal de France 1816.

3. On a vu les détails du premier passage; le second fut moins sensationnel, d'après le *Moniteur* : « S. M. l'empereur et roi est arrivée hier, 24 septembre 1808, à six heures du soir... Elle est descendue à l'hôtel de la Préfecture; elle a ensuite accordé audience aux autorités civiles et militaires ».



la dignité dont était empreinte sa protestation, et la volonté formelle de l'empereur, exprimée le 29 octobre suivant, lui permirent de continuer ses fonctions. Napoléon ne se décida à l'admettre à la retraite que le 23 décembre 1813.

La raison de cette mesure était dans ses hésitations au sujet de l'exécution de déserteurs du 2<sup>e</sup> régiment étranger pour laquelle sa signature, comme commandant d'armes, était nécessaire ; son grand âge, il était à cette époque dans sa soixante-seizième année, explique cette faiblesse qui même ne peut que lui faire honneur ; on lui demandait de faire un exemple en faisant passer par les armes un déserteur ; il eût voulu attendre pour ne frapper qu'un criminel : « Les motifs vrais ou supposés étant à peu près les mêmes, disait-il, comment me serait-il possible d'en faire exécuter un sans les faire fusiller tous ? Je vous déclare donc qu'à moins que je ne rencontre dans un déserteur le coupable d'un autre crime, mon visa ne fera pas couler le sang humain, tant que la faculté de surseoir me sera accordée ».

Mais les inquiétudes de cette année 1814 qui allait commencer firent traîner les choses en longueur : les états des services du général du Teil pourront ainsi mentionner une onzième campagne, celle de Metz, en 1814. Malgré des placards affichés le 27 février et annonçant une grande victoire de l'empereur, l'ordre était arrivé le lendemain à Metz de faire la levée en masse et de sonner le tocsin ; le 29, quelques ennemis, sous la conduite d'un habitant de la ville signalé comme suspect, passèrent la Moselle entre le poly-



gone et la butte et attaquèrent le poste des Suisses qui les repoussèrent et leur firent repasser la Moselle. Retraité par décret du 22 mars, du Teil en fut avisé le 21 avril et resta en fonctions jusqu'au 1<sup>er</sup> mai.

Le 13 mars 1819, le duc de Tarente<sup>1</sup>, grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, envoya « au chevalier Jean du Teil, lieutenant général des armées du roi », un brevet daté du 30 janvier, le confirmant dans le grade de commandeur, avec rang du 14 juin 1804 : il fut même question de lui donner le cordon rouge, mais cette faveur ne put lui être accordée, les règlements s'opposant à son obtention par les officiers généraux en retraite. Il mourut à Ancy-sur-Moselle, le 25 avril 1820<sup>2</sup> : M<sup>me</sup> du Teil lui survécut dix ans et ne décéda que le 20 septembre 1830.

1. Étienne-Jacques-Joseph-Alexandre Macdonald, duc de Tarente, né en 1765, maréchal de France.

2. Le carnet de la Sabretache de juillet 1896 vient de nous mettre sur la trace des mémoires manuscrits du chevalier du Teil conservés dans les Archives du Comité technique de l'artillerie ; il en sera donné des analyses aux pièces justificatives.

---

100

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

## I

LETTRE AUTOGRAPHE DE CATHERINE DE MÉDICIS A JEAN DU TEIL  
20 novembre 1574 <sup>1</sup>.

« Mons. du Teyl jespere que le presant porteur vous saura remettre cet mot a ses a temps qui et pour vous garder de faire cet que je vous ay crivis par ma dernière, mes me venir directement trouver en Avignon ou je m'an veys meynent avec le Roy monsieur mon fils et vous y faire conestre le bon servise qu'atans de vous et vous auray grande aubligation de metre tout soing d'y aystre ausi tot que moy se non avant, aystant chause qui grande-ment m'importe.

« De Lion ce XX<sup>e</sup> jour de novembre.

« Vostre bonne amie : Catherine <sup>2</sup> ».

1. On a parlé de cette lettre page 3 ; quand on put en connaître l'original, conservé dans les archives de l'une des branches de la famille du Teil, les lettres de la reine de cette époque venaient d'être publiées : c'est pourquoi l'on a cru devoir reproduire ici cette pièce.

2. A l'appui de cette lettre, vient la quittance suivante :

« En la présence de moy..... notaire et secrétaire du roy. Jehan du Teil gentilhomme servant dudit seigneur ou nom et comme procureur

## BATAILLE D'HASTENBECK

LETTRE DU CHEVALIER DE TOURNY <sup>1</sup> A SON PÈRE

« Au camp d'Hastenbecke, le 27 juillet 1757.

« A l'instant, mon cher père, que la bataille fut finie hier et que la victoire nous fut assurée, j'écrivis un mot sur les tinballes à mon frère l'abbé, parce que, quoique je vous croie à Paris, je n'ay point de certitude que vous y soyès encore arrivé ; j'espère que cette lettre que mon frère aura reçu dès les premiers moments ou la nouvelle de

du sieur de Chasteauvivault gentilhomme ordinaire de la chambre de sa majesté s'uffisamment fondé de lectres de procuracion desquelles il mest deumen apparu a audit nom confessé avoir receu compten de maitre Francois Hotman conseiller dudit seigneur et tresorier de son espargne la somme de huict cens escuz sol ordonnée audit sieur de Chasteauvivault pour son paiemen dung cheval despaigne quil auroit vendu et livre au feu Roy et Icelluy lors fait mectre en sa grande escurie pour son service et dont ledit sire Roy dernier decédé auroyt luy mesme fait les prix et marche. De laquelle somme de VIII c. ecus ledit du Teil audit nom sest trouvé conten et bien paie et en a quicte et quicte ledit Hotman tresorier de lespargne susdit et tous autres. Tesmoing mon seing manuel y mis à sa requete. Le dernier jour de juing mil cinq cents quatre vingts douze : Fornier? »

1. Jean-Louis Aubert, chevalier puis marquis de Tourny, né en 1735, capitaine au régiment d'Aquitaine, cavalerie, depuis mestre de camp lieutenant du régiment de la Reine 1759. C'est le fils du célèbre intendant de Bordeaux, Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny.



notre bataille se sera répendüe à Paris vous aura tranquilisé sur mon sort : j'ay joint un barbouillage de crayon que j'ay tracé pendant la bataille, parce je me suis trouvé placé sur un terrain où je découvrais la position des deux armées et rien ne m'échappoit que ce qui ce passoit dans le bois à la gauche des ennemis ; je me suis porté ce matin au point du jour, après avoir couché sur le champ de bataille, dans tous les lieux qu'occupoient les deux armées, je les ay examinés avec soin et application, j'ay taché de bien voir pour mon profit et pour vous rendre compte ; je me suis même porté jusqu'au pied du glassis d'Hamelen : et voicy sur la bataille d'Hastenbecke les choses que j'ay vues ainsi que les opérations et dispositions qui ont précédé cette affaire. Toutes font un honneur infini à Monsieur le Mareschal, il n'y a qu'une voix là-dessus. Vous jugès bien qu'il y a une infinité de choses que je n'ay pas pu voir étant attaché à un poste fixe et ne pouvant par conséquent me porter par tout pour suivre le désir que j'ay de m'instruire ; mais j'aime mieux me taire sur les choses que je n'ay pas vues que d'en parler par ouy dire.

« Le 22 M. le Mareschal, du camp d'Oldendorf, fit une marche forcée à travers les gorges, les montagnes et les bois pour se rendre à Halle qui n'est qu'a deux lieues d'icy. M. d'Armentières vint ce jour là camper à une demie lieue en avant de Halle sur la rive droite du Vesper, s'approchant de M. de Broglie campé à Gronde sur la rive gauche de ce fleuve ; par ce mouvement ces deux corps se trouvèrent à cheval sur le Vesper. M. de Cumberland mal instruit sans doute de la marche forcée de notre armée crut que M. d'Armentières n'étoit pas soutenu d'aussy près qu'il l'étoit ; en conséquence il fit ce jour là un très gros detachment qui se présenta pour l'attaquer. Notre armée arriroit dans cet instant à Halle ; on battit la géné-

ralle ; elle oublia le chemin qu'elle venoit de faire, se porta en avant et se mit en bataille ; à cet aspect M. de Cumberland se replia par les bois ; tout se passa ce jour là en canonnade.

« Le 23 M. le Mareschal se prépara à marcher aux ennemis qui avoient un corps avancé de douze mil hommes pour nous observer. Le 24 nous décampames à minuit et repliames le corps avancé sur la grande armée. On se tira beaucoup de coups de canon et nos troupes légères firent merveille. Nous primes poste ce jour là fort tard à Frencke. Il nous restoit, pour estre en présence, à traverser un rideau couvert de bois dans lequel les défilés étoient fort difficiles à faire, parce que les troupes qui deffendoient ces bois étoient soutenues de toute l'armée. La journée du 24 et partie celle du 25 furent employées à traquer ces bois et à en déposter l'ennemy ; ce furent nos partisans avec les volontaires royaux de Flandres et de Haynault qui eurent cette commission ; ils en vinrent à bout mais non sans perdre beaucoup. Ils étoient soutenu des grenadiers et de quelque artillerie, et M<sup>rs</sup> de Maillebois et de Vogué profitoient de leurs progrès pour ouvrir des marches.

« Enfin le 25 sur le midy l'armée se trouva en état de déboucher ; ce qui fut effectué entièrement sur les cinq heures. Elle se mit en bataille sur deux lignes en présence des ennemis dont l'artillerie qu'ils avoient placée à gré tira jusqu'à la nuit. M. de Broglie profita de notre mouvement pour venir passer le Vesper au guay d'Hosen dont nous nous étions emparés. M. le Mareschal passa la soirée à faire ses dispositions et les régla sur le terrain qu'il occupoit et sur les mouvemens qu'il vit faire à l'ennemy. M. de Cumberland, qui depuis longtemps nous attendoit icy, étoit, pour ainsy dire, dans une citadelle ; sa droite appuyée à Hamelen, son centre avoit le village d'Hasten-

becke devant luy, sa gauche occupoit un bois fort considérable placé sur une montagne coupée de ravins énormes ; il avoit étably trois redoutes dans ce bois, dont une à la crête de la montagne où il avoit fait porter du canon à force de bras. Le terrain entre Hastenbecke et le bois est coupé de deux ravins d'environ vingt piés de profondeur sur douze de largeur ; d'Hastenbecke à Hamelen il règne un marais impraticable remply de flaques d'eau ; ce marais est dominé par la plaine qu'occupoient les Hanovriens. Leur infanterie étoit en bataille sur deux lignes ayant devant elle les retranchemens naturels dont je viens de vous faire le détail et derrière sa cavalerie. Toutes les batteries des ennemis étoient disposées sur les lieux les plus élevés, elles avoient toutes de bons épaulemens en fascines et gabions et ressembloient tout-à-fait à des batteries de tranchées et point du tout à celles de campagne.

« Tel étoit l'ordre de bataille des Hanovriens le 25 au soir. Quand M. le Mareschal l'eut reconnu, il vit qu'il luy seroit difficile de se servir de sa cavalerie ; il la fit en conséquence passer sur deux lignes à sa gauche qu'il appuia au Veser au village de Dungen. Il mit son infanterie sur deux lignes occupant le front, en face du village d'Hastenbecke jusqu'à celui de Bory, au pied de la montagne et du bois qu'occupoit l'ennemy ; ce fut là qu'il appuia sa droite. Il fit en même temps un détachement de dix mil hommes aux ordres de M. de Chevert pour aller tourner les ennemis, arrivés sur la crête du bois et les prendre en flanc, pendant qu'il les attaqueroit de front : cette disposition a été aplaudie de toute l'armée. Nous couchâmes au bivacq et en présence ; plusieurs de nos patrouilles qui se rencontrèrent pendant la nuit se fusillèrent.

« Le 26 à cinq heures et demie du matin l'artillerie des ennemis commença à tirer et voulut profiter de l'avantage



du terrain pour nous foudroyer ; elle n'y réussit pas parce que M. le Mareschal qui attendoit pour commencer son attaque que M. de Chevert luy fit les signaux dont ils étoient convenus, fit avancer de l'artillerie et les batteries se canonnèrent mutuellement jusqu'à huit heures : trois bombes qui partirent alors de la crête de la montagne furent le signal de l'attaque. Toutes nos batteries se démasquèrent dans le moment et firent un feu si prodigieux que l'avantage du terrain et les épaulements devinrent inutiles à celles des ennemis. Une des nôtres, qui étoit la principale, s'avança jusque sur les hayes d'Hastenbecke et, quoiqu'elle fut prise en rouage par deux batteries ennemies dont le nombre des pièces et le calibre étoient beaucoup plus forts, elle tira avec tant d'ordre, de vivacité et de succès qu'elle mit plusieurs fois le feu aux poudres d'une des batteries adverses, la démonta et la fit taire : M. du Teil qui commandoit cette batterie s'est fait beaucoup d'honneur ; il prenoit si bien ses ricochets que ses boulets portoient de vollée à la batterie, passoient ensuite à travers les bataillons et alloient se perdre dans la cavalerie. On ne peut assés donner d'éloges à notre artillerie, elle a fait beaucoup de dégât aux ennemis et, en attirant à elle tout leur feu, elle a conservé beaucoup d'infanterie et de cavalerie au Roy. Aussy tost que le signal fut fait, M. le Mareschal fit longer le bois par deux colonnes d'infanterie et déploya le reste dans la petite plaine entre le bois et Hastenbecke. M. de Chevert attaqua en même temps dans le bois, enleva les redoutes et poussa les ennemis. L'infanterie hano-vrienne qui étoit dans la plaine, se voyant prise en flanc et ses hauteurs perdues, courut au bois, attaqua une des redoutes et la reprit ; mais elle en fut bientôt chassée et de ce moment elle songea à la retraite. Notre infanterie de la plaine marcha au village d'Hastenbecke et s'en empara ainsy que d'une batterie de dix pièces de treize. Le feu



cessa à midy, l'infanterie ennemie s'est retirée par les bois jusqu'à portée de la cavalerie et le tout ensuite s'est replié à la faveur du canon d'Hamelen. La victoire eut été complète si notre cavalerie eut pu joindre la leur qui se retira au grand trot sous Hamelen où elle fut bien tost en sécurité.

« On n'a pas pu suivre plus loing l'armée ennemie qui a descendu le Vesper tirant vers Minden, on a envoyé des détachemens pour en scavoir des nouvelles : la difficulté de passer les deux rivières sans avoir le temps de faire des communications pour la cavalerie est cause que les ennemis n'ont point perdu d'étendarts ; on peut juger par la précipitation de leur retraite que nous n'aurions pas eu beaucoup de peine à leur en enlever. Les régimens qui ont chargé sont les deux Autrichiens, Picardie, Champagne, Navarre, La Marine, Belsunce, Alsace, Saint-Germain, Eu, Enguien, Salis-Suisse. De tous il n'y a que les Autrichiens, Champagne et la brigade d'Eu qui ayent fait feu : les autres, ainsy que Conty et la Couronne, ont chargé la bayonnette au bout du fusil sans tirer un seul coup ; les ennemis se sont enfuis d'abort après avoir fait leur feu.

« M<sup>rs</sup> le comte de Laval et le lieutenant colonel de Picardie sont tués ; M. du Chatelet Lomont fort blessé, M. de Belsunce blessé au bras ; Hamelen va estre investy ; on ne scait pas encore ce que M. le duc de Cumberland y a jetté, mais cette place n'a pas l'air d'estre assés forte pour tenir. On dit même qu'on ne se donnera pas la peine de faire venir un train d'artillerie de siège, et qu'on la prendra avec des pièces de campagne. Nous campons aujourd'huy sur le champ de bataille. Il y a cinq nuits que je ne me suis couché, il est bien juste de se reposer enfin et j'espère que vous trouverès bon que je vous quitte à cet

effet; j'ay bien du plaisir à vous sacrifier mon sommeil pour vous donner, mon cher père, une nouvelle preuve de mon tendre et respectueux attachement <sup>1</sup> ».

1. Bibliothèque de l'Arsenal, mss. 4.510 et 4.511; portefeuille du comte d'Argenson; affaires d'Allemagne, 1757-1762, t. I, pp. 160 et 161. — On sait que la bibliothèque du marquis de Paulmy, acquise en 1781 par le comte d'Artois, se nomme aujourd'hui Bibliothèque de l'Arsenal. — En proposant Jean-Angé du Teil pour une pension de 400 livres, Vallière observait « qu'il a toujours servi avec distinction et qu'à l'affaire d'Hastenbeck, il a été chargé de commander un détachement d'artillerie où il s'est distingué ». Dès le 27 juillet 1728, aux examens de l'École de La Fère dont le bataillon de La Perelle suivait les cours, cet officier était ainsi noté : « De la géométrie, assidu, appliqué, a envie de bien faire ».

### III

#### PROJETS.

FUSIL PROPOSÉ PAR M. LE CHEVALIER DU TEIL.

MANUFACTURE ROYALE  
D'ARMES  
DE SAINT-ÉTIENNE

De Saint-Étienne, ce 8 juin 1768.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous adresser, par la voye du sieur Biétreix, commissaire général des transports, les deux fusils armés de leurs bayonnettes, que vous m'avez ordonné de faire fabriquer à Saint-Étienne, conformément au dessein du chevalier du Teil, capitaine aide-major au Corps Royal de l'artillerie, avec mes observations<sup>1</sup> sur les parties

1. Ces observations portent sur les différences du nouveau modèle consistant dans la forme de la *bayonnette*, la manière de la placer dans le canon, la forme de l'embouchoir, celle du chien et de la *croisse*. — En proposant la nouvelle bayonnette, on faisait envisager deux points d'économie : l'épargne d'un fourreau et celle d'un ceinturon ; on fait entrer la lame dans le canon qui lui tient lieu de fourreau. — « La couche parait aisée à manier, facilite le moyen de mettre bien en joue ; mais se trouvant trop dégagée, elle ne laisse plus le poids nécessaire, pour contre balancer celui du bout du fusil, armé de sa bayonnette ; ce défaut pouvant être rectifié, sans altérer la forme de cette couche, elle reste avec ses avantages et il semble que l'on peut s'en servir avec succès ».

de ces armes qui diffèrent de celles du fusil model de 1763.

Je suis avec un très profond respect

Monseigneur

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Bellegarde <sup>1</sup>.

---

1. 1707 † 1778, lieutenant colonel au corps Royal ; il fut victime du malheureux procès dit « des Invalides ». — Archives de l'artillerie, 6. C. 2. — Il est fait allusion dans le texte des observations à un *mémoire* du chevalier du Teil relatif à ce fusil.



## IV

### OBSERVATION SUR L'ARMEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DES TROUPES DU CORPS ROYAL DE L'ARTILLERIE ET AUTRES OBJETS QUI EN DÉPENDENT.

#### INCONVÉNIENS DE L'ARMEMENT ACTUEL ET DE L'ÉQUIPEMENT PROJETÉ, SUIVIS DES MOYENS DE LE DIMINUER.

Tout projet militaire doit avoir pour but l'utilité, la simplicité et l'économie...

*Des Fusils.* — Les nouveaux fusils sont grossièrement faits, matériels et par conséquent trop lourds... Ces fusils ne doivent être destinés qu'à la garde personnelle de ce corps et des effets de l'artillerie. L'ancien armement était trop lourd, la longueur de ces armes les rendaient fort embarrassantes à tous égards et particulièrement lorsqu'on voulait mettre le fusil en bandouillère.

On est si convaincu de la nécessité qu'il y a de faire manœuvrer le canon de bataille avec les nouveaux fusils, comme il vient d'être dit, qu'on s'occupe des moyens de les porter un jour d'action sur les caissons; on craint que ce projet ne rencontre quelques difficultés par les secousses et les balottemens qu'éprouveront tôt ou tard ces armes, la perte des caissons qui seront dans le cas de rester sur le champ de bataille, ceux qui s'égareront lorsqu'on les ren-

verra chercher des munitions, enfin ce qui peut résulter du désordre qu'on ne peut prévoir le jour d'une action.

On ne peut pas garder le silence sur le tems que l'on perd à instruire les canonniers aux exercices de l'infanterie, tems d'autant plus précieux qu'il pourrait être employé aux exercices des différentes bouches à feu que l'on a beaucoup trop négligés jusqu'ici et qu'on a cru ne pas être susceptibles de précision et d'ensemble....

*Des Gibernes.* — ... Plusieurs officiers ont proposé de faire quelques changemens à nos gibernes ordinaires pour les faire servir de bricoles, cette idée semblerait indiquer de grands avantages, mais en la méditant, j'ai cru y remarquer des inconvéniens que je vais développer...

Ces gibernes-bricoles ne pourraient pas servir, parce qu'il faudrait, dans les différens cas, les avoir à la main, parce que les mouvemens que les pièces ou autres voitures pourraient faire inopinément, soit en tombant, soit en les relevant, exigent plus de longueur que ces bricoles n'en ont; les canonniers courraient risque d'être entraînés par la pièce, ou qu'elle leur tombe sur le corps, au lieu qu'en les tenant à la main, ils peuvent les abandonner dans le danger et se garantir, mais comment tenir à la main des bricoles dont les banderolles sont aussi larges, avec une giberne qui embarasse... il faut convenir que la bricole ordinaire est infiniment préférable...

*Des Sabres.* — Les sabres de l'artillerie sont lourds, par conséquent incommodes dans les manœuvres du canon... Les officiers d'artillerie n'ayant besoin, ni dans le sièges, ni dans les batailles de fusils, il est à désirer qu'ils soient armés d'un sabre du modèle de ceux des soldats pour éviter la variété des différentes armes... Si on donnait aux officiers un sabre solide, mais propre, il tiendrait lieu d'épée et remplirait le même objet, puisqu'il est beaucoup de

régimens suisses et allemands dont les officiers de grenadiers et chasseurs sont armés de sabres.

MOYEN DE DIMINUER LES INCONVÉNIENS  
DE L'ARMEMENT ET DE L'ÉQUIPEMENT PROJETÉ.

*Des Fusils.* — Un mousqueton suffirait pour ces objets (défense personnelle du soldat et garde des effets) puisqu'il suffit à la cavalerie qui fait des courses rapides et qui est souvent isolée et sans l'appui de l'infanterie... il serait d'autant plus avantageux pour l'artillerie qu'il est beaucoup plus léger que les nouveaux fusils dont elle est armée, n'ayant pas de bayonnette, c'est un poids et un grand embarras de moins, d'autant mieux qu'elle n'est d'aucune utilité à l'artillerie. Le maniement d'armes en serait d'autant plus simple. Je propose *un mémoire* pour cet objet...

Les nouveaux fusils sont encore, par leur poids et leur longueur, fort à charge à l'artillerie. Voici ce que je propose pour remédier à ces inconvéniens :

Supprimer les bayonnettes... Placer la banderolle comme celle des mousquetons, ce qui empêchera l'arme de pendre aussi bas... Raccourcir encore un peu nos fusils, abattre les arêtes des garnitures et diminuer les tenons qui sont trop larges.

*Des gibernes.* — ... Adopter celles du modèle de Messieurs les officiers... nous en tenir à nos bricoles ordinaires pour le service des pièces.

*Des sabres.* — L'on sait les observations que j'ai faites sur la mauvaise fabrication de nos sabres, il faudrait y remédier...

Le Chevalier du Teil.

	livres	onces
Poids d'un fusil d'infanterie (1763).....	8	10
— du Corps royal du nouveau modèle	8	9
(L'un et l'autre avec leur bayonnette et bretelle.)		
Poids d'un mousqueton de cavalerie.....	6	8
(Avec sa bretelle.)		
Poids d'une giberne de soldat avec le trait et le mousqueton, telle qu'on en a fait acco- r 4 au régiment de Metz.....	4	2
Poids d'une giberne d'officier.....	1	6
(L'une et l'autre sans cartouches <sup>1</sup> .)		

1. Archives de l'artillerie, 7. D. 6; postérieur à 1777.



## V

### MÉMOIRE SUR L'INUTILITÉ DES DRAPEAUX DU CORPS ROYAL ET DES FUSILS DONT IL EST ARMÉ.

... L'arme primitive de l'infanterie est le fusil, le sabre celle de la cavalerie et le canon celle de l'artillerie...

Les drapeaux ne conviennent qu'aux troupes qui combattent en masse, c'est avec eux que ces troupes bien ordonnées marchent à la gloire. Le service de l'artillerie exigeant que ce corps soit divisé, c'est son canon qui doit lui tenir lieu de drapeau et sa bonne exécution qui doit faire son unique objet...

Examinons maintenant l'usage que l'artillerie fait de ses fusils pendant la guerre, soit dans les sièges, soit dans les batailles. Dans le premier cas les canonniers n'ont jamais été armés dans les batteries...

Dans la guerre de campagne, obligé de suivre la rapidité des mouvemens de l'infanterie, le canonnier chargé d'un fusil en bandoulière, d'une giberne et des munitions qu'elle renferme, d'un sabre et d'une bricole, peut-il, ainsy surchargé, servir et faire mouvoir les pièces...

La tactique ayant fait quelques progrès, les troupes étant devenues plus mobiles et plus manœuvrières, elles ne

seront plus... aussy stables dans leurs positions qu'elles l'étoient autrefois, ce qui permettoit aux canonniers de se débarasser de leur fusil, de leur giberne et même de leur habit, pour pouvoir servir leurs pièces...

L'expérience a plus d'une fois prouvé dira-t-on que les canonniers armés de leurs fusils, ont sauvés l'artillerie dans les marches... Ce fait ne prouve rien... observant d'ailleurs que l'artillerie ne marchoit anciennement que sur une colonne <sup>1</sup>... Mais aujourd'hui ces inconvéniens n'auront pas lieu parce que... elle marchera sur plusieurs colonnes lesquelles seront couvertes par celles de l'infanterie...

Cette réforme ne diminue rien de la force des armées et le corps de l'artillerie n'en peut être que plus instruit, car il est évident que le temps qu'ils employent à l'entretien et à l'exercice du fusil, quelque simple qu'il soit, ne laisse pas de les occuper beaucoup trop...

Dans toutes les raisons que j'ai données sur les embarras des drapeaux et l'inutilité des fusils dont est armé le corps royal, je n'ai pas cru nécessaire de citer les puissances étrangères qui nous avoisinent dont l'artillerie n'a ni drapeaux, ni fusils...

Le chevalier du Teil.

Nota. On propose de donner au corps de l'artillerie un pistolet de demy arçon pendant de gauche à droite et qui

1. « C'est seulement à l'armée de M. le Maréchal de Broglie, la dernière guerre, que l'artillerie a commencé à marcher sur plusieurs colonnes, aussi, depuis cette époque, n'a-t-on pas entendu dire qu'elle ait été attaquée dans ses marches et obligée de se défendre elle-même »; note du chevalier du Teil qui avait été nommé, le 25 juin 1778, premier aide-major de l'équipage d'artillerie de l'armée de Broglie.

se placerait dans une poche de cuir mol, entre les plis de l'habit... je sou mets cette idée aux lumières de M. de Gribeauval, qui plus que personne est en état de l'apprécier<sup>1</sup>.

1. Archives de l'artillerie, 4. F. 55; vers 1785. — La progression qui se fit jour dans l'esprit du chevalier du Teil, au sujet de l'armement des soldats de l'artillerie, est assez curieuse : il commence par désirer les débarrasser de la bayonnette qui les encombra it beaucoup, puisqu'ils avaient un sabre : dans ce but, il propose en 1768 de faire rentrer la bayonnette dans le canon du fusil comme dans un fourreau; postérieurement, il préconise l'usage d'un mousqueton sans bayonnette et, finalement, il met en avant l'emploi du pistolet.

---

## VI

OBSERVATIONS SUR LES CALOTTES ET LES ÉPAULETTES DE FER  
INDIQUÉES DANS PLUSIEURS OUVRAGES MILITAIRES  
POUR RASSURER L'INFANTERIE  
CONTRE LE SABRE DE LA CAVALERIE.

« C'est le choc et non le sabre qui renverse et désunit ». Tel est... le sentiment universel quant à l'action phisique. Quant au moral, on est assés d'accord de croire que c'est l'ébranlement impétueux d'une ligne ou d'une colonne de cavalerie, son accélération de vitesse, son tumulte imposant et l'effet que ce bruit effrayant imprime au soldat qui le déconcertent...

Si c'est le choc qui renverse, si la cavalerie bat plutôt en effrayant qu'en répandant du sang, si dans une charge la vitesse et l'ordre font plus que la trempe des armes, pourquoi surcharger inutilement l'infanterie de calottes et d'épaulettes de fer. . .

Ne prenons donc plus la fiction pour la réalité, opposons à ce choc prétendu si redoutable une disposition solide et capable de résister, un feu d'artillerie et d'infanterie bien combiné et terrible. . . Telle est la disposition que l'on a présentée au Ministre et à MM. les Inspecteurs qui com-



posoient le comité et qui a mérité leur suffrage <sup>1</sup>. Telle est enfin la manière d'opposer l'effort à l'effort. . .

Il nous reste à examiner le mécanisme du sabre et à faire voir combien son effet est peu à craindre quant à l'effet de taille ; très peu de personnes ont connaissance du point où se trouve placé, sur la lame de nos sabres, le centre de percussion <sup>2</sup>. . . dans le tumulte d'un combat il est bien difficile pour un cavalier agité par son cheval, contre un ennemi qui l'est aussi, de frapper dans ce point unique et seul capable de produire quelque effet. . . Ce qui fait voir que l'on est bien convaincu de ce que nous venons de dire, c'est qu'il est généralement reçu dans la cavalerie de faire usage de la pointe de préférence au coup de sabre. . . alors les calottes et les épaulettes de fer deviendront inutiles.

L'inutilité de ces armes défensives est suffisamment prouvée par l'expérience et l'opinion des officiers éclairés aussi bien que par l'exemple de toutes les puissances de l'Europe qui ne les ont pas adoptées.

### Le chevalier du Teil <sup>3</sup>.

1. Cet ouvrage intitulé : « Manœuvres d'Infanterie pour résister à la Cavalerie et l'attaquer avec succès » a été imprimé en 1781. Présenté au ministre et au Comité de MM. les Inspecteurs en 1782 par le chevalier Du Teil, major du régiment de Toul... aujourd'hui lieutenant colonel du régiment de Metz ; note de l'auteur.

2. «... Si la lame d'un sabre pouvoit être regardée comme un fil de métal qui tourne sur l'une de ses extrémités, son centre de percussion seroit constamment éloigné de l'axe de rotation d'une quantité égale aux deux tiers de sa longueur ; mais on ne sauroit compter sur ce principe en considérant la vraie forme et l'usage de ces armes, il semble plutôt que la position du centre de gravité y est très-variable : elle dépend de l'épaisseur plus ou moins uniforme de la lame, de la masse de la poignée et des axes de rotation qui se multiplient aux différentes jointures du bras et de la main... » ; note de l'auteur.

3. Archives de l'artillerie, 4. F. 55 postérieur ; à 1784.

## VII

### LE RÉGIMENT DE LA FÈRE A DUNKERQUE

#### RENDEMENT DE COMPTE

(1778)

... Je vais donner une idée générale des connoissances de M<sup>rs</sup> les officiers, des opérations auxquelles je les ay employés, ainsi que des différentes instructions que j'ay fait donner à la troupe.

Messieurs les subalternes de ce régiment sont en général très-forts en théorie, mais ils manquent tous de pratique; dans cette classe, on n'excepte que trois ou quatre sujets faibles ou paresseux; pour faire en sorte que la pratique aille de pair avec la théorie, les uns et les autres ont été successivement employés pendant cet été à former des projets de retranchemens sur des parties extérieures de cette ville, à en exécuter les plans, profils et devis; à lever la carte des environs, à faire le plan du local des arceneaux et des bâtimens, à élever des façades, former des coupes en tout sens dans les plus grands détails.

Toutes ces différentes opérations ont été présidées par M<sup>rs</sup> les Chefs de Brigades. M<sup>rs</sup> les capitaines les ont suivies, maintenu l'ordre et l'activité et l'on ne peut que se louer du zèle et de l'intelligence que tous ont montrés,

chacun en un mot y a mis la main de la meilleure volonté et cette instruction en a été une aussi pour les chefs.

La troupe a tous les jours été exercée en Infanterie, soit en tout, soit en partie, et les évolutions s'exécutent avec autant de précision et d'adresse qu'on peut en attendre. On a continuellement occupé les bombardiers, on les a instruits dans la théorie pratique touchant le tir de l'arme qu'ils manient. On a tiré du canon de campagne 3 ou 4 fois la semaine et à des portées variées. Les sergens et soldats tant canoniers que bombardiers sont également à même de répondre aux questions qu'on peut leur faire.

La théorie pratique de la hausse a été exactement suivie et, pour en rendre l'usage plus familier et plus universel, on a commencé à instruire les sergens et les sujets les plus intelligens et ainsi, par degré, on est descendu jusqu'au dernier soldat. Des manœuvres de force de toutes espèces ont été exécutées tous les jours de la semaine. Il en est de même du canon de siège et de côte. En général les Instructions, les manœuvres et exercices de tout genre ont été aussi continus qu'il a été possible.

Pour les fortifier également sur chaque objet, il a fallu de l'ordre, c'est pour cela que nous avons eu soin de faire passer le régiment aux différentes instructions par Brigades et à des heures différentes ; lorsque les uns exécutoient, les autres formoient un cercle et étoient témoins oculaires de chaque opération.

Nous devons l'avantage d'avoir exercé la troupe sur tous ces objets à la situation du corps de caserne de cette ville, de toute part c'est une esplanade immense ; nos canons d'exercice et tout ce qui y a rapport sont sous nos yeux ; c'est ce qui nous fait désirer que le Corps soit logé à Metz aux casernes de Chambière où il y a un espace des plus précieux pour l'instruction...

Le corps espère que M. de Gribeauval et MM. nos inspecteurs seront satisfaits de l'employ de notre tems pendant cet été.

A Dunkerque ce 30 septembre 1778.

Du Teil <sup>1</sup>.

1. Archives de l'artillerie, 1. A. 6. — Lorsque nous avons signalé, p. 168, l'envoi du 1<sup>er</sup> bataillon du régiment de La Fère à Dunkerque, en avril 1778, nous ignorions que le colonel du corps l'y avait accompagné; ce compte rendu donnerait même lieu de penser que le régiment tout entier était en garnison dans cette ville, contrairement à ce qu'en dit le général Susane. En tout cas le document conservé aux Archives de l'artillerie a un double intérêt, celui de donner une idée de la méthode d'enseigner de du Teil, à la veille de sa nomination aux fonctions de commandant d'école, et celui de nous fixer sur le degré d'instruction d'un corps où Napoléon Bonaparte allait bientôt prendre rang.



## VIII

### MÉMOIRE

(relatif à la création d'une bibliothèque  
et d'un laboratoire de chimie.)

ÉCOLE  
D'AUXONNE  
1781

Dans la position... de l'École à Auxonne, il s'agit de prévoir au manque de ressource pour l'occupation et l'instruction de l'officier...

Il s'agirait donc, comme je l'ai proposé à M<sup>r</sup> de Gomer à ses deux inspections de 1780 à 1781, de former une bibliothèque militaire qui ne laissât rien à désirer tant en livres de sciences sur les parties militaires *qu'en livres historiques relatifs, avec une collection de mémoires*, autant que l'on pourra s'en procurer, des atlas complets, des cartes particulières des pays qui ont coutume d'être le théâtre des guerres, les plans des places de France, et ceux de celles des pays étrangers, tant que l'on pourra s'en procurer, tous ces objets sont essentiels au travail que l'on peut donner sur les équipages de siège et sur l'attaque et défense des places... etc. Je me propose d'asseoir cette bibliothèque vis-à-vis la salle de dessin, d'y avoir un bibliothécaire qui délivrerait les livres dont il serait chargé. Il y aura table, papier, encre, plumes et feu en

hiver ; et là chacun fera les recherches qu'il lui plaira ou que la nécessité exigera, selon le travail que le commandant aura donné à remplir.

Je me propose encore d'établir au rez-de-chaussée, vis-à-vis la salle de mathématiques un laboratoire de chymie où l'on traitera par théorie et par procédés les parties qui ont rapport à la métallurgie ; on y fera une collection de minéraux relative ; voilà une idée succincte des projets de cet établissement. Pour l'exécution de l'une et de l'autre partie il faut dans une même personne un bibliothécaire et un chimiste manipulateur ; on sait où le prendre. Il conviendrait que le professeur de mathématiques s'adonnât à la théorie de cette partie et alors on passerait en toutes choses de la théorie à la pratique. Les officiers pour lors, n'ayant d'autre dissipation <sup>1</sup>, se donneraient tout entiers à cette partie ; on leur en ferait naître le goût par l'occupation que l'on exigerait d'eux qui les mènerait à la nécessité des expériences.

Il serait à désirer que dans les six ou sept écoles il y en eût deux où l'on exercât la chymie et deux où l'on démontrât la physique expérimentale. Au reste rien ne peut se faire sans secours pécuniaires, sans des ordres donnés pour ces établissements, afin qu'ils soient fixes et non exposés à être renversés par le premier commandant d'École qui surviendra. On fournira tous les détails que l'on pourra exiger et même les moyens de subvenir aux frais de cet établissement, sans demander des fonds au ministre.

A Auxonne, le 19 septembre 1781 <sup>2</sup>.

1. Lisez : distraction.

2. Archives de l'artillerie, 4. H. 9. — Les travaux historiques auxquels Napoléon Bonaparte s'est livré font penser que les idées du baron du Teil se réalisèrent au moins en ce qui concerne la bibliothèque.

Il n'a pas été possible de retrouver le catalogue de la bibliothèque d'Auxonne, sans doute augmentée par les soins du baron du Teil ; mais les archives de l'artillerie (4. II. 3) possèdent celui de la bibliothèque de Valence, assez pauvre, comme on pourra le voir, mais intéressant ici néanmoins en raison de sa date : 1785-1788.

1<sup>er</sup> AOUT 1788

SALLE DE MATHÉMATIQUES  
LIVRES ET INSTRUMENTS

*École de Valence.*

État des livres qui existent à l'École de Valence du corps Roial de l'artillerie, suivant l'état arreté le 22 février 1785 par Monsieur de Bouchard commandant en chef de ladite École, lesquels ont été placés dans un placard en bois de noyer, placé dans la salle de mathématiques, fermant à clef, laquelle a été remise à M. Dupuy, professeur roial de mathématiques, qui a bien voulu se charger de la conservation desdits livres et dont il sera responsable ainsi que d'un graphomètre complet, une boussole et une planchette ; savoir :

*Mathématiques.*

Un cours de mathématiques de Bésout pour l'artillerie, in-8 <sup>o</sup> , 4 volumes, grand papier, reliés cy.....	4
L'analyse démontrée ou méthode de résoudre les problèmes des mathématiques, par P. Raynau, 2 vol. in-4 <sup>o</sup> reliés.....	2
Les infinimens petits, par le marquis de l'Hopital, in-4 <sup>o</sup> relié, 1 vol.....	1
Les sections coniques, du même, in-4 <sup>o</sup> relié, 1 vol.....	1
Elémens de calcul intégral, par les RR. PP. Jouquier et Le Seur, in-4 <sup>o</sup> relié, 2 vol.....	2
Introduction à l'analyse de lignes courbes algébriques, par Cramer, in-4 <sup>o</sup> relié, 1 vol.....	1

Application de l'algèbre et la géométrie, par Guisnée, in-4° relié, 1 vol.....	1
Deux tables de sinus, de Gardiner, nouvelles éditions, revues par M. Callet, in-8° reliés, 2 vol.....	2
Art de lever les plans, par Dupain, in-8° relié, 1 vol.....	1
Méthode de lever les plans, par Ozanam, revue par Audierne, in-12 relié, 1 vol.....	1
Nivellement d'Épiciure, augmenté par l'abbé Parra, in-12 relié, 1 vol.....	1
Récréations mathématiques, in-8° relié, 4 vol.....	4

*Fortification, Génie, Architecture.*

Architecture hydraulique, par Bélidor, in-4°, II, III et IV, reliés.....	3
Science des Ingénieurs, du même, in-4° relié, 1 vol.....	1
Ecole de la fortification, par Fallois, in-4°, 1 vol.....	1
Œuvre complète de Lefèvre, sur l'attaque et la défense des places, in-4° relié, 2 vol.....	2
Idée d'un militaire sur l'attaque et la défense des petits postes, par M. Fossé, in-4°, 1 vol. broché.....	1
Architecture militaire, par Cormontagne, in-4°, grand papier, 1 vol.....	1
Ingénieurs de campagne, par Clairac, in-4° relié, 1 vol..	1
Œuvre du maréchal de Vauban, contenant l'attaque et la défense des places et le traité des mines, 3 vol. in-8° reliés.....	3
Traité des cinq ordres d'architectures, par M. Potain, in-4° relié, 1 vol.....	1
Cours d'architecture, par Blondel, 9 vol. in-8° reliés....	9

*Tactique.*

Tactique, de Guibert, in-8°, 2 vol. reliés.....	2
---	---

*Artillerie, feux d'artifices.*

Théorie nouvelle sur le mécanisme de l'artillerie, par Dulac, in-4° relié, 1 vol.....	1
Théorie de l'art du mineur, in-8° relié, 1 vol.....	1
Artillerie de Robens, traduit par Lombard et Euler, in-8° relié, 1 vol.....	1
Pirotecnie pratique, in-8° relié, 1 vol.....	1



*Chimie, Phisique.*

Opuscules phisiques et chimiques de Lavoisier, in-8°, 1 vol. relié.....	1
Dictionnaire de chimie, de Macquer, in-8° reliés, 4 vol..	4
Spicleman, cours de chimie, in-12 reliés, 2 vol.....	2
Fourcroix, cours de chimie, in-8° reliés, 2 vol.....	2
Essai de chimie de Meyer, in-12, 2 vol. reliés.....	2
Lithogéognozie de Port, in-12 reliés, 2 vol.....	2
Œuvres de M. Bosc d'Autié, in-12, 2 vol.....	2
Priesley, sur les différentes espèces d'air, in-12 reliés, 8 vol.....	8
Cours de Phisique de Muschembrok, in-4° reliés, 3 vol....	3
Cours de Phisique de Sigaud de Lafond, in-8°, 4 vol. reliés.....	4

*Histoire naturelle, Minéralogie, Métalurgie.*

Dictionnaire d'histoire naturelle, de Valmond de Bornard, in-4°, 6 vol. reliés.....	6
Voiage aux Pyrénées, par Darcet, in-8° relié, 1 vol.....	1
Voiage dans les Alpes, par Saussure, in-4° relié, 1 vol..	1
Crystallographie, par Rouce de Lille, 4 vol. in-8°.....	4
Essai de minéralogie, par Monnet, in-12 relié, 1 vol.....	1
Minéralogie docunastique, de Le Sage, in-8° reliés, 2 vol.	2
Voiajes métalurgiques, par Jars, in-4°, 3 vol. reliés.....	3

*Grammaires, Dictionnaires, Géographie.*

Dictionnaire italien d'Alberti, in-4°, 2 vol. reliés.....	2
Grammaire italienne de Veneronie, in-12 relié, 1 vol....	1
Dictionnaire allemand, in-8°, 2 vol. reliés.....	2
Grammaire allemande, in-8° relié, 1 vol.....	1
Dictionnaire anglois, de Boyer, in-8°, 2 vol. reliés.....	2
Grammaire angloise de Peyton, in-12 relié, 1 vol.....	1
Dictionnaire de l'Académie, in-4°, 2 vol. reliés.....	2
Géographie de Buache, in-12, 2 vol. reliés.....	2

---

Total des volumes suivant l'état arretté le 22 février 1785, 111

*État des livres qui existent avec ceux cy-dessus acheptés en 1786 ; savoir :*

Muschembrok, 3 vol.....	3
Le parfait ingénieur, 1 vol.....	1
Dulaq, 1 vol.....	1
Chimie de Bréaumé, 3 vol.....	3
Attaque et deffence des places de Vauban, 2 vol.....	2
Dictionnaire de l'Ingénieur, 1 vol.....	1
Deffense des places de Leblon, 1 vol.....	1
Artillerie (de) raisonnée, 1 vol.....	1
Abrégé d'astronomie de Lalande, 1 vol.....	1
Dictionnaire de chimie, 2 vol.....	2
Table de logarithmes, 1 vol.....	1
Hidrodinamiques, de Bossu, broché, 2 vol.....	2
Robins de Dupuy, 1 vol.....	1
L'examen de la poudre, traduit par Flavigny, 2 vol.....	2
Architecture militaire, par Dantonni, 1759, 1 vol.....	1

*Total général des volumes..... 134*

## IX

ARTILLERIE

ÉCOLE D'AUXONNE

ORDRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 1786

PORTANT RÉGLEMENT POUR LA SALLE DE DESSIN

... Il est ordonné à Messieurs les officiers d'exécuter toutes les espèces de dessin dans l'ordre des numéros ci après et de s'arranger de manière que cette collection puisse être achevée en tout ou en partie pour la revue d'inspection prochaine, c'est-à-dire en tout pour ceux qui savent déjà dessiner et en partie, plus ou moins, pour ceux qui commenceront.

N<sup>o</sup> 1. On construira le premier système de M. de Vauban en demi-exagone et ses ouvrages extérieurs.

N<sup>o</sup> 2. Les profils dudit plan coupés perpendiculairement sur les pièces, mis à une échelle 12 fois plus grande que celle du plan.

N<sup>o</sup> 3. Construire le second système de M. de Vauban avec tous les ouvrages extérieurs au chemin couvert de l'enceinte et intérieurs dudit chemin couvert, tracé en demi-exagone et mis en ligne seulement.

- N° 4. Les profils dudit système coupés perpendiculairement sur les pièces construites, sur une échelle susdite.
- N° 5. Troisième système de M. de Vauban, construit en demi-exagone, avec ouvrages extérieurs, mis en ligne seulement.
- N° 6. Les profils dudit système, comme il est dit pour les autres.
- N° 7. Les constructions du système de M. de Courmontagne et tous ses ouvrages extérieurs, mis en ligne seulement comme dessus.
- N° 8. Les profils desdits.
- N° 9. Un demi-exagone du premier système, construit en terre avec tous les ouvrages extérieurs construits en ligne seulement.
- N° 10. Le profil desdits (A).
- N° 11. Un plan contenant les trois systèmes de M. de Vauban et ouvrages extérieurs lavés, parce que l'on sera exercé à laver quelques morceaux détachés avant celui-ci (B).
- N° 12. Une place à six fronts dont chacun présentera un système différent avec les ouvrages extérieurs mis en ligne seulement.
- N° 13. Un plan de la campagne à la plume (C).
- N° 14. Un plan de la campagne lavé.

(A). Cette marche de construire les plans et profils en lignes seulement ne porte l'attention de l'officier que sur les proportions des constructions, c'est le moyen de les lui rendre familières.

(B). Ces trois systèmes réunis en un plan les mettent à la fois sous les yeux et il n'est pas de moyen de mieux combiner leur avantage et leur défaut que lorsqu'ils sont en comparaison l'un avec l'autre.

(C). Ce genre de dessin est le plus essentiel à l'officier et le plus facile à exécuter partout, puisqu'on a toujours une plume et de l'encre ; il est d'ailleurs très expéditif lorsqu'on l'a saisi. Tous s'y adonnent avec plaisir.



- N° 15. Des machines d'artillerie en ligne seulement et leurs proportions toutes cottées.
- N° 16. Les mêmes machines lavées.
- N° 17, 18, 19, 20, 21. Une colonne avec son entablement et piédestal de chaque ordre d'architecture, dont chacune desdites sera tirée en lignes, dans les proportions cottées, et la répétition lavée, chaque ordre sur un des numéros portant la colonne en lignes et lavée (D).
- N° 22. Le plan d'un édifice; l'élévation sur un ordre quelconque de la façade; la coupe prise en long et en travers du bâtiment qui laissera voir la disposition d'élévation des planches, celle de la charpente plus le plan de la charpente.
- N° 23. Plusieurs vues en perspectives géométriques comprenant châteaux sur montagnes et plaines y jointes, *faites à la plume*.  
Perspectives de châteaux en plaines et ses environs du point de vüe (E).
- N° 24. Déterminer géométriquement les ombres de différentes choses (F).

(D). Quoique l'officier ne soit pas dans le cas d'élever des palais en colonnades, il est indispensable qu'il connaisse parfaitement ces différens ordres, puisque l'on ne peut édifier un bâtiment quelconque sans qu'il soit assujetti aux proportions de l'un d'entre eux, ou ce serait manquer aux principes de cet art.

(E). Comme il est très important que l'officier sache dessiner les vües à la plume et que cette connaissance est soumise aux règles de la perspective, on commence d'abord à les leur enseigner. L'occasion où un officier sent le mieux de quelle utilité est ce genre de dessin, c'est lorsqu'à la guerre il est chargé d'une reconnaissance de poste, alors il peut rendre son compte le plan à la main avec l'élévation du château en perspective sur toutes ses faces. Cette manière de se faire entendre à un général est sans doute agréable pour l'un et pour l'autre.

(F). Cette règle est nécessaire pour la correction et perfection du dessin.

La collection entière a été faite par les officiers de trois régimens qui ont été à mes ordres, dans une campagne, même par plusieurs officiers qui n'avaient jamais dessiné.

Messieurs les capitaines qui présideront voudront bien tenir la main à ce que Messieurs les officiers n'exécutent aucun numéro que les précédens ne l'ayent été.

Le présent règlement sera affiché à la salle de dessin <sup>1</sup>.

*Pour copie,*

Le Baron du Teil <sup>2</sup>.

1. Archives de l'artillerie, 2. A. 39. — Nous avons vu p. 243 en note, d'après M. Masson, que Napoléon Bonaparte n'avait pas complètement négligé le dessin à Auxonne; rappelons ici le nom du professeur, Bastien Colombier. — Les notes de A à F inclusivement sont du baron du Teil.

2. Ce commandant d'École avait du goût pour le dessin; nous venons de retrouver les notes qui lui furent données à l'école de La Père à la suite de l'examen passé par Vallière le 25 juillet 1738. « Beaumont: s'applique, continue à faire du progrez en géométrie, a toutes les qualités propres pour faire un bon sujet, *dessine bien* »; son frère Alexis avait aussi des dispositions, car on dit de lui, alors arnuinénaire: « Beaumont, commence, dessine ». A cette époque leur père commandait en second la compagnie de bombardiers de Soucy au bataillon de La Borie; voir page 82.

X

POLYGONE D'AUXONNE

A Paris le 25 novembre 1787.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser les observations que m'a demandées Monsieur le maréchal de Ségur par sa lettre du 12 janvier que le premier inspecteur du corps royal m'a adressée de sa part. Elles ont pour objet les représentations qui luy ont été faites et aux différents ministres de la guerre depuis 1776, par M. le Baron du Teil maréchal de camp, commandant l'école d'artillerie d'Auxonne, sur l'insuffisance du terrain destiné à l'école de pratique pour l'instruction des officiers, bas-officiers et soldats dudit corps royal. En effet ce terrain qui ne consiste qu'en une batterie de siège et une butte pour le tir des bouches à feu n'a pas à beaucoup près l'étendue que prescrit l'ordonnance du 3 novembre 1776. Il n'y a nul espace pour manœuvrer le canon de bataille et lorsqu'on veut instruire la troupe aux différents mouvements dont est susceptible l'artillerie de campagne, il faut, après la moisson faite des foins, sortir les pièces du petit polygone où elles sont parquées et les conduire sur une prairie appartenante à différents particuliers qui réclament continuellement contre cet

acte d'autorité et ne cessent de demander des dédomagements. Il n'y a en outre aucun moyen de construire ny sappes, ny bateries d'instruction, ce qui nécessairement borne l'instruction totale au seul tyr du canon sur un but et au jet des bombes sur un point donné.

D'après l'ordre de M. le Maréchal de Ségur je me suis fait donner par M. du Teil un mémoire et un plan contenant toutes ses demandes. Je me suis transporté sur le terrain ce mémoire à la main, je l'ai fait jalonner, j'ai parcouru tout l'espace compris entre les... limites du terrain désigné par M. du Teil et j'ay reconnu la justice de sa demande et l'indispensable nécessité de lui accorder un suplément....

Je suis avec respect Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De La Mortière <sup>1</sup>.

Le premier mémoire du commandant de l'École était du 15 octobre 1783 : « L'on permettra de réitérer la demande d'augmentation de terrain que je fis l'année dernière... y dit le Baron du Teil ; la seule école d'Auxonne est bornée à un si petit espace qu'il est impossible d'y opérer aucune instruction importante et prescrite... » Ce mémoire fut l'objet d'une lettre du ministre en date du 16 décembre suivant. Le chevalier de Saint-Mars, inspecteur général y joignit ses observations le 20 octobre 1784 : un second mémoire de du Teil rédigé le 26 août de cette dernière

1. Archives de l'artillerie, 4. L. 9. — Le terrain du polygone était primitivement loué 229 livres; deux augmentations du 1<sup>er</sup> avril 1775 et du 17 décembre 1778 portèrent ce loyer à 661 livres; l'école était encore locataire d'une chambre pour l'instruction des artificiers et du bastion du Cygne pour les manœuvres de l'artillerie, au prix total de 96 livres. Un procès-verbal du 31 mai 1782 fixa le loyer des terrains à 1.060 livres.



année vint compléter ce dossier qui fut soumis à Gribeauval : le premier inspecteur du corps approuva le tout le 4 mars 1785. Mais les choses traînèrent en longueur si bien que le commandant d'école dut revenir à la charge le 1<sup>er</sup> septembre 1787 :

« Le nouveau régiment entré à cette école force de réitérer les demandes pour avoir l'étendue de terrain qui a été reconnu indispensable... On trouvera le moyen d'élever un double front de fortification dans la grandeur ordinaire. Cette fortification projetée... est disposée de manière que l'on aura un front à fossé plein d'eau et un autre fossé sec; que les pièces qui seront attaquées pourront être véritablement battues à ricochet, les ayant disposées pour que la direction du tir des pièces d'attaque aient leurs égouts des boulets dans la direction de ceux de la butte. On battera réellement en brèche, les sappes, les batteries de chemin couvert, les descentes de fossé, les mines, les tranchées, les parallèles, toutes les batteries d'attaque pourront être placées dans les principes convenables; enfin toutes les opérations quelconques en usage devant une place qu'on assiège, de même que toutes celles que peut et doit faire un assiégé, pourront être exécutées dans la parfaite réalité sans avoir recours à l'illusion qui rend ces différentes espèces d'instructions sans fruit. Le tracé de ce front sera une des plus importantes instructions que l'on puisse donner au corps... »

Mais le 18 janvier 1788, le ministre répondit à La Mortière qui avait écrit à l'appui de ce dernier mémoire la lettre qu'on a lue en tête : « ... Sa Majesté a bien reconnu qu'il seroit à propos d'augmenter le polygone... mais je vous préviens qu'Elle a remis à une autre tems à statuer définitivement à cet égard et je vous prie de le mander à ce commandant d'école ».

## XI

LETTRE A M. DE GRIBEAUVAL

A Auxonne le 20 septembre 1788.

Monsieur,

Pour répondre à la demande que contient la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 du mois dernier, je penserais que l'ordonnance ne prescrit <sup>1</sup> aucun détail d'instruction particulière, elle devrait prononcer sur toutes les parties sur lesquelles les Régimens du Corps doivent être formés et abandonner à la prudence du commandant d'École la direction du plan théorique et pratique qui doit varier chaque année, puisqu'il doit être relatif aux différentes circonstances et au degré de connaissances acquises par les officiers des Régimens qui leur sont confiés, c'est le seul moyen de renoncer à un usage routinier, très-nuisible au bien du service, qui fait répéter, dans chaque École d'artillerie, tous les ans ce qui est prescrit par une ordonnance qu'on ne doit point interpréter.

Comme il résultera toujours, Monsieur, un grand avantage pour les Écoles si les opérations sont dirigées et éclairées par le chef du Corps <sup>2</sup>, il devrait lui être adressé

1. Pour « ne devrait prescrire ».

2. Le premier inspecteur général, c'est-à-dire Gribeauval.

chaque année, par les commandans d'École, un projet d'instruction pour la campagne, appuyé du motif qui les détermine, que vous approuveriez, augmenteriez ou diminuerez. D'après cela il suffirait de prescrire par l'ordonnance que les instructions doivent se diriger principalement sur les moyens d'instruire les Officiers, sur les Opérations de guerre les plus analogues à notre service, dont tous les Capitaines du Corps et même partie des Chefs de Brigade n'ont point de notions, n'ayant pas fait de campagne.

Le seul article d'instruction qui puisse être soumis à une règle fixe et invariable est celui qui concerne les officiers nouvellement promus <sup>1</sup>. Les nouvelles ordonnances ne laissent rien à désirer sur les précautions indiquées pour s'assurer qu'ils sont parfaitement instruits avant d'être reçus; celle du corps ne doit y ajouter que les détails relatifs à notre service qui mettent un officier, à l'instant de son arrivée, à même de commander une partie ou la totalité de sa compagnie et rendent encore plus important d'accélérer son instruction et de s'assurer s'ils ont acquis des connaissances préliminaires suffisantes. Pour exciter leur émulation, il devrait être prescrit qu'aucun lieutenant en 2<sup>e</sup> nouvellement promu ne serait admis à profiter ni de semestre, ni de congé qu'autant qu'il serait constaté par un Conseil composé de tous les Officiers supérieurs du Régiment et présidé par le Commandant d'École, qu'il est parfaitement instruit sur tous les détails relatifs à notre service et sur la théorie et les genres de dessin qui seront prescrits par le règlement.

Il y a peu de changements à faire à l'ordonnance actuelle

1. On se souvient que le premier soin de du Teil fut d'attacher Bonaparte qui rentrait de semestre à la commission du tir des bombes.

pour former le canevas du plan que je propose <sup>1</sup>, mais je crois qu'il y a beaucoup à retrancher sur tout ce qui est prescrit concernant l'instruction du canonnier, le détail en est trop minutieux et doit être abandonné à la disposition du chef pour le faire varier suivant les circonstances. Si les bornes en sont limitées par l'ordonnance, cette disposition aura des effets très-nuisibles lorsque les chefs ne prendront pas assez sur eux-mêmes pour y rien changer. Une suite d'expériences a démontré, Monsieur, que les principes que l'on avait adoptés pour l'instruction des manœuvres de force <sup>2</sup> n'étaient pas les meilleurs; l'on a été contraint de s'en écarter pour pouvoir former avec plus de succès le canonnier à une partie du service si intéressante <sup>3</sup>...

Le Baron du Teil.

1. Voici ce canevas, d'après du Teil :

ÉNUMÉRATION DES ARTICLES DE L'ORDONNANCE  
DU CORPS ROYAL SUR LES INSTRUCTIONS

*Titre 7.*

Art. 29. Salle de dessin mal expliquée.

Art. 36. Connaissance des arsenaux est bonne.

Art. 38. Opérations pratiques sur le terrain mal exprimées.

Art. 39. Instruction sur les ponts est bonne.

Il manque :

La pratique sur les mines.

La pratique et l'application sur les retranchemens en campagne.

Opérations de nivellement.

Instructions pratiques sur l'attaque des places.

Instructions pratiques sur la défense et tous les détails accessoires qui y sont liés.

Procédés de chymie sur la métallurgie et tout ce qui est accessoire.

Voilà à peu près le canevas qu'il y a à énoncer dont les commandans d'école feront le remplissage, d'après le prospectus approuvé par vous chaque année, parce que les instructions doivent varier selon le degré de connaissance et qu'il ne faut pas s'appesantir sur les choses entendues.....

2. Elles étaient particulièrement instructives à Auxonne, en raison des démonstrations théoriques dont Lombard les accompagnait.

3. Archives de l'artillerie, 2. A. 59. — Nous donnons de cette lettre



Les Archives de l'artillerie contiennent encore divers mémoires du commandant de l'École d'Auxonne :

- 1° Observations sur les artificiers des Régimens.
- 2° Observations concernant les tambours.
- 3° Observations sur la musique des régimens en général.
- 4° Récapitulation de la dépense demandée aux deux mémoires pour le nouvel établissement des artificiers et celui des tambours.
- 5° Causes du dégoût qui règne dans les soldats d'Infanterie et d'artillerie pour le service du Roi : Nourriture, Bourse du soldat ou masse, alimentée par la demi-solde des soldats semestriers ; Bourse des morts et désertés qui était sans terme et destination ; punitions ; surmenage, le mot n'y est pas, mais l'idée est développée ; chambrées ; congés de grâce ; nouvelle ordonnance sur la désertion ; pain en commun, etc... Ce mémoire se termine par ces paroles :

« Depuis la dernière guerre de Flandres, on ne parle qu'établissement de la discipline et je vois qu'il y en a beaucoup moins que dans ce temps-là, non-seulement dans le soldat, mais même dans l'officier qui ne la connaît pas plus que la subordination. Un officier subalterne révérait plus alors son capitaine, qu'il ne révère aujourd'hui un officier général. L'on peut dire sans se hasarder que tant qu'on ne cherchera pas la discipline dans son fondement, on ne parviendra jamais à l'établir dans les troupes puisqu'elles font partie de tous les sujets du Royaume séditionnellement révoltés, révolte qui se propage depuis vingt ans par de

les passages les plus intéressants, de manière à compléter tous les renseignements relatifs à l'instruction donnée dans l'École d'Auxonne.

Il y a lieu de rapprocher cette pièce du rapport de La Mortière que l'on a pu lire pages 258 à 252.

petits événemens répétés de toutes parts et qui, s'ils ne fussent pas restés impunis, n'auraient pas laissé éclater les excès qui viennent d'arriver et qui pourraient faire craindre les plus funestes événemens... »

Les quatre premiers mémoires sont de 1788 ; ce dernier vraisemblablement de 1789 et ce sont sans nul doute les troubles d'Auxonne auxquels la garnison s'était malheureusement mêlée qui engagèrent du Teil à rechercher les causes du mécontentement des soldats pour y porter remède ; ces observations ne devaient être qu'une annexe à un mémoire plus important intitulé : *Principes sur la conduite d'une troupe*.

## XII

### BUDGET DE L'ÉCOLE D'AUXONNE EN 1781.

#### — DÉPARTEMENT <sup>1</sup>

DE M. DE FEYDEAU DE BROU.

INTENDANCE DU DUCHÉ DE BOURGOGNE.

#### *École d'Auxonne.*

	TRAITEMENT	
	Par mois.	Par an.
Du Teil, Brigadier, commandant en chef 400	600 livres	7200
Traitement attaché au commandement 200		
Rochemure, capitaine en second.....	125	1500
Lombard, maître de mathématiques.....	250	3000
Miquel, répétiteur.....	75	900
Bauden, maître de dessein.....	66.12.4	800
Sarray, dit Roch, conducteur des charrois..	50	600
Carpentier, id. ..	50	600
Duhouset, id. ..	50	600
Fonds destinés aux dépenses extraordinaires de l'École.....	294 l. 13 s. 4 d.	3500
Loyer de l'emplacement de l'École de pratique.	19 l. 2 s. 3 d.	229
Gérard de Saint-Géran, élève.....	40	480
Montanier de Genizias, id.....	40	480
Morel, id.....	40	480
La Genardière, id.....	40	480
Tardel, id.....	40	480
Suremain, id.....	40	480

1. Archives de l'artillerie, 7. D. 4.

## XIII

REVUES DES OFFICIERS  
DE L'ÉCOLE ET DE LA DIRECTION D'ARTILLERIE D'AUXONNE,  
DE LA COMPAGNIE DE PUYVÉРАН ET DU RÉGIMENT DE LA FÈRE.  
LES NOBLES ET PRIVILÉGIÉS D'AUXONNE.

AUXONNE  
—  
REVUE  
de mars et avril 1788.

DUCHÉ DE BOURGOGNE  
Corps royal de l'artillerie.

### ÉCOLE

Revue faite à Auxonne le 27 avril mil sept cent quatre-vingt-huit par nous commissaire des guerres et du corps royal de l'artillerie, au Département de la Bourgogne, aux Officiers et employés attachés au service de l'École de cette place pour servir au paiement de leurs appointemens pendant les mois de mars et avril de la présente année.

MM.

*Officiers.*

Jean-Pierre Baron du Teil, maréchal de camp commandant l'École ;

Jean-Baptiste-Joseph Toytot, capitaine en second ;

François-Henry de Barthélas, id.

Louis de Blanc de Prébois, élève à la suite de l'École.



*Employés.*

Jean-Louis Lombard père, répétiteur de mathématiques ;  
 Jean-Antoine-Marie Lombard fils, répétiteur ;  
 Bastien Colombier, maître de dessein ;  
 Louis-Joseph Frion, conducteur des charrois ;  
 Antoine Margot, id.  
 Joseph Carpentier, ancien conducteur des charrois, à qui  
 les appointemens sont donnés en retraite ;  
 François Duhoussset, artificier.

Fait et arrêté par nous commissaires des guerres susdit  
 les jour, mois, an que dessus.

Naudin <sup>1</sup>.

## DIRECTION

MM. *Officiers.*

François-Laurent Pillon Darquesbouville, maréchal de  
 camp, directeur.  
 Pierre-Gabriel Chervin de Rivière, capitaine en second ;  
 Jean-François-Emmanuel, chevalier de Thieulin, capitaine  
 en second ;  
 Louis-Léger Hospin de Buchet, capitaine en second ;  
 Jean-François Bourse, ancien garçon major ;  
 Jean-Baptiste Delpire, id.

*Employés.*

Pierre-Michel Le Vasseur, garde magasin d'artillerie ;  
 Jean-Baptiste Bauffre, chef des ouvriers d'État.

1. Archives de la Côte-d'Or, C. 116.

Les nommés :

Claude-François Franc, dit Saint-Louis, charron ;

Nicolas Le Cleve, charron ;

Michel Rogué, charpentier ;

Joseph Noiro, id.

Joseph Baillon, dit Beusoleil, charpentier ;

François Chevy, dit La Branche, forger ;

Antoine Gaudin, forger ;

Simon d'Auver, dit La Forge, forger ;

Laurent Mennery, dit Saint-Laurent, forger <sup>1</sup>.

COMPAGNIE D'OUVRIERS DE PUYVÉLAN

MM.

*Officiers.*

Joseph-Ferdinand de Puyvéran, capitaine en premier ;

Joseph Aubry d'Arrancey, id. en second ;

Claude-Jean-Joseph-Pierre du Teil de Beaumont, lieutenant en premier ;

Léopold-Thiébauld Mayer, lieutenant en troisième <sup>2</sup>.

RÉGIMENT DE LA FÈRE

MM.

*État-major.*

Louis-Cézard, chevalier de la Lance, colonel brigadier ;

Louis-Jean-Charles vicomte d'Urtubie, lieutenant-colonel ;

Jean-Joseph de La Barrière, major.

Théodore-Bernard-Simon chevalier d'Urtubie, chef de brigade ;

Edme-Michel de Baudesson, chef de brigade ;

Joseph de Quintin, id.

Louis d'Aux de Lescourt, id.

1. C. 145 (27 avril 1788).

2. C. 156 (27 avril 1788).

Cézard Mariadée, chevalier de Quiefdeville, chef de brigade :

Antoine Soine, aide-major :

André de Goy, quartier-maitre trésorier :

Mathieu de Trébons, aumônier :

Bienvellot, chirurgien-major :

Les nommés Guillot, tambour-major ;

Lalime, armurier <sup>1</sup>.

1<sup>er</sup> BATAILLON

1<sup>re</sup> brigade.

*Compagnie de sapeurs du chevalier d'Urtubie.*

MM.

Jean-Baptiste-Félix de Manscourt, capitaine en second ;

François-Dominique Cavey de la Motte, lieutenant en premier ;

Place de lieutenant en second, vacante du 6 octobre 1787 ;

François Poix, lieutenant en troisième.

*Compagnie de canoniers d'Arcy.*

Louis-Nicolas-Parfait d'Arcy, capitaine en premier ;

Jean-Joseph de Parel, lieutenant en premier avec commission de capitaine ;

Antoine-André Guerbert de Belfond, lieutenant en second ;

Claude-Mathieu Mathiot, lieutenant en troisième.

1. Composition de l'État-major suivant la revue du 20 décembre 1787. Pour le reste du régiment, on a donné le relevé de la revue du 31 mai 1788.

*Compagnie de canonniers de Lépinay.*

Jean-Joseph-Marie de Lépinay, capitaine en premier ;  
Marie-Louis-Auguste Richoullz de la Vieffville, lieutenant  
en second avec commission de capitaine ;  
Balthazard-Joseph de Fontanille, lieutenant en second ;  
Place de lieutenant en troisième vacante.

*Compagnie de canonniers de Verrière.*

Nicolas-Grégoire Aulmont de Verrière, capitaine en premier ;  
Louis-Antoine de Roqueferre, lieutenant en premier ;  
Jean-Marie Le Pelletier de Monterreau, lieutenant en second ;  
Bernard Gayet, lieutenant en troisième.

3<sup>e</sup> brigade.

*Compagnie de canonniers de Vigny.*

Hilaire-Auguste de Vigny, capitaine en second de la  
1<sup>re</sup> classe ;  
Jean-Ambroise Baston de la Riboisière, lieutenant en  
premier ;  
François-Bernard de Monjenet, lieutenant en second ;  
Jean Badier, lieutenant en troisième.

*Compagnie de canonniers de La Barrière.*

François, chevalier de la Barrière, capitaine en premier ;  
Claude-Joseph de Mallet, lieutenant en premier avec com-  
mission de capitaine ;



Joseph-Louis-Victor de Bidon, lieutenant en second ;  
Augustin Reboul, lieutenant en troisième.

*Compagnie de canonniers d'Hennet.*

Jean-Thomas-Léonor Hennet de Lambresson, capitaine en premier ;  
François-Joseph de Lépinoy, lieutenant en premier ;  
Alexandre, chevalier Desmazis <sup>1</sup>, lieutenant en second ;  
Jean-François Rachet, lieutenant en troisième.

*Compagnie de canonniers d'Autume.*

Jean-Philippe-François, chevalier d'Autume, capitaine en premier ;  
Louis-Alexandre, chevalier du Raget, lieutenant en premier ;  
David-Victor Belly de Bussy, lieutenant en second ;  
Antoine Jourdan, lieutenant en troisième.

5<sup>e</sup> brigade.

*Compagnie de bombardiers d'Issautier.*

Jean-Louis-Gabriel d'Issautier, capitaine en premier ;  
Chriseul-Omer-François de Reulhière, lieutenant en premier ;  
Louis de Menoir, lieutenant en second ;  
George Laval, lieutenant en troisième.

1. « Rentré à l'expiration de son semestre, est à rappeler de ses appointemens du 18 octobre dernier ». Note du commissaire des guerres.

*Compagnie de bombardiers de Menibus.*

Georges-Aimé Helloien, chevalier de Menibus, capitaine en premier ;

Louis-Aimé Roche de Cavillac, lieutenant en premier ;

Michel de Mabile, lieutenant en second ;

Gérard Ferrière, lieutenant en troisième.

**2<sup>e</sup> BATAILLON**

(Suite de la 5<sup>e</sup> brigade.)

*Compagnie de bombardiers de La Goshière.*

Jean-François Gueroust de la Goshière, capitaine en premier ;

Louis-Farnèse-Platon Hennet de Vigneux, lieutenant en premier ;

Napolionne de Buonaparte, lieutenant en second ;

François Grosbois, lieutenant en troisième.

*Compagnie de bombardiers de Belleville.*

Jacques d'Hennauld, chevalier de Belleville, capitaine en premier ;

Toussaint-Gabriel du Raget de Champbouin, lieutenant en premier ;

Jean-Hubert Bouvier de Cachard, lieutenant en second ;

Pierre Laurent, lieutenant en troisième.

2<sup>e</sup> brigade.

*Compagnie de sapeurs de Baudesson.*

Jacques-Joseph-Régis de Molines, capitaine en second ;

Basile-Guy-Victor Baltus de Pouilly, lieutenant en premier .

Jean Sorbier, lieutenant en second ;  
Jean-Ignace Pierre, lieutenant en troisième.

*Compagnie de canonniers Duhamel.*

Marie-Louis de Laurens du Hamel, capitaine en premier ;  
Benjamin-Prix des Champs du Vaiseau, lieutenant en premier ;  
Bernard-François Marescot de la Noüe, lieutenant en second ;  
Hubert Jouffroy, lieutenant en troisième.

*Compagnie de canonniers de Fuchemberg.*

Thomas-Gabriel-Hyacinthe de Fuchemberg, capitaine en premier ;  
François Vimal de la Grange, lieutenant en premier avec commission de capitaine ;  
Pierre Pruvot, lieutenant en second ;  
Hubert Benoit, lieutenant en troisième.

*Compagnie de canonniers de Pommereul.*

\*\*\* de Pommereul, capitaine en premier, détaché à Naples ;  
André-Jean Rolland, lieutenant en premier ;  
Charles-François d'Andigné de Sainte-Gemme, lieutenant en second ;  
Place de lieutenant en troisième, vacante du 25 octobre.

4<sup>e</sup> brigade.

*Compagnie de canonniers de Montperreux.*

Jean-Baptiste Vannot de Montperreux, capitaine en premier ;  
Pierre-François du Raget, lieutenant en premier ;

Léon-Charles Le Lieur de Ville-sur-Arce, lieutenant en second ;

Place de lieutenant en troisième, vacante du 12 mars 87.

*Compagnie de canonniers de Boubers.*

Alexandre-François, chevalier Boubers-Mazingan, capitaine en premier ;

Alexandre-Arnould Germay de Cirfontaine, lieutenant en premier avec commission de capitaine ;

Marie-Charles de Damoiseau, lieutenant en second ;

Pierre Tabou, lieutenant en troisième.

*Compagnie de canonniers de Roche.*

Joseph Roche de Cavillac, capitaine en premier ;

Jean de Flayelle, lieutenant en premier ;

Louis-Joseph de Gosson, lieutenant en second ;

Louis d'Aunous-Meras, lieutenant en troisième.

*Compagnie de canonniers de Drouas.*

Jacques-Marie-Charles de Drouas, capitaine en premier ;

Pierre Rogier de Nexon, lieutenant en premier avec commission de capitaine ;

Jean-François d'Ivoley, lieutenant en second ;

François-Xavier-Roger Maillard, lieutenant en troisième <sup>1</sup>.

1. C. 153, 31 mai 1788. Ces listes n'avaient encore été publiées que d'après les états militaires qui ne donnent ni la composition des compagnies, ni les noms patronymiques, ni les prénoms des officiers. — Si l'on ajoute l'état des nobles et privilégiés de la ville pour 1788, on aura à peu près clos la liste des personnes que Bonaparte put connaître à Auxonne. — Avant de quitter le régiment de la Fère,



## NOBLES ET PRIVILÉGIÉS

MM. le baron du Teil, commandant pour le roy ;  
Petit, maire perpétuel ;  
Buvée, lieutenant civil et criminel ;

relevons une erreur commise plus haut, page 236, note 3. Nous venons de découvrir, aux archives de l'artillerie, toutes les revues de ce corps passées tous les deux mois, de janvier 1786 à octobre 1787, en sorte que la collection en est complète jusqu'en juin 1788, si l'on rapproche ces pièces de celles qui sont conservées aux archives de la Côte-d'Or, page 237, note 1. Napoléon Bonaparte faisait partie du cadre d'officiers d'une compagnie de bombardiers d'abord commandée par le chevalier d'Autume, puis, à partir du 11 juin 1786, par M. de La Goshyère ; cet officier, détaché à l'arsenal de Strasbourg, était suppléé par le lieutenant en premier, Hennet du Vigneux, qui avait succédé à de Courcy le 11 juin également. Neuf compagnies (La Goshyère, Durand, d'Arcy, de Dezerre, de L'Épinay, de Vigny, de La Barrière, de Hennet et d'Autume) furent détachées à Lyon où elles arrivèrent le 14 août 1786, sur une route du maréchal de Tonnerre, et où elles furent passées en revue, le 29 août, par le commissaire des guerres Millin de Grandmaison : Bonaparte y était présent. Les neuf autres compagnies quittèrent Valence le 16 septembre et rejoignirent à Lyon le reste du régiment : il prit en entier, le 21 septembre, à l'exception des compagnies de Boubiers et de La Haye détachées en Corse, le chemin de Douai où il arriva le 19 octobre en suivant la route de la cour n° 24. Mais Bonaparte était parti en semestre pour la Corse en septembre ; il parvint à prolonger son absence par un premier congé de trois mois et demi, à partir du 16 mai 1787, obtenu le 13 avril, et par un second congé de trois mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, accordé le 27 juillet ; aussi est-il porté comme absent dans toutes les revues sans exception passées par son corps à Douai les 29 octobre et 24 décembre 1786 ; 25 février, 22 avril, 24 juin, 24 août et 17 octobre 1787, veille du départ du régiment « sur plusieurs routes de la cour, pour se rendre à différentes destinations ». Sur l'affirmation de M. Plouvain (*Souvenirs à l'usage des habitants de Douai*) nous avons admis la possibilité de la présence de Bonaparte à la revue du 17 octobre, parce qu'il était en France, pour ses affaires, à cette époque ; mais nous étions dans l'erreur.

MM. de Berbis des Maillis ;  
M<sup>me</sup> veuve de Berbis ;  
de Pillon d'Arquebouville, directeur de l'arsenal ;  
Monin, ancien auditeur en la chambre des comptes ;  
de Suremain, subdélégué ;  
M<sup>me</sup> veuve de Suremain ;  
Maillard de Biron ;  
de Saint-Maurice, commissaire de la marine ;  
M<sup>me</sup> veuve Pelletier ;  
Naudin, commissaire des guerres ;  
Bogillot, chevalier de Saint-Louis ;  
Dufour, officier invalide.

## XIV

PROCÈS-VERBAL DES ÉPREUVES D'AOUT 1788  
PAR BONAPARTE, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION

ARTILLERIE

*Procès-verbal  
en original*<sup>1</sup>.

*École d'Auxonne.*

Le 8 août 1788, M. le Baron Du Teil, maréchal des camps et armées du roi, commandant de la ville et de l'école d'artillerie d'Auxonne, a donné un ordre portant que : vû les circonstances où l'officier d'artillerie peut se trouver, dans des places mal approvisionnées qu'il faut défendre, d'avoir des bombes de différens calibres sans avoir les bouches à feu qui leur sont relatives pour les jeter ou d'avoir ces bouches à feu denuées de leurs affûts, il étoit très-intéressant de connoître tous les résultats des moyens que l'on peut employer pour se servir de ces bombes dans ces momens de besoin : il a été ordonné à MM. de Quintin, chef de brigade, Lombard, professeur de mathématiques, Duhamel, Menibus, Gassendy, capitaines; Hennet, Rhulières, Duvaizeau, Buonaparte, lieutenans, de chercher ces moyens et d'assigner leur résultat pour servir de guide à l'avenir aux officiers qui se trouveront dans des circonstances semblables<sup>2</sup> et de faire placer hors

1. Ce mot de la main du baron du Teil.

2. Voir ce qui a été dit ici sur le bombardement d'Avignon, pp. 341 et 342.

du polygone 3 pièces de trois calibres différens sans affut, 3 mortiers de même sans affut et un mortier avec affût pour essayer de tirer des bombes de moindre calibre.

En conséquence M. de Quintin a fait disposer à droite du poligone, en face de la bute et à 330 toises du tonneau qui devoit servir de but les bouches à feu suivantes :

En commençant par la gauche 3 pièces de siège, sans affut dont une de 16, une de 12, une de 8, un tronçon de canon, un mortier de 12 pouces sur son affut portant sur une platte forme horisontale construite à l'ordinaire, un de 10 pouces à grande portée et un de 8 pouces.

Toutes ces bouches à feu étoient distantes entrelles de 2 toises, voici le moyen qu'a pris M. de Buonaparte pour pouvoir faire tirer des bombes aux trois pièces de siège sans affut.

A l'extrémité de la ligne de tir, à l'endroit désigné pour leur emplacement, on a enfoncé à terre jusqu'au raz du sol un bout de lambourde de 8 pouces d'équarissage et de 2 à 2 1/2 pieds de longueur, on l'a enfoncé dans le sens de sa longueur en l'inclinant en arrière sous l'angle de 45 d. et on l'a fixé dans cette position par 2 forts piquets (aux pièces de 16 et de 12 et 1 seul à la pièce de 8), inclinés en sens contraire ; le bout le plus élevé de la pièce de bois qui étoit enfoncée au raz de la terre portoit sur la tête de ces piquets et, en damant fortement la terre en arrière et sur les côtés, on a laissé à découvert le plan incliné de devant en ne comblant pas dans cette partie le creux qu'on avoit fait pour placer ce bout de lambourde.

Par le moyen de la chèvre, on a levé la pièce sur ses ances de façon qu'elle fût sur la ligne de tir et le bouton répondant au dessus du bois qu'on venoit de placer, puis on la fait descendre, on a fait porter son bouton sur le plan incliné de ce bois et on a soutenu la pièce en avant des tourillons, sous la naissance de la vollée, par des lam-



bourdes placées les unes sur les autres jusqu'à ce que l'axe de la pièce fit un angle de 43 d. avec l'horizontale parce que cet angle est le plus favorable pour obtenir de longues portées, parce que la pièce venant à s'enfoncer un peu, l'angle se rapprochera toujours de 45 d., angle favorable à la portée, et alors la pièce se trouvant perpendiculaire au plan du bois disposé pour arrêter son recul, sera dans une position plus fixe. On a rempli de terre le creux autour de la culasse et on la damée.

Les lambourdes soutenant la pièce ont été placées perpendiculairement à la ligne de tir et ont été contenues en avant par 4 forts piquets sy appliquant le plus exactement possible et, en arrière, par 2 piquets de même force et disposés de même.

Il a fallu 4 lambourdes sous la pièce de 16, trois sous celle de 12 et 3 sous celle de 8.

En avant de la pièce de 16 et de 12, sous la bouche, on a disposé plusieurs lambourdes pour élever les canonniers servants les pièces et faciliter la manœuvre; celle de 8 moins élevée n'en a pas eu besoin.

Le tronçon provenoit d'une pièce de 24 dégradée par des épreuves sur l'enclouage; on avoit scié la pièce perpendiculairement à son axe en sorte que le tronçon n'avoit que 10 p. 3 lignes de profondeur d'âme; le diamètre de cette âme étoit celui de l'âme de 24, se trouvoit réduit dans le sens horizontal à 4 p. 9 lignes 1 point à cause d'un coup de canon reçu sur la gauche en dehors qui avoit refoulé le métal intérieurement, enfin la lumière dégradée ne permettoit pas au dégorgeoir de passer.

Ce tronçon a été placé de même que les pièces; on ne la point soutenu en avant par des lambourdes à cause de son peu de longueur, le dessous de la culasse a porté sur la terre.

Le mortier de 12 sans affût a été disposé comme il suit.

On a fait un creux perpendiculaire à la ligne de tir de 18 p. de profondeur, on a uni et damé le fond sur lequel on a placé une lambourde de 8 pouces d'équarrissage et de 6 à 7 pieds de long dans une situation horizontale et perpendiculaire à la ligne de tir, on la fixée par des piquets à ses deux bouts puis on la entourée de terre bien damée jusqu'au plan de dessus de la lambourde, excepté en arrière où on a tenu cette terre plus bas de trois pouces ; sur cette terre moins élevée, damée et nivelée on a placé une lambourde pareille à la première et sy joignant parfaitement par le moyen de 4 forts piquets, on a arrêté en arrière cette lambourde aussi invariablement qu'on a pu.

On a placé le mortier sur la ligne de tir dans l'angle formé par les deux lambourdes, ses tourillons appuyant dans le bas sur la plus enfoncée et la queue du mortier portant par son plat sur l'autre, mais, comme cette queue débordoit un tant soit peu ses tourillons, on a mis des cales de chêne en coin dessous et en arrière pour les appuyer en entier, enfin on a soutenu la volée du mortier par une lambourde arrêtée en avant et en arrière par des piquets en sorte que le mortier fut pointé à un angle de 45 degrés : et on a planté 2 piquets encor en avant et contre les tourillons, inclinées en arrière pour empêcher le mortier de ressauter en avant par la réaction des obstacles qui arrêtaient son recul.

Le mortier de 10 p. à grande portée a été placé comme il suit.

On a pris des pièces de bois de 8 pouces d'équarrissage et de 2 pieds à 2 1/2 pieds de longueur, on les a placées en terre debout et inclinées en arrière sous l'angle de 45 d. à droite et à gauche et également distantes de la ligne de tir de la bouche à feu qu'on vouloit placer et laissant entrelles une espace égal au diamettre du mortier pris aux embases de ses tourillons plus un demi-pouce de chaque côté pour

pouvoir rectifier l'alignement du mortier, quand il seroit placé dans cette intervalle, chaque pièce de bois a été soutenue en arrière dans sa position par deux forts piquets inclinés en sens contraire sur lesquels on a fait porter leur partie la plus élevée qui affleuroit le sol.

On a placé le mortier dans l'intervalle que laissent ces pièces de bois, ses tourillons portant sur elles ; on a soutenu la volée du mortier par une lambourde à la distance nécessaire pour que le mortier fut pointé à l'angle de 45 d. ; on a arrêté cette lambourde par deux piquets en avant et par deux autres en arrière, on a rempli le restant du creux de terre qu'on a damée avec soin.

Le mortier de 8 p. sans affût a été disposé comme il suit. On a enfoncé en terre une bombe de 10 pouces jusqu'à 4 pouces au-dessous du niveau du sol, sur cette bombe bien affermie, on a fait porter le derrière de la culasse du mortier et on a soutenu les tourillons par 2 forts piquets, enfoncés au niveau du sol et inclinés en arrière, on a soutenu la volée du mortier par une lambourde placée sous elle, à la distance convenable pour que le mortier fût pointé à un angle de 45 d. ; cette lambourde étant d'un fort équarrissage, on a été obligé de l'entailler pour recevoir le ventre du mortier, cette lambourde a été fixée par 2 piquets en avant et 2 piquets en arrière.

On a employé ainsi trois façons différentes pour pointer ces 3 mortiers sans affût : 1<sup>o</sup> parce que la forme des mortiers ne se prêtoit pas également aux idées d'un chacun ; 2<sup>o</sup> parce qu'on vouloit voir la méthode la meilleure et la plus expéditive ; 3<sup>o</sup> parce que la différence des calibres n'exigeoit pas les mêmes précautions.

Les trois méthodes ont réussi jusqu'à présent.

Le mortier de 8 p. a été plutôt placé puis celui de 12 puis celui de 10.



*Placement des bombes.*

On a pris une tresse de cordages à 3 brins dont chaque brin avoit environ 3 lignes de diamettre, on a fait passer cette tresse dans 2 anneaux de fer où elle couloit librement et on la fixée autour de chaque pièce de canon, sous l'astragalle du collet, par un nœud droit.

Les bombes qu'on a mises à la bouche de chaque pièce après le chargement des pièces étoient fixées par des ficelles à ces anneaux ; on mettoit une ficelle à chaque anse et on faisoit glisser les anneaux pour qu'ils fussent simétriquement au dessus de la pièce, à un tiers de sa circonférence entreux.

Comme, dans le tirage, on sest apperçu que les pièces, sans se déranger, jettaient incessamment leurs bombes à droite ou à gauche de leur ligne de tir, on a pensé que cette inconstance de déviation pouvoit venir de la façon d'attacher les bombes, soit que les cordages ne se rompissent pas dans le même instant quand l'explosion de la charge se faisoit, soit que, dans le temps qui s'écouloit entre la charge et le tirage, les ficelles cédant inégalement au poids de la bombe qui les tiroit, cette bombe laissât plus de jour à droite qu'à gauche entrelle et la pièce ; en conséquence on n'a plus mis à la dernière séance qu'un seul cordage, arrêté par un seul anneau et une seule anse ; ce cordage étoit par dessus et dans le plan vertical de l'axe de la pièce ; les coups ont eu dès ce moment très-peu de déviation et elle a été constamment du même côté,

Aussi nous pensons que dorénavant c'est de cette façon qu'il faudra attacher la bombe.

Pour arrêter les bombes sur le tronçon : on a placé à côté, vers le milieu de sa longueur, deux piquets vis-à-vis



l'un de l'autre et se croisant en dessus semblablement, à la façon des piquets que forment les chevalets portant les armemens dans les batteries, on a arrêté la bombe à la croisière de ces piquets par une fiscelle passant dans une de ses ances.

Il ne faut point lier ces deux piquets par un cordage à l'endroit où ils se croisent, afin de les rendre plus solides, parce que ce cordage à demeure prend feu dans l'explosion de la charge, peut conserver le feu comme une mèche et amener des inconveniens lorsqu'on charge de nouveau.

Le mortier de 12 pouces a été tiré successivement à chaque séance avec des bombes de 8 p. et des bombes de 10 pouces et avec des coins de sappin.

Ces coins avoient les dimensions suivantes :

	pour tirer la bombe de 10 p.	pour tirer la bombe de 8 p.
épaisseur de la tête ou largeur	40 l.	9 l.
longueur de la tête	1 p.	1 p. 11 l. 3 points
longueur du coin	5 p.	4 p. 6 l.
rayon du coin	6 p.	6 p.

Ces coins étoient des demi-segments de plateau qui avoit 9 lignes d'épaisseur, le profil de ces coins étoit un demi-segment de cercle dont le rayon pour les deux coins étoit le rayon du fond de l'âme du mortier et avoit par conséquent 6 pouces, la flèche étoit égale à la moitié de la différence qu'il y avoit entre le diamètre de l'âme du mortier et le diamètre de la bombe dont on vouloit se servir et étoit par conséquent de 1 pouce pour tirer la bombe de 10 p. et de 1 p. 11 l. 3 p. pour tirer la bombe de 8 pouces, on a mis 2 p. pour la pratique ; enfin la demi-ordonnée ou longueur du coin s'est trouvé devoir être dans la pratique de 5 p. pour les bombes de 10 p. et de 4 p. 6 l. pour les bombes de 8.

Après avoir tiré deux coups avec des coins seulement on tiroit le 3<sup>ème</sup> avec des coins et de la terre ; la terre étoit

pressée à la main autour de la bombe et non damée ni refoulée.

On ne mettoit que 3 coins à chaque coup; on les espaçoit également et on en mettoit sur le devant du mortier en sorte que la bombe portât bien sur lui quand le mortier étoit baissé.

## OBSERVATIONS

On a tiré quelquefois avec les mêmes charges les pièces de canon sans bouchon sur la poudre et avec un bouchon. Dans le 1<sup>er</sup> cas, la portée a paru en général être moins étendue et nous avons conclu qu'il falloit tirer avec un bouchon qu'on refouloit de deux coups. Dans le tableau des portées, on a marqué à la colonne des observations les coups tirés sans bouchon; on a mis des bouchons aux coups où on n'en parle pas.

D'après le résultat, on remarquera que pour porter une même bombe à la même distance, il faut d'autant moins de poudre que la pièce est d'un plus petit calibre: mais cette diminution paroît n'avoir lieu que pour la bombe de 8 pouces; les charges deviennent à peu près égales, lorsqu'on tire des bombes de 10 pouces; ce qui peut venir de ce que les bombes de 10 p., entrant d'autant moins dans l'âme des pièces que ces pièces diminuent de calibre, offrent moins de surface au fluide expansible de la poudre qui s'échappe aussi plus aisément et plus vite dès que la bombe commence à s'élever, dans cette position; quoique cette raison soit applicable aux pièces chargées de la bombe de 8, on peut dire qu'à cet égard le segment de la bombe qui entre dans la pièce est suffisant pour recevoir d'une moindre charge l'impulsion qui lui est nécessaire pour la même portée.

Après le 2<sup>e</sup> coup du 19 tiré avec la bombe de 10 p., on

s'est aperçu que la pièce s'étoit baissée à 39 d. ; la bombe de 10 pouces ne pouvoit plus tenir sur la bouche sans trop peser sur la fiscelle qui la retenoit, elle l'allongeait, la bombe ne joignoit plus, etc. On a tiré encore 2 coups avec une bombe de 8 pouces, le 2<sup>e</sup> de ces coups avec 6 l. de poudre et la pièce remplie de bouchons, la bombe s'est brisée avant d'arriver au haut de sa courbe et les éclats ont volé jusque dans le polygone, et, comme au 4<sup>e</sup> coup du même jour que le tronçon a tiré avec 8 l. de poudre la bombe de 10 p. a été brisée en l'air, on peut présumer que des charges très-fortes peuvent briser les bombes lorsque, *peut-être*, un très-petit segment de la bombe reçoit toute l'impulsion de la poudre qui s'enflamme.

Après les derniers coups de chaque pièce, on s'est aperçu le 19 que leur bouche étoit égrénée et pleine de petites fentes à l'endroit où pose la bombe et cette dégradation n'a été sensible qu'après avoir tiré les bombes de 10 pouces.

Le peu de longueur du tronçon et le boursoufflement intérieur du métal dont nous avons parlé la rendu difficile à pointer parce qu'il falloit avoir incessamment égard à cet excès de métal qui étant sur la gauche faisoit donner dans les portées les bombes du même côté à cause que le fluide de la poudre ne frappoit pas les bombes de ce côté ; on rejettoit le tronçon sur la droite et on ne pouvoit aller qu'à tâtons, parce que chaque changement de charge devoit faire aussi changer la fausse direction qu'on lui donnoit.

Il est à remarquer que, lorsqu'on charge avec de la terre, il faut tirer à deux feux ; pour essayer si on pourroit se passer de tirer ainsi à 2 feux, nous avons renversé la bombe la fusée en bas quand on l'a mise dans le mortier, mais la fusée s'est brisée en éclats en sortant, même en employant de très-petites charges, car nous avons tiré à cet effet le mortier avec 1 l. de poudre le 19.



On a tiré les 3 mortiers de la droite avec les charges ordinaires employées à la batterie intérieure du polygone, on ne s'aperçoit pas jusqu'ici que les méthodes qu'on a prises pour se passer d'affût soient insuffisantes.

## CONCLUSION

On peut tirer avec promptitude et exactitude des bombes de tout calibre en se servant des pièces de siège du calibre de 16, de 12 et de 8, parce qu'on n'a pas besoin de remettre en batterie et que tout au plus la pièce s'abaisse un peu sans se déranger ni à droite, ni à gauche.

En tirant des bombes de 8 p., pour avoir les mêmes portées, il faudra moins de poudre à mesure qu'on se servira de pièces de moindre calibre, comme cette diminution de charge doit provenir de la moindre distance qui se trouve entre la charge et la bombe, on doit présumer que les pièces de bataille de même calibre que celles de siège, à égalité de charge, donneroient des portées plus étendues dans chaque calibre.

On n'est pas obligé de tirer à deux feux parce que toutes les fois qu'on a mis des fusées elles se sont enflammées.

Un tronçon de canon quelque dégradé qu'il soit, pourvu que la tranche de la bouche soit perpendiculaire à l'axe, peut servir encore à jeter des bombes.

Un mortier quelconque peut servir avantageusement à tirer des bombes inférieures à son calibre.

Des mortiers sans affût peuvent être d'un bon service.  
Mais :

Si l'on tire les canons avec de fortes charges et de grosses bombes, ils se dégraderont à l'entrée de l'âme et les



bombes se briseront assez près de la batterie pour être dangereuses à ceux qui les jettent.

Le tronçon de canon, s'il est dégradé dans l'âme par une boursoflure et s'il est très-court, sera d'un service incertain et difficile.

Le mortier chargé avec des bombes d'un calibre inférieur au sien et avec de la terre aura besoin d'être chargé à deux feux ; dans le mortier de 12 p., 3 l. de poudre briseront quelquefois la bombe à son départ.

Les mortiers sans affût seront moins long à mettre en batterie que ne sera construite une platte forme, la bombe sera plus difficile à placés et la direction difficile à corriger, si les mortiers se dérangent.

N<sup>a</sup>. Que la poudre employée dans ces épreuves étoit de celle dont 3 onces dans le mortier d'épreuve chassent le globe à 95 toises.

## BUONAPARTE

GASSENDI	RULHIÈRE
DU HAMEL	HENNET DU VIGNEUX
Le Ch <sup>er</sup> DE MENIBUS.	L. QUINTIN.

---

## TABLEAUX DES PORTÉES

*Pièce de 16 pointée à 43 d.*

On a flambé la pièce et tiré avec des bombes de 8 p.

	Coups	Charges	Portées	OBSERVATIONS	
du 12 août 88	}	1	2½ onces	34 toises	
		2	32	47	
		3	40	72	
		4	40	71	
		5	36	69	
		6	36	68	
		7	36	71	

On avoit flambé la pièce et tiré avec des bombes de 8 p.

du 13	}	1	48	88	Sans bouchon.
		2	48	70	Sans bouchon.
		3	48	88	
		4	64	135	
		5	64	142	
		6	64	139	

On a flambé la pièce; on a tiré avec des bombes de 8 p.

du 18	}	1	5 livres	181
		2	5	194
		3	5	192
		4	6	218
		5	6	210
		6	6	223

On n'a point flambé les pièces; on a tiré avec des bombes de 10 p.

du 19	}	1	6	94	On a tiré avec une bombe de 12 p.
		2	6	100	
		3	6	101	
		4	8	140	
		5	8	100	

*Pièce de 42 pointée à 43 d.*

La pièce a été flambée; on a tiré avec des bombes de 8 p.

	Coups	Charges	Portées	OBSERVATIONS
du 12 aoust	1	18 onces	24 toises	
	2	28	48	
	3	36	76	
	4	36	80	
	5	34	78	
	6	34	76	
	7	34	71	

On a flambé la pièce. Bombes de 8 p.

du 13	1	44	100	Le 1 <sup>er</sup> coup sans bouchon.
	2	44	84	Le 2 <sup>e</sup> coup sans bouchon.
	3	44	96	
	4	56	135	
	5	56	134	
	6	56	134	

On a flambé la pièce; on a tiré avec des bombes de 8 p.

du 18	1	41.8 onces	182
	2	4. 8	181
	3	4. 8	172
	4	5	212
	5	5	188
	6	5	206

On n'a point flambé; on a tiré avec des bombes de 10 p.

du 19	1	5	78	
	2	5	76	
	3	5	81	
	4	7	111	
	5	7	150	On a rempli la pièce de bouchons refoulés de 2 coups, de 4 en 4 bouchons.

*Pièce de 8 pointée à 43 d.*

	Coups	Charges	Portées	OBSERVATIONS
du 12 aoust	1			
	2			
	3			
	4			
	5			
	6			

On a flambé la pièce.

du 13	1	24 onces	34 toises	Sans bouchon.
	2	32	60	On avoit mis une fusée à la bombe elle a pris feu en tirant.
	3	32	83	
	4	48	104	
	5	48	111	
	6	48	105	

On a flambé la pièce.

du 18	1	31,6 onces	130
	2	3, 6	136
	3	3, 6	139
	4	4	143
	5	4	162
	6	4	140

On n'a point flambé; on a tiré avec une bombe de 10 p.

du 19	1	4	64	On a tiré avec une bombe de 10 p.
	2	4	57 l. 3 p.	
	3	4		Les cordons s'étant cassés et la pièce s'étant abaissée de 5 d. on n'a pas tiré avec la bombe de 10 p. qu'on ne pouvoit plus fixer.
	4	4	166	On a tiré avec une bombe de 8 p. la pièce étant à 39 d.
	5	6		On a rempli la pièce de bouchons refoulés de 2 coups de 4 en 4; on a tiré avec une bombe de 8 p. qui s'est cassée en l'air avant d'être arrivée au haut de la courbe.
	6			



*Tronçon d'une pièce de 24 tirant avec des bombes de 8 p.  
pointée à 43 d.*

	Coups	Charges	Portées	OBSERVATIONS
	1	2 l.	70 toises	La gargousse vidée, le papier sur la poudre.
du 12 août	2	2	88	id.
	3	2	83	id.
	4	2	84	id.
	5	2	96	Avec un bouchon sur la poudre.
	6	2	127	Avec un bouchon, l'espace vuide entre la bombe et la bouche à demi-rempli de terre.
	7	2	226	Le même espace rempli en entier.
	du 13	1	3	178
2		3	156	id.
3		3	161	id.
4		4	280	id.
5		4	272	id.
6		4	278	id.
du 18	1	»	»	Le tronçon s'étant dérangé, on n'a tiré qu'à la 4 <sup>e</sup> salve sous l'angle de 53 d., parce qu'on n'avoit pu l'abaisser davantage pour le moment, on l'a flambé.
	2	»	»	
	3	»	»	
	4	5 l.	334	
du 19	1	6	»	On avoit remis le tronçon à 43 d., il a envoyé sa bombe très-loin à gauche et n'a pas été retrouvé, la bombe étoit de 8 p.
	2	6	236	On a tiré avec une bombe de 8 p. sans bouchon.
	3	7	328	id.
	4	8	»	On a tiré avec une bombe de 10 p.; elle s'est brisée en l'air; il n'y avoit pas de bouchon.
	5	»	»	

PIÈCES JUSTIFICATIVES

*Mortier de 42 p. tiré avec des bombes de 40 p. à 45 d.*

On a toujours flambé.

	Coups	Charges	Portées	OBSERVATIONS	
	1	24 onces	60 toises	La gargousse vidée, le papier sur la poudre.	} La bombe fixée par 3 coins également espacés dont 1 sous la bombe exactement; le mortier étant pointé.
	2	32	95	id.	
	3	32	179	id., le tour de la bombe étant rempli de terre serrée sans être refoulée, la fusée n'a pas pris.	
du 13	1	3 l.	165	La gargousse vidée, le papier sur la poudre.	} La bombe fixée par les mêmes coins et de la même manière.
	2	3	166	id.	
	3	3	288	id., le tour de la bombe rempli de terre pressée sans être refoulée, la fusée n'a pas pris.	
du 18	1	3	165	La gargousse vidée, son culot seulement sur la poudre.	} Les coins id. que les précédents.
	2	3	171	id.	
	3	31.2	327	id., le tour de la bombe rempli de terre pressée sans être refoulée, la fusée n'a pas pris.	
du 19	1	2 l.	182	} La gargousse vidée, son culot seulement sur la poudre, la fusée en bas, la fusée s'est brisée ainsi que dans le coup suivant en s'enflamant au sortir du mortier.	} Les coins comme à l'ordinaire.
	2	2	129		

*Mortier de 12 tiré avec des bombes de 8 p. à 45°.*

	Coups	Charges	Portées	OBSERVATIONS		
12 août	2	1	16 onces 37 toises	La gargousse vidée, le papier sur la poudre.	La bombe retenue par les mêmes coins et de la même manière, les 3 premiers coups ont été tirés sans fusée.	
		2	32	181		id. avec un bouchon.
		3	32	246		Sans bouchon, avec de la terre serrée autour.
		4	32	278		id., la fusée ne s'est pas allumée.
du 13	2	1	3 l. 256	La gargousse vidée, le papier sur la poudre.	Les coins de même que les jours précédents.	
		2	3	292		id.
		3	3	278		id., le tour de la bombe rempli de terre pressée sans être refoulée, la fusée n'a pas pris.
du 18	2	1	3 l. 278	La gargousse vidée, le papier sur la poudre.	Les coins de même que les jours précédents.	
		2	3	271		id.
		3	3	brisée		id., le tour de la bombe rempli de terre pressée sans être refoulée, la fusée n'a pas pris.
du 19	1	1 l. 48	On avoit chargé comme la veille avec de la terre, mais on avoit mis la fusée entrant dans la chambre du mortier pour voir si elle s'enflammeroit sans éclater, elle a éclaté en l'air au sortir du mortier <sup>1</sup> .			

1. Papiers de famille. — Il n'est pas sans intérêt, à propos des expériences faites au polygone d'Auxonne, d'indiquer les dépenses de l'École sous le baron du Teil : en 1779, 3.780 livres; en 1780, 3.666 l.; en 1781, 3.923 l.; en 1782, 3.705 l.; en 1783, 3.976 l.; en 1784, 8.891 l. (une lettre du maréchal de Ségur accorda les 5.391 l. supplémentaires); en 1785, 4.503 l.; en 1786, 3.890 l.; en 1787, 3.831 l.; en 1788, 3.830 l.; en 1789, 3.791.

Il y a aux Archives de l'artillerie<sup>1</sup> deux mémoires de Lombard sur ce sujet : ils proviennent des papiers de son cabinet versés dans ce dépôt en 1829<sup>2</sup>. Le premier « Sur la manière de tirer des bombes avec le canon » comprend douze pages in-4° et comporte le tableau des épreuves faites les 23 et 31 août, les 2, 4, 7, 9 et 13 septembre<sup>3</sup> : il porte la date du 15 septembre 1784 ; le second relatif aux « Épreuves du tir des bombes avec le canon » est composé de huit pages in-folio ; il contient un tableau comparatif des épreuves de 1784 et de celles des 10, 17, 18, 24 et 26 août 1786 et est daté du 27. Enfin, au mémoire de 1784, Lombard avait annexé un petit tableau in-4° des épreuves des 12 et 13 août 1788 contenant seulement les résultats du tir des bombes avec le canon. Une pièce sur le même objet non datée et plus récente porte en note que « Gassendi, dans son aide-mémoire, dit qu'on s'est servi du même appareil pour tirer à 45 degrés des pièces de 24 sur les côtes pour intimider et éloigner les vaisseaux ennemis » : étant donné le bon résultat obtenu par Dommartin devant Avignon et constaté par Bonaparte, ne serait-ce pas sous Toulon que ce procédé aurait été de nouveau employé avec succès ?

1. 4. D. 19.

2. Il y a encore de Lombard aux Archives de l'artillerie, 2. C. 3, un questionnaire à l'usage des élèves qui porte le titre de « Principes sur le pointement des pièces de canon » et la date du 1<sup>er</sup> avril 1783 ; un autre mémoire non daté roule sur « Les instruments propres à pointer les bouches à feu ».

3. Dans le chapitre « Expériences d'artillerie », nous avons donné incomplètement ces dates d'après l'ouvrage imprimé de Lombard, moins complet, quant à ces épreuves, que le manuscrit des Archives de l'artillerie.



## XV

MUNICIPALITÉ DE METZ.

PROCÈS-VERBAL

DU 2 SEPTEMBRE 1790, APRÈS MIDI<sup>1</sup>.

Le Corps municipal assemblé à l'Hôtel de Ville accompagné de cinquante hommes de la garde nationale, est allé au devant des détachemens des troupes de lignes et des gardes nationales qui revenoient de Nancy; près du village de Montigny, il a successivement rencontré les détachemens d'Auxerrois, d'Auvergne, de Hainault infanterie, qu'il a prié de vouloir bien attendre celui des gardes nationales qui étoit un peu plus loin, afin d'entrer tous ensemble et de partager les honneurs qui lui seroient rendus, tous ces détachemens étoient sous les armes, les premiers criant Vive la nation; et la garde nationale leur répondant par des cris de Vive la garnison, Vive M. Bouillé, Vivent les guerriers patriotes.

M. le Maire adressant la parole à M. Duteil a prononcé le discours suivant :

Messieurs, Votre retour pénétreroit de la joie la plus vive, s'il ne nous apprenoit en même tems la grandeur de nos pertes.

1. Archives de Metz. — Communication due à l'obligeance de M. Edmond Fridrici, archiviste de la ville.

La gloire dont vous et nos troupes de ligne vous êtes couverts sous le Turenne de nos jours, animés par l'exemple de chefs aussi prudens qu'intrépides, vous dédommage aussi des risques que vous avez courus ; il est beau de se dévouer en hommes libres, au prix de votre vie à l'exécution des décrets qui assurent le repos et le bonheur d'un peuple immense.

Tel est l'ascendant de la révolution, qu'il transforme en braves les pères et les fils de famille appelés par leur état à s'occuper loin du Champ de Mars de leurs paisibles travaux.

Venez, venez dans les bras de vos concitoyens recevoir la couronne civique due à vos brillants exploits.

Mais qui nous rendra ceux d'entre vous que des coups perfides et imprévus nous ont enlevés ? Qui consolera des mères, des femmes, désolés ; nous leurs devons plus que larmes, nous leurs devons des secours.

Pour les morts, leur mémoire sera éternelle, leurs noms, consignés dans l'histoire à côté de ceux de nos illustres guerriers, feront l'honneur du pays, ils passeront d'âge en âge, et leur souvenir, accompagné de regrets apprendra et à leurs contemporains et à la postérité, qu'il est doux de mourir pour la patrie.

M. Duteil a répondu à ce discours, tant en son nom qu'en celui des troupes de ligne et des gardes nationales, attribuant les succès à la valeur de chacun en particulier et plus encore aux talens et aux vertus héroïques du général M. Bouillé.

Le Corps municipal a défilé de nouveau devant tous ces détachemens, les cris de Vive la nation, Vive M. Bouillé, Vive la garnison, se sont répétés de bouches en bouches avec bien plus de force encore que la première fois.

L'armée est rentrée à Metz par la porte Saint-Thiébaut au bruit de plusieurs salves d'artillerie des remparts, au

son des cloches, et au milieu d'un très nombreux cortège de citoyens des deux sexes de tout âge. Les tambours et la musique de la garnison et de la garde nationale ouvroient la marche. Le Corps municipal étoit au centre du détachement qui l'accompagnoit et qui étoit suivi par ceux d'Auxerrois, d'Auvergne, de Hainault et de la garde nationale conduisant les deux pièces de canon qu'elle avoit ramenées de Nancy.

Parvenu en Fournirue, le Corps municipal a arrêté de se rendre à l'instant dans l'Église Cathédrale, et d'y faire chanter un Tedeum, avec le verset Domine salvam fac gentem, salvam fac legem, salvum fac Regem.

Le cortège après avoir fait le tour de la place de Ville s'est séparé ; les troupes de lignes extrêmement fatiguées sont retournées à leurs quartiers. Le Corps municipal et toutes les gardes nationales ont assistés au Tedeum, à l'issue duquel le Corps municipal s'est rendu à la maison commune où les deux pièces de canon prises à Nancy par la garde nationale de Metz ont été exposées sur les deux petites plates formes qui sont au bas du grand escalier.

De retour du Tedeum chanté à la Cathédrale, le Procureur de la Commune a requis que le Colonel général soit invité de recueillir tous les faits qui viennent de se passer non seulement pendant le combat, mais encore pendant l'action qui l'a suivi, de rappeler les noms, circonstances et dépendances ; l'objet mis en délibération il a été arrêté conformément aux réquisitions.

Délibéré en séance du Corps municipal de Metz, le deux septembre mil sept cent quatre vingt dix.

Signé : Pacquin (maire). Fenoül (secrétaire).  
Lallement (commis secrétaire).

## XVI

LETTRE DE M<sup>me</sup> DE PATRIS, NÉE DU TEIL,  
AU BARON JAMES DU TEIL <sup>1</sup>.

« Metz, 17 novembre 1863.

« Je viens de recevoir ta lettre, mon cher James, et, en relisant tous mes souvenirs, je ne peux que te répéter ce que je t'ai déjà dit : lorsque mon père était à Auxonne et Bonaparte sous ses ordres, mon père le donnait pour exemple et le citait pour ses moyens, sa conduite et sa tenue.

« Lorsque Bonaparte était en garnison à Valence, il est venu à Pommiers pour voir mon père, je ne peux te préciser l'époque. Il est arrivé à dix ou onze heures du soir, il a frappé à la porte ; mon père a recommandé de ne pas ouvrir sans savoir qui <sup>2</sup> et il a répondu : Bonaparte.

« Il est resté plusieurs jours à Pommiers, quatre ou cinq, peut-être plus, il a couché dans la chambre verte. Tout le temps qu'il a passé, il n'a été question avec ton grand père que de l'art militaire ; ils avaient de grandes cartes, des

1. Cette lettre a été retrouvée après l'impression du chapitre XVII : on ne connaissait alors que la lettre du général Lanty dont il a été question p. 311, note 3. Les demandes de renseignements du baron James du Teil étaient motivées par l'apparition de quelques pages autographiées intitulées : Souvenir sur la jeunesse de l'Empereur et ses rapports avec la famille du Teil.

2. Précaution bien naturelle, étant donnés les événements dont ce château avait été le théâtre.



plans <sup>1</sup> étendus sur la table et il n'était question que d'attaques, défenses, etc., ce qui ne m'amusait pas parce que je ne pouvais pas bouger, ni faire du bruit <sup>2</sup>. Lorsqu'il est parti, mon père a dit : c'est un homme de grands moyens, il fera parler de lui.

« Je ne peux pas te donner plus de détails, j'étais bien jeune et je ne puis me rappeler que ce qui m'a frappée..... Crois, mon cher James, à toute l'affection de ta tante

« De Patris du Teil <sup>3</sup> ».

1. Ceci concorderait avec les renseignements de M. Berthin ; p. 312, note 1.

2. Alexandrine, née le 6 septembre 1779, était l'enfant gâtée de la famille ; l'on conserve des lettres charmantes à elle adressées par son père ; voici la dernière, datée du 18 septembre 1793 :

« C'est à toi, ma chère minette, à qui j'écris pour répondre à la lettre que tu as envoyée à ton bon papa ; l'écriture n'est pas mauvaise et avec de l'usage cela ira mieux. Tu as oublié de me marquer si tu étais contente d'Eulalie, si tu la fais bien travailler, si elle s'exerce à broder, parce qu'il faut que tu lui montres tout cela ; si tu en es bien contente, je l'aimerai bien et toi aussi. Tu ne me parles pas non plus de ta ménagerie, ton moineau, ton Jacques, ton écu-reuil, ton palaud, mon dragon et mon bon castor. Il faut, ma bonne amie minette, me répondre à tout. Clotilde te portera de jolies chansons notées ; mets-toi vite en état de les jouer à livre ouvert.

« Adieu, ma chère Alexandrine, embrasse bien ta sœur pour moi. Je suis ton bon papa ».

3. Elle avait épousé Paul-Étienne de Patris, depuis chef de bataillon du génie, tué au siège de Tarragone en 1809. Elle n'en eut qu'une fille, Christine, décédée sans alliance ; sous le premier empire M<sup>me</sup> de Patris aurait été présentée à Napoléon lors de l'un de ses passages à Metz, et parfaitement accueillie par lui.

Une dernière preuve de la visite de Bonaparte à Pommier se tire des termes du testament de l'Empereur : le baron du Teil y est qualifié « ancien seigneur de Saint-André », en raison du voisinage de Pommier et de la Côte-Saint-André, Napoléon se rappelant vaguement ces noms de lieu : c'est le seul moyen d'expliquer ce titre de « seigneur de Saint-André. »

## XVII

### ARTILLERIE, 4<sup>e</sup> RÉGIMENT

(États des services des officiers).

Jean-Lambert Dujard, né le 17 septembre 1739 à Lunéville, domicilié à Nancy; surnuméraire le 9 septembre 1754, colonel le 8 mars 1793; six campagnes de guerre et deux en Corse.

Jean-Jacques Deydier Marquyrel, né le 19 août 1746 à Montauban, domicilié à Caudiès (Lot); cadet le 13 mars 1756; lieutenant-colonel, chef de bataillon le 1<sup>er</sup> janvier 1791; quatre campagnes de guerre et deux à Minorque.

Jean-François-Innocent-Sylvestre Lacatonne, né le 28 décembre 1745 à Embrun, domicilié audit lieu; élève au corps le 17 septembre 1763, lieutenant-colonel chef de bataillon le 10 juin 1792.

François-Charles-Robert Chomel Bollemont, né le 30 août 1744 à Arancy (Lorraine); entré au service le 31 janvier 1767; lieutenant-colonel, chef de bataillon le 1<sup>er</sup> novembre 1792; une campagne, s'est trouvé à trois affaires.

Jacques-Joseph-Régis Blanc Molines, né le 21 avril 1746 à Bozée, domicilié à Chomerac (Ardèche); reçu élève le 3 juillet 1768; chef de bataillon le 8 mars 1793.

Jean-Claude Goffard, né le 26 février 1744 et domicilié à Toul; entré au service le 1<sup>er</sup> mai 1764, chef de bataillon

le 26 mai 1793 ; neuf campagnes, blessé deux fois, son pied percé d'une balle et marche avec des béquilles <sup>1</sup>.

Jean-Joseph Garren, né en 1744 et domicilié à Tarbes ; reçu élève le 31 juillet 1768, chef de bataillon le 8 mars 1793 ; Côtes de Normandie 1782 et 83 ; armée du Rhin 1792 et 93 ; adjudant général à l'équipage d'artillerie.

Louis-Antoine Cathelan Roquefere, né le 27 avril 1767 et domicilié à Carcassonne ; élève d'artillerie le 16 août 1781, capitaine le 11 septembre 1792 ; commence sa seconde campagne.

Pierre-François Bernard, né à Salins le 6 avril 1746 ; entré au service le 28 décembre 1763, capitaine le 11 septembre 1792 ; commence sa seconde campagne.

Jean Borthon, né à Auxonne le 26 juin 1755 ; élève le 30 juillet 1770 ; capitaine commandant le 1<sup>er</sup> avril 1791.

Pierre-Claude Grandfontaine, né à Lons-le-Saulnier le 16 février 1751 ; élève le 20 juillet 1769, capitaine le 21 juillet 1785 ; campagne de 1792.

Marc-Antoine Sainte-Croix Maurel Lapujade, né à Carcassonne le 14 avril 1755 ; élève le 27 juillet 1771, capitaine le 11 juin 1786.

Pierre-Laurent Villantroys, né à Paris le 6 janvier 1752 ; élève le 27 juillet 1771, capitaine le 11 juin 1786.

Simon-Ferdinand Beaumaretz, né le 16 août 1767 et domicilié à Douai ; élève le 1<sup>er</sup> août 1780, capitaine le 1<sup>er</sup> avril 1791 ; une campagne.

Jean-Marie-Vital Ragney Sugny, né le 4 juin 1753 à Saint-Just-en-Chevalier (Forez) ; aspirant le 11 avril 1771, capitaine le 5 avril 1787 ; campagne de 1792.

Claude-François-Jean Dulieu, né le 5 septembre 1760 à

1. Il avait reçu la décoration militaire ; depuis il commanda l'École de Châlons et fut promu général de brigade le 8 avril 1794.

Versailles; entré au corps le 1<sup>er</sup> août 1779, capitaine le 1<sup>er</sup> mai 1789.

Jean-Baptiste-Michel Ducos Lahitte, né le 4 mai 1747 à Francescas, diocèse de Condom; élève le 30 novembre 1765; capitaine le 3 juin 1779; campagne de 1792.

François-Octavien Dartaud, né le 27 mai 1765, élève le 16 août 1781; capitaine le 1<sup>er</sup> avril 1791.

Claude Belgrand Vaubois, né le 1<sup>er</sup> octobre 1748 à Saint-Laurent, diocèse de Langres; aspirant le 18 juillet 1768, capitaine le 4 juillet 1784; employé comme chef de bataillon de volontaires nationaux.

Jean Ducos Revignan, né le 14 février 1764 au Saumon (Lot-et-Garonne); élève le 16 août 1781, capitaine le 1<sup>er</sup> avril 1791; campagne de 1792.

Hyacinthe-François Durand Menestrol, né le 19 avril 1766 à Cassaigne (Aude); élève en 1780, capitaine en 1791; deux campagnes.

Joseph-Marie Pernetty, né le 17 mai 1766 à Lyon; élève le 1<sup>er</sup> septembre 1782, capitaine le 1<sup>er</sup> avril 1791; campagne de 1792.

Albert-Louis-Valentin Taviel, né le 17 juin 1767 à Saint-Omer; élève le 1<sup>er</sup> septembre 1783, capitaine le 22 août 1791.

Éléazar-Augustin Cousin Dommartin, né le 26 mai 1766 à Dommartin-le-Franc, diocèse de Toul; élève le 1<sup>er</sup> septembre 1784, capitaine le 6 février 1792.

Napoleone Buonaparte, né le 15 août 1769 à Ajaccio; lieutenant le 1<sup>er</sup> septembre 1785, capitaine le 6 février 1792.

François Faure Gière, né le 20 janvier 1770 à Lille; élève le 1<sup>er</sup> septembre 1783, capitaine le 6 février 1792; campagne de 1792.

Alexandre-Pierre-Louis Danthouard, né le 6 mai 1770 à Verdun; élève le 1<sup>er</sup> septembre 1785, capitaine le 6 février 1792.

Nicolas Foulér Desquedec, né le 15 mai 1771 à Lillers,



lieutenant le 1<sup>er</sup> septembre 1789, capitaine le 18 mai 1792; passé au commandement de la 11<sup>e</sup> compagnie à cheval.

Charles-Nicolas Danthouard, né le 7 avril 1773; élève le 1<sup>er</sup> septembre 1789, capitaine le 18 mai 1792, passé au commandement de la 14<sup>e</sup> compagnie à cheval.

Nicolas Emond, né le 5 septembre 1729 à Raucourt (Meuse); entré au service le 17 mars 1748, capitaine le 18 mai 1792; huit campagnes, trois expéditions, un siège, deux batailles, quatre ans en Amérique.

Charles Martraire, né le 2 février 1741 à Metz; entré au service le 11 novembre 1757, capitaine le 11 septembre 1792; neuf campagnes.

Nicolas Sazard, né le 18 janvier 1741 à Voïd (Meurthe); entré au service le 12 octobre 1763, capitaine le 11 septembre 1792; campagne de 1792.

Simon Duroz, né le 21 décembre 1736 à Brussey (Haute-Saône); entré au service le 2 février 1757, capitaine le 11 septembre 1792; douze campagnes.

François Daunon, né le ... 1742, entré au service le 16 mars 1755; trois campagnes en Corse.

Antoine Jourdan, né le 3 septembre 1737 à Grenoble; entré au service le 11 novembre 1759, capitaine le 11 septembre 1792; campagne de 1792.

Antoine Ruffier, né le 9 février 1750 à Jussey (Haute-Saône); entré au service le 30 avril 1769, capitaine le 11 février 1792; campagne de 1792.

Louis Rivrot, né le ... 1749; entré au service le 12 novembre 1765, capitaine le 1<sup>er</sup> novembre 1792.

François Carrière, né le 14 juillet 1749 à Conflans (Haute-Saône); services du 21 avril 1767, capitaine le 1<sup>er</sup> décembre 1792; deux campagnes en Pologne et celle de 1792.

Bernard Chavaud, né le 19 mars 1747 à Barraut (Isère); services du 17 octobre 1765; second capitaine le 1<sup>er</sup> janvier 1793; une campagne.

Louis Quaqu, né le 25 février 1733 au Fidelin (Calvados); services du 22 avril 1752, capitaine le 1<sup>er</sup> janvier 1793; sept campagnes.

Jean Bracoux, né le 23 janvier 1748 à Rozé (Isère); services du 4 janvier 1768, capitaine le 1<sup>er</sup> janvier 1783; campagne de 1792.

Guillaume-Saint-Paul Donnic, né le ... 1759; services du 1<sup>er</sup> avril 1778, capitaine le 1<sup>er</sup> mars 1793.

Jean-Baptiste Gaudemard, né le 27 mars 1754 à Valay (Haute-Saône); services du 26 octobre 1771, capitaine le 1<sup>er</sup> mars 1793; une campagne.

Jean Aubert, né le 11 mars 1736 à Dancourt (Seine-Inférieure); sergent le 16 août 1769, 2<sup>e</sup> capitaine le 1<sup>er</sup> mars 1793; six campagnes.

Claude-François Rose, né le 5 juin 1744 à Montain (Jura); services du 6 mars 1764, capitaine le 8 mars 1793; une campagne.

Claude Emourgeon, né le ... 1752 à Auxon-Dessous; services du 8 avril 1771, capitaine le 8 mars 1793; campagne de 1792.

Fortuné Delaitre, né le ... 1757; entré au service le 11 mars 1777, lieutenant le 6 février 1792.

Joseph Pellegrin, né le ... 1762 à Saint-Bonnet (Hautes-Alpes); services du 16 juillet 1779, lieutenant le 11 septembre 1793; campagnes de 1792 et 1793.

Joseph Fournier, né le ... 1756 à Faulx (Meurthe); services du 13 juillet 1765; adjudant-major le 1<sup>er</sup> décembre 1792; campagne de 1792.

Claude Belmas, né en 1749; services du 4 avril 1768, lieutenant le 11 septembre 1792.

Pierre Liet, né en 1752; services du 20 novembre 1769, lieutenant le 18 mai 1792.

Jean Engel, né le 20 février 1752 à Sulz (Haut-Rhin);

services du 18 mai 1775, lieutenant en second le 11 septembre 1792 ; campagne de 1792.

Claude Vial, né le 19 juin 1746 à Saint-Grégoire (Isère) ; services du 19 novembre 1765, lieutenant le 1<sup>er</sup> juin 1792 ; campagne de 1792.

Claude Lahausse, né en 1736, services du 6 février 1757 ; lieutenant le 1<sup>er</sup> juin 1792.

Pierre Daval, né le 12 juin 1747 à Gevigney (Haute-Saône) ; services du 22 novembre 1763, 1<sup>er</sup> lieutenant le 11 septembre 1792 ; une campagne.

Jean Davin, né en 1748 ; services du 15 novembre 1766 ; lieutenant le 1<sup>er</sup> juin 1792.

Claude-Étienne Desprès, né le 10 avril 1745, à Lons-le-Saunier ; services du 30 mars 1767 ; lieutenant le 1<sup>er</sup> juin 1792 ; campagne de 1792.

Pierre Fournier, né le 17 mai 1756 à Esserteme (Haute-Saône) ; services du 3 mars 1775 ; lieutenant le 1<sup>er</sup> juin 1792.

Jacques-François Coindet, né le 3 mars 1760 à Arlay (Jura) ; services du 1<sup>er</sup> mai 1776, lieutenant le 29 juin 1792 ; campagne de 1792.

Jean-Jacques Desvaux, né le 26 juin 1775 ; élève le 1<sup>er</sup> mars 1792, lieutenant le 1<sup>er</sup> septembre.

Alexandre Salence, né le 14 novembre 1771 ; élève le 1<sup>er</sup> mars 1792, lieutenant le 1<sup>er</sup> septembre.

Charles-Pierre Griois, né le 24 décembre 1772 à Besançon, élève en mars 1792, lieutenant le 1<sup>er</sup> mars 1793.

Jean-Baptiste Muiron, né le 10 janvier 1774 à Paris, élève le 1<sup>er</sup> mai 1792, lieutenant le 1<sup>er</sup> septembre.

François Mermond, né en 1754 ; services du 21 mars 1771, lieutenant.

Joseph Reymond, né le 2 février 1755 à Tervay-lès-Besançon le 2 février 1755 ; services du 18 janvier 1774, lieutenant le 8 mars 1793 ; une campagne.

Denis Tissier, né le 26 septembre 1754 au Petit-Noir

(Jura); services du 3 juin 1774; 1<sup>er</sup> lieutenant le 8 mars 1793; une campagne.

Étienne Bigueur, né le 13 janvier 1768 à Foi (Jura); services du 25 juillet 1775; adjudant-major le 8 mars 1793; une campagne.

Thiébault Ferme, né en 1748 à Saint-Thiébault (Jura); services du 15 avril 1768; adjudant.

Jacques Vebre, né le 24 juillet 1745 à Titterchim (Mozelle); services du 11 juin 1764; lieutenant le 1<sup>er</sup> décembre 1792.

Pierre-François Jannot, né en 1739 à Laumon (Doubs); services du 8 février 1771; lieutenant le 1<sup>er</sup> décembre 1792.

Barnabé Chevalier, né en 1748 à Saint-Lô; services du 16 octobre 1762; lieutenant le 1<sup>er</sup> novembre 1792; campagnes de 1792 et 1793.

Gabriel Charavin, né en 1745; services du 27 mars 1769; lieutenant 1<sup>er</sup> décembre 1793.

Pierre Mercier, né le 25 février 1755 à Grenoble; services du 14 avril 1771; lieutenant le 1<sup>er</sup> décembre 1792; une campagne.

Philibert Tisserand, né le 30 décembre 1747 à Roye (Haute-Saône); services du 26 août 1768; lieutenant 1<sup>er</sup> décembre 1792.

Louis Naud, né en 1744; services du 23 janvier 1768, lieutenant 1<sup>er</sup> décembre 1792.

André Saint-Ours, né le 25 mars 1745 à Vernerey (Isère); services du 7 décembre 1764, lieutenant le 1<sup>er</sup> décembre; campagne de 1792.

Jean-Baptiste Copin, né en 1752; services du 26 mai 1776, lieutenant le 1<sup>er</sup> décembre 1792.

Éloy Drouhard, né le 14 novembre 1774 à Fallerant (Doubs); services du 20 février 1764, lieutenant 1<sup>er</sup> mars 1793.



Jean-Étienne Guignot, né le 17 avril 1762 à Lyon ; services du 27 septembre 1784 ; quartier-maître trésorier 13 janvier 1793 ; une campagne <sup>1</sup>.

*4<sup>e</sup> Régiment d'artillerie.*

*Officiers émigrés depuis le 15 septembre 1791.*

Loyauté, capitaine, né à Metz ;  
 Jussac, » né au Bourg-Saint-Maurice ;  
 Romain, » né à Angers ;  
 Desdiguières, capitaine, né à Argentan ;  
 Bonnard, » né à Semur ;  
 Bouville, 1<sup>er</sup> lieutenant, né à Châteaudun ;  
 La Chapelle, » né à La Martinique ;  
 Beaudrand, » ...  
 Delange, » né à Hennebon ;  
 Duchayla, » né à Toussac ;  
 Tugny, » ...  
 Sainte-Ruffine, » ...  
 Saint-Paulet, » ...

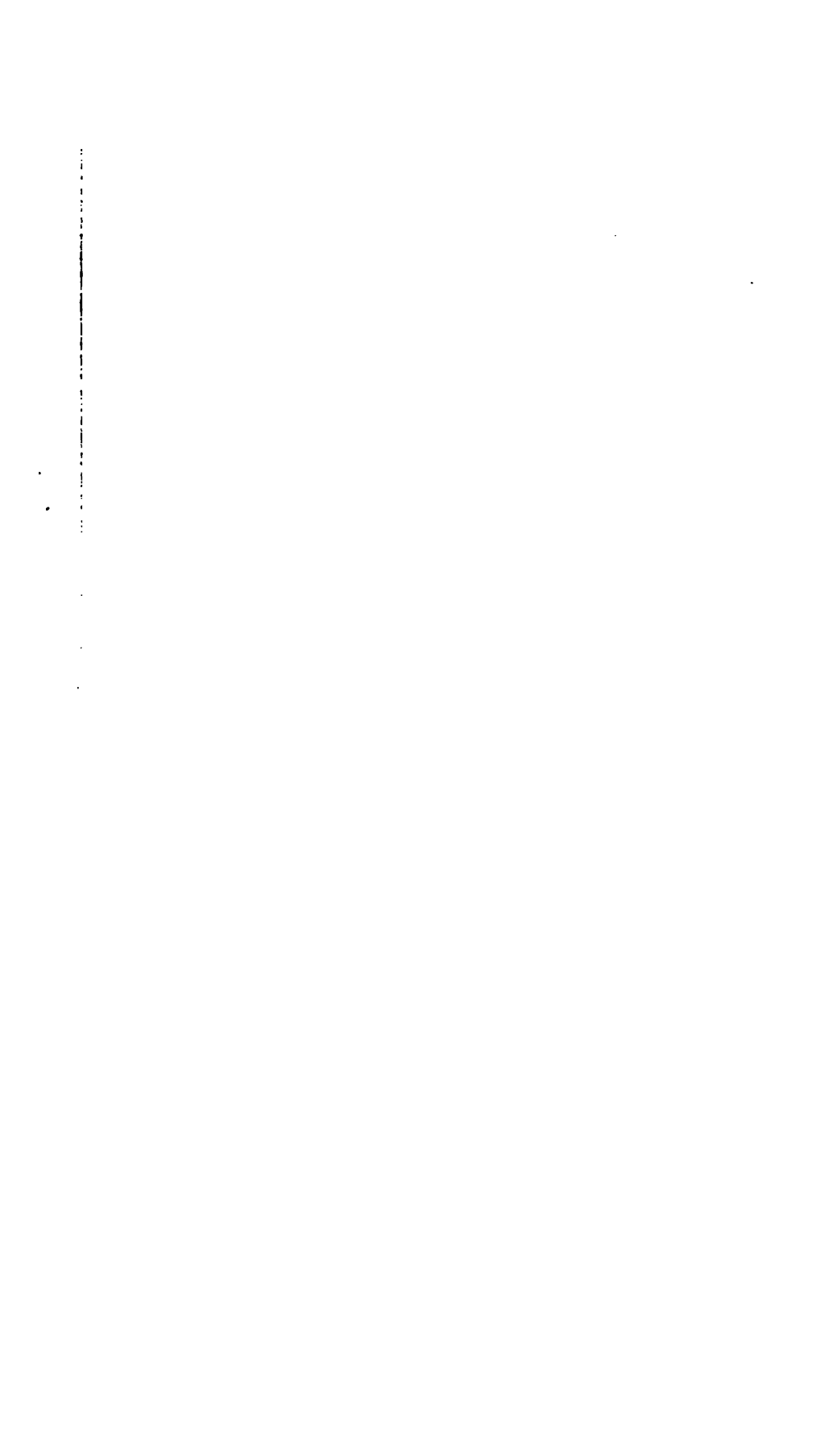
*État du 6 août 1792*

*envoyé au président de la législative.*

Darthan, lieutenant-colonel, né à Romans ;  
 Duchaffaut, capitaine, né à Digne ;  
 Desguers, » né à Vizille ;  
 Montille, » né à Beaune ;  
 Tavernol, » né à Villeneuve-de-Berre <sup>2</sup> ;  
 D'Hédouville, » ...

1. Ministère de la guerre, états imprimés.

2. Ministère de la guerre, listes imprimées. — Nous donnons cette liste peu connue parce que le régiment se trouvait partagé, en 1793, entre les armées des Alpes et d'Italie et que beaucoup de ses officiers servirent par conséquent sous le général du Teil cadet, à Nice, à Grenoble, dans le Mont-Blanc ou au siège de Toulon.



## POST-SCRIPTUM

Je ne veux pas terminer ce travail sans offrir mes plus sincères remerciements à ceux de mes amis qui ont bien voulu me donner de précieuses indications ; je me fais un devoir d'exprimer plus particulièrement ma reconnaissance à M. Léon de Berluc-Perussis et à M. Frédéric Masson : le premier, qui habite en Provence près du berceau de ma famille, m'a fourni des pièces authentiques sans lesquelles il m'eût été bien difficile d'écrire avec certitude mes premières pages ; le second m'a mis souvent, je me plais à le redire, sur le chemin de découvertes du plus haut intérêt pour éclaircir les relations qui ont existé entre Bonaparte et les généraux du Teil : son beau livre sur *Napoléon inconnu* a été mon guide le plus sûr pour tous les chapitres où il est question des débuts de l'Empereur. D'autres correspondants que je ne puis citer tous, mais dont on a lu les noms dans les notes du volume, m'ont parfois apporté un aimable et bien utile concours : je ne puis oublier M. Paul de Faucher auquel je dois de curieux détails sur un point de l'histoire militaire de la Révolution.

A la Bibliothèque et aux Archives Nationales, à l'Arsenal, aux Archives de la Côte-d'Or, du Rhône et de l'Isère, à la bibliothèque de Grenoble, j'ai rencontré le plus complaisant accueil. Mais mes recherches ont encore été plus parti-

culièrement facilitées par M. le Commandant Margueron et M. le Lieutenant-Colonel Bedell, aux Archives de la Guerre et de l'Artillerie où j'ai trouvé des documents inestimables : que M. le Ministre de la Guerre et M. le général de Boisdeffre veuillent bien accepter l'hommage de ma respectueuse gratitude pour l'autorisation qui m'a été accordée d'en faire ici reproduire deux d'une importance capitale et qui certainement contribueront beaucoup à donner quelque prix à ce livre.

---





## CORRECTIONS ET ADDITIONS

---

- P. 14-15. — Tableau généalogique; Lire : François du Teil ; services : av. 1676-av. 1684.
- P. 26, n. 2. — Lire : Normandie 1683 et de Picardie 1687.
- P. 28, l. 20. — Lire : Qu'il me  *fasse savoir*.
- P. 28, n. 3. — Lire : Marié le 21 novembre 1669.
- P. 30, n. 3. — Lire : Général *Susane*.
- P. 34, n. 1. — Lire : Catherine de Norroy.
- P. 37, l. 16. — Après ces mots  *plus ancien de quatre ans*, intercaler ce qui suit :
- Le 9 septembre 1721 ses notes le représentent comme « excellent pour cette charge (d'aide-major) qu'il exerce depuis longtemps; il est aussi très bon pour la pratique », ajoute-t-on. Aussi, le 1<sup>er</sup> juillet 1723, le grand maître le nommait-il commissaire provincial avec rang du 25 février 1720.
- P. 39, n. 1. — Lire : *Jacques de La Borie*.
- P. 70, l. 10. — Après ces mots :  *de la guerre*, ajouter ce qui suit :
- En tout cas François ne tarda pas à rentrer dans le 4<sup>e</sup> bataillon de Royal Artillerie et à y servir, dès 1718, dans la compagnie de Pijart.
- P. 74, l. 23. — Lire ce qui suit en place des deux premières phrases de l'alinéa :
- Ce fut seulement en 1729 que François du Teil dut quitter Perpignan : en effet, à cette date, cette École d'artillerie fut supprimée et remplacée par celle de Besançon; il passa à Metz où, inspecté en août 1729 et en mai 1730, il fut noté comme un « ancien et bon officier »; le bataillon de Torgny... etc.

P. 93, l. 7. — Lire : le 13 mars 1744.

P. 97, l. 3. — Lire : en 1745.

P. 105, l. 15. — Ajouter ce paragraphe :

Inspecté en août 1752 à Besançon où son bataillon était passé, Jean-Pierre du Teil était noté « bon pour être aide-major » et obtenait un semestre afin d'aller voir sa mère qui était extrêmement mal et mettre ordre à ses affaires ; Jérôme recevait la même faveur pour se rétablir d'une maladie de langueur qui avait beaucoup altéré sa santé.

P. 108, l. 21. — Ajouter ce paragraphe : Mais avant de quitter l'armée des Côtes il avait obtenu une gratification de deux cents livres, sur la recommandation du duc d'Aiguillon et la proposition de Vallière, en raison des courses qu'il avait faites et qui lui avaient occasionné de la dépense.

P. 113, note. — « Livrée verte ; veste, culotte, parements et collet ventre de biche ; le galon est un carré jaune alternant avec un carré rouge chargé d'une fleur de lys blanche. »

P. 114, note. — Jacques-Christophe d'Urre, services de 1729, chevalier de Saint-Louis 1749, major 1756.

P. 149, note. — Pendant qu'il était à Schelestadt, Jean-Pierre du Teil obtint le 27 août 1759 un congé de trois mois à dater du 1<sup>er</sup> septembre à condition de fournir deux hommes de recrue.

P. 159, l. 13. — Ajouter ces mots à la fin de l'alinéa : et recevait une gratification de cinq cents livres sur la fonte des cloches de Wolfenbüttel.

P. 176, notes. — Fiacre-François Potot de Montbeillard, services de 1741.

François-Jean de Graindorge d'Orgeville, baron de Mesnil-Durand, † 1799, maréchal de camp 1784.

P. 229, l. 4. — Lire : de l'armée *du maréchal de Broglie*.

P. 236, note 3. — Voir pages 512 et 513, la note 1.

P. 245, l. 14. — Lire : un sergent de *sapeurs*...

P. 250, n. 2. — Ajouter : On a rapporté les propres expressions de Lombard ; il eût mieux valu parler de la grosseur que de la forme des grains de poudre.

P. 252, l. 24. — Lire : le globe de 60 livres...

P. 257, l. 5. — Lire : ainsi que *de* la résistance de l'air...

P. 267, l. 22. — Lire : jusqu'à l'article *IV*...

P. 268, note. — L'on a entendu parler, lignes 12 et 13, des incidents tumultueux et sanglants qui signalèrent cette année.

- P. 270, n. 1. — Lire : Du Teil fut très *affecté*, au lieu de affligé.
- P. 274, l. 22. — Lire : La Lance *voulut bien* transmettre...
- P. 307, l. 23. — Lire : *Ramey* de Sugny...
- P. 311, l. 17. — Lire : constamment...
- P. 311, n. 3. — Voir p. 536 une lettre émanant de M<sup>me</sup> de Patris elle-même.
- P. 332, l. 17. — Lire : il manda à Beauharnais de *dépêcher* l'adjutant...
- P. 340, n. 2. — Comme presque tous les autographes ou manuscrits dérobés dans nos dépôts publics ou nos archives de famille, cette pièce était passée en Angleterre, on ne sait comment.
- P. 349, l. 7. — Lire : qu'il *pourrait* recueillir...
- P. 366, l. 15. — Lire : détachée le 24 août de l'armée *d'Italie*...
- P. 369, n. 3. — Lire : *Ramey* de Sugny...
- P. 374, l. 11. — Lire : orientée vers le *promontoire de Caire* et le fort de l'Aiguillette; (ce promontoire était désigné sous le nom de Laurent Caire, son propriétaire).
- P. 375, n. 2. — Lire : à Gibraltar en 1782.
- P. 383, n. 1. — Supprimer le *p.* après : Canons de 24...
- P. 387, n. 5. — Lire : au capitaine *Perrier*...
- P. 396, l. 18. — Lire : contre *Malbousquet*...
- P. 404, n. 3. — Lire : Le Centre Mouret 7159...  
*et au total 34952 hommes (sic).*
- P. 409, l. 6. — Lire : *inaccessible*...
- P. 410, n. 1. — Cette lettre est de la main du baron Noiroi, aide-de-camp et gendre de du Teil; le général avait l'habitude de dicter à cet officier ses lettres et de les signer; il a omis de parapher celle-ci, sous le coup de l'émotion sans doute.
- P. 452, l. 22. — Lire : *Vendémiaire*...
- P. 463, l. 3. — Lire : 9 novembre 1574.
- P. 463, n. 3. — Lire : De Lion, ce IX<sup>e</sup> jour de novembre.
-





# INDEX

## DES NOMS DE FAMILLE

---

### A

d'Aboville, 48, 82, 101, 103,  
104, 162, 281.  
d'Aché, 114, 117, 124, 126, 127,  
128.  
Agnel, 4.  
d'Aiguillon, 107, 108, 175.  
d'Ailly, 236.  
Albitte, 356, 362, 366, 367.  
d'Allegret, 106.  
Aloat, 3.  
Amelot, 258.  
d'Angenoust, 233.  
d'Angervillers, 84.  
d'Angoulême, duc, 316, 317.  
d'Anselme, 330.  
d'Anthouard, 308, 357.  
d'Apinac, 18.  
d'Après de Manevillette, 127.  
d'Archias, 9.  
Aréna, 398.  
d'Argenson, 48, 109, 182.  
d'Armentières, 55, 56, 150.  
Arnaud, 12.  
d'Arnaud, 8.  
d'Artigues, 72, 104.  
d'Artois, comte, 175, 270, 315,  
317, 392.  
Aubernon, 414.  
Auburtin de Bionville, 44.

d'Audiffret, 6.  
Augoyat, 365.  
Aulard, 365, 373, 378, 381,  
397, 407, 429.  
Auréas, 428, 431, 432.  
d'Aurette, 2.  
d'Aux, 263, 267.  
d'Avaux, 106.  
d'Avesnes, 13.

### B

Baconnière de Salvette, 45.  
Badelaune, 348.  
Baile, 344.  
de Bailly, 92.  
de Balincourt, 43, 48.  
de Barbeyrac, 12, 27.  
de Barbier, 106.  
de Baroille, 150.  
de Barras, 7, 344, 361, 364,  
365, 397, 407, 416, 438, 446.  
Barret, 276, 308.  
Barrow, 257.  
de Barville, 28.  
de Basignan, 227.  
de Bassat, 42, 102.  
Bauden, 199.  
de Baudric, 4.  
Bauffre, 222.

- Beauchamp, 359.  
 de Beauharnais, 321, 323, 326, 329, 330, 331.  
 de Beaumont d'Autichamp, 95.  
 Beauvais, 344.  
 de Beauvincourt, 96.  
 de Beauvoir, 173, 350.  
 de Beccary, 457.  
 du Bec-Crespin, 3.  
 de Becdelièvre, 127.  
 Bégin, 448.  
 Belamour, 234.  
 de Béliidor, 95, 185, 201.  
 de Belle, 106.  
 de Bellegarde, 281.  
 de Belle-Isle, 41, 44, 89, 90, 93, 94, 95, 157, 158, 172.  
 Bellemontre, 294.  
 de Bellengreville, 438.  
 Bellerose, 234.  
 de Bellune, 379, 400, 411, 415.  
 Belon, 3.  
 Belond de Coges, 236.  
 Bérard de Goutefrey, 106.  
 de Berbis, 214 à 216, 309, 423, 440 à 443.  
 de Berluc, 8, 28, 29, 32, 35, 74, 185.  
 Berruyer, 250.  
 de Berry, duc, 317.  
 Berthin, 312.  
 Bertrand, 33, 268, 434.  
 de Berwick, 17, 41, 70.  
 Besser de Charly, 171.  
 de Beurnonville, 326, 329, 350.  
 de Béville, 54.  
 de Bezancenet, 233.  
 Bézout, 176, 195, 196, 197, 201.  
 Biadelli, 197.  
 Biautte, 264.  
 de Biron, 320 à 336.  
 de Bissy, 204, 208.  
 Bittard des Portes, 438.  
 Bizouard, 219.  
 de Blacvod, 25.  
 de Blanche, 118, 137, 138, 139.  
 Blouet, 179.  
 de Bocsozel, 106, 131.  
 du Bois de La Ville, 18.  
 de Boisgérard, 321.  
 de Boissieux, 41.  
 Boizot, 446.  
 de Bombelles, 94, 95.  
 de Bon, 438.  
 Bonafoux, 222.  
 Bonaparte, 197, 202, 236 à 240, 243, 254 à 258, 264, 268, 269, 274, 275, 309 à 314, 338 à 344, 358, 361 à 365, 369 à 378, 381 à 416, 433, 434, 450 à 452.  
 Bonardelar, 359.  
 de Boniface, 5, 6, 7.  
 de Bonnay, 221.  
 de Bonnet, 438.  
 de Bonneval, 159.  
 Borel, 11.  
 de Borstell, 81.  
 Borthon, 308.  
 Bouchard, 165.  
 Bouchotte, 336, 339, 343, 344, 349, 357, 361, 362, 368, 426.  
 de Bouillé, 282, 283, 285, 286, 290, 291, 294, 295.  
 de Bouliers, 12.  
 de Bourdeville, 90.  
 de Bournezeau, 45.  
 de Bourgarel, 10.  
 Bousserin, 235.  
 Bouvet, 127.  
 Bouvier de Cachard, 266.  
 de Boyer, 10, 11, 14.  
 Brackenhoffer, 196.  
 de Brandebourg-Schwedt, princesse, 225.  
 de Braque, 67.  
 de Bréande, 37, 65, 66.  
 Brereton, 137, 138.  
 Bresges, 346.  
 de Bressy, 33, 34.  
 de Breteuil, 87, 88, 90.  
 du Breuil, 32, 34.

du Brocard, 81, 87, 88, 98,  
172, 184.  
de Broglie, 22, 37, 44, 53 à 60,  
78, 85, 88, 89, 90, 150, 151,  
154, 156, 158, 173, 175, 185,  
318, 320, 321.  
de Brou, 173.  
Brûlé, 293.  
de Brunet, 212, 226, 335, 344.  
de Brunswick, duc, 62, 63, 64,  
154.  
de Buade, 33.  
Buchotte, 196.  
de Buffévent, 73, 95, 105, 106,  
116, 167, 210, 215, 223, 280,  
316, 317, 352, 436.  
de Buffon, 176, 257.  
de Buisseret, 93, 339, 438.  
de Bulow, 157.  
de Bussy, 109, 135.  
de Buzelet, 65, 171, 224.

## C

Caillaud, 131.  
Call, 136.  
de Calonne, 293.  
Campbell, 138.  
Camus, 195, 196.  
Camús-Destouches, 191.  
de Capriol, 224, 250.  
de Carcaradec, 348, 349.  
Caristie, 197.  
Carnot, 229, 320, 327, 365,  
375, 399.  
de Carondelet, 93, 339.  
des Cars, 438.  
Carteaux, 341, 342, 344, 354,  
363, 366 à 379, 381 à 386,  
393, 418, 428.  
de Cassan, 96.  
de Castillon, 33.  
Catherine de Médicis, 3.  
Cervoni, 398.

de Chabaud, 6.  
de Chabert, 436.  
de Chabo, 153, 168, 251.  
de Chabrié, 83, 87, 98, 150.  
de Chamarande, 16.  
de Chambaran, 72, 73, 74,  
106, 152, 163, 309.  
de Chambord, comte, 438, 439.  
de Champagne, 173.  
Champsaur, 359.  
Chapelle, 235.  
de Chapuis, 309, 353.  
Charles de Nonjon, 439.  
de Chartres, duc, 323.  
Chastanier-Burac, 451.  
de Chateaufier, 173.  
de Châteauneuf-Randon, 448.  
Chaumance, 71.  
de Chaumont de la Galaizière,  
94.  
de Chazelles, 171.  
Chenavas, 269.  
de Chenelette, 353.  
Chépy, 423, 424, 425, 428.  
Chérin, 210.  
de Cherisey, 281.  
de Chervin, 222.  
de Chevert, 53, 55, 56, 57, 90.  
de Chevreuse, 56.  
du Chilleau, 305.  
de Choiseul, 116, 117, 165, 173,  
174.  
de Choiseul-Meuse, 67.  
de Choisy, 34.  
Chuquet, 325, 328, 331.  
de Cirfontaine, 150, 168, 224,  
250, 282, 292.  
de Clermont, comte, 48, 62 à  
65, 101.  
Cleron de Moisy, 215.  
de Clinchamps, 71, 90, 125,  
149.  
de Clugny, 75, 80.  
Cochon, 274.  
Cœurderoy, 216.  
Coffinhal, 443.

de Coigny, 44, 47, 78, 79, 81, 93, 94, 95, 97.  
 Coindre, 353.  
 Colin de Lamarche, 105, 106.  
 Collot d'Herbois, 433.  
 Colomb, 352.  
 Colomb de Batines, 106.  
 Colombier, 199.  
 de Colonges, 173.  
 de Combes, 42.  
 de Condé, prince de, 159, 160, 197, 198, 203 à 206, 208, 209, 229, 254, 255, 316.  
 de Contades, 54, 56, 65, 150, 151, 173, 175.  
 de Conty, 118, 124.  
 Coote, 143.  
 Coquebert, 263.  
 de Corbeau, 324.  
 Cordier de La Combe, 106.  
 de Coriolis, 9.  
 Cornish, 143.  
 Cornwallis, 317.  
 Corsin, 434.  
 de Cosne, 51, 77, 96, 104, 149, 154, 198.  
 de Coston, 264, 266, 308, 312, 313, 339, 341, 367, 368, 371, 374, 391, 395, 398, 408, 409, 412, 416.  
 du Coudray, 168, 176, 177, 180.  
 Coulon, 432.  
 Courapied, 434.  
 de Courcy de Lestang, 163.  
 Courtot de Montbreuil, 214.  
 Coustard, 320.  
 Coustard de Saint-Lô, 323, 333.  
 Couturier, 333.  
 Coxe, 276.  
 de Crémilles, 61, 66.  
 de Crillon, 140.  
 de Crotta, 23.  
 de Croyer, 168, 221.  
 de Cumberland, duc, 97.

de Cussy, 318.  
 de Custine, 319, 323 à 334.

## D

de Danemark, princesse, 228.  
 Darc, 234.  
 Dardenne, 225.  
 Darnac, 99.  
 Daru, 450.  
 Daubenton, 229.  
 Dauder, 235.  
 Dauger, 250.  
 Declaye, 432, 435.  
 Deguers, 339.  
 Deidier, 195, 196, 284.  
 Delachenal, 424.  
 Delisle, 133, 144.  
 Demeuve, 201.  
 Denison, 224.  
 Desaleux, 59.  
 Desbrosses, 33.  
 Deschamps, 107.  
 Descharolles, 203, 204.  
 Desgrieux, 57, 59.  
 Desjaques de Renneville, 310.  
 Desmarteaux, 235.  
 Desmazis, 221, 223.  
 Desnoyers, 234.  
 Despictières, 61, 176.  
 Despinais, 223.  
 Despinassy, 344.  
 Desprès, 374.  
 Desprez de Crassier, 332, 333.  
 Dièche, 294.  
 de Dietrich, 322.  
 Dintroz, 387.  
 Domerc, 432.  
 de Dommartin, 233, 340, 367, 369 à 371, 373, 387.  
 Doppet, 346, 354, 356, 358, 361 à 364, 391, 393, 431.  
 Dornac, 348.  
 Dours, 341, 342, 418 à 420.



Doyré, 449.  
 Drut, 451.  
 Dubois de Crancé, 342, 344, 430.  
 Duborgia, 222.  
 Duclos, 276.  
 Ducos de La Hitte, 307, 308, 339.  
 Ducrot, 96.  
 Dufort, 222.  
 Dugommier, 363 à 365, 368, 383, 391 à 414, 451.  
 Duguay-Trouin, 123.  
 Dujard, 234, 307, 334, 372.  
 Dulaure, 276.  
 Dumay, 211, 212.  
 Dumas, 419, 431.  
 Dumaz, 348, 356.  
 Dumberion, 335.  
 Dumouriez, 322, 323, 329.  
 Dundas, 409.  
 Dupin, 340, 357, 406, 410, 416, 430, 431.  
 Dupleix, 109, 131.  
 Duplessis, 33.  
 Dupré de la Geneste, 177, 178, 179.  
 Dupuch de Grangeneuve, 235.  
 Dupuis, 195.  
 Dupuy, 442.  
 Durand, 169, 235.  
 de Durfort, 211, 212, 213, 270.  
 Duroc, 367.  
 Duruy, 376.  
 Dutheil de Puisbert, 225.  
 Dutot, 234.  
 Duval, 347.  
 Duvernet, 276.

## E

d'Escayrac-Lauture, 95.  
 d'Escriennes, 294.  
 Esmonin, 103.

d'Espiès, 154, 155, 156.  
 d'Estaing, 129.  
 d'Estourmel, 55.  
 d'Estrées, 51, 52, 55 à 59, 61.  
 d'Eu, comte, 42, 83.  
 Euler, 200, 250.  
 d'Eymar, 10, 11, 12, 20.

## F

de Fabert, 282, 298.  
 Faden, 406.  
 de Fardel, 224.  
 de Fassion, 309.  
 Faucaut, 443.  
 de Faucher, 418, 420.  
 de Faultrier, 281, 307, 341, 373.  
 Faure de Gière, 222.  
 Favas, 387.  
 Fayard de Sinceny, 234.  
 de Feltre, 459.  
 Fesch, 255, 307.  
 de Filley, 156.  
 de Fimarcon, 20, 22.  
 Fischer de Dicourt, 298, 437.  
 de Fisson, 221.  
 de Flavigny, 294.  
 Fleurival, 222.  
 Florans de Mollière, 227.  
 de Florinier, 221.  
 de Fontanieu, 77.  
 de Fontenay, 133.  
 de Fontenay, Andrey, 51, 57, 62, 64, 176.  
 de Fontenay, Bondois, 45, 91, 99, 100, 103, 150.  
 Fouché, 433.  
 Fouquier-Tinville, 441.  
 François, 222.  
 de Franqueville d'Abancourt, 316, 320.  
 de Fransure, 49.  
 Frédéric II, 89, 257.  
 Fréron, 416.



Hood, 366.  
 Hospin de Buchet, 222.  
 Hotman, 4.  
 d'Houville, 35.  
 Huel, 432.  
 d'Huet, 106, 215.  
 Hugo de Spitzemberg, 46, 47.  
 d'Humières, 28.  
 Hutton, 200.

## I

d'Indreville, 150.  
 d'Invilliers, 159, 198, 199.  
 Iung, 264, 275, 306, 308, 339,  
 346, 395, 413.

## J

Janon du Contant, 106.  
 de Janson, 35.  
 de Jarlay, 281.  
 de Jaucourt, 280.  
 Joblot, 167.  
 Joséphine, l'impératrice, 321,  
 456, 457.  
 de Jossierand, 250, 320.  
 de Jouslard, 25, 26, 438.  
 Jouve, 2.  
 Jumécourt, 250.  
 Junot, 387.

## K

Kellermann, 323, 328, 329, 342,  
 344 à 350, 353, 354, 366, 418,  
 425, 429.  
 Kempfenfel, 127.  
 de Kennedy, 156, 157.  
 Kerali, 137.

de Keralio, 154, 200.  
 de Kerlero de Rosbo, 127.  
 de Kervasegan, 108.  
 Krebs, 337, 339, 354, 367.

## L

La Barre, 379, 393.  
 de La Bayette, 216, 234.  
 Labbé de la Genardière, 224.  
 Labinon, 75, 100, 103.  
 La Borde, 404.  
 de La Borde, 401.  
 de La Borie, 39, 75.  
 La Bossière, 196.  
 de La Branette, 102.  
 de La Brosse, 13, 36, 39.  
 de La Catonne, 432.  
 La Chaise, 127.  
 de La Chaize, 55.  
 de La Châtre, 3.  
 Lachau, 359.  
 de La Chaussée, 221.  
 de La Combe, 115, 124, 126,  
 133, 137, 138, 139.  
 La Condamine, 179.  
 La Coste, 150.  
 Lacroix, 258.  
 de La Devèze, 35.  
 de Ladonchamps, 150, 426.  
 La Duze, 81.  
 de La Fayette, 280, 323.  
 de La Frezelière, 35.  
 de La Goshyère, 218, 236, 263.  
 Lagrange, 205, 263, 307, 345.  
 de Lagrée, 224, 356, 357, 424,  
 428, 430, 432.  
 de La Guette, 103.  
 de La Harteloire, 32.  
 de La Haye, 235.  
 de La Jaille, 235.  
 de Lajard, 313.  
 de Lajolais, 349.

- de La Lance, 169, 236, 263, 266, 267, 274.  
 de Lally, 109, 114, 123, 126, 127, 131, 135, 136, 140, 142, 143.  
 de La Loge, 215, 216.  
 de La Martinière, 204, 215.  
 de La Mogère, 324.  
 de La Molinière, 154.  
 de La Morlière, 319.  
 de La Mortière, 173, 233, 255, 258 à 262, 269, 280, 302.  
 La Mothe, 393.  
 La Motte, 90, 234.  
 Lamy, 150.  
 Lamy du Châtel, 64, 241.  
 de Langeron, 280.  
 Lanty, 311, 312, 437.  
 de La Pazade, 77.  
 de La Pelouse, 199, 300.  
 de la Pérelle, 40.  
 La Peyrade, 90, 96.  
 de La Poype, 368, 369, 379, 393, 394, 404 à 406.  
 Laporte, 433.  
 Laprun, 224, 284.  
 de La Ramisse, 198, 213, 214, 217.  
 de Lard de Campagnol, 305.  
 de La Riboisière, 324.  
 de La Roche-Aymon, 92, 96, 100, 103.  
 de La Roche-Girault, 199, 213.  
 Larue, 219.  
 de La Salle, 98.  
 de La Salle-Desgouttes, 80.  
 Latham, 127.  
 de La Touraille, 204.  
 de La Tour, 250.  
 de La Tour de Lisle, 222.  
 de La Tour du Pin, 140, 208, 228, 231, 260, 263, 264, 266, 269, 270, 291.  
 de La Tour-Maubourg, 103.  
 de Laugier-Porchères, 6.  
 de Laurière, 156.  
 Laury, 196.  
 de Lautrec, 103.  
 Lawrence, 111.  
 Le Blanc, 222.  
 Le Blond, 174, 196.  
 Le Brun, 177, 179, 285.  
 Lecomte, 346.  
 Le Duc, 173, 251.  
 Le Duchat, 150, 198.  
 Léglise, 222.  
 Legrand, 206, 207.  
 Le Michaud d'Arçon, 316, 375.  
 Lemonnier, 234.  
 Le Noble, 276.  
 Le Payen, 177.  
 Le Pelletier, 42, 45, 71, 75, 99, 100, 104, 107, 150, 152, 153, 158.  
 de Lépine, 326, 330.  
 Leppe, 127.  
 Le Puillon de Boblaye, 190.  
 Le Sancquer, 275.  
 Leveux, 137, 144.  
 de Leuville, 87.  
 Leverrier, 216.  
 de Leyrit, 109.  
 de Lhomel, 2.  
 L'Houet, 202.  
 L'Huillier de Spitzemberg, 17, 44, 46, 66, 67, 417.  
 Liégault, 44.  
 de Lille, 133, 144.  
 de Lorraine, prince de, 89, 90.  
 Lombard, 104, 176, 195 à 197, 199 à 202, 247 à 257.  
 Lombard de Montchalin, 443.  
 de Lowental, 93, 97, 104.  
 de Loyauté, 159, 160, 168, 176, 198.  
 Louis XII, 7.  
 Louis XVI, 317.  
 Louis XVIII, 440.  
 de Lucas, 42.  
 de Luckner, 155, 305, 306, 315, 318, 319, 320, 323.  
 du Lude, 28.



de Lusacc, comte, 159.  
de Luxembourg, 30.  
de Luzy-Pélissac, 443.

## M

de Mabile, 225.  
Mably, 258.  
Macdonald, 461.  
Machiavel, 276, 308.  
de Madaillan, 209, 224, 250.  
Magnier, 432.  
de Maigret, 235.  
de Maillebois, 41 à 44, 47, 52,  
75, 76, 79, 89.  
de Mailly, 165.  
du Maine, duc, 31, 35, 37, 81,  
191.  
de Maistre, 436.  
de Maizeroy, 176.  
de Malavillers, 165.  
de Malbez, 92.  
de Malborough, 18, 107.  
de Malézieux, 96, 99, 100.  
Malherbe, 458.  
Malleon, 113.  
de Malseigne, 281, 293, 295.  
de Mandelot, 137.  
de Manson, 173, 316.  
de Maras, 150.  
Marchand, 438.  
de Marescot, 365, 393, 396,  
399, 453, 454, 456.  
Marey, 372, 388.  
Marigny, 258.  
de Marin, 6.  
Mariol, 141.  
de Marmont, 190, 341, 359, 409.  
de Marsay, 71, 75.  
de Marsin, 16, 34.  
de Martignac, 323.  
Masson, 197, 243, 256 à 258,  
264, 274 à 276, 307, 308, 311,  
313, 314, 342, 343, 371.

Masson d'Altecan, 221.  
Mathieu, 373, 428, 432.  
de Maynard, 439.  
Méaulle, 433.  
de Melac, 32.  
de Menibus, 254.  
de Ménoir, 263, 264.  
de Menonville, 47, 49.  
de Meslée, 96.  
de Mesnil-Durand, de Grain-  
dorge, 176.  
Metozet, 359.  
de Miaille, 90.  
Michelet, 45.  
Miègemont, 71.  
Mieskowski, 329.  
Millot, 264.  
Miquel, 432.  
Mol, 203, 208, 211.  
Molard d'Aley, 208, 224, 250.  
Molines, 307, 346.  
de Monestrolles, 351.  
de Monier, 32.  
de Monier du Castellet, 4.  
Monnet, 312.  
de Mons, 106, 131.  
de Montalembert, 77.  
Montanier, 224.  
de Montbarey, 204, 205, 207,  
279.  
de Montchoisy, 436.  
de Monteil, 127.  
de Montesquiou, 199, 329, 418.  
de Montcynard, 165, 174.  
de Montfort, 324, 326.  
de Montigny, 203.  
de Montille, 225.  
Montin de Saint-André, 198.  
de Montlaur, 75, 79.  
de Montmorency, 16, 17, 20,  
44, 130.  
de Montperreux, 263.  
Morand, 451.  
de Moranges, 75, 85.  
Moreau, 207.  
Morel, 224.

Morenas, 423.  
 Moris, 337, 339, 354, 367.  
 Morlot, 263.  
 Mouret, 393, 404.  
 de Mouy, 62, 103, 107, 149,  
 150, 151, 154, 173, 196, 198.  
 Muiron, 367, 372, 387.  
 de Müller, 174.  
 du Muy, 159, 175, 345.

## N

de Nacquard, 294.  
 de Nadal, 319, 320.  
 de Nangis, 85.  
 de Nantes, 7.  
 Napoléon I<sup>er</sup>, 456, 457, 459,  
 460 (voir aussi Bonaparte).  
 de Narbonne, 156, 313, 438.  
 Naudin, 227, 228, 237, 267,  
 308.  
 Necker, 258.  
 de Neyremand, 222, 321.  
 Nicolas de Soizons, 106.  
 Nioche, 285, 371.  
 de Nison, 150.  
 de Noailles, 47, 81, 92, 94.  
 Noirot, 392, 445, 446.  
 du Nord, comte, 225.  
 de Norroy, 34.  
 de Noue, 293, 295.  
 de Novion, 101.  
 Nubla, 219.

## O

d'O, 74.  
 Oberg, 63.  
 d'Oberkirch, 231, 232.  
 Odiot, 226.  
 Opinel, 219.  
 d'Orange, prince, 30.

d'Orival, 221, 294.  
 d'Ornacieux, 309.  
 Ozanam, 166.

## P

Pache, 226, 334.  
 Pacquin, 293.  
 Pauthodt, 381.  
 Pajol, 21, 70, 75, 79, 81, 82, 84,  
 87 à 89, 107, 113.  
 de Pallière-Christy, 127.  
 Palomo de Rivera, 437.  
 Paoli, 432.  
 de Pardieu, 274.  
 de Patris, 311.  
 de Paulmy, 53, 130, 197.  
 Pecquet, 107.  
 Pellapra, 419.  
 Pellegrin, 372.  
 de Périer, 9.  
 Pernetty, 308, 329.  
 Perraud, 105, 106, 215, 223.  
 Perraud du Nant, 106.  
 Perrier, 367, 374, 387, 388,  
 416.  
 Perrin des Almons, 168, 173,  
 350.  
 Perrot, 65.  
 de Perthuis, 234.  
 Petaud, 406.  
 Petit, 217 à 219, 268.  
 Petit-Jean, 423, 427.  
 de Peyre, 154.  
 de Pezé, 80, 81.  
 Picard de Donjeux, 45.  
 Picot-Bazus, 451.  
 Pierre, 234.  
 de Pijart, 32, 33, 37, 38.  
 Pille, 451.  
 Pillon, 173, 176, 221, 267.  
 Pinot, 274.  
 Pioche, 285.  
 Pocock, 127.

Pochet, 5.  
 du Poët, 116.  
 de Pont, 293.  
 du Pont de Goult, 5.  
 Potot de Montbeillard, 176.  
 Porcher, 146.  
 du Portail, 312.  
 de Poutet, 282, 292.  
 Précourt, 139.  
 de Précyc, 353, 425.  
 de Pressac, 236.  
 Prié, 357, 428, 432.  
 Prière, 357.  
 Prieur, 320, 321.  
 de Proisy, 39.  
 Prudhomme, 264.  
 de Prusse, prince Henri, 231.  
 de Puffendorf, 153.  
 du Puget, 64, 80, 174, 176, 197.  
 de Pumbecque, 94, 96, 100.  
 de Pupil, 222.

## Q

Quiefdeville, 263.  
 de Quincy, 31.  
 de Quintin, 253, 265.

## R

Radepont, 219.  
 Raffin, 242.  
 de Raganne, 39.  
 de Raoul, 10.  
 de Ravel, 324, 326, 330.  
 de Raymond, 96, 108.  
 Raynal, 257.  
 Raynier, 3.  
 de Rebuty, 28, 29, 35.  
 de Reveux, 137.  
 Richard, 359.  
 de Richecourt, 97, 99, 100.

de Richelieu, 98, 175, 323.  
 de Richeval, 161, 198.  
 Richon, 431.  
 de Richoufflz, 65.  
 Ricord, 413.  
 de Riéger, 233.  
 Ritter, 320, 321.  
 de Riverieux, 225.  
 Rhodes de Barras, 337, 339,  
 340.  
 Robert, 218.  
 Robillard, 104, 195, 200.  
 de Robineau, 11.  
 Robins, 200, 250, 257.  
 de Rochambeau, 280.  
 Rochefort, 96.  
 de Rochemure, 224, 225.  
 Røderer, 453.  
 Rollin, 257.  
 de Romainville, 137, 144.  
 Roman, 224.  
 de Roqueferre, 266.  
 de Rossi, 313, 432.  
 de Rostaing, 45, 65, 103, 104,  
 198, 199, 249, 350.  
 de Rotalier, 235.  
 Rouget de Lisle, 321.  
 Roullin, 206.  
 Rousseau, 351, 458.  
 Roussel d'Hurbal, 225.  
 Royer, 212.  
 Rulhière, 254.

## S

de Sabrevois, 75.  
 de Saffalin, 5.  
 Sainsbury, 453.  
 de Saint-Auban, 91, 149, 160,  
 174, 175, 178, 256, 458.  
 de Saint-Gérard, 224.  
 de Saint-Germain, 48, 175.  
 de Saint-Hilaire, 80, 85, 121,  
 221.

- de Saint-Honoré, 320.  
 de Saint-Louis, 156.  
 de Saint-Maine, 236.  
 de Saint-Mars, 170, 199, 222, 223, 225, 226.  
 de Saint-Martin, 81, 141.  
 de Saint-Michel (Limosin), 166.  
 de Saint-Michel (Pluviers), 161.  
 de Saint-Paul, 211, 319.  
 de Saint-Perrier, 36, 75, 81, 222.  
 de Saint-Remy, 348.  
 de Saint-Wulfrand, 223.  
 de Saisseval, 98, 104.  
 Saliceti, 367, 370, 373 à 379, 382, 383, 389, 392, 396, 397, 400, 413, 416.  
 de Salières, 102.  
 Salomon, 45.  
 de Salva, 351.  
 de Sancé, 48.  
 de Santigny, 40.  
 de Saporta, 14.  
 de Sappel, 265, 267.  
 de Saultrait, 75.  
 de Savoie, prince Eugène, 17.  
 de Saxe, comte de, 44, 47, 89, 97, 101.  
 de Sébastienne, 3, 6, 9, 69.  
 de Séchelles, 88.  
 de Ségur, 23, 210, 227, 259.  
 de Sénarmont, 336.  
 Serdet, 219.  
 de Sermage, 221.  
 Servan, 314, 334.  
 Serviez, 322.  
 Sicard, 156.  
 de Sigaud, 106.  
 de Simiane, 106.  
 Simond, 356.  
 Simond de Sismondi, 106.  
 de Sinety, 20.  
 du Siney, 137.  
 de Somerset, 127.  
 de Songis, 307, 339.  
 de Soubise, 175.  
 de Soucy, 102, 107.  
 de Soupire, 110, 140.  
 Spörecken, 63.  
 de Stainville, 154, 158.  
 Stevens, 127.  
 de Sugny, 307, 339, 369, 393, 405, 406.  
 de Suremain, 224, 268.  
 Surirey de Saint-Remy, 187, 256.  
 de Surville, 18, 127.  
 Susane, 30, 107, 169, 301, 302, 306.
- T
- Talin, 387, 390.  
 de Tallard, 16, 34.  
 Tardy, 248, 250.  
 de Tascher, 150.  
 de Tascher de La Pagerie, 321.  
 Tauchard, 235.  
 de Tavannes, 198.  
 Taviel, 308.  
 du Teil, Albin, 440.  
 » Alexandre, 26, 272, 309, 317, 436, 438, 439.  
 » Alexandrine, 310, 311.  
 » Ange, 13, 27 à 38, 69.  
 » Anne, 310, 437.  
 » Antoine, 2, 3, 10, 17 à 24.  
 » Augustin, 10, 20, 73, 167, 215, 309.  
 » Balthazar, 2.  
 » Caroline, 443.  
 » Césaire, 34, 263, 317, 352, 353, 435 à 437, 446.  
 » Charles, 440.  
 » Claire, 9.



- du Teil, Claude, 167, 214 à 217,  
309, 317, 352, 353,  
358, 359, 425, 427,  
435, 436, 440 à 443.
- » Claude, 4.
- » Clémence, 93, 339, 438.
- » Clotilde, 310.
- » Eulalie, 190, 310, 311,  
437.
- » Flavie, 438.
- » François, 1, 10, 11, 12,  
69.
- » Gaspard, 1, 2.
- » Georges, 3, 439.
- » Henri, 310, 437.
- » Hilaire, 2, 13.
- » Honoré, 4, 5.
- » Hugues, 310.
- » Isabeau, 28.
- » Jacques, 1, 2.
- » James, 438, 439.
- » Jean, 3, 4, 5, 7, 437.
- » Jean-Ange, 13, 17, 36  
à 65, 417.
- » Jean-Ange-Antoine,  
46, 66, 67, 417 à 420.
- » Jean-François, 10.
- » Jean-Joseph, 36 à 43.
- » Jean-Pierre, 5, 6, 7, 8,  
9, 10.
- » Jeanne, 310.
- » Joseph, 10, 14 à 21, 24,  
439.
- » Louis, 3, 8, 10, 12, 27,  
437.
- » Louise, 437.
- » Lydie, 438.
- » Marguerite, 392, 437.
- » Marie, 2, 310.
- » Marie-Thérèse, 439.
- » Mathurin, 4, 7.
- » Maurice, 440.
- » Michel, 167, 215, 280,  
309, 317, 438.
- » Oscar, 437.
- » Pierre, 2, 310.
- du Teil, Polydore, 8, 10.
- » Raymond, 439.
- » Suzanne, 4.
- » Ursule-Madeleine, 12.
- » Xavier, 437.
- » de Beaumont, Alexis,  
82 à 147.
- » de Beaumont, Fran-  
çois, 12, 45, 69 à 89,  
152.
- » chevalier de Beaumont,  
Jean-Pierre, 12, 70,  
73, 89, 96.
- » de Beaumont, baron  
du Teil, Jean-Pierre,  
52, 63 à 65, 75 à 108,  
143, 145, 149 à 169,  
199, 203 à 276, 301 à  
320, 350 à 359, 423 à  
435.
- » de Beaumont, cheva-  
lier du Teil, Jean,  
102 à 108, 144, 150 à  
161, 167 à 185, 215,  
279 à 300, 322 à 350,  
361 à 366, 383, 384,  
391 à 417, 445 à 461.
- » de Beaumont, Jérôme,  
89 à 139.
- » de Noriou, 13.
- Terray, 257.
- Tesseire, 354.
- de Thiballer, 227.
- de Thiboutot, 99, 100, 159,  
160, 167.
- de Thieulin, 222.
- de Tholosé, 451.
- Thomas, 345, 366.
- de Tillecourt, 110.
- de Tillia, 3, 4, 7.
- de Tirany, 11.
- de Tisseuil, 225.
- Tondu-Lebrun, 326.
- de Tonnerre, 167.
- de Torigny, 71.
- de Tott, 257.

de Tourny, 59.  
 de Tressan, 176.  
 de Trèves, 81, 90, 118.  
 de Tributius, 4.  
 de Trossy-Fontanges, 41.  
 de Tulles, 224.

## U

d'Urre, 110, 114, 115, 117,  
 119, 124, 126, 135 à 137, 139,  
 143, 146.

## V

du Vache, 72, 74, 106, 165.  
 du Vaizeau, 254.  
 de Valenceau, 40.  
 Vallages, 235.  
 de Vallière, 37, 51, 62, 70, 85,  
 92, 99, 100, 103, 113, 115,  
 174 à 176, 182, 191, 256.  
 Vanhelden, 321.  
 Vanson, 455.  
 de Vauban, 229.  
 de Vaublanc, 458.  
 Vauchelles, 299, 316, 320.  
 de Vaufreland, 332.

de Vaugrigneuse, 10, 167.  
 de Vaux, 280.  
 Vergès, 224.  
 Vermot, 407, 409.  
 de Verthamon, 26.  
 Vevron, 106.  
 de Vieil-Castel, 255.  
 Vieusieux, 329.  
 de Vieux-Pont, 14.  
 Vignol, 137.  
 Vignon, 168.  
 de Vigny, 29, 30.  
 Villantroys, 200, 201, 307.  
 de Villaret, 321.  
 de Villars, 16, 21, 76.  
 de Villas, 71, 75.  
 de Villeneuve, 340.  
 de Villeneuve-Maurens, 24.  
 de Villepatour, 108, 154, 169,  
 176, 280.  
 de Villiers, 65.  
 Vincent, 127.  
 de Vogué, 164.  
 Voislin, 71.  
 de Voisins, 124, 306.  
 de Voland, 45.  
 Voidel, 274.

## Z

Zola, 441.

## INDEX DES GRAVURES

---

Jean-Pierre, baron du Teil..... Frontispice.

*(D'après le tableau du Musée historique de Versailles, salle des Guerriers célèbres, n° 1202.)*

Tableau généalogique de la famille du Teil, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles..... pages 14-15

Jean, chevalier du Teil... pages 162-163

*(D'après une gouache du temps, appartenant à M<sup>me</sup> de Beccary.)*

Jean-Pierre, baron du Teil..... pages 300-301

*(D'après une miniature du temps, appartenant à M. le général Ernest Lanty.)*

Siège de Toulon. rapport des batteries du 24 février..... pages 404-405

Lettre du général du Teil, cadet, au ministre de la Guerre..... pages 410-411

Plan du siège de Toulon..... pages 422-423

Le baron Alexandre du Teil..... pages 438-439

*(Dessiné au physionotrace, par Quénevey, en 1809.)*

---

.....



## TABLE DES MATIÈRES

---

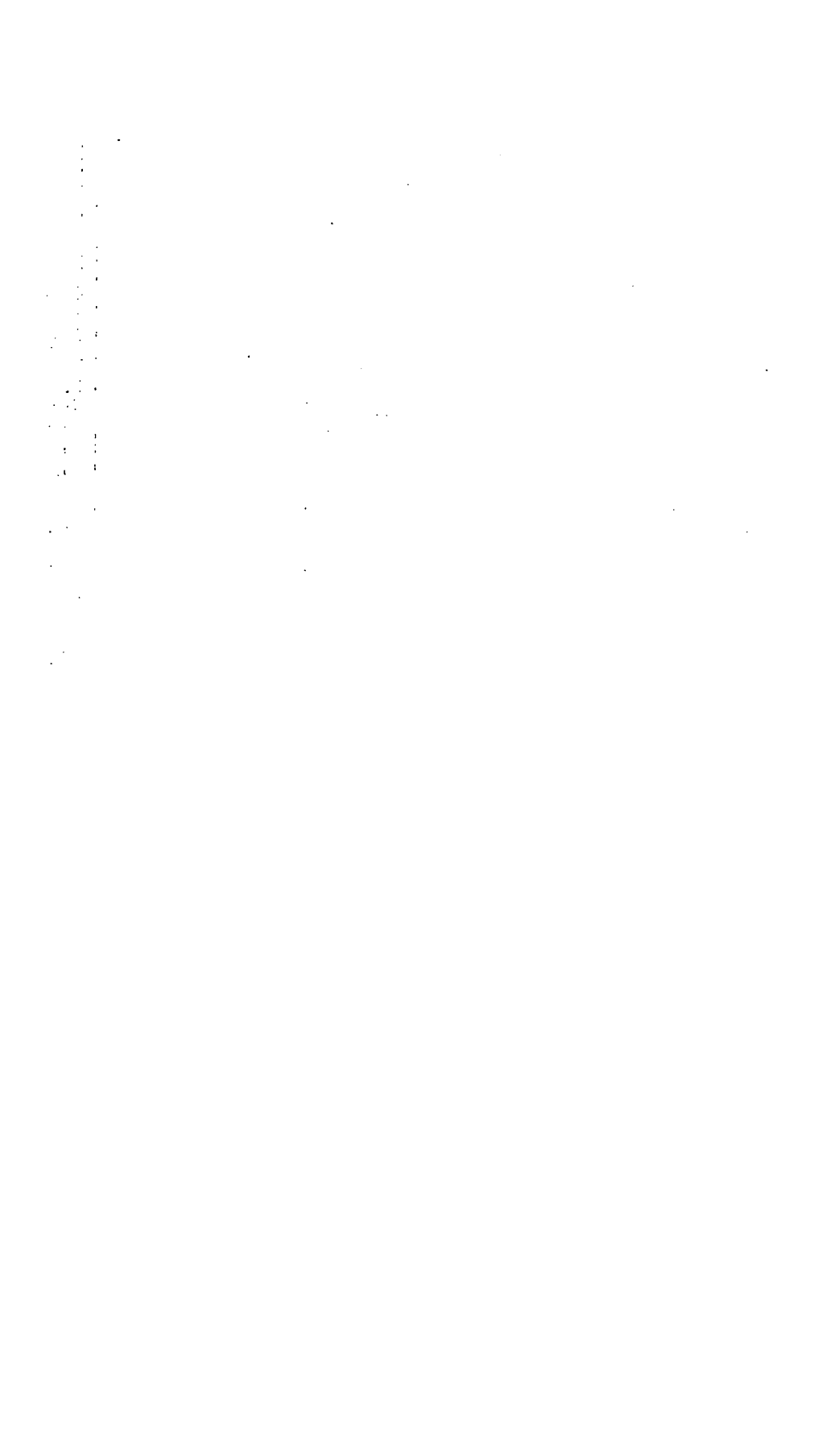
	Pages
I. Les du Teil au xvii <sup>e</sup> siècle.....	111
<i>Services de la branche aînée (éteinte) :</i>	
II. Le régiment de Bourbon (1700-1744).....	45
<i>Services de la branche de Lorraine (éteinte) :</i>	
III. Les fusiliers du roi : Royal-Artillerie (1690-1720).	27
IV. Le 4 <sup>e</sup> bataillon de Royal-Artillerie (1720-1756)....	39
V. Les bataillons de Menonville et de Cosne à Hastenbeck et à Crevelt (1757-1758).....	51
<i>Services de la branche du Dauphiné (du Teil de Beaumont) :</i>	
VI. Le 3 <sup>e</sup> bataillon de Royal-Artillerie (1720-1741)....	69
VII. Le 3 <sup>e</sup> bataillon de Royal-Artillerie (1741-1759)....	87
VIII. Le Corps Royal d'Artillerie aux Indes (1756-1760).	109
IX. La brigade de Mouy (1759 et 1760) ; La brigade de Saint-Auban (1761 et 1762).....	149
X. Services de Jean-Pierre et de Jean du Teil de 1765 à 1779 ; Les systèmes Vallière et Gribeauval.....	163
<i>L'École d'Artillerie d'Auxonne :</i>	
XI. Premières Écoles d'Artillerie ; Fondation de l'École d'Auxonne.....	190
XII. Le commandement de la ville d'Auxonne.....	203

	Pages
XIII. Régiments en garnison à Auxonne; Réceptions princières.....	221
XIV. Une École d'Artillerie en 1780; Expériences faites à Auxonne, 1781-1788.....	241
XV. Premiers mouvements révolutionnaires à Auxonne, 1789-1791.....	263
<i>Période révolutionnaire :</i>	
XVI. Le Régiment d'Auxonne, Artillerie, et la Garde Nationale de Metz (1790).....	279
XVII. L'Artillerie du sixième département militaire (Grenoble) 1791.....	301
XVIII. L'Équipage d'Artillerie de l'armée du Rhin (1792).	315
XIX. Les armées d'Italie et des Alpes (1793); Campagne du Mont-Blanc.....	335
XX. L'Artillerie au siège de Toulon (1793).....	361
XXI. La Terreur; Condamnation du baron du Teil et de Louise-Angèle de Berbis, baronne Claude du Teil.	423
XXII. Le Général de division du Teil, commandant de place à Metz (1800-1814).....	445

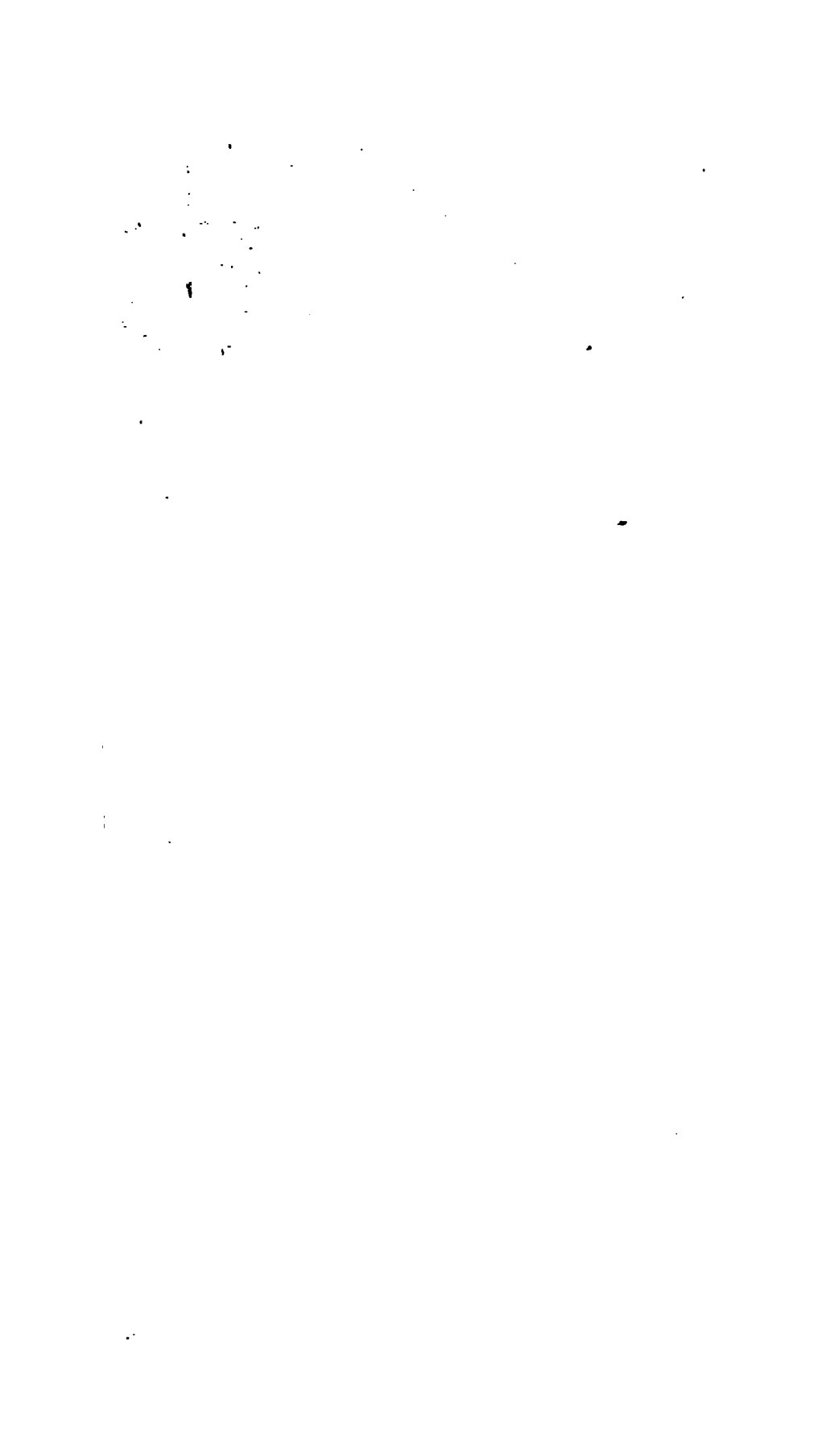
## PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. Lettre autographe de Catherine de Médicis à Jean du Teil, 9 novembre 1574.....	163
II. Bataille d'Hastenbeck, Lettre du chevalier de Tourny à son père, 1757.....	164
III. Projets. Fusil proposé par M. le chevalier du Teil, 1768.....	171
IV. Observations sur l'armement et l'équipement des troupes du Corps Royal.....	173
V. Mémoire sur l'inutilité des drapeaux du Corps royal et des fusils dont il est armé.....	177
VI. Observations sur les calottes et les épaulettes de de fer.....	180
VII. Le Régiment de La Fère à Dunkerque, Rendement de compte, 1778.....	182

VIII. École d'Auxonne, Mémoire relatif à la création d'une bibliothèque et d'un laboratoire de chimie, 1781.....	485
École de Valence, Salle de mathématiques : livres et instruments, 1785-1788.....	487
IX. École d'Auxonne, Règlement pour la salle de dessin, 1786.....	491
X. Polygone d'Auxonne, 1783-1788.....	495
XI. Lettre à M. de Gribeauval, Auxonne, 1788.....	498
XII. Budget de l'École d'Auxonne en 1781.....	503
XIII. Revues des officiers de l'École et de la Direction d'Auxonne.....	504
Revue des officiers de la Compagnie de Puyvéran.....	506
— du Régiment de la Fère.....	506
Nobles et Privilégiés d'Auxonne, 1788.....	513
XIV. Procès-verbal des épreuves d'août 1788, par Bonaparte.....	515
Tableau des portées.....	526
XV. Municipalité de Metz, procès-verbal du 2 septembre 1790.....	533
XVI. Lettre de M <sup>me</sup> de Patris, née du Teil, 1863.....	536
XVII. Artillerie, 4 <sup>e</sup> Régiment, États des services des officiers, 1793.....	538
Post-scriptum.....	547
Corrections et Additions.....	549
Index des noms de famille.....	553
Index des gravures.....	567
Table des matières.....	569







MAGON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

83 1 355T2 53 005 BA *BY* 6049



